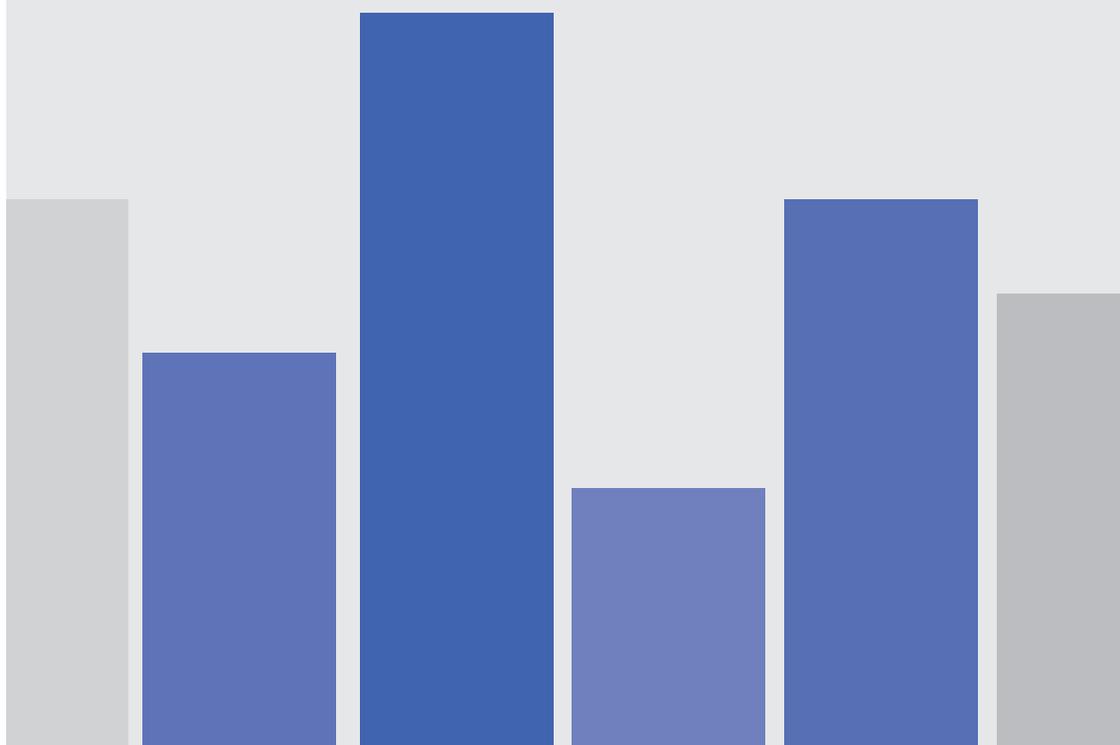


Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2023



Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2023

Directrice de la publication

Magda Tomasini

Rédacteurs en chef

Viviane Demay

Maxime Jouvenceau

Éditeur

Bernard Javet

Composition

Opixido

Cartographie

Daphné Beauregard-Côté

Auteurs

Dominique Abriac

Stéphanie Amram-Chemouny

Mathieu Baudry

Anne-Sophie Beaurenaut

Laurène Bocognano

Louis Bodélin

Pierre Boulet

Anaïs Bret

Laurence Brun

Emmanuelle Carrincazeaux

Caren Chaaya

Axelle Charpentier

Christel Collin

Pierre Conceicao

Sophie Cristofoli

Yannick Croguennec

Fannie Dauphant

Laurence Dauphin

Marion Defresne

Adeline Dembo

Aurélie Demongeot

Julien Desclaux

Pascal Dieusaert

Élise Dion

Manon Doré

Mélanie Drégoir

Hélène Durand de Monestrol

Yann Eteve

Franck Evain

Adrien Fernandez

Pascaline Feuillet

Yann Fournier

Marie Fourré

Hélène Fréchoy

Cyrille Funès

Denis Geleyn

Hugo Giraudeau-Barthet

Laure Heidmann

Enzo Iasoni

Marie-Laurence Jaspar

Soazig Jolivet

Maxime Jouvenceau

Léa Juzdzewski

Justine Klipfel

Aurélien Lacroix

Marie Lazaridis

Stéphanie Le Breton

Marie Lebaudy

Claire Létroublon

Agnès Lièvre

Fabienne Lombard

Solène Malfatto

Diane Marlat

Luc Masson

Séverine Mayo-Simbsler

Nicolas Miconnet

Lyes Nait Ighil

Guirane Ndao

Lucie Neirac

Xuan Nghiem

Thu Dung Nguyen

Tess Perrin

Louis Philbert

Émilie Radé

Christelle Raffaëlli

Robert Rakocevic

Nicolas Razafindratsima

Hugo Rogie

Sylvie Rousseau

Grégory Salmon

Faustin Schneider

Catherine Simon

Marc Simon

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Jean-Éric Thomas

Alina Toader

Boubou Traore

Catherine Valette

Axel Verrier

Hatice Yildiz

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-167867-5

e-ISBN 978-2-11-167868-2

Fonds de carte © IGN-2023

Dépôt légal : août 2023

Repères et références statistiques est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur les enseignements primaire et secondaire, mais également sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les différentes thématiques sont abordées à travers **191 fiches** présentées sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques et la page de gauche contient une présentation synthétique de ces données. Cette dernière est accompagnée d'une rubrique « Précisions » et d'une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de les compléter en recourant aux autres publications des ministères chargés de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur. Cette page est complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. Ces données sont téléchargeables sur l'application interactive de RERS accessible depuis le site du ministère chargé de l'éducation nationale et sont mises à jour tout au long de l'année dès que les sources sont disponibles.

Ce **quarantième numéro** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif, mais aussi les choix collectifs de prospective.

Magda Tomasini

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance (DEPP)
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Pierrette Schuhl

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques (SIES)
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100%.

Lorsque les données portent sur une rentrée ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2022 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2022 (ou année scolaire 2022-2023).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2021-2022 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2021 et 2022.

Les notes d'Information sont référencées à la fin de l'ouvrage.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

ε	Résultat très petit mais non nul
0	Résultat non significatif ou Valeur inférieure à 0,05
(blanc)	Absence d'effectif ou Pas d'effectif possible (aucun résultat ne peut être inscrit)
n.d.	Information non disponible
p	Données provisoires

CHAMPS

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), sauf mention contraire.
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Départements et régions d'outre-mer (DROM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».

PUBLICATION DES DONNÉES

Accéder à RERS Interactif et aux données :

www.education.gouv.fr/RERS2023

Certaines fiches qui n'ont pu être actualisées cette année seront disponibles dès la rentrée scolaire.

Des données complémentaires sous forme de séries longues sont disponibles :

www.education.gouv.fr/series-chronologiques-de-donnees-statistiques-sur-le-systeme-educatif

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01	Les principales filières de formation à la rentrée 2022	10
1.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : synthèse	12
1.03	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04	Les territoires de résidence et de scolarisation des élèves	16
1.05	Le taux de scolarisation par âge	18
1.06	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	20
1.07	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.08	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	24
1.09	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01	Les écoles	28
2.02	Les classes du premier degré	30
2.03	Les écoles par académie	32
2.04	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	34
2.05	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	36
2.06	La taille des classes dans le second degré	38
2.07	Les collèges et les lycées par académie	40
2.08	La taille des collèges et des lycées	42
2.09	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	44
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public et l'équipement numérique	46
2.11	Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2	48
2.12	Le climat scolaire du point de vue des collégiens	50
2.13	Le climat scolaire du point de vue des élèves de lycée	52
2.14	Le climat scolaire et les violences du point de vue des personnels du premier degré	54
2.15	Les incidents graves déclarés pour les écoles publiques, les collèges et lycées publics et privés	56
2.16	L'absentéisme des élèves du second degré public	58
2.17	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP+ et REP]	60
2.18	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	62
2.19	Les établissements de l'enseignement privé hors contrat	64
2.20	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01	Le premier degré : évolution	68
3.02	Le premier degré par département et académie	70
3.03	Le premier degré : sexe, âge et parcours	72
3.04	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	74
3.05	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	76
3.06	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	78
3.07	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.08	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.09	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré	84

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01	Le second degré : évolution des effectifs	86
4.02	Le second degré par département et académie	88
4.03	L'origine sociale des élèves du second degré	90
4.04	Les formations en collège : sexe, âge, flux	92
4.05	Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	94
4.06	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	96
4.07	Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	98
4.08	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	100
4.09	Les formations générales et technologiques par série	102
4.10	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	104
4.11	Les options facultatives de seconde générale et technologique	106
4.12	Les enseignements de spécialité en première générale : matières	108
4.13	Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	110
4.14	Les enseignements de spécialité en terminale générale : matières	112
4.15	Les enseignements de spécialité en terminale générale : combinaisons	114
4.16	Les options facultatives de première et terminale générale	116
4.17	L'étude des langues vivantes dans le second degré	118
4.18	Les sections linguistiques dans le second degré	120
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	122
4.20	Les élèves de Segpa	124
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	126
4.22	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	128
4.23	Le devenir des élèves en situation de handicap à 16 ans	130
4.24	Les élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré	132
4.25	Les élèves des dispositifs relais en collège	134
4.26	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.27	Le devenir des élèves dix ans après l'entrée en CP	138
4.28	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	140

5. LES APPRENTIS

5.01	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	142
5.02	Les apprentis par région et académie	144
5.03	Les apprentis par spécialité de formation	146
5.04	Les formations en apprentissage : classe, sexe, âge	148
5.05	L'apprentissage dans le second degré professionnel	150
5.06	Les origines scolaires des apprentis du second degré	152
5.07	L'apprentissage dans le supérieur	154
5.08	Les apprentis en EPLE	156
5.09	Les apprentis et les CFA en 2022-2023	158

6. LES ÉTUDIANTS

6.01	Les effectifs du supérieur : évolution	160
6.02	Les effectifs du supérieur par académie	162
6.03	Les doctorants et les docteurs	164
6.04	Les étudiants dans les formations scientifiques	166
6.05	Les étudiants des universités	168
6.06	Les nouveaux entrants à l'université	170
6.07	La population universitaire par établissement et académie	172
6.08	Les étudiants préparant un BUT ou un DUT	174
6.09	Les étudiants des filières d'ingénieurs	176
6.10	Les écoles de commerce, gestion et vente	178
6.11	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	180
6.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	182
6.13	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	184
6.14	La formation continue dans l'enseignement supérieur	186
6.15	Les femmes dans l'enseignement supérieur	188
6.16	L'origine sociale des étudiants français	190
6.17	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	192
6.18	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	194
6.19	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	196
6.20	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	198
6.21	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	200
6.22	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	202
6.23	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	204
6.24	Les stages étudiants	206

7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

7.01	Les évaluations nationales Repères en début de CP : constat général	208
7.02	Les évaluations nationales Repères en début de CP : résultats par secteur	210
7.03	Les évaluations nationales Repères en début de CP : constat par département	212
7.04	Les évaluations nationales Repères en début de CE1 : constat général	214
7.05	Les évaluations nationales Repères en début de CE1 : résultats par secteur	216
7.06	Les évaluations nationales Repères en début de CE1 : constat par département	218
7.07	Les évaluations nationales Repères en début de CP et de CE1 : constat par sexe	220
7.08	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : évolution générale	222
7.09	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : évolution par secteur	224
7.10	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : évolution par sexe	226
7.11	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième : constat par domaine	228
7.12	Le test de positionnement en début de seconde générale et technologique	230
7.13	Le test de positionnement en début de seconde professionnelle	232
7.14	Le test de positionnement en début de première année de CAP sous statut scolaire	234
7.15	Sentiment de confiance des élèves à l'entrée au collège et au lycée selon le sexe	236
7.16	Les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école	238
7.17	Les compétences langagières et la littératie en fin de collège	240
7.18	Les compétences des jeunes en lecture	242
7.19	Les performances des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit selon l'enquête Pirls	244
7.20	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	246
7.21	La réussite au baccalauréat selon la série	248
7.22	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	250

7.23	La proportion de bacheliers dans une génération	252
7.24	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	254
7.25	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	256
7.26	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel : sexe, âge	258
7.27	La réussite au CAP et au baccalauréat professionnel par spécialité	260
7.28	Le BTS : présentation générale	262
7.29	Le BTS : succès par spécialité	264
7.30	Les diplômes universitaires de technologie	266
7.31	La réussite au DUT	268
7.32	Les diplômes universitaires : évolution	270
7.33	Les diplômes universitaires par discipline	272
7.34	La réussite en licence	274
7.35	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	276
7.36	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	278
7.37	L'emploi des sortants de lycée professionnel	280
7.38	L'emploi des sortants d'apprentissage	282
7.39	L'insertion professionnelle des diplômés 2019 de l'université	284
7.40	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2018	286
7.41	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	288
7.42	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	290
7.43	Les diplômés à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	292
7.44	La France et les objectifs européens de l'éducation	294

8. LES PERSONNELS

8.01	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	296
8.02	Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps	298
8.03	L'âge, le sexe et le rythme de travail des personnels de l'éducation nationale	300
8.04	Le personnel de l'éducation nationale : structure par âge	302
8.05	Les enseignants du premier degré public par département	304
8.06	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par département	306
8.07	Les enseignants du second degré public par académie	308
8.08	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	310
8.09	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	312
8.10	Les enseignants du second degré par discipline	314
8.11	Le service des enseignants dans les établissements du second degré	316
8.12	L'encadrement des élèves dans les établissements du second degré	318
8.13	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés sous contrat	320
8.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	322
8.15	La rémunération des enseignants de l'éducation nationale	324
8.16	Les personnels non enseignants du scolaire	326
8.17	Le bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale dans les écoles et établissements scolaires	328
8.18	Les enseignants du supérieur par discipline	330
8.19	Les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR	332
8.20	La formation continue des personnels de l'éducation nationale	334
8.21	La formation des enseignants dans le premier degré	336
8.22	La formation des enseignants de collège	338
8.23	Les pratiques d'enseignement dans le premier degré	340
8.24	Les pratiques d'enseignement au collège	342
8.25	Les départs à la retraite des personnels	344

8.26	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	346
8.27	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	348
8.28	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	350
8.29	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	352
8.30	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	354
8.31	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	356

9. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

9.01	La dépense intérieure d'éducation	358
9.02	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	360
9.03	Le budget : analyse et évolution	362
9.04	Le financement des producteurs d'éducation	364
9.05	Les dépenses par élève et par étudiant	366
9.06	Les aides sociales dans le second degré	368
9.07	L'aide aux étudiants	370
9.08	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	372
9.09	La recherche et développement expérimental : vue d'ensemble	374

10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

10.01	La population scolaire en outre-mer	376
10.02	Le premier degré dans les DROM	378
10.03	Le second degré dans les DROM	380
10.04	Les flux et l'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	382
10.05	Les étudiants du supérieur dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	384
10.06	Les étudiants des universités dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	386
10.07	Les diplômés dans les DROM et les COM	388
10.08	Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM	390
	Glossaire	392
	Table des sigles	415
	Notes d'Information de référence	423

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère chargé de la Santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de trois ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

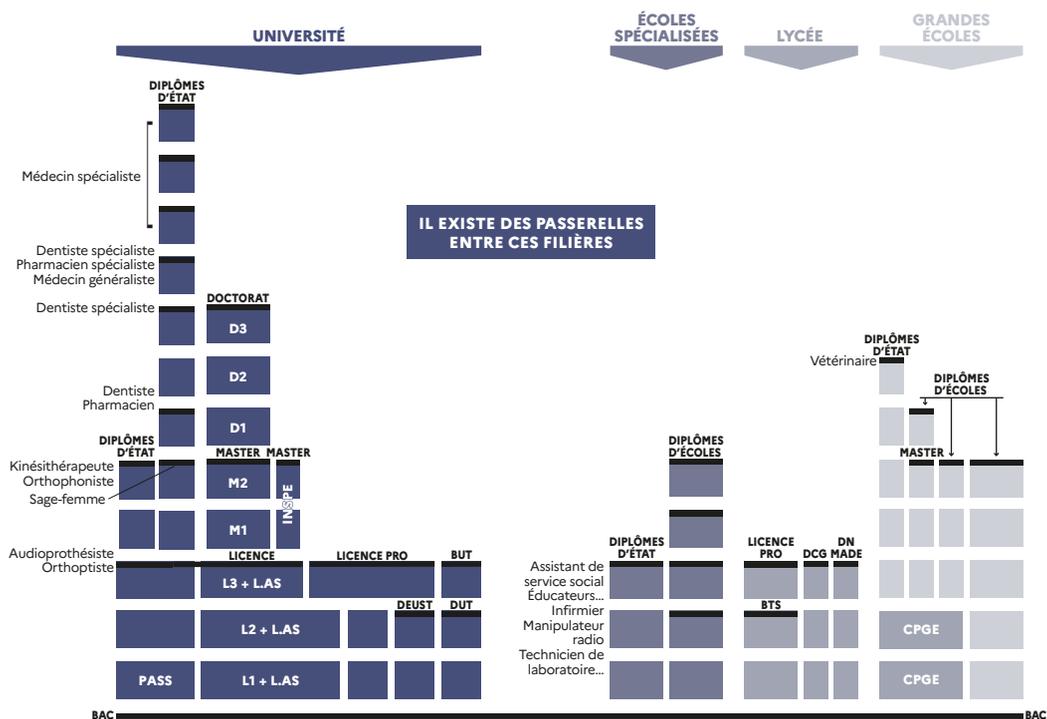
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale pro	CAP	ULIS/ UPE2A
Cycle de détermination	Première générale	Première technologique	Première BT	Première pro	2 ^{de} année CAP	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde pro	1 ^{re} année CAP	

Diplôme national du brevet (DNB)			
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa
	Quatrième		
	Cinquième		
Cycle III (consolidation)	Sixième		
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A	
	Cours moyen première année		
Cycle II (apprentissages fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année		
	Cours élémentaire première année		
Cycle I (apprentissages premiers)	Cours préparatoire		
	Grande section		
	Moyenne section		
	Petite section (3 ans)		

BT Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

■ Enseignements adaptés

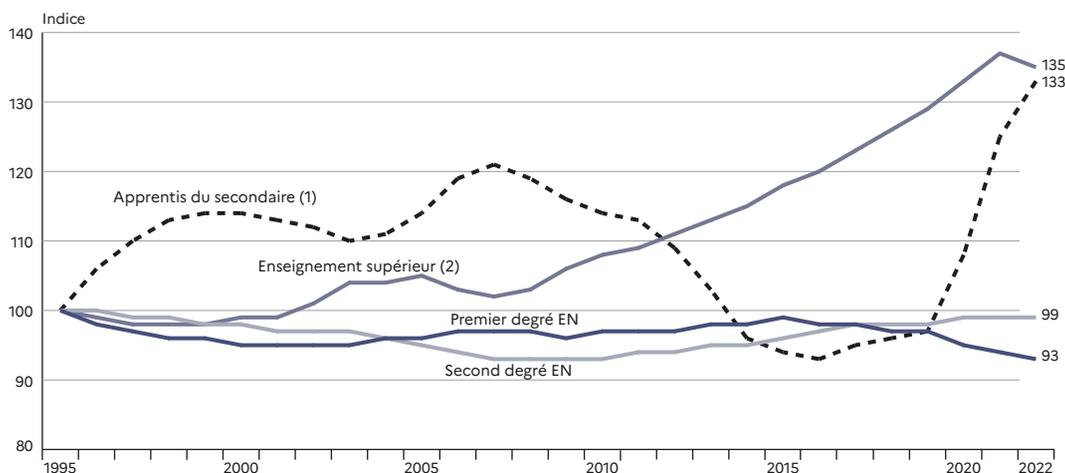
À la rentrée 2022, en France métropolitaine et dans les DROM, l'ensemble du système éducatif public et privé scolarise 12,7 millions d'élèves et d'apprentis dans le premier et le second degrés (1). La faible évolution des effectifs sur un an recouvre des disparités selon le niveau et le statut. Entre les rentrées 2021 et 2022, les effectifs d'apprentis du secondaire augmentent sensiblement (6,5%) (2).

Les effectifs du second degré sous statut scolaire du ministère chargé de l'éducation nationale sont stables à l'exception des effectifs des formations professionnelles en légère baisse (-0,8%).

Les effectifs du premier degré diminuent pour la sixième année consécutive, compte tenu de la baisse des naissances depuis 2010 (-0,9%). En revanche, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont en hausse (+2,4%).

À la rentrée 2022, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur scolarisent 2,9 millions d'étudiants, en baisse de 1,5% sur un an (3). Les effectifs d'étudiants dans les écoles et les autres établissements d'enseignement supérieur sont en hausse. Au contraire, les effectifs en STS et en CPGE baissent. Cette baisse est davantage prononcée en université (-3,6%), en particulier pour les inscrits en DUT (-6,8%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement privé sous contrat pour le premier degré à partir de 2009 et pour le second degré sur toute la période).

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Jusqu'en 2018, cette catégorie inclut les préapprentis.

2. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

Précisions

Cette fiche fait la synthèse de données présentées dans la publication, disponibles pour la dernière rentrée scolaire, et qui portent sur :

- les élèves du premier et du second degré dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (cf. chapitres 3 et 4);
- les élèves du second degré dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, sous statut scolaire (cf. fiche 4.26);
- les élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de la santé (cf. fiche 1.7);

- les apprentis du second degré en centres de formation d'apprentis (cf. chapitre 5);
- les étudiants dans un établissement d'enseignement supérieur (tous types d'établissements et de tutelles), y compris formation continue, et qui incluent une partie des apprentis (cf. chapitre 6).

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante – Voir « Glossaire ».

Avvertissement – Les inscriptions comptabilisées à l'université excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Source

DEPP et SIES-MESR.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2020	2021	2022	Évol. 2021/ 2022 (%)
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 532,8	2 552,0	2 375,0	2 337,4	2 314,9	-1,0
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 071,4	4 175,7	4 138,0	4 090,0	4 052,5	-0,9
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	52,9	54,1	55,4	2,4
Premier degré Public et Privé sous contrat	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 648,6	6 776,4	6 565,8	6 481,5	6 422,8	-0,9
Premier degré privé hors contrat (1)				15,6	28,8		51,0	57,1	2,5
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 400,0	3 213,5	3 308,9	3 414,4	3 407,5	3 411,4	0,1
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (2)</i>	114,9	114,6	110,2	95,6	88,8	87,1	87,0	85,8	-1,4
Formations professionnelles en lycée (3)	807,9	750,0	694,5	690,9	656,9	638,3	626,7	621,6	-0,8
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 493,9	1 417,6	1 543,2	1 604,4	1 620,6	1 620,8	0,0
Second degré Public et Privé sous contrat	5 309,2	5 725,8	5 588,4	5 322,1	5 509,0	5 657,0	5 654,8	5 653,8	0,0
Second degré privé hors contrat (1)			26,0	31,1	27,5	28,8	31,4	24,1	-23,3
Second degré agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	149,9	144,5	133,2	135,2	135,6	0,3
Établissements spécialisés de la santé (4)	96,2	88,2	81,4	71,5	71,4	67,0	68,4	65,6	-4,0
Apprentis de l'enseignement secondaire (5)	244,1	225,6	324,9	322,1	266,5	306,3	354,4	377,3	6,5
Total élèves et apprentis des premier et second degrés	13 162,8	13 109,2	12 723,9	12 560,9	12 824,0	12 809,2	12 782,9	12 737,8	-0,4

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Le privé sous contrat et hors contrat ne sont distingués qu'à partir de 2010 pour le premier degré et de 2000 pour le second degré. Par ailleurs, à partir de 2022, seuls les élèves de moins de 16 ans sont comptabilisés.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.

3. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

4. Sans doubles comptes avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère chargé de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans double compte avec l'éducation nationale depuis 2008 (voir 1.6).

5. Données provisoires pour l'année 2022-2023. Jusqu'en 2018, cette ligne inclut les préapprentis.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté; **CFA** : centre de formation d'apprentis.

3 Évolution des effectifs d'étudiants et d'apprentis du supérieur, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2019	2020	2021	2022 (p)	Évol. 2021/ 2022 (%)
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 635,4	1 650,0	1 656,9	1 597,7	-3,6
<i>dont : préparation DUT</i>	53,7	72,3	116,1	115,7	116,2	120,6	120,9	115,1	107,3	-6,8
<i>ingénieurs (y compris en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	23,9	28,5	31,8	31,2	31,5	31,6	0,5
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	85,1	84,9	83,4	81,2	-2,6
STS et assimilés (1)	67,9	199,3	238,9	292,2	316,3	341,7	376,8	408,9	406,7	-0,5
Formations d'ingénieurs (hors universités y compris en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	118,0	135,8	140,8	144,2	146,0	1,2
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	199,2	219,3	239,1	244,9	2,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	140,8	142,0	152,3	152,4	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	75,8	125,7	224,3	196,2	226,1	269,1	281,6	294,4	306,5	4,1
Total enseignement supérieur (y compris apprentissage)	1181,1	1717,1	2160,3	2349,2	2569,9	2 807,0	2 895,5	2 979,2	2 935,3	-1,5
Total apprentis du supérieur (4)	0,0	1,3	51,2	111,4	144,0	203,8	323,3	479,6	576,3	20,1

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Les STS en apprentissage sont prises en compte à partir de 2010.

2. Données provisoires pour l'année 2022-2023.

3. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

4. Les apprentis du supérieur ne sont pas tous retrouvés dans les effectifs de synthèse de l'ensemble de l'enseignement supérieur présentés au-dessus. En 2022, on estime que sept apprentis étudiants sur dix sont retrouvés dans le « total enseignement supérieur ».

DUT : diplôme universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de technicien supérieur; DCG : diplôme de comptabilité et gestion;

DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2021-2022, les effectifs de la population scolarisée (15 687 000) ont augmenté de 98 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,6 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,3%. Au total, 23,0% de la population de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer est scolarisée en 2021-2022.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent différemment entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. La hausse la plus importante est dans l'académie de Mayotte (+5,1%), suivie des académies de Paris (+4,3%) et de Nice (+2,5%). Au contraire, les plus fortes baisses concernent les académies de Martinique (-2,0%) et de Guadeloupe (-1,2%).

En France métropolitaine, le **taux de scolarisation** varie de 15,8% dans l'académie de Corse à 34,2% dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 26,0% en Haute-Garonne contre 15,0% dans le Lot. Le département de la Creuse affiche le taux le plus faible avec seulement 14,3% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (28,2%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2020 et 2021). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques, DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2021-2022

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2020/2021 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	57 505	-0,5	333 713	17,2	Seine-et-Marne	339 897	1,1	1 448 660	23,5
Cantal	22 127	-0,8	143 863	15,4	Seine-Saint-Denis	418 101	-0,8	1 685 758	24,8
Haute-Loire	42 960	-0,4	226 971	18,9	Val-de-Marne	333 161	0,2	1 424 112	23,4
Puy-de-Dôme	156 379	0,0	668 941	23,4	Créteil	1 091 159	0,1	4 558 530	23,9
Clermont-Ferrand	278 971	-0,2	1 373 488	20,3	Paris	732 446	4,3	2 142 104	34,2
Ardèche	60 085	-0,5	332 158	18,1	Yvelines	351 365	0,3	1 462 858	24,0
Drôme	104 424	0,0	521 666	20,0	Essonne	349 756	0,4	1 315 318	26,6
Isère	321 594	0,0	1 290 472	24,9	Hauts-de-Seine	375 127	1,8	1 643 740	22,8
Savoie	96 918	0,6	445 515	21,8	Val-d'Oise	332 810	0,6	1 274 764	26,1
Haute-Savoie	171 969	0,8	853 312	20,2	Versailles	1 409 058	0,8	5 696 680	24,7
Grenoble	754 990	0,2	3 443 123	21,9	Île-de-France	3 232 663	1,3	12 397 314	26,1
Ain	135 398	0,6	667 726	20,3	Calvados	163 699	0,2	701 012	23,4
Loire	176 328	0,3	770 949	22,9	Manche	89 242	-0,7	494 202	18,1
Rhône	562 012	1,6	1 919 284	29,3	Orne	50 871	-1,0	275 022	18,5
Lyon	873 738	1,2	3 357 959	26,0	Eure	121 033	-0,2	598 283	20,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 907 699	0,6	8 174 570	23,3	Seine-Maritime	314 417	0,6	1 256 298	25,0
Doubs	134 077	0,1	549 350	24,4	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Jura	48 579	-0,2	257 646	18,9	Normandie	739 262	0,1	3 324 817	22,2
Haute-Saône	41 152	-1,9	232 669	17,7	Dordogne	65 439	0,4	412 574	15,9
Territoire de Belfort	30 449	-0,1	138 096	22,0	Gironde	409 176	1,3	1 679 859	24,4
Besançon	254 257	-0,3	1 177 761	21,6	Landes	71 743	-0,1	426 137	16,8
Côte-d'Or	131 214	-0,3	536 638	24,5	Lot-et-Garonne	60 668	0,6	329 694	18,4
Nièvre	33 275	-0,7	199 156	16,7	Pyrénées-Atlantiques	140 116	0,0	695 315	20,2
Saône-et-Loire	96 770	-0,7	548 770	17,6	Bordeaux	747 142	0,8	3 543 579	21,1
Yonne	59 625	-1,0	332 412	17,9	Corrèze	40 788	-0,2	237 797	17,2
Dijon	320 884	-0,6	1 616 976	19,8	Creuse	16 342	-1,3	114 492	14,3
Bourgogne-Franche-Comté	575 141	-0,5	2 794 737	20,6	Hauts-Vienne	81 231	-0,3	371 311	21,9
Côtes-d'Armor	111 742	-0,6	607 979	18,4	Limoges	138 361	-0,4	723 600	19,1
Finistère	196 257	-0,6	924 576	21,2	Charente	61 661	-0,4	352 224	17,5
Ille-et-Vilaine	296 614	1,2	1 110 429	26,7	Charente-Maritime	123 708	1,4	663 209	18,7
Morbihan	153 749	0,7	773 979	19,9	Deux-Sèvres	69 231	-0,7	374 163	18,5
Rennes	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Vienne	109 586	0,0	441 004	24,8
Bretagne	758 362	0,4	3 416 963	22,2	Poitiers	369 186	0,3	1 830 600	19,9
Cher	51 805	-1,6	298 501	17,4	Nouvelle-Aquitaine	1 249 689	0,5	6 097 779	20,5
Eure-et-Loir	87 211	-0,7	430 284	20,3	Aude	66 627	0,5	379 057	17,6
Indre	34 882	-1,6	216 280	16,1	Gard	152 889	-0,2	757 191	20,2
Indre-et-Loire	145 303	-0,3	616 991	23,6	Hérault	303 006	2,2	1 220 960	24,8
Loir-et-Cher	59 397	-0,9	328 194	18,1	Lozère	14 593	-0,6	76 750	19,0
Loiret	164 238	1,0	685 406	24,0	Pyrénées-Orientales	97 358	0,9	488 564	19,9
Orléans-tours	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Montpellier	634 473	1,2	2 922 522	21,7
Centre-Val de Loire	542 836	-0,2	2 575 656	21,1	Ariège	25 301	-0,9	154 681	16,4
Corse-du-Sud	23 814	1,1	163 320	14,6	Aveyron	46 964	-0,5	279 775	16,8
Haute-Corse	31 298	0,4	185 848	16,8	Haute-Garonne	378 878	1,1	1 454 901	26,0
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Gers	31 240	-1,0	193 113	16,2
Corse	55 112	0,7	349 168	15,8	Lot	26 401	-0,2	175 841	15,0
Meurthe-et-Moselle	200 562	-0,9	730 751	27,4	Hautes-Pyrénées	40 222	-0,9	230 322	17,5
Meuse	31 787	-1,9	179 847	17,7	Tarn	76 035	-0,6	394 797	19,3
Moselle	195 224	0,0	1 052 071	18,6	Tarn-et-Garonne	51 139	-0,3	265 371	19,3
Vosges	64 770	-1,0	357 967	18,1	Toulouse	676 180	0,4	3 148 801	21,5
Nancy-Metz	492 343	-0,6	2 320 636	21,2	Occitanie	1 310 653	0,8	6 071 323	21,6
Ardennes	48 977	-1,5	266 851	18,4	Loire-Atlantique	356 655	1,2	1 482 825	24,1
Aube	62 980	-0,5	312 245	20,2	Maine-et-Loire	216 745	0,7	830 803	26,1
Marne	137 185	-0,3	566 513	24,2	Mayenne	62 359	-0,8	306 908	20,3
Haute-Marne	29 389	-1,3	168 770	17,4	Sarthe	123 422	-0,2	567 743	21,7
Reims	278 531	-0,7	1 314 379	21,2	Vendée	137 552	0,5	703 623	19,5
Bas-Rhin	273 320	0,5	1 163 027	23,5	Nantes	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Haut-Rhin	153 854	-0,4	769 737	20,0	Pays de la Loire	896 733	0,6	3 891 902	23,0
Strasbourg	427 174	0,2	1 932 764	22,1	Alpes-de-Haute-Provence	28 619	0,4	166 140	17,2
Grand Est	1 198 048	-0,3	5 567 779	21,5	Hautes-Alpes	24 364	-2,4	140 433	17,3
Aisne	107 877	-0,2	525 226	20,5	Bouches-du-Rhône	502 395	1,1	2 073 849	24,2
Oise	179 699	0,1	832 317	21,6	Vaucluse	126 469	1,1	565 721	22,4
Somme	138 939	-0,3	565 614	24,6	Aix-Marseille	681 847	1,0	2 946 143	23,1
Amiens	426 515	-0,1	1 923 157	22,2	Alpes-Maritimes	246 286	3,5	1 109 766	22,2
Nord	708 465	0,7	2 614 378	27,1	Var	203 210	1,3	1 103 955	18,4
Pas-de-Calais	316 827	-0,8	1 458 532	21,7	Nice	449 496	2,5	2 213 721	20,3
Lille	1 025 292	0,2	4 072 910	25,2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 131 343	1,6	5 159 864	21,9
Hauts-de-France	1 451 807	0,1	5 996 067	24,2	France métropolitaine	15 049 348	0,6	65 817 939	22,9
					Guadeloupe	106 701	-1,2	422 267	25,3
					Guyane	93 170	2,2	303 987	30,6
					Martinique	71 517	-2,0	354 616	20,2
					Mayotte	113 532	5,1	299 022	38,0
					La Réunion	253 064	1,3	879 081	28,8
					France métro. + DROM	15 687 332	0,6	68 076 912	23,0

RENS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, parmi les élèves de niveau collège, 32,6% résident dans une commune rurale et 67,4% dans une commune urbaine, dont 36,6% dans une commune urbaine très dense (1). La part d'élèves résidant dans le rural est moindre en élémentaire (31,8%) et en préélémentaire (30,4%). Elle est également plus faible au sein des formations de niveau lycée sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les écoles et les collèges sont plutôt bien implantés dans le rural : 46,7% des écoles et 29,8% des collèges (2). C'est beaucoup moins le cas des lycées, qui se concentrent dans l'urbain : 89% des lycées polyvalents et professionnels et

93,3% des lycées généraux et technologiques sont situés dans une commune urbaine. Au fur et à mesure que les élèves avancent dans leur scolarité, ils sont ainsi plus fréquemment scolarisés dans des territoires urbains, ce qui allonge les temps de trajets des élèves résidant dans le rural ou les amène à être internes.

Dans le premier degré, les écoles rurales ont des classes légèrement moins remplies en moyenne (21,6 élèves par classe) que les écoles situées dans des communes urbaines (22,0), les plus petites classes se trouvant dans le rural éloigné (20,1) (3). Ce constat se vérifie également pour les formations du second degré.

Précisions

La typologie des communes a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif. Cette caractérisation du territoire, basée sur un croisement d'approches morphologique et fonctionnelle, permet de distinguer plusieurs types de communes rurales et urbaines.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire; Systèmes d'information Scolarité.

1 Répartition des élèves selon le lieu de résidence et le niveau de scolarisation, à la rentrée 2022, en %

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	7,5	7,9	7,7	8,2	6,7	8,0	7,7
Rural périphérique	11,1	11,6	11,4	11,7	11,0	10,1	11,3
Rural bourg	3,7	3,9	3,8	4,1	3,5	4,3	4,0
Rural périurbain	8,1	8,4	8,3	8,6	8,3	7,8	8,4
Total rural	30,4	31,8	31,2	32,6	29,5	30,2	31,4
Urbain petite ville	4,7	4,8	4,8	5,0	4,5	6,1	5,0
Urbain dense	24,8	25,3	25,1	25,8	26,0	26,4	25,9
Urbain très dense	40,1	38,2	38,9	36,6	40,0	37,3	37,7
Total urbain	69,6	68,3	68,8	67,4	70,5	69,8	68,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, élèves des 1^{er} et 2^d degrés accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2023, DEPP

2 Répartition des écoles et établissements scolaires selon leur localisation, à la rentrée 2022

	Écoles		Collèges		Lycées généraux et technologiques		Lycées polyvalents		Lycées professionnels et EREA	
	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)	Nombre	Répartition (en %)
Rural éloigné	7 524	15,6	503	7,2	5	0,3	5	0,5	25	2,1
Rural périphérique	8 621	17,9	295	4,2	7	0,5	5	0,5	4	0,3
Rural bourg	2 473	5,1	656	9,4	68	4,4	71	7,4	64	5,3
Rural périurbain	3 923	8,1	626	9,0	24	1,5	22	2,3	38	3,2
Total rural	22 541	46,7	2 080	29,8	104	6,7	103	10,7	131	10,9
Urbain petite ville	2 341	4,9	597	8,6	162	10,4	152	15,9	154	12,8
Urbain dense	10 345	21,5	1 832	26,3	425	27,4	280	29,4	373	31,0
Urbain très dense	12 993	26,9	2 467	35,4	861	55,5	419	43,9	546	45,3
Total urbain	25 679	53,3	4 896	70,3	1 448	93,3	851	89,2	1 073	89,1
Total Public + Privé sous contrat	48 220	100,0	6 976	100,0	1 552	100,0	954	100,0	1 204	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, établissements des 1^{er} et 2^d degrés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2023, DEPP

3 Taille moyenne des classes (E/D) selon la localisation de l'établissement, à la rentrée 2022

	Niveau préélémentaire	Niveau élémentaire	Total premier degré	Formations en collège y compris Segpa	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total second degré
Rural éloigné	20,3	20,0	20,1	22,8	28,6	13,4	22,3
Rural périphérique	22,0	21,6	21,8	24,9	28,5	16,1	24,7
Rural bourg	21,6	21,3	21,4	24,0	27,8	14,9	23,4
Rural périurbain	23,2	22,6	22,8	25,7	29,8	16,2	25,5
Total rural	21,9	21,4	21,6	24,6	28,5	15,1	24,2
Urbain petite ville	21,4	20,9	21,1	24,4	29,2	16,6	24,1
Urbain dense	22,8	22,1	22,4	25,6	30,4	17,9	25,5
Urbain très dense	22,6	21,4	21,8	25,5	30,7	18,7	25,9
Total urbain	22,6	21,6	22,0	25,5	30,4	18,1	25,5
Total Public + Privé sous contrat	22,4	21,6	21,8	25,3	30,3	17,9	25,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, élèves du 1^{er} degré (hors ULIS) et du 2^d degré accueillis sous statut scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. RERS 2023, DEPP

Pendant l'année scolaire 2021-2022, plus de 15 687 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 23% de la population totale (2).

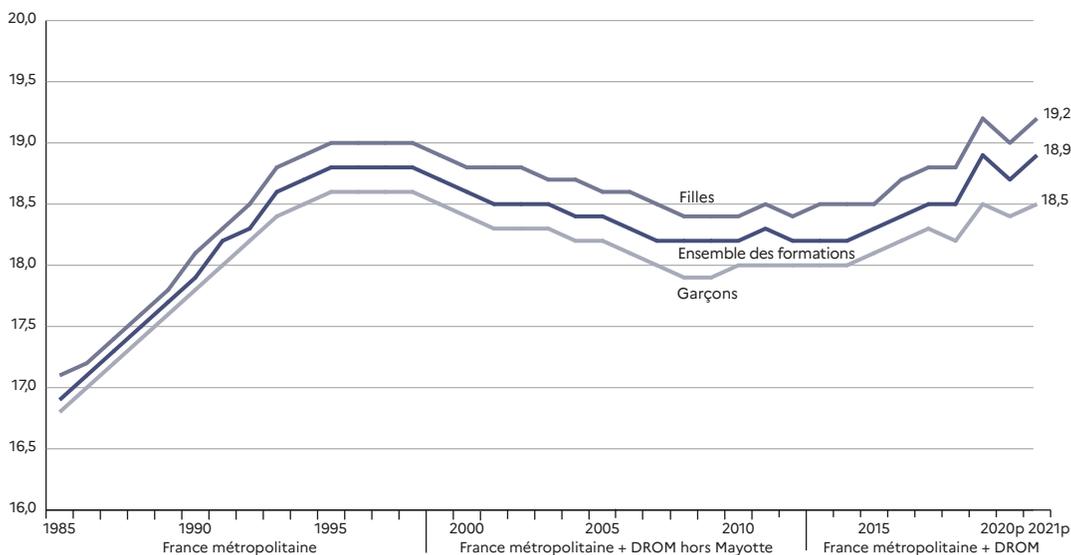
Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2020 dans le second degré et en sortent également plus vite. La part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans et reste quasiment stable pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur reste globalement stable avec des disparités selon les âges. Le **taux de scolarisation** en apprentissage augmente pour les jeunes de 18 à 23 ans. C'est le nombre

d'étudiants âgés de 21 à 22 ans qui augmente le plus (2 points d'augmentation par rapport à 2020).

En 2021-2022, l'espérance de scolarisation à deux ans s'établit à 18,9 ans, en augmentation de 0,2 point par rapport à l'année précédente (1). L'espérance de scolarisation à 15 ans augmente très légèrement aussi à la rentrée 2021 par rapport à 2020. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2021-2022 fixent une espérance de scolarisation, pour un jeune âgé de 15 ans, de 6,7 années supplémentaires de formation initiale, dont 3,4 années dans l'enseignement supérieur (3). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,8 années contre 3,1 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

1 Évolution de l'espérance de scolarisation à 2 ans, en années (1)



► Champ : Public + Privé; 1985-1998 : France métropolitaine; 1999-2012 : France métropolitaine + DROM hors Mayotte; 2013-2020 : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Note : l'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

Précisions

L'âge correspond à l'âge atteint par les élèves en cours d'année.

Enseignement spécialisé hors MENJ – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Autres formations du second degré – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux 3 et 4.

Population scolarisée, population totale, premier degré, second degré du MENJ, apprentis, enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP et SIES-MESR. Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé. Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

2 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2021-2022

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJS	2 ^e degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 ^e degré	Apprentis	Ens. supérieur		
2020-2021	0-1 an	1 479 500	s.o.									
2019	2 ans	750 992	73 987	9,9 (0,4)	9,8 (0,4)							
2018	3 ans	754 509	735 077	97,4 (0,4)	97,4 (0,4)							
2017	4 ans	763 752	762 614	99,9 (0,1)	99,8 (0,1)	0,1 (0)						
2016	5 ans	778 410	783 197	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2015	6 ans	793 550	805 610	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)						
2014	7 ans	818 888	828 655	100 (0)	100 (0)	0,2 (0)						
2013	8 ans	821 541	830 841	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)						
2012	9 ans	837 621	843 184	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)						
2011	10 ans	841 702	849 276	100 (0)	98,1 (0,5)	0,5 (0)	2,3 (0)					
2010	11 ans	864 046	865 211	100 (0)	6,9 (0,5)	0,5 (0)	92,7 (-0,9)					
2009	12 ans	855 508	853 815	99,8 (-0,2)	0,2 (0)	0,6 (-0,1)	99 (-0,4)					
2008	13 ans	859 225	858 497	99,9 (0,1)		0,7 (-0,1)	98,8 (0,1)	0,5 (0,1)				
2007	14 ans	853 930	847 320	99,2 (-0,3)		0,7 (0)	96,6 (-0,5)	1,9 (0,2)				
2006	15 ans	866 072	851 123	98,3 (0)		0,8 (-0,1)	89,8 (-0,7)	4,3 (0,2)	3,4 (0,6)			
2005	16 ans	848 531	813 242	95,8 (-0,5)		0,8 (-0,1)	85,3 (-0,7)	3,9 (-0,1)	5,9 (0,4)			
2004	17 ans	842 051	790 139	93,8 (-0,8)		0,6 (0)	79,5 (-0,8)	3,5 (-0,1)	7 (0,1)	3,3 (0)		
2003	18 ans	829 364	660 207	79,6 (-0,1)		0,4 (0)	16,1 (-1,7)	1,5 (-0,2)	11,6 (1,6)	49,9 (0,2)		
2002	19 ans	824 883	574 306	69,6 (1,2)		0,3 (0)	3,5 (-0,4)	0,8 (-0,1)	12,3 (2,7)	52,6 (-1,1)		
2001	20 ans	821 021	490 564	59,8 (2,6)		0,1 (0)	1 (-0,1)	0,6 (0)	13,1 (3,5)	44,9 (-0,8)		
2000	21 ans	826 148	409 630	49,6 (1,9)		0,1 (0)	0,4 (0)	0,4 (0)	12,1 (3,3)	36,7 (-1,3)		
1999	22 ans	771 550	333 547	43,2 (3,3)				0,2 (0)	0,3 (0)	11,8 (3,7)	30,9 (-0,4)	
1998	23 ans	761 162	239 302	31,4 (2,1)				0,2 (0)	0,2 (0)	8,9 (2,8)	22,1 (-0,7)	
1997	24 ans	744 528	156 741	21,1 (1,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	5,9 (1,9)	15 (-0,1)	
1996	25 ans	747 523	103 391	13,8 (1)				0,1 (0)		3,7 (1,3)	10 (-0,3)	
1995	26 ans	743 527	72 766	9,8 (0,8)				0,1 (0)	0,1 (0)	2,5 (0,9)	7,2 (-0,1)	
1994	27 ans	730 435	52 856	7,2 (0,7)				0,1 (0)		1,8 (0,7)	5,4 (0)	
1993	28 ans	735 783	39 912	5,4 (0,7)				0,1 (0)	0,1 (0)	1,4 (0,6)	4 (0,1)	
1992	29 ans	771 314	30 323	3,9 (0,5)				0,1 (0)		1 (0,4)	2,9 (0)	
1991 et avant	30 ans +	44 139 846	131 999	0,3 (0)							0,3 (0)	
Total		68 076 912	15 687 332	23 (0,1)	9,6 (-0,1)	0,1 (0)	8,4 (0)	0,2 (0)	1,2 (0,3)	3,5 (0)		

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

RERS 2023, DEPP

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2020. Exemple : à 20 ans, 59,8% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2021, soit 2,6 points de plus qu'à la rentrée 2020.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

3 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte			France métropolitaine + DROM		
	1985	1990	1995	2000	2000	2010	2018 (p)	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,5	6,5	6,7	6,8
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,8	6,8	7,0	7,2
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,3	6,2	6,4	6,5
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,3	3,3	3,3
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,3	3,3	3,3	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	3,1	3,1	3,3	3,4
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,4	3,4	3,7	3,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,8	2,8	3,0	3,1

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte à partir de 2000 ; Mayotte à partir de 2018), Public + Privé.

RERS 2023, DEPP

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation, observés une année.

En 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,5% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (87,3% contre 83,3%). Au même âge, 8,9% des garçons sont encore en quatrième, contre seulement 6,5% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 69,0% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 55,4% des garçons.

Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (69,4% pour les filles et 55,0% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,4%) que les filles (25,7%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,2% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,2% contre 5,0%.

Précisions

Population concernée – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DROM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2021).

Pro court scolaire, pro court apprentissage, pro long scolaire, pro long apprentissage, post-bac – Voir « Glossaire ».

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques DEPP et SIES-MESR.
Statistiques communiquées par le ministère chargé de l'agriculture et par le ministère chargé de la santé.
Insee-traitement DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2021-2022

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	10 672	17 185	27 857	7 971	12 908	20 879	2 541	4 573	7 114	1 809	3 100	4 909
6 ^e et 5 ^e	813	1 175	1 988	90	111	201	33	55	88	50	51	101
4 ^e	27 057	38 907	65 964	1 259	1 815	3 074	92	143	235	29	34	63
3 ^e	364 391	363 934	728 325	37 977	53 300	91 277	2 466	3 731	6 197	267	654	921
Formations en collège	402 933	421 201	824 134	47 297	68 134	115 431	5 132	8 502	13 634	2 155	3 839	5 994
2 ^{es} générale et technologique	10 247	11 396	21 643	280 486	234 530	515 016	20 316	20 398	40 714	1 706	1 717	3 423
1 ^{re} générale et technologique	236	407	643	10 329	11 176	21 505	255 868	208 693	464 561	23 989	25 013	49 002
Terminale générale et technologique	22	20	42	270	385	655	10 218	10 673	20 891	241 856	193 040	434 896
Formations GT en lycée	10 505	11 823	22 328	291 085	246 091	537 176	286 402	239 764	526 166	267 551	219 770	487 321
Pro court scolaire (1)	34	48	82	11 275	16 481	27 756	18 711	28 173	46 884	12 438	19 437	31 875
Pro court apprentissage (1)	3	4	7	6 262	18 658	24 920	10 002	30 185	40 187	8 710	27 425	36 135
Pro long scolaire (1)	275	486	761	59 168	82 079	141 247	75 482	101 118	176 600	77 404	101 342	178 746
Pro long apprentissage (1)	1	3	4	648	3 900	4 548	1 809	7 672	9 481	5 364	16 492	21 856
Formations pro en lycée ou apprentissage	313	541	854	77 353	121 118	198 471	106 004	167 148	273 152	103 916	164 696	268 612
Post-bac		4	4	11	34	45	105	185	290	14 220	13 992	28 212
Total scolarisés	413 751	433 569	847 320	415 746	435 377	851 123	397 643	415 599	813 242	387 842	402 297	790 139
Non-scolarisés (2)	3 518	3 092	6 610	6 007	8 942	14 949	15 280	20 009	35 289	20 589	31 323	51 912
Population (p)	417 269	436 661	853 930	421 753	444 319	866 072	412 923	435 608	848 531	408 431	433 620	842 051

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	2,6	3,9	3,3	1,9	2,9	2,4	0,6	1,0	0,8	0,4	0,7	0,6
6 ^e et 5 ^e	0,2	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	6,5	8,9	7,7	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 ^e	87,3	83,3	85,3	9,0	12,0	10,5	0,6	0,9	0,7	0,1	0,2	0,1
Formations en collège	96,6	96,5	96,5	11,2	15,3	13,3	1,2	2,0	1,6	0,5	0,9	0,7
2 ^{es} générale et technologique	2,5	2,6	2,5	66,5	52,8	59,5	4,9	4,7	4,8	0,4	0,4	0,4
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,4	2,5	2,5	62,0	47,9	54,7	5,9	5,8	5,8
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	2,5	2,5	59,2	44,5	51,6
Formations GT en lycée	2,5	2,7	2,6	69,0	55,4	62,0	69,4	55,0	62,0	65,5	50,7	57,9
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,7	3,7	3,2	4,5	6,5	5,5	3,0	4,5	3,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	1,5	4,2	2,9	2,4	6,9	4,7	2,1	6,3	4,3
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	14,0	18,5	16,3	18,3	23,2	20,8	19,0	23,4	21,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,2	0,9	0,5	0,4	1,8	1,1	1,3	3,8	2,6
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	18,3	27,3	22,9	25,7	38,4	32,2	25,4	38,0	31,9
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,2	3,4
Total scolarisés	99,2	99,3	99,2	98,6	98,0	98,3	96,3	95,4	95,8	95,0	92,8	93,8
Non-scolarisés (2)	0,8	0,7	0,8	1,4	2,0	1,7	3,7	4,6	4,2	5,0	7,2	6,2
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

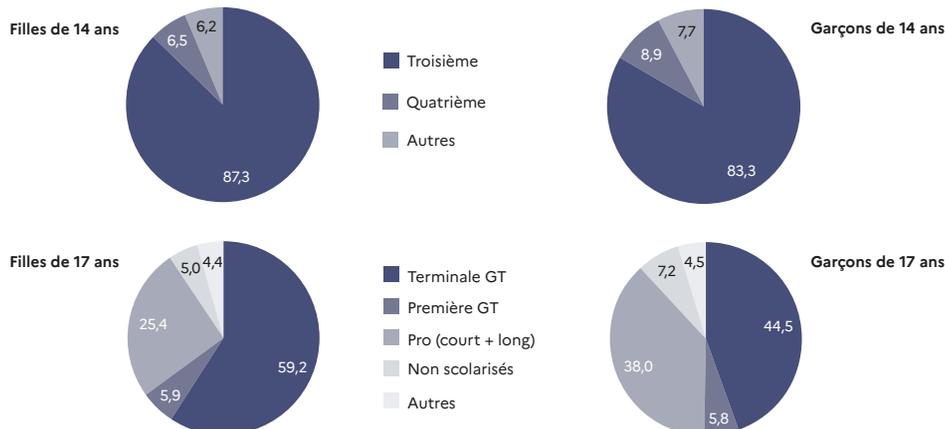
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2023, DEPP

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2021-2022, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2023, DEPP

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

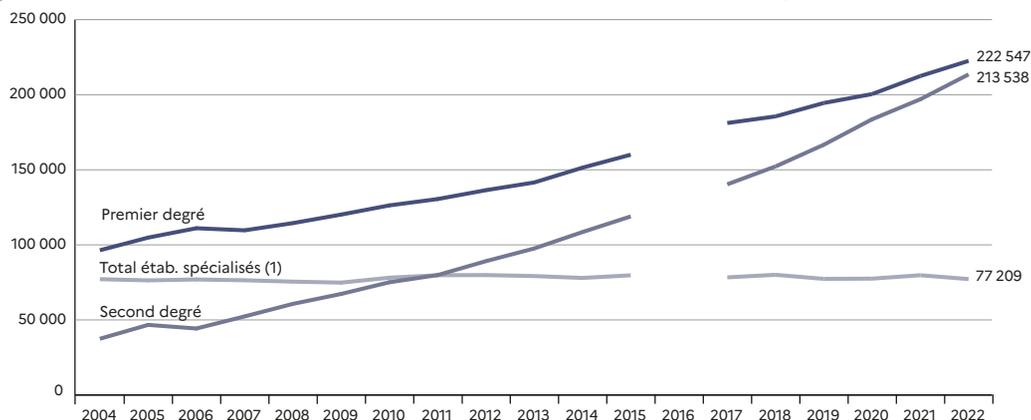
À la rentrée 2022, plus de 501 700 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : 85% exclusivement en milieu ordinaire, 13% (hors scolarité partagée) exclusivement en **établissement hospitalier** ou **médico-social**, et 2% en scolarité partagée **(1) (2)**. Par rapport à 2021, les effectifs augmentent de 6,5% en milieu ordinaire (26 700 élèves supplémentaires). La scolarisation en classe ordinaire progresse de 4,8% dans le premier degré et de 8,4% dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une ULIS croît légèrement dans le premier degré (+0,7%) et plus nettement dans le second degré (+3,2%).

Sept élèves en situation de handicap sur dix sont des garçons **(3)**. Cette surreprésentation des garçons est observée en milieu ordinaire comme en milieu spécialisé. Elle est particulièrement forte dans les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), dont 84%

des élèves sont des garçons. Elle est moins marquée dans les ULIS du premier degré, où les filles représentent un élève sur trois.

Tous milieux de scolarisation confondus, 37% des élèves en situation de handicap présentent des troubles intellectuels ou cognitifs **(4)**. Ces élèves représentent près des deux tiers des élèves scolarisés en ULIS. Les ULIS accueillent 38% de l'ensemble des élèves présentant ce type de troubles et les établissements hospitaliers ou médico-sociaux en scolarisent 18%. La scolarisation en établissement hospitalier ou médico-social est très peu présente pour les élèves atteints de troubles du langage ou de la parole (2%) et plus répandue, entre 19% et 26%, chez les élèves atteints de plusieurs troubles associés, de troubles du psychisme, de troubles du spectre de l'autisme ou de troubles auditifs.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous contrat et hors contrat).

1. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Note : les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

Source

DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. DEPP, enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012	2014	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Évol. 2021/2022 %
Premier degré	96 396	111 083	136 421	151 412	160 043	185 563	194 494	200 421	212 441	222 547	4,8
dont PPS (1)		89 045	136 421	151 412	160 043	185 563	194 494	200 421	212 441	222 547	4,8
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 900	103 908	111 682	134 438	142 026	147 365	158 505	168 096	6,1
ULIS	37 584	39 684	45 521	47 504	48 361	51 125	52 468	53 056	53 425	53 816	0,7
UEEA									511	635	24,3
Part du public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,3	90	90,4	90,4	90,6	0,2
Second degré	37 442	44 278	89 142	108 529	118 935	152 232	166 680	183 619	196 968	213 538	8,4
dont PPS (1)		28 789	89 142	108 529	118 935	152 232	166 680	183 619	196 968	213 538	8,4
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 261	75 941	82 875	107 341	118 310	130 689	141 683	156 511	10,5
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 030	15 491	15 558	15 056	16 485	17 293	18 616	18 370	-1,3
ULIS	5 988	9 350	25 881	32 588	36 060	44 891	48 370	52 930	55 285	57 027	3,2
Part du public	88,5	87,0	84,1	83,5	83,2	83,3	83	83,6	83,5	83,3	-0,2
Total en milieu ordinaire (2)	133 838	155 361	225 563	259 941	278 978	337 795	361 174	384 040	409 409	436 085	6,5
Établissements sanitaires	6 922	6 097	8 273	7 769	8 140	8 249	7 659	7 826	8 530	7 278	-14,7
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	70 193	71 574	71 802	69 679	69 677	71 242	69 931	-1,8
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	79 873	77 962	79 714	80 051	77 338	77 503	79 772	77 209	-3,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 656	8 359	9 826	10 690	10 533	11 341	11 570	2,0
Ensemble (4)	210 979	232 312	298 361	330 247	350 333	408 020	427 822	451 010	477 840	501 724	5,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous contrat et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Projet personnalisé de scolarisation, voir « Glossaire ».

2. Y compris les élèves scolarisés en UEEA à partir de 2021.

3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

4. Hors scolarité partagée à partir de 2012 pour éviter les doubles comptes.

3 Répartition selon le sexe des élèves en situation de handicap en 2022-2023

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements spécialisés (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré			Sanitaires	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS	Ensemble				
Filles	45 715	18 188	100	42 672	20 427	127 102	2 490	22 823	25 313	152 415
Garçons	122 381	35 628	535	113 838	36 600	308 982	4 788	47 108	51 896	360 878
Total	168 096	53 816	635	156 510	57 027	436 084	7 278	69 931	77 209	513 293

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

4 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2022-2023

Troubles	Milieu ordinaire						Établissements spécialisés (1)			Total (3)
	Premier degré			Second degré			Sanitaires	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS	Ensemble				
Troubles intellectuels ou cognitifs	48 244	34 193	184	34 438	37 315	154 374	631	33 171	33 802	188 176
Troubles du psychisme	30 378	5 254	323	25 503	5 013	66 471	3 578	13 028	16 606	83 077
Troubles du langage ou de la parole	30 139	4 389	10	45 237	5 964	85 739	118	1 514	1 632	87 371
Troubles auditifs	3 153	550	1	3 430	558	7 692	8	2 702	2 710	10 402
Troubles visuels	1 967	228	0	2 560	296	5 051	5	482	487	5 538
Troubles viscéraux	1 950	176	0	1 388	159	3 673	413	34	447	4 120
Troubles moteurs	7 103	831	0	10 638	1 149	19 721	490	1 966	2 456	22 177
Plusieurs troubles associés	26 900	5 663	43	19 667	4 763	57 036	1 333	12 429	13 762	70 798
Autres troubles	18 262	2 532	74	13 650	1 810	36 328	627	2 249	2 876	39 204
Polyhandicap (2)							75	2 356	2 431	2 431
Total	168 096	53 816	635	156 511	57 027	436 085	7 278	69 931	77 209	513 294
dont troubles du spectre de l'autisme	23 671	7 412	635	12 335	5 164	49 217	2 124	14 593	16 717	65 934

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

2. N'existe que dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux.

3. Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée, qui représentent 3% du total des élèves scolarisés.

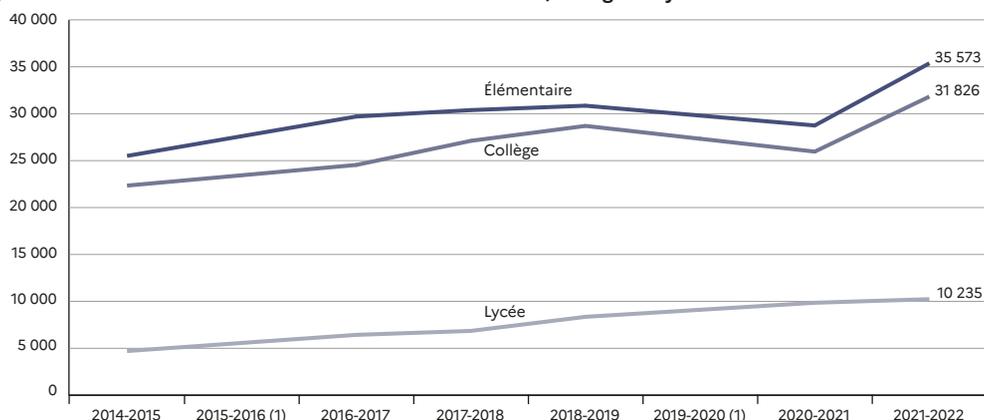
Durant l'année scolaire 2021-2022, les élèves scolarisés avec des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont 77 400 (hors préélémentaire), soit 20% de plus qu'en 2020-2021. Les effectifs sont en forte augmentation en école élémentaire et au collège (+23%) qui scolarisent respectivement 35 400 et 31 800 élèves. Ils sont plus faibles au lycée (10 200) et en plus légère augmentation (+4%) (1).

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. Les académies de Créteil et Versailles accueillent à elles seules près de 20% des élèves scolarisés (respectivement 8 600 et 6 300) (2). Viennent ensuite les académies de Lyon (4 900), Grenoble (3 900), Aix-Marseille (3 600) et Montpellier (3 500).

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, 72,3% des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement (3). Dans le second degré, 46,4% des collégiens et 47,7% des lycéens attendent plus de quinze jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide. Pour l'année 2021-2022, neuf élèves allophones sur dix bénéficient d'un dispositif de soutien linguistique : 84% dans les écoles, 93% dans les collèges et 90% dans les lycées.

1 Évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Éléves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. 1. Pas de données pour les années 2015-2016 et 2019-2020.

Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève allophone ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe.

La population concernée par l'**enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés** est l'ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DROM en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.23; 22.27.

2 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
Clermont-Ferrand	443	94	425	100	190	97	1 058	97
Grenoble	1 941	89	1 571	99	433	99	3 945	94
Lyon	2 449	94	1 752	95	671	80	4 872	93
Auvergne-Rhône-Alpes	4 833	92	3 748	97	1 294	89	9 875	94
Besançon	486	55	683	99	639	99	1 808	87
Dijon	902	91	909	96	386	97	2 197	94
Bourgogne-Franche-Comté	1 388	78	1 592	97	1 025	98	4 005	91
Bretagne (Rennes)	872	59	1 015	90	332	81	2 219	77
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	953	76	1 055	86	211	67	2 219	80
Corse	156	75	145	79	42	81	343	77
Nancy-Metz	1 327	81	872	99	129	93	2 328	88
Reims	488	100	440	97	198	99	1 126	99
Strasbourg	1 057	76	1 334	93	274	91	2 665	86
Grand Est	2 872	82	2 646	96	601	94	6 119	89
Amiens	688	88	998	89	361	88	2 047	88
Lille	1 139	83	1 024	94	1 121	90	3 284	89
Hauts-de-France	1 827	85	2 022	91	1 482	89	5 331	89
Créteil	3 084	93	2 231	91	946	83	6 261	91
Paris	1 058	97	986	100	342	100	2 386	99
Versailles	4 166	94	3 514	99	934	98	8 614	96
Île-de-France	8 308	94	6 731	97	2 222	92	17 261	95
Normandie	1 039	46	1 549	86	664	83	3 252	72
Bordeaux	848	75	1 275	91	312	89	2 435	85
Limoges	359	43	418	86	154	81	931	69
Poitiers	887	68	883	84	211	86	1 981	77
Nouvelle-Aquitaine	2 094	66	2 576	88	677	86	5 347	79
Montpellier	1 653	82	1 490	98	359	95	3 502	90
Toulouse	1 313	82	1 428	91	315	92	3 056	87
Occitanie	2 966	82	2 918	94	674	94	6 558	89
Pays de la Loire (Nantes)	1 558	82	1 070	96	434	95	3 062	89
Aix-Marseille	2 024	94	1 345	99	182	93	3 551	96
Nice	1 666	84	1 401	96	114	91	3 181	89
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 690	89	2 746	97	296	92	6 732	93
France métropolitaine (1)	32 453	84	29 742	94	9 937	90	72 133	89
Guadeloupe	204	99	257	97	206	100	667	99
Guyane	775	90	804	76	36	100	1 615	83
Martinique	109	77	34	94	10	20	153	77
Mayotte	1 533	73	807	89	10	80	2 350	78
La Réunion	304	91	186	90	36	94	526	91
DROM (1)	2 920	81	2 084	85	298	96	5 302	83
France métropolitaine + DROM (1)	35 373	84	31 826	93	10 235	90	77 435	89

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

RERS 2023, DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs de France métropolitaine et DROM).

3 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2021-2022 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	Élémentaire	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	72,3	27,7	34,1
Entre 1 et 14 jours	18,0	26,0	18,2
Entre 15 et 30 jours	3,5	15,2	12,3
Entre 1 et 3 mois	2,9	19,2	19,1
Entre 3 et 6 mois	1,0	4,9	8,0
Entre 6 mois et 1 an	1,1	4,8	4,5
1 an et plus	1,3	2,4	3,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2^d degré en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

RERS 2023, DEPP

1. Délai entre le positionnement et l'entrée dans le premier dispositif.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis (CFA)** peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale. À la rentrée 2022, la France métropolitaine et les DROM comptent 44 000 écoles publiques et 5 800 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public baisse légèrement (-0,8%), diminution qui s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches,

afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement. Le nombre d'écoles du secteur privé sous contrat est stable (-0,4%). Le nombre d'écoles du secteur privé hors contrat augmente de 2,9%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture. En 2022, les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 200 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DROM croît légèrement, une croissance portée essentiellement par les **collèges privés** (+3,2%). Le nombre de **lycées professionnels (LP)** continue de diminuer, en raison de regroupements avec des **lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)** qui conduisent à la hausse du nombre de **lycées polyvalents (LPO)**. Par ailleurs, la hausse du nombre de CFA observée depuis 2019 se poursuit en 2022 (+13%).

Précisions

Structures concernées – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur – Voir 2.21.

MFREO – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, RERS 2.01 et 2.04.
DEPP et SIES-MESR, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
SIES-MESR, RERS 2.21.
DGER-MASA, RERS 4.26.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2015	2020	2021	2022p	Évolution 2021/2022 (%)
Premier degré (1)	53 798	51 745	49 965	49 648	49 322	-0,7
Public	48 522	46 435	44 262	43 904	43 568	-0,8
Écoles maternelles	16 056	14 784	13 399	13 139	12 881	-2,0
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 651	30 863	30 765	30 687	-0,3
Privé	5 276	5 310	5 703	5 744	5 754	0,2
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 172	5 514	5 550	5 563	0,2
Privé sous contrat		4 808	4 687	4 673	4 652	-0,4
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 745	4 642	4 628	4 609	-0,4
Privé hors contrat		502	1 016	1 071	1 102	2,9
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		427	872	922	954	3,5
Second degré	12 203	12 148	12 179	12 211	12 243	0,3
Public	8 108	8 069	8 023	8 027	8 041	0,2
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	1 464	1 544	1 667	1 685	1 693	0,5
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale	7 882	7 843	7 795	7 799	7 813	0,2
Collèges	5 253	5 290	5 294	5 303	5 316	0,2
Lycées professionnels	973	874	800	794	790	-0,5
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 600	1 624	1 626	1 631	0,3
dont Lycées polyvalents (3)	582	659	730	738	742	0,5
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	77	76	76	0,0
Établissements sous tutelle de l'agriculture	226	226	227	228	228	0,0
Privé	4 095	4 079	4 156	4 184	4 202	0,4
dont établissements avec STS ou CPGE (éducation nationale et agriculture) (2)	698	723	697	698	679	-2,7
Établissements sous tutelle de l'éducation nationale (9)	3 493	3 488	3 576	3 608	3 619	0,3
Collèges	1 765	1 807	1 951	1 985	2 049	3,2
Lycées professionnels	664	640	562	555	512	-7,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 062	1 068	1 057	-1,0
dont Lycées polyvalents (3)	204	202	218	222	225	1,4
Établissements sous tutelle de l'agriculture (y compris MFREO)	602	591	580	576	583	1,2
Privé sous contrat (établissements relevant de l'éducation nationale) (9)	2 953	2 916	2 883	2 879	2 874	-0,2
dont établissements avec STS ou CPGE	432	443	461	460	461	0,2
Collèges	1 672	1 660	1 660	1 659	1 660	0,1
Lycées professionnels	403	389	347	345	338	-2,0
Lycées d'enseignement général et technologique	878	866	875	874	875	0,1
dont Lycées polyvalents (3)	190	190	210	211	212	0,5
Privé hors contrat (établissements relevant de l'éducation nationale)	540	572	693	730	745	2,1
dont établissements avec STS ou CPGE	157	166	117	115	90	-21,7
Collèges	93	147	291	326	389	19,3
Lycées professionnels	261	251	215	210	174	-17,1
Lycées d'enseignement général et technologique	186	174	187	194	182	-6,2
dont Lycées polyvalents	14	12	8	11	13	18,2
Enseignement supérieur (4)						
Universités (5)	79	72	71	71	71	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	108	107	107	0,0
Inspé (ex-Espé)		30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 378	2 489	2 491	2 470	-0,8
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	2 001	2 106	2 203	2 221	2 207	-0,6
Public	1 358	1 432	1 586	1 610	1 607	-0,2
Privé	900	946	903	881	863	-2,0
Établissements avec CPGE	442	445	457	458	462	0,9
dont établissements du second degré (éducation nationale et agriculture) (2)	434	435	441	450	453	0,7
Public	345	351	363	364	367	0,8
Privé	97	94	94	94	95	1,1
Écoles d'ingénieurs	250	261	279	287	289	0,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	191	352	369	374	1,4
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	241	307	305	316	3,6
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (6)	623	639	632	626	626	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (7)	245	271	349	338	364	7,7
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (8)	973	958	1 467	1 764	1 994	13,0
Public	257	255	173	168	165	-1,8
Privé	716	703	1 294	1 596	1 829	14,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

- Dans le premier degré, des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, peuvent se former pour créer une école primaire.
- Ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture.
- Des lycées professionnels (LP) peuvent se regrouper avec des lycées généraux pour former des lycées polyvalents (LPO).
- Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).
- Y compris CUPFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).
- Données 2021-2022 reconduites en 2022-2023.
- Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.
- Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.
- Dont un EREA à partir de 2015.

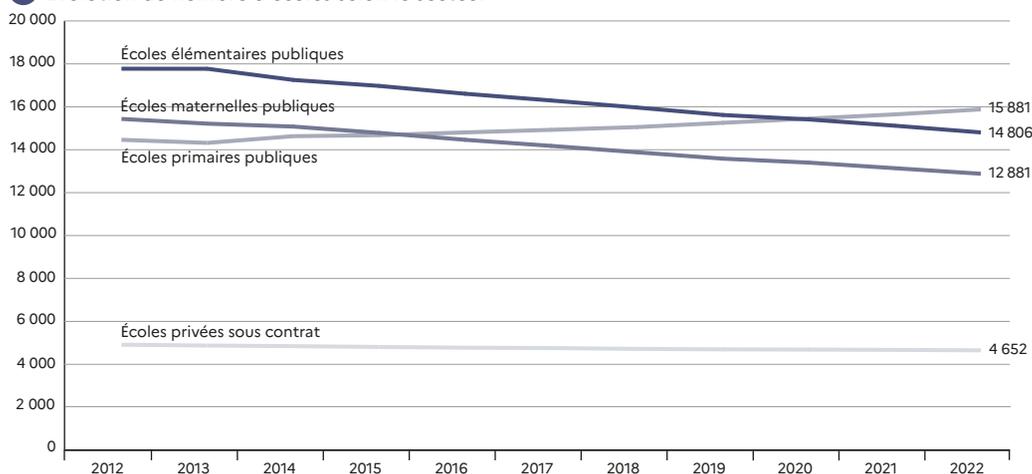
À la rentrée 2022, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 48 200 écoles en France, soit environ 360 écoles de moins qu'à la rentrée 2021 (1)(2). La baisse s'explique en grande partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement.

Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,8% contre -0,4% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -260 et -310), le nombre d'écoles primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+235).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 186 élèves contre 127 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (153) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (100).

Dans le secteur public, environ 3 400 écoles sont à classe unique (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Dans le secteur privé sous contrat, très peu d'écoles sont à classe unique : seulement 1,2% du total (5). Par ailleurs, 22,3% des écoles privées sous contrat comptent onze classes ou plus.

1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, les « écoles élémentaires » décrivent les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

2 Évolution du nombre d'écoles

	2012	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Public									
Écoles maternelles	15 435	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583	13 399	13 139	12 881
Écoles élémentaires	17 775	16 973	16 608	16 295	15 966	15 618	15 411	15 119	14 806
Écoles primaires	14 462	14 678	14 807	14 927	15 055	15 254	15 452	15 646	15 881
Total Public	47 672	46 435	45 877	45 401	44 902	44 455	44 262	43 904	43 568
Privé sous contrat									
Écoles maternelles	70	63	59	56	54	50	45	45	43
Écoles élémentaires	170	156	153	150	155	146	142	138	132
Écoles primaires	4 674	4 589	4 563	4 551	4 510	4 501	4 500	4 490	4 477
Total Privé sous contrat	4 914	4 808	4 775	4 757	4 719	4 697	4 687	4 673	4 652
Ensemble	52 586	51 243	50 652	50 158	49 621	49 152	48 949	48 577	48 220

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2022

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	100	153	127	128
Privé sous contrat	96	152	186	185

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

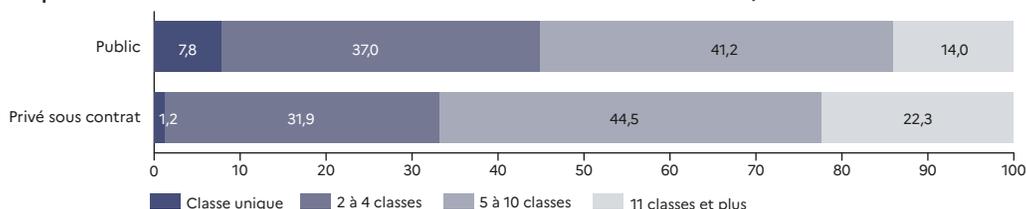
4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2022

Nombre de classes	France métropolitaine + DROM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public				
1	883	1 896	622	3 401
2	1 326	1 487	2 197	5 010
3	2 518	631	2 418	5 567
4	2 632	714	2 216	5 562
5 à 10	5 242	6 412	6 285	17 939
11 et plus	280	3 666	2 143	6 089
Total Public	12 881	14 806	15 881	43 568
Privé sous contrat				
1	6	15	36	57
2	11	31	332	374
3	8	8	463	479
4	7	10	616	633
5 à 10	10	41	2 021	2 072
11 et plus	1	27	1 009	1 037
Total Privé sous contrat	43	132	4 477	4 652
Ensemble	12 924	14 938	20 358	48 220

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

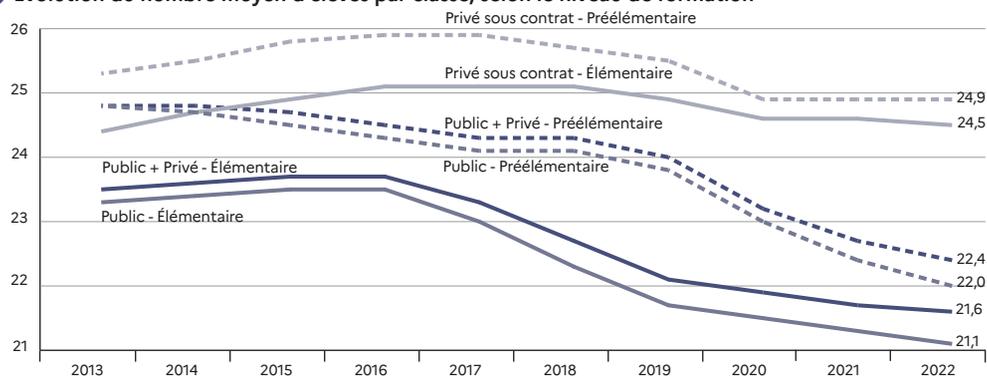
À la rentrée 2022, le nombre de classes est stable dans le premier degré public : 257 000 (2). Dans le secteur privé sous contrat, il est en légère diminution (34 700, soit -0,4%). Dans les écoles primaires, qui accueillent 2,8 millions d'élèves, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 700 dans les écoles publiques et 1 700 dans les écoles privées sous contrat.

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe** se stabilise depuis 2020. Plus élevé que dans le public, il est de 24,9 en préélémentaire et de 24,5 en élémentaire (1)(4). Dans le public, la baisse de la taille des classes s'explique principalement par les mesures

de dédoublement des classes en éducation prioritaire : celles de CP et CE1 entre les rentrées 2017 et 2019, et celles de grande section depuis 2020. En 2015, la taille des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) était ainsi de 21,7 élèves. En 2022, elle est de 12,5 élèves (5). Quant aux classes de grande section, si elles sont toujours plus remplies que celles de CP et de CE1, elles n'accueillent toutefois plus que 14,8 élèves en moyenne en REP+ en 2022 contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 14,4 % des classes préélémentaires et 10,1 % des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (6).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Diapre est un dispositif de remontées de données individuelles du premier degré qui couvre, à la rentrée 2022, 100 % des élèves des écoles publiques et 99,7 % des élèves des écoles privées sous contrat.

Nombre d'élèves par classe (E/C) – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du E/C consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs. Par exemple, si une classe est

constituée de 5 élèves de préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera 5 élèves au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera 15 élèves au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.05.

2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039	256 999
Privé sous contrat	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865	34 721
Public + Privé	280 422	281 855	283 446	283 905	286 616	286 027	289 380	291 677	291 904	291 720

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2022

Type d'école	Type de classe	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat	
		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	58 434	1 290 978	167	4 096	58 601	1 295 074
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	105 795	2 267 527	814	20 209	106 609	2 287 736
Écoles primaires	Classes préélémentaires	29 677	660 249	10 483	262 273	40 160	922 522
	Classes élémentaires	55 370	1 190 643	21 555	532 104	76 925	1 722 747
	Classes mixtes	7 723	155 080	1 702	37 313	9 425	192 393
Ensemble des écoles		256 999	5 564 477	34 721	855 995	291 720	6 420 472

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire) ; les dispositifs ULIS ne sont par contre pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le secteur et le niveau de formation

Niveau	Public			Privé sous contrat			Public + Privé sous contrat		
	2015	2021	2022	2015	2021	2022	2015	2021	2022
Petite section	24,5	23,1	23,0	26,0	24,9	25,0	24,7	23,3	23,2
Moyenne section	24,8	23,2	23,0	26,0	25,1	25,0	24,9	23,4	23,2
Grande section	24,7	21,4	20,7	25,6	25,0	24,8	24,8	21,8	21,2
Préélémentaire	24,5	22,4	22,0	25,8	24,9	24,9	24,7	22,7	22,4
CP	22,4	18,7	18,6	23,8	23,2	23,0	22,5	19,2	19,1
CE1	23,2	19,4	19,3	24,5	24,1	24,0	23,4	20,0	19,8
CE2	23,8	22,7	22,6	25,1	24,8	24,8	23,9	23,0	22,9
CM1	24,0	23,1	23,0	25,5	25,2	25,2	24,2	23,4	23,3
CM2	24,2	23,3	23,2	25,8	25,6	25,5	24,4	23,6	23,5
Élémentaire	23,5	21,3	21,1	24,9	24,6	24,5	23,7	21,7	21,6
Total	23,9	21,7	21,5	25,2	24,7	24,6	24,0	22,0	21,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

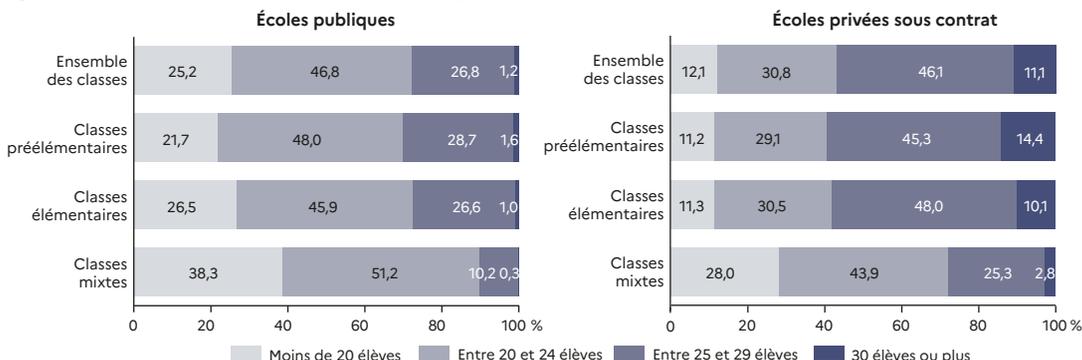
5 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2021	2022	2015	2021	2022	2015	2021	2022
Petite section	23,3	22,2	22,2	23,4	22,2	22,1	24,8	23,4	23,3
Moyenne section	23,6	22,3	21,9	23,7	22,2	22,0	25,1	23,5	23,2
Grande section	23,6	15,1	14,8	23,7	18,6	16,6	25,0	22,9	22,6
Préélémentaire	23,2	19,0	18,7	23,4	20,6	19,6	24,9	23,2	23,0
CP	21,7	12,5	12,5	21,8	12,5	12,6	22,5	21,4	21,2
CE1	22,6	12,6	12,8	22,7	12,8	12,9	23,3	22,4	22,1
CE2	22,9	21,2	21,2	23,1	20,9	20,9	24,0	23,1	23,0
CM1	23,0	21,6	21,7	23,3	21,4	21,5	24,3	23,5	23,4
CM2	23,1	21,8	21,6	23,4	21,7	21,6	24,4	23,7	23,6
Élémentaire	22,6	16,6	16,7	22,8	16,7	16,8	23,7	22,8	22,6
Total	22,9	17,5	17,4	23,0	18,0	17,8	24,1	22,9	22,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

6 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

À la rentrée 2022, l'enseignement du premier degré en France regroupe 43 600 écoles publiques et 4 700 écoles privées sous contrat (1). Leur nombre est très variable selon l'académie. Celles qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 300), Lille (3 100), Grenoble (2 700) et Nantes (2 700). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie. À Rennes et Nantes, elle représente respectivement 77 % et 66 % des écoles, tandis que cette part n'est que de 16 % à Créteil et 20 % à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de

Rennes (37 %) et Nantes (31 %) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (96 %) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Cependant, sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (67 %) et Nantes (52 %) qu'à Paris (12 %), Créteil (13 %) ou Versailles (16 %).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en métropole (4,3 % contre 9,8 %). Il n'y en a notamment aucune à Mayotte.

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons « écoles élémentaires » les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2022

Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	242	340	555	1 137				112	112	1 249	9,0
Grenoble	600	715	1 106	2 421	2	5	242	249	2 670	9,3	
Lyon	453	479	850	1 782	2	2	281	285	2 067	13,8	
Auvergne-Rhône-Alpes	1 295	1 534	2 511	5 340	4	7	635	646	5 986	10,8	
Besançon	247	295	447	989		2	50	52	1 041	5,0	
Dijon	436	591	539	1 566			55	55	1 621	3,4	
Bourgogne-Franche-Comté	683	886	986	2 555		2	105	107	2 662	4,0	
Bretagne (Rennes)	226	248	965	1 439	15	27	802	844	2 283	37,0	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	558	739	657	1 954	2	3	121	126	2 080	6,1	
Corse	60	69	115	244		1	4	5	249	2,0	
Nancy-Metz	588	647	697	1 932	2	4	51	57	1 989	2,9	
Reims	256	290	445	991		1	52	53	1 044	5,1	
Strasbourg	419	388	463	1 270	3	14	20	37	1 307	2,8	
Grand Est	1 263	1 325	1 605	4 193	5	19	123	147	4 340	3,4	
Amiens	431	599	754	1 784		2	67	69	1 853	3,7	
Lille	854	882	1 038	2 774	4	2	347	353	3 127	11,3	
Hauts-de-France	1 285	1 481	1 792	4 558	4	4	414	422	4 980	8,5	
Créteil	1 084	1 134	324	2 542	1	5	91	97	2 639	3,7	
Paris	283	281	74	638	1	8	98	107	745	14,4	
Versailles	1 355	1 256	512	3 123	1	9	138	148	3 271	4,5	
Île-de-France	2 722	2 671	910	6 303	3	22	327	352	6 655	5,3	
Normandie	543	712	1 074	2 329		1	191	192	2 521	7,6	
Bordeaux	608	868	936	2 412	1	1	216	218	2 630	8,3	
Limoges	135	209	262	606			17	17	623	2,7	
Poitiers	348	512	534	1 394		1	121	122	1 516	8,0	
Nouvelle-Aquitaine	1 091	1 589	1 732	4 412	1	2	354	357	4 769	7,5	
Montpellier	594	684	586	1 864		4	147	151	2 015	7,5	
Toulouse	571	764	961	2 296	1	3	205	209	2 505	8,3	
Occitanie	1 165	1 448	1 547	4 160	1	7	352	360	4 520	8,0	
Pays de la Loire (Nantes)	429	482	969	1 880	6	22	819	847	2 727	31,1	
Aix-Marseille	708	724	353	1 785	1	7	126	134	1 919	7,0	
Nice	414	423	236	1 073		3	49	52	1 125	4,6	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 122	1 147	589	2 858	1	10	175	186	3 044	6,1	
France métropolitaine	12 442	14 331	15 452	42 225	42	127	4 422	4 591	46 816	9,8	
Guadeloupe	107	111	52	270	1	1	13	15	285	5,3	
Guyane	50	62	63	175			9	9	184	4,9	
La Réunion	152	138	203	493		2	24	26	519	5,0	
Martinique	63	75	79	217		2	9	11	228	4,8	
Mayotte	67	89	32	188					188	0,0	
DROM	439	475	429	1 343	1	5	55	61	1 404	4,3	
France métropolitaine + DROM	12 881	14 806	15 881	43 568	43	132	4 477	4 652	48 220	9,6	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

2 Part des écoles privées sous contrat à la rentrée 2022, en %



France métropolitaine + DROM : 9,6 %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

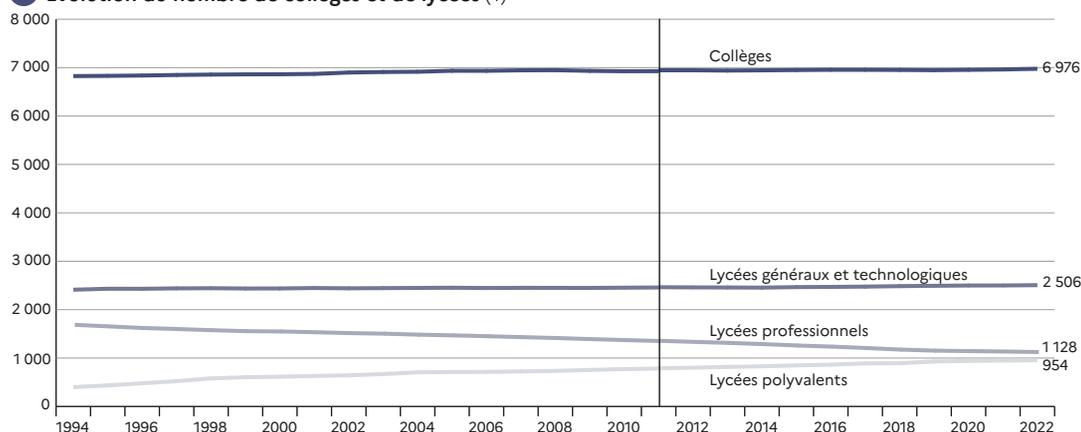
Entre 1960 et 1980, le nombre de collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (année de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Depuis les années 2000, le nombre de lycées professionnels (LP) diminue, tandis que celui des lycées polyvalents (LPO) augmente (1). À la rentrée 2022, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 700. Il augmente légèrement après une période de stabilité entre 2019 et 2021 (2).

Le nombre global de **classes** (236 300) augmente à la rentrée 2022 (3). Cette hausse concerne principalement les LPO des secteurs public et privé sous contrat. Le nombre moyen d'élèves par classe au collège augmente depuis 2010. Ainsi, en 2022, plus d'un élève

supplémentaire est comptabilisé par rapport à 2010 (4). L'entrée au collège de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré sont les principales explications. Entre les rentrées 2021 et 2022, le nombre de classes au collège diminue dans le secteur public, mais augmente dans le secteur privé sous contrat. Dans les lycées généraux et technologiques à la rentrée 2022, l'effectif moyen par classe atteint 27,1 élèves, en baisse depuis 2020 (27,7 élèves). Dans les LP, après une période de stabilité depuis 2018, le nombre moyen d'élèves par classe passe de 18,3 en 2020 à 17,5 en 2022.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Leurs effectifs comptent un à deux élèves de moins en moyenne. Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,4 élèves de plus que celles des collèges publics.

1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

RERS 2023, DEPP

Précisions

Établissements du second degré – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Nombre moyen d'élèves par classe – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
 - Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
 - Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
 - Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Public										
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 290	5 289	5 294	5 303	5 316
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	819	806	800	794	790
LEGT	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 612	1 618	1 624	1 626	1 631
dont LPO	389	477	525	582	659	702	722	730	738	742
EREA	82	80	80	80	79	78	78	77	76	76
Total Public	7 815	7 829	7 901	7 882	7 843	7 799	7 791	7 795	7 799	7 813
Privé sous contrat										
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 662	1 658	1 660	1 659	1 660
LP	482	446	423	403	389	359	351	347	345	338
LEGT	958	925	902	878	866	874	875	875	874	875
dont LPO	45	137	187	190	190	191	208	210	211	212
EREA					1	1	1	1	1	1
Total Privé sous contrat	3 188	3 106	3 040	2 953	2 916	2 896	2 885	2 883	2 879	2 874
Ensemble	11 003	10 935	10 941	10 835	10 759	10 695	10 676	10 678	10 678	10 687

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Voir [1] supra.

3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Public										
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 919	107 272	107 539	107 313	106 944
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 459	17 989	17 942	17 931	18 084
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	62 334	61 920	61 435	62 112	62 397
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	29 455	30 257	30 457	31 028	31 431
EREA	1 324	1 149	980	944	904	892	880	872	866	861
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	185 392	188 604	188 061	187 788	188 222	188 286
Privé sous contrat										
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	26 000	26 077	26 168	26 148	26 246
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 603	4 491	4 467	4 449	4 392
LEGT	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 419	17 220	17 068	17 222	17 352
dont LPO	n.d.	n.d.	n.d.	5 886	5 855	6 044	6 351	6 405	6 488	6 540
EREA					12	14	14	14	14	14
Total Privé sous contrat	46 931	47 278	47 316	47 321	47 474	48 036	47 802	47 717	47 833	48 004
Total Ensemble	241 975	243 041	237 345	232 580	232 866	236 640	235 863	235 505	236 055	236 290

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2022, on dénombre 236 290 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,5	24,7	24,8	24,8	24,9
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,4	18,4	18,4	18,0	17,6
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,6	27,8	27,9	27,6	27,4
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,0	25,1	25,2	24,8	24,6
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,6	10,7	10,5	10,2
Privé sous contrat										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	27,1	27,3	27,3	27,4	27,3
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,7	17,8	17,6	17,3	17,1
LEGT	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	25,7	26,3	26,8	26,7	26,1
dont LPO			22,3	22,0	22,5	22,7	23,0	22,8	22,2	22,2
EREA					14,3	14,6	14,1	15,0	15,3	15,9
Public + Privé sous contrat										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	25,0	25,2	25,3	25,3	25,4
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,3	18,3	18,3	17,9	17,5
LEGT	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,2	27,4	27,7	27,4	27,1
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,6	24,7	24,8	24,5	24,2
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,7	10,7	10,8	10,5	10,2

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2022, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,1 élèves ou étudiants.

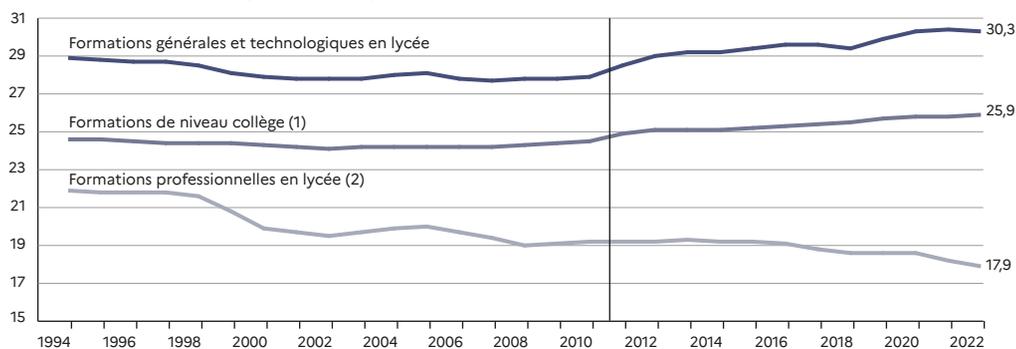
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des formations générales et technologiques dans les LEGT et celles des formations professionnelles dans les LP (2). Des exceptions sont recensées : 4,2% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers »). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent près d'un élève sur huit dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2022, le nombre de classes (ou divisions) diminue dans les formations en collège public et

augmente dans les formations générales et technologiques en lycée de tous secteurs (3). En 2022, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,6) que dans le secteur privé sous contrat (29,2) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,4) que dans le secteur public (25,4).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 17,9 élèves (1). Dans ces formations, l'évolution la plus notable est constatée : à la rentrée 1994, quatre élèves de plus étaient comptabilisés par classe. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Hors Segpa.

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte

des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières (ou divisions) comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 8.12.

EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

Source

DEPP, Systèmes d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2022, y compris post-bac, en %

	Formations de niveau collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 ^d degré
Public								
Collèges	97,0	3,0	ε	ε		100,0	2 660 110	2 660 110
LP	4,2		92,7	0,6	2,5	100,0	318 378	310 445
LEGT	0,5		12,0	74,6	12,9	100,0	1 706 685	1 486 311
dont LPO	1,0		26,4	62,2	10,3	100,0	773 187	693 179
EREA	7,5	30,2	60,1	1,6	0,5	100,0	8 800	8 752
Privé sous contrat								
Collèges	99,4	0,6		ε		100,0	730 385	730 165
LP	7,0	0,1	86,1	0,6	6,2	100,0	80 260	75 287
LEGT	1,4	ε	10,7	75,5	12,3	100,0	460 451	403 678
dont LPO	2,3	ε	32,8	49,1	15,8	100,0	145 774	122 792
EREA		56,5	43,5			100,0	223	223

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

Lecture : 74,6% des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution du nombre de divisions (ou classes) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
Public									
Formations de niveau collège (1)	103 308	101 399	101 762	102 155	102 566	102 860	102 634	102 302	-332
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 147	6 110	6 088	6 054	6 036	-19
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 662	27 508	27 565	27 749	28 046	297
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	42 864	42 085	41 245	41 548	41 626	78
Total Public	181 372	176 275	176 158	178 829	178 268	177 758	177 986	178 010	24
Privé sous contrat									
Formations de niveau collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 118	26 178	26 275	26 251	26 338	87
Segpa	292	329	375	362	367	362	361	362	1
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 828	6 750	6 710	6 697	6 672	-25
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	12 044	11 831	11 626	11 719	11 826	107
Total Privé sous contrat	45 147	44 953	44 923	45 352	45 126	44 973	45 027	45 198	171
Total Public + Privé	226 519	221 228	221 081	224 181	223 394	222 731	223 013	223 208	195

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.**

1. Y compris 3^e « prépa-métiers », hors Segpa.

RERS 2023, DEPP

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Public								
Formation de niveau collège	23,3	23,5	24,2	24,4	24,6	24,7	24,7	24,8
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,0	24,2	24,9	25,1	25,3	25,4	25,3	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,1	13,4	13,6	13,6	13,5
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,7	18,7	18,8	18,3	18,0
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	29,9	30,3	30,7	30,7	30,6
Privé sous contrat (2)								
Formation de niveau collège	24,9	25,4	26,3	27,0	27,1	27,1	27,3	27,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	25,0	25,6	26,5	27,2	27,4	27,3	27,5	27,4
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,5	11,7	12,0	12,2	11,9
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,0	18,1	18,0	17,7	17,4
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	27,6	28,4	29,2	29,6	29,2
Public + Privé sous contrat (2)								
Formation de niveau collège	23,6	23,9	24,6	24,9	25,1	25,2	25,2	25,3
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,2	24,5	25,2	25,5	25,7	25,8	25,8	25,9
Segpa	13,5	13,3	13,2	13,0	13,3	13,5	13,6	13,4
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,2	19,2	18,6	18,6	18,6	18,2	17,9
Formations générales et technologiques en lycée	28,1	27,9	29,4	29,4	29,9	30,3	30,4	30,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.**

1. Y compris 3^e « prépa-métiers ».

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

RERS 2023, DEPP

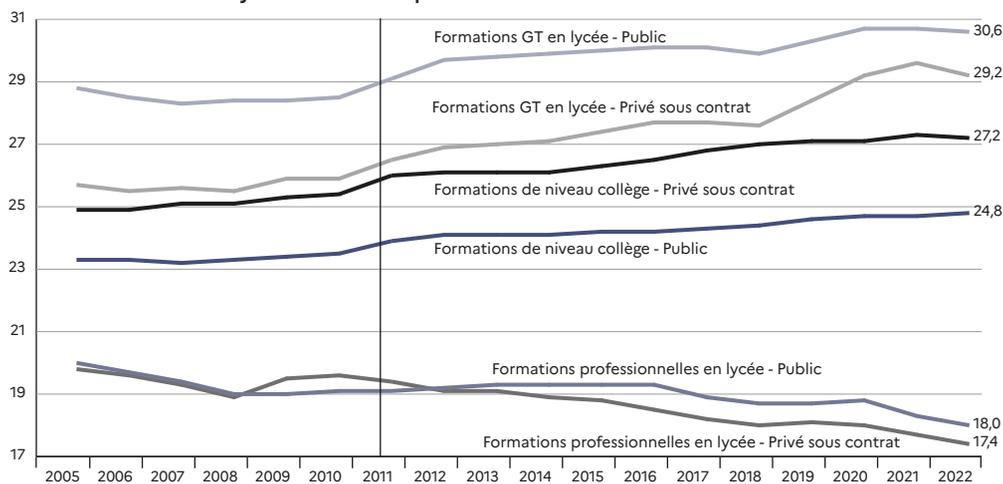
Les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (30,3 élèves) (2). Au contraire, la taille moyenne des classes est la plus faible dans les formations professionnelles en lycée (17,9 élèves par classe), avec des disparités selon le domaine et selon le diplôme préparé (19,4 en baccalauréat professionnel contre 13,0 en CAP). Dans les formations en collège, y compris Segpa, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,3 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,2 et 24,8 élèves) (1). Dans les formations générales et technologiques en lycée, les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne plus d'un élève de plus que celles

des établissements privés sous contrat. Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,0 et 17,4 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des « Services » est plus importante dans le secteur public (20,9 contre 19,2), ce qui explique en partie cet écart. De manière générale, les classes du domaine de la « Production » ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des services.

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+1,6 élève dans le secteur public et +2,1 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+2,3 dans le secteur public et +3,6 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-1,4 élève dans le secteur public et -1,9 dans le secteur privé sous contrat).

1 Évolution de la taille moyenne des classes par niveau de formation et secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, MENJ.
1. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04,

qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la fiche 2.05 est possible. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières (ou divisions) comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 8.12.

2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2022, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	0,9	3,6	29,7	53,1	12,5	0,2	ε	100,0	32 263	25,7
Cinquième	0,7	2,6	24,9	56,4	15,2	0,2	ε	100,0	31 915	26,2
Quatrième	0,8	2,6	26,9	55,7	13,8	0,2	ε	100,0	31 609	26,0
Troisième	1,8	3,9	28,8	52,9	12,4	0,2	ε	100,0	32 853	25,6
Total de la sixième à la troisième	1,0	3,2	27,6	54,5	13,5	0,2	ε	100,0	128 640	25,9
Segpa	51,6	47,2	0,9	0,3	ε	0,0	ε	100,0	6 390	13,4
Total formations de niveau collège (1)(3)	3,4	5,2	26,3	52,0	12,8	0,2	ε	100,0	135 030	25,3
Public	3,7	5,4	29,2	54,3	7,5	ε	ε	100,0	108 338	24,8
Privé sous contrat	2,3	4,7	14,6	42,6	34,6	1,0	0,1	100,0	26 692	27,2
CAP production seul	74,1	14,4	8,9	2,1	0,6	ε	ε	100,0	4 966	12,0
CAP services seul	56,3	22,2	14,1	5,5	1,7	0,2	0,1	100,0	3 240	14,6
Total CAP	67,0	17,5	10,9	3,4	1,0	0,1	ε	100,0	8 206	13,0
Bac pro, BMA production seul	37,9	21,3	27,5	9,9	3,3	0,1	ε	100,0	11 981	17,2
Bac pro, BMA services seul	16,4	20,9	27,2	19,3	14,4	1,5	0,2	100,0	13 879	21,8
Total Bac pro/BMA	27,8	20,7	26,8	14,6	9,0	0,9	0,2	100,0	26 506	19,4
Total formations professionnelles en lycée (2)(3)	37,1	20,0	23,0	12,0	7,1	0,7	0,1	100,0	34 712	17,9
Public	36,6	19,4	24,2	12,0	7,3	0,5	ε	100,0	28 046	18,0
Privé sous contrat	39,0	22,4	18,1	12,0	6,6	1,2	0,6	100,0	6 666	17,4
Seconde GT	1,0	1,3	6,0	14,7	52,7	24,1	0,3	100,0	17 746	31,4
Première GT	2,0	3,1	9,9	20,8	46,6	17,3	0,3	100,0	18 011	29,9
Terminale GT	2,6	3,7	10,3	20,7	46,4	16,1	0,2	100,0	17 695	29,6
Total formations GT en lycée	1,9	2,7	8,8	18,7	48,5	19,1	0,3	100,0	53 452	30,3
Public	1,3	2,1	8,4	17,5	50,6	20,0	ε	100,0	41 626	30,6
Privé sous contrat	3,9	4,7	10,1	22,9	41,3	16,0	1,1	100,0	11 826	29,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJ.

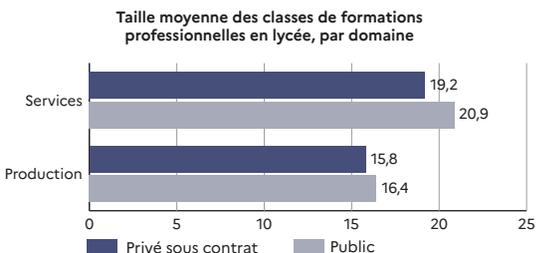
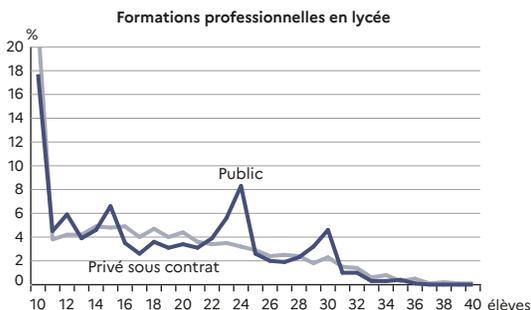
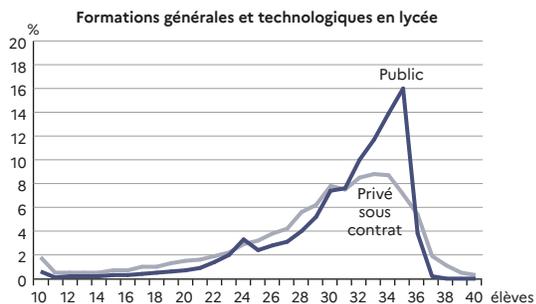
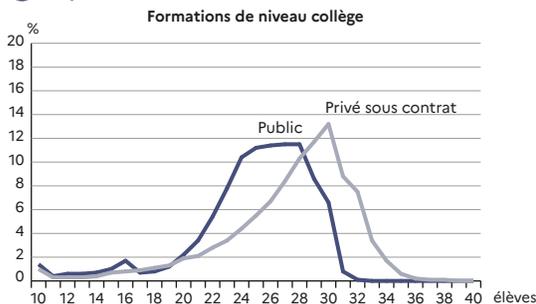
1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

3. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2022 selon la taille (1), en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJ.

1. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Lecture : 11,4% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves, contre 6,7% dans l'enseignement privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

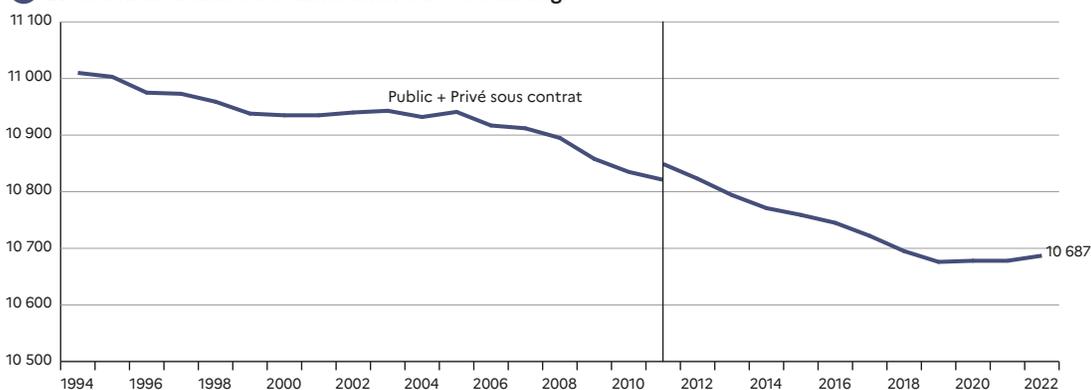
Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a diminué de nouveau entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, cela représente plus de 300 établissements en moins, essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond en fait à des regroupements administratifs de LP et LEGT pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2022, le nombre d'établissements est de 10 687, dont 389 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules près de 25% des établissements : Créteil, Lille, Nantes et Versailles.

Deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, plus d'un

tiers sont des lycées polyvalents (LPO). Au total, 57,3% des lycées proposent des formations professionnelles (lycée professionnel et LPO), avec toutefois des disparités géographiques : un lycée sur trois à Paris contre plus de sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon, Guyane, Martinique, Montpellier et La Réunion (3).

Au niveau national, 2 874 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part du secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. À l'exception de l'académie de Nice et de celles des DROM, 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble du territoire. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, MENJ.

RERS 2023, DEPP

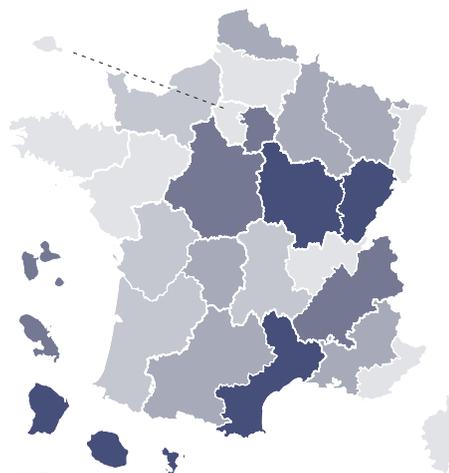
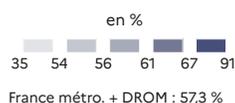
2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2022

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + Privé Total	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	138	16	31	14	3	188	49	9	23	5	81	269	30,1
Grenoble	247	27	80	51	4	358	80	27	40	9	147	505	29,1
Lyon	217	44	68	20	3	332	96	35	54	4	185	517	35,8
Auvergne-Rhône-Alpes	602	87	179	85	10	878	225	71	117	18	413	1 291	32,0
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	13	44	26	3	218	24	2	16	13	42	260	16,2
Bourgogne-Franche-Comté	265	31	72	42	5	373	60	13	24	14	97	470	20,6
Bretagne (Rennes)	212	36	62	18	4	314	172	16	62	21	250	564	44,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	50	18	3	320	56	10	23	9	89	409	21,8
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	25	29		93	404	23,0
Reims	130	17	39	16	2	188	30	7	14	4	51	239	21,3
Strasbourg	147	16	53	27	1	217	24	7	21		52	269	19,3
Grand Est	493	66	151	73	6	716	93	39	64	4	196	912	21,5
Amiens	173	36	46	13	2	257	44	18	25		87	344	25,3
Lille	327	72	87	30	6	492	112	12	57	25	181	673	26,9
Hauts-de-France	500	108	133	43	8	749	156	30	82	25	268	1 017	26,4
Créteil	366	32	134	87	3	535	68	12	48	8	128	663	19,3
Paris	114	29	70	19	3	216	64		65	10	129	345	37,4
Versailles	426	40	154	80	7	627	105	11	68	16	184	811	22,7
Île-de-France	906	101	358	186	13	1 378	237	23	181	34	441	1 819	24,2
Normandie	305	35	88	39	5	433	83	21	43	9	147	580	25,3
Bordeaux	265	57	73	23	5	400	90	25	36	1	151	551	27,4
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	2	7	3	19	138	13,8
Poitiers	159	30	44	11	4	237	42	2	14	6	58	295	19,7
Nouvelle-Aquitaine	501	105	140	41	10	756	142	29	57	10	228	984	23,2
Montpellier	202	19	57	35	2	280	60	6	26	16	92	372	24,7
Toulouse	244	39	77	35	3	363	79	28	36	5	143	506	28,3
Occitanie	446	58	134	70	5	643	139	34	62	21	235	878	26,8
Pays de la Loire (Nantes)	252	32	72	29	3	359	164	18	67	23	249	608	41,0
Aix-Marseille	211	37	62	29	3	313	70	17	54	15	141	454	31,1
Nice	144	20	39	15		203	33	8	21	4	62	265	23,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	355	57	101	44	3	516	103	25	75	19	203	719	28,2
France métropolitaine	5 096	757	1 549	692	76	7 478	1 632	329	859	207	2 820	10 298	27,4
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	5	5	1	16	86	18,6
Guyane	31	3	11	8		45	6		3	1	9	54	16,7
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1(1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
DROM	220	33	82	50	0	335	28	9	16	5	54	389	13,9
France métropolitaine + DROM	5 316	790	1 631	742	76	7 813	1 660	338	875	212	2 874	10 687	26,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJ.
1. Il s'agit d'un EREA.

RERS 2023, DEPP

3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJ.

RERS 2023, DEPP

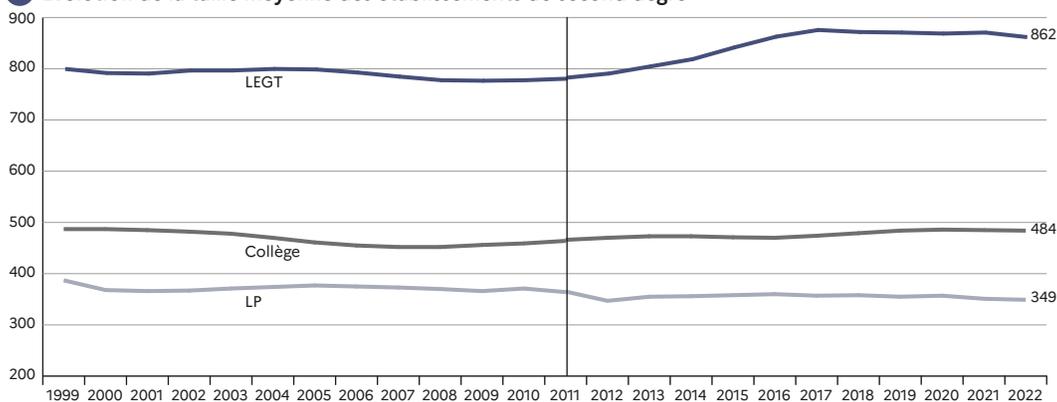
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 484 élèves en moyenne pour les collèges, 862 pour les LEGT et 349 pour les LP (1). L'effectif moyen des collèges atteint 500 élèves dans le secteur public et 432 dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP par secteur varie encore plus que celle des collèges : 403 élèves pour les LP publics et 222 pour ceux du privé sous contrat. Près de trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves (3). En LEGT, l'effectif moyen est de 1 046 élèves pour le secteur public et 518 pour le secteur privé sous contrat.

Un peu plus d'un LEGT sur deux dans le secteur public et un sur quatre dans le secteur privé sous contrat sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces

établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 042 contre 1 046) mais elle est beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (685 contre 518).

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a ainsi baissé entre 1999 et 2007 (de 487 à 452), avant de remonter progressivement : 484 à la rentrée 2022. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT augmente très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser. Il baisse légèrement à la rentrée 2022 (-9).

1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2023, DEPP

Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
 - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
 - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

2 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2022

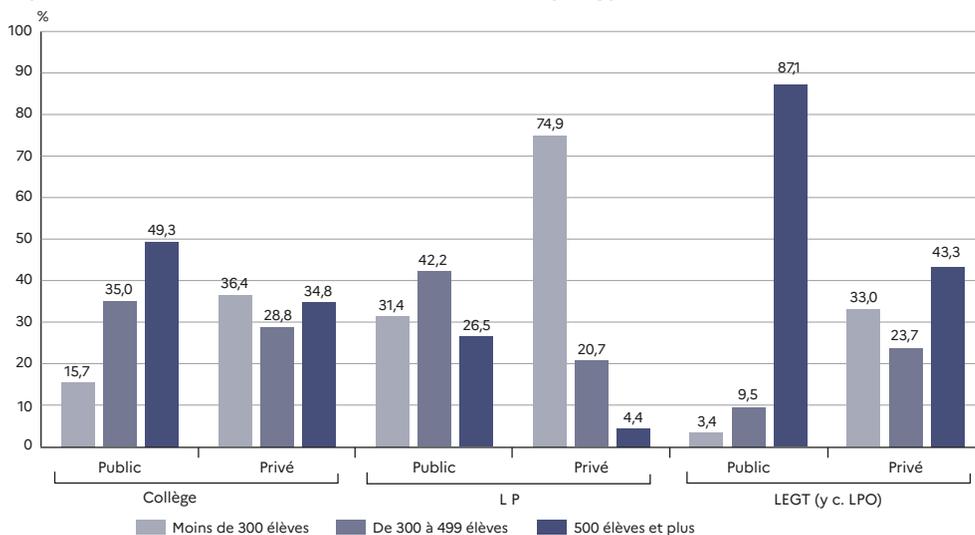
		Public				Privé sous contrat			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	47	0,9	3 582	0,1	122	7,3	8 627	1,2
	De 100 à 299 élèves	787	14,8	173 290	6,5	483	29,1	96 317	13,4
	De 300 à 499 élèves	1 862	35,0	761 007	28,6	478	28,8	190 612	26,6
	De 500 à 699 élèves	1 854	34,9	1 096 456	41,2	310	18,7	183 224	25,5
	De 700 à 899 élèves	658	12,4	510 221	19,2	167	10,1	130 377	18,2
	900 élèves et plus	108	2,0	115 554	4,3	100	6,0	108 120	15,1
	Total	5 316	100,0	2 660 110	100,0	1 660	100,0	717 277	100,0
	Taille moyenne	500 élèves				432 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	10	1,3	858	0,3	63	18,6	3 908	5,2
	De 100 à 299 élèves	238	30,1	52 138	16,4	190	56,2	35 528	47,4
	De 300 à 499 élèves	333	42,2	129 338	40,6	70	20,7	26 546	35,4
	De 500 à 699 élèves	157	19,9	91 142	28,6	12	3,6	6 556	8,7
	De 700 à 899 élèves	39	4,9	30 843	9,7	2	0,6	1 516	2,0
	900 élèves et plus	13	1,6	14 059	4,4	1	0,3	954	1,3
	Total	790	100,0	318 378	100,0	338	100,0	75 008	100,0
	Taille moyenne	403 élèves				223 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	9	0,6	487	ε	73	8,3	4 602	1,0
	De 100 à 299 élèves	46	2,8	10 310	0,6	216	24,7	43 913	9,7
	De 300 à 499 élèves	155	9,5	64 595	3,8	207	23,7	81 675	18,0
	De 500 à 699 élèves	192	11,8	115 577	6,8	172	19,7	102 710	22,7
	De 700 à 899 élèves	263	16,1	211 228	12,4	85	9,7	67 540	14,9
	De 900 à 1 199 élèves	413	25,3	436 335	25,6	63	7,2	65 386	14,4
	De 1 200 à 1 499 élèves	296	18,1	394 882	23,1	41	4,7	54 026	11,9
	1 500 élèves et plus	257	15,8	473 271	27,7	18	2,1	32 964	7,3
	Total	1 631	100,0	1 706 685	100,0	875	100,0	452 816	100,0
		Taille moyenne	1 046 élèves				518 élèves		
dont LPO	Moins de 100 élèves	1	0,1	97	ε	8	3,8	668	0,5
	De 100 à 299 élèves	17	2,3	3 936	0,5	29	13,7	6 141	4,2
	De 300 à 499 élèves	84	11,3	34 901	4,5	46	21,7	18 242	12,6
	De 500 à 699 élèves	101	13,6	60 726	7,9	56	26,4	33 928	23,4
	De 700 à 899 élèves	126	17,0	100 750	13,0	17	8,0	13 881	9,6
	De 900 à 1 199 élèves	167	22,5	176 765	22,9	22	10,4	23 225	16,0
	De 1 200 à 1 499 élèves	124	16,7	164 911	21,3	24	11,3	31 572	21,7
	1 500 élèves et plus	122	16,4	231 101	29,9	10	4,7	17 548	12,1
	Total	742	100,0	773 187	100,0	212	100,0	145 205	100,0
		Taille moyenne	1 046 élèves				685 élèves		

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2023, DEPP

Lecture : 14,8% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves, 6,5% des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

3 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2023, DEPP

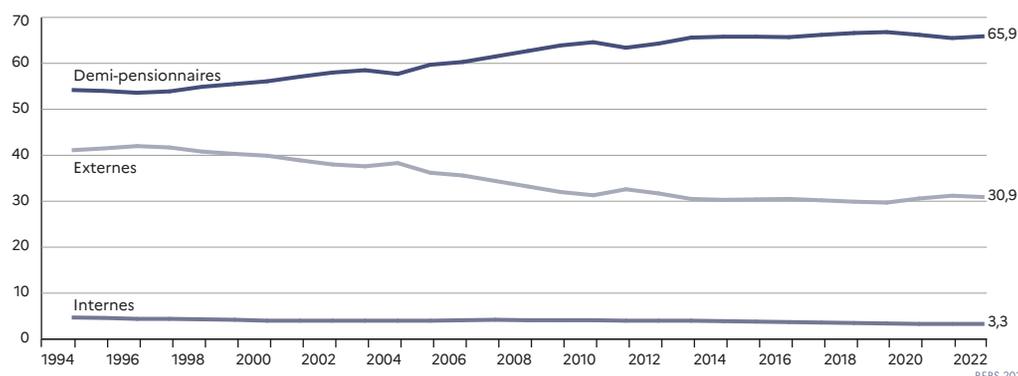
À la rentrée 2022, les deux tiers des élèves du second degré dans les établissements publics ou privés sous contrat sont **demi-pensionnaires** (3 724 200 élèves) et 3,3% sont **internes** (184 600) (2). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 11,7 points aux dépens des **externes** (-10,3) et des **internes** (-1,5) (1). Dans les établissements du second degré, 3,91 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi à la cantine à la rentrée 2022.

En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3% contre 66,3%), et c'est encore le cas en 2022 (65,5% contre 67,2%). Dans les établissements du secteur public, la part des demi-pensionnaires, bien qu'en légère hausse, reste inférieure à son niveau de 2019 (67,0%). Dans le secteur privé, après une stabilité autour de 66% entre les rentrées 2019 et 2021, la part des demi-pensionnaires augmente légèrement en 2022 (67,2% en 2022, soit +0,9 point par rapport à 2021).

Le régime de l'internat est très légèrement plus fréquent dans le secteur privé (3,4% des élèves) que dans le secteur public (3,2%). Tous secteurs confondus, il est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (3). Les élèves des formations générales et technologiques en lycée sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 5,4% des élèves contre 3,3% en moyenne dans le second degré. Le régime de l'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,5% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2022.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA (36,8%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (4). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS et CPGE), 217 300 élèves sont internes.

1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les établissements et les structures ».
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2019		2020		2021		2022	
		Effectifs	%										
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 994 647	67,0	2 962 013	66,2	2 912 611	65,3	2 925 830	65,5
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 323 784	29,6	1 367 424	30,6	1 406 220	31,5	1 395 529	31,3
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	150 052	3,4	144 185	3,2	144 601	3,2	144 307	3,2
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 468 483	100,0	4 473 622	100,0	4 463 432	100,0	4 465 666	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	560 753	51,1	665 798	60,1	779 158	66,1	780 945	66,0	789 547	66,3	798 383	67,2
	Externes	472 310	43,0	386 415	34,9	355 860	30,2	361 785	30,6	360 666	30,3	349 494	29,4
	Internes	64 244	5,9	55 940	5,0	43 435	3,7	40 691	3,4	41 204	3,5	40 300	3,4
	Total	1 097 307	100,0	1 108 153	100,0	1 178 453	100,0	1 183 421	100,0	1 191 417	100,0	1 188 177	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 134 249	56,1	3 440 597	64,6	3 773 805	66,8	3 742 958	66,2	3 702 158	65,5	3 724 213	65,9
	Externes	2 231 748	39,9	1 663 843	31,3	1 679 644	29,7	1 729 209	30,6	1 766 886	31,2	1 745 023	30,9
	Internes	222 384	4,0	217 641	4,1	193 847	3,4	184 876	3,3	185 805	3,3	184 607	3,3
	Total	5 588 381	100,0	5 322 081	100,0	5 646 936	100,0	5 657 043	100,0	5 654 849	100,0	5 653 843	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2023, DEFP

3 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le type de formation, en %

		1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,2	58,0	62,1	68,8	70,5	71,7	71,0	70,7	71,5
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	28,8	27,7	28,5	28,7	27,9
	Internes	1,4	1,1	1,0	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5
	Total	100,0								
Formations générales et technologiques en lycée	Demi-pensionnaires	56,0	56,9	60,3	63,2	63,7	63,9	63,2	62,0	61,7
	Externes	36,5	36,6	33,1	29,9	29,9	30,4	31,3	32,5	32,9
	Internes	7,5	6,6	6,6	6,9	6,3	5,7	5,4	5,4	5,4
	Total	100,0								
Formations professionnelles en lycée	Demi-pensionnaires	44,6	44,8	47,9	48,8	47,9	48,9	48,2	46,3	46,3
	Externes	41,8	43,1	40,1	38,3	38,8	38,5	39,5	41,3	41,2
	Internes	13,6	12,1	12,0	12,9	13,3	12,6	12,3	12,4	12,5
	Total	100,0								
Second degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,1	65,0	66,8	67,2	67,0	67,8
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	32,0	30,6	30,5	30,8	30,1
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,0	2,6	2,3	2,3	2,1
	Total	100,0								
Ensemble	Demi-pensionnaires	54,0	56,1	59,7	64,6	65,8	66,8	66,2	65,5	65,9
	Externes	41,5	39,9	36,2	31,3	30,4	29,7	30,6	31,2	30,9
	Internes	4,6	4,0	4,0	4,1	3,8	3,4	3,3	3,3	3,3
	Total	100,0								

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2023, DEFP

4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2022, en %

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	71,6	53,1	45,7	56,7	64,4	35,9
	Externes	28,0	10,0	41,6	36,4	31,9	52,7
	Internes	0,5	36,8	12,8	6,9	3,7	11,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	3 377 435	8 800	393 386	2 159 501	5 939 122	285 279
dont Public	Demi-pensionnaires	69,7	53,1	46,8	59,4	64,4	41,8
	Externes	30,0	10,0	39,8	33,6	32,0	45,7
	Internes	0,3	36,8	13,4	7,0	3,7	12,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 660 158	8 800	318 378	1 706 685	4 694 021	228 355

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEFP

Dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DROM, 7 720 établissements ont été recensés en 2022, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (2). Parmi ces établissements, 775 sont regroupés dans 387 cités scolaires.

Ces ensembles immobiliers du second degré occupent une surface cadastrale de 165 millions de m², dont 44 millions de m² bâtis (3). La surface plancher totale s'élève à presque 82 millions de m². La surface développée est de 17 m² en moyenne par élève (4). Cette moyenne varie selon le type d'établissement : de 15 m² dans les collèges à 33 m² dans les lycées professionnels (LP), hors cités scolaires.

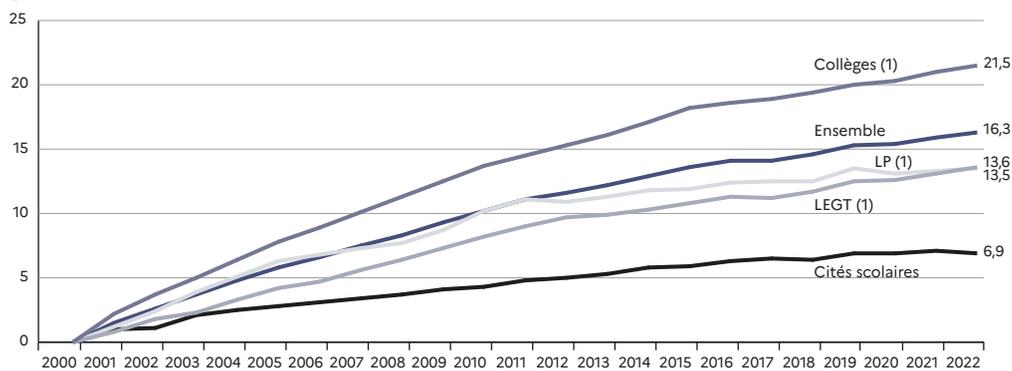
Les deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et près de la moitié de celle des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont les plus récents : 22% d'entre eux ont été construits ou reconstruits depuis 2000. Dans les LP, les LEGT ou les cités scolaires, les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux (1).

Les capacités d'accueil sont globalement occupées à 80%. Le taux d'occupation dépasse 90% dans un tiers des établissements. En moyenne, le centre de documentation et d'information dispose d'une place pour 13 élèves.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98%). L'équipement en terminaux (fixes + mobiles) est quatre fois plus élevé dans le second degré (53 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (13 terminaux pour 100 élèves) (5).

La part des ensembles immobiliers pourvus d'un internat (22%) diffère suivant le type d'établissement : 5% des collèges, plus de la moitié des lycées et près des trois quarts des cités scolaires. Le taux d'occupation des internats est aussi plus faible dans les collèges (66%) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où quatre lits sur cinq sont occupés.

1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

LECTURE : en 2022, 21,5% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Cités scolaires, ensemble immobilier du second degré, surface bâtie, surface non bâtie, surface plancher, surface développée, capacités d'accueil, terminaux (fixes et mobiles), internat – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré, enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

2 Répartition du nombre d'établissements répondants en 2022-2023

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 053	1 248	644	6 945	
Nombre d'établissements en cité scolaire	262	369	144	775	387
Nombre total d'établissements	5 315	1 617	788	7 720	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en septembre 2022, on a recensé 7 720 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 945 établissements hors cité scolaire et 775 en cité scolaire.

3 Surfaces en 2022-2023

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 900	46 100	17 600	18 600	165 200
dont surfaces non bâties :	60 600	33 700	12 500	14 100	120 900
- cours de récréation	14 000	6 200	1 900	2 700	24 800
- parkings découverts	8 000	4 400	1 800	1 900	16 200
- aires sportives découvertes	6 200	3 200	900	1 700	12 100
- espaces verts	31 200	18 900	7 200	7 400	64 700
dont surfaces bâties	22 200	12 500	5 200	4 400	44 300
Taux d'encombrement (%) (3)	27	27	30	24	27
Surface plancher (2)	37 500	25 600	8 800	9 800	81 600
dont surface plancher des bâtiments principaux	35 600	24 700	8 500	9 500	78 400

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.
2. Surfaces en milliers de m².
3. Surface bâtie/surface cadastrale.

Note : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2022-2023

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15	19	33	19	17
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24	46	37	65	37
Construits de 1970 à 1979	29	12	22	15	21
Construits de 1980 à 1989	11	9	13	4	10
Construits de 1990 à 1999	15	20	14	9	16
Construits de 2000 à 2009	13	7	8	3	9
Construits depuis 2010	9	6	5	3	7
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)					
Taux moyen d'occupation	80	82	68		80
Part des établissements occupés à plus de 90%	33	38	13		32
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97	99	100	99	98
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	98	79	94	95	94
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	13	15	10	10	13
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	5	56	56	71	22
Taux d'occupation des lits	66	80	78	76	78
Part des lits destinés aux filles	47	47	38	49	45
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	95	97	92	98	96

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP

1. Établissements hors cité scolaire (sauf exception : cf. note [2] ci-après)
2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
3. CDI : centre de documentation et d'information.

5 Indicateurs sur l'équipement numérique du secteur public en 2021-2022 et 2022-2023

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	3	2
Écoles élémentaires	5	10	4
Écoles primaires	4	10	4
Ensemble 1^{er} degré (2022-2023)	4	9	3
Collèges	23	17	6
LEGT	43	23	7
LP	71	26	11
Ensemble 2^d degré (2021-2022)	33	20	7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP

2.11 Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93% dans leur classe (1). Plus de neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (96%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Près des deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 72% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Plus d'un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Près d'un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (42% des élèves), les mises à l'écart (41%) et les vols (40%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France métropolitaine et les DROM, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.

Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Se sentir bien à l'école et dans la classe						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92,4	91,8	93,0	90,6	92,5	92,5
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93,1	92,8	93,3	90,9	94,0	93,0
Les relations avec les élèves et les adultes de l'école						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	91,6	90,7	92,5	90,9	91,2	91,8
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87,4	87,6	87,2	88,0	86,5	87,6
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94,3	96,5	92,2	94,4	95,2	94,1
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	92,7	94,9	90,6	92,0	93,6	92,5
L'apprentissage						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	95,8	96,2	95,3	95,2	96,4	95,6
Les évaluations données sont justes ou très justes	95,6	96,2	95,0	91,8	96,9	95,5
Les punitions						
N'a pas été puni dans l'année	46,4	63,0	30,4	42,3	46,8	46,7
Les punitions sont justes ou très justes	76,4	80,0	73,0	69,9	80,8	75,9
Les bâtiments et services de l'école						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	74,7	77,4	72,0	72,3	79,8	73,6
Bien aimer ou adorer aller en récréation	95,6	94,2	97,0	94,2	95,8	95,7
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75,0	74,4	75,6	75,7	77,6	74,3
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	84,5	84,9	84,1	87,8	85,7	84,0
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	33,6	36,4	30,8	31,5	43,7	31,2
L'insécurité à l'école						
Sentiment de peur à l'école	36,1	42,9	29,5	38,9	36,8	35,6
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23,1	27,5	18,8	26,4	24,8	22,4
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	23,9	31,9	16,1	27,3	22,8	23,9

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Pour les élèves concernés.

2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021, en %

	Ensemble	Filles	Garçons
Passer du temps à faire le travail (leçon, exercices) après la classe (à la maison, à l'étude, etc.)			
Non, pas du tout	10,4	9,9	10,8
Oui, un peu	47,2	45,9	48,5
Oui, beaucoup ou énormément	42,4	44,2	40,7
Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison			
Non, pas du tout	41,5	41,5	41,6
Oui, un peu	51,0	51,4	50,6
Oui, beaucoup ou énormément	7,5	7,1	7,8
Encouragements de l'enseignant face à une difficulté			
Oui	63,3	65,3	61,4
Non	10,7	8,7	12,5
Ne sait pas	14,1	14,8	13,5
N'a pas de difficulté	11,9	11,2	12,6
Félicitations de l'enseignant			
Oui	71,9	74,2	69,6
Non	12,6	10,3	14,9
Ne sait pas	15,5	15,4	15,5
Aide de l'enseignant comme pour les autres élèves			
Oui, d'accord ou tout à fait d'accord	93,7	95,0	92,3

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
Atteintes psychologiques						
Insulte ou moquerie	41,9	38,9	44,8	46,3	42,7	41,4
Mise à l'écart	41,1	44,5	37,8	34,2	43,9	40,9
Surnom méchant	35,7	33,8	37,6	36,8	36,4	35,5
Menace	18,4	16,4	20,3	23,0	17,9	18,1
Voyeurisme dans les toilettes	14,8	13,7	15,8	18,4	15,0	14,5
Atteintes physiques						
Bagarre	36,5	22,3	50,4	43,6	38,4	35,5
Bousculade	32,0	28,0	35,9	35,3	32,5	31,6
Coup	28,2	20,6	35,6	34,0	28,8	27,6
Cible de lancers d'objets	12,3	10,7	13,9	16,4	11,9	12,1
Embrassade forcée	8,4	8,6	8,3	11,0	7,4	8,5
Atteintes aux biens						
Vol	40,2	42,4	38,1	51,4	36,2	40,3
Racket	8,1	7,4	8,8	10,6	5,9	8,4
Jeux dangereux						
A participé à un ou plusieurs jeux qui semblent dangereux	22,4	15,1	29,4	24,5	23,3	22,0
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5,2	4,1	6,2	5,5	5,4	5,1

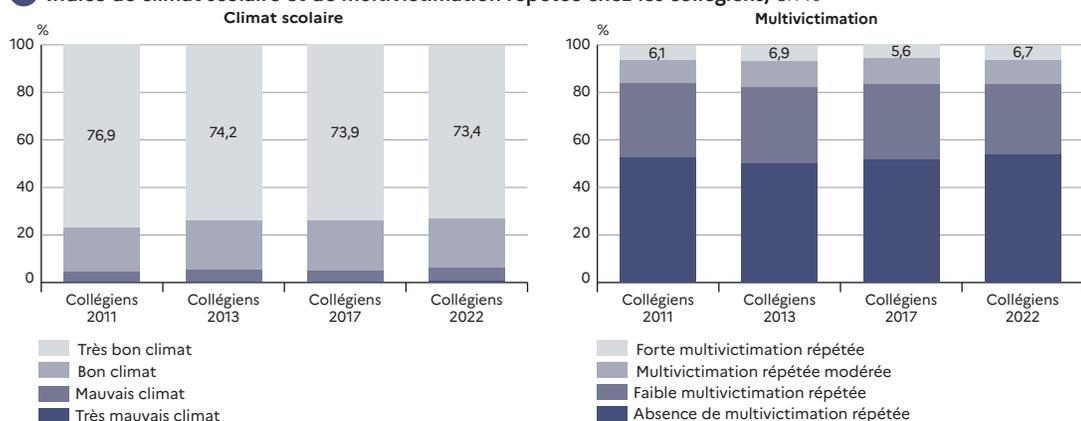
► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, tout comme les précédentes années, les collégiens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Plus de 73 % des élèves ont répondu dans un sens positif à au moins dix questions sur douze et 94 % ont donné au moins sept réponses positives (1). Parmi les collégiens, 93 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du collège. De manière générale, les collégiens ont une bonne opinion sur l'apprentissage : 90 % déclarent apprendre « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Le sentiment de sécurité au collège est élevé dans son enceinte (91%), mais moindre à ses alentours (75%), notamment pour les filles (71%).

En dépit de ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences. Les atteintes les plus fréquentes sont les vols de fournitures scolaires (54%), les surnoms désagréables (44%), les insultes (43%) et l'ostracisme (43%) (3). Les violences physiques concernent davantage les garçons que les filles, mais ces dernières sont plus victimes de mises à l'écart (une fille sur deux). Globalement, 46% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 6,7% signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2017 où elle concernait 5,6% des collégiens.

1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les collégiens, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2022, 15 850 collégiens du secteur public et privé sous contrat de France métropolitaine et des DROM ont répondu au questionnaire de l'enquête.

L'**indice de climat scolaire** comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son collège, dans sa classe, etc.). Il est découpé en quatre catégories : de « très mauvais » à « très bon ». L'**indice de multivictimation répétée** synthétise neuf faits de violence psychologique et physique en prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation répétée à la multivictimation répétée.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.08 ; 23.07.

2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège en 2021-2022, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Climat scolaire dans le collège et dans la classe						
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	92,9	91,5	94,3	91,8	94,0	92,7
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	91,3	90,1	92,5	89,1	92,5	91,1
Les bâtiments du collège						
Les bâtiments du collège sont plutôt ou tout à fait agréables	83,5	84,1	83,0	77,5	88,0	82,6
L'apprentissage						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	90,0	90,0	89,9	88,5	91,6	89,6
Les notes (ou évaluations) de la classe sont plutôt ou très justes	84,4	85,4	83,4	81,2	86,9	83,9
Les relations avec les élèves et les adultes du collège						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	83,3	81,2	85,4	77,4	85,5	83,2
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines (1)	83,8	80,5	87,0	79,9	86,1	83,4
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	82,2	83,6	80,9	77,7	86,6	81,3
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	88,4	88,7	88,0	86,0	89,9	88,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les autres adultes (personnels de direction, d'accueil ou de cantine) (1)	92,4	93,3	91,5	89,8	94,2	92,1
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	72,4	72,0	72,8	62,8	79,1	71,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs (1)	90,3	90,7	89,9	83,3	92,9	90,1
Les punitions						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	85,9	86,2	85,7	81,8	87,2	85,9
Les sanctions et les punitions dans le collège sont plutôt ou très justes (1)	67,5	70,6	64,6	65,5	70,3	66,8
A été puni au moins une fois dans l'année	49,9	36,6	62,8	52,3	49,2	49,9
L'insécurité dans le collège						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le collège	79,6	81,7	77,6	65,1	85,7	79,0
A été absent au moins une fois par peur (1)	15,7	21,5	10,2	16,5	15,5	15,7
A été absent au moins une fois sans autorisation	20,1	18,2	22,0	33,6	16,1	20,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son collège (1)	91,3	90,6	92,0	88,7	92,3	91,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son collège (1)	74,7	70,7	78,6	66,1	79,0	74,1
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au collège	84,5	78,4	90,5	79,2	89,9	83,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2021-2022 de violences au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
Atteintes psychologiques						
Surnom désagréable (1)	44,4	43,6	45,1	42,0	45,0	44,4
Insulte (1)	42,7	42,7	42,7	45,4	41,7	42,8
Ostracisme (1)	42,6	50,0	35,5	35,7	42,6	43,2
Moquerie par rapport au comportement ou le travail en classe (1) (2)	34,0	35,1	33,0	32,5	32,6	34,5
Sentiment d'humiliation (1)	14,4	15,5	13,3	16,8	13,0	14,6
Menace	13,2	12,8	13,5	18,1	11,2	13,3
Atteintes physiques						
Bousculade (1)	27,5	26,2	28,8	28,5	28,0	27,3
Coup (1)	15,3	11,8	18,7	18,8	15,0	15,2
Bagarre collective (1)	14,8	9,7	19,8	17,2	14,3	14,8
Cible de lancers d'objets (1)	12,5	11,8	13,2	15,8	11,2	12,6
Jeux dangereux	9,3	5,0	13,5	10,3	9,1	9,2
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	4,3	3,3	5,2	6,0	3,7	4,3
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	54,2	56,0	52,5	59,9	46,9	55,9
Dégradation d'objet personnel	20,5	18,6	22,4	18,1	20,6	20,7
Vol d'objets personnels	15,5	16,8	14,1	15,2	13,8	16,0
Vol d'argent	6,3	5,9	6,7	8,1	3,5	7,0
Racket	4,4	4,0	4,7	6,8	3,3	4,5
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter (3)	2,6	1,4	3,7	3,5	1,5	2,8
Vol du vélo, trottinette ou scooter (3)	1,4	0,8	2,0	2,3	0,6	1,6
Atteintes sexuelles						
Voyeurisme	8,5	10,2	6,9	7,0	9,2	8,4
Caresse forcée	6,3	6,6	6,0	7,9	6,2	6,2
Baiser forcé	3,2	3,2	3,2	4,2	3,2	3,1
Cyberviolences						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone, Internet	21,1	24,0	18,3	22,0	20,5	21,2
Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliant sur Internet	8,8	10,5	7,2	10,2	7,8	9,0
Usurpation d'identité	5,4	6,2	4,6	8,0	4,4	5,4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel	4,4	3,7	5,2	5,0	4,1	4,5
Menace par téléphone ou Internet	3,6	4,4	2,9	3,4	3,4	3,7
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,5	1,8	3,1	5,7	2,0	2,4
Racket par téléphone ou Internet	0,5	0,5	0,4	1,0	0,3	0,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de multivictimation répétée.

2. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur les moqueries uniquement liées à la bonne conduite en classe.

3. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur le vol ou la dégradation de leur éventuel vélo ou scooter.

En 2018, parmi les lycéens, 94% déclarent se sentir bien dans leur établissement (1). Ce taux est stable depuis 2011, quelle que soit la population interrogée (lycéens ou collégiens). Toutefois, l'indice de climat scolaire connaît une légère baisse qui est en partie due à une opinion un peu moins favorable pour les filles qu'auparavant (2). Le recul des réponses positives est plus marqué pour les questions relatives à la sécurité à l'extérieur de l'établissement et le sentiment de violence à l'intérieur de l'établissement.

Le profil des violences subies n'a pas changé : les vols de fournitures, les mises à l'écart et les surnoms désagréables sont toujours les atteintes les plus citées (3). Des différences plus marquées qu'au collège

apparaissent entre les filles et les garçons. Ainsi, les filles sont plus exposées aux insultes que les garçons. Elles sont même près de dix fois plus nombreuses à déclarer des insultes sexistes. Les insultes homophobes, mesurées pour la première fois lors de cette enquête, sont autant citées par les garçons et les filles (4%). Peu de lycéens déclarent des faits de violences graves tels que les menaces ou les blessures par arme. Globalement, le pourcentage d'élèves déclarant une multivictimation allant de modérée à forte reste stable depuis 2015 (de l'ordre de 5%). La multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, concerne 1,3% des lycéens. Elle touche plus souvent les élèves de lycées professionnels, mais autant les filles que les garçons.

Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. L'enquête auprès des lycéens en 2018 intervient après celle menée en 2015 et trois enquêtes auprès de collégiens. Au printemps 2018, 15 700 élèves du secteur public et privé sous contrat de France métropolitaine et des DOM ont répondu au questionnaire de l'enquête.

L'**indice de climat scolaire** comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son lycée, etc.). Il est découpé en quatre

catégories : de « très mauvais » à « très bon ». L'**indice de multivictimation répétée** synthétise neuf faits de violence psychologique et physique en prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation répétée à la multivictimation répétée.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.33.

Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire auprès des lycéens en 2017-2018.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées en 2017-2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	93,9	93,0	94,9	91,0	94,8	94,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	88,7	85,6	92,0	81,7	91,0	89,3
Les relations avec les enseignants sont très bonnes ou bonnes	83,6	85,0	82,1	78,1	85,1	84,5
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	89,0	92,8	90,1	91,2	90,9
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	72,2	72,0	72,4	68,5	74,5	71,1
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	88,5	87,9	89,2	88,5	87,7	89,7
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	94,2	94,3	94,1	95,0	94,1	94,0
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	89,6	89,6	89,6	81,8	94,1	87,8
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	87,5	89,2	85,8	84,0	89,2	87,1
Les punitions données sont très justes ou plutôt justes	72,0	75,2	68,7	64,8	73,8	73,6
N'a pas été puni dans l'année	65,2	74,3	55,7	53,5	68,4	67,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	85,0	86,4	83,6	86,8	83,4	86,2
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	92,2	91,3	93,2	87,8	94,7	91,1
Jamais d'absence due à la violence	95,4	94,4	96,5	92,7	96,6	95,4
Ne s'est jamais absenté sans y être autorisé (1)	55,9	58,9	52,6	51,0	58,8	54,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	77,2	73,5	81,1	73,1	79,9	75,6
En sécurité dans les transports scolaires	82,5	76,8	88,5	78,5	82,8	84,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

2 Indicateurs de climat scolaire et de multivictimation en 2017-2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Indicateur de climat scolaire (1)						
Très mauvais climat (de 0 à 4 réponses positives)	1,0	0,9	1,1	1,3	0,8	1,1
Mauvais climat (de 5 à 8 réponses positives)	3,5	3,4	3,6	6,1	2,4	3,6
Bon climat (de 9 à 12 réponses positives)	19,7	19,7	19,6	26,4	17,2	19,4
Très bon climat (de 13 à 17 réponses positives)	75,9	76,1	75,6	66,2	79,7	76,0
Indicateur de multivictimation répétée (1)						
Absence de multivictimation répétée	74,5	71,6	77,5	72,1	75,3	74,7
Faible multivictimation répétée	20,1	22,9	17,1	20,3	20,4	19,6
Multivictimation répétée modérée	4,1	4,3	3,9	5,3	3,4	4,5
Fort multivictimation répétée	1,3	1,2	1,4	2,3	0,9	1,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Voir « Précisions ».

3 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les lycées en 2017-2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Atteintes psychologiques						
Mise à l'écart	35,2	42,2	27,8	33,2	36,9	34,1
Surnom désagréable	27,0	26,6	27,5	28,7	26,2	27,3
Moquerie de la bonne conduite en classe	22,4	22,5	22,4	24,1	22,1	22,0
Insulte	21,7	24,1	19,2	26,2	19,6	22,1
Insulte sexiste	10,5	18,4	2,2	8,3	12,1	9,7
Sentiment d'humiliation	10,1	12,5	7,4	10,7	10,2	9,5
Insulte par rapport à l'origine ou la couleur de peau	7,1	6,6	7,7	8,6	6,6	7,1
Menace	6,6	6,6	6,7	8,6	6,0	6,4
Insulte homophobe	3,9	3,7	4,1	4,9	3,8	3,5
Insulte par rapport au lieu de résidence	3,5	3,0	4,0	4,3	3,2	3,4
Insulte à propos de la religion	3,1	3,1	3,2	4,4	3,3	2,3
Atteintes aux biens						
Vol de fournitures scolaires	35,8	34,7	37,0	34,1	37,7	34,2
Vol d'objets personnels	12,9	13,2	12,6	15,8	12,0	12,6
Vol d'argent	6,4	6,2	6,6	8,9	5,2	6,8
Dégradation d'accessoires personnels	4,1	3,0	5,1	5,6	3,4	4,2
Racket	1,2	0,9	1,4	2,1	0,9	1,0
Atteintes physiques						
Bousculade	8,8	9,1	8,6	11,4	7,9	8,7
Cible de lancers d'objets	4,4	3,6	5,3	6,2	3,8	4,2
Coup	3,2	2,5	3,9	4,7	2,3	3,6
Agressé ou frappé pour des raisons sexistes	1,6	1,8	1,3	3,2	1,0	1,4
Menace avec arme	1,4	0,6	2,3	2,3	1,2	1,2
Blessure par arme	0,9	0,5	1,2	1,5	0,8	0,6
Agressé ou frappé pour des raisons homophobes	0,8	0,6	1,1	1,7	0,5	0,8
Cyberviolences						
Victime de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes sur internet	9,0	9,9	8,1	8,6	9,6	8,5
Injurié ou moqué sur un réseau social	7,6	8,2	7,0	7,6	7,5	7,6
Usurpation d'identité sur internet	2,4	2,4	2,4	3,5	2,2	2,0
Atteintes sexuelles						
Victime d'un comportement déplacé à caractère sexuel	6,6	10,6	2,4	5,1	7,5	6,2
Victime de violences graves à caractère sexuel	1,6	2,3	0,8	2,4	1,5	1,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Au cours de l'année 2021-2022, les directeurs d'école et les enseignants du premier degré ont globalement une perception positive du climat scolaire dans leur école (1). Ainsi, 85,7% d'entre eux s'y sentent « bien » ou « très bien » et 82,0% sont « satisfaits » du climat scolaire dans l'école. Dans la classe, les enseignants et les directeurs partiellement déchargés d'enseignement expriment un niveau de satisfaction encore plus élevé : 92,1% s'y sentent « bien » ou « très bien » et 88,7% sont « satisfaits » du climat scolaire dans la classe.

La plupart des personnels entretiennent de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les élèves (98,6%), les parents (94,3%) et la directrice ou le directeur (90,3%). Cependant, ils signalent un fort déficit de considération de la part de l'institution : seulement 26,7% d'entre eux se sentent « tout à fait ou plutôt » considérés par l'institution. Le sentiment de considération de la part de la hiérarchie directe est plus favorable (65,4%).

Dans le cadre de leur travail, la très grande majorité des personnels a « le sentiment de faire quelque chose

d'utile aux autres » (85,1%), de « faire des choses qui leur plaisent » (93,1%) et qui « ont du sens » (83,7%). Ils expriment cependant une très forte insatisfaction à propos de la rémunération : seulement 9,1% estiment être rémunérés à leur juste valeur (2). Le manque de temps est particulièrement souligné par les directeurs partiellement déchargés d'enseignement puisque seuls 17,9% d'entre eux jugent disposer de temps suffisant pour effectuer leur travail. La moitié des enseignants estime recevoir le respect mérité de la part de leur hiérarchie contre 70,2% des directeurs déchargés d'enseignement.

Par ailleurs, 55,4% des personnels déclarent qu'il y a beaucoup ou un peu de violence dans leur école. En dépit de cela, 95,5% d'entre eux déclarent « se sentir en sécurité dans l'école », un peu moins aux abords de l'école (91,4%). Parmi les violences auxquelles les personnels du premier degré déclarent avoir été confrontés au cours de l'année scolaire 2021-2022 figurent l'arrogance ou le mépris (36,9%) et le refus ou la contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, du statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions (27,3%) (3).

Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale en 2019. Ainsi, les enseignants du premier degré ayant au moins une affectation sur une mission d'enseignement et/ou de direction dans une école publique ou privée sous contrat en France métropolitaine et dans les DROM ont été interrogés. 21 000 personnels ont répondu au printemps 2022 à l'enquête. Celle-ci a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.15.

1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés d'enseignement	Directeurs totalement déchargés d'enseignement
Enseignement et apprentissage				
Se sentir bien (1)				
dans son école	85,7	85,0	89,7	88,3
dans sa classe	92,1	91,9	93,8	
dans sa fonction	79,6	79,8	77,9	79,2
Les élèves apprennent bien dans l'école (1)	87,1	86,1	93,5	89,7
Les règles de vie collectives sont bien appliquées (1)	81,2	79,8	89,7	88,9
Être satisfait (1)				
du climat scolaire dans l'école	82,0	80,8	89,6	88,1
du climat scolaire dans la classe	88,7	88,3	91,9	
Relationnel				
Les relations sont bonnes ou très bonnes avec				
les élèves	98,6	98,5	99,2	99,6
les parents	94,3	94,0	95,2	97,7
la directrice/le directeur	90,3	90,3		
Être respecté par les élèves (1)	96,6	96,2	98,7	99,1
Être considéré (1)				
par les parents d'élèves	80,1	78,8	86,3	94,1
par la hiérarchie directe	65,4	62,7	80,6	86,2
par l'institution	26,7	25,3	32,6	43,8
Les parents sont bien accueillis dans l'école (1)	98,0	97,7	99,7	99,4
Sécuritaire				
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'école	44,6	42,7	57,1	47,4
Se sentir en sécurité (1)				
à l'intérieur de l'école	95,5	95,2	97,5	96,9
aux abords de l'école	91,4	91,0	94,5	89,5
Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail	76,8	76,2	80,0	80,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Tout à fait ou plutôt.

2 Opinion des personnels sur leur condition de travail au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Rapports sociaux au travail				
Recevoir le respect mérité de la part de ses collègues (1)	88,9	89,1	88,1	84,2
Avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles (1)	55,1	54,5	58,1	61,8
Recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie (1)	52,1	49,6	65,9	70,2
Valeurs				
Faire des choses qui plaisent au sein du travail (1)	93,1	93,3	93,1	87,4
Avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (2)	85,1	84,9	86,6	85,3
Le sentiment de faire quelque chose qui a du sens (2)	83,7	83,9	83,0	77,0
Conditions de travail				
Être rémunéré à sa juste valeur (1)	9,1	8,9	9,0	16,2
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (1)	29,1	28,0	32,2	52,8
Avoir une formation suffisante et adaptée (1)	28,0	27,3	30,1	40,1
Avoir le temps suffisant pour effectuer son travail (1)	30,6	32,4	17,9	33,0
Avoir le sentiment de ne pas être épuisé (2)	38,9	38,2	41,8	52,1
Avoir des possibilités suffisantes de coopération (1)	47,9	48,1	47,3	44,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. D'accord ou tout à fait d'accord.

2. Toujours ou souvent.

3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Expression avec arrogance, avec mépris	36,9	35,6	43,7	47,2
Refus ou contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, de votre statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions	27,3	26,8	30,3	31,7
Moquerie ou insulte (y compris par des gestes, exemple : doigt d'honneur, etc.)	10,3	10	11,4	14,9
Menacé (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par Internet, etc.) avec ou sans objet dangereux ou arme	10,1	9	15,8	22,4
Vol(s) ou dégradation(s) du matériel pédagogique	9,1	9,7	5,1	7,4
Harcelé	6,4	6,2	7,8	9,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Dans les écoles publiques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ont déclaré en moyenne 3,0 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2021-2022 (1). La violence scolaire est plus élevée dans le second degré : les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont pour leur part, déclaré en moyenne 12,3 incidents graves pour 1 000 élèves. Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 20,1 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) avec 5,1 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 13,5.

Les IEN ne déclarent aucun incident grave pour 82% des écoles publiques (2). De même, 34% des chefs d'établissement des collèges et des lycées déclarent une absence d'incidents graves. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT (46%) et concerne 32% des principaux de collège et 24% des proviseurs de LP.

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les atteintes aux personnes représentent 86,9% des incidents graves dans les écoles publiques et 76,9% dans le second degré (3). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 44,3% du total des incidents graves dans les écoles publiques et 43,6% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 38,0% des incidents graves dans les écoles publiques et 24,6% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves relèvent d'atteintes aux biens (3,7% dans les écoles publiques et 6,5% dans le second degré) ou d'autres types de violence (respectivement 9,4% et 16,6%).

Précisions

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence scolaire. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme

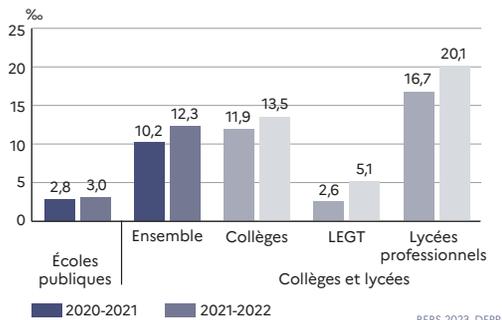
celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

La collecte des données de l'enquête Sivis en 2020-2021 et 2021-2022 réalisée dans des périodes d'application de protocoles sanitaires pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 rend difficile l'interprétation de l'évolution de la violence scolaire entre ces deux années scolaires. La vie des écoles, des collèges et des lycées a été fortement perturbée par des fermetures de classes et par de nombreuses absences individuelles pour raisons de santé des élèves et des personnels.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.02 ; 21.39.

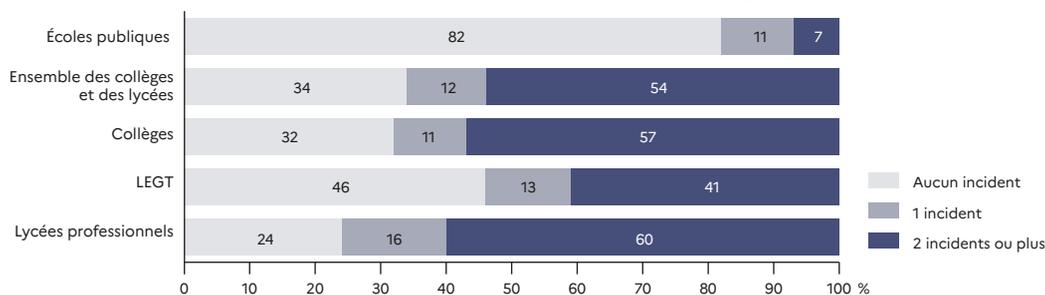
1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 24% des chefs d'établissement de lycées professionnels n'ont déclaré aucun incident grave.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %

Types d'incident grave	Écoles publiques		Ensemble des collèges et lycées		Collèges		LEGT		Lycées professionnels	
	2020 2021	2021 2022	2020 2021	2021 2022	2020 2021	2021 2022	2020 2021	2021 2022	2020 2021	2021 2022
Atteintes aux personnes	82,1	86,9	76,3	76,9	78,0	80,6	71,1	67,7	71,1	68,8
Violence verbale (orale ou écrite)	43,4	44,3	39,8	43,6	39,6	43,6	37,6	40,7	44,0	47,3
Violence physique	34,5	38,0	27,2	24,6	28,3	27,3	26,1	20,7	21,2	15,5
Autres atteintes aux personnes	4,2	4,6	9,3	8,7	10,0	9,7	7,4	6,2	5,8	6,0
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	1,6	1,2	4,6	3,1	4,9	3,6	3,6	2,0	3,7	2,0
Violence sexuelle (1)	2,5	3,2	3,3	3,9	3,7	4,4	2,5	2,5	1,0	2,8
Racket	0,1	0,2	0,6	1,0	0,6	0,9	0,9	1,5	0,3	0,9
Bizutage et « Happy slapping » (2)			0,8	0,7	0,8	0,8	0,4	0,1	0,8	0,3
Atteintes aux biens	3,7	3,7	5,6	6,5	4,9	5,8	8,8	9,6	6,2	6,1
Vol	0,8	1,3	2,1	3,0	2,1	2,6	2,4	5,3	2,4	2,5
Domage aux locaux ou au matériel	2,5	2,1	2,9	2,9	2,3	2,6	6,1	4,0	3,3	3,1
Domage aux biens personnels	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,5	0,5
Atteintes à la sécurité	14,2	9,4	18,1	16,6	17,0	13,6	20,1	22,7	22,7	25,1
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	0,3	0,2	3,9	3,2	2,2	1,5	9,0	2,8	9,2	12,9
Consommation de stupéfiants			1,5	1,4	0,6	0,4	5,2	1,7	3,7	6,5
Port et/ou consommation d'alcool	0,1	0,1	1,6	1,4	0,9	0,6	2,5	1,1	5,0	6,1
Trafic de stupéfiants	0,2	0,1	0,8	0,4	0,7	0,5	1,3		0,5	0,3
Autres atteintes	13,9	9,2	14,1	13,2	14,9	12,1	11,2	19,9	13,6	12,2
Port d'arme blanche ou objet dangereux	1,5	1,3	5,6	5,7	6,5	6,4	2,4	3,5	3,7	4,3
Intrusion sans violence	2,2	1,9	1,8	1,8	1,4	1,0	4,2	4,7	2,5	2,0
Suicide ou tentative de suicide	0,4	0,5	1,3	0,8	1,5	0,8	1,6	1,0	0,3	0,6
Port d'arme à feu (sans violence)	0,5	0,3	0,3	0,1	0,3	0,1			0,5	0,1
Atteinte à la laïcité	2,5	1,6	1,5	1,6	1,4	1,5	1,2	1,9	2,3	1,5
Autre fait de violence	6,8	3,6	3,6	3,2	3,8	2,3	1,8	8,8	4,3	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques du premier degré et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

RERS 2023, DEPP

1. L'expression « violence à caractère sexuel » est utilisée dans les écoles publiques.

2. Le Happy slapping est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

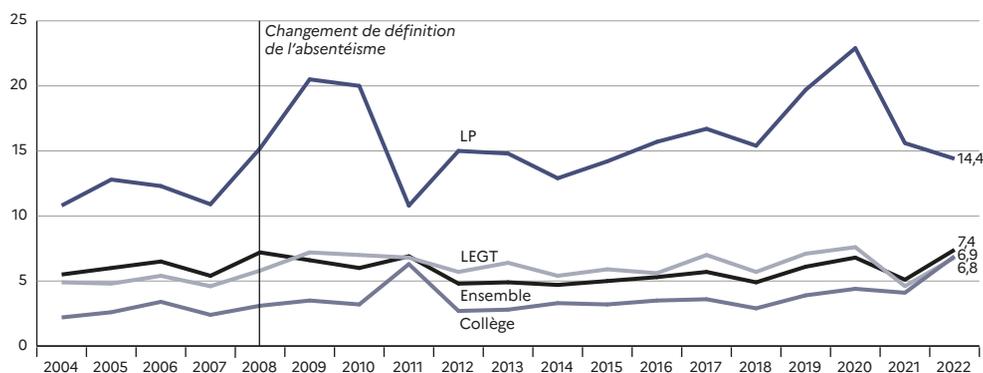
En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2021 à mai 2022, les élèves du second degré perdent en moyenne 8,5% du temps d'enseignement (2). Les collégiens perdent en moyenne 8% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) en perdent 8,7% et ceux des lycées professionnels (LP) 11,7%. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,7% en moyenne (3).

Sur l'ensemble des établissements, en moyenne, 5,4% des élèves du second degré public ont été absentéistes chaque mois, de septembre 2021 à mai 2022 (4). La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement

d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation au cours de l'année, le maximum étant atteint en mai 2022. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absentéistes s'élève à 5,9% pour les LEGT, à 12,9% pour les LP et à 4,2% pour les collèges. Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Jusqu'au mois de janvier 2022, la moitié des établissements présente moins de 2% d'élèves absentéistes alors qu'à partir de janvier, dans les 10% d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10% (5).

Une comparaison des chiffres des mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité du taux d'absentéisme moyen qui oscille de 4,7% à 7,4% pour l'ensemble des établissements (1).

1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absentéistes au mois de janvier selon le type d'établissement, en % (1)



► Champ : France métropolitaine y compris les DROM à partir de 2013. Secteur public.

RERS 2023, DEPP

1. Le mois de janvier est retenu comme référence, car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours, quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Note : rupture de série due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) en 2008.

Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.14 ; 22.09.

2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %

	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Moyenne 2021-2022
Collège	4,5	5,6	6,5	8,8	14,5	9,0	7,1	8,8	7,4	8,0
LEGT	4,4	5,9	6,9	8,2	14,7	9,5	8,0	11,2	9,6	8,7
LP	7,8	9,9	9,9	10,3	17,3	12,0	10,5	13,9	13,5	11,7
Ensemble	4,8	6,1	6,9	8,9	14,9	9,4	7,6	9,8	8,5	8,5

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2023, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences, tous motifs confondus, varie de 4,8% en septembre 2021 à 8,5% en mai 2022.

3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement, en %

	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Moyenne 2021-2022
Collège	0,5	0,8	0,9	1,3	1,6	1,4	1,1	1,8	1,8	1,3
LEGT	0,7	1,0	1,3	1,4	1,9	1,9	1,7	2,9	3,6	1,8
LP	2,1	3,1	3,3	3,4	4,1	4,1	3,7	5,6	6,7	4,0
Ensemble	0,7	1,1	1,3	1,5	1,9	1,8	1,5	2,4	2,7	1,7

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2023, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées varie de 0,7% en septembre 2021 à 2,7% en mai 2022.

4 Proportion moyenne d'élèves absents en 2021-2022, en %

	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Moyenne 2021-2022
Collège	1,8	2,2	2,9	3,4	6,9	3,6	5,3	4,4	7,5	4,2
LEGT	2,7	2,5	3,5	3,1	6,8	4,4	8,2	7,1	14,7	5,9
LP	8,0	8,4	9,1	9,3	14,4	9,2	17,6	13,5	26,9	12,9
Ensemble	2,5	2,8	3,5	3,7	7,4	4,3	7,1	5,9	11,2	5,4

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2023, DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,5% en septembre 2021 à 11,2% en mai 2022.

5 Distribution de la proportion d'élèves absents en 2021-2022, en %

	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022
Médiane	0,9	1,2	1,5	1,8	4,4	2,0	4,0	2,9	6,2
Dernier quartile	2,4	3,1	4,1	4,6	9,7	5,2	9,6	7,9	13,8
Dernier décile	7,2	8,2	9,7	9,7	19,7	10,5	17,2	14,5	26,1

► Champ : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en janvier 2022, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 4,4% d'élèves absents, et les 10% des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 19,7% d'élèves absents.

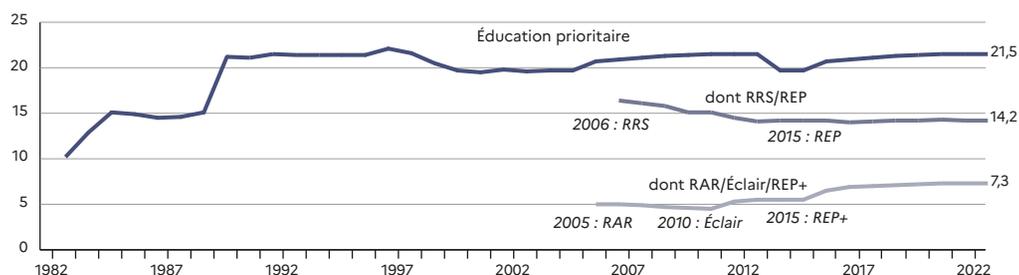
Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP) et, depuis la rentrée 2016, environ 7% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 14% en réseau d'éducation prioritaire (REP) (1). En France métropolitaine et dans les DROM, 361 collèges publics sont en REP+ et 731 sont en REP à la rentrée 2022 (2). Les collégiens du secteur public sont 7,3% (193 600) à être scolarisés en REP+ et 14,2% (378 900) en REP. La répartition géographique est hétérogène : par exemple, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,5% pour l'académie de Dijon et 95,9% pour celle de Guyane.

Les 2 456 écoles publiques en REP+ accueillent 8,1% des écoliers du secteur public (451 100 élèves) et les 4 151 écoles publiques en REP en accueillent 12,3% (687 000 élèves). Les disparités académiques sont semblables à celles des collèges.

Les établissements en EP accueillent des élèves présentant plus de difficultés sociales et scolaires.

Sept collégiens des REP+ sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs contre 34,6% dans les collèges publics hors EP et 53,5% des élèves entrant en sixième en REP+ sont dans les niveaux les plus bas aux évaluations de français contre 25,7% dans les collèges publics hors EP (3). Ainsi, près de neuf collèges sur dix en REP+ accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée et 23% accueillent au moins 60% d'élèves se situant dans les bas niveaux aux évaluations de français (4). Dans le public hors EP et le privé sous contrat, ces situations de concentration de difficultés sociales et scolaires concernent moins de 2% des collèges.

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., 2022, « L'éducation prioritaire », Synthèse de la DEPP, n°6.
- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », Éducation & formations, n°95, DEPP.
- Pour les données sur les écoliers en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2022 en éducation prioritaire, voir le fichier en ligne sur www.education.gouv.fr.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, base centrale des établissements (BCE) et évaluation exhaustive de début de sixième.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire dans le secteur public à la rentrée 2022

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	1 944	4,1	6	2 856	6,1	34	4 344	4,6	34	3 643	3,8
Grenoble	4	4 790	1,3	25	15 227	11,2	29	3 962	1,4	133	23 536	8,1
Lyon	22	12 219	9,9	27	13 649	11,0	151	30 979	10,9	154	30 566	10,8
Auvergne-Rhône-Alpes	31	15 953	5,2	58	31 732	10,4	214	39 285	5,9	321	57 745	8,6
Besançon	4	1 987	4,2	12	6 404	13,6	26	3 830	4,0	38	4 627	4,8
Dijon	1	283	0,5	21	8 991	14,5	8	1 028	0,8	98	10 697	8,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	2 270	2,1	33	15 395	14,1	34	4 858	2,2	136	15 324	7,0
Bretagne (Rennes)	1	680	0,7	15	6 082	6,5	5	734	0,4	76	12 362	6,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4 286	4,0	20	8 618	8,0	65	9 885	4,6	89	15 067	7,1
Corse	1	278	2,2	10	5 869	45,5	4	647	2,7	67	8 283	35,2
Nancy-Metz	9	3 154	3,5	25	11 081	12,2	46	6 896	3,7	131	17 488	9,3
Reims	10	4 318	8,4	20	8 556	16,7	57	8 220	7,8	80	11 931	11,3
Strasbourg	12	7 197	9,3	9	5 761	7,4	85	17 175	10,6	37	9 557	5,9
Grand Est	31	14 669	6,7	54	25 398	11,6	188	32 291	7,1	248	38 976	8,5
Amiens	13	6 711	8,2	30	14 678	17,9	108	15 235	9,0	191	22 418	13,2
Lille	41	17 598	11,3	77	35 684	23,0	283	45 097	13,3	449	62 668	18,5
Hauts-de-France	54	24 309	10,2	107	50 362	21,2	391	60 332	11,9	640	84 886	16,7
Créteil	36	20 574	9,9	99	55 431	26,6	256	49 177	10,3	553	113 668	23,9
Paris	4	1 519	2,8	26	10 269	19,2	26	3 669	3,4	185	29 337	27,1
Versailles	23	12 557	4,9	73	43 423	17,1	175	30 901	5,4	475	98 640	17,1
Île-de-France	63	34 650	6,7	198	109 123	21,1	457	83 747	7,2	1 213	241 645	20,8
Normandie	15	5 490	4,1	41	16 495	12,4	81	13 085	4,9	180	27 244	10,2
Bordeaux	3	1 423	1,1	31	15 176	11,5	21	3 748	1,4	258	28 881	11,0
Limoges	2	677	2,4	5	2 335	8,4	14	1 709	3,3	28	2 748	5,4
Poitiers	4	1 681	2,4	10	4 273	6,2	29	3 963	3,0	36	5 685	4,4
Nouvelle-Aquitaine	9	3 781	1,7	46	21 784	9,5	64	9 420	2,1	322	37 314	8,4
Montpellier	16	9 590	8,3	16	9 286	8,1	116	19 534	8,5	83	13 608	5,9
Toulouse	3	1 531	1,3	15	7 481	6,3	40	6 164	2,6	85	10 079	4,3
Occitanie	19	11 121	4,8	31	16 767	7,2	156	25 698	5,5	168	23 687	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	11	4 034	3,5	19	7 647	6,7	69	11 803	4,9	90	12 725	5,3
Aix-Marseille	33	16 765	14,1	29	16 399	13,8	222	39 790	15,4	170	25 171	9,7
Nice	6	3 505	4,0	8	5 611	6,4	52	10 540	5,8	45	7 724	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	20 270	9,8	37	22 010	10,7	274	50 330	11,5	215	32 895	7,5
France métropolitaine	289	141 791	5,6	669	337 282	13,4	2 002	342 115	6,5	3 765	608 153	11,5
Guadeloupe	3	934	4,6	12	4 790	23,5	17	2 061	5,7	70	8 375	23,1
Guyane	30	21 452	95,9	0	0	0,0	169	43 604	96,2	0	0	0,0
Martinique	9	2 428	16,5	13	4 333	29,5	48	5 064	18,1	65	9 114	32,5
Mayotte	9	6 202	41,6	13	17 708	58,4	73	27 125	44,6	115	33 661	55,4
La Réunion	21	14 390	26,9	24	14 758	27,6	147	31 180	30,1	136	27 692	26,7
DROM	72	51 806	36,7	62	41 589	29,4	454	109 034	39,3	386	78 842	28,8
France métropolitaine + DROM	361	193 597	7,3	731	378 871	14,2	2 456	451 149	8,1	4 151	686 995	12,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEFP

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 765 collégiens, soit 14,1% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. Il y a 29 collèges en REP, accueillant 16 399 collégiens, soit 13,8% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 222 écoles sont en REP+, accueillant 39 790 élèves, soit 15,4% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public. 170 écoles sont en REP, accueillant 25 171 élèves, soit 9,7% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

3 Origine sociale, retard à l'entrée en 6^e et niveau scolaire en début de 6^e à la rentrée 2022, en %

	Scolarisation dans un collège public			Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat
	en REP+	en REP	hors EP		
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	70,0	56,0	34,6	16,0	34,9
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisé et très favorisé (1)	10,1	18,7	37,0	57,2	37,9
Proportion d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6 ^e	9,4	7,1	4,7	3,1	4,9
Proportion d'élèves de sixième de bas niveaux (groupes 1 et 2) en français	53,5	41,8	25,7	15,9	26,9
Proportion d'élèves de sixième de bas niveaux (groupes 1 et 2) en mathématiques	63,0	50,2	30,6	20,3	32,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEFP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

4 Les collèges publics et privés sous contrat selon la part d'élèves d'origine sociale défavorisée et selon la part d'élèves dans les groupes de bas niveaux à l'évaluation exhaustive de début de sixième à la rentrée 2022, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	31	2	0	0	2
Plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	84	34	2	0	9
Plus de 60% d'élèves de sixième de bas niveaux (groupes 1 et 2) en français	23	5	0	2	2
Plus de 60% d'élèves de sixième de bas niveaux (groupes 1 et 2) en mathématiques	49	16	1	2	5

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEFP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : 84% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves défavorisés contre 34% des collèges en REP, 2% des collèges publics hors éducation prioritaire et 0% des collèges privés sous contrat.

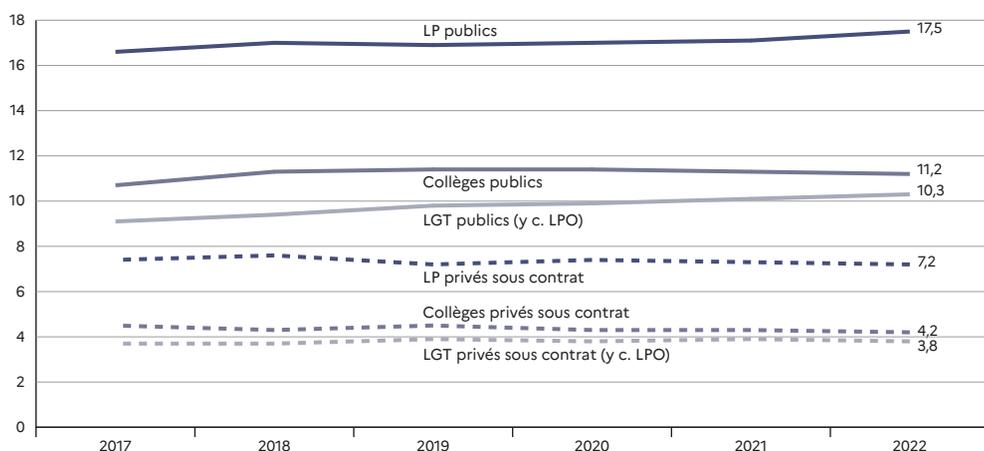
Près de 10% des élèves résident dans un quartier prioritaire (QP) à la rentrée 2022 (2). Les académies de Créteil et de La Réunion scolarisent environ 20% d'élèves habitant dans un QP et la Guyane plus de 50%. À l'inverse, huit académies, situées majoritairement au Centre et dans l'Ouest, scolarisent moins de 5% d'élèves habitant dans un QP.

Dans le secteur public, 11,2% des collégiens résident dans un QP contre 4,2% dans le secteur privé sous contrat. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée. Parmi ceux qui sont scolarisés dans le secteur public, 69,0% ont des parents ouvriers ou inactifs (36,9% dans le privé

sous contrat). Cette part est de 36,6% pour les collégiens du secteur public résidant hors QP (15,1% dans le privé sous contrat) (3). De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : dans les collèges publics, 9,6% des élèves habitant dans un QP sont en retard à l'entrée en sixième contre 4,9% hors QP.

Plus de six collégiens sur dix résidant en QP sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire (4). À l'inverse, un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Quartier prioritaire (QP) – Ce sont des territoires infraurbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2022

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Élèves de LGT (y compris LPO) habitant en QP (%)		Élèves de LP habitant en QP (%)	
			Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat
Clermont-Ferrand	16	3,6	4,1	1,8	3,6	1,5	7,6	3,4
Grenoble	53	4,7	5,4	2,1	5,2	1,5	9,5	2,9
Lyon	71	9,4	11,6	3,5	10,1	2,7	19,6	6,8
Auvergne-Rhône-Alpes	140	6,5	7,7	2,7	6,9	2,1	14,4	4,9
Besançon	27	7,7	8,9	2,8	6,8	2,5	13,6	5,6
Dijon	31	5,8	6,5	2,4	5,6	3,3	11,1	2,2
Bourgogne-Franche-Comté	58	6,6	7,5	2,6	6,1	3,1	12,6	5,4
Bretagne (Rennes)	32	2,9	4,3	1,4	3,2	1,0	7,3	1,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	7,9	8,5	4,2	6,9	4,1	13,8	8,6
Corse	5	4,0	4,1	3,1	3,5	2,7	6,1	
Nancy-Metz	51	7,3	8,2	3,2	6,6	2,9	13,5	5,1
Reims	34	9,5	10,5	4,6	9,3	3,3	17,8	7,3
Strasbourg	31	11,0	12,2	4,5	10,7	3,6	21,3	10,1
Grand Est	116	9,1	10,2	4,0	8,7	3,3	16,7	6,6
Amiens	44	9,4	10,2	4,9	8,8	3,5	16,1	6,4
Lille	155	13,9	15,9	9,3	13,1	8,0	22,1	14,8
Hauts-de-France	199	12,5	13,9	8,3	11,7	7,2	20,3	11,3
Créteil	129	21,5	22,8	11,1	23,0	7,4	34,0	12,0
Paris	20	8,3	9,7	3,9	9,6	5,0	16,7	
Versailles	123	12,7	14,2	3,7	14,2	2,9	22,9	9,9
Île-de-France	272	15,2	17,2	5,7	16,8	4,7	25,8	11,1
Normandie	62	6,9	8,0	3,0	6,6	3,4	13,6	5,5
Bordeaux	44	3,9	4,4	2,2	3,6	1,3	7,4	3,1
Limoges	13	6,1	6,5	2,8	5,4	3,0	11,1	7,1
Poitiers	24	4,8	5,4	1,7	4,1	2,2	9,6	7,9
Nouvelle-Aquitaine	81	4,4	4,9	2,1	4,0	1,7	8,4	3,5
Montpellier	60	10,4	11,5	5,4	9,9	4,4	22,6	10,9
Toulouse	45	4,9	5,5	2,2	4,7	1,6	9,1	4,8
Occitanie	105	7,6	8,5	3,7	7,3	3,2	14,8	6,3
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,9	7,0	2,0	5,7	1,9	13,4	3,5
Aix-Marseille	91	16,8	18,2	9,8	16,1	8,0	32,2	22,4
Nice	37	7,2	8,2	1,8	6,1	2,2	14,8	6,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,9	14,0	7,0	11,9	6,4	24,6	17,0
France métropolitaine	1 296	9,3	10,6	4,0	9,8	3,6	16,9	7,0
Guadeloupe	16	13,7	14,2	11,4	13,4	10,6	15,7	14,3
Guyane	32	53,8	53,8	43,5	54,9	50,8	59,5	
Martinique	7	7,0	7,2	4,4	5,9	4,9	11,6	10,2
Mayotte	36							
La Réunion	49	19,6	20,4	8,0	17,6	8,1	29,1	30,3
DROM	140	22,9	24,5	13,1	22	16,1	26,1	20,1
France métropolitaine + DROM	1 436	9,8	11,2	4,2	10,3	3,8	17,5	7,2

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.**

RERS 2023, DEPP

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires (QP), 3,6% des élèves habitent en QP. C'est le cas de 4,1% des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,8% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat. 3,6% des élèves scolarisés dans un lycée général et technologique (LGT, y compris les lycées polyvalents (LPO)) public et 1,5% de ceux scolarisés dans un LGT privé sous contrat habitent en QP. Pour les lycées professionnels (LP), c'est le cas de 7,6% des lycéens du public et de 3,4% des lycéens du privé sous contrat.

3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2022, en %

	Collégiens habitant en QP		Collégiens habitant hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	69,0	36,9	36,6	15,1	40,1	16,0
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisés et très favorisés (1)	9,5	30,6	35,9	58,4	33,0	57,3
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6 ^e	9,6	5,6	4,9	3,0	5,4	3,1

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.**

RERS 2023, DEPP

QP : quartier prioritaire.

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

Lecture : 69,0% des collégiens habitant en QP scolarisés dans le public sont de milieu social défavorisé.

4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QP ou non, à la rentrée 2022, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	33,5	30,5	64,0	26,8	9,2	36,0	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,4	8,7	11,0	66,2	22,7	89,0	100,0
Ensemble	5,4	10,8	16,2	62,4	21,4	83,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.**

RERS 2023, DEPP

QP : quartier prioritaire. **EP :** éducation prioritaire. **REP+ :** réseau d'éducation prioritaire renforcé. **REP :** réseau d'éducation prioritaire.

Lecture : 33,5% des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+; 30,5% se trouvent dans un collège REP soit 64,0% en EP. Ils sont 26,8% dans un collège public hors éducation prioritaire et 9,2% dans un collège privé, soit 36,0% hors éducation prioritaire.

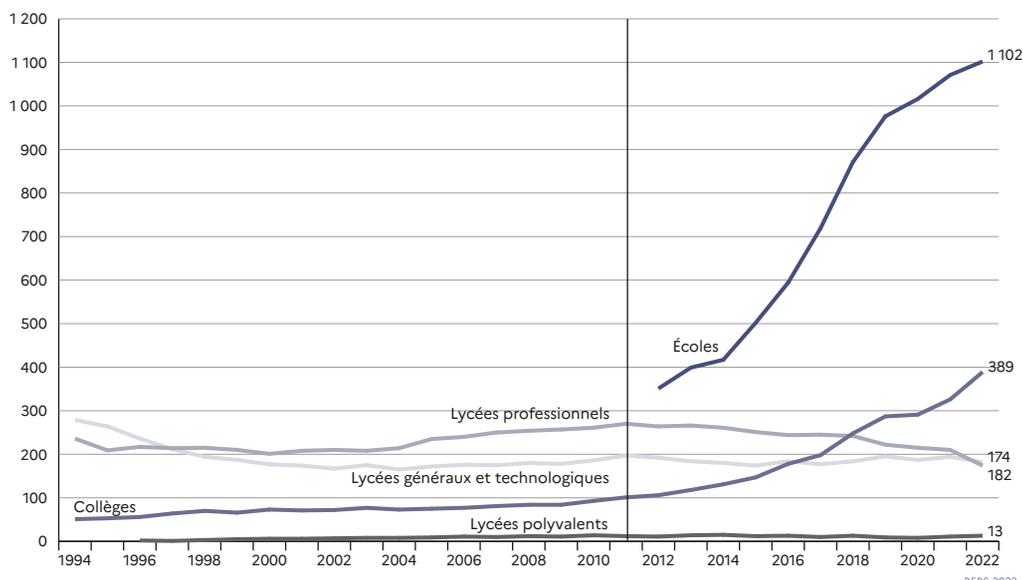
À la rentrée 2022, près de 1 900 écoles et établissements privés hors contrat scolarisent des élèves. Dans le premier degré, le nombre d'écoles privées hors contrat a plus que doublé entre 2015 et 2022. Elles représentent désormais 2,2% de l'ensemble des écoles publiques et privées (1)(2). Dans le second degré, la part du privé hors contrat augmente également de manière continue depuis les années 2000, pour atteindre 6,5% de l'ensemble des établissements en 2022. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de collèges privés hors contrat.

La mesure de la part du hors contrat en termes de classes donne des résultats de moindre ampleur : 1,3%

des classes du premier degré (3). Les écoles hors contrat sont en effet de taille plus restreinte que celles du public ou du privé sous contrat, et disposent de moins de classes.

Au sein de ces classes hors contrat, le nombre d'élèves scolarisés est également plus réduit que dans les classes des écoles et établissements publics ou privés sous contrat. Les classes hors contrat du premier degré accueillent 15,3 élèves en moyenne en 2022 (4). Le nombre d'élèves par classe des classes publiques et privées sous contrat est nettement supérieur : 22,4 dans les classes préélémentaires et 21,6 dans les classes élémentaires (cf. fiche 2.02).

1 Évolution du nombre d'écoles, collèges et lycées hors contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Séries chronologiques :
 - Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
 - Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
 - Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

Source

DEPP
 - 1^{er} degré : DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
 - 2^d degré : 1994 à 2021, DEPP, enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat; 2022, DEPP, Système d'information Sysca (le nombre de classes et d'élèves par classe par établissement n'est pas disponible).

2 Évolution de la part des écoles, collèges et lycées hors contrat

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Écoles privées hors contrat					502	719	871	976	1 016	1 071	1 102
Écoles publiques + privées					51 745	50 877	50 492	50 128	49 965	49 648	49 322
Part du privé hors contrat dans le 1^{er} degré (%)					1,0	1,4	1,7	1,9	2,0	2,2	2,2
Collèges	53	73	75	93	147	198	248	287	291	326	389
LP	209	201	235	261	251	245	242	222	215	210	174
LEGT	264	177	172	186	174	177	184	195	187	194	182
dont LPO		6	9	14	12	10	13	9	8	11	13
Collèges et lycées publics + privés (1)	11 529	11 386	11 423	11 375	11 331	11 342	11 369	11 380	11 372	11 408	11 434
Part du privé hors contrat dans le 2^e degré (%)	4,6	4,0	4,2	4,7	5,0	5,5	5,9	6,2	6,1	6,4	6,5

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Y compris EREA.

3 Évolution de la part des classes hors contrat dans les écoles, collèges et lycées

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Classes des écoles privées hors contrat					1 959	2 630	3 106	3 375	3 404	3 662	3 826
Classes des écoles publiques + privées					285 405	289 246	289 133	292 755	295 081	295 566	295 546
Part du privé hors contrat dans le 1^{er} degré (%)					0,7	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Collèges	196	286	298	376	613	700	896	987	1 019	1 070	n.d.
LP	866	983	1 117	1 467	1 366	1 214	1 252	1 105	1 036	1 069	n.d.
LEGT	1 837	1 392	1 277	1 415	1 222	1 217	1 194	1 099	963	964	n.d.
dont LPO	n.d.	n.d.	80	108	77	95	96	44	58	72	n.d.
Classes des collèges et lycées publics + privés (1)	244 874	245 701	240 036	235 838	236 067	239 273	239 982	239 054	238 523	239 158	n.d.
Part du privé hors contrat dans le 2^e degré (%)	1,2	1,1	1,1	1,4	1,4	1,3	1,4	1,3	1,3	1,3	n.d.

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Y compris EREA.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Écoles hors contrat dans le 1^{er} degré					14,7	15,0	14,8	14,9	15,0	15,6	15,3
Collèges	13,4	12,2	12,1	11,6	11,2	11,7	11,0	11,5	11,5	11,9	n.d.
LP	10,7	12,1	14,9	12,6	9,7	9,6	9,0	8,8	8,6	8,3	n.d.
LEGT	11,3	11,9	13,3	12,8	12,1	11,8	12,1	11,5	12,1	12,9	13,3
dont LPO			10,1	8,2	12,4	8,5	7,5	10,5	11,1	9,8	n.d.
Ensemble hors contrat dans le 2^e degré	11,2	12,0	13,8	12,5	10,9	10,9	10,4	10,8	11,0	11,1	n.d.

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

Lecture : en 2021, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 13,3 élèves ou étudiants.

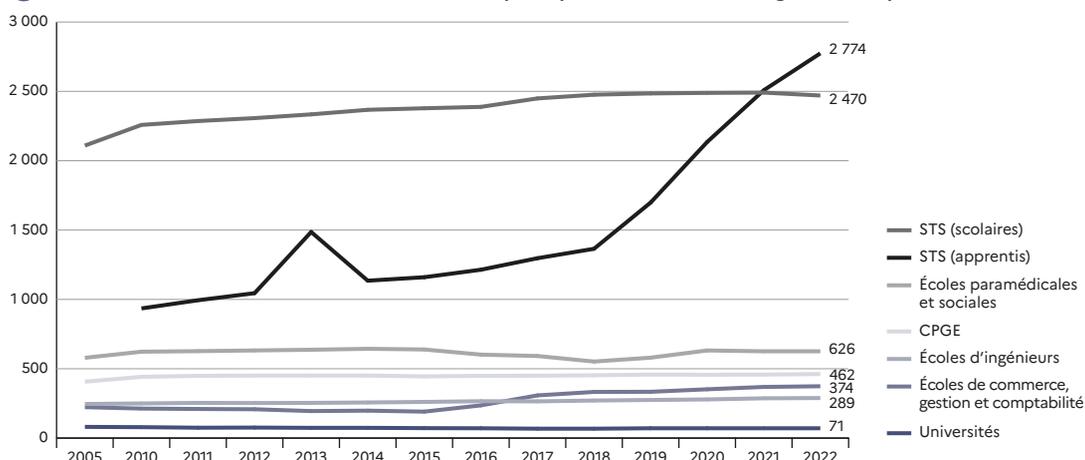
En 2022-2023, la France métropolitaine et les DROM comptent 71 universités, chiffre identique aux trois années précédentes, les fusions d'universités se stabilisant (1). Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 112 établissements universitaires sont recensés en 2022-2023 (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les regroupements d'établissements ont transformé l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, 177 établissements sont actuellement membres

d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3). Cette année, on compte la création de deux nouveaux EPE (Rennes et Toulouse Capitole). L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale.

Ces regroupements composés de 1 à 17 établissements peuvent rassembler uniquement des universités ou être composés de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une ENS. Au 1^{er} janvier 2023, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 89% sont inscrits dans une université.

1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Avertissement – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

Périmètre universitaire strict – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

Périmètre regroupements – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de

recherche. Au sein de ces nouveaux regroupements, sont désormais intégrés 41 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

Inspé, CPGE, STS, IUT, école d'ingénieurs, écoles de commerce, regroupement d'établissements, Comue, EPE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I^{er}, chapitre I^{er} et chapitre VIII bis.

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2017	2019	2020	2021	2022 (p)	Périmètre reg. (7)
Universités (1)	81	79	72	68	71	71	71	71	112
IUT	114	114	111	111	108	108	107	107	107
ESPE			30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (2)	2 109	2 258	2 378	2 449	2 485	2 489	2 491	2 470	2 470
STS (apprentissage) (2)		935	1 160	1 297	1 698	2 135	2 508	2 774	2 773
CPGE (2)	407	442	445	450	458	457	458	462	462
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	261	265	275	279	287	289	272
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	213	191	308	334	352	369	374	374
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	45	45	46	45	37
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	1
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	19
Écoles supérieures artistiques et culturelles (6)	236	235	241	304	298	307	305	316	310
Écoles paramédicales hors université	418	406	421	407	402	417	408	408	408
Écoles préparant aux fonctions sociales	161	217	218	185	178	215	218	218	218
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	307	293	276	264	291	288

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Y compris CUPFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (86 implantations en 2022). 4. Y compris les implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 5. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 6. Implantations à partir de 2017. 7. Voir « Précisions » (périmètre regroupements).

3 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2023, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)						
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)	
Association									
Aix-Marseille université	5	83 119	98,7	1,3					
Université de Strasbourg	6	64 215	94,3	3,9		1,8			
Site champenois (6)	13	34 038	69,8	10,5	16,8	1,5		1,4	
Université de Lorraine	2	60 853	95,1		4,9				
Picardie Universités	6	35 288	89,6	9,8		0,6			
Sorbonne Université	6	55 117	88,9	7,9	1,9	0,5		0,8	
Comue									
Angers-Le Mans	2	34 231	100,0						
et Comue expérimentale									
Hesam Université	10	17 706		69,3	4,0	25,3		1,4	
Normandie Université	6	71 423	95,1	3,9		1,0			
Paris-Est Sup	4	50 641	96,4	1,9				1,7	
Université Bourgogne Franche-Comté	7	59 057	86,8	7,6	5,6				
Université de Lyon	10	121 214	89,3	8,0			1,9	0,8	
Université de Toulouse	17	102 135	76,9	13,0	6,1	0,9		3,1	
Université Paris Lumières	2	52 571	100,0						
Coordination territoriale									
Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	79 572	99,5	0,5					
Alliance Sorbonne Paris Cité	5	98 622	81,4			1,9		16,7	
Alliance universitaire de Bretagne	3	33 724	97,7	2,3					
AZU (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	48 568	100,0						
Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	84 568	96,1	3,9					
Sorbonne Alliances	3	65 902	85,4		14,6				
Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)									
CY Cergy Paris Université	3	23 569	92,1					7,9	
Institut polytechnique de Paris	5	6 245		100,0					
Nantes Université	4	41 188	90,5	5,6		3,9			
Université Clermont-Auvergne	2	32 741	91,4	8,6					
Université Côte d'Azur	3	29 817	99,2			0,8			
Université de Lille	5	74 634	95,2			1,7		3,1	
Université de Montpellier	2	45 225	99,1	0,9					
Université Paris-Cité	1	58 242	100,0						
Université Grenoble Alpes	3	52 369	83,6	14,6		1,8			
Université Gustave Eiffel	5	15 057	77,5	18,3		4,2			
Université Paris-Panthéon-Assas	4	21 832	83,5	13,4	2,8			0,3	
Université Paris Saclay	5	45 961	83,2	13,8				3,0	
Université Paris Sciences et Lettres	9	17 931	63,8	13,9		0,5		14,0	
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 026	80,7	17,9		1,4			
Université de Rennes	6	31 754	84,7	8,0				1,7	
Université de Toulouse Capitole	3	18 964	89,0					11,0	
Total hors double-compte (7)	177	1 614 388	88,6	6,3	1,9	0,9	0,4	1,9	

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des Chartes, Toulouse School of Economics. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Huit établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne (4 367 étudiants) est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université, l'université Gustave Eiffel (11 666 étudiants) membre de la Comue Paris-Est-Sup et de l'EPE Gustave Eiffel, l'université de Montpellier (44 798 étudiants) et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (427 étudiants) membres de l'Alliance Languedoc-Roussillon Universités et de l'EPE Université de Montpellier, l'université de Picardie Jules Verne (27 267 étudiants) membre de l'Association de Picardie et de l'Alliance AZU (pour Artois, ULCO, UPJV), l'université Paris-Cité (58 242 étudiants) membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité et l'EPE Université Paris-Cité, l'université de Toulouse Capitole (16 877 étudiants) et Toulouse School of Economics (2 087 étudiants) membres de la Comue Université de Toulouse et de l'EPE Université de Toulouse Capitole.

Lecture : l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée se compose de 5 établissements universitaires comprenant 83 119 étudiants, dont 98,7% sont inscrits en université et 1,3% en école d'ingénieurs.

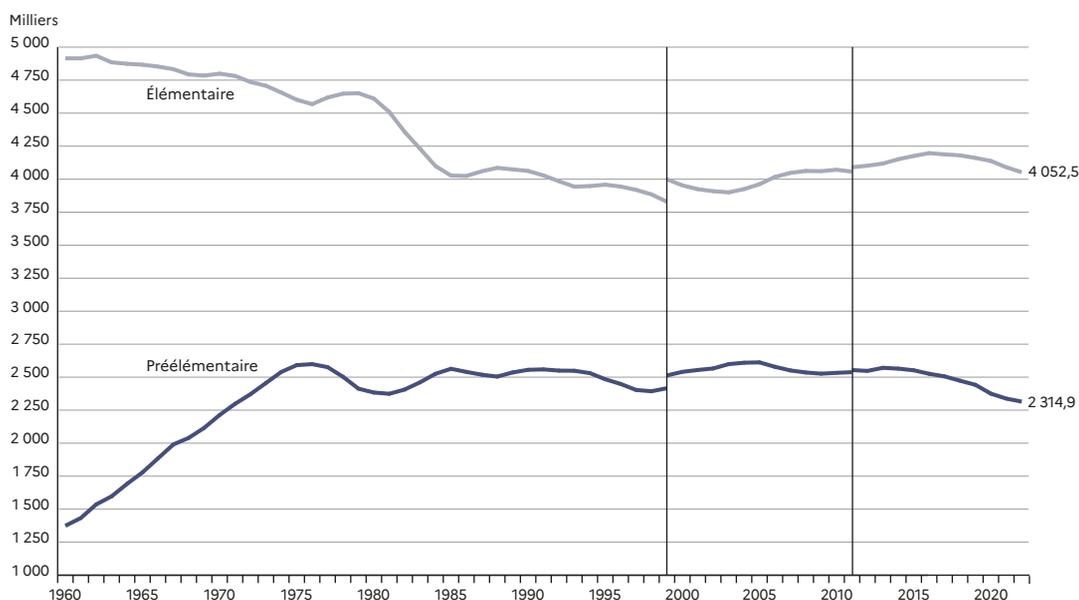
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux. Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire (1). Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2022, les écoles des secteurs public et privé sous contrat du premier degré scolarisent 6 422 800 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). La baisse amorcée en 2017 se poursuit (-0,9%), touchant le préélémentaire et l'élémentaire (respectivement -1,0% et -0,9%). La baisse en préélémentaire concerne tous les niveaux et notamment la très petite section

(-1,7% soit -1 200 élèves à la rentrée 2022). En effet, la génération 2019 qui entre à l'école à 3 ans est moins nombreuse que la génération 2016 entrant au CP (3). En élémentaire, les effectifs diminuent dans les niveaux de CP, CE1 et CM1 (respectivement -13 900 élèves, -17 700 élèves et -9 800 élèves) alors que les effectifs de CE2 et CM2 augmentent légèrement (respectivement +2 800 élèves et +1 000 élèves).

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public baisse de 0,9% tandis que celui du secteur privé sous contrat baisse d'une façon un peu plus prononcée (-1,1%). La répartition entre ces deux secteurs reste stable à la rentrée 2022, la part du privé sous contrat représentant 13,4% comme à la rentrée 2021. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** accueillent des élèves en situation de handicap et comptent 1 300 élèves de plus qu'à la rentrée 2022 (+2,4%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), Public + Privé sous contrat à partir de 2011.

RERS 2023, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.38 ; 21.45.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2011	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Public	5 810,7	5 885,3	5 842,7	5 807,8	5 764,9	5 691,7	5 613,8	5 564,1
Privé sous contrat	879,8	891,1	901,3	896,6	888,6	874,1	867,7	858,7
Total	6 690,4	6 776,4	6 744,0	6 704,3	6 653,5	6 565,8	6 481,5	6 422,8
Part du public (%)	86,9	86,8	86,6	86,6	86,6	86,7	86,6	86,6
Part du privé sous contrat (%)	13,1	13,2	13,4	13,4	13,4	13,3	13,4	13,4
Préélémentaire								
Effectif total	2 553,6	2 552,0	2 505,7	2 473,1	2 441,8	2 375,0	2 337,4	2 314,9
Part du public (%)	88,0	88,0	87,7	87,7	87,7	87,7	87,6	87,6
Très petite section (1)	93,7	92,2	90,8	86,7	80,4	68,8	71,2	70,0
Petite section (1)	809,8	796,5	783,1	764,2	754,6	736,1	727,2	726,3
Moyenne section (1)	816,3	819,8	804,2	804,5	787,1	769,2	754,7	746,0
Grande section (1)	833,8	843,6	827,6	817,6	819,6	800,9	784,4	772,6
Élémentaire								
Effectif total	4 090,2	4 175,7	4 187,7	4 180,2	4 160,8	4 138,0	4 090,0	4 052,5
Part du public (%)	86,1	86,1	85,9	85,9	85,9	86,0	85,9	86,0
CP	833,0	844,9	833,3	836,0	827,0	823,9	804,5	790,6
CE1	830,2	849,0	842,5	830,2	833,2	820,7	819,1	801,5
CE2	804,6	832,9	838,2	840,7	831,2	831,2	817,5	820,2
CM1	805,5	833,2	841,5	830,8	835,4	824,2	822,8	813,1
CM2	817,0	815,8	832,2	842,5	834,0	838,0	826,0	827,0
ULIS (2)	46,6	48,7	50,6	51,0	50,8	52,9	54,1	55,4
Part du public (%)	93,1	93,4	93,4	93,4	93,6	93,7	93,4	93,4

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029
2019	753,4	2022	2025	2030
2020	735,2	2023	2026	2031

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte avant 2014, (Mayotte à partir de 2014).**

Lecture : 735 200 enfants sont nés en 2020 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte).

Ils ont eu 2 ans en 2022, rentreront théoriquement au CP en 2026 et sortiront théoriquement du premier degré en 2031.

En France métropolitaine et dans les DROM, 6 422 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé sous contrat du premier degré à la rentrée 2022. Les départements d'outre-mer scolarisent 295 200 élèves, dont 113 700 à La Réunion (1).

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille sont celles accueillant le plus grand nombre d'élèves (respectivement 9,7%, 7,8% et 6,5% des élèves scolarisés dans le premier degré public et privé sous contrat). La Corse, Limoges et les DROM hormis La Réunion en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées sous contrat accueillent 13,7% des effectifs du premier degré en France métropolitaine scolarisés dans le public et le privé sous contrat et 7,1% dans les DROM. La part du privé sous contrat est

variable selon les départements de France métropolitaine : moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Essonne, Haute-Corse, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, en Moselle et dans le Val-d'Oise contre plus de 50% en Vendée. Dans les DROM, la part du privé sous contrat varie de 0,0% à Mayotte à 11,5% en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré dans les secteurs public et privé sous contrat sont en baisse par rapport à la rentrée précédente (-0,9%). Vingt-sept académies connaissent une baisse de leurs effectifs dans les secteurs public et privé sous contrat. Parmi celles-ci, les académies de Paris, de Lille et d'Amiens enregistrent les plus fortes baisses (entre -3,0% et -1,9%). Les effectifs sont en hausse dans trois académies : Nice (+0,7%), la Guyane (+2,3%) et Mayotte (+4,8%).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.38 ; 21.45.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2022

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat	Évolution 2021-2022 (%)	Part du Public (%)
Allier	23 708	2 351	26 059	-0,8	91,0
Cantal	8 747	1 183	9 930	-1,0	88,1
Haute-Loire	13 238	6 423	19 661	-1,3	67,3
Puy-de-Dôme	49 012	6 970	55 982	-0,1	87,5
Clermont-Ferrand	94 705	16 927	111 632	-0,6	84,8
Ardèche	21 542	6 881	28 423	-1,0	75,8
Drôme	42 856	6 643	49 499	-0,6	86,6
Isère	114 388	11 783	126 171	-1,0	90,7
Savoie	35 280	3 541	38 821	-0,9	90,9
Haute-Savoie	75 055	10 919	85 974	0,7	87,3
Grenoble	289 121	39 767	328 888	-0,5	87,9
Ain	62 303	6 775	69 078	-0,1	90,2
Loire	58 465	15 973	74 438	-0,5	78,5
Rhône	162 758	33 472	196 230	-1,3	82,9
Lyon	283 526	56 220	339 746	-0,9	83,5
Auvergne-Rhône-Alpes	667 352	112 914	780 266	-0,7	85,5
Doubs	46 383	4 663	51 046	-1,9	90,9
Jura	19 574	2 346	21 920	-1,4	89,3
Haute-Saône	18 620	1 267	19 887	-2,0	93,6
Territoire de Belfort	11 362	1 240	12 602	-1,9	90,2
Besançon	95 939	9 516	105 455	-1,8	91,0
Côte-d'Or	40 403	4 680	45 083	-1,1	89,6
Nièvre	13 711	1 037	14 748	-1,9	93,0
Saône-et-Loire	42 338	3 678	46 016	-1,3	92,0
Yonne	26 476	2 394	28 870	-1,3	91,7
Dijon	122 928	11 789	134 717	-1,3	91,2
Bourgogne-Franche-Comté	218 867	21 305	240 172	-1,5	91,1
Côtes-d'Armor	35 232	15 639	50 871	-1,0	69,3
Finistère	48 752	28 840	77 592	-1,5	62,8
Ille-et-Vilaine	68 190	39 539	107 729	-1,0	63,3
Morbihan	34 529	33 216	67 745	-1,5	51,0
Rennes	186 703	117 234	303 937	-1,3	61,4
Bretagne	186 703	117 234	303 937	-1,3	61,4
Cher	22 523	1 908	24 431	-0,7	92,2
Eure-et-Loir	38 562	4 202	42 764	-1,3	90,2
Indre	15 023	1 122	16 145	-1,3	93,1
Indre-et-Loire	49 045	5 696	54 741	-0,8	89,6
Loir-et-Cher	25 320	2 825	28 145	-1,7	90,0
Loiret	62 625	5 813	68 438	-0,8	91,5
Orléans-Tours	213 098	21 566	234 664	-1,0	90,8
Centre-Val de Loire	213 098	21 566	234 664	-1,0	90,8
Corse-du-Sud	11 030	722	11 752	-0,2	93,9
Haute-Corse	12 554	387	12 941	-1,2	97,0
Corse	23 584	1 109	24 693	-0,7	95,5
Meurthe-et-Moselle	58 862	4 246	63 108	-1,6	93,3
Meuse	14 132	1 062	15 194	-2,0	93,0
Moselle	88 422	4 569	92 991	-0,6	95,1
Vosges	27 162	2 049	29 211	-2,3	93,0
Nancy-Metz	188 578	11 926	200 504	-1,3	94,1
Ardennes	21 523	1 881	23 404	-1,5	92,0
Aube	25 270	2 626	27 896	-1,1	90,6
Marne	45 911	5 727	51 638	-1,4	88,9
Haute-Marne	12 994	766	13 760	-2,4	94,4
Reims	105 698	11 000	116 698	-1,5	90,6
Bas-Rhin	96 948	5 423	102 371	-0,5	94,7
Haut-Rhin	65 109	4 602	69 711	-1,3	93,4
Strasbourg	162 057	10 025	172 082	-0,9	94,2
Grand Est	456 933	32 951	489 284	-1,2	93,3
Aisne	45 921	4 084	50 005	-2,3	91,8
Oise	80 129	5 292	85 421	-1,3	93,8
Somme	43 063	7 406	50 469	-2,5	85,3
Amiens	169 113	16 782	185 895	-1,9	91,0
Nord	211 871	58 364	270 235	-2,6	78,4
Pas-de-Calais	126 337	18 647	144 984	-2,1	87,1
Lille	338 208	77 011	415 219	-2,4	81,5
Hauts-de-France	507 321	93 793	601 114	-2,2	84,4
Seine-et-Marne	155 842	7 200	163 042	0,1	95,6
Seine-Saint-Denis	186 344	9 655	195 999	-0,5	95,1
Val-de-Marne	133 449	10 908	144 357	-0,9	92,4
Créteil	475 635	27 763	503 398	-0,4	94,5
Paris	108 538	35 485	144 023	-3,0	75,4
Yvelines	146 225	14 415	160 640	-0,4	91,0
Essonne	145 245	7 597	152 842	-0,1	95,0
Hauts-de-Seine	136 211	18 750	154 961	-1,9	87,9
Val-d'Oise	149 660	7 508	157 168	0,0	95,2
Versailles	577 341	48 270	625 611	-0,6	92,3
Île-de-France	1 161 514	111 518	1 273 032	-0,8	91,2

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat	Évolution 2021-2022 (%)	Part du Public (%)
Calvados	51 716	8 647	60 363	-1,7	85,7
Manche	33 418	8 412	41 830	-1,2	79,9
Orne	17 648	4 769	22 417	-1,7	78,7
Eure	55 203	4 446	59 649	-1,9	92,5
Seine-Maritime	108 457	11 645	120 102	-1,2	90,3
Normandie	266 442	37 919	304 361	-1,5	87,5
Dordogne	27 905	2 000	29 905	-0,9	93,3
Gironde	135 414	13 519	148 933	-0,5	90,9
Landes	31 743	2 523	34 266	-0,7	92,6
Lot-et-Garonne	25 007	2 860	27 867	-0,9	89,7
Pyrénées-Atlantiques	42 310	13 922	56 232	-0,7	75,2
Bordeaux	262 379	34 824	297 203	-0,7	88,3
Corrèze	16 169	1 494	17 663	-1,8	91,5
Creuse	7 419	256	7 675	-0,1	96,7
Haute-Vienne	27 566	1 817	29 383	-0,9	93,8
Limoges	51 154	3 567	54 721	-1,1	93,5
Charente	25 353	2 769	28 122	-1,2	90,2
Charente-Maritime	47 154	3 260	50 414	-1,1	93,5
Deux-Sèvres	25 733	6 077	31 810	-1,9	89,0
Vienne	32 230	4 405	36 635	-0,9	80,9
Poitiers	130 470	16 511	146 981	-1,2	88,8
Nouvelle-Aquitaine	444 003	54 902	498 905	-0,9	89,0
Aude	28 511	2 267	30 778	-0,5	92,6
Gard	61 852	8 054	69 906	-0,8	88,5
Hérault	97 035	11 978	109 013	-0,1	89,0
Lozère	4 090	1 828	5 918	-1,8	69,1
Pyrénées-Orientales	38 739	4 083	42 822	-0,5	90,5
Montpellier	230 227	28 210	258 437	-0,3	89,1
Ariège	10 735	956	11 691	0,2	91,8
Aveyron	16 085	5 390	21 475	-1,3	74,9
Haute-Garonne	120 696	11 687	132 383	-0,3	91,2
Gers	12 518	1 858	14 376	-1,2	87,1
Lot	10 967	1 137	12 104	-0,7	90,6
Hautes-Pyrénées	15 173	2 331	17 504	-0,8	86,7
Tarn	27 607	4 965	32 572	-1,5	84,8
Tarn-et-Garonne	22 023	2 613	24 636	-1,4	89,4
Toulouse	235 804	30 937	266 741	-0,7	88,4
Occitanie	466 031	59 147	525 178	-0,5	88,7
Loire-Atlantique	96 468	47 693	144 161	-0,8	66,9
Maine-et-Loire	49 167	31 008	80 175	-1,7	61,3
Mayenne	18 767	9 718	28 485	-1,6	65,9
Sarthe	44 537	8 236	52 773	-1,1	84,4
Vendée	30 737	31 019	61 756	-1,5	49,8
Nantes	239 676	127 674	367 350	-1,2	65,2
Pays de la Loire	239 676	127 674	367 350	-1,2	65,2
Alpes-de-Haute-Provence	13 184	750	13 934	0,3	94,6
Hautes-Alpes	10 590	1 014	11 604	-1,1	91,3
Bouches-du-Rhône	183 911	22 081	205 992	-0,3	89,3
Vaucluse	50 600	6 050	56 650	-0,4	89,3
Aix-Marseille	258 285	29 895	288 180	-0,4	89,6
Alpes-Maritimes	92 105	9 478	101 583	0,9	90,7
Var	88 550	6 301	94 851	0,4	93,4
Nice	180 655	15 779	196 434	0,7	92,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	438 940	45 674	484 614	0,1	90,6
France métropolitaine	5 289 864	837 706	6 127 570	-1,0	86,3
Guadeloupe	36 403	4 750	41 153	-0,8	88,5
Guyane	45 141	3 077	48 218	2,3	93,6
Martinique	28 177	3 246	31 423	-0,3	89,7
Mayotte	60 775	0	60 775	4,8	100,0
La Réunion	103 754	9 898	113 652	-1,6	91,3
DROM	274 250	20 971	295 221	1,0	92,9
France métro. + DROM	5 564 114	858 677	6 422 791	-0,9	86,6

► Champ : Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

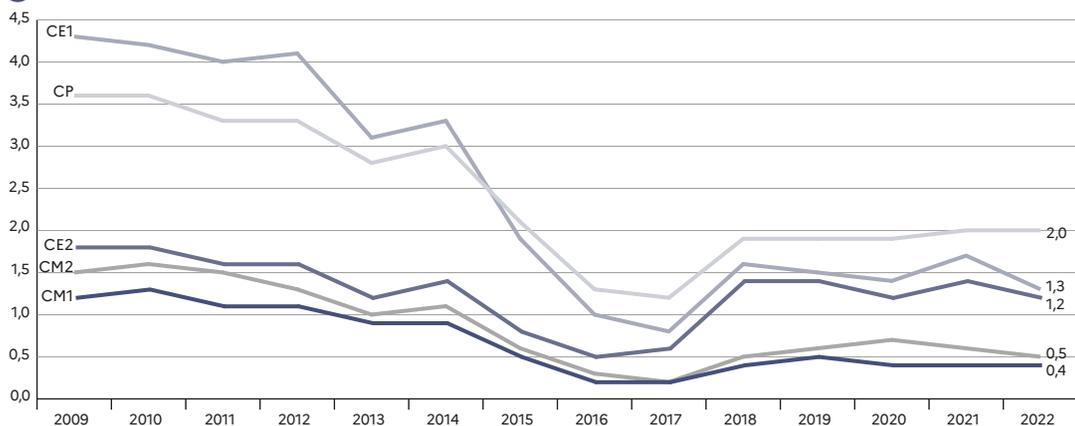
Les écoles du premier degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent 6 422 800 élèves à la rentrée 2022 en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé sous contrat. En effet, en France, 105 garçons naissent pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50,3% des élèves de 2 ans scolarisés dans le secteur public sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (34,5% dans le secteur public).

Les **taux de retard** diffèrent selon le secteur : quel que soit le niveau, les élèves du secteur privé sous contrat sont moins en retard que ceux du secteur public : 1,4% des élèves de CP et 5,6% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur public sont en retard contre 0,9% des élèves de CP et 4,5% des élèves de CM2 scolarisés dans le secteur privé sous contrat (3). Les filles sont moins en retard que les garçons : tous niveaux et tous secteurs confondus,

3,4% des filles scolarisées en élémentaire sont en retard contre 4,5% des garçons. Ce constat reste valable, quels que soient le niveau et le secteur considéré.

Après des **taux de redoublement** dans les secteurs public et privé sous contrat historiquement bas à la rentrée 2017, ils ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) avant de se stabiliser en 2019 et 2020 puis d'augmenter légèrement à la rentrée 2021 (1). À la rentrée 2022, ils sont stables en CP et en CM1 et diminuent légèrement en CE1, CE2 et CM2 (-0,4 point pour le CE1, -0,2 point pour le CE2 et -0,1 point pour le CM2). Les taux de redoublement en CP et CE1 sont plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat (respectivement supérieurs de 0,1 et 0,2 point) (4). En CE2, le taux de redoublement est le même dans les deux secteurs. En CM1 et CM2, les taux de redoublement sont plus élevés dans le privé sous contrat (respectivement +0,3 point et +0,1 point par rapport au public). Quels que soient le niveau et le secteur considérés, les filles redoublent moins souvent que les garçons : en particulier en CP dans les secteurs public et privé sous contrat (-0,4 point dans chacun des secteurs).

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2014), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2022, 100,0% des écoles publiques et 99,9% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,8% des classes 100,0% des élèves des secteurs public et privé sous contrat.

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.38 ; 21.45.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2022

	Âge (1)	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (2)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	53 677	50,3			15	73,3	53 692	50,3	
	3 ans	639 080	49,0			95	33,7	639 175	49,0	
	4 ans	655 937	48,9	17	47,1	102	33,3	656 056	48,9	
	5 ans	667 530	48,9	3 093	54,0	95	30,5	670 718	48,9	
	6 ans	11 707	31,4	663 740	49,2	1 090	29,8	676 537	48,9	
	7 ans	396	39,6	685 615	49,1	5 795	32,1	691 806	48,9	
	8 ans	56	41,1	700 404	49,2	8 858	33,6	709 318	49,0	
	9 ans			697 008	49,1	11 319	34,4	708 327	48,9	
	10 ans			690 387	49,3	13 130	35,1	703 517	49,0	
	11 ans et plus			43 692	43,5	11 276	36,4	54 968	42,0	
	Total		2 028 383	48,8	3 483 956	49,1	51 775	34,5	5 564 114	48,9
	<i>France métropolitaine</i>		1 940 630	48,5	3 313 225	49,1	49 259	34,6	5 303 114	48,9
Privé sous contrat	2 ans	16 307	52,1					16 307	52,1	
	3 ans	87 177	49,9			1	100,0	87 178	49,9	
	4 ans	90 070	49,4	1	100,0	3	100,0	90 074	49,4	
	5 ans	91 589	49,0	1 002	57,6	3	66,7	92 594	49,1	
	6 ans	1 259	33,7	105 957	49,1	55	41,8	107 271	48,9	
	7 ans	70	38,6	110 197	48,7	392	30,9	110 659	48,6	
	8 ans	38	65,8	114 115	49,0	616	34,1	114 769	48,9	
	9 ans			115 968	48,7	811	36,1	116 779	48,6	
	10 ans			114 379	49,1	891	36,9	115 270	49,0	
	11 ans et plus			6 886	42,8	890	36,4	7 776	42,1	
	Total		286 510	49,5	568 505	48,8	3 662	35,7	858 677	49,0
	<i>France métropolitaine</i>		279 285	49,5	554 811	48,8	3 610	35,5	837 706	49,0

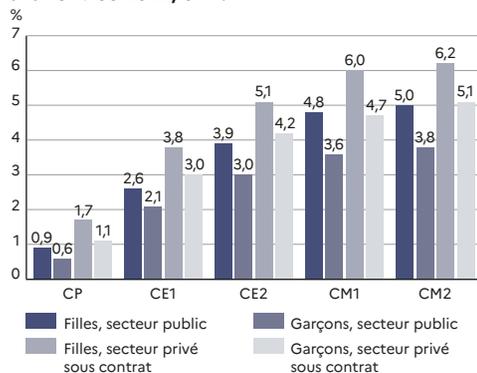
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Âge révolu.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

RERS 2023, DEPP

3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2022, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
Garçons	2,2	1,4	1,2	0,3	0,5
Filles	1,8	1,3	1,2	0,3	0,5
Ensemble	2,0	1,4	1,2	0,3	0,5
Privé sous contrat					
Garçons	2,1	1,3	1,3	0,6	0,6
Filles	1,7	1,1	1,1	0,6	0,5
Ensemble	1,9	1,2	1,2	0,6	0,6
Public et privé sous contrat					
Garçons	2,2	1,4	1,2	0,4	0,6
Filles	1,8	1,3	1,2	0,4	0,5
Ensemble	2,0	1,3	1,2	0,4	0,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

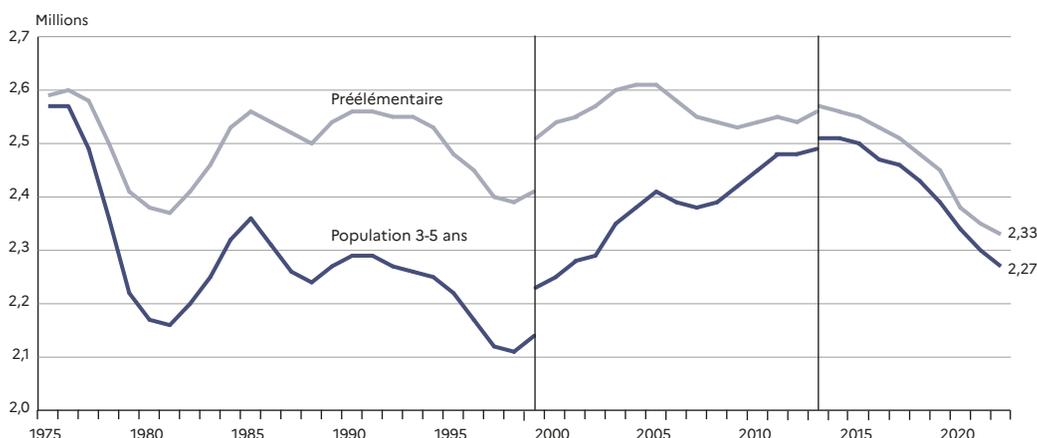
À la rentrée 2022, plus de 2 330 500 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DROM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-1,0%) en lien avec la baisse des naissances. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge sont scolarisés dans le niveau **prélémentaire** : 0,5% des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

La baisse du nombre d'écoliers âgés de 2 ans à la rentrée 2022 (-1,6%) n'a pas freiné la légère hausse du taux de scolarisation à cet âge : 9,9% des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2022, soit une augmentation de 0,1 point (3). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte), a été divisé par trois. Il s'est stabilisé entre 2012 et 2019 en oscillant autour de 11,5% avant de diminuer nettement à la rentrée 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

À la rentrée 2022, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 17,0% (15,9% dans les REP et 18,7% dans les REP+), contre 8,2% hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans sont scolarisés (99,7% à la rentrée 2022). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul entre 1985 et 1999 en raison de la baisse du nombre de naissances sur cette période (1). L'augmentation du nombre de naissances entre 1999 et 2012 a par la suite entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire. Depuis 2012, la baisse démographique engendre une diminution continue des effectifs.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) de 1999 à 2013 ; France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte) à partir de 2013, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : Les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

Précisions

Population scolarisable – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2020, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 23.10 ; 22.11.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitement DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

Âge (1)	Rentrée 2022			Rappel 2021		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	53 692	19 076	72 768	55 370	18 605	73 975
3 ans	639 175	94 535	733 710	639 427	95 307	734 734
4 ans	656 056	97 682	753 738	664 137	97 797	761 934
dont élémentaire	17	6	23	20	3	23
5 ans	670 718	99 579	770 297	680 971	101 433	782 404
dont élémentaire	3 093	1 078	4 171	3 567	858	4 425
Total	2 019 641	310 872	2 330 513	2 039 905	313 142	2 353 047

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Âge révolu.

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2012	2016	2017	2018	2019	2020p	2021p	2022p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	90 971	96 558	92 929	89 141	82 929	71 403	73 975	72 768
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	10,9	11,8	11,6	11,4	10,8	9,4	9,8	9,9
dont : éducation prioritaire (1)	32,8	17,4	20,2	20,2	20,1	19,1	16,8	17,3	17,0
REP (1) (2)			18,8	18,8	19,0	18,1	15,6	16,2	15,9
REP+ (1) (2)			22,4	22,2	21,9	20,5	18,5	19,0	18,7
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	803 538	788 322	788 127	769 808	761 126	742 476	734 734	733 710
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100	97,3	96,3	96,6	96,6	97,5	97,0	97,4	98,0
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	823 213	820 036	809 365	810 705	793 725	775 919	761 934	753 738
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100	99,4	99,4	99,1	99,2	100,0	99,7	99,8	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	816 787	829 638	826 374	816 443	818 453	798 551	782 404	770 297
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100	99,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 443 538	2 437 996	2 423 866	2 396 956	2 373 304	2 316 946	2 279 072	2 257 745
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,6	98,9	98,6	98,6	99,4	99,2	99,2	99,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) de 1999 à 2013; France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte) à partir de 2013, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

2. Depuis la rentrée scolaire 2015, les écoles visées par la politique d'éducation prioritaire se répartissent en deux types de réseaux : les REP+ qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les REP plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que les écoles situées hors de l'éducation prioritaire.

L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2022, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficie d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école

élémentaire est désormais atteint, même au CP alors que cet enseignement concernait 98,1% des élèves de CP dans le public et 95,3% dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme dans le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 95,8% des élèves dans le secteur public et 97,9% dans le secteur privé sous contrat (2). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée : 3,6% des élèves dans le secteur public et 2,0% dans le secteur privé sous contrat.

Précisions

Avertissement – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a renouvelé le mode de recensement des élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, les données étaient collectées sous forme agrégée via les inspections académiques. Depuis 2017, ces données sont directement saisies au niveau individuel par les directeurs d'école dans l'application Onde (Outil numérique pour la direction d'école) puis traitées pour figurer dans le fichier Diapre. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année 2018-2019.

Source

DGESCO-MENJ, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.
DEPP, extraction des données de l'application Onde (Diapre).

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8
2021-2022 (2)	99,9	99,7	99,7	100,0	100,0	99,8
2022-2023 (2)	99,8	99,7	99,6	99,9	99,8	99,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018).

RERS 2023, DEPP, DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

2 Évolution de la proportion des d'élèves (ou groupes d'élèves avant 2017) selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2007-2008	11,3	87,3		1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
2021-2022 (1)	3,8	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
2022-2023 (1)	3,6	95,8	0,0	0,5	0,4	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1		1,3	0,3	
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2021-2022 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2022-2023 (1)	2,0	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

RERS 2023, DEPP, DGESCO

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, via les inspections académiques, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme Deux langues pour tous.

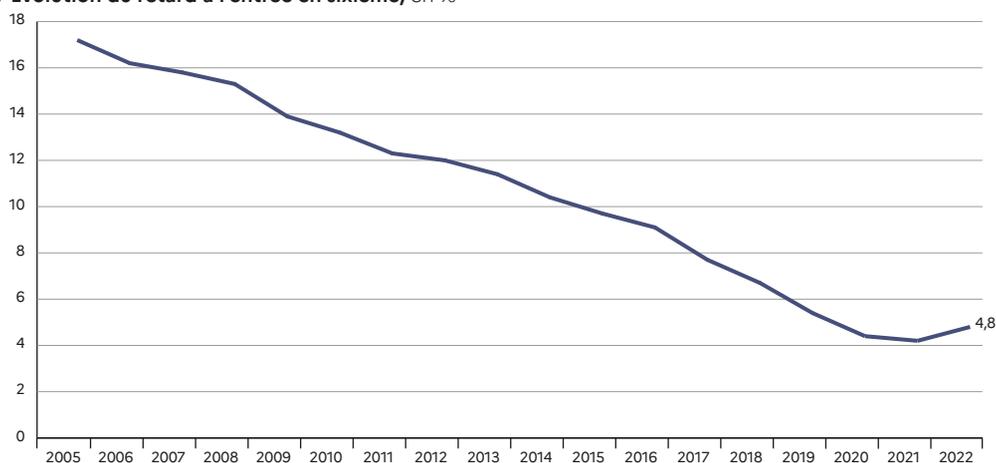
À la rentrée 2022, en France métropolitaine et dans les DROM, 802 200 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 38 500 avec au moins un an de retard (4,8%) (1). En dix-sept ans, il s'agit de la première hausse annuelle du retard scolaire (de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2021). Pour autant, sur le long terme, ce retard scolaire a fortement reculé : à la rentrée 2005, il concernait 17,2% des effectifs.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (4,2%, contre 5,4%) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants d'enseignants (10,8%, contre 1,2%). Quelle que soit l'origine sociale, le retard scolaire à l'entrée en sixième augmente par rapport à 2021.

Parmi les élèves entrant en sixième à la rentrée 2022, 7,4% de ceux qui étaient scolarisés à la rentrée 2021 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+ sont en retard contre 4,3% de ceux issus d'une école publique en dehors de ces réseaux (3). Ces écarts s'expliquent en très grande partie par l'origine sociale, les élèves issus d'un milieu social défavorisé étant surreprésentés dans les écoles relevant d'un réseau d'éducation prioritaire.

Enfin, le retard à l'entrée en sixième des élèves est moindre dans les académies de Grenoble, Bordeaux (3,5% chacune) et Paris (3,6%), mais plus élevé dans les académies d'Aix-Marseille (6,1%), de Corse (6,3%) et d'Orléans-Tours (6,5%). Dans les DROM, les taux de retard sont les plus élevés en Guadeloupe (6,6%) et surtout en Guyane (10,1%) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

Précisions

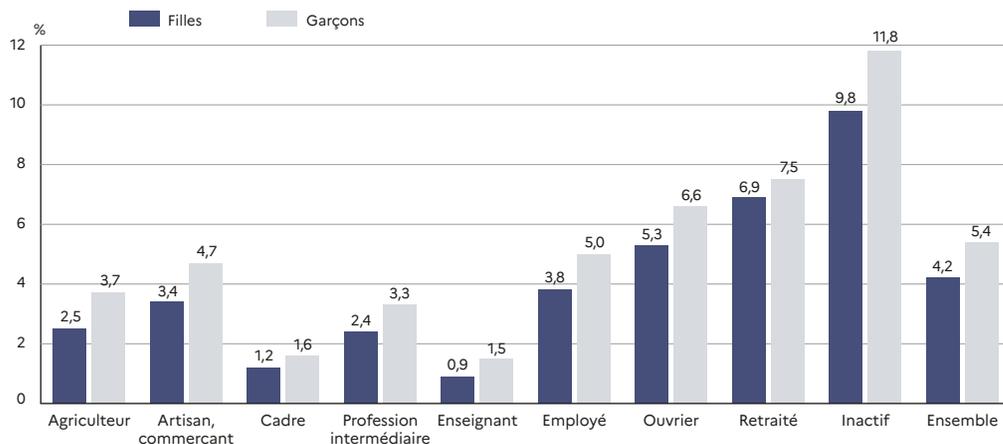
Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et établissements du secteur privé hors contrat.

Les entrants en sixième – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.
- *Géographie de l'École*, 2021, « Les inégalités sociales de compétences », indicateur 28.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2022 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2022 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2021		Public hors REP ou REP+ en 2021		Rappel 2011 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	117 251	92,6	531 330	95,7	77,9	86,8
Un an de retard	9 258	7,3	23 741	4,3	21,3	12,1
Au moins deux ans de retard	176	0,1	318	0,1	0,9	0,4
Total en retard	9 434	7,4	24 059	4,3	22,2	12,5
Total entrants en sixième	126 685	100,0	555 389	100,0	100,0	100,0

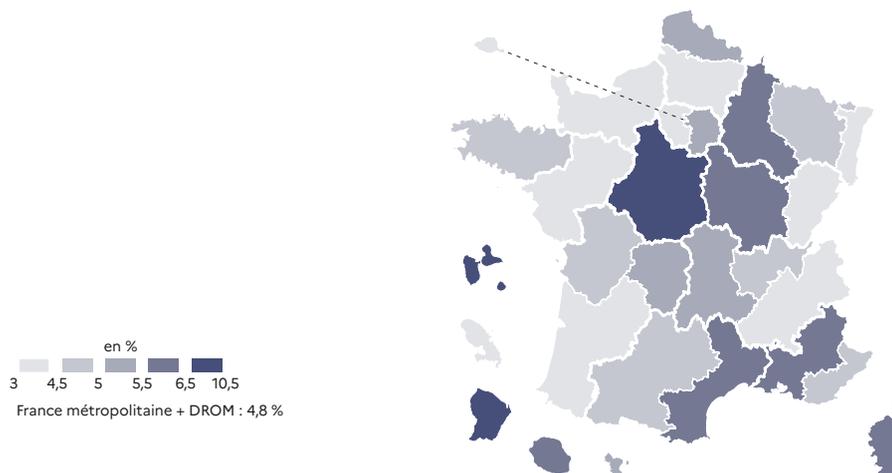
► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans une école publique en 2021 quel que soit leur secteur de scolarisation, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2022, 7,4% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ ont au moins un an de retard, 7,3% en ont un seul, et 0,1% en avait au moins deux.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2022 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, hors Segpa et hors ULIS.

RERS 2023, DEPP

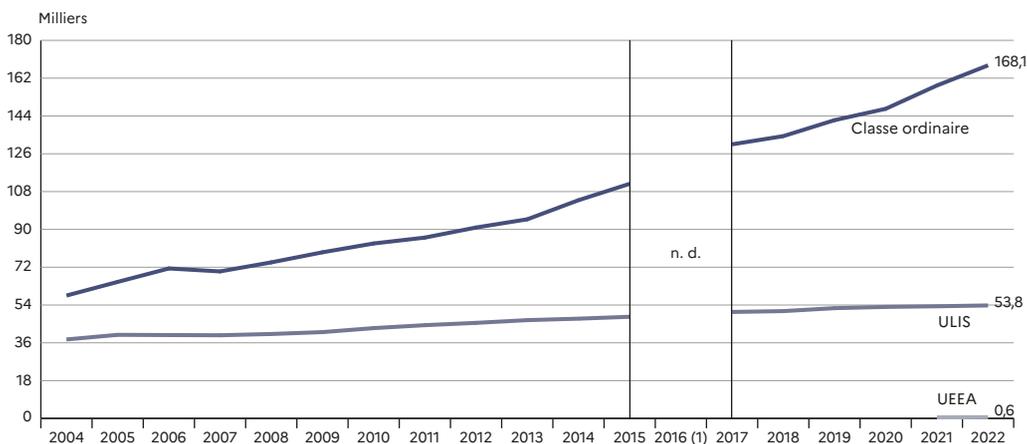
3.07 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, plus de 222 500 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2022, trois élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire pour un élève en **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, c'est-à-dire en **scolarisation collective**, contre 1,6 en 2004 (1). Par ailleurs, 600 élèves porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (**TSA**) sont scolarisés dans une **unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)**, type de structure créée à la rentrée 2018.

La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge : 5 % des enfants âgés de 6 ans et plus d'un tiers des élèves au-delà de 9 ans (2). À peine trois élèves en situation de handicap sur dix scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Plus de six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (3)**. Parmi ces élèves, 64 % bénéficient d'une aide mutualisée, 25 % d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire et 11 % d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire. Près des trois quarts des élèves bénéficient de ces types d'accompagnement parmi ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, plusieurs troubles associés, ou d'autres troubles. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne moins de 4 % des élèves en situation de handicap (4). Le matériel pédagogique adapté bénéficie proportionnellement plus aux élèves présentant des troubles visuels, des troubles auditifs et des troubles moteurs.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, en milliers (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir fiche 1.07.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

2 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2022-2023

	Scolarisation individuelle en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS ou en UEEA			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	4 056	99,6	31,4	16	0,4	31,3	4 072	1,8	31,4
4 ans	10 270	99,4	27,8	64	0,6	32,8	10 334	4,6	27,9
5 ans	16 046	99,5	25,5	77	0,5	19,5	16 123	7,2	25,5
6 ans	22 209	95,0	27,3	1 171	5,0	29,0	23 380	10,5	27,4
7 ans	22 135	78,4	26,7	6 086	21,6	31,1	28 221	12,7	27,7
8 ans	24 899	72,8	26,5	9 301	27,2	32,3	34 200	15,4	28,1
9 ans	27 003	69,3	26,8	11 984	30,7	33,6	38 987	17,5	28,9
10 ans	29 544	68,2	26,9	13 757	31,8	34,3	43 301	19,5	29,3
11 ans	11 229	49,4	31,4	11 499	50,6	35,4	22 728	10,2	33,4
12 ans et plus	705	58,7	29,6	496	41,3	37,1	1 201	0,5	32,7
Total	168 096	75,5	27,2	54 451	24,5	33,6	222 547	100,0	28,8

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

Lecture : 78,4% des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,7% de ces élèves de 7 ans sont des filles.

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2022-2023

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 368	11 143	29 462	44 973	54,4	37 648	82 621
Troubles du psychisme	4 844	8 778	13 834	27 456	76,4	8 499	35 955
Troubles du langage ou de la parole	635	4 037	22 193	26 865	77,8	7 673	34 538
Troubles auditifs	183	512	1 001	1 696	45,8	2 008	3 704
Troubles visuels	251	427	647	1 325	60,4	870	2 195
Troubles viscéraux	376	449	815	1 640	77,1	486	2 126
Troubles moteurs	1 363	1 580	2 889	5 832	73,5	2 102	7 934
Plusieurs troubles associés	3 368	6 475	14 521	24 364	74,7	8 242	32 606
Autres troubles	1 498	3 577	10 291	15 366	73,6	5 502	20 868
Total	16 886	36 978	95 653	149 517	67,2	73 030	222 547
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 882</i>	<i>10 041</i>	<i>6 986</i>	<i>22 909</i>	<i>72,2</i>	<i>8 809</i>	<i>31 718</i>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

4 Part des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement et d'aide selon le type de trouble en 2022-2023

	Enseignant spécialisé (1)	Matériel adapté	Transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,0	1,7	16,0
Troubles du psychisme	1,9	2,4	6,8
Troubles du langage ou de la parole	1,0	4,9	5,5
Troubles auditifs	6,9	19,5	12,7
Troubles visuels	4,3	24,6	8,5
Troubles viscéraux	1,0	3,9	3,8
Troubles moteurs	1,1	14,6	10,1
Plusieurs troubles associés	1,2	4,0	7,3
Autres troubles	0,9	2,0	3,7
Total	1,4	3,7	10,0
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>2,8</i>	<i>3,2</i>	<i>12,1</i>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, plus de 90 % des 221 900 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré (hors unité d'enseignement élémentaire autisme - **UEEA**) fréquentent une école à temps plein (1). Près d'un élève sur cinq scolarisé à temps partiel fréquente une classe ordinaire (15 000 sur 18 900). La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (21,1 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, près de deux élèves sur cinq scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps (7 300 sur 18 900). Par ailleurs, 53 800 élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'une **ULIS**, dont 93,8 % dans l'enseignement public (2). En cinq ans, les effectifs d'élèves bénéficiant d'une ULIS ont progressé de 5%.

Les élèves d'ULIS représentent 1,3% de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,6% à 1,8% selon les académies. Les taux les plus forts s'observent dans les académies de Clermont-Ferrand, de Dijon, de Nancy-Metz, de Strasbourg, et de La Réunion. Les taux les plus faibles concernent les académies de Mayotte, d'Île-de-France et de Rennes (moins de 1%). Dans les écoles du premier degré, 5 097 ULIS sont recensées. Elles sont moins nombreuses dans les DROM, à l'exception de La Réunion, ainsi que dans les académies de Corse, de Limoges, et de Paris. C'est dans les académies de Créteil, Versailles et Lille que leur nombre est le plus important.

Précisions

Population concernée – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.07.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

1 Temps de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré en 2022-2023 (hors élèves scolarisés en UEEA)

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classes ordinaires	Préélémentaire	35 500	1 300	5 529	2 685	9 514	21,1	45 014
	Élémentaire	117 559	733	2 015	2 775	5 523	4,5	123 082
	Total	153 059	2 033	7 544	5 460	15 037	8,9	168 096
ULIS	Total	49 917	336	1 737	1 826	3 899	7,2	53 816
Total		202 976	2 369	9 281	7 286	18 936	8,5	221 912

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat, hors élèves en UEEA.

RERS 2023, DEPP

LECTURE : dans le premier degré, 8,5% des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps partiel (soit 18 936 élèves).

2 Évolution des effectifs d'ULIS

	1980	1990	1999	2005	2010	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	42 737	47 453	47 800	49 197	49 660	50 015	50 464
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 784	3 199	3 325	3 271	3 396	3 410	3 352
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	42 985	45 521	50 652	51 125	52 468	53 056	53 425	53 816
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,7	93,5	93,8	93,6	93,6	93,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2022-2023

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	121	1 313	1,8
Grenoble	253	2 717	1,3
Lyon	253	2 344	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	627	6 374	1,3
Besançon	95	1 022	1,5
Dijon	149	1 599	1,8
Bourgogne-Franche-Comté	244	2 621	1,7
Bretagne (Rennes)	184	2 010	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	209	2 326	1,5
Corse	29	259	1,6
Nancy-Metz	217	2 275	1,8
Reims	120	1 317	1,7
Strasbourg	171	1 979	1,8
Grand Est	508	5 571	1,8
Amiens	205	2 097	1,7
Lille	381	4 163	1,6
Hauts-de-France	586	6 260	1,6
Créteil	298	3 169	1,0
Paris	89	779	0,8
Versailles	311	3 279	0,8
Île-de-France	698	7 227	0,9
Normandie	245	2 763	1,4
Bordeaux	236	2 227	1,1
Limoges	51	514	1,4
Poitiers	134	1 413	1,5
Nouvelle-Aquitaine	421	4 154	1,3
Montpellier	214	2 554	1,5
Toulouse	211	2 499	1,4
Occitanie	425	5 053	1,5
Pays de la Loire (Nantes)	224	2 504	1,1
Aix-Marseille	226	2 544	1,4
Nice	155	1 547	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	381	4 091	1,3
France métropolitaine	4 781	51 213	1,3
Guadeloupe	53	384	1,4
Guyane	60	420	1,4
Martinique	37	249	1,2
Mayotte	32	234	0,6
La Réunion	134	1 316	1,8
DROM	316	2 603	1,4
France métropolitaine + DROM	5 097	53 816	1,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

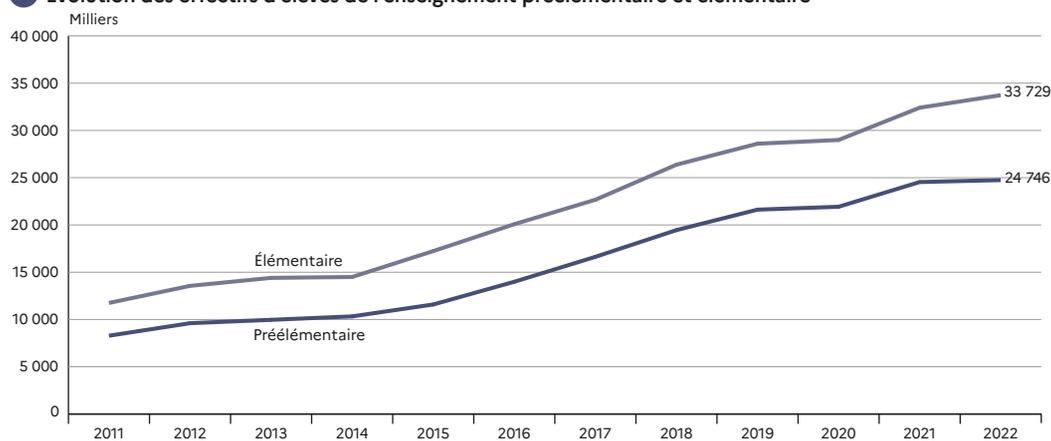
RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, près de 58 500 élèves du premier degré sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1) (2)**. Plus précisément, 24 700 sont scolarisés au niveau préélémentaire, 33 700 au niveau élémentaire et moins de 50 en ULIS. En 2022, les effectifs du secteur privé hors contrat représentent 0,9% de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré en France métropolitaine ou DROM. Entre 2012 et 2022, le nombre total d'élèves du premier degré de l'enseignement privé hors contrat a augmenté d'environ 35 000 élèves, une partie de la hausse s'expliquant par un meilleur repérage des écoles du secteur privé hors contrat. En 2012, plus de 23 200 élèves étaient scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré. Les effectifs sont restés relativement

stables de 2012 à 2014 et entre 2019 et 2020, avant de connaître une hausse sensible à la rentrée 2021 (+11,8% soit 6 000 élèves de plus). À la rentrée 2022, la croissance des effectifs est plus modérée : +2,5%, soit 1 500 élèves en plus. L'évolution suit la même tendance au niveau préélémentaire et au niveau élémentaire.

À une échelle académique, les progressions les plus importantes (plus de 20%) s'observent dans les académies de Corse, de Limoges, de Besançon, de Guyane et de Reims (3). À l'inverse, le nombre d'élèves scolarisés dans le premier degré hors contrat, décroît entre 2021 et 2022 dans les académies de Normandie, de Créteil, de Clermont-Ferrand, d'Orléans-Tours, d'Aix-Marseille et de Lyon.

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire



► Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte), Privé hors contrat.

RERS 2023, DEPP

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré (1)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Part du hors contrat en 2022 (%)
Ensemble premier degré													
Préélémentaire	8 281	9 606	9 963	10 328	11 586	13 989	16 629	19 455	21 620	21 926	24 539	24 746	1,1
Élémentaire	11 749	13 557	14 403	14 496	17 236	20 082	22 668	26 376	28 596	28 990	32 404	33 729	0,8
ULIS (2)	114	60	58	39	23	24	27	98	87	99	116	39	0,1
Total	20 144	23 223	24 424	24 863	28 845	34 095	39 324	45 929	50 303	51 015	57 059	58 514	0,9
Préélémentaire													
Très petite section (3)	1 092	1 234	1 279	1 471	1 432	1 822	2 116	2 392	2 488	2 568	2 820	2 769	3,8
Petite section (3)	2 332	2 788	2 889	2 803	3 279	4 051	4 965	5 524	6 411	6 342	7 417	7 357	1,0
Moyenne section (3)	2 384	2 848	2 915	3 067	3 425	4 193	4 882	6 033	6 434	6 619	7 173	7 602	1,0
Grande section (3)	2 473	2 736	2 880	2 987	3 450	3 923	4 666	5 506	6 287	6 397	7 129	7 018	0,9
Élémentaire													
CP	2 570	3 034	3 163	3 213	3 864	4 479	4 946	5 927	6 386	6 633	7 189	7 555	0,9
CE1	2 428	2 793	3 078	3 047	3 663	4 312	4 763	5 612	6 056	6 027	6 979	7 088	0,9
CE2	2 380	2 706	2 855	3 020	3 510	4 034	4 711	5 288	5 766	5 778	6 438	6 821	0,8
CM1	2 201	2 604	2 741	2 731	3 205	3 855	4 299	4 999	5 372	5 465	6 127	6 360	0,8
CM2	2 170	2 420	2 566	2 485	2 994	3 402	3 949	4 550	5 016	5 087	5 671	5 905	0,7

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Privé hors contrat.

1. En outre en 2022, 5 714 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissements privés sous contrat : 3 224 en préélémentaire et 2 490 en élémentaire.

2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

3 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le premier degré par académie à la rentrée 2022

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2021/2022 (%)
Clermont-Ferrand	432	-6,9
Grenoble	2 614	5,4
Besançon	246	26,8
Dijon	515	7,1
Rennes	1 181	11,7
Orléans-Tours	922	-1,9
Nancy-Metz	743	0,0
Reims	548	20,2
Strasbourg	1 551	3,5
Amiens	833	3,9
Lille	994	13,2
Lyon	3 550	-1,2
Créteil	4 854	-7,3
Paris	5 074	1,6
Versailles	9 429	3,3
Normandie	483	-9,9
Bordeaux	2 312	8,6
Limoges	229	45,9
Poitiers	724	15,8
Montpellier	2 965	6,1
Toulouse	2 561	2,0
Nantes	1 983	6,2
Aix-Marseille	3 351	-1,6
Nice	3 134	2,9
Corse	103	171,1
France métropolitaine	51 331	2,5
Guadeloupe	2 356	0,4
Guyane	28	21,7
Martinique	1 077	8,6
Mayotte	3 045	2,5
La Réunion	677	1,8
DROM	7 183	2,7
France métr. + DROM	58 514	2,5

RERS 2023, DEPP

► Champ : Privé hors contrat.

À la rentrée 2022, les établissements publics et privés sous contrat du second degré accueillent 5 653 800 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (1). Plus précisément, 3 411 400 élèves étudient au **collège**, 1 620 800 dans une **formation générale ou technologique** et 621 600 dans une **formation professionnelle** (2)(3).

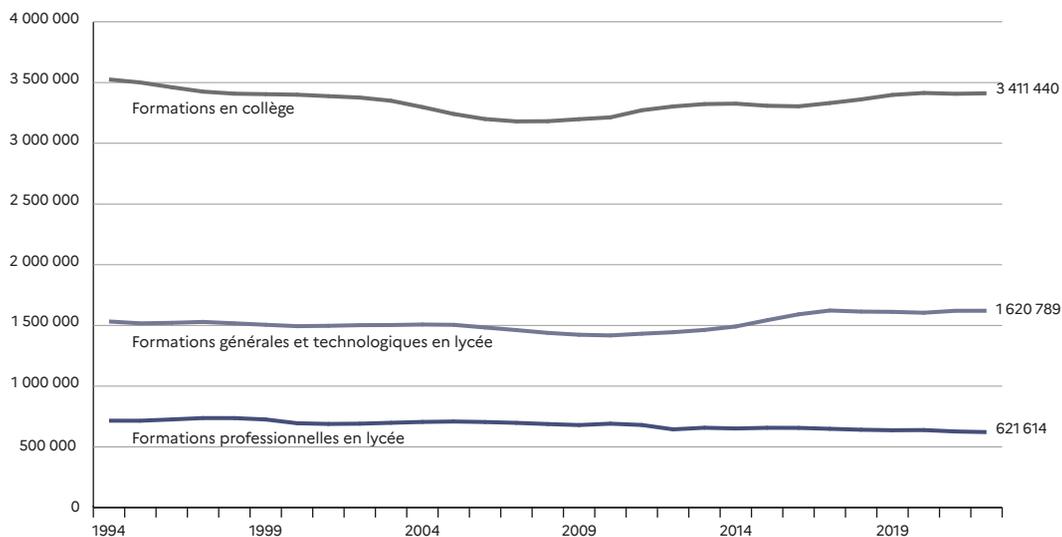
Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public est de 79,0% en 2022. Ce taux se maintient depuis 2010 autour de ce seuil, après avoir dépassé 80,0% au début des années 2000.

En 2022, les effectifs sont presque stables (-1 000 élèves au total). Pour autant, les évolutions diffèrent selon le cycle considéré. Les effectifs des **formations en collège** progressent ainsi légèrement par rapport à l'année 2021, d'environ 3 900 élèves, soit 0,1%. Cette hausse est portée principalement par le secteur public (+3 600 élèves) et plus modestement par le secteur

privé sous contrat (+300 élèves). Les effectifs des **formations professionnelles** ont fortement baissé depuis la rentrée 2000 (-79 400 élèves à champ constant, soit une baisse de 11,4%). En 2022, le nombre total d'élèves du secondaire de la voie professionnelle diminue d'environ 5 100 élèves, soit une baisse de 0,8% par rapport à l'année précédente. Ce recul concerne à la fois le secteur public et le secteur privé sous contrat (respectivement -2 700 et -2 400 élèves).

À l'inverse du second cycle professionnel, les effectifs des **formations générales et technologiques** ont augmenté au cours de la décennie 2010, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. En 2022, leur nombre reste stable par rapport à l'année précédente (+200 élèves). Toutefois, si les effectifs augmentent dans le secteur public (+1 400 élèves), ils baissent dans le secteur privé sous contrat (-1 200 élèves).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 22.39; 21.46.

2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Formations en collège	3 500,6	3 400,0	3 241,2	3 213,5	3 308,9	3 361,5	3 398,6	3 414,4	3 407,5	3 411,4
Public	2 826,6	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 615,2	2 646,8	2 678,3	2 691,5	2 681,4	2 685,0
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	693,8	714,7	720,3	722,9	726,2	726,5
Part du Public (%)	80,7	80,4	79,8	79,2	79,0	78,7	78,8	78,8	78,7	78,7
Formations professionnelles en lycée (1)	715,2	694,5	708,8	690,9	656,9	640,9	636,7	638,3	626,7	621,6
Public	572,8	556,7	569,1	552,4	527,8	518,1	514,5	517,3	508,2	505,4
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	129,1	122,8	122,2	121,1	118,6	116,2
Part du Public (%)	80,1	80,2	80,3	80,0	80,4	80,8	80,8	81,0	81,1	81,3
Formations générales et techno en lycée	1 517,1	1 493,9	1 504,9	1 417,6	1 543,1	1 614,0	1 611,7	1 604,4	1 620,6	1 620,8
Public	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 223,6	1 281,6	1 275,7	1 264,9	1 273,9	1 275,3
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	319,6	332,4	336,0	339,4	346,7	345,5
Part du Public (%)	79,5	80,3	80,0	78,7	79,3	79,4	79,2	78,8	78,6	78,7
Ensemble	5 732,9	5 588,4	5 454,9	5 322,1	5 508,9	5 616,4	5 646,9	5 657,0	5 654,8	5 653,8
Public	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 366,5	4 446,5	4 468,5	4 473,6	4 463,4	4 465,7
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 142,4	1 169,9	1 178,5	1 183,4	1 191,4	1 188,2
Part du Public (%)	80,3	80,4	79,9	79,2	79,3	79,2	79,1	79,1	78,9	79,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2022

	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Sixième	635 628	181 496	817 124
Cinquième	640 566	181 939	822 505
Quatrième	633 590	176 238	809 828
Troisième	650 113	177 849	827 962
Ensemble sixième-troisième (1)	2 559 897	717 522	3 277 419
ULIS en collège (2)	43 454	4 720	48 174
Formations en collège	2 603 351	722 242	3 325 593
Segpa (3)	81 628	4 219	85 847
Formations en collège y compris Segpa	2 684 979	726 461	3 411 440
Première année de CAP	46 820	8 059	54 879
Deuxième année de CAP	37 452	6 909	44 361
Total CAP 2 ans	84 272	14 968	99 240
Total BMA	1 925	344	2 269
Seconde professionnelle	142 369	33 745	176 114
Première professionnelle	137 773	33 801	171 574
Terminale professionnelle	126 871	30 539	157 410
Ensemble bac professionnel	407 013	98 085	505 098
Autres pro (4)	6 687	1 330	8 017
ULIS pro (2)	5 530	1 460	6 990
Ensemble formations professionnelles en lycée	505 427	116 187	621 614
Seconde GT	437 860	119 692	557 552
Première GT	422 431	116 782	539 213
Terminale GT	414 806	108 980	523 786
ULIS GT (3)	163	75	238
Ensemble formations générales et technologiques en lycée	1 275 260	345 529	1 620 789
Formations en lycée y compris ULIS	1 780 687	461 716	2 242 403
Ensemble second degré	4 465 666	1 188 177	5 653 843

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Y compris troisième prépa-professionnelles en lycée.

2. Voir « Glossaire ».

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

4. Dont formations diverses de niveaux 3 et 4, CAP en un an et brevet professionnel.

En France métropolitaine et dans les DROM, 5 653 800 élèves suivent un enseignement dans le **second degré** dans un établissement public ou privé sous contrat à la rentrée 2022 (1). La part de chaque académie est extrêmement variable : de 0,4% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Corse jusqu'à 9,3% dans celle de Versailles.

En métropole, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans douze académies, notamment dans celles de Corse (+1,4%), de Nice ou de Montpellier (+1,0% chacune). Treize académies enregistrent des effectifs en diminution avec une baisse plus marquée à Paris (-1,4%), Clermont-Ferrand

(-1,0%) et Dijon (-0,9%). Dans les DROM, les effectifs de Guadeloupe, de Martinique et de La Réunion diminuent (respectivement -3,5%, -2,6% et -0,7%) contrairement à ceux des académies de Guyane et de Mayotte qui augmentent respectivement de 0,6% et de 1,8%.

En métropole, 78,3% des élèves du second degré sont scolarisés dans le secteur public. Cette part varie fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, seuls six élèves sur dix fréquentent un établissement public, contre neuf élèves sur dix en Corse ou dans l'académie de Limoges. Dans les DROM, la part du secteur public atteint en moyenne 92,5%.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 22.39 ; 21.46.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2022

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Allier	20 841	2 782	88,2
Cantal	7 773	1 254	86,1
Haute-Loire	9 937	7 482	57,0
Puy-de-Dôme	40 058	9 977	80,1
Clermont-Ferrand	78 609	21 495	78,5
Ardèche	17 203	9 521	64,4
Drôme	32 941	10 368	76,1
Isère	91 131	20 158	81,9
Savoie	30 228	5 109	85,5
Haute-Savoie	51 998	18 070	74,2
Grenoble	223 501	63 226	77,9
Ain	47 388	9 402	83,4
Loire	45 998	17 969	71,9
Rhône	113 193	53 762	67,8
Lyon	206 579	81 133	71,8
Auvergne-Rhône-Alpes	508 689	165 854	75,4
Doubs	37 312	7 224	83,8
Jura	16 414	3 445	82,7
Haute-Saône	15 396	2 016	88,4
Territoire de Belfort	10 018	2 265	81,6
Besançon	79 140	14 950	84,1
Côte-d'Or	32 064	7 933	80,2
Nièvre	12 095	1 901	86,4
Saône-et-Loire	35 228	5 522	86,4
Yonne	21 864	3 067	87,7
Dijon	101 251	18 423	84,6
Bourgogne-Franche-Comté	180 391	33 373	84,4
Côtes-d'Armor	30 874	16 006	65,9
Finistère	39 996	31 335	56,1
Ille-et-Vilaine	57 879	38 707	59,9
Morbihan	29 620	31 088	48,8
Rennes	158 369	117 136	57,5
Bretagne	158 369	117 136	57,5
Cher	18 646	2 264	89,2
Eure-et-Loir	30 995	5 844	84,1
Indre	13 512	1 129	92,3
Indre-et-Loire	39 973	8 642	82,2
Loir-et-Cher	20 730	4 164	83,3
Loiret	52 783	8 462	86,2
Orléans-Tours	176 639	30 505	85,3
Centre-Val de Loire	176 639	30 505	85,3
Corse-du-Sud	9 977	561	94,7
Haute-Corse	11 119	715	94,0
Corse	21 096	1 276	94,3
Meurthe-et-Moselle	49 287	8 821	84,8
Meuse	11 556	1 763	86,8
Moselle	69 514	13 641	83,6
Vosges	23 857	3 688	86,6
Nancy-Metz	154 214	27 913	84,7
Ardennes	17 495	2 829	86,1
Aube	20 491	4 669	81,4
Marne	36 855	10 291	78,2
Haute-Marne	10 712	1 706	86,3
Reims	85 553	19 495	81,4
Bas-Rhin	78 689	11 349	87,4
Haut-Rhin	50 779	11 012	82,2
Strasbourg	129 468	22 361	85,3
Grand Est	369 235	69 769	84,1
Aisne	39 165	6 078	86,6
Oise	61 951	11 505	84,3
Somme	35 749	10 430	77,4
Amiens	136 865	28 013	83,0
Nord	158 258	76 018	67,6
Pas-de-Calais	105 525	21 275	83,2
Lille	263 783	97 293	73,1
Hauts-de-France	400 648	125 306	76,2
Seine-et-Marne	124 342	16 940	88,0
Seine-Saint-Denis	133 336	19 038	87,5
Val-de-Marne	97 218	17 287	84,9
Créteil	354 896	53 265	87,0
Paris	100 904	55 425	64,5
Yvelines	114 146	26 044	81,4
Essonne	111 462	16 711	87,0
Hauts-de-Seine	97 716	31 772	75,5
Val-d'Oise	110 849	17 831	86,1
Versailles	434 173	92 358	82,5
Île-de-France	889 973	201 048	81,6

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Part du Public (en %)
Calvados	43 239	13 023	76,9
Eure	44 847	5 930	88,3
Manche	27 586	8 640	76,1
Orne	15 463	4 711	76,6
Seine-Maritime	87 701	20 272	81,2
Normandie	218 836	52 576	80,6
Dordogne	23 667	3 585	86,8
Gironde	109 614	23 822	82,1
Landes	27 946	3 401	89,2
Lot-et-Garonne	20 593	4 009	83,7
Pyrénées-Atlantiques	37 234	17 207	68,4
Bordeaux	219 054	52 024	80,8
Corrèze	14 667	2 545	85,2
Creuse	7 032		100,0
Haute-Vienne	24 074	2 897	89,3
Limoges	45 773	5 442	89,4
Charente	21 163	4 017	84,0
Charente-Maritime	42 953	4 638	90,3
Deux-Sèvres	22 013	6 662	76,8
Vienne	27 095	6 655	80,3
Poitiers	113 224	21 972	83,7
Nouvelle-Aquitaine	378 051	79 438	82,6
Aude	24 488	2 968	89,2
Gard	48 827	13 480	78,4
Hérault	81 131	14 078	85,2
Lozère	3 889	2 410	61,7
Pyrénées-Orientales	32 781	6 333	83,8
Montpellier	191 116	39 269	83,0
Ariège	10 045	1 323	88,4
Aveyron	12 419	7 015	63,9
Haute-Garonne	96 783	16 827	85,2
Gers	11 138	2 118	84,0
Lot	9 768	1 709	85,1
Hautes-Pyrénées	13 607	3 493	79,6
Tarn	24 474	6 282	79,6
Tarn-et-Garonne	18 351	3 781	82,9
Toulouse	196 585	42 548	82,2
Occitanie	387 701	81 817	82,6
Loire-Atlantique	74 778	49 454	60,2
Maine-et-Loire	36 502	32 453	52,9
Mayenne	15 058	10 169	59,7
Sarthe	36 044	11 262	76,2
Vendée	27 126	29 199	48,2
Nantes	189 508	132 537	58,8
Pays de la Loire	189 508	132 537	58,8
Alpes-de-Haute-Provence	11 751	818	93,5
Hautes-Alpes	9 755	1 009	90,6
Bouches-du-Rhône	136 741	40 120	77,3
Vaucluse	40 380	10 295	79,7
Aix-Marseille	198 627	52 242	79,2
Alpes-Maritimes	74 126	14 890	83,3
Var	70 837	10 590	87,0
Nice	144 963	25 480	85,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	343 590	77 722	81,6
France métropolitaine	4 222 726	1 168 357	78,3
Guadeloupe	37 623	4 212	89,9
Guyane	36 356	3 183	91,9
Martinique	27 010	4 360	86,1
Mayotte	49 694		100,0
La Réunion	92 257	8 065	92,0
DROM	242 940	19 820	92,5
France métr. + DROM	4 465 666	1 188 177	79,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJ.

RERS 2023, DÉPP

À la rentrée 2022, dans l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (34,6%) (1). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (51,9%) et à sept sur dix en **Segpa** (69,0%).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Au contraire, les enfants d'ouvriers ou d'inactifs, et dans une moindre mesure les enfants d'employés, sont surreprésentés dans le cycle professionnel.

Les enfants de parents cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale sont surreprésentés en voie générale (36,7%) relativement à la voie technologique (17,6%) et surtout à la voie professionnelle (8,1%).

D'une façon générale, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées (42,2% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professeurs des écoles, contre 21,4% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (15,7% contre 38,9% dans le secteur public) (2). Ce constat se retrouve pour toutes les formations, y compris les dispositifs Segpa ou ULIS.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2022, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,5	10,7	20,3	3,1	12,9
ULIS en collège, dispositifs relais	1,1	7,3	6,6	0,9	8,0
Segpa	0,9	6,5	2,1	0,2	5,7
Total formations en collège	1,5	10,6	19,7	3,0	12,7
Seconde générale et technologique	1,2	10,7	26,6	4,5	13,8
Première et terminale générales	1,3	10,5	31,1	5,6	13,9
Première et terminale technologiques	1,2	11,0	15,6	2,1	14,1
ULIS en lycée général et technologique	0,9	9,7	22,6	2,8	13,8
Total formations GT en lycée	1,3	10,7	26,8	4,6	13,9
CAP	0,6	6,8	4,1	0,6	8,2
Bac pro, BMA	1,0	9,3	7,7	1,0	11,5
ULIS en lycée professionnel	1,0	7,0	7,3	1,2	8,8
Autres niveaux 3 et 4	0,7	6,8	7,7	1,6	10,8
Total formations professionnelles en lycée	0,9	8,9	7,2	0,9	10,9
Ensemble	1,4	10,4	20,4	3,2	12,8

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total
Sixième à troisième	17,1	22,8	0,9	10,7	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	16,6	31,1	1,4	27,0	100,0
Segpa	15,6	35,5	1,3	32,3	100,0
Total formations en collège	17,1	23,2	0,9	11,4	100,0
Seconde générale et technologique	16,7	17,9	1,4	7,3	100,0
Première et terminale générales	15,5	15,1	1,6	5,4	100,0
Première et terminale technologiques	19,0	25,5	1,8	9,7	100,0
ULIS en lycée général et technologique	18,4	15,2	2,8	13,8	100,0
Total formations GT en lycée	16,5	17,9	1,6	6,8	100,0
CAP	17,2	31,5	1,9	29,1	100,0
Bac pro, BMA	19,7	31,7	1,8	16,3	100,0
ULIS en lycée professionnel	17,4	30,2	2,3	24,7	100,0
Autres niveaux 3 et 4	18,8	23,7	1,8	28,1	100,0
Total formations professionnelles en lycée	19,3	31,6	1,8	18,5	100,0
Ensemble	17,2	22,5	1,2	10,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.

RERS 2023, DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2022, en % (1)

	Public					Privé sous contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Sixième à troisième	21,0	12,4	27,6	39,0	100,0	41,7	15,6	26,8	15,9	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,4	24,2	61,7	100,0	23,4	14,9	29,6	32,1	100,0
Segpa	2,5	5,3	22,6	69,7	100,0	9,9	13,7	30,8	45,6	100,0
Total formations en collège	20,3	12,1	27,4	40,2	100,0	41,4	15,6	26,9	16,2	100,0
Seconde générale et technologique	28,8	13,9	27,2	30,0	100,0	51,8	14,8	23,2	10,2	100,0
Première et terminale générales	34,9	14,4	25,7	25,0	100,0	55,3	14,2	21,8	8,7	100,0
Première et terminale technologiques	16,7	13,7	29,6	40,0	100,0	36,3	18,3	29,4	15,9	100,0
ULIS en lycée général et technologique	30,3	13,8	24,1	31,7	100,0	25,0	16,7	29,2	29,2	100,0
Total formations GT en lycée	29,3	14,1	27,0	29,6	100,0	51,6	14,9	23,3	10,2	100,0
CAP	4,1	7,0	23,1	65,7	100,0	12,4	15,5	32,6	39,5	100,0
Bac pro, BMA	7,7	10,1	28,1	54,0	100,0	19,5	18,3	34,0	28,1	100,0
ULIS en lycée professionnel	6,5	7,5	23,7	62,2	100,0	21,2	15,5	30,4	32,9	100,0
Autres niveaux 3 et 4	10,2	10,4	25,8	53,6	100,0	11,9	14,5	26,4	47,2	100,0
Total formations professionnelles en lycée	7,2	9,6	27,3	56,0	100,0	18,6	17,9	33,8	29,8	100,0
Ensemble	21,4	12,4	27,3	38,9	100,0	42,2	15,6	26,5	15,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Voir les regroupements dans le « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

Lecture : 40,2% des élèves scolarisés dans le secteur public, suivant une formation en collège sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

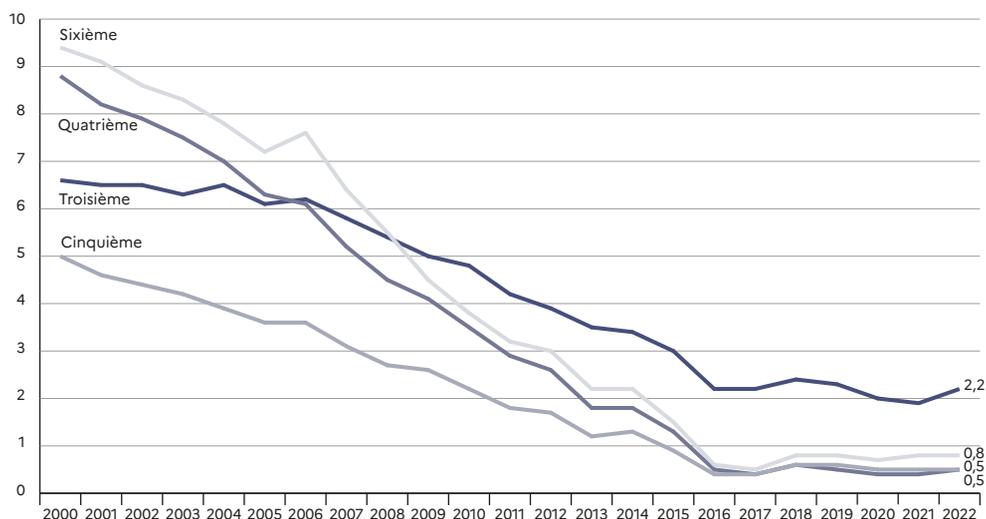
RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, la très grande majorité (92,1%) des élèves de sixième générale sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2,3% sont en avance, 5,5% en retard d'un an et 0,1% en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue tout au long de la scolarité au collège : elle n'est plus que de 88,4% en troisième générale. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves à l'heure sont nettement moins nombreux : 49,9% en sixième Segpa et 52,9% en troisième Segpa.

En 2022, dans les voies générales, le **taux de redoublement** s'établit à 0,8% en sixième, 0,5% en cinquième, 0,5% en quatrième et 2,2% en troisième. Le redoublement a très fortement baissé depuis le début des années 2000, mais se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits à la rentrée 2021 en troisième (y compris Segpa et ULIS), 62,9% ont poursuivi vers la voie générale et technologique et 24,4% vers la voie professionnelle (sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale) à la rentrée 2022 (3).

1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'éducation nationale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère chargé de l'éducation nationale (EREA compris).

Âge théorique, taux de redoublement, taux de passage, taux de sortie – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.46.

2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2022

		Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
Sixième générale	10 ans ou moins	11 924	5 267	6 897	2 975	18 821	2,3
	<i>11 ans</i>	<i>586 047</i>	<i>291 977</i>	<i>166 505</i>	<i>82 878</i>	<i>752 552</i>	<i>92,7</i>
	12 ans	36 776	15 847	7 768	3 221	44 544	5,5
	13 ans ou plus	881	362	326	143	1 207	0,1
	Total	635 628	313 453	181 496	89 217	817 124	100,0
Cinquième générale	11 ans ou moins	12 419	5 468	7 079	3 170	19 498	2,4
	<i>12 ans</i>	<i>592 676</i>	<i>295 812</i>	<i>166 163</i>	<i>83 034</i>	<i>758 839</i>	<i>92,3</i>
	13 ans	34 281	14 662	8 444	3 441	42 725	5,2
	14 ans ou plus	1 190	522	253	117	1 443	0,2
	Total	640 566	316 464	181 939	89 762	822 505	100,0
Quatrième générale	12 ans ou moins	13 168	5 841	7 256	3 225	20 424	2,5
	<i>13 ans</i>	<i>581 957</i>	<i>290 475</i>	<i>160 568</i>	<i>81 001</i>	<i>742 525</i>	<i>91,7</i>
	14 ans	36 748	15 769	8 094	3 351	44 842	5,5
	15 ans ou plus	1 717	742	320	148	2 037	0,3
	Total	633 590	312 827	176 238	87 725	809 828	100,0
Troisième générale	13 ans ou moins	14 251	6 463	7 853	3 460	22 104	2,7
	<i>14 ans</i>	<i>573 892</i>	<i>287 180</i>	<i>158 081</i>	<i>80 011</i>	<i>731 973</i>	<i>88,4</i>
	15 ans	56 960	24 871	11 226	4 761	68 186	8,2
	16 ans ou plus	5 010	1 994	689	251	5 699	0,7
	Total	650 113	320 508	177 849	88 483	827 962	100,0
ULIS en sixième générale	Total	9 947	3 548	1 146	419	11 093	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	<i>2 637</i>	<i>848</i>	<i>339</i>	<i>114</i>	<i>2 976</i>	<i>26,8</i>
ULIS en cinquième générale	Total	11 642	4 093	1 247	465	12 889	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	<i>3 565</i>	<i>1 178</i>	<i>397</i>	<i>140</i>	<i>3 962</i>	<i>30,7</i>
ULIS en quatrième générale	Total	11 366	4 177	1 151	437	12 517	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	<i>3 597</i>	<i>1 253</i>	<i>373</i>	<i>136</i>	<i>3 970</i>	<i>31,7</i>
ULIS en troisième générale	Total	10 499	3 800	1 176	426	11 675	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	<i>3 134</i>	<i>1 075</i>	<i>292</i>	<i>105</i>	<i>3 426</i>	<i>29,3</i>
Sixième Segpa	Total	16 493	6 947	890	382	17 383	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	<i>8 323</i>	<i>3 619</i>	<i>343</i>	<i>144</i>	<i>8 666</i>	<i>49,9</i>
Cinquième Segpa	Total	20 590	8 465	1 061	411	21 651	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	<i>11 697</i>	<i>4 898</i>	<i>482</i>	<i>198</i>	<i>12 179</i>	<i>56,3</i>
Quatrième Segpa	Total	22 317	9 065	1 115	463	23 432	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	<i>12 982</i>	<i>5 347</i>	<i>552</i>	<i>228</i>	<i>13 534</i>	<i>57,8</i>
Troisième Segpa	Total	22 228	8 956	1 153	473	23 381	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	<i>11 846</i>	<i>4 865</i>	<i>524</i>	<i>205</i>	<i>12 370</i>	<i>52,9</i>
Total formations en collège		2 684 979	1 312 303	726 461	358 663	3 411 440	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution des taux de passage dans les établissements de l'éducation nationale

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sixième - cinquième	99,0	99,0	98,8	98,8	99,0	99,0	99,4
Cinquième - quatrième	98,4	98,5	98,2	98,2	98,4	98,3	98,6
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0	98,1	97,3	98,1
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,5	65,4	66,6	66,1	64,6
Troisième Segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,8	63,6	64,8	64,4	62,9
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,2	23,4	22,7	22,5	23,2
Troisième Segpa - formations professionnelles en lycée	66,0	66,8	66,7	66,0	69,1	67,9	66,0
Total Troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,4	24,5	23,9	23,7	24,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 24,4% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) en 2021 ont poursuivi leurs études sous statut scolaire en formations professionnelles à la rentrée 2022 dans un établissement de l'éducation nationale.

Entre la rentrée 1995 et la rentrée 2022, les effectifs des **formations scolaires professionnelles** des lycées publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 107 000 élèves (-15%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). À la rentrée 2022, ils diminuent également, de 0,8% par rapport à l'année précédente (2).

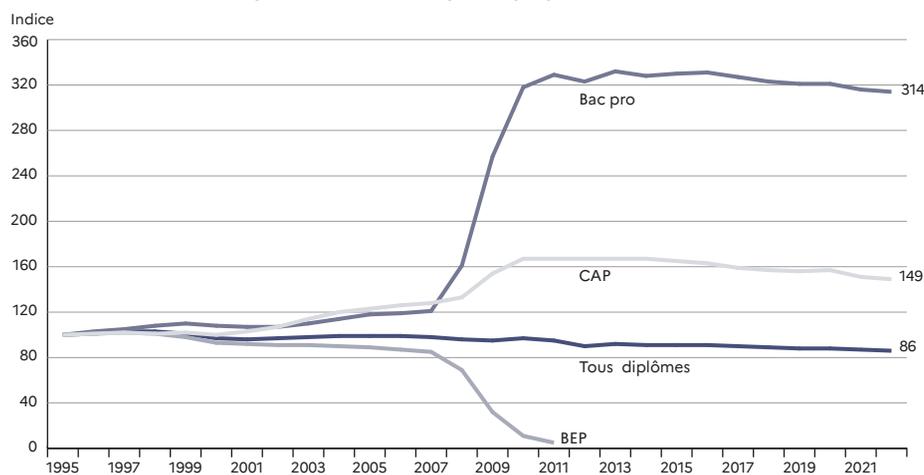
Le nombre de préparations au **CAP** en deux ans hors ULIS diminue de plus de 700 élèves (-0,7%). Dans le détail, les effectifs des élèves en première année de CAP progressent (+1 100 élèves, +2,0%), alors que ceux en seconde année baissent de manière sensible (-1 800 élèves, -4,0%). Cette diminution reste toutefois moins importante que celle mesurée en 2021, de l'ordre de 7,1%. Les effectifs en ULIS restent, quant à eux, relativement stables, autour de 5 600 élèves.

Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a connu un essor très important. Le report des effectifs

du BEP, achevé à la rentrée 2012, a augmenté ceux du baccalauréat professionnel : de moins de 200 000 élèves en 2005 à 533 300 en 2015 (hors ULIS). Depuis, ces effectifs ont baissé de manière quasiment continue. Ils diminuent sensiblement en 2022 (-3 200 élèves, soit une baisse de 0,6%). Dans le détail, les effectifs de première (-1 300 élèves, -0,7%) et de terminale professionnelles (-5 000, -3,0%) diminuent contrairement à ceux de seconde professionnelle (+3 000 élèves, soit une hausse de 1,7%).

En 2022, le secteur de production représente 43,2% des effectifs des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 56,8% pour le secteur des services), soit un taux légèrement plus faible qu'en 2021. Sur le plus long terme, la part de la production tend à diminuer de manière continue depuis 2015 où elle représentait 44,8% (3). Les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont très majoritairement scolarisés dans un établissement public : plus de 84% en **CAP** et plus de 80% en **baccalauréat professionnel** et **BMA** (4).

1 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors ULIS).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39 ; 21.46.

2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
CAP 1 an	1 810	2 269	2 599	2 834	2 611	2 526	2 567	2 497	2 362	2 130
<i>dont ULIS (3)</i>					34	10	15	13	19	9
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	20 901	31 923	44 618	60 403	58 961	56 083	55 898	54 482	53 822	54 879
CAP 2 ^e année	17 721	25 934	36 339	50 340	50 858	48 304	47 559	49 715	46 205	44 361
ULIS (3)					2 975	4 191	4 581	5 145	5 606	5 647
Total CAP 2 ans	38 622	57 857	80 957	110 743	112 794	108 578	108 038	109 342	105 633	104 887
CAP 3 ans	27 582	8 164	358	97						
BEP										
Seconde BEP	244 536	224 142	217 957	27 079						
Terminale BEP (1)	234 080	219 580	208 481	27 825						
Total BEP	478 616	443 722	426 438	54 904						
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	165 262	183 968	177 523	176 970	173 220	173 125	176 114
Première professionnelle	84 706	91 862	99 283	206 230	180 567	177 360	176 916	179 416	174 010	172 758
Terminale professionnelle (2)	76 193	82 855	88 548	141 148	168 066	166 744	164 254	165 330	163 476	158 495
ULIS (3)					653	756	880	1 103	1 230	1 316
Total bac professionnel/BMA	161 374	174 727	190 462	512 640	533 254	522 383	519 020	519 069	511 841	508 683
MC niveaux 3 et 4	4 656	6 640	6 352	6 601	5 123	4 728	4 754	5 048	4 580	3 841
<i>dont ULIS (3)</i>					4	5	5	7	4	11
Autres formations de niveaux 3 et 4	2 502	1 110	1 647	3 101	3 082	2 660	2 313	2 370	2 307	2 073
<i>dont ULIS (3)</i>						3	5		8	7
Total Formations professionnelles en lycée	715 162	694 489	708 813	690 920	656 864	640 875	636 692	638 326	626 723	621 614
<i>dont ULIS en cycle professionnel</i>					3 666	4 965	5 486	6 268	6 867	6 990

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris BEP 1 an.

2. Y compris les bac pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

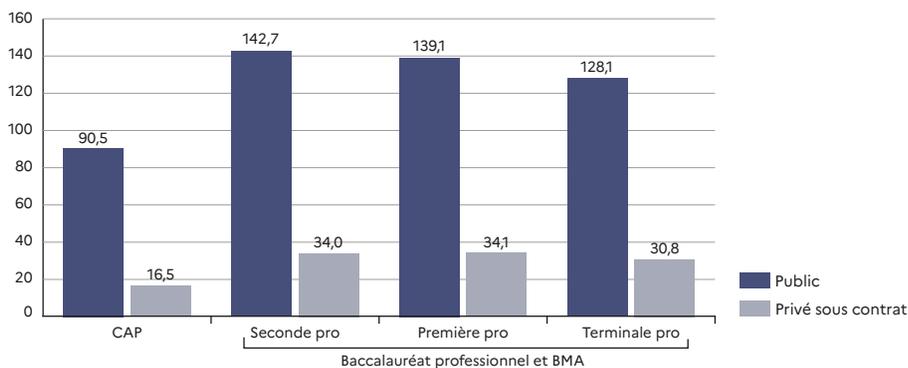
3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

4 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous contrat à la rentrée 2022, en milliers



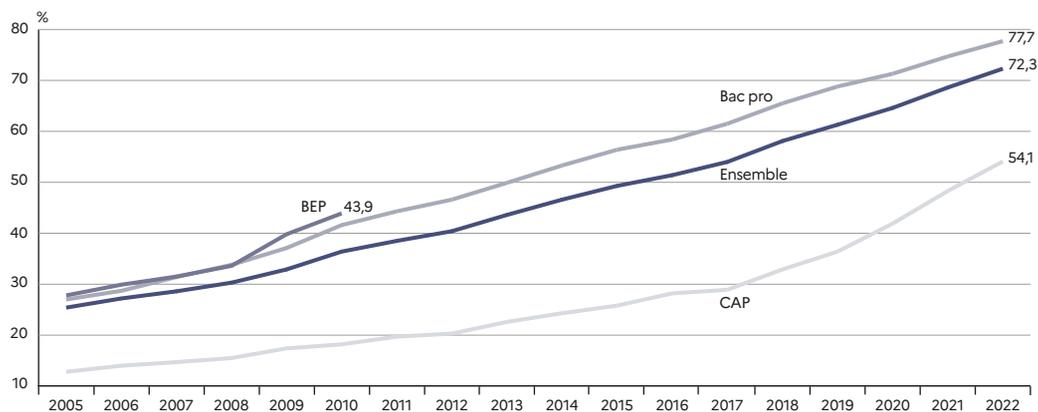
RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

En France métropolitaine et dans les DROM, 621 600 élèves sont inscrits à la rentrée 2022 dans une formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (hors **apprentissage**) (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons (365 700) sont plus nombreux que les filles (255 900). Ils sont majoritaires (58,8%) dans l'ensemble des formations : les préparations au **CAP** (62,9%) comme celles au **baccalauréat professionnel** (58,2%). Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.26 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'**âge théorique**, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent « en retard ». En seconde professionnelle, 26,1% des élèves sont « en retard » d'un an ou plus et près du double en première année de CAP en deux ans (51,5%). Les élèves en CAP sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils entrent dans un établissement public tandis que les lycéens préparant un baccalauréat professionnel sont globalement plus jeunes. Cependant, le retard scolaire diminue dans l'enseignement scolaire professionnel. Ainsi, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins a augmenté d'environ un quart en 2005 à 72,3% en 2022 (1).

1 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Formations professionnelles en lycée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39; 21.46.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2022

		Public			Privé sous contrat			Ensemble	
		Total	dont Filles	%	Total	dont Filles	%	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	253	85	14,0	122	60	16,8	375	17,7
	18 ans	550	217	35,7	170	132	36,9	720	33,9
	19 ans et plus	768	305	50,2	258	166	46,4	1 026	48,4
	Total	1 571	607		550	358		2 121	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	22 322	8 104	49,8	4 307	2 084	53,7	26 629	48,5
	16 ans	18 267	6 430	39,5	2 548	1 249	32,2	20 815	37,9
	17 ans et plus	6 237	1 734	10,7	1 212	547	14,1	7 449	13,6
	Total	46 826	16 268		8 067	3 880		54 893	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	15 203	5 494	41,9	3 398	1 671	50,0	18 601	41,9
	17 ans	15 477	5 529	42,1	2 224	1 073	32,1	17 701	39,9
	18 ans et plus	6 789	2 103	16,0	1 290	596	17,8	8 079	18,2
	Total	37 469	13 126		6 912	3 340		44 381	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	107 186	43 314	75,6	22 972	11 071	67,3	130 158	73,9
	16 ans	30 119	11 964	20,9	8 314	4 115	25,0	38 433	21,8
	17 ans et plus	5 064	2 041	3,6	2 459	1 269	7,7	7 523	4,3
	Total	142 369	57 319		33 745	16 455		176 114	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	93 199	37 600	67,6	20 931	10 338	61,9	114 130	66,1
	17 ans	34 843	13 958	25,1	9 529	4 592	27,5	44 372	25,7
	18 ans et plus	10 731	4 027	7,2	3 525	1 779	10,6	14 256	8,3
	Total	138 773	55 585		33 985	16 709		172 758	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	79 232	32 041	62,8	17 896	8 729	58,2	97 128	61,3
	18 ans	36 135	14 185	27,8	9 122	4 456	29,7	45 257	28,6
	19 ans et plus	12 429	4 775	9,4	3 681	1 826	12,2	16 110	10,2
	Total	127 796	51 001		30 699	15 011		158 495	100,0
Mentions complémentaires	Total	3 317	1 301		513	264		3 830	
Autres formations de niveaux 3 et 4	Total	1 776	1 602		256	224		2 032	
ULIS en formations professionnelles	Total	5 530	2 221		1 460	669		6 990	
Total		505 427	199 030		116 187	56 910		621 614	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

RERS 2023, DEPP

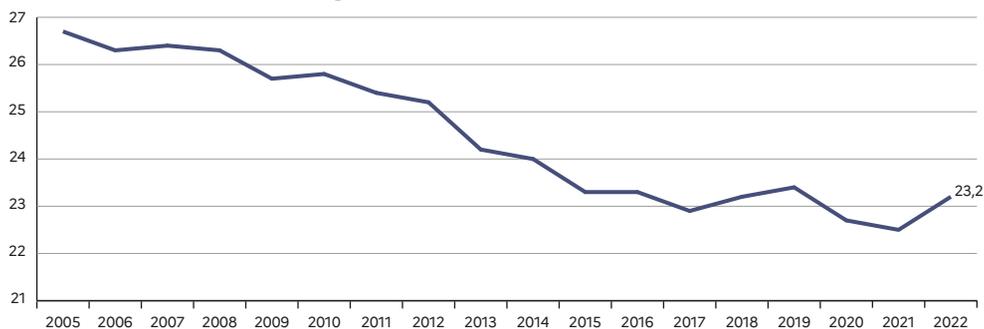
À la rentrée 2022, parmi les élèves de troisième générale (hors Segpa), 23,2% ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale (+0,7 point par rapport à 2021) (1). Ils sont majoritairement scolarisés en seconde professionnelle (19,1%), mais également en première année de CAP (4,1%) (2). En revanche, les élèves venant de troisième Segpa se retrouvent très majoritairement en CAP : 59,0% contre 7,0% en seconde professionnelle.

Aussi, l'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire dans un établissement de l'éducation nationale est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle sous statut scolaire. Les élèves issus de troisième générale constituent la moitié (51,6%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans alors qu'ils sont très largement majoritaires (90,2%) en seconde professionnelle (3).

Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (23,6%) et 9,4% proviennent d'une troisième ULIS.

Les **sorties** hors de formations dispensées par des établissements de l'éducation nationale ont augmenté sensiblement à la rentrée 2022 et concernent désormais 19,4% des élèves en fin de première année de CAP (hausse de 2,5 points par rapport à 2021), 11,0% des élèves en seconde professionnelle (hausse de 1,8 point) et 11,7% des élèves en première professionnelle (hausse de 1,4 point) (4). Ces sorties des formations dispensées par le ministère chargé de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, mais aussi des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris ULIS à partir de 2016, et EREA).

Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie – Voir « Glossaire ».

2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans							
3 ^e générale - 1 ^{re} année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1	4,0	3,9	4,1
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	63,1	62,8	61,8	60,5	62,4	61,1	59,0
Total 3 ^e - 1 ^{re} année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6	5,5	5,5	5,6
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)							
3 ^e générale - 2 ^{de} pro	19,3	19,0	19,2	19,3	18,7	18,5	19,1
3 ^e Segpa - 2 ^{de} pro	2,9	4,0	4,9	5,5	6,7	6,7	7,0
Total 3 ^e - 2 ^{de} pro	18,8	18,6	18,8	18,9	18,4	18,2	18,8
2 ^{de} GT - 2 ^{de} Pro	1,4	1,3	1,3	1,0	1,0	1,0	0,9

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : 4,1% des élèves inscrits en troisième générale en 2021 sont passés en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2022 dans un établissement du MENJ.

3 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2022 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa, hors ULIS)	51,6	90,2
3 ^e Segpa	23,6	0,9
ULIS en classe de 3 ^e	9,4	0,6
2 ^{de} GT	1,6	3,0
Redoublants	4,5	2,5
Autres	9,3	2,8
Total	100,0	100,0
Effectifs	57 764	176 628

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : 51,6% des élèves inscrits (dans un établissement du MENJ) en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2022 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

4 Évolution des redoublements, passages et sorties de l'éducation nationale des établissements de l'éducation nationale (1), en %

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	4,3	4,3	4,4	4,3	3,9	4,2	4,3
	Passage en 2 ^e année	75,9	75,9	76,1	75,4	81,3	76,8	74,5
	Autres orientations	2,1	2,3	2,6	1,8	2,0	2,1	1,8
	Sorties de l'éducation nationale	17,7	17,5	16,9	18,5	12,8	16,9	19,4
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,4	5,1	5,6	5,6	5,0	5,2	5,5
	Passage en bac pro	21,3	21,7	21,2	21,0	22,3	20,7	19,6
	Autres orientations	6,6	7,3	6,9	7,5	6,6	6,4	5,5
	Sorties de l'éducation nationale	66,7	65,9	66,3	65,9	66,1	67,7	69,4
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	1,7	0,7	0,7	1,2	3,0	2,6	4,7
	Passage en 2 ^e année	84,5	84,7	85,7	86,0	87,2	84,7	82,3
	Autres orientations	10,5	1,0	1,3	1,0	0,6	1,3	0,8
	Sorties de l'éducation nationale	3,3	13,6	12,3	11,8	9,2	11,4	12,2
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	3,0	4,2	4,9	3,2	3,0	3,0	3,7
	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	97,0	95,8	95,1	96,8	97,0	97,0	96,3
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	3,3	3,3	3,2	3,0	2,5	2,4	2,4
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	84,1	84,4	84,3	84,5	87,7	85,8	84,2
	Autres orientations	2,6	2,7	2,8	2,7	2,4	2,6	2,4
	Sorties de l'éducation nationale	10,0	9,6	9,7	9,8	7,4	9,2	11,0
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	1,5	1,5	1,9	1,6	1,0	1,3	1,4
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	88,3	87,9	86,9	86,8	90,4	87,8	86,5
	Autres orientations	0,7	0,6	0,8	0,7	0,5	0,6	0,4
	Sorties de l'éducation nationale	9,5	10,0	10,4	10,9	8,1	10,3	11,7
Bac pro en 3 ans Terminale pro	Redoublement	5,9	6,2	5,5	5,4	2,8	3,2	4,5
	Autres orientations et sorties de l'éducation nationale	94,1	93,8	94,5	94,6	97,2	96,8	95,5

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

À la rentrée 2022, les lycées professionnels relevant de l'éducation nationale scolarisent 107 100 élèves en CAP, dont 55,7% des élèves dans les spécialités de la production et 44,3% dans celles des services (2). En CAP, les trois spécialités de formation les plus suivies sont « Commerce, vente » (17,5%), « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (13,0%) et « Accueil, hôtellerie, tourisme » (9,7%).

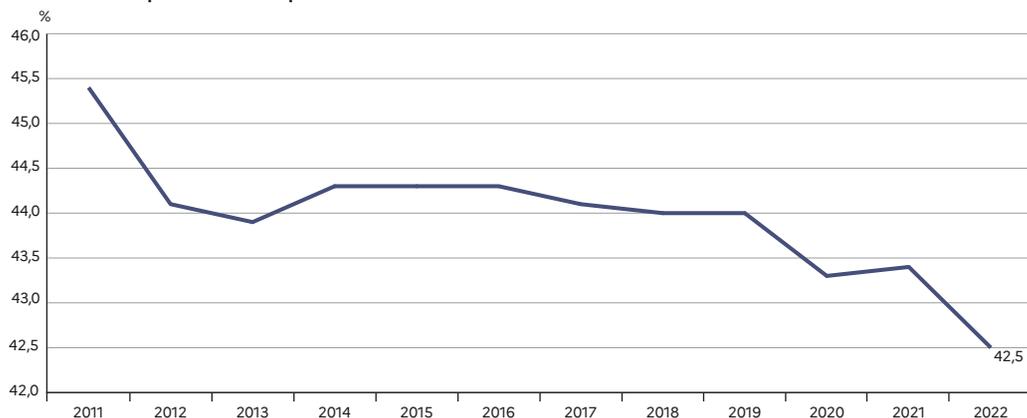
Les élèves inscrits en **baccalauréat professionnel** ou **BMA** sont 508 700, dont 136 200 dans une seconde professionnelle relevant d'une **famille de métiers**, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des **CAP**, en faveur cette fois des services (59,5%) avec en particulier les

spécialités « Commerce, vente » (23,3%), « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (12,5%) et « Spécialités plurivalentes des services » (11,3%).

Au total, 42,5% des élèves inscrits en lycée en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (19,7% en CAP, 13,7% en baccalauréat professionnel ou BMA), alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles.

Un élève sur cinq suivant une spécialité des services est scolarisé dans un établissement privé contre seulement un élève sur dix pour les spécialités de la production.

1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits en lycée dans une spécialité de la production



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA en lycée selon la spécialité de formation à la rentrée 2022

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	280	0,3	10,4	34,3	32 386	6,4	14,1	4,1
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	903	0,8	9,3	9,7	13 484	2,7	8,9	5,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	16	0,0	0,0	0,0				
211 Productions végétales, cultures spécialisées	481	0,4	5,8	36,4	120	0,0	0,0	43,3
212 Productions animales, élevages spécialisés					172	0,0	0,0	8,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	45	0,0	11,1	11,1	72	0,0	0,0	11,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	627	0,6	0,0	7,7	281	0,1	0,0	16,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	250	0,2	16,0	38,8	1 829	0,4	7,0	35,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 925	13,0	14,1	41,3	13 815	2,7	17,1	38,1
222 Transformations chimiques et apparentées	14	0,0	0,0	7,1				
223 Métallurgie	639	0,6	6,6	65,1	428	0,1	6,3	47,4
224 Matériaux de construction, verre, céramique	382	0,4	3,7	63,9	795	0,2	19,5	51,7
225 Plasturgie, matériaux composites	191	0,2	2,6	7,9	1 031	0,2	2,9	11,6
227 Énergie, génie climatique	1 947	1,8	9,8	0,8	5 070	1,0	10,1	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 665	1,6	23,4	6,4	9 511	1,9	14,5	38,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	835	0,8	5,1	1,9	2 021	0,4	2,3	7,8
232 Bâtiment : construction et couverture	2 475	2,3	2,2	2,7	2 020	0,4	2,0	5,1
233 Bâtiment : finitions	6 104	5,7	3,8	8,0	2 963	0,6	8,6	25,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 138	5,7	8,0	11,9	12 053	2,4	12,7	16,5
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	460	0,4	0,0	77,0	75	0,0	0,0	90,7
241 Textile	52	0,0	0,0	94,2				
242 Habillement	2 454	2,3	11,3	88,1	9 896	1,9	10,6	89,9
243 Cuir et peaux	375	0,4	0,0	64,8	897	0,2	0,0	84,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					15 730	3,1	11,0	2,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	417	0,4	5,8	16,1	2 487	0,5	9,9	4,7
252 Moteurs et mécanique auto	5 332	5,0	11,2	2,8	23 186	4,6	10,2	4,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	101	0,1	9,9	3,0	2 307	0,5	16,1	8,5
254 Structures métalliques	6 421	6,0	5,9	3,8	9 311	1,8	6,0	4,4
255 Électricité, électronique	7 112	6,6	10,1	1,5	44 249	8,7	16,3	1,9
Total spécialités de la production	59 641	55,7	9,4	19,7	206 189	40,5	12,5	13,7
300 Spécialités plurivalentes des services	105	0,1	6,7	31,4	57 480	11,3	18,9	62,2
311 Transport, manutention, magasinage	3 956	3,7	18,4	10,8	12 750	2,5	12,3	17,0
312 Commerce, vente	18 708	17,5	19,7	52,7	118 615	23,3	23,6	52,4
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 185	1,1	25,5	50,4	3 158	0,6	15,5	37,6
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	54	0,1	0,0	53,7	6 166	1,2	49,7	56,3
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	37	0,0	13,5	89,2	63 453	12,5	30,1	88,5
331 Santé	74	0,1	0,0	45,9	2 861	0,6	26,4	59,9
332 Travail social	4 885	4,6	37,6	95,2				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	10 356	9,7	15,5	73,1	15 587	3,1	14,1	42,5
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	3 971	3,7	39,7	86,4	10 937	2,2	36,7	96,9
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	130	0,1	17,7	50,0				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 149	1,1	3,7	55,9	2 374	0,5	1,4	63,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 807	2,6	38,4	29,5	9 113	1,8	33,8	33,9
Total spécialités des services	47 417	44,3	23,0	59,5	302 494	59,5	24,2	61,0
Ensemble des spécialités	107 058	100,0	15,4	37,3	508 683	100,0	19,4	41,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 44,3% des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 23,0% des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 59,5% des élèves en CAP des services sont des filles.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle en lycée par familles de métiers à la rentrée 2022

Famille de métiers	Effectifs
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	3 952
Gestion administrative, du transport et de la logistique	21 206
Relation Client	40 261
Mer	13
Industries graphiques et communication	1 096
Alimentation	1 649
Beauté et bien-être	3 946
Études et modélisation numérique du bâtiment	3 325
Aéronautique	831
Hôtellerie-restauration	8 809
Maintenance des matériels et des véhicules	8 504
Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	6 032
Agencement, menuiserie et ameublement	3 307
Transitions numérique et énergétique	26 352
Pilotage et maintenance d'installations automatisées	6 905
Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers	136 188
Sans objet	40 440
Total des élèves en seconde professionnelle	176 628

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : parmi les 176 628 élèves de seconde professionnelle (sous statut scolaire), 136 188 sont inscrits dans une spécialité regroupée dans une famille de métiers et 40 440 le sont dans une spécialité hors famille de métiers.

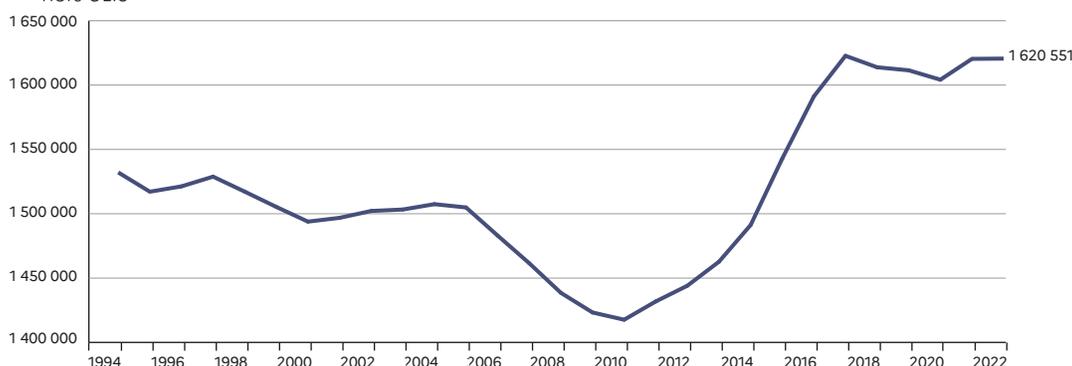
À la rentrée 2022, les **formations générales et technologiques** en lycées publics ou privés sous contrat comptent 1 620 600 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). Après une hausse continue entre 2010 et 2017, les effectifs diminuent légèrement entre 2017 et 2020 (-18 500 élèves en trois ans), puis augmentent de nouveau entre 2020 et 2021 (+16 200 élèves) avant d'être quasiment stables entre 2021 et 2022 (+200 élèves) (1).

Dans ces formations, la série générale accueille plus de sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques moins de trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points de pourcentage), avec notamment

le développement des séries tertiaires STT-STMG et SMS-ST2S. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale (3). À la rentrée 2022, la série générale regroupe 72,8% des élèves de terminale. Par ailleurs, 6,6% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 20,6% dans les autres séries.

Les filles sont majoritaires dans les formations générales et technologiques en lycée (54,0%), avec des disparités selon les séries (2). Elles sont majoritaires dans les séries générales (54,2% en terminale) et tertiaires (53,5% en terminale STMG, 84,5% en ST2S). À l'inverse, elles sont sous-représentées dans la série technologique à caractère scientifique STI2D (8,6% en terminale).

1 Évolution des effectifs des séries générale et technologiques dans les établissements de l'éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019, elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39 ; 21.46.

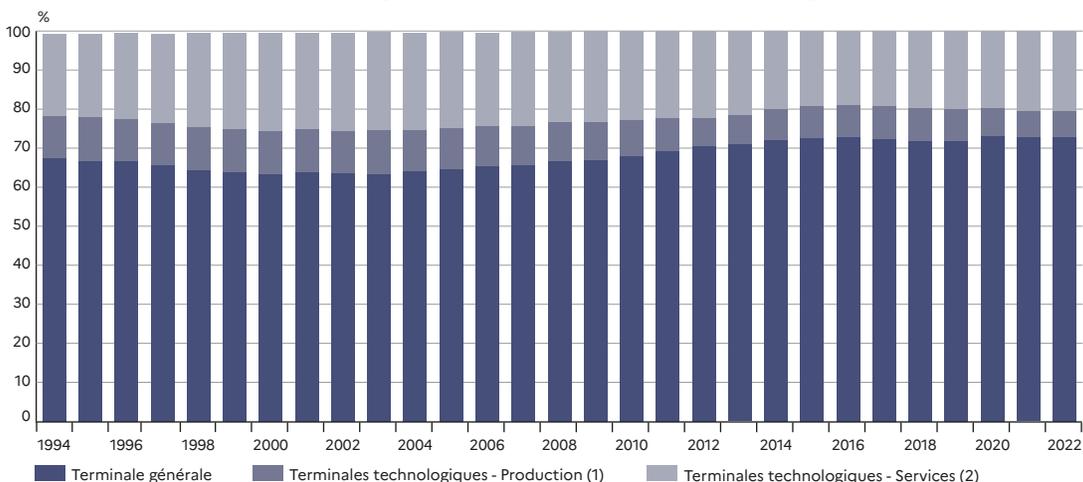
2 Répartition des élèves des formations générale et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2022, hors ULIS

Séries	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
Secondes						
Seconde GT	436 125	53,9	119 422	52,7	555 547	53,7
Techno. STHR et BT	1 735	53,0	270	52,2	2 005	52,9
Total Secondes	437 860	53,9	119 692	52,7	557 552	53,7
Premières						
Première générale	297 547	56,2	92 715	53,5	390 262	55,5
STI2D	25 878	10,1	3 771	8,2	29 649	9,9
STL	6 048	57,1	902	54,8	6 950	56,8
STT/STMG	71 112	54,3	11 961	49,6	83 073	53,6
SMS/ST2S	16 419	83,6	5 907	82,1	22 326	83,2
STD2A	2 857	80,5	1 158	79,4	4 015	80,2
TMD/S2TMD	392	63,8	22	86,4	414	65,0
STHR	2 005	54,7	317	53,9	2 322	54,6
Brevet de technicien	173	76,9	29	41,4	202	71,8
Total Premières	422 431	54,3	116 782	53,3	539 213	54,1
Terminales						
Terminale générale	294 327	56,2	86 774	53,9	381 101	55,7
STI2D	24 711	8,8	3 467	7,4	28 178	8,6
STL	5 800	57,5	836	51,0	6 636	56,7
STT/STMG	68 766	53,9	11 130	50,9	79 896	53,5
SMS/ST2S	16 096	84,7	5 378	83,9	21 474	84,5
STD2A	2 719	81,1	1 076	78,7	3 795	80,4
TMD/S2TMD	341	58,7	21	71,4	362	59,4
STHR	1 881	53,8	262	52,3	2 143	53,6
Brevet de technicien	165	72,1	36	58,3	201	69,7
Total Terminales	414 806	54,3	108 980	53,9	523 786	54,2
Total	1 275 097	54,2	345 454	53,3	1 620 551	54,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution du poids de la terminale générale et des séries de terminale technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Séries STI, STI2D, STL, STAV.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD/S2TMD, STHR.

RERS 2023, DEPP

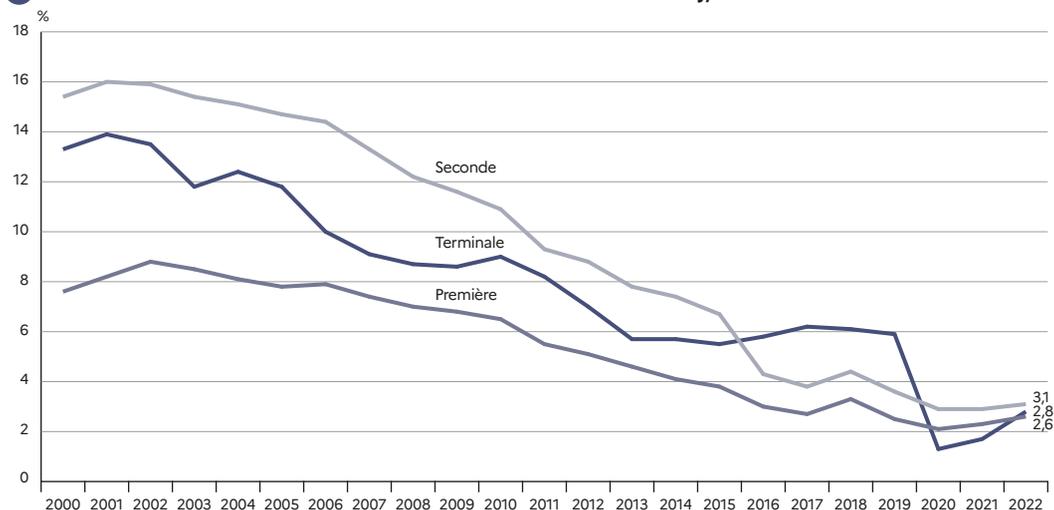
Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques en lycée relevant de l'éducation nationale arrivent très souvent « à l'heure » : à 15 ans en seconde (88,3%), à 16 ans en première (86,7%) et à 17 ans en terminale (84,0%), **âges théoriques** d'entrée dans ces classes (2). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3). Ces évolutions s'expliquent par la baisse du redoublement en primaire et au collège.

Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cependant, cette tendance à la baisse du redoublement s'est légèrement inversée à la rentrée 2022 (+0,2 point en seconde, +0,3 point en première et +1,1 point en terminale).

À l'issue de la seconde, les passages en première ont augmenté dans la voie technologique (+0,6 point), mais ont diminué plus sensiblement dans la voie générale (-1,3 point) (4). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,1% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée.

En formations générales et technologiques, les élèves sont plus souvent en avance dans le secteur privé que dans le secteur public. Inversement, ceux en retard sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur public que dans le secteur privé. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons.

1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements du MENJ, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Lecture : 3,1% des élèves inscrits en seconde générale en 2021 redoublent cette classe à la rentrée 2022 dans un établissement du MENJ.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Taux de passage, taux de sorties – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2022

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé	
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%
Seconde						
14 ans ou moins	14 724	6 785	6 891	3 041	21 615	3,9
15 ans	386 742	210 702	105 800	56 762	492 542	88,3
16 ans	32 909	16 902	6 478	2 979	39 387	7,1
17 ans ou plus	3 485	1 808	523	259	4 008	0,7
Total Seconde	437 860	236 197	119 692	63 041	557 552	100,0
Première						
15 ans ou moins	14 634	7 027	6 485	2 983	21 119	3,9
16 ans	366 760	201 590	100 582	54 701	467 342	86,7
17 ans	36 797	18 558	8 963	4 238	45 760	8,5
18 ans ou plus	4 240	2 217	752	364	4 992	0,9
Total Première	422 431	229 392	116 782	62 286	539 213	100,0
Terminale						
16 ans ou moins	14 511	7 030	6 296	2 944	20 807	4,0
17 ans	347 045	192 062	92 894	51 289	439 939	84,0
18 ans	46 048	22 585	8 901	4 049	54 949	10,5
19 ans ou plus	7 202	3 601	889	409	8 091	1,5
Total Terminale	414 806	225 278	108 980	58 691	523 786	100,0
ULIS en formations GT en lycée (1)	163	56	75	18	238	100,0
Ensemble	1 275 260	690 923	345 529	184 036	1 620 789	

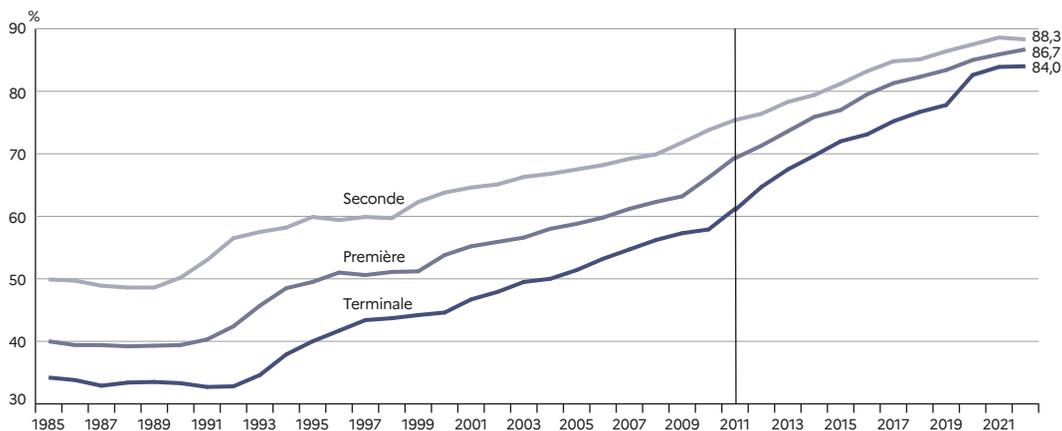
RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

4 Évolution des passages, sorties des établissements de l'éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Passages dans l'éducation nationale							
Seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	3,0	2,7	2,8	3,1
Seconde vers première générale	65,5	65,6	65,5	67,3	67,7	67,5	66,2
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	24,0	23,1	24,1	23,7	24,3
Total seconde vers première générale et technologique	89,7	90,0	89,5	90,4	91,6	91,2	90,5
Sorties de l'éducation nationale en fin de seconde	2,9	2,9	2,9	3,0	2,6	3,1	3,3
Première vers terminale	95,0	95,3	94,5	95,4	96,1	95,6	94,9
Sorties de l'éducation nationale en fin de première	1,8	1,8	1,9	1,8	1,5	1,8	2,2

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 3,1% des élèves inscrits en seconde générale en 2021 suivent une formation professionnelle (sous statut scolaire) à la rentrée 2022 dans un établissement du MENJ.

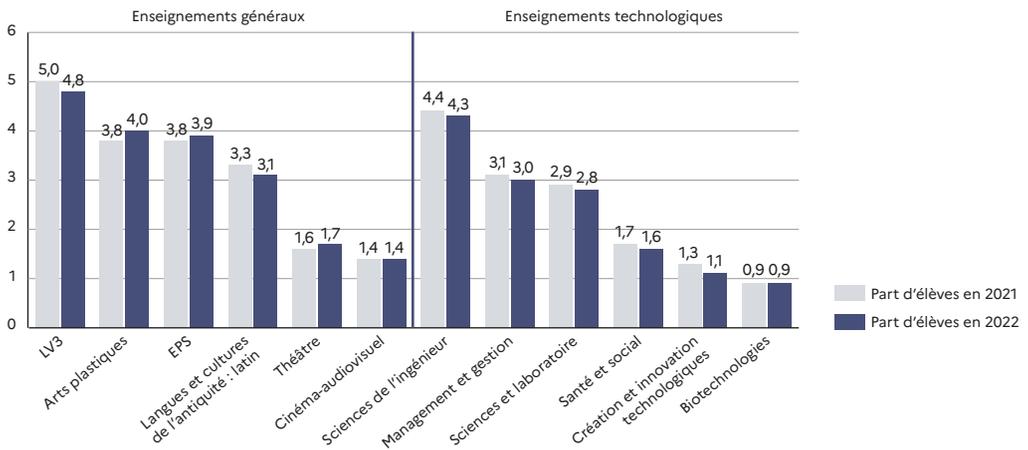
À la rentrée 2022, les **classes de seconde des établissements publics et privés sous contrat du MENJ** accueillent 557 600 élèves (France métropolitaine et DROM). La quasi-totalité d'entre eux (99,6%) sont inscrits en **seconde générale et technologique (GT) (2)**. Plus de la moitié sont des filles (53,7%). L'enseignement privé sous contrat scolarise 21,5% des élèves de seconde. Depuis 2019, la réforme de la classe de GT permet aux élèves de choisir un ou deux enseignements optionnels (EO) facultatifs, généraux ou technologiques. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

En 2022, plus d'un élève sur cinq (21,6%) de seconde GT a choisi un EO général (3). L'enseignement le plus suivi est

la LV3 (4,8% des secondes GT) puis l'art plastique et l'EPS pour près de 4,0% des élèves de seconde GT. Les enseignements artistiques regroupent 8,7% des élèves. Les six EO les plus fréquemment suivis concernent 18,9% des élèves, soit un niveau comparable à celui de 2021 (1).

Plus d'un élève sur sept (14,7%) a choisi de suivre un EO de type technologique (4). Les enseignements les plus suivis sont Sciences de l'ingénieur (4,3%), Management et gestion (3,0%) et Sciences et laboratoire (2,8%). Les options Culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique – plus spécifiques à une première Sciences et technique du théâtre, de la musique et de la danse – sont relativement peu choisies. Les six EO les plus suivis regroupent 13,8% des élèves, contre 14,4% un an plus tôt.

1 Évolution entre 2021 et 2022, de la proportion d'élèves de seconde GT dans les enseignements optionnels les plus choisis



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2022

	Seconde GT	Seconde STHR	Seconde BT	Total
Public	436 125	1 695	40	437 860
Privé	119 422	243	27	119 692
Ensemble	555 547	1 938	67	557 552
Répartition (%)	99,6	0,3	ε	100,0
Part des filles (%)	53,7	52,9	50,7	53,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2022

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	18 880	7 834	26 714	4,8	17 625	9 089	66,0
Arts plastiques	14 767	7 277	22 044	4,0	17 078	4 966	77,5
EPS	15 973	5 828	21 801	3,9	7 021	14 780	32,2
Langues et cultures de l'antiquité : latin	10 647	6 755	17 402	3,1	10 260	7 142	59,0
Théâtre	6 993	2 278	9 271	1,7	6 766	2 505	73,0
Cinéma-audiovisuel	6 578	1 356	7 934	1,4	4 639	3 295	58,5
Musique	3 740	1 034	4 774	0,9	3 041	1 733	63,7
Langues et cultures de l'antiquité : grec	3 111	1 693	4 804	0,9	2 861	1 943	59,6
Histoire des arts	2 453	404	2 857	0,5	2 195	662	76,8
Danse	1 179	70	1 249	0,2	1 165	84	93,3
Langue des signes française	528	510	1 038	0,2	840	198	80,9
Arts du cirque	119	0	119	ε	100	19	84,0
Écologie-agronomie-territoires-développement durable	46	0	46	ε	26	20	56,5
Ensemble	85 014	35 039	120 053	21,6	73 617	46 436	61,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 21,6% des élèves de seconde GT suivent un enseignement optionnel général. 4,8% des secondes GT suivent une LV3 ; 66,0% de ces élèves sont des filles.

4 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2022

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	19 171	4 833	24 004	4,3	3 730	20 274	15,5
Management et gestion	9 870	7 049	16 919	3,0	9 230	7 689	54,6
Sciences et laboratoire	11 373	4 024	15 397	2,8	8 420	6 977	54,7
Santé et social	5 731	3 062	8 793	1,6	7 485	1 308	85,1
Création et innovation technologiques	4 917	1 420	6 337	1,1	952	5 385	15,0
Biotechnologies	3 292	1 878	5 170	0,9	3 003	2 167	58,1
Création et culture - design	2 651	1 093	3 744	0,7	3 003	741	80,2
Atelier artistique	688	175	863	0,2	623	240	72,2
Culture et pratique de la musique	212	6	218	ε	110	108	50,5
Culture et pratique de la danse	150	0	150	ε	132	18	88,0
Culture et pratique du théâtre	80	0	80	ε	61	19	76,3
Pratiques professionnelles	34	1	35	ε	22	13	62,9
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	15	5	20	ε	18	2	90,0
Pratiques sociales et culturelles	7	1	8	ε	6	2	75,0
Ensemble	58 191	23 547	81 738	14,7	36 795	44 943	45,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

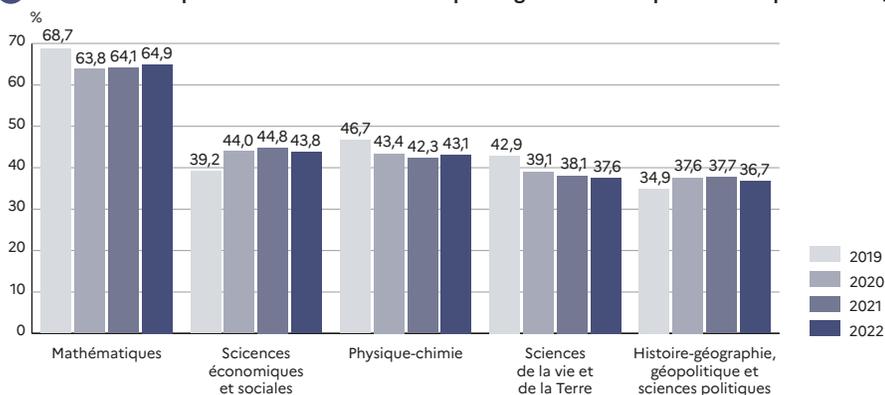
Lecture : 14,7% des élèves de seconde GT suivent un enseignement optionnel technologique à la rentrée 2022. 4,3% des secondes GT suivent « Sciences de l'ingénieur » ; 15,5% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2022, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est toujours la spécialité « mathématiques » qui regroupe 64,9 % des élèves (1) (2). La proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement augmente très légèrement pour la deuxième année consécutive (+0,8 point par rapport à 2021). Le deuxième enseignement le plus choisi en 2022 est la spécialité « sciences économiques et sociales », même s'il n'est suivi que par moins d'un élève sur deux (43,8 %, en baisse d'un point par rapport à 2021). Choisie par 43,1 % des élèves, la « physique-chimie » occupe la troisième place, devant les « sciences de la vie et de la Terre » (37,6 %), l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (36,7 %) et les « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER,

30,2 %). L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » concerne un élève sur cinq (19,8 %) alors que les 13 autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur dix.

Les « mathématiques » restent la spécialité la plus choisie. Cependant, elles sont plus fréquemment suivies par les garçons (76,1 % contre 56,0 % des filles, en très légère hausse, aussi bien pour les filles que pour les garçons) et par les élèves dont l'origine sociale est très favorisée : 72,4 % contre 57,3 % pour les élèves ayant une origine sociale très défavorisée (3). Les garçons choisissent également majoritairement la « physique-chimie » (53,5 %), alors que ce n'est que le sixième enseignement de spécialité le plus choisi par les filles (34,8 %).

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

2 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2022

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%) (2)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (3)
Mathématiques	253 426	64,9	56,0	76,1	47,9
Sciences économiques et sociales	171 050	43,8	46,8	40,1	59,3
Physique-chimie	168 276	43,1	34,8	53,5	44,8
Sciences de la vie et de la Terre	146 911	37,6	39,7	35,0	58,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	143 239	36,7	41,4	30,8	62,7
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER)	117 842	30,2	37,0	21,6	68,2
Humanités, littérature et philosophie	77 398	19,8	28,5	9,0	79,7
Numérique et sciences informatiques (NSI)	38 259	9,8	3,4	17,8	19,2
Sciences de l'ingénieur (SI)	18 914	4,8	1,4	9,2	16,0
Arts plastiques	14 417	3,7	5,3	1,7	79,4
Éducation physique, pratiques et culture sportives	5 993	1,5	0,9	2,4	31,6
Cinéma-audiovisuel	5 207	1,3	1,5	1,1	62,9
Histoire des arts	3 057	0,8	1,1	0,4	79,4
Théâtre	2 960	0,8	1,0	0,4	75,9
Musique	1 736	0,4	0,5	0,4	61,0
Littérature et LCA latin	692	0,2	0,2	0,1	74,4
Danse	489	0,1	0,2	0,0	87,9
Littérature et LCA grec	188	0,0	0,1	0,0	77,7
Arts du cirque	125	0,0	0,0	0,0	63,2
Biologie écologie (1)	7	0,0	0,0	0,0	57,1

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Généralement cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

2. et 3. 56,0% des filles suivent l'enseignement de spécialité « Mathématiques » (2), mais les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 47,9% des élèves (3).

3 Origine sociale des élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2022

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix (%)
Mathématiques	72,4	63,7	60,6	57,3
Sciences économiques et sociales	41,7	42,3	46,1	46,3
Physique-chimie	48,6	42,8	39,2	38,0
Sciences de la vie et de la Terre	35,9	39,9	38,3	38,9
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	35,6	35,7	38,1	37,6
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER)	26,4	30,4	32,5	34,0
Humanités, littérature et philosophie	16,2	20,3	21,8	23,6
Numérique et sciences informatiques (NSI)	10,2	9,8	9,2	9,7
Sciences de l'ingénieur (SI)	5,0	5,3	4,5	4,8
Arts plastiques	3,2	3,9	4,0	4,1
Éducation physique, pratiques et culture sportives	1,1	1,7	1,8	1,8
Cinéma-audiovisuel	1,3	1,4	1,4	1,3
Histoire des arts	0,7	0,9	0,9	0,8
Théâtre	0,7	0,8	0,8	0,8
Musique	0,5	0,5	0,4	0,4
Littérature et LCA latin	0,1	0,2	0,2	0,3
Danse	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et LCA grec	0,0	0,0	0,1	0,1
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0
Biologie écologie (1)	0,0	0,0	0,0	0,0

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

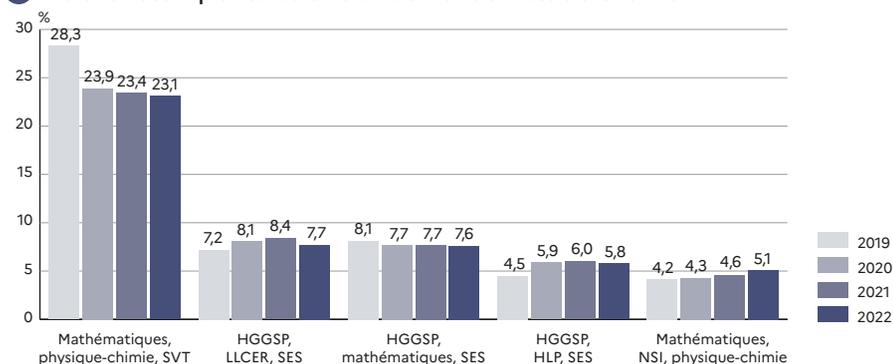
1. Généralement cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

À la rentrée 2022, les élèves de première générale suivent 457 triplettes d'**enseignements de spécialité** différentes. La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) », la plus largement choisie, concerne 23,1% des élèves, mais sa part continue de baisser (-0,3 point par rapport à 2021) **(1)(2)**. La deuxième triplète la plus choisie – « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), langues et cultures étrangères et régionales (LLCER), sciences économiques et sociales (SES) » – concerne toutefois seulement 7,7% des élèves.

Filles et garçons suivent des enseignements relativement différents, même s'ils privilégient la triplète « mathématiques, physique-chimie, SVT » dans des

proportions similaires (respectivement 23,5% et 22,5%, en très légère baisse tant pour les filles que pour les garçons) **(3)(4)**. Parmi les cinq triplettes les plus choisies par les garçons figurent les combinaisons des deux matières « mathématiques, physique-chimie » associées soit à « numérique, sciences informatiques (NSI) » (9,7%), soit à « sciences de l'ingénieur (SI) » (6,8%), alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. Chez les filles, la combinaison des deux matières HGGSP et SES apparaît trois fois dans les cinq triplettes les plus choisies (contre seulement une fois chez les garçons), et est associée soit à LLCER (9,1%), soit à « humanités, littérature et philosophie » (HLP) (7,6%), soit à « mathématiques » (7,0% chez les filles, 8,4% chez les garçons).

1 Évolution des triplettes rassemblant au moins 5% des élèves en 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

2 Effectifs d'élèves de première générale par triplette d'enseignements de spécialité à la rentrée 2022

Triplette d'enseignements de spécialité	2022			2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%) (1)	Proportion de filles (%) (2)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	90 018	23,1	56,7	23,4	23,9	28,3
HGGSP, LLCER, SES	30 157	7,7	65,5	8,4	8,1	7,2
HGGSP, mathématiques, SES	29 814	7,6	51,0	7,7	7,7	8,1
HGGSP, humanités, littératures et philosophie (HLP), SES	22 589	5,8	73,0	6,0	5,9	4,5
Mathématiques, numérique-sciences informatiques (NSI), physique-chimie	19 743	5,1	14,5	4,6	4,3	4,2
Mathématiques, physique-chimie, SES	17 157	4,4	36,4	3,9	3,8	3,2
HGGSP, HLP, LLCER	15 453	4,0	81,5	4,0	4,1	4,4
Mathématiques, physique-chimie, science de l'ingénieur (SI)	13 906	3,6	15,8	3,7	3,8	4,3
LLCER, mathématiques, SES	13 869	3,6	62,5	3,6	3,3	3,4
Mathématiques, SVT, SES	10 351	2,7	57,6	2,8	3,0	3,3
LLCER, mathématiques, physique-chimie	9 334	2,4	45,2	2,2	2,3	2,1
HGGSP, SVT, SES	9 023	2,3	53,5	2,5	2,5	2,1
HLP, LLCER, SES	8 721	2,2	86,6	2,3	2,3	1,8
HGGSP, mathématiques, physique-chimie	6 748	1,7	38,6	1,6	1,7	1,5
LLCER, SES, SVT	4 180	1,1	70,0	1,1	1,1	0,8
Autres	89 232	22,9	68,7	22,2	21,3	19,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. et 2. En 2022, 23,1% des élèves suivent la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT ». Parmi ces élèves, 56,7% sont des filles.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution des cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2022

Triplette d'enseignements de spécialité	2022		2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part de filles (%) (1)	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	51 053	23,5	24,0	24,3	28,8
HGGSP, LLCER, SES	19 750	9,1	10,1	9,6	8,4
HGGSP, HLP, SES	16 494	7,6	7,9	7,8	5,8
HGGSP, mathématiques, SES	15 191	7,0	7,2	7,1	7,8
HGGSP, HLP, LLCER	12 596	5,8	5,7	5,8	6,2
Autres	101 702	47,0	45,1	45,4	43,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. En 2022, 23,5% des filles suivent la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

RERS 2023, DEPP

4 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2022

Triplette d'enseignements de spécialité	2022		2021	2020	2019
	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%) (1)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	38 965	22,5	22,7	23,3	27,7
Mathématiques, NSI, physique-chimie	16 882	9,7	9,0	8,4	8,2
HGGSP, mathématiques, SES	14 623	8,4	8,5	8,3	8,4
Mathématiques, physique-chimie, SI	11 715	6,8	7,0	7,4	8,3
Mathématiques, physique-chimie, SES	10 905	6,3	5,5	5,4	5,5
Autres	80 419	46,3	47,3	47,2	41,9

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. En 2022, 22,5% des garçons suivent la triplette « mathématiques, physique-chimie, SVT ».

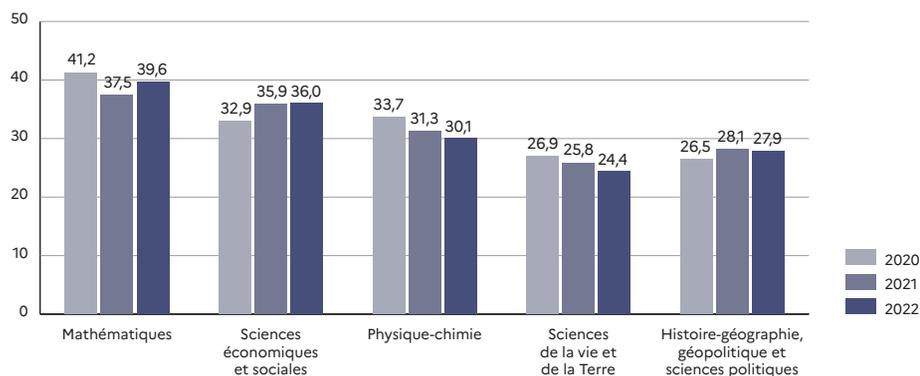
RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, l'enseignement de spécialité le plus choisi en terminale générale est de nouveau la spécialité « mathématiques » : 39,6% des élèves ayant effectué ce choix (1)(2). La proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement augmente par rapport à 2021 (+2,1 points). Comme en 2021, le deuxième enseignement le plus choisi est la spécialité « sciences économiques et sociales », suivie par 36,0% des élèves. La « physique-chimie », suivie par 30,1% des élèves, reste le troisième enseignement le plus suivi, bien que sa part continue à reculer (-1,2 point par rapport à 2021 et -3,6 points par rapport à 2020).

Filles et garçons optent pour des enseignements de spécialité bien différents. Si les « mathématiques » sont l'enseignement le plus choisi et progressent

globalement, c'est avant tout le fait des garçons (53,1% contre 28,8% pour les filles). Cependant, la hausse est plus importante chez les filles que chez les garçons. Chez les filles, c'est l'enseignement des « sciences économiques et sociales » qui est le plus fréquemment choisi (38,5%, contre 32,8% pour les garçons). La « physique-chimie », suivie par 36,0% des garçons, ne concerne que 25,4% des filles. L'influence de l'origine sociale est également marquée. Les « mathématiques » sont l'enseignement le plus suivi par les élèves dont l'origine sociale est très favorisée (47,7%) alors qu'elles n'arrivent qu'en seconde position (32,0%) chez les élèves ayant une origine sociale défavorisée (3). Chez ces derniers, ce sont les « sciences économiques et sociales » qui sont majoritaires (39,0%).

1 Évolution de la part d'élèves suivant les cinq enseignements de spécialité les plus choisis, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

2 Effectifs d'élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2022

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant fait ce choix	Part d'élèves ayant fait ce choix (%)	Part de filles ayant fait ce choix (%)	Part de garçons ayant fait ce choix (%)	Proportion de filles (%)
Mathématiques	150 848	39,6	28,8	53,1	40,6
Sciences économiques et sociales	137 186	36,0	38,5	32,8	59,6
Physique-chimie	114 685	30,1	25,4	36,0	46,9
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	106 277	27,9	31,0	24,0	62,0
Sciences de la vie et de la Terre	92 824	24,4	27,3	20,7	62,3
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	71 890	18,9	24,3	12,0	71,8
Humanités, littérature et philosophie	40 607	10,7	15,4	4,7	80,6
Numérique et sciences informatiques	17 835	4,7	1,2	9,0	14,6
Arts plastiques	10 472	2,7	4,0	1,2	80,2
Sciences de l'ingénieur	6 959	1,8	0,4	3,6	13,6
Cinéma-audiovisuel	3 631	1,0	1,0	0,9	58,7
Éducation physique et sportive	2 427	0,6	0,4	1,0	31,6
Théâtre	2 131	0,6	0,7	0,3	74,7
Histoire des arts	2 015	0,5	0,8	0,2	80,6
Musique	1 276	0,3	0,4	0,3	59,9
Danse	342	0,1	0,1	0,0	89,8
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin	331	0,1	0,1	0,0	76,4
Arts du cirque	97	0,0	0,0	0,0	70,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : grec	83	0,0	0,0	0,0	71,1
Biologie-écologie (1)	4	0,0	0,0	0,0	50,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

Lecture : 28,8% des filles suivent l'enseignement de spécialité « mathématiques », les filles sont minoritaires dans ces classes puisqu'elles représentent 40,6% des élèves.

RERS 2023, DEPP

3 Origine sociale des élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2022

Enseignement de spécialité	Part d'élèves d'origine sociale très favorisée ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale favorisée ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale moyenne ayant fait ce choix (%)	Part d'élèves d'origine sociale défavorisée ayant fait ce choix (%)
Mathématiques	47,7	37,8	34,9	32,0
Sciences économiques et sociales	33,3	35,0	38,2	39,0
Physique-chimie	35,7	29,4	26,4	25,0
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	26,5	27,4	29,3	28,8
Sciences de la vie et de la Terre	21,2	26,9	25,8	26,8
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	15,8	19,0	20,7	21,9
Humanités, littérature et philosophie	8,5	10,8	11,8	12,9
Numérique et sciences informatiques	4,2	5,1	4,7	5,2
Arts plastiques	2,4	2,9	3,0	2,9
Sciences de l'ingénieur	1,7	2,1	1,8	2,0
Cinéma-audiovisuel	0,9	1,0	1,0	1,0
Éducation physique et sportive	0,4	0,7	0,8	0,8
Théâtre	0,5	0,6	0,6	0,7
Histoire des arts	0,5	0,6	0,5	0,6
Musique	0,3	0,4	0,3	0,3
Danse	0,1	0,1	0,1	0,1
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : latin	0,1	0,1	0,1	0,1
Arts du cirque	0,0	0,0	0,0	0,0
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité : grec	0,0	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	0,0	0,0	0,0	0,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

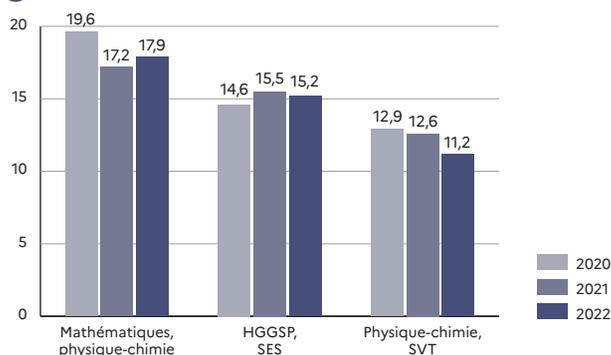
1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, les élèves de terminale générale suivent 139 doublettes d'enseignements de spécialité différentes. Les 16 doublettes les plus courantes concernent neuf élèves sur dix (2). Quatre doublettes regroupent un peu plus d'un élève sur deux. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle terminale générale, la combinaison « mathématiques, physique-chimie » est la plus choisie (17,9%, en hausse de 0,7 point par rapport à 2021) (1). La deuxième combinaison « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), sciences économiques et sociales (SES) » et la troisième « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT) » rassemblent respectivement 15,2% et 11,2% des élèves. Les autres doublettes concernent moins de 8% des élèves.

Garçons et filles suivent des enseignements bien différents (3) (4). Parmi les cinq doublettes les plus choisies par les garçons, trois intègrent les mathématiques contre une pour les filles. La combinaison « mathématiques, physique-chimie » est de loin la plus choisie par les garçons (25,9%). La deuxième doublette chez les garçons, « HGGSP, SES », ne concerne déjà plus que 14,4% des garçons. Chez les filles, aucune doublette ne se détache : la plus choisie « HGGSP, SES » rassemble à peine plus d'élèves que la deuxième combinaison « physique-chimie, SVT » (respectivement 15,8% et 13,1%, en baisse de 1,7 point). Mais la troisième combinaison, « mathématiques, physique-chimie », est en hausse de 0,9 point chez les filles.

1 Évolution des doublettes rassemblant au moins 10% des élèves en 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.41.

2 Effectifs d'élèves de terminale générale par doublette d'enseignements de spécialité à la rentrée 2022

Doublette d'enseignements de spécialité	2022			2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Proportion de filles (%)	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	68 118	17,9	35,9	17,2	19,6
HGGSP, SES	57 937	15,2	58,0	15,5	14,6
Physique-chimie, SVT	42 562	11,2	65,3	12,6	12,9
Mathématiques, SES	28 260	7,4	47,5	6,7	6,6
LLCER, SES	23 996	6,3	70,6	6,5	5,9
Mathématiques, SVT	22 424	5,9	57,9	5,7	7,2
HGGSP, LLCER	18 685	4,9	72,0	4,9	4,7
HGGSP, HLP	13 837	3,6	74,9	3,4	3,1
SVT, SES	12 367	3,2	60,9	3,4	3,0
Mathématiques, NSI	12 023	3,2	11,4	2,8	2,5
HLP, LLCER	9 921	2,6	84,9	2,6	2,6
HLP, SES	8 980	2,4	83,8	2,2	1,7
HGGSP, mathématiques	6 364	1,7	52,7	1,6	1,6
Mathématiques, SI	5 571	1,5	12,7	1,5	1,6
Mathématiques, LLCER	5 164	1,4	58,7	1,3	1,3
HGGSP, SVT	5 053	1,3	52,8	1,4	1,4
Autres	39 875	10,5	62,1	10,4	9,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2022, 17,9% des élèves suivent la doublette « mathématiques, physique-chimie ». Parmi ces élèves, 35,9% sont des filles.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution des cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2022

Doublette d'enseignements de spécialité	2022		2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part de filles (%)	Part de filles (%)	Part de filles (%)
HGGSP, SES	33 582	15,8	16,3	15,3
Physique-chimie, SVT	27 786	13,1	14,8	15,1
Mathématiques, physique-chimie	24 445	11,5	10,6	12,6
LLCER, SES	16 951	8,0	8,3	7,6
HGGSP, LLCER	13 448	6,3	6,2	6,1
Autres	96 123	45,3	43,8	43,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2022, 15,8% des filles suivent la doublette « HGGSP, SES ».

RERS 2023, DEPP

4 Évolution des cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2022

Doublette d'enseignements de spécialité	2022		2021	2020
	Effectifs d'élèves	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)	Part de garçons (%)
Mathématiques, physique-chimie	43 673	25,9	25,7	28,6
HGGSP, SES	24 355	14,4	14,5	13,7
Mathématiques, SES	14 847	8,8	8,1	7,3
Physique-chimie, SVT	14 776	8,8	9,8	10,1
Mathématiques, NSI	10 652	6,3	5,6	5,1
Autres	60 499	35,8	36,3	35,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2022, 25,9% des garçons suivent la doublette « mathématiques, physique-chimie ».

RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, en première générale, 24,0% des élèves ont choisi un enseignement optionnel facultatif (1). L'option facultative la plus suivie est « mathématiques spécifiques » (possible uniquement pour les élèves qui ne font pas mathématiques en enseignement de spécialité) : 6,6% des élèves ont opté pour cet enseignement. La deuxième option la plus choisie est la LV3 (4,2% des élèves de première générale), puis viennent le latin (3,3% des élèves) et l'EPS suivi par 3,0% des élèves. Plus de six élèves sur dix ayant choisi une option facultative en première générale sont des filles (63,1%), mais elles sont à peine 34% en EPS. Les disciplines artistiques regroupent 5,8% des élèves de première générale.

En 2022, les élèves de terminale générale ont choisi un premier enseignement facultatif parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes » (possible uniquement pour les élèves ayant choisi « mathématiques » en enseignement de spécialité) et « droit et grands enjeux du monde contemporain » (2). Ces trois options sont suivies respectivement par 16,0%, 14,5% et 7,7% des élèves de terminale pour un total de 38,2%. Par rapport à 2021, la proportion d'élèves suivant l'option « mathématiques expertes » augmente légèrement et, parmi eux, la part de filles est à la hausse. Les trois autres enseignements facultatifs les plus choisis sont la LV3 (3,9% des élèves), le latin (3,2%) et l'EPS (2,9%). Les disciplines artistiques regroupent 5,6% des élèves de terminale générale.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2022

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des premières générales	Filles	Garçons	Part des filles (%)
LV3	10 680	5 819	16 499	4,2	11 121	5 378	67,4
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	7 713	5 242	12 955	3,3	7 727	5 228	59,6
EPS	8 369	3 477	11 846	3,0	4 016	7 830	33,9
Arts plastiques	5 150	3 630	8 780	2,2	6 823	1 957	77,7
Théâtre	3 724	1 475	5 199	1,3	3 691	1 508	71,0
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 280	1 180	3 460	0,9	2 080	1 380	60,1
Cinéma-audiovisuel	2 757	630	3 387	0,9	1 971	1 416	58,2
Musique	2 336	831	3 167	0,8	1 991	1 176	62,9
Histoire des arts	1 074	234	1 308	0,3	1 016	292	77,7
Danse	593	36	629	0,2	585	44	93,0
Langue des signes française	275	230	505	0,1	421	84	83,4
Hippologie et équitation	9	1	10	0,0	10	0	100,0
Agronomie-Économie-Territoires	2	0	2	0,0	1	1	50,0
Pratiques sociales et culturelles	30	1	31	0,0	25	6	80,6
Mare nostrum	31	0	31	0,0	23	8	74,2
Mathématiques spécifiques	18 838	6 972	25 810	6,6	17 591	8 219	68,2
Total choix d'un enseignement facultatif	63 861	29 758	93 619	24,0	59 092	34 527	63,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 24,0% des élèves de première générale suivent un enseignement optionnel facultatif, 4,2% suivent une LV3; 67,4% de ces élèves sont des filles.

RERS 2023, DEPP

2 Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2022

	Public	Privé	Total (1)	Part sur le total des terminales générales	Filles	Garçons	Part des filles (%)
Mathématiques complémentaires	43 680	17 128	60 808	16,0	37 654	23 154	61,9
Mathématiques expertes	38 200	17 189	55 389	14,5	18 410	36 979	33,2
Droit et grands enjeux du monde contemporain	19 204	10 147	29 351	7,7	21 378	7 973	72,8
Total choix du premier enseignement facultatif	101 084	44 464	145 548	38,2	77 442	68 106	53,2
LV3	9 911	5 061	14 972	3,9	10 206	4 766	68,2
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	7 328	5 020	12 348	3,2	7 576	4 772	61,4
EPS	8 231	2 978	11 209	2,9	3 719	7 490	33,2
Arts plastiques	5 234	3 409	8 643	2,3	6 760	1 883	78,2
Théâtre	3 313	1 233	4 546	1,2	3 131	1 415	68,9
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	1 990	1 135	3 125	0,8	1 912	1 213	61,2
Musique	2 333	837	3 170	0,8	2 002	1 168	63,2
Cinéma-audiovisuel	2 508	504	3 012	0,8	1 690	1 322	56,1
Histoire des arts	1 068	220	1 288	0,3	1 015	273	78,8
Danse	600	36	636	0,2	581	55	91,4
Langue des signes française	262	153	415	0,1	334	81	80,5
Hippologie et équitation	13	3	16	0,0	12	4	75,0
Agronomie-économie-territoires	1	1	2	0,0	1	1	50,0
Pratiques sociales et culturelles	44	0	44	0,0	31	13	70,5
Mare nostrum	37	0	37	0,0	24	13	64,9
Total choix du deuxième enseignement facultatif	42 873	20 590	63 463	16,7	38 994	24 469	61,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 54,9% (38,2% + 16,7%) des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel facultatif, 16,0% suivent « mathématiques complémentaires », 61,9% de ces élèves sont des filles.

RERS 2023, DEPP

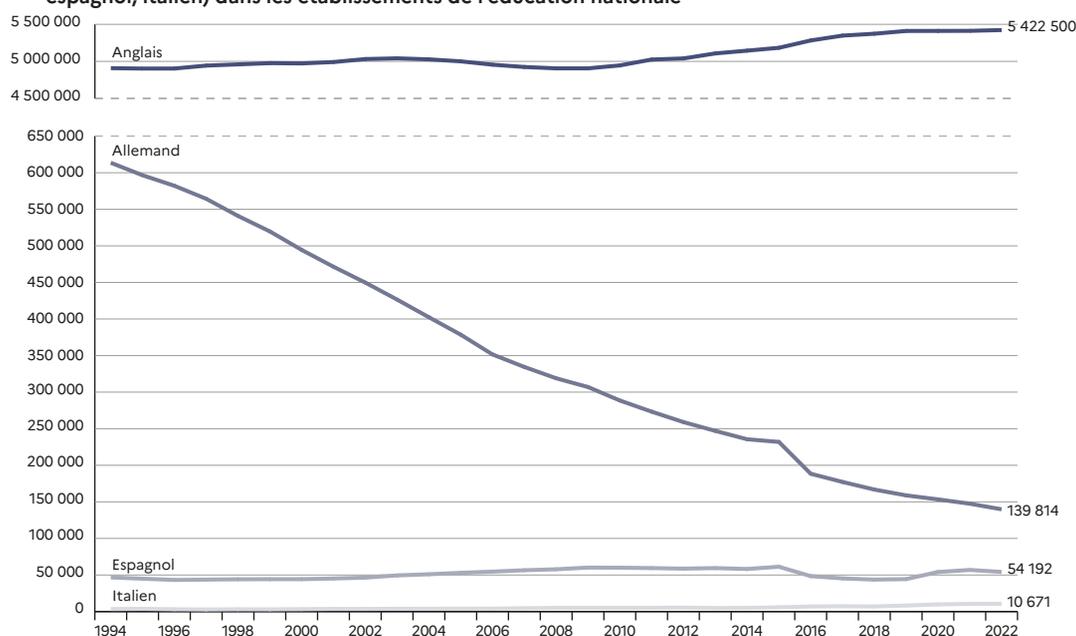
À la rentrée 2022, la presque totalité des élèves du second degré (99,7%) scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat suit au moins un enseignement de première langue vivante (LV1) (2). L'anglais est la première langue étudiée (96,2% des LV1), loin devant l'allemand (2,5%) et l'espagnol (1,0%). L'étude de deux langues (« bilangüisme ») en classe de sixième concerne 14,9% des élèves. Depuis 1994, le nombre d'élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante baisse de manière quasiment ininterrompue (1). Sur la même période, celui des élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue reste relativement stable. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en première langue.

La part d'élèves qui suit un enseignement de deuxième langue vivante est de 79,8%. Hors sixième, elle passe

à 91,0% (3). C'est le cas des trois quarts des élèves dans les formations de collège et de la quasi-totalité au lycée général et technologique (GT), mais d'un peu plus d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles. L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 73,5% des élèves du second degré et l'allemand par 14,8% d'entre eux.

Seuls 3,6% des élèves en formations GT étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2022 (4). Cette part est en constante diminution depuis 2018. Parmi les 59 100 élèves étudiant une troisième langue, 33,2% apprennent l'italien, 17,7% le chinois et 14,2% l'espagnol. Les autres langues étudiées englobent chacune moins de 5 000 élèves : 6,6% des élèves ayant une troisième langue étudient le japonais, 6,6% le russe, 5,3% une langue régionale, 5,1% l'arabe, 2,8% le portugais et 2,1% l'allemand.

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante (anglais, allemand, espagnol, italien) dans les établissements de l'éducation nationale



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Langues vivantes – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2022

	Effectif total	Effectif en LV1	Part en LV1 (%)	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
Sixième (2)	817 124	816 526	99,9	29 377	778 077	5 639	1 659	1 774
Cinquième	822 505	822 091	99,9	25 720	787 892	5 462	1 448	1 569
Quatrième	809 828	809 355	99,9	24 727	776 760	4 960	1 344	1 564
Troisième	827 962	827 373	99,9	24 629	794 849	5 001	1 291	1 603
ULIS en collège	48 174	42 760	88,8	955	41 587	157	50	11
Segpa	85 847	85 738	99,9	2 403	83 082	253	0	0
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 411 440	3 403 843	99,8	107 811	3 262 247	21 472	5 792	6 521
Seconde	557 552	557 202	99,9	10 066	539 815	4 773	1 373	1 175
Première	539 213	539 175	100,0	8 209	520 426	7 852	1 499	1 189
Terminale	523 786	523 707	100,0	7 457	500 186	12 935	1 741	1 388
ULIS en lycée GT	238	216	90,8	8	203	4	1	0
Total formations GT	1 620 789	1 620 300	100,0	25 740	1 560 630	25 564	4 614	3 752
Total formations professionnelles	621 614	613 367	98,7	6 263	599 623	7 156	2 65	60
Ensemble	5 653 843	5 637 510	99,7	139 814	5 422 500	54 192	10 671	10 333
%				2,5	96,2	1,0	0,2	0,2
Public	4 465 666	4 451 310	99,7	118 494	4 270 348	43 149	10 390	8 929
Privé	1 188 177	1 186 200	99,8	21 320	1 152 152	11 043	281	1 404

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 121 705 élèves (14,9% des effectifs) dont 119 840 élèves sont en classes de sixième bilangue.

Lecture : en 2022, 99,7% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 2,5% apprennent l'allemand.

Note : les variations observées en première et terminale par rapport à la classe de seconde s'expliquent par le fait que la liste des langues vivantes (LV), suivies au cycle terminal des lycées, doit être la même que celle évaluée au baccalauréat. En conséquence, depuis la rentrée 2019, certains élèves inversent LV1 et LV2 à l'entrée en classe de première.

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2022

	Effectif total	Effectif en LV2	Part en LV2 (%)	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
Sixième (2)	817 124	121 660	14,9	46 304	34 789	29 159	6 241	5 167	393
Cinquième (2)	822 505	821 087	99,8	98 278	33 782	624 440	52 204	12 563	159
Quatrième	809 828	808 239	99,8	100 433	32 199	614 459	48 431	12 717	128
Troisième	827 962	824 721	99,6	104 651	32 096	630 591	44 643	12 740	160
ULIS en collège	48 174	22 994	47,7	1 225	483	19 242	1 707	337	49
Total formations en collège (3)	3 325 593	2 598 701	78,1	350 891	133 349	1 917 891	153 046	43 524	889
Seconde	557 552	556 774	99,9	94 505	17 242	404 718	28 736	11 573	709
Première	539 213	538 814	99,9	95 877	18 558	384 997	27 495	11 887	1 116
Terminale	523 786	523 399	99,9	95 988	23 196	367 043	25 597	11 575	1 272
ULIS en lycée GT	238	179	75,2	29	10	129	8	3	0
Total formations GT	1 620 789	1 619 166	99,9	286 399	59 006	1 156 887	81 836	35 038	3 097
Total formations professionnelles	621 614	625 240	36,2	18 719	4 622	189 067	10 513	2 319	470
Ensemble	5 567 996	4 443 107	79,8	656 009	196 977	3 263 845	245 395	80 881	4 456
%				14,8	4,4	73,5	5,5	1,8	0,1
Public	4 380 811	3 481 301	79,5	504 557	165 794	2 541 436	208 906	60 608	3 174
Privé	1 186 968	961 806	81,0	151 452	31 183	722 409	36 489	20 273	1 282

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

3. Hors Segpa et dispositifs relais.

Lecture : en 2022, 79,8% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,8% apprennent l'allemand.

4 Effectifs d'élèves du second cycle GT selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2022

	Effectif total	Effectif en LV3	Part en LV3 (%)	Italien	Chinois	Espagnol	Japonais	Russe	Langues régio.	Arabe	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
Seconde	557 552	26 811	4,8	9 515	4 240	3 731	1 687	1 685	1 503	1 603	827	468	251	51	1 250
Première	539 213	17 066	3,2	5 355	3 334	2 353	1 306	1 221	813	731	470	369	135	69	910
Terminale	523 786	15 242	2,9	4 736	2 871	2 320	919	1 001	830	663	382	409	72	171	868
ULIS en lycée GT	238	5	2,1	1		3									1
Total formations GT	1 620 789	59 124	3,6	19 607	10 445	8 407	3 912	3 907	3 146	2 997	1 679	1 246	458	291	3 029
%				33,2	17,7	14,2	6,6	6,6	5,3	5,1	2,8	2,1	0,8	0,5	5,1
Public	1 273 909	40 390	3,2	13 861	5 579	5 173	2 527	3 223	2 847	2 811	1 620	828	201	123	1 597
Privé	346 693	18 928	5,5	5 746	4 867	3 234	1 385	685	487	186	59	418	258	168	1 435

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Y compris les langues apprises par correspondance ou dans un autre établissement.

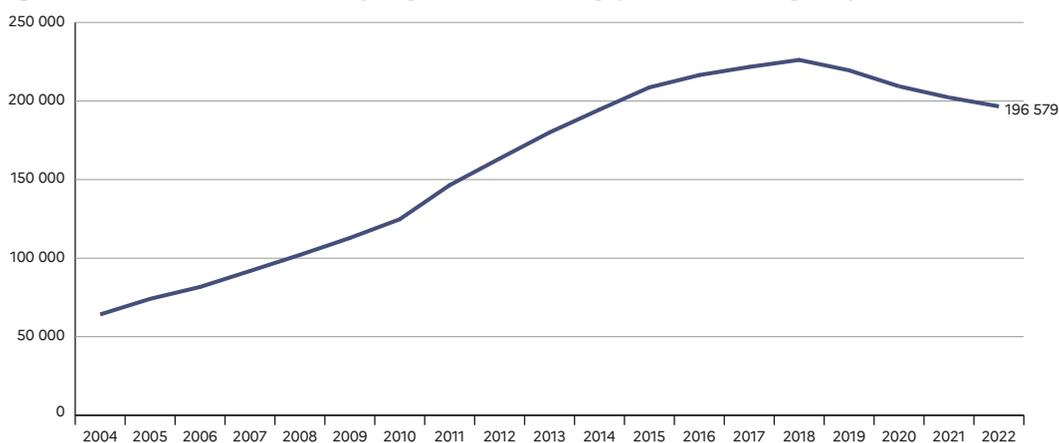
Lecture : en 2022, 3,6% des élèves du second cycle GT apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 33,2% apprennent l'italien.

Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 335 000 élèves à la rentrée 2022, soit 6,1% des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DROM (2) (3). Plus de neuf élèves de sections linguistiques sur dix (92,1%) sont en section européenne et langues orientales. Depuis 2018, en lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques diminuent de manière continue (-13,1% en quatre ans, -2,8% entre les rentrées 2021 et 2022) (1). Sur l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,4%), en particulier en langue espagnole (66,0%).

Moins de 3% des élèves sont accueillis dans les sections linguistiques en Corse, en Guyane et à Mayotte, contre plus de 7% en Bretagne, en Normandie et à La Réunion. Dans la région Grand Est, 24,9% des élèves sont dans des sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées dans les régions de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie ainsi que dans les DROM tandis que celles d'italien le sont en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale** (4). Ainsi, en lycée GT, 7,8% des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 18,4% pour ceux d'origine très favorisée.

1 Évolution des élèves de second cycle général et technologique en sections linguistiques



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Sections linguistiques – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39 ; 21.36.

2 Répartition des élèves en sections linguistiques selon la langue de la section à la rentrée 2022

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	84 828	6 107	19 184	3 741	755	2 587	407	117 609
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	150 626	14 351	23 797	5 588	386	1 650	181	196 579
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	17 605	847	2 096	284	27	0	0	20 859
Ensemble (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	253 059	21 305	45 077	9 613	1 168	4 237	588	335 047
%	75,5	6,4	13,5	2,9	0,3	1,3	0,2	100,0
Public	180 496	18 126	39 177	9 205	1 168	4 063	588	252 823
Privé	72 563	3 179	5 900	408	0	174	0	82 224
Sections européennes ou de langues orientales (1)	236 272	19 684	42 742	8 281	326	1 296	10	308 611
Sections internationales	16 787	1 621	2 335	1 332	842	2 941	578	26 436
Part des filles (%)	59,9	55,2	66,0	61,8	59,1	54,5	53,2	60,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 13,5% des élèves scolarisés en section linguistique. 66,0% des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

RERS 2023, DEPP

3 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2022

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	658 121	40 615	6,2	77,5	4,4	8,5	7,9	1,0	0,7	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	207 520	11 701	5,6	81,2	7,6	9,8	1,4	0,0	0,0	100,0
Bretagne	269 170	22 397	8,3	86,7	2,1	10,0	0,3	1,0	0,0	100,0
Centre-Val de Loire	201 014	11 420	5,7	84,2	2,4	12,8	0,5	0,0	0,0	100,0
Corse	21 815	258	1,2	60,9	4,3	0,0	34,9	0,0	0,0	100,0
Grand Est	426 097	23 776	5,6	64,9	24,9	7,3	2,4	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	511 507	34 772	6,8	81,6	4,8	12,3	1,0	0,2	0,1	100,0
Île-de-France	1 072 297	57 452	5,4	70,5	8,8	12,8	2,0	3,8	2,0	100,0
Normandie	264 009	23 188	8,8	86,2	3,9	8,9	0,8	0,1	0,0	100,0
Nouvelle-Aquitaine	445 493	26 131	5,9	74,8	3,2	20,7	0,6	0,5	0,1	100,0
Occitanie	456 631	26 008	5,7	65,9	3,6	28,0	0,8	1,4	0,2	100,0
Pays de la Loire	314 108	20 069	6,4	86,8	3,4	8,9	0,5	0,4	0,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	412 135	24 336	5,9	66,0	5,0	13,2	13,7	2,0	0,1	100,0
France métropolitaine	5 259 917	322 123	6,1	75,9	6,4	12,9	3,0	1,2	0,5	100,0
Guadeloupe	40 340	2 445	6,1	70,3	0,0	29,7	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	37 394	818	2,2	70,3	0,0	16,0	0,0	0,0	13,7	100,0
Martinique	29 789	2 030	6,8	78,2	0,0	21,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	48 510	477	1,0	56,2	0,0	43,8	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	96 644	7 154	7,4	59,5	8,4	29,1	0,0	3,0	0,0	100,0
DROM	252 677	12 924	5,1	65,0	4,6	27,8	0,0	1,7	0,9	100,0
France métropolitaine + DROM	5 512 594	335 047	6,1	75,5	6,4	13,5	2,9	1,3	0,5	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS). Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

3. Y compris portugais.

Lecture : 6,1% des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 6,4% d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

RERS 2023, DEPP

4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2022 (1)

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Part des élèves en sections linguistiques (%)	Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (2)	6,1	3,7	3,0	2,3
	Total formations GT en lycée (hors ULIS)	18,4	12,2	10,0	7,8
	Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,1	3,9	3,8	3,0
	Ensemble (hors Segpa, ULIS et dispo. relais)	10,8	6,4	5,1	3,7

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

Lecture : 10,8% des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique, contre 3,7% des élèves d'origine sociale défavorisée.

RERS 2023, DEPP

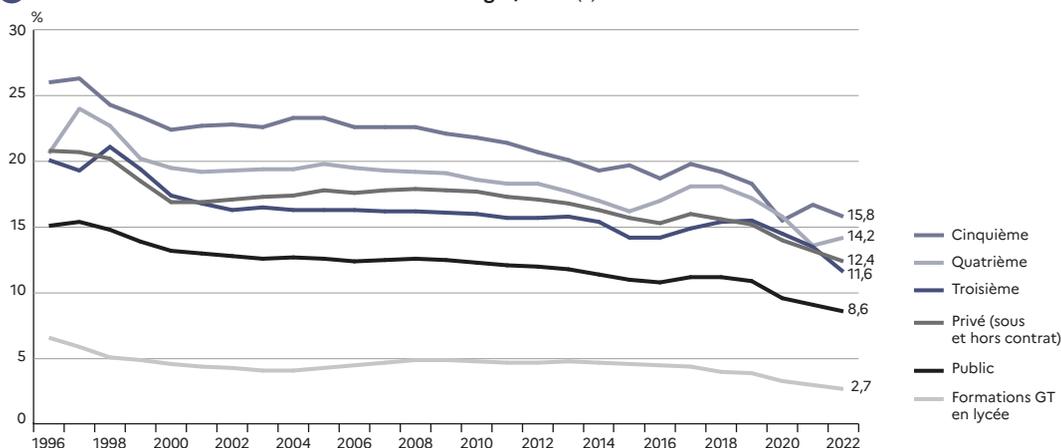
À la rentrée 2022, en France métropolitaine et dans les DROM, 15,8% des élèves de cinquième ont choisi l'option latin, mais ils ne sont plus que 11,6% en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, a ensuite décliné régulièrement entre 2008 et 2014. Elle fluctue depuis entre 15% et 20%. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés sous contrat (17,2%) que dans ceux du secteur public (12,9%) (2). L'option de grec ancien reste toujours très faiblement suivie : 0,7% en collège. L'option initiation latin et grec ancien est suivie par 0,9% des collégiens.

Au lycée, 2,7% des élèves sont latinistes : 2,5% en première générale et technologique et 2,4% en

terminale générale et technologique. Parmi les seuls élèves de première et terminale générales, respectivement 0,2% et 0,1% suivent l'enseignement de spécialité Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin (3). Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : 0,7% des élèves des formations générales et technologiques de lycée.

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, au collège, seulement 8,7% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 22,7% des élèves d'origine très favorisée (4). Le constat est le même en lycée : 1,6% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 4,0% des élèves de milieux très favorisés.

1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (uniquement sous contrat à partir de 2011) (2).

1. Y compris Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec, hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte et avec ou sans le privé hors contrat sont quasiment identiques.

Lecture : en 2022, 2,7% des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Étude du latin et du grec ancien, origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.06 ; 22.39.

2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec y compris Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec dans le second degré à la rentrée 2022, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	% (2)
Public	Cinquième	640 566	93 826	14,6	186	0,0	5 566	0,9
	Quatrième	633 590	85 710	13,5	942	0,1	5 480	0,9
	Troisième	650 113	69 508	10,7	12 816	2,0	6 963	1,1
	Total cinquième à troisième	1 924 269	249 044	12,9	13 944	0,7	18 009	0,9
	Seconde générale et technologique	437 860	10 647	2,4	3 111	0,7		
	Première générale et technologique	422 431	8 452	2,0	2 482	0,6		
	Terminale générale et technologique	414 806	7 644	1,8	2 078	0,5		
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 275 097	26 743	2,1	7 671	0,6		
	Total Public	3 199 366	275 787	8,6	21 615	0,7	18 009	0,9
	Privé sous contrat	Cinquième	181 939	36 086	19,8	196	0,1	1 563
Quatrième		176 238	29 647	16,8	603	0,3	937	0,5
Troisième		177 849	26 581	14,9	2 676	1,5	1 109	0,6
Total cinquième à troisième		536 026	92 314	17,2	3 475	0,6	3 609	0,7
Seconde générale et technologique		119 692	6 755	5,6	1 693	1,4		
Première générale et technologique		116 782	5 291	4,5	1 189	1,0		
Terminale générale et technologique		108 980	5 048	4,6	1 139	1,0		
Total formations générales et technologiques en lycée		345 454	17 094	4,9	4 021	1,2		
Total Privé sous contrat		881 480	109 408	12,4	7 496	0,9	3 609	0,7
Public + Privé sous contrat		Cinquième	822 505	129 912	15,8	382	0,0	7 129
	Quatrième	809 828	115 357	14,2	1 545	0,2	6 417	0,8
	Troisième	827 962	96 089	11,6	15 492	1,9	8 072	1,0
	Total cinquième à troisième	2 460 295	341 358	13,9	17 419	0,7	21 618	0,9
	Seconde générale et technologique	557 552	17 402	3,1	4 804	0,9		
	Première générale et technologique	539 213	13 743	2,5	3 671	0,7		
	Terminale générale et technologique	523 786	12 692	2,4	3 217	0,6		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 620 551	43 837	2,7	11 692	0,7			
Total Public + Privé sous contrat	4 080 846	385 195	9,4	29 111	0,7	21 618	0,9	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de cinquième, quatrième et troisième.

3 Répartition des élèves qui suivent en première et terminale générales les enseignements de spécialité Littérature, langues et cultures de l'Antiquité latin et grec à la rentrée 2022, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Littérature Latin		Littérature Grec		Total littérature Latin et Grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Première générale	297 547	652	0,2	180	0,1	832	0,3
Privé sous contrat	Première générale	92 715	40	0,0	8	0,0	48	0,1
Public + Privé sous contrat	Première générale	390 262	692	0,2	188	0,0	880	0,2
Public	Terminale générale	294 327	306	0,1	79	0,0	385	0,1
Privé sous contrat	Terminale générale	86 774	25	0,0	4	0,0	29	0,0
Public + Privé sous contrat	Terminale générale	381 101	331	0,1	83	0,0	414	0,1
Total Public + Privé		771 363	1 023	0,1	271	0,0	1 294	0,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2022 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	25,4	17,0	13,7	10,2	16,0
Quatrième	23,1	15,3	12,5	9,1	14,4
Troisième	19,6	12,9	10,2	6,9	11,8
Total cinquième à troisième	22,7	15,1	12,1	8,7	14,1
Seconde générale et technologique	4,7	2,9	2,5	1,9	3,1
Première générale et technologique	3,7	2,2	1,9	1,4	2,4
Terminale générale et technologique	3,6	2,3	1,9	1,3	2,4
Total formations générales et technologiques en lycée	4,0	2,5	2,1	1,6	2,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors Littérature, langues et cultures latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

Lecture : à la rentrée 2022, 25,4% des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin. Ils sont 10,2% des élèves de cinquième de milieu défavorisé dans ce cas.

En 2022, les établissements du second degré du secteur public ou privé sous contrat accueillent 85 800 élèves dans des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa), soit 1 100 de moins qu'en 2021 (1). Jusqu'à la rentrée 2010, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (de la sixième à la troisième) suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Sur ce champ des scolarités en collège, depuis la rentrée 1997 et la création des Segpa, les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 20 000 élèves. En parallèle de cette baisse des effectifs, la part des Segpa sur l'ensemble des élèves en formation en collège est passée de 3,3% en 2005 à environ 2,5% depuis 2017.

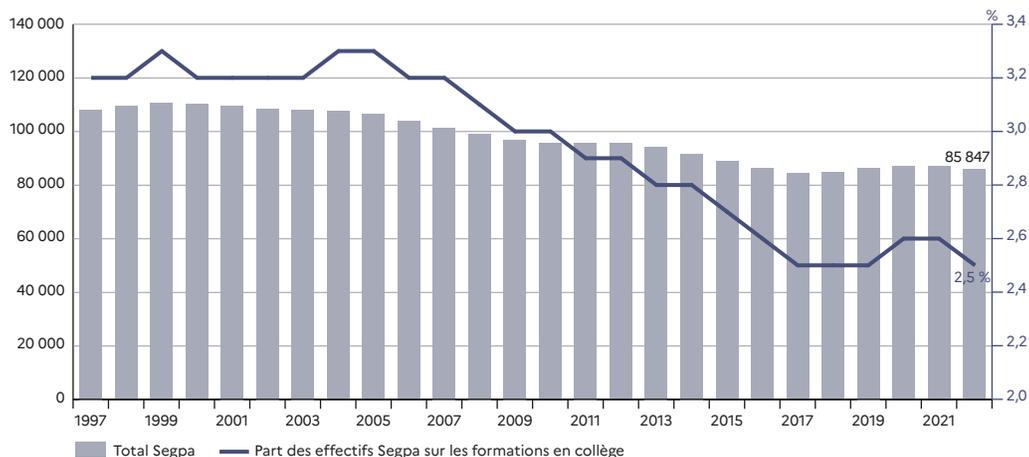
Après la Segpa, les élèves sont majoritairement scolarisés en voie professionnelle, principalement le CAP et très majoritairement sous formation scolaire. Ainsi, 59,1% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2021 se sont inscrits en première année de CAP sous formation scolaire à la rentrée 2022 (2). Les orientations

en seconde professionnelle sont plus minoritaires et concernent 7,0% de ces élèves, ce taux ayant toutefois plus que doublé en six ans.

Près d'un élève sur quatre préparant une première année de CAP sous statut scolaire dans un lycée du ministère chargé de l'éducation nationale en 2022 est issu de Segpa, que ce soit dans une spécialité de production ou de services (3). La spécialité « Équipier polyvalent du commerce » scolarise le plus d'élèves issus de Segpa en première année de CAP (3 000 élèves, soit 33,0% des effectifs en première année de cette spécialité). Suivent ensuite les spécialités « Assistant(e) technique en milieux familial et collectif » (1 100 élèves, soit 34,5%) et « Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria » (1 000 élèves, soit 30,3%).

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont moins implantées en Île-de-France (0,9% à Paris) que dans le nord-est de la France (3,4% à Dijon) et dans les DROM (5,8% en Martinique et 5,7% en Guyane) (4).

1 Évolution des effectifs de Segpa et de la part qu'ils représentent



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2028, 85 847 élèves sont inscrits en 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e Segpa. Ils représentent 2,5% de l'ensemble des élèves en formation en collège.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39; 21.46.
- DEPP, 2021, *Géographie de l'École 2021*, fiche 7, « La scolarisation au collège ».

2 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENJ

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sixième - cinquième	98,3	96,3	96,9	97,6	98,1	97,5	97,9
Cinquième - quatrième	96,3	96,4	96,5	97,1	98,1	97,4	96,7
Quatrième - troisième	95,1	95,3	95,3	95,6	96,7	95,8	96,0
Troisième - seconde professionnelle	3,0	3,8	4,9	5,5	6,7	6,8	7,0
Troisième - CAP (sous statut scolaire au MENJ)	63,1	62,7	61,9	60,5	62,4	61,1	59,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 59,1% des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2021 ont poursuivi leurs études en première année de CAP à la rentrée 2022.

3 Proportion d'élèves issus de Segpa sous statut scolaire parmi les effectifs de première année de CAP en 2022, selon la spécialité de formation

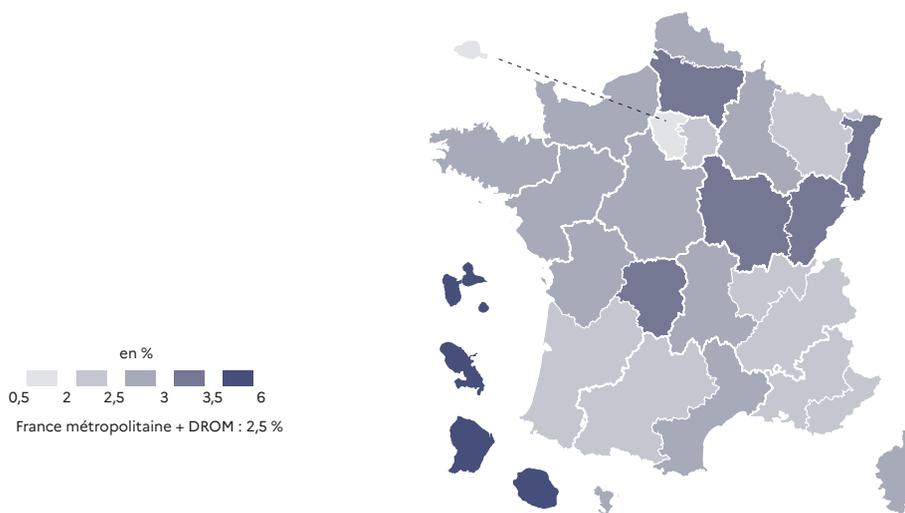
	Effectifs des premières années de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
Total spécialités de la production	31 022	7 296	23,5
Électricien	3 763	893	23,7
Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria	3 444	1 045	30,3
Cuisine	2 492	724	29,1
Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 634	565	34,6
Menuisier fabricant	1 548	320	20,7
Peintre applicateur de revêtements	1 430	463	32,4
dont : Métallier	1 236	232	18,8
Monteur en installations sanitaires	1 065	208	19,5
Maçon	1 059	292	27,6
Métiers de la mode - vêtement flou	1 018	182	17,9
Réparation des carrosseries	955	292	30,6
Intervention en maintenance technique des bâtiments	913	204	22,3
Autres	10 465	1 876	17,9
Total spécialités des services	23 857	6 174	25,9
Équipier polyvalent du commerce	9 119	3 008	33,0
Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	3 262	1 126	34,5
Accompagnant éducatif petite enfance	2 261	446	19,7
dont : Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 046	408	19,9
Agent de sécurité	1 481	145	9,8
Opérateur/opératrice logistique	1 396	407	29,2
Métiers de la coiffure	1 369	169	12,3
Autres	2 923	465	15,9
Ensemble des spécialités	54 879	13 470	24,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 7 296 élèves de première année de CAP relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2022, soit 23,5% des effectifs.

4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, rentrée 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

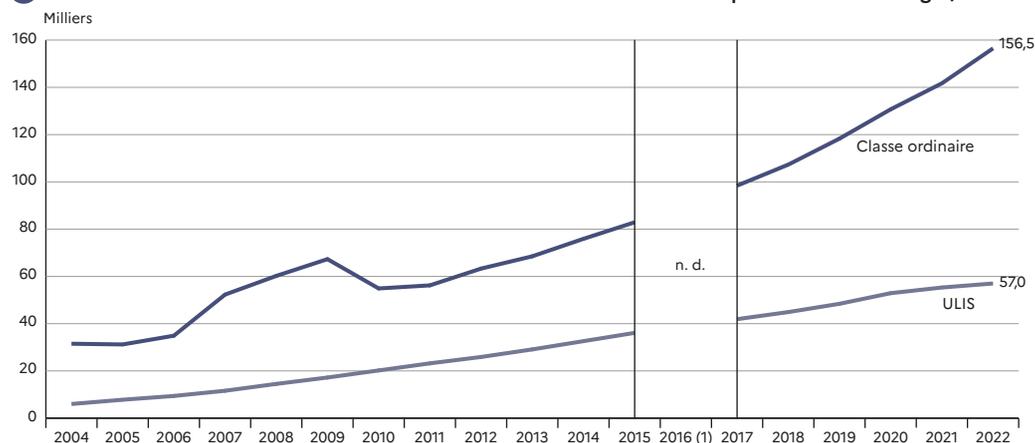
4.21 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 213 500 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale : 73,3% en classe ordinaire et 26,7% en ULIS (1). Les élèves en situation de handicap âgés de 11 ans et moins constituent 10,9% des effectifs et sont pour la plupart (87,4%) scolarisés dans une classe ordinaire (2). La proportion d'élèves scolarisés en ULIS augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît : elle concerne environ un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, contre à peine un quart des 16-17 ans. Seulement 29,5% des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (35,8%).

Plus de deux élèves sur cinq (46,4%), soit 99 000, bénéficient d'une aide humaine, individuelle ou mutualisée (3). Pour la plupart des troubles, environ la moitié des élèves est accompagnée (entre 48,9% et 56,7%). Cependant, les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles auditifs ne sont accompagnés que pour un tiers d'entre eux environ (respectivement 30,4% et 33,8%), lorsque près de deux tiers des élèves avec troubles du spectre de l'autisme le sont (64,2%).

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 18,9% de l'ensemble des élèves (4). Les élèves en situation de handicap qui en bénéficient le plus sont ceux présentant des troubles visuels (52,2%), moteurs (49,7%), auditifs (31,7%) ou du langage ou de la parole (30,9%).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré, en milliers (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

2 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2022-2023

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	20 309	87,4	24,8	2 915	12,6	30,8	23 224	10,9	25,6
12 ans	32 553	73,9	27,9	11 521	26,1	35,2	44 074	20,6	29,8
13 ans	28 594	69,1	26,8	12 772	30,9	35,3	41 366	19,4	29,5
14 ans	24 844	67,5	26,4	11 936	32,5	36,2	36 780	17,2	29,6
15 ans	18 138	67,2	27,6	8 862	32,8	35,9	27 000	12,6	30,4
16 ans	14 035	77,9	28,2	3 990	22,1	39,2	18 025	8,4	30,6
17 ans	11 285	77,4	28,5	3 299	22,6	38,4	14 584	6,8	30,8
18 ans	4 755	79,4	30,8	1 233	20,6	36,5	5 988	2,8	31,9
19 ans	1 368	79,4	31,8	355	20,6	34,1	1 723	0,8	32,3
20 ans et plus	630	81,4	35,9	144	18,6	38,9	774	0,4	36,4
Total	156 511	73,3	27,3	57 027	26,7	35,8	213 538	100,0	29,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 73,9% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,9% de ces élèves de 12 ans sont des filles.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2022-2023

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	672	2 933	18 241	21 846	30,4	49 907	71 753
Troubles du psychisme	1 443	4 231	11 518	17 192	56,3	13 324	30 516
Troubles du langage ou de la parole	222	2 547	25 517	28 286	55,2	22 915	51 201
Troubles auditifs	88	331	930	1 349	33,8	2 639	3 988
Troubles visuels	283	466	692	1 441	50,5	1 415	2 856
Troubles viscéraux	112	171	531	814	52,6	733	1 547
Troubles moteurs	914	1 188	3 664	5 766	48,9	6 021	11 787
Plusieurs troubles associés	614	2 128	11 111	13 853	56,7	10 577	24 430
Autres troubles	306	1 166	6 987	8 459	54,7	7 001	15 460
Total	4 654	15 161	79 191	99 006	46,4	114 532	213 538
dont troubles du spectre de l'autisme	1 552	4 022	5 656	11 230	64,2	6 269	17 499

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

4 Part des élèves en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement et d'aide selon le type de trouble en 2022-2023

	Enseignant spécialisé (1)	Matériel adapté	Transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	4,5	5,8	20,5
Troubles du psychisme	2,8	11,0	9,3
Troubles du langage ou de la parole	1,4	30,9	5,3
Troubles auditifs	5,3	31,7	12,9
Troubles visuels	4,1	52,2	17,1
Troubles viscéraux	1,5	22,0	10,9
Troubles moteurs	0,9	49,7	17,6
Plusieurs troubles associés	1,9	24,3	10,0
Autres troubles	1,6	14,3	4,6
Total	2,5	18,9	12,5
dont troubles du spectre de l'autisme	2,0	17,8	17,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

4.22 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 156 500 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (1). Ces élèves suivent différentes formations : 62 % en collège, 12 % en Segpa, 16 % en enseignement professionnel et 10 % en enseignement général et technologique au lycée. Seuls 4 % des élèves porteurs de troubles intellectuels ou cognitifs **scolarisés individuellement** suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 76 % d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion s'élève respectivement à 26 % et 59 % pour les élèves présentant des troubles visuels.

À la dernière rentrée scolaire, 57 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés avec l'appui d'une **ULIS**, dont neuf sur dix dans le secteur public (2). En 2022, le nombre d'élèves bénéficiant d'une ULIS a continué à progresser : 1 700 élèves supplémentaires ont été accueillis, soit 3,2 % de plus qu'en 2021. Les élèves d'ULIS collège sont répartis dans 3 655 structures et représentent 1,4 % de l'ensemble des élèves de collège, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de collège varie de 1,0 % à 2,9 % selon les académies. Ce sont les académies de Guyane, de Martinique et de Guadeloupe qui présentent les taux les plus élevés (plus de 2 %), alors que les taux les plus bas s'observent dans les académies de Rennes, Lille, Créteil, Versailles, Nantes, Aix-Marseille, et de Mayotte (au plus 1,1 %).

Précisions

Population concernée – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

DEPP et DGESCO, enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2022-2023

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	17 772	8 358	6 910	1 397	34 438
Troubles du psychisme	16 336	3 095	3 708	2 364	25 503
Troubles du langage ou de la parole	30 191	3 747	6 756	4 543	45 237
Troubles auditifs	1 870	146	638	776	3 430
Troubles visuels	1 448	69	370	673	2 560
Troubles viscéraux	761	72	259	296	1 388
Troubles moteurs	6 323	256	1 670	2 389	10 638
Plusieurs troubles associés	12 913	2 037	2 826	1 889	19 667
Autres troubles	9 068	1 266	1 815	1 501	13 650
Total	96 682	19 046	24 952	15 828	156 511
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>7 708</i>	<i>367</i>	<i>1 884</i>	<i>2 373</i>	<i>12 335</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collège	2 111	5 538	17 703	22 194	22 284	27 548	30 006	34 762	37 291	40 299	43 626	45 807	47 521
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	3 474	4 832	5 826	6 786	7 214	7 676	8 796	9 040	9 104
EREA			107	123	123	208	228	325	386	395	508	438	402
Total	2 111	5 988	20 229	25 791	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370	52 930	55 285	57 027
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0	90,0	89,9	90,0	90,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2022-2023

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	102	1 234	2,0
Grenoble	167	2 317	1,3
Lyon	195	2 266	1,3
Auvergne-Rhône-Alpes	464	5 817	1,4
Besançon	67	772	1,3
Dijon	83	1 020	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	150	1 792	1,4
Bretagne (Rennes)	141	1 687	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	163	2 164	1,7
Corse	15	196	1,4
Nancy-Metz	144	2 003	1,9
Reims	80	910	1,5
Strasbourg	127	1 590	1,7
Grand Est	351	4 503	1,7
Amiens	139	1 982	2,0
Lille	181	2 437	1,1
Hauts-de-France	320	4 419	1,4
Créteil	207	2 739	1,1
Paris	94	1 148	1,4
Versailles	277	3 305	1,1
Île-de-France	578	7 192	1,1
Normandie	177	2 522	1,5
Bordeaux	183	2 285	1,4
Limoges	30	406	1,3
Poitiers	97	1 201	1,4
Nouvelle-Aquitaine	310	3 892	1,4
Montpellier	153	2 215	1,6
Toulouse	188	2 819	2,0
Occitanie	341	5 034	1,8
Pays de la Loire (Nantes)	185	2 289	1,1
Aix-Marseille	120	1 689	1,1
Nice	91	1 296	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	211	2 985	1,2
France métropolitaine	3 406	44 492	1,4
Guadeloupe	55	515	2,2
Guyane	59	714	2,9
Martinique	26	415	2,3
Mayotte	24	345	1,1
La Réunion	85	1 040	1,8
DROM	249	3 029	2,0
France métropolitaine + DROM	3 655	47 521	1,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2021, la moitié des élèves en situation de handicap est scolarisée dans la voie professionnelle : 24 % préparent un CAP, 17 % un baccalauréat professionnel et 9 % sont en apprentissage aux niveaux 3 et 4 (1)(2). Seulement 12 % des élèves sont scolarisés en voie générale ou technologique (GT), dont deux tiers en première GT. Néanmoins, les parcours de scolarisation à ce stade de la scolarité diffèrent selon la nature du trouble : la moitié des enfants ayant un trouble visuel sont en voie générale à 16 ans, contre un tiers de ceux ayant un trouble auditif et 4 % de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs.

À 16 ans, 10 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés avec appui d'une ULIS. Deux ans plus tôt, à 14 ans, ils étaient 26 % dans cette situation (3). Les élèves qui restent scolarisés en ULIS sont davantage ceux atteints d'un ou de plusieurs troubles intellectuels ou cognitifs (14 %) et ceux présentant un trouble du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés (9%). Pour la plupart, ils continuent un parcours commencé en ULIS dès l'école élémentaire.

Un élève de 16 ans en situation de handicap sur cinq est scolarisé dans un établissement médico-social (ESMS), dont la moitié était scolarisée en ESMS depuis cinq ans ou plus. Cette part augmente peu entre 14 et 16 ans. Les jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés sont les plus nombreux à être scolarisés en ESMS (respectivement 36 % et 29 %) et dans une moindre mesure, ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (23 %).

La part des élèves scolarisés en classe ordinaire reste d'autant plus importante que le milieu social est favorisé, à 16 ans comme à 14 ans : 66 % des élèves de 16 ans issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 56 % des élèves issus d'un milieu social moyen et 54 % des élèves issus d'un milieu défavorisé. Les jeunes des milieux favorisés sont aussi les plus « à l'heure » dans le niveau suivi, avec un écart de 20 points entre les catégories très favorisées et les catégories défavorisées. Ainsi, 29 % des jeunes de 16 ans issus d'un milieu très favorisé sont « à l'heure » contre seulement 9 % des jeunes issus d'un milieu défavorisé. À 14 ans, 33 % des élèves issus d'un milieu très favorisé étaient « à l'heure » contre 13 % des élèves de milieu défavorisé.

Précisions

Le Panel d'élèves en situation de handicap – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble

des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap – Voir « Glossaire ».

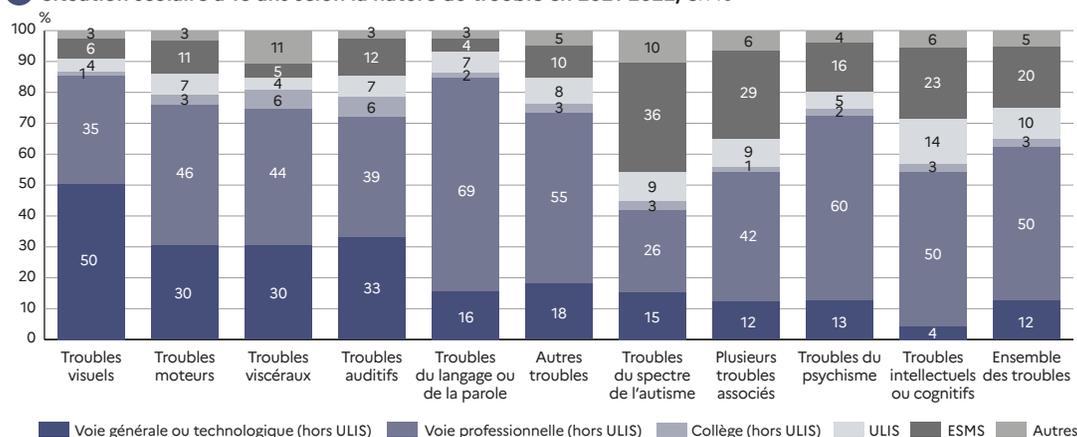
Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26.
- « Élèves en situation de handicap », *document de travail de la DEPP*, S02, août 2022.
- DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

Source

DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

1 Situation scolaire à 16 ans selon la nature du trouble en 2021-2022, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

Lecture : 46% des élèves atteints de « troubles moteurs » sont scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS) à 16 ans, et 7% dans un ESMS.

RERS 2023, DEPP

2 Situation à 16 ans et parcours scolaire des élèves en situation de handicap nés en 2005, selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage ou de la parole	Autres troubles	Troubles du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels ou cognitifs	Total
En 1 ^{er} GT sans redoublement	41	24	21	24	10	11	9	7	6	2	8
En 2 ^{ème} GT après redoublement	9	6	10	9	6	8	6	5	7	3	5
Voie générale ou technologique (GT) en 2021	50	30	30	33	16	18	15	12	13	4	12
En 1 ^{ère} professionnelle sans redoublement	10	16	12	9	9	10	6	7	9	2	6
En 2 ^{ème} professionnelle après redoublement	9	13	16	14	18	13	6	9	13	7	10
Sous-total bac professionnel en 2021	19	29	27	23	28	23	12	16	22	9	17
En CAP 1 ^{ère} année après parcours en Segpa	2	3	2	3	10	8	3	7	10	15	10
En CAP 1 ^{ère} année après autres parcours	5	5	7	7	13	9	8	12	11	14	12
En CAP 2 ^{ème} année	3	2	1	1	4	4	2	3	5	2	3
Sous-total CAP en 2021	11	10	11	11	27	21	13	21	26	31	24
En apprentissage aux niveaux 3 et 4	5	6	6	5	14	11	2	5	13	9	9
Voie professionnelle en 2021	35	46	44	39	69	55	26	42	60	50	50
Parcours en ULIS à l'école, au collège, puis au lycée	2	3	2	2	4	2	6	6	4	13	8
Autre parcours, puis ULIS collège ou lycée	3	4	2	4	3	6	3	3	2	2	2
ULIS en 2021	4	7	4	7	7	8	9	9	5	14	10
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	2	7	17	19	9	11	10
ULIS ou autres parcours puis ESMS	4	4	4	4	3	3	18	10	7	12	10
ESMS en 2021	6	11	5	12	4	10	36	29	16	23	20
Maintien au collège	1	3	6	6	2	3	3	1	2	3	3
Autres situations (1)	3	3	11	3	3	5	10	6	4	6	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Sont rassemblés dans « Autres situations » les élèves scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

Lecture : 41% des élèves ayant des troubles visuels sont en première générale ou technologique en 2021-2022, contre 8% de l'ensemble des élèves en situation de handicap. 10% sont en première professionnelle, 2% sont en première année de CAP après un parcours en Segpa au collège. 4% sont en ULIS (2% étaient en ULIS-école, 3% au collège ou lycée), 6% sont scolarisés en ESMS (dont 3% depuis cinq ans ou plus), et 3% sont dans d'autres situations.

RERS 2023, DEPP

3 Niveau atteint à 14 ans et à 16 ans selon l'origine sociale en 2019-2020 et en 2021-2022, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	61	60	53	48	52
dont 3 ^e à 14 ans	33	26	19	13	19
Classe ordinaire à 16 ans	66	62	56	54	57
dont 1 ^{er} GT ou pro à 16 ans	29	20	15	9	14
ULIS à 14 ans	19	21	26	29	26
ULIS à 16 ans	9	8	10	11	10
ESMS à 14 ans	16	16	18	20	19
ESMS à 16 ans	17	17	19	21	20
Autre situation à 14 ans	4	3	4	3	3
Autre situation à 16 ans	9	13	15	14	14

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

Lecture : 66% des élèves issus d'un milieu social « très favorisé » sont scolarisés dans une classe ordinaire à 16 ans, et 17% dans un ESMS.

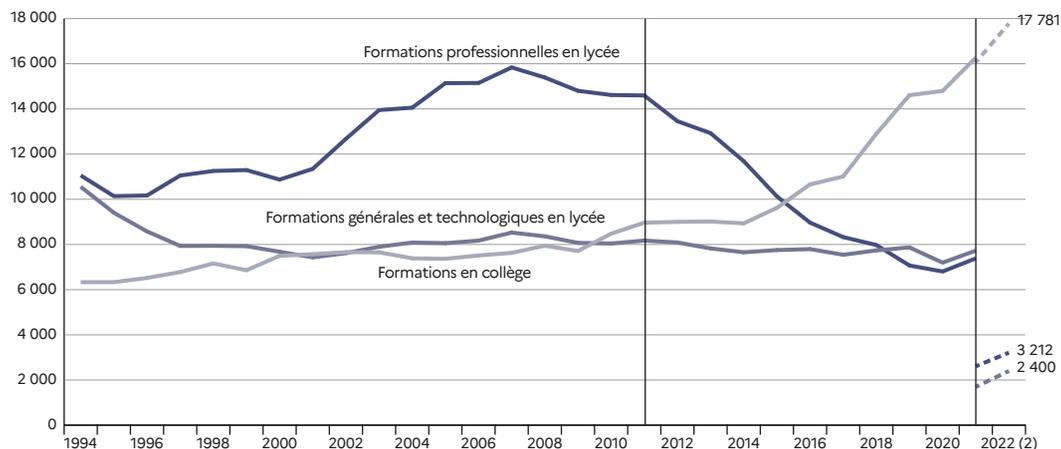
RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, près de 24 100 élèves du second degré âgés de moins de 16 ans sont scolarisés dans un **établissement du secteur privé hors contrat (1)(2)**. Plus précisément, 17 800 élèves préparent une formation en collège, 3 200 une formation en lycée général et technologique, 2 400 en lycée professionnel et 700 élèves une formation de niveau indéterminé. Les académies de Versailles et Paris en comptent le plus grand nombre (respectivement 4 100 et 2 100 élèves, soit plus d'un quart des effectifs totaux) (3).

Entre 1994 et 2022, le nombre total d'élèves recensés dans le second degré de l'enseignement privé hors

contrat **en formations en collège** a augmenté de près de 11 500 élèves. Une partie de cette hausse s'explique par un meilleur recensement des établissements, notamment à travers l'immatriculation obligatoire de tous les élèves âgés de moins de 16 ans à partir de la rentrée 2022. Par rapport à la rentrée 2021, sur le champ des élèves âgés de moins de 16 ans, toutes formations confondues, le nombre d'élèves scolarisés dans un établissement du secteur hors contrat augmente de 3 700 élèves, soit 18,2%. Les progressions sont plus importantes dans les académies de Besançon, Nice ou encore Grenoble.

1 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

RERS 2023, DEPP

1. À partir de la rentrée 2021 : effectifs limités aux moins de 16 ans à la rentrée.

2. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca (système d'information statistique consolidé académique) avec en plus 683 élèves en formations indéterminées.

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire âgés de moins de 16 ans inscrits dans les établissements du secteur privé hors contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.39 ; 21.46.

Source

DEPP

- jusqu'en 2021, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat;

- à partir de 2022, Système d'information Scolarité.

2 Effectifs d'élèves de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré (1)

	1994	1995	2000	2005	2010	2017	2018	2019	2020	2021	Moins de 16 ans 2021	Moins de 16 ans 2022 (3)
Sixième	1 223	1 300	1 767	1 601	2 042	2 966	3 475	3 855	3 979	4 598	4 587	4 846
Cinquième	1 386	1 388	1 769	1 759	2 092	2 713	3 179	3 734	3 640	3 997	3 979	4 747
Quatrième	1 730	1 639	1 845	1 884	2 139	2 489	3 002	3 517	3 521	3 825	3 815	4 266
Troisième	1 905	1 940	2 057	2 030	2 139	2 664	3 126	3 432	3 507	3 716	3 573	3 889
Dispositifs relais et autres dispositifs (2)	86	65	49	87	54	145	111	35	25	29	12	
Segpa							31	5	33	124	102	95
ULIS			10	4	10							29
Total formations en collège	6 330	6 332	7 497	7 365	8 476	11 008	12 898	14 606	14 796	16 267	16 061	17 781
Total formations GT en lycée	10 552	9 405	7 677	8 059	8 043	7 544	7 737	7 870	7 195	7 727	2 607	3 212
Total formations professionnelles en lycée	11 056	10 139	10 872	15 140	14 616	8 327	7 976	7 071	6 803	7 384	1 693	2 400
Total formations indéterminées												683
Ensemble	27 938	25 876	26 046	30 564	31 135	26 879	28 611	29 547	28 794	31 378	20 361	24 076

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Privé hors contrat.

1. En outre en 2022, 870 élèves sont scolarisés dans une classe hors contrat au sein d'établissement privé sous contrat : 294 dans les formations en collège, 241 dans les formations générales et technologiques en lycée, 335 dans les formations professionnelles en lycée.

2. Notamment avant 2016 : les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) ou encore les classes préparatoires en alternance (CPA).

3. Estimation réalisée en avril 2023 à partir de données brutes issues de Sysca.

3 Effectifs de l'enseignement privé hors contrat dans le second degré par académie à la rentrée 2022 (élèves de moins de 16 ans)

Académies	Privé hors contrat	Évolution 2021/2022 (%)
Paris	2 075	6,2
Aix-Marseille	1 226	3,4
Besançon	230	74,2
Bordeaux	747	38,8
Clermont-Ferrand	222	16,8
Dijon	186	-1,1
Grenoble	943	48,7
Lille	1 033	18,7
Lyon	1 645	13,5
Montpellier	1 213	-4,6
Nancy-Metz	320	13,5
Poitiers	341	42,7
Rennes	685	17,9
Strasbourg	999	6,2
Toulouse	803	11,4
Nantes	1 600	15,0
Orléans-Tours	276	32,1
Reims	115	23,7
Amiens	470	-12,1
Limoges	277	38,5
Nice	1 713	74,1
Créteil	1 745	16,6
Versailles	4 068	24,9
Corse	0	0,0
Normandie	401	44,8
France métropolitaine	23 333	18,9
La Réunion	118	2,6
Martinique	90	13,9
Guadeloupe	535	27,7
Guyane	0	0,0
Mayotte	0	-100,0
DROM	743	0,1
France métr. + DROM	24 076	18,2

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, Privé hors contrat, élèves âgés de moins de 16 ans au moment de la rentrée.

1. Estimation Sysca réalisée en avril 2023.

2. Par rapport à la rentrée 2021, sur le champ des élèves de moins de 16 ans.

En 2021-2022, des élèves ont été accueillis dans 397 **dispositifs relais** en France métropolitaine et dans les DROM. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 8 605 dont 5 043 en classe relais, 3 502 en atelier relais et 60 en **internat tremplin** (ex-internat relais).

Environ 7 987 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 638 dans l'une des 259 classes relais, 3 299 dans l'un des 131 ateliers relais et 50 dans les 7 internats tremplin. L'ensemble des dispositifs ont assuré en moyenne 22 séjours. Ce nombre est en hausse par rapport à l'année précédente (1).

La part des élèves de sixième accueillis en dispositif relais est en baisse et reste la plus faible (3%) parmi les collégiens (2). Les élèves de quatrième, demeurent les plus nombreux et représentent 43% des effectifs dans les dispositifs relais. Cette part est en constante augmentation.

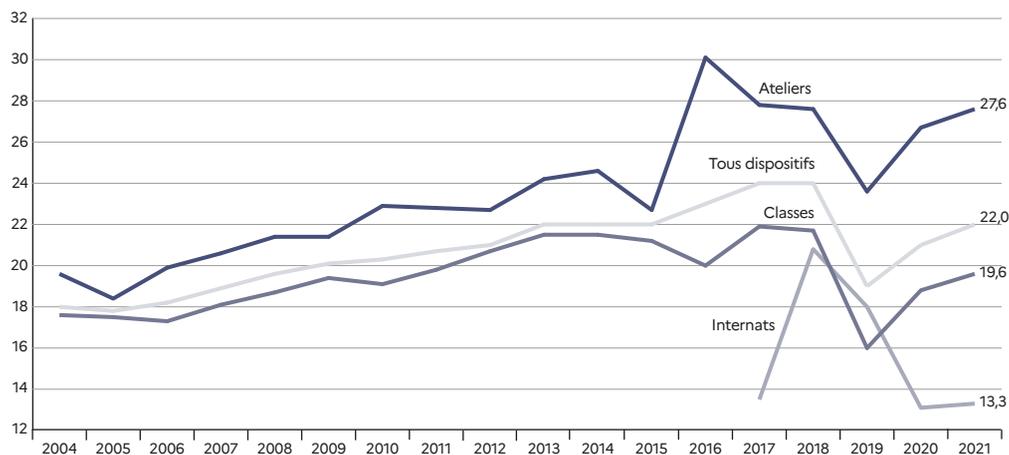
En 2021-2022, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 24,6% d'entre

eux ont un retard scolaire d'au moins un an (un chiffre en constante baisse). 42,0% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois (chiffre en augmentation). 22,9% au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 20,1% (3). Ces difficultés sont plutôt accentuées en internat relais et moins prononcées en atelier.

La moyenne d'âge des élèves orientés en classe relais, en atelier relais ou en internat est en baisse. Les élèves de moins de 14 ans sont les plus nombreux (61,3%), en particulier ceux âgés de 13 ans qui constituent à eux seuls 38,1% des effectifs. En atelier, 69,0% des élèves ont moins de 14 ans, 55,4% en classe relais et 59,1% en internat tremplin.

La part des filles est en augmentation. Elles constituent plus d'un quart des effectifs (26,6%) des dispositifs relais et y sont orientées toujours plus tard que les garçons en moyenne (4).

1 Évolution du nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À compter de 2017, la courbe « Tous dispositifs » inclut les internats.

RERS 2023, DEPP, DGESCO

Précisions

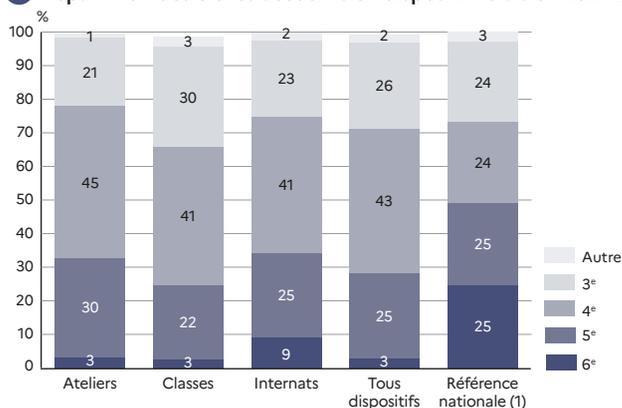
L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 397 dispositifs existants en 2021-2022, en France métropolitaine et dans les DROM. 333 dispositifs (83,9% de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de

séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispositif et par académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé. On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

Source

DGESCO, enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

2 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2021-2022 selon leur niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DROM.

LECTURE : en 2021-2022, 3% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e et les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

RERS 2023, DEPP, DGESCO

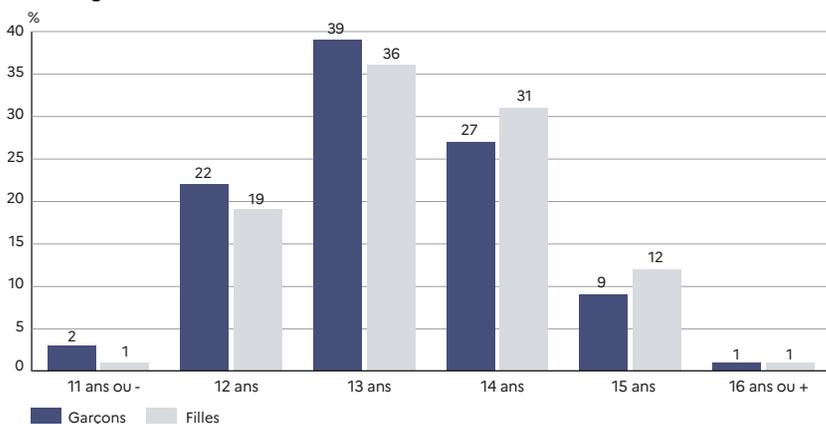
3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2021-2022, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	69,7	73,4	93,2	71,9
Fille	29,2	24,8	4,5	26,6
Ne sait pas ou non-réponse	1,1	1,9	2,3	1,5
11 ans ou moins	2,4	1,5	4,5	1,9
12 ans	25,8	17,8	20,5	21,3
13 ans	40,8	36,1	34,1	38,1
14 ans	23,5	31,2	34,1	27,9
15 ans	7,0	12,6	6,8	10,1
16 ans ou plus	0,4	0,7	0,0	0,6
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,1	0,0	0,1
« À l'heure » (ou en avance)	77,2	68,1	65,9	72,1
Retard d'un an	19,9	24,9	29,5	22,7
Retard de deux ans ou plus	1,1	2,5	2,3	1,9
Ne sait pas ou non-réponse	1,8	4,4	2,3	3,3
Scolarité régulière	64,5	48,9	52,3	55,8
Scolarité intermittente	28,6	34,3	40,9	31,9
Élève absent depuis plus de 2 mois	4,4	14,5	6,8	10,1
Ne sait pas ou non-réponse	2,5	2,3	0,0	2,2
Pas de mesure	63,8	51,9	45,5	57,1
Sous mesure(s) éducative(s)	15,5	28,3	45,5	22,9
Ne sait pas ou non-réponse	20,7	19,8	9,1	20,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, DGESCO

4 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2021-2022 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

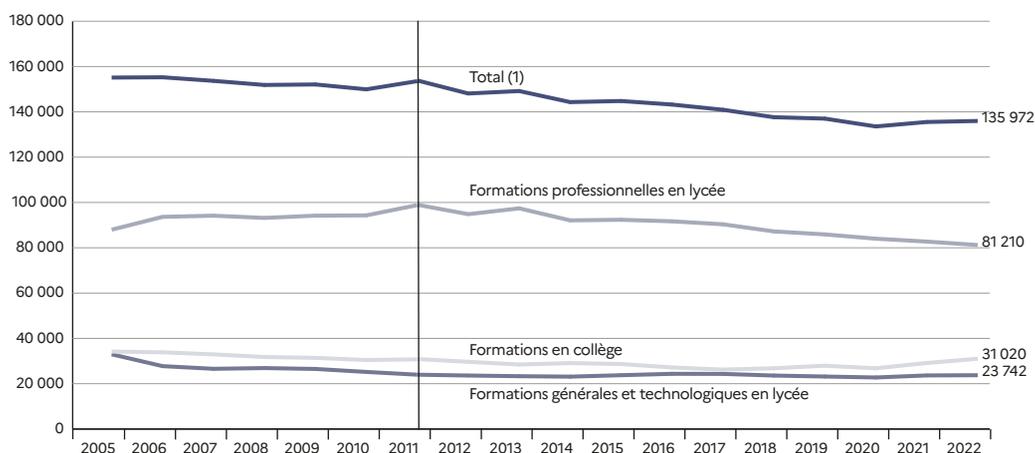
RERS 2023, DEPP, DGESCO

Dans les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, 136 000 élèves du second degré sont scolarisés en 2022 (1). Près des deux tiers suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2021, l'effectif global est globalement en très légère hausse (+0,3%, soit moins de 500 élèves). Dans le détail, cette augmentation est principalement portée par les élèves en formation au collège (31 000 élèves, +6,5%). Les effectifs des élèves des formations générales et technologiques en lycée augmentent également très légèrement (23 700 élèves, +0,4%). À l'inverse, les effectifs d'élèves des formations professionnelles au lycée continuent de baisser (81 200 élèves, -1,9%). Pour autant, une majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (59,7%) suivent une formation professionnelle en lycée (2). Les formations générales et technologiques (GT) englobent 17,5% des effectifs

et les formations en collège 22,8%. Les établissements privés accueillent une part plus importante d'élèves en formation au collège et plus faible en formation générale et technologique au lycée. L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements, qui relèvent majoritairement du secteur privé (72,5%), répartis sur le territoire national (3).

Les taux de réussite aux baccalauréats agricoles et CAPA baissent à la session 2022 par rapport à la précédente (4). La baisse atteint 0,3 point pour le CAPA. Elle est plus accentuée pour le baccalauréat technologique (-1,1 point) et beaucoup plus significative pour le baccalauréat professionnel (-5,7 points). Enfin, la réussite au baccalauréat général avec enseignement de spécialité « Biologie-écologie » diminue également par rapport à 2021 (-1,4 point) mais reste à un niveau très élevé.

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

RERS 2023, DEPP

Précisions

L'enseignement agricole – Il est sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Fregata).

Le baccalauréat technologique – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Site Internet : www.educagri.fr

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2022

	Public	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Privé (sous et hors contrat)	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Public + Privé	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	768	29,9	1,6	9 916	34,3	11,4	10 684	34,0	7,9
Troisième	2 231	31,8	4,6	18 105	37,0	20,8	20 336	36,5	15,0
Formations en collège	2 999	31,3	6,1	28 021	36,1	32,2	31 020	35,6	22,8
Première année de CAPA	1 516	54,2	3,1	6 132	58,9	7,0	7 648	58,0	5,6
Deuxième année de CAPA	1 063	55,5	2,2	4 423	61,6	5,1	5 486	60,4	4,0
Total CAPA	2 579	54,7	5,3	10 555	60,1	12,1	13 134	59,0	9,7
Seconde professionnelle	9 869	43,1	20,2	15 790	58,3	18,1	25 659	52,5	18,9
Première professionnelle	8 491	44,5	17,4	14 275	61,9	16,4	22 766	55,4	16,7
Terminale professionnelle	7 806	43,4	16,0	11 845	61,6	13,6	19 651	54,4	14,5
Total bac professionnel	26 166	43,7	53,5	41 910	60,5	48,1	68 076	54,0	50,1
Formations pro en lycée	28 745	44,7	58,8	52 465	60,4	60,2	81 210	54,8	59,7
Seconde GT	5 987	54,2	12,2	2 522	52,5	2,9	8 509	53,7	6,3
Première générale	1 687	58,6	3,5	641	54,3	0,7	2 328	57,4	1,7
Première STL	161	56,5	0,3	0	0	0,0	161	56,5	0,1
Première STAV	4 007	49,5	8,2	1 490	46,8	1,7	5 497	48,7	4,0
Total première GT	5 855	52,3	12,0	2 131	49,0	2,4	7 986	51,4	5,9
Terminale générale	1 533	59,2	3,1	604	52,0	0,7	2 137	57,1	1,6
Terminale STL	145	55,9	0,3	0	0	0,0	145	55,9	0,1
Terminale STAV	3 612	47,6	7,4	1 353	49,4	1,6	4 965	48,1	3,7
Total terminale GT	5 290	51,2	10,8	1 957	50,2	2,2	7 247	50,9	5,3
Formations GT en lycée	17 132	52,6	35,1	6 610	50,7	7,6	23 742	52,1	17,5
Total second degré (1)	48 876	46,6	100,0	87 096	51,8	100,0	135 972	50,0	100,0

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Dont 332 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère chargé de l'éducation nationale et ministère chargé de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Public	266	258	212	214	226	226	226	226	227	228	228
Privé	769	738	628	614	602	591	579	580	580	576	583
Total	1 035	996	840	828	828	817	805	806	807	804	811

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

4 Résultats aux examens, session 2022

	CAPA	Bac techno/ STAV	Bac pro	Bac général (1)
Présents	5 228	4 797	19 206	1 698
Admis	5 006	4 674	16 717	1 667
Taux de réussite (%)	95,8	97,4	87,0	98,2
Rappel 2021 (%)	96,1	98,5	92,7	99,6

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Baccalauréat général avec un enseignement de spécialité « Biologie-écologie ».

D'après le panel 2011, dix ans après leur entrée en cours préparatoire, 64,6% des élèves sont scolarisés dans le second cycle général et technologique. 59,4% des élèves ont atteint une classe de première générale ou technologique. Près du tiers (32,6%) prépare un diplôme professionnel : 22,5% un baccalauréat professionnel et 10,1% un CAP. Enfin 2,0% d'entre eux sont déjà sortis du système scolaire (1). Quatorze ans auparavant les poursuites d'études dans l'enseignement secondaire général et technologique des élèves du panel 1997 étaient moins nombreuses et les sorties plus nombreuses : 58,3% des élèves étaient scolarisés en second cycle général et technologique et 6,3% sortis.

Les jeunes sont de moins en moins en retard scolaire : 15,2% des élèves du panel 1997 étaient encore en seconde générale et technologique dix ans après leur entrée en CP, contre 4% des élèves du panel 2011. Les filles se dirigent plus souvent que les garçons en second cycle général et technologique (72,3% contre 57,1%), cet écart a augmenté de 5 points entre les deux panels. Plus des deux tiers des filles arrivent à l'heure en première générale et technologique, contre 51,9% des garçons. L'écart était de presque 10 points pour les élèves du panel 1997.

Les inégalités sociales de réussite et d'orientation perdurent. Dans le panel 1997, la proportion des enfants de professions libérales, cadres ou chefs d'entreprise en première générale ou technologique est de 68,4% et celle des enfants d'ouvriers non qualifiés de 20,3% (2). L'écart est de 41 points dans le panel 2011. Les élèves issus de milieux défavorisés s'orientent plus fréquemment vers la voie professionnelle. Ainsi, un enfant d'inactifs ou d'ouvriers sur deux fréquente en 2021-2022 la voie professionnelle contre environ un enfant de professions libérales, cadres ou chefs d'entreprise ou d'enseignants sur dix.

De même, plus le niveau de diplôme de leur mère est élevé, plus les élèves parviennent en première générale ou technologique sans avoir redoublé. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent également plus souvent ce niveau que ceux confrontés à une rupture familiale, avec des écarts qui se maintiennent. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances de parvenir en première sans redoublement déclinent lorsque la taille de la famille augmente.

Précisions

Les panels utilisés

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis dix ans après leur entrée en CP et ne prennent pas en compte l'attrition.
- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

Avertissement – Les données issues du panel 2011 sont calculées avec des pondérations à la différence de celles du panel 1997.

Origine sociale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.24 ; 13.19.
- Caille J.-P., 2014, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, MEN-DEPP.

Source

DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

1 Situation scolaire des élèves dix ans après leur entrée en CP selon le sexe, en %

	Panel 1997			Panel 2011		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Second cycle général et technologique	58,3	53,3	63,4	64,6	57,1	72,3
Terminale générale et technologique	1,0	0,9	1,1	1,2	1,4	1,0
Première générale et technologique	42,1	37,3	46,9	59,4	51,9	67,2
Seconde générale et technologique	15,2	15,1	15,3	4,0	3,8	4,2
Second cycle professionnel	31,9	36,0	27,8	32,6	39,7	25,2
Terminale professionnelle				0,0	0,0	0,0
Première professionnelle	0,3	0,3	0,2	16,7	19,9	13,4
Seconde professionnelle	0,2	0,3	0,2	5,8	6,7	4,8
CAP	8,3	9,9	6,7	10,1	13,0	7,0
BEP	23,1	25,6	20,7			
Premier cycle	3,2	3,5	2,8	0,4	0,5	0,4
Autres situations (1)	0,4	0,4	0,3	0,5	0,6	0,4
Sorties du système scolaire	6,3	6,8	5,7	2,0	2,2	1,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.**

RERS 2023, DEPP

1. Élèves accueillis en institut médico-éducatif, pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ou préparant un brevet professionnel, un brevet des métiers d'art ou un titre homologué ou certifié.

Lecture : 58,3% des élèves entrés en CP en 1997 ont atteint un second cycle général et technologique en 2006. 64,6% des élèves entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2021.

2 Proportion d'élèves en second cycle général et technologique ou professionnel dix ans après leur entrée en CP selon diverses caractéristiques, en %

	Panel 1997			Panel 2011		
	En second cycle GT	dont en première GT	En second cycle pro	En second cycle GT	dont en première GT	En second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteurs	57,6	46,9	36,7	57,4	53,8	42,2
Artisans, commerçants (2)	60,7	41,2	29,2	66,2	61,8	30,7
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (3)	85,2	68,4	8,5	87,9	81,7	9,0
Enseignants (4)	83,2	66,7	11,0	87,8	82,7	10,2
Professions intermédiaires (5)	72,1	53,5	22,7	75,3	69,3	22,8
Employés	54,7	36,0	34,8	61,0	55,7	36,8
Ouvriers qualifiés	44,3	29,5	44,4	51,3	47,3	46,2
Ouvriers non qualifiés	32,5	20,3	52,6	46,3	41,0	49,8
Inactifs	23,3	13,4	45,5	40,7	35,0	52,3
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	37,2	22,3	43,7	42,6	36,8	52,9
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	58,4	40,3	31,9	51,6	44,4	44,1
Baccalauréat	78,0	59,1	18,2	63,4	59,1	34,9
CAP ou BEP	54,5	37,9	36,5	48,3	43,4	48,8
Diplôme du supérieur	89,8	72,7	8,2	82,8	77,6	14,7
Inconnu	53,5	36,9	30,4	51,5	45,2	43,5
Structure familiale						
Père et mère	60,5	44,9	31,1	68,9	63,7	28,7
Garde alternée				65,9	61,1	33,0
Famille monoparentale	47,5	27,6	35,3	50,3	44,5	45,6
Famille recomposée	45,3	28,8	38,2	50,4	45,4	45,1
Autre situation	35,4	21,5	40,5	48,3	45,8	42,8
Taille de la famille						
Enfant unique	59,3	39,4	30,4	66,5	60,4	29,9
Deux enfants	62,6	46,1	29,5	70,3	65,3	27,1
Trois enfants	58,3	43,5	32,4	65,9	61,0	31,6
Quatre enfants	49,8	33,5	36,6	56,5	51,1	40,4
Cinq enfants	43,6	29,0	40,2	51,5	45,6	44,8
Six enfants ou plus	38,3	24,5	43,1	41,2	35,9	55,0
Ensemble	58,3	42,1	31,9	64,6	59,4	32,6

► **Champ : France métropolitaine. Public et Privé sous et hors contrat.**

RERS 2023, DEPP

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

2. Non compris : chefs d'entreprises.

3. Non compris : professeurs.

4. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

5. Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

Lecture : 57,6% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 1997 ont atteint un second cycle général et technologique en 2006. 57,4% des élèves enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 sont dans ce cas en 2021.

4.28 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

La fin des classes de troisième et celle de seconde générale et technologique (GT) représentent des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

À la rentrée 2021, sur les 878 000 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 64,2% ont continué en seconde GT et 32,3% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces parts ont évolué ces dix dernières années : le taux de passage en seconde GT a augmenté de près de 7 points tandis que l'orientation dans la voie professionnelle a diminué de plus de 4 points (1) (2).

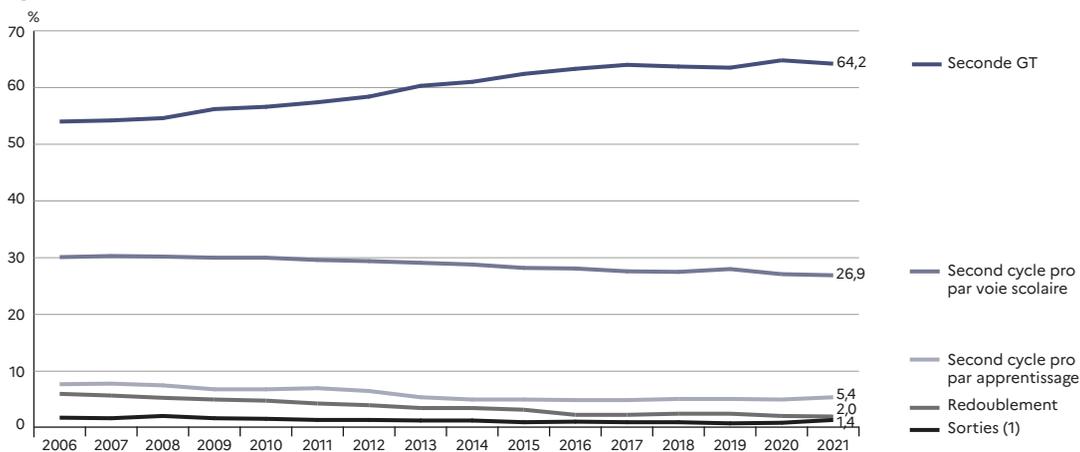
Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (71,2% contre 57,5%) et nettement moins souvent en apprentissage (2,6% contre 8,0%) (3).

Par ailleurs, les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard.

À la rentrée 2021, sur les 575 300 élèves scolarisés en seconde GT l'année précédente, 91,5% d'entre eux ont intégré une première générale (67,4%) ou technologique (24,1%) et 4,2% se sont réorientés vers la voie professionnelle (4). Entre 2011 et 2021, les passages vers la voie générale ont augmenté de près de 6 points.

Les garçons poursuivent quatre fois plus souvent que les filles dans une des séries scientifiques technologiques (STI2D, STL et STAV). Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle davantage que les élèves plus jeunes (5).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentissage. Public + Privé sous et hors contrat, y compris Segpa et agricole, EREA et ULIS.

RERS 2023, DEPP

1. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger.

Précisions

Population concernée – Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et des armées, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

Sorties – Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation

sont comptabilisés comme « sorties ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques – Voir « Glossaire ».

Avertissement – La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les autres fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Source

DEPP
- Système d'information Scolarité du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.
DGER-MASA, Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %

	2006	2010	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2011/2021
Effectifs en 3 ^e à la rentrée n -1 (en milliers)	841,3	800,4	811,1	858,7	848,2	843,4	849,7	860,3	878,0	
Seconde générale et technologique	54,0	56,6	57,4	63,3	64,0	63,7	63,5	64,8	64,2	6,8
Cycle professionnel	37,8	36,8	36,6	33,0	32,5	32,6	33,1	32,1	32,3	-4,3
dont apprentissage	7,7	6,8	7,0	4,9	4,9	5,1	5,1	5,0	5,4	-1,6
CAP et assimilés	11,8	13,1	13,2	11,0	10,8	10,8	11,1	10,7	11,0	-2,2
BEP (1)	25,5	4,2								
Bac professionnel (1)	0,5	19,5	23,4	22,0	21,7	21,8	22,0	21,4	21,3	-2,1
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,2
Troisième (redoublement)	6,0	4,8	4,3	2,3	2,3	2,5	2,5	2,1	2,0	-2,3
Sorties (2)	1,8	1,6	1,4	1,1	1,0	1,0	0,8	0,9	1,4	0,0
Total études + sorties	100,0									

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2023, DEPP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

Lecture : en 2020, on recensait 878 000 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM. En 2021, 32,3% d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 36,6% dans ce cas en 2011, soit une baisse de 4,3 points sur la période.

3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2011		2021		2011		2021	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	398,9	412,2	427,3	450,7	560,0	251,1	757,3	120,7
Seconde générale et technologique	63,0	52,1	71,2	57,5	73,5	21,6	70,9	22,3
Cycle professionnel	30,8	42,2	25,4	38,7	20,6	72,3	25,8	72,9
dont apprentissage	3,4	10,5	2,6	8,0	2,8	16,4	3,6	16,2
CAP et assimilés	9,6	16,8	7,4	14,3	4,5	32,6	6,7	37,8
Bac professionnel (1)	21,2	25,4	18,0	24,4	16,1	39,7	19,1	35,2
Enseignement préprofessionnel	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,5	0,0	0,4
Troisième (redoublement)	4,3	4,3	1,8	2,3	5,0	2,6	2,0	2,3
Sorties (2)	1,7	1,1	1,5	1,4	0,7	3,0	1,3	2,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2023, DEPP

1. et 2. Voir [1] supra.

4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %

	2006	2010	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2011/2021
Effectifs en 2 ^e GT à la rentrée n -1 (en milliers)	538,3	506,7	511,2	576,2	572,7	568,8	566,6	562,7	575,3	
1^{re} générale	55,0	59,7	61,5	65,2	65,3	65,2	67,1	67,7	67,4	5,9
1^{re} technologique	23,6	23,2	23,1	24,9	25,1	24,6	23,7	24,5	24,1	1,0
dont : 1 ^{re} STI (1) /STI2D/STL/STAV	7,4	6,8	7,0	8,3	8,2	7,8	6,9	6,7	6,4	-0,6
1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	11,8	11,5	11,9	11,9	12,1	12,9	13,0	1,2
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	4,7	4,6	4,6	4,3	3,9	4,2	-1,3
2^e GT (redoublement)	14,4	10,8	9,4	4,4	3,9	4,5	3,7	2,9	3,0	-6,4
Sorties (2)	1,1	0,7	0,5	0,8	1,1	1,1	1,2	1,0	1,3	0,8
Total études + sorties	100,0									

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2023, DEPP

1. La réforme du lycée de 2010 a subdivisé la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

Lecture : en 2020, on recensait 575 300 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM. En 2021, 67,4% d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 61,5% dans ce cas en 2011, soit une augmentation de 5,9 points sur la période.

5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2011		2021		2011		2021	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en 2 ^e GT à la rentrée n -1 (en milliers)	275,7	235,5	309,8	265,5	401,5	109,6	525,6	49,7
Première générale	64,0	58,4	69,8	64,7	68,0	37,4	70,0	40,6
Première technologique	21,5	24,9	22,6	25,7	18,2	40,8	22,5	41,3
dont : première STI (1) /STI2D, STL, STAV	2,7	11,9	2,5	11,0	6,1	10,0	6,1	9,8
première STI/STG/STMG	12,1	11,4	13,1	12,8	8,4	24,3	11,9	24,0
Réorientation vers la voie professionnelle	4,8	6,4	3,3	5,3	3,2	14,0	3,2	14,3
Seconde GT (redoublement)	8,8	10,2	2,6	3,4	10,1	6,9	2,9	3,4
Sorties (2)	0,9	0,1	1,7	0,9	0,5	0,9	1,4	0,4
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. Public + Privé sous et hors contrat. RERS 2023, DEPP

1. et 2. Voir [2] supra.

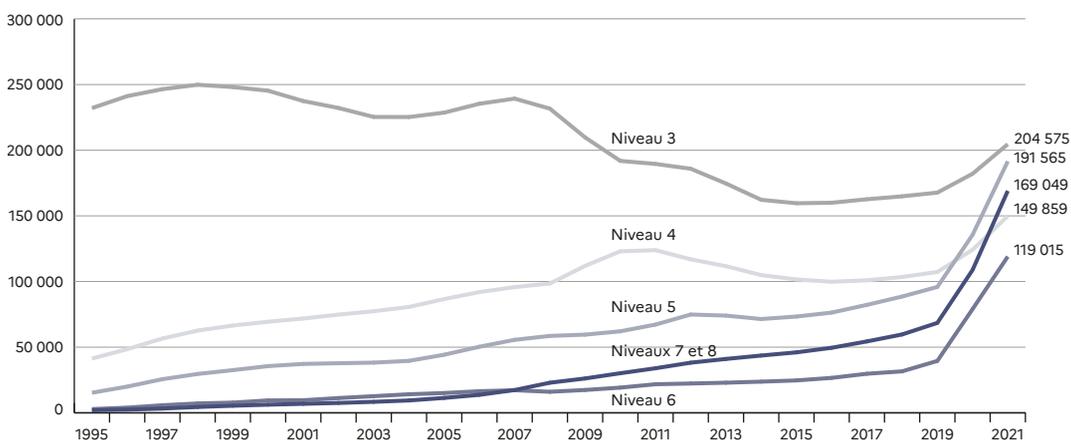
En 2021-2022, le nombre d'apprentis augmente (+32,5%) pour la sixième année consécutive et s'établit à 834 100 (1)(2). Le niveau 3 accueille presque un quart des jeunes en apprentissage (essentiellement en CAP) et, pour la seconde année, l'enseignement supérieur accueille plus de la moitié des apprentis (pour un tiers en STS). Au niveau 4, les apprentis se répartissent pour près de la moitié en baccalauréat professionnel et pour un tiers en brevet professionnel. En 2021-2022, les évolutions d'effectifs sont positives, mais très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Le nombre d'apprentis en niveau 4 et niveau 3 croît fortement (respectivement +20,6% et +12,4%), mais la croissance est encore plus marquée dans l'enseignement supérieur (+48,3%) par rapport à 2020-2021 : +41,3% pour le niveau 5 et +53,4% pour les formations de niveaux 6, 7 et 8. Les formations du supérieur, autres que les STS, se développent beaucoup depuis vingt ans et de façon plus marquée ces trois dernières années. Elles accueillent 39% de l'ensemble des apprentis en 2021-2022.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage (40,4%) (3). Cependant, la part de filles augmente de 3,3 points par rapport à 2020 en raison du développement plus marqué de l'apprentissage dans le supérieur. En effet, la part des filles s'accroît avec le niveau de formation : de 28,8% au niveau 3 à près de la moitié aux niveaux 6, 7 et 8. Cet effet s'explique notamment par la part des spécialités des services, où les filles sont plus nombreuses, dans les niveaux de formation 6, 7 et 8.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 29 ans, 7,2% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis sont inscrits dans 2 791 établissements (5) et sont formés dans près de 6 000 sites de formation. Parmi les apprentis, 52% relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 14% par une chambre, 27% par des établissements d'enseignement.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Taux de scolarisation en apprentissage – Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

2 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
CAP	183 997	175 002	176 956	148 184	148 436	150 168	152 268	154 093	161 458	173 683
BEP	52 974	46 554	4 320							
Autres formations de niveau 3	8 362	7 057	10 581	11 426	11 562	12 482	12 606	13 609	20 610	30 892
Total niveau 3	245 333	228 613	191 857	159 610	159 998	162 650	164 874	167 702	182 068	204 575
BP	31 195	40 544	47 778	41 148	39 429	39 120	39 107	39 595	43 855	47 584
Bac professionnel	33 404	39 820	67 020	51 112	50 073	50 843	51 859	53 594	57 452	64 720
Autres formations de niveau 4	4 756	6 245	8 220	9 322	10 312	10 989	12 487	14 066	22 929	37 555
Total niveau 4	69 355	86 609	123 018	101 582	99 814	100 952	103 453	107 255	124 236	149 859
STS	27 800	35 345	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226	109 480	156 824
Autres formations de niveau 5	7 753	8 888	12 109	13 222	13 496	14 799	15 943	16 634	26 060	34 741
Total niveau 5	35 553	44 233	62 074	73 317	76 326	82 200	88 551	95 860	135 540	191 565
Licence	692	5 392	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851	34 602	43 062
Master		2 999	9 522	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463	28 185	39 593
Diplôme d'ingénieur	4 644	7 153	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602	27 185	29 950
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	10 297	10 860	15 160	19 557	20 940	23 735	26 552	38 070	97 819	175 459
Total niveaux 6, 7 et 8	15 633	26 404	49 331	70 696	76 128	84 104	91 249	107 986	187 791	288 064
Total apprentis	365 874	385 859	426 280	405 205	412 266	429 906	448 127	478 803	629 635	834 063
Préapprentissage	10 184	9 718	7 243	5 304	5 097	4 810	4 525			
Total apprentis + préapprentissage	376 058	395 577	433 523	410 509	417 363	434 716	452 652	478 803	629 635	834 063

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2021-2022

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e et 5 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau 3	89 557	89 425	29		25 564	204 575	28,8
Niveau 4	42 553	57 154	27 182		22 970	149 859	35,8
Niveau 5	94 816	84 920	375		11 454	191 565	43,3
Niveau 6	10 279	10 214	16 605	276	81 641	119 015	50,8
Niveaux 7 et 8	64 582	75 734	15 284	3 509	9 940	169 049	47,6
Total	301 787	317 447	59 475	3 785	151 569	834 063	40,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

4 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %

Âge	Effectifs d'apprentis	Taux de scolarisation en apprentissage	
	2021	2020	2021
15 ans ou moins	29 511	2,8	3,4
16 ans	49 704	5,5	5,8
17 ans	58 529	6,8	7,0
18 ans	96 215	9,9	11,6
19 ans	101 816	9,5	12,3
20 ans	107 504	9,5	12,9
21 ans	99 979	8,7	12,0
22 ans	91 004	8,1	11,7
23 ans	67 745	6,1	8,8
24 ans	43 647	3,9	5,9
25 ans	27 819	2,5	3,7
26 ans	18 622	1,6	2,5
27 ans	13 189	1,1	1,8
28 ans	10 091	0,8	1,4
29 ans	7 735	0,6	1,0
30 ans et plus	10 953	0,0	0,0
16-29 ans	793 599	5,5	7,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 20 ans, 12,9% suivent une formation en apprentissage.

5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2021-2022

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organismes privés	177 913	255 413	433 326	1 694
Chambres	86 763	33 207	119 970	139
Établissements d'enseignement	54 123	168 848	222 971	877
Autres	35 635	22 161	57 796	81
Total	354 434	479 629	834 063	2 791

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

La répartition géographique de l'apprentissage présente de grandes disparités régionales. Ceci s'explique en partie par l'environnement économique local, notamment l'existence d'entreprises prêtes à accueillir les apprentis. Cependant, la concentration des effectifs d'apprentis dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.05).

De 2009 à 2021, les effectifs ont crû inégalement dans les cinq académies accueillant le plus d'apprentis (1). L'académie de Paris est désormais celle qui accueille le plus d'apprentis, après deux années de fortes augmentations (74% puis 75%). Les académies de Paris, Lille et Lyon connaissent un fort développement de l'apprentissage porté par l'offre conséquente dans l'enseignement supérieur.

Au 31 décembre 2021, sept régions académiques forment chacune plus de 60 000 apprentis et concentrent près de trois apprentis sur quatre (2). L'Île-de-France en

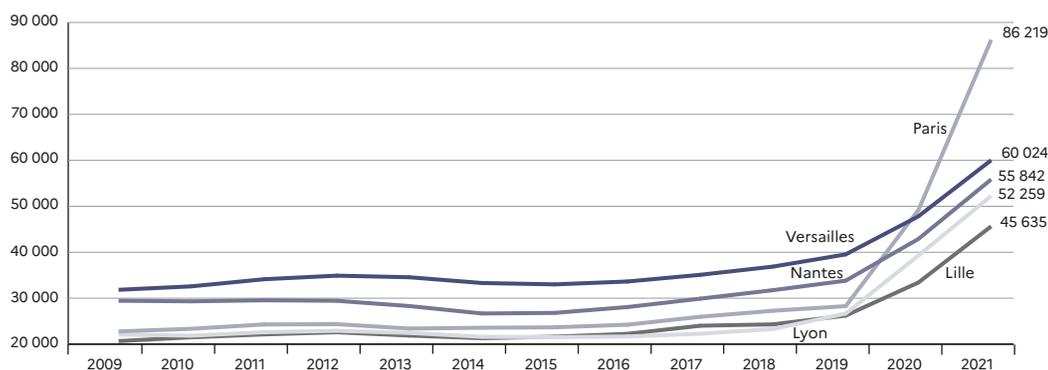
accueille notamment 183 000, soit 21,9% de l'ensemble des apprentis de France et surtout 29,8% des apprentis du supérieur.

Entre 2020 et 2021, l'effectif global d'apprentis est en hausse (+32,5%) avec de fortes disparités au niveau des régions académiques (hors DROM) : +17,0% pour la Corse à +44,5% pour la région PACA.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-29 ans est en moyenne de 7,2% au niveau national (3). Elle varie de 1,0% à Mayotte à 8,3% dans les Pays de la Loire.

Entre 2020 et 2021, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+33,6%), mais les évolutions sont différentes selon les régions académiques (4). En dehors de la Guyane qui voit son effectif d'entrants reculer de 7,4%, toutes les régions académiques enregistrent une croissance allant de 5,2% pour la Martinique jusqu'à plus de 46% à Mayotte et en Guadeloupe.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) au regard de leurs effectifs.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Entrées en apprentissage – Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent venir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature de diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

2 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2021-2022

Académies et régions académiques	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveaux 7 et 8	Total	Rappel 2020-2021
Clermont-Ferrand	4 978	3 274	2 847	1 454	1 563	14 116	11 782
Grenoble	10 175	8 098	8 715	4 360	4 574	35 922	30 071
Lyon	9 922	8 556	12 620	8 963	12 198	52 259	39 288
Auvergne-Rhône-Alpes	25 075	19 928	24 182	14 777	18 335	102 297	81 141
Besançon	4 291	3 456	3 390	1 160	1 214	13 511	10 646
Dijon	5 695	4 206	3 588	1 671	1 659	16 819	13 044
Bourgogne-Franche-Comté	9 986	7 662	6 978	2 831	2 873	30 330	23 690
Bretagne (Rennes)	11 291	8 144	8 606	5 406	6 094	39 541	29 706
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	9 372	5 595	6 821	3 242	3 182	28 212	23 757
Corse	1 056	558	435	263	194	2 506	2 142
Nancy-Metz	6 719	5 041	5 781	3 453	3 377	24 371	19 893
Reims	4 480	2 394	2 698	1 711	1 986	13 269	10 335
Strasbourg	6 386	5 107	5 550	3 157	3 817	24 017	19 846
Grand Est	17 585	12 542	14 029	8 321	9 180	61 657	50 074
Amiens	5 960	3 605	4 608	2 447	2 591	19 211	15 388
Lille	12 245	7 991	9 877	6 403	9 119	45 635	33 414
Hauts-de-France	18 205	11 596	14 485	8 850	11 710	64 846	48 802
Créteil	6 782	5 308	9 064	6 686	8 919	36 759	29 974
Paris	5 004	8 135	18 186	18 256	36 638	86 219	49 191
Versailles	6 857	7 786	15 163	10 151	20 067	60 024	47 821
Île-de-France	18 643	21 229	42 413	35 093	65 624	183 002	126 986
Normandie	13 333	8 648	8 944	4 021	6 043	40 989	33 367
Bordeaux	10 813	7 319	9 395	6 300	8 368	42 195	33 039
Limoges	2 606	1 418	1 208	711	491	6 434	5 095
Poitiers	7 473	4 713	5 011	2 106	3 067	22 370	18 813
Nouvelle-Aquitaine	20 892	13 450	15 614	9 117	11 926	70 999	56 947
Montpellier	9 304	5 960	8 365	4 444	7 437	35 510	25 116
Toulouse	9 869	6 348	7 456	4 466	7 057	35 196	27 153
Occitanie	19 173	12 308	15 821	8 910	14 494	70 706	52 269
Pays de la Loire (Nantes)	15 329	13 291	12 273	7 228	7 721	55 842	42 899
Aix-Marseille	8 902	6 833	9 198	5 396	6 412	36 741	27 832
Nice	10 329	3 873	5 687	3 244	4 399	27 532	16 649
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 231	10 706	14 885	8 640	10 811	64 273	44 481
France métropolitaine	199 171	145 657	185 486	116 699	168 187	815 200	616 261
Guadeloupe	634	509	1 332	482	80	3 037	1 962
Guyane	280	163	492	68	27	1 030	997
Martinique	271	435	650	501	86	1 943	1 791
Mayotte	298	231	165			694	472
La Réunion	3 921	2 864	3 440	1 265	669	12 159	8 152
DROM	5 404	4 202	6 079	2 316	862	18 863	13 374
France métropolitaine + DROM	204 575	149 859	191 565	119 015	169 049	834 063	629 635

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Proportion d'apprentis parmi les 16-29 ans en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

4 Évolution des entrées en apprentissage entre 2020 et 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

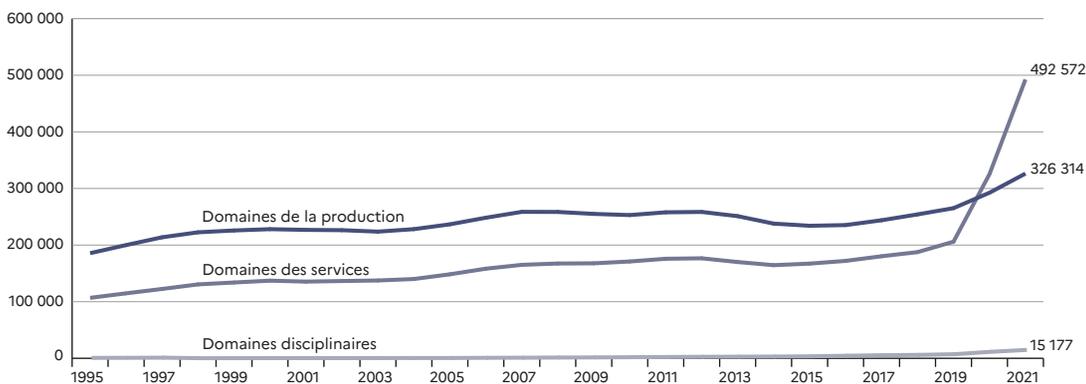
En 2021-2022, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DROM, tous niveaux de formation confondus, est orienté vers les domaines des services (59,1%), en raison notamment de la part, désormais majoritaire, de l'enseignement supérieur (1). En effet, les formations secondaires (niveaux 3 et 4) relèvent majoritairement des domaines de la production (63,3%) tandis que les formations supérieures (niveaux 5 à 8) relèvent majoritairement de ceux des services (75,6%) (2). Cependant, quels que soient les niveaux, le poids des services a augmenté.

Au niveau 3, près de sept apprentis sur dix préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction. Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau 4 (54,7%).

Les apprentis de l'enseignement supérieur suivent majoritairement des formations dans les domaines des services, en particulier celui des échanges et gestion qui concerne plus d'un apprenti sur deux dans ce domaine.

Les filles restent globalement minoritaires dans l'apprentissage (40,4%), mais leur part augmente de 3,3 points par rapport à 2020. Elle augmente, quels que soient le niveau de formation ou la spécialité. La part des filles est la plus élevée au niveau 6 (50,8%) et la plus faible au niveau 3 (28,8%). Cette part varie aussi en fonction de l'offre de formation. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (85,4% de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (56,7%) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (71,7%).

1 Évolution des effectifs par domaine de spécialité



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Spécialités de formations – La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2021-2022

Domaines de spécialités	Niveau 3			Niveau 4			Niveau 5		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							660	39,8	0,3
12 - Sciences humaines et droit				3	33,3	0	10	100	0,0
13 - Lettres et arts				135	68,9	0,1	16	56,3	0,0
Domaines disciplinaires				138	68,1	0,1	686	41,1	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	62	21,4	0,0	422	21,4	0,3	4 515	12,3	2,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	12 155	13,9	5,9	17 627	25,7	11,8	11 942	27,5	6,2
22 - Transformations	57 054	22,8	27,9	18 448	18,0	12,3	6 692	17,0	3,5
23 - Génie civil, constructions, bois	45 052	3,9	22,0	13 352	7,0	8,9	7 367	13,0	3,9
24 - Matériaux souples	710	70,0	0,4	496	76,4	0,3	473	85,4	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	27 366	3,1	13,4	31 599	3,2	21,1	22 178	4,4	11,6
Domaines de la production	142 399	12,5	69,6	81 944	12,5	54,7	53 167	13,8	27,8
30 - Spécialités plurivalentes des services				965	81,7	0,7	116	69,8	0,1
31 - Échanges et gestion	24 813	52,5	12,1	19 755	52,3	13,2	96 301	52,8	50,3
32 - Communication et information	532	46,4	0,3	3 555	78,0	2,4	19 223	50,4	10,0
33 - Services aux personnes	35 626	77,0	17,4	42 217	68,7	28,2	19 323	69,7	10,1
34 - Services à la collectivité	1 205	33,7	0,6	1 285	30,1	0,9	2 749	50,3	1,4
Domaines des services	62 176	66,2	30,4	67 777	63,9	45,2	137 712	54,8	71,9
Total	204 575	28,8	100,0	149 859	35,8	100,0	191 565	43,3	100,0

(suite) Domaines de spécialités	Niveau 6			Niveau 7 et 8			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	1 028	61,4	0,9	2 433	50,6	1,4	4 121	51,6	0,5
12 - Sciences humaines et droit	3 268	68,5	2,8	5 945	65,8	3,5	9 226	66,7	1,1
13 - Lettres et arts	830	58,8	0,7	849	70,3	0,5	1 830	64,9	0,2
Domaines disciplinaires	5 126	65,5	4,3	9 227	62,2	5,5	15 177	62,4	1,8
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	6 555	23,7	5,5	10 459	21,4	6,2	22 013	20,0	2,6
21 - Agriculture, pêche, forêt	1 072	39,3	0,9	1 492	55,3	0,9	44 288	24,3	5,3
22 - Transformations	4 154	28,8	3,5	4 935	37,3	2,9	91 283	22,5	10,9
23 - Génie civil, constructions, bois	2 921	21,0	2,5	4 292	28,0	2,5	72 984	7,4	8,8
24 - Matériaux souples	371	82,5	0,3	587	78,9	0,4	2 637	77,7	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 659	7,7	1,4	10 307	14,2	6,1	93 109	4,8	11,2
Domaines de la production	16 732	25,2	14,1	32 072	25,0	19,0	326 314	14,6	39,1
30 - Spécialités plurivalentes des services				159	52,8	0,1	1 240	76,9	0,2
31 - Échanges et gestion	62 056	57,4	52,1	84 700	56,8	50,1	287 625	54,9	34,5
32 - Communication et information	25 859	41,2	21,7	35 792	40,8	21,2	84 961	44,7	10,2
33 - Services aux personnes	8 121	76,2	6,8	4 113	56,5	2,4	109 400	71,7	13,1
34 - Services à la collectivité	1 121	38,1	0,9	2 986	51,9	1,8	9 346	44,4	1,1
Domaines des services	97 157	54,5	81,6	127 750	52,2	75,6	492 572	56,7	59,1
Total	119 015	50,8	100,0	169 049	47,6	100,0	834 063	40,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 97 157 apprentis de niveau 6 préparent un diplôme dans le domaine des services. 54,5% sont des filles. 81,6% des apprentis de niveau 6 se forment dans les spécialités des services.

Au 31 décembre 2021, 834 100 apprentis sont inscrits dans un centre de formation des apprentis en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Quatre apprentis sur dix sont des filles (1).

La part des filles dans l'apprentissage varie notamment selon le niveau du diplôme préparé. Elle augmente avec le niveau de diplôme, passant de 32 % dans le secondaire à 47 % dans le supérieur. Aux niveaux 6, 7 et 8, un apprenti sur deux est une fille, avec cependant des disparités selon les diplômes préparés : la part des filles s'élève à 20 % en école d'ingénieur et à 55 % en master.

En première année de CAP en deux ans, 28,1 % des apprentis sont âgés de 15 ans ou moins. Parmi ceux

qui étaient en troisième l'année précédente, la part d'apprentis âgés de 15 ans ou moins, donc « à l'heure », s'élève à 58,2 % (2). En revanche près d'un apprenti en première année de CAP sur deux a 17 ans et plus, un pourcentage très supérieur à celui des élèves en première année de CAP sous voie scolaire où seulement 15,6 % ont 17 ans et plus (cf. fiche 4.06). Ce pourcentage élevé d'apprentis plus âgés s'explique par un parcours souvent moins linéaire des élèves en apprentissage, par des réorientations et par des retours en formation après une période d'emploi ou de chômage, par exemple (entrée en apprentissage possible). En seconde professionnelle, 43,5 % des apprentis sont âgés de 15 ans ou moins. Parmi ceux, qui étaient en troisième l'année précédente, cette part d'apprentis « à l'heure » s'élève à 74,6 %.

Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 22.22; 21.08.

Source

DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Répartition des apprentis par sexe en 2021-2022

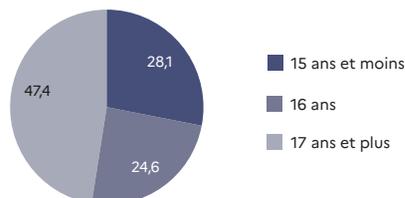
	Total	dont filles	Part des filles
CAP	173 683	46 117	26,6
Autres formations de niveau 3	30 892	12 839	41,6
Total niveau 3	204 575	58 956	28,8
BP	47 584	21 827	45,9
Bac professionnel	64 720	13 430	20,8
Autres formations de niveau 4	37 555	18 361	48,9
Total niveau 4	149 859	53 618	35,8
Total secondaire	354 434	112 574	31,8
STS	156 824	67 759	43,2
Autres formations de niveau 5	34 741	15 271	44,0
Total niveau 5	191 565	83 030	43,3
Licence	43 062	19 238	44,7
Master	39 593	21 767	55,0
Diplôme d'ingénieur	29 950	5 973	19,9
Autres formations de niveaux 6, 7 et 8	175 459	93 048	53,0
Total niveaux 6, 7 et 8	288 064	140 928	48,9
Total supérieur	479 629	223 958	46,7
Total apprentis	834 063	336 532	40,3

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

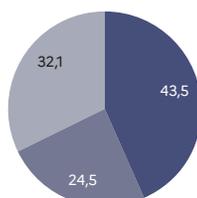
RERS 2023, DEPP

2 Répartition par âge des apprentis en première année de CAP et de bac pro en 2021-2022

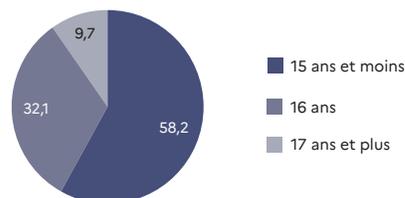
Répartition par âge des apprentis en première année de CAP : ensemble



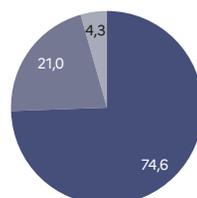
Répartition par âge des apprentis en seconde pro : ensemble



Répartition par âge des apprentis en première année de CAP issus d'une classe de troisième



Répartition par âge des apprentis en seconde pro issus d'une classe de troisième



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

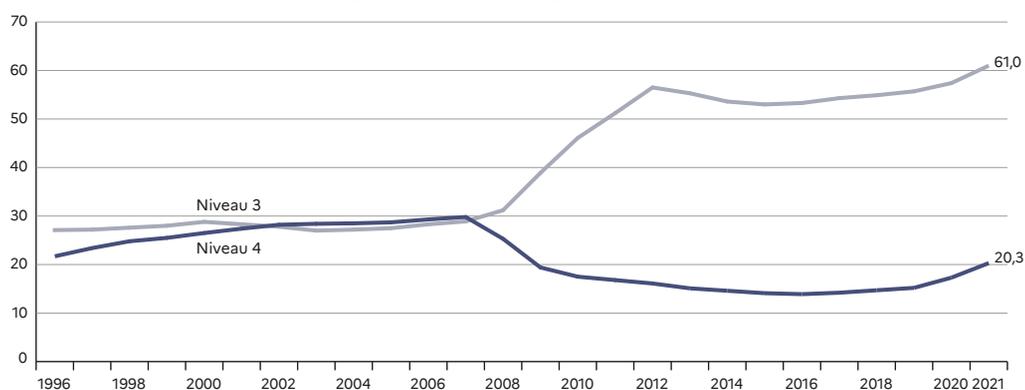
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par voie scolaire (formation en lycée). En 2021, l'apprentissage représente 33,1% des formations du second degré professionnel avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 61,0% des effectifs de niveau 3 contre 20,3% des effectifs de niveau 4 (2). En 2021-2022, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti contre seulement un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel.

La part de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente entre 2020 et 2021 (+3,5 points), avec +3,6 points pour le niveau 3 et +3,0 points pour le niveau 4. La réforme de la

voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau 3) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau 4) et renforcé le poids du CAP parmi les diplômés de niveau 3. Elle explique l'augmentation entre 2008 et 2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

La part de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage, lié en partie au tissu économique.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Statut scolaire – Pour le niveau 3 : élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau 4 : élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second degré – Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau 3 (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau 3) ou de niveau 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau 4) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en

entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

Source

- DEPP
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
- Système d'information Scolarité.
- DGER-MASA
- Système d'information de l'enseignement agricole.

2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Niveau 3	28,8	27,6	46,4	53,0	53,4	54,3	54,9	55,7	57,4	61,0
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	52,8	53,7	54,3	54,8	55,8	58,3
Niveau 4	26,6	28,8	17,6	14,1	13,9	14,2	14,7	15,2	17,3	20,3
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,5	7,7	8,0	8,3	8,9	10,0
Ensemble	28,3	27,9	28,3	25,6	25,5	26,0	26,7	27,4	29,6	33,1

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Lecture : en 2021-2022, 61,0% des jeunes suivant une formation de niveau 3 le font sous statut apprenti. C'est le cas de 58,3% des jeunes préparant un CAP.

RERS 2023, DEPP

3 Poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, par région et académie en 2021-2022

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau 3	Niveau 4	Ensemble
	Niveau 3 (2)	Niveau 4 (3)	Niveau 3	Niveau 4 (4)			
Clermont-Ferrand	2 824	11 643	4 978	3 274	63,8	21,9	36,3
Grenoble	7 166	28 073	10 175	8 098	58,7	22,4	34,1
Lyon	6 495	26 817	9 922	8 556	60,4	24,2	35,7
Auvergne-Rhône-Alpes	16 485	66 533	25 075	19 928	60,3	23,0	35,2
Besançon	2 360	11 276	4 291	3 456	64,5	23,5	36,2
Dijon	2 716	13 397	5 695	4 206	67,7	23,9	38,1
Bourgogne-Franche-Comté	5 076	24 673	9 986	7 662	66,3	23,7	37,2
Bretagne (Rennes)	6 154	32 098	11 291	8 144	64,7	20,2	33,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	3 922	22 804	9 372	5 595	70,5	19,7	35,9
Corse	393	1 976	1 056	558	72,9	22,0	40,5
Nancy-Metz	3 821	21 600	6 719	5 041	63,7	18,9	31,6
Reims	2 656	12 544	4 480	2 394	62,8	16,0	31,1
Strasbourg	3 265	14 142	6 386	5 107	66,2	26,5	39,8
Grand Est	9 742	48 286	17 585	12 542	64,4	20,6	34,2
Amiens	4 690	18 916	5 960	3 605	56,0	16,0	28,8
Lille	10 061	43 221	12 245	7 991	54,9	15,6	27,5
Hauts-de-France	14 751	62 137	18 205	11 596	55,2	15,7	27,9
Créteil	6 935	39 519	6 782	5 308	49,4	11,8	20,7
Paris	3 020	11 651	5 004	8 135	62,4	41,1	47,2
Versailles	7 341	41 676	6 857	7 786	48,3	15,7	23,0
Île-de-France	17 296	92 846	18 643	21 229	51,9	18,6	26,6
Normandie	6 131	29 916	13 333	8 648	68,5	22,4	37,9
Bordeaux	5 814	28 613	10 813	7 319	65,0	20,4	34,5
Limoges	1 498	6 021	2 606	1 418	63,5	19,1	34,9
Poitiers	3 249	14 661	7 473	4 713	69,7	24,3	40,5
Nouvelle-Aquitaine	10 561	49 295	20 892	13 450	66,4	21,4	36,5
Montpellier	5 499	24 578	9 304	5 960	62,9	19,5	33,7
Toulouse	4 386	25 395	9 869	6 348	69,2	20,0	35,3
Occitanie	9 885	49 973	19 173	12 308	66,0	19,8	34,5
Pays de la Loire (Nantes)	7 758	34 645	15 329	13 291	66,4	27,7	40,3
Aix-Marseille	6 884	24 531	8 902	6 833	56,4	21,8	33,4
Nice	2 948	15 247	10 329	3 873	77,8	20,3	43,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 832	39 778	19 231	10 706	66,2	21,2	37,6
France métropolitaine	117 986	554 960	199 171	145 657	62,8	20,8	33,9
Guadeloupe	1 653	6 204	634	509	27,7	7,6	12,7
Guyane	2 992	5 089	280	163	8,6	3,1	5,2
Martinique	1 101	4 445	271	435	19,8	8,9	11,3
Mayotte	2 200	4 449	298	231	11,9	4,9	7,4
La Réunion	4 671	12 054	3 921	2 864	45,6	19,2	28,9
DROM	12 617	32 241	5 404	4 202	30,0	11,5	17,6
France métropolitaine + DROM	130 603	587 201	204 575	149 859	61,0	20,3	33,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau 3 statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau 4 statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau 4 statut apprenti : y compris 18 apprentis préparant un brevet de technicien et 34 apprentis préparant un bac technologique.

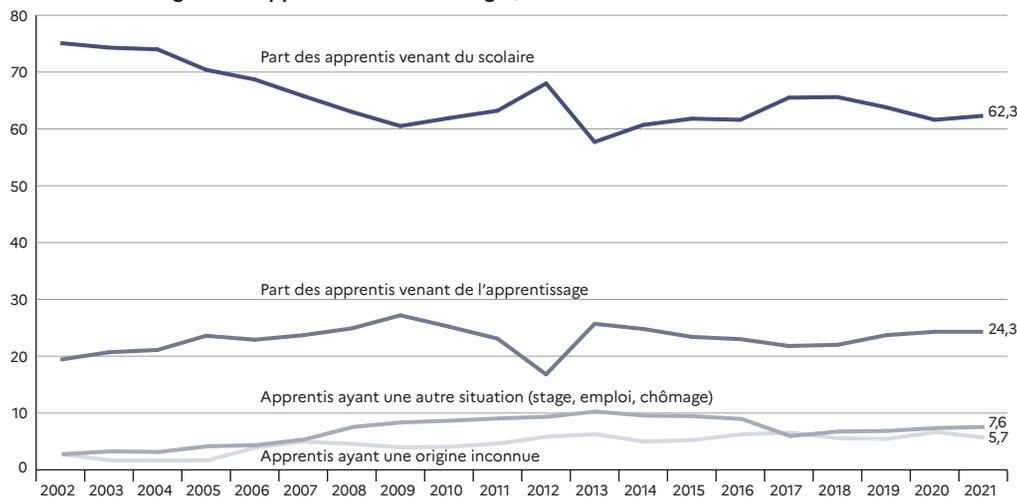
RERS 2023, DEPP

En 2021-2022, les apprentis de niveau 3 ou 4 inscrits en première année d'apprentissage sont 62,3 % à arriver de la voie scolaire (formation en collège ou lycée et principalement la troisième), 24,3 % étaient déjà apprentis l'année précédente et 7,6 % étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1).

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (2) (3) (4). Ainsi, les apprentis en première année de certificat d'aptitude professionnelle ou de baccalauréat professionnel arrivent majoritairement d'une classe de troisième (45,3 % et 55,7 % respectivement).

Mais, ils arrivent aussi d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (14,5 % et 14,8 % respectivement), voire second degré général et technologique (GT). En première année de CAP, la majorité des apprentis proviennent d'un niveau 3 (ce qui peut correspondre à une réorientation en cours de formation). 71 % ont déjà une formation de niveau 4 ce qui peut correspondre au souhait de compléter leur formation de niveau baccalauréat par un CAP. Quant aux apprentis en première année de brevet professionnel, ils viennent majoritairement d'une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti (59,5 %).

1 Évolution de l'origine des apprentis du second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

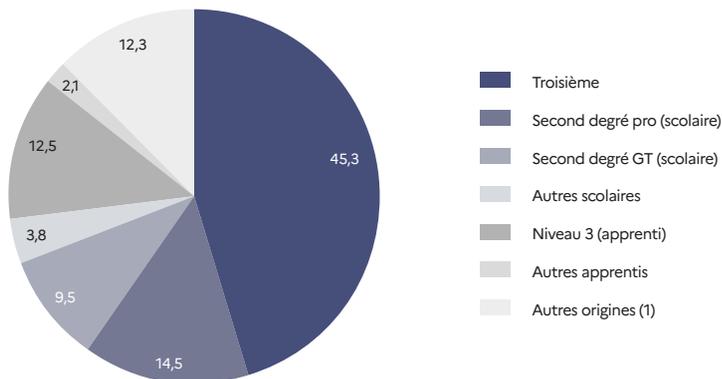
Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

2 Origine des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle en 2021-2022, en %



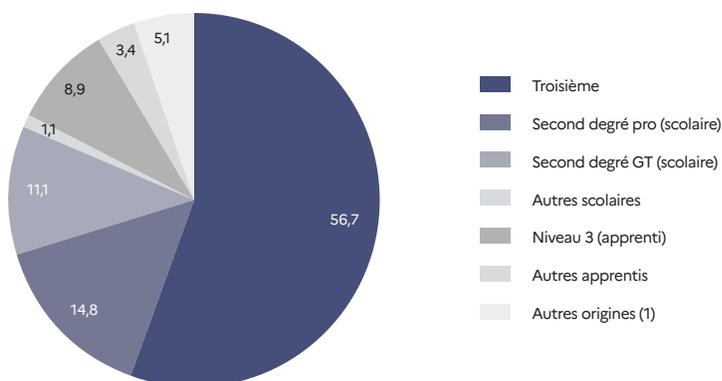
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 45,3% des apprentis de première année de certificat d'aptitude professionnelle suivaient une troisième l'année précédente.

RERS 2023, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2021-2022, en %



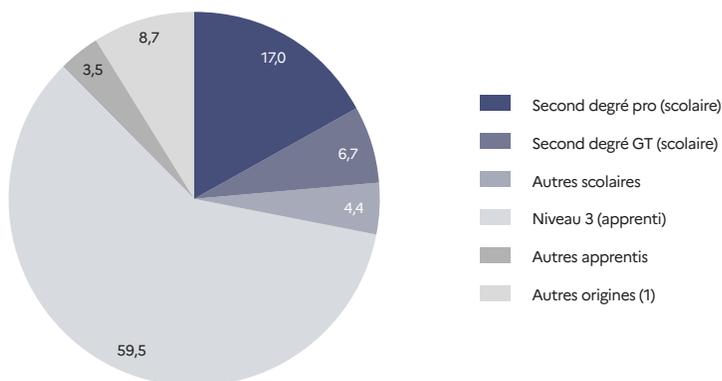
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 55,7% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

RERS 2023, DEPP

4 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 59,5% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau 3 sous statut d'apprenti l'année précédente.

RERS 2023, DEPP

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe (1)(2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD. En 2021, plus de 479 600 jeunes suivent une formation de l'enseignement supérieur en apprentissage. La hausse est toujours forte en 2021 (+48,3% après +58,6% en 2020). Le niveau 5 réunit 40% des apprentis du supérieur, le niveau 6, près d'un quart et les niveaux 7 et 8, plus d'un tiers. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2021 : 41,3% pour le niveau 5, 50,7% pour le niveau 6 et 55,4% pour les niveaux 7 et 8.

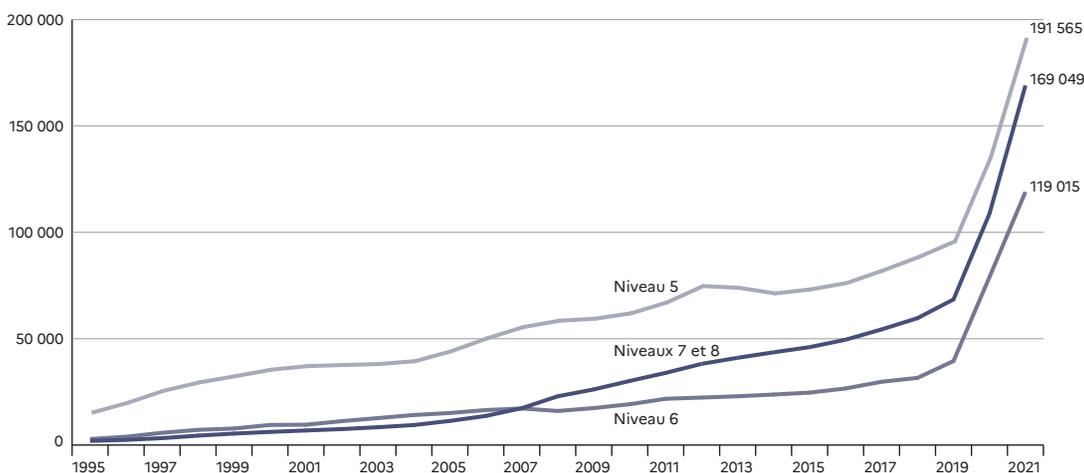
Le BTS occupe une place prépondérante puisqu'il regroupe un tiers des apprentis du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont notamment le diplôme d'ingénieur, la licence et le master qui regroupent chacun entre 29 900 et 43 000 apprentis.

Parmi les apprentis de niveau 5 en première année, 49,3% étaient en terminale au lycée et 14,4% étaient déjà apprentis l'année précédente (3).

Les jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage étaient 29,5% à suivre des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente et 23,3% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

Parmi les apprentis en première année de niveau 6, 7 ou 8 (hors ingénieurs), 29,7% étaient déjà sous ce statut l'année précédente, 19,7% viennent d'une formation de BTS ou de DUT sous statut étudiant et 20,6% viennent d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis de France métropolitaine et des DROM.

Licence – Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

- Séries chronologiques : voir rubrique « Les apprentis ».

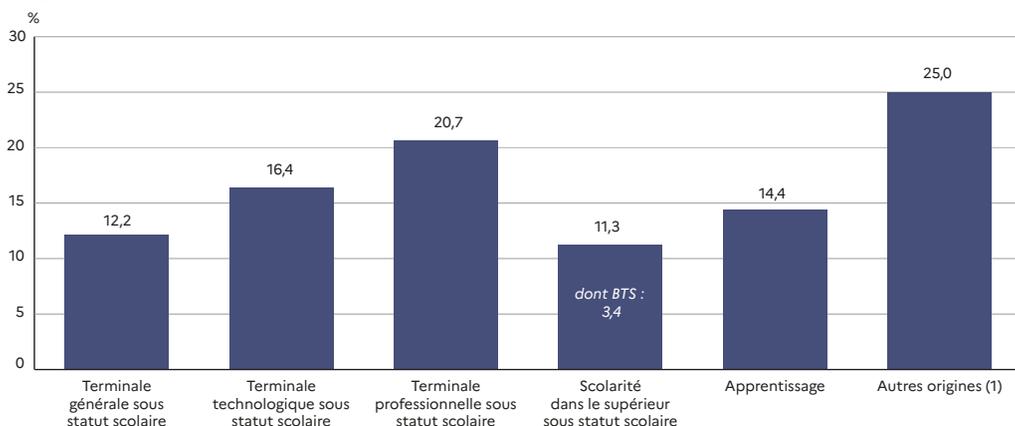
2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Part des filles 2021-2022 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	60 095	67 401	72 608	79 226	109 480	156 824	43,2
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 918	6 900	7 669	8 144	9 393	8 013	39,6
Autres de niveau 5	667	3 468	4 171	6 561	7 304	7 899	8 274	8 490	16 667	26 728	45,3
Total niveau 5	15 273	35 553	44 233	62 074	73 317	82 200	88 551	95 860	135 540	191 565	43,3
Licence	56	692	5 392	11 943	16 612	20 009	20 907	22 851	34 602	43 062	44,7
BUT										2 332	39,7
Autres de niveau 6	2 773	8 756	9 671	7 246	8 043	9 731	10 675	16 655	44 392	73 621	54,8
Total niveau 6	2 829	9 448	15 063	19 189	24 655	29 740	31 582	39 506	78 994	119 015	50,8
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	19 620	22 544	24 396	25 602	27 185	29 950	19,9
DESS	193	1 162	411								
Master			2 999	9 522	14 907	17 816	19 394	21 463	28 185	39 593	55,0
Autres de niveaux 7 et 8	21	379	778	7 914	11 514	14 004	15 877	21 415	53 427	99 506	53,0
Total niveaux 7 et 8	1 948	6 185	11 341	30 142	46 041	54 364	59 667	68 480	108 797	169 049	47,6
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	144 013	166 304	179 800	203 846	323 331	479 629	46,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

3 Origine des apprentis de première année de niveau 5 en 2021-2022, en %

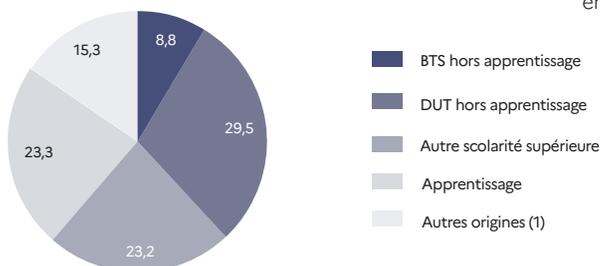


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (10,3%).

RERS 2023, DEPP

4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2021-2022, en %

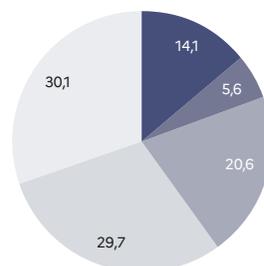


► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (10,4%).

5 Origine des apprentis de niveaux 6, 7 et 8 (hors ingénieurs) en première année en 2021-2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (18,0%).

Au 31 décembre 2021, près de 56 600 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement** (EPL), en croissance de 17,6% par rapport à 2020 (1).

Les effectifs d'apprentis en EPLE augmentent dans les quatre types de structures : les unités de formation par apprentissage (UFA : +12,6%), les centres de formations d'apprentis (CFA : +16,1%) et dans deux autres types aux effectifs beaucoup plus faibles : les conventions de prestations de services et les sections d'apprentissage qui accueillent cette année entre 2 400 et 2 900 apprentis. La part des apprentis en UFA est pour la première fois en baisse après une longue période de croissance continue, passant de 21% en 2005 à 75% en 2020 et 72% en 2021, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62% à 19% sur la même période. Les conventions de services concernent 5% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

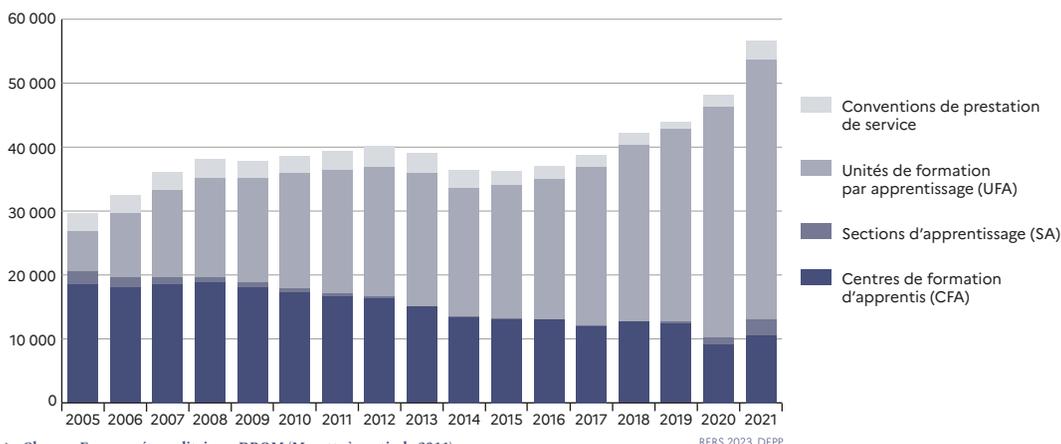
L'apprentissage en EPLE est principalement développé au niveau 5 (44% des apprentis). Les niveaux 3 et 4

accueillent respectivement 24% et 29% des apprentis, alors qu'ils sont seulement 3% dans les niveaux 6, 7 et 8 (2). Par rapport à l'ensemble des apprentis, ceux en EPLE sont surreprésentés aux niveaux 4 et 5. Les apprentis en EPLE représentent 6,8% des apprentis : 7,1% des apprentis en CAP, 7,9% de ceux en brevet professionnel, 18,0% des apprentis en baccalauréat professionnel et 15,4% de ceux en STS. En 2021, les effectifs de tous les niveaux de formation sont en progression : +6,8% pour le niveau 3, +18,7% pour le niveau 4, +21,9% pour le niveau 5 et +40,4% pour les niveaux 6, 7 et 8.

La part des apprentis en EPLE est très variable selon les régions académiques. Celle-ci est supérieure à 10% dans quatre régions académiques et atteint plus de 17% des apprentis dans la région académique Grand Est, qui a une longue tradition d'apprentissage public.

Parmi l'ensemble des apprentis en EPLE au niveau national, la région académique Grand Est en accueille près d'un sur cinq.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



Précisions

Nomenclature nationale des niveaux – La nomenclature des diplômes par niveau utilisée est celle du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.22.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2021-2022

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2020/2021 (%)
Niveau 3	13 454	204 575	6,6	6,8
dont CAP	12 294	173 683	7,1	5,3
Niveau 4	16 546	149 859	11,0	18,7
dont : brevet professionnel	3 768	47 584	7,9	-2,9
bac professionnel	11 667	64 720	18,0	26,2
Niveau 5	24 628	191 565	12,9	21,9
dont STS	24 219	156 824	15,4	21,5
Niveau 6, 7 et 8	1 948	288 064	0,7	40,4
Ensemble	56 576	834 063	6,8	17,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Part des apprentis en EPLE en 2021-2022, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	846	14 116	6,0
Grenoble	1 967	35 922	5,5
Lyon	3 059	52 259	5,9
Auvergne-Rhône-Alpes	5 872	102 297	5,7
Besançon	1 433	13 511	10,6
Dijon	590	16 819	3,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 023	30 330	6,7
Bretagne (Rennes)	963	39 541	2,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 288	28 212	4,6
Corse	209	2 506	8,3
Nancy-Metz	3 811	24 371	15,6
Reims	905	13 269	6,8
Strasbourg	5 917	24 017	24,6
Grand Est	10 633	61 657	17,2
Amiens	1 209	19 211	6,3
Lille	6 102	45 635	13,4
Hauts-de-France	7 311	64 846	11,3
Créteil	1 859	36 759	5,1
Paris	1 921	86 219	2,2
Versailles	2 968	60 024	4,9
Île-de-France	6 748	183 002	3,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Normandie	2 801	40 989	6,8
Bordeaux	2 301	42 195	5,5
Limoges	1 321	6 434	20,5
Poitiers	1 374	22 370	6,1
Nouvelle-Aquitaine	4 996	70 999	7,0
Montpellier	2 429	35 510	6,8
Toulouse	2 829	35 196	8,0
Occitanie	5 258	70 706	7,4
Pays de la Loire (Nantes)	3 109	55 842	5,6
Aix-Marseille	2 787	36 741	7,6
Nice	1 295	27 532	4,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 082	64 273	6,4
France métropolitaine	55 293	815 200	6,8
Guadeloupe	256	3 037	8,4
Guyane	206	1 030	20,0
Martinique	87	1 943	4,5
Mayotte	495	694	71,3
La Réunion	239	12 159	2,0
DROM	1 283	18 863	6,8
France métropolitaine + DROM	56 576	834 063	6,8

RERS 2023, DEPP

En 2022-2023, sur le champ des CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2023, près de 953 600 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** de France métropolitaine et des DROM (1). En 2022, le nombre d'apprentis a continué d'augmenter globalement (+14,3%) et dans toutes les régions académiques. Dans les régions métropolitaines, les hausses varient entre 3,9% (pour Amiens) et 23,4% (pour Paris). Dans les DROM, les variations sont aussi marquées, entre +2,3% et +29,6%, mais elles concernent des effectifs plus faibles.

Tous ministères confondus, les formations de niveau 3 accueillent 213 800 apprentis, soit 22% de l'effectif total d'apprentis (2). Plus de 85% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau 4 accueillent 163 500 apprentis (17%), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau 5, près de 216 100 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (23%), la formation la plus fréquente étant le BTS

(178 900). Ils sont 360 200 aux niveaux 6, 7 et 8 (38%), parmi lesquels 44 800 préparent un master, 43 700 une licence, 32 800 un diplôme d'ingénieur et surtout 238 900 un autre diplôme, dont les certifications relevant du ministère chargé du travail, des chambres des métiers ou des diplômes de grandes écoles. Les évolutions d'effectifs par rapport à 2021-2022 sont presque toutes positives (elles baissent uniquement pour les BP et les autres diplômes de niveau 3) et elles sont généralement plus fortes pour les préparations aux diplômes de niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 3 123 CFA, dont 749 sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et 455 sous celle du ministère chargé de l'agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 12% cette année, en lien notamment avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Précisions

La mise en application de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création de nombreux CFA à partir de 2019. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2023.

Apprentis – Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.35.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis par région et académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Apprentis	
	Effectifs	Évolution 2021/2022 (%)
Clermont-Ferrand	15 832	12,2
Grenoble	38 831	8,1
Lyon	61 718	18,1
Auvergne-Rhône-Alpes	116 381	13,8
Besançon	16 046	18,8
Dijon	19 016	13,1
Bourgogne-Franche-Comté	35 062	15,6
Bretagne (Rennes)	43 618	10,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	30 776	9,1
Corse	2 697	7,6
Nancy-Metz	27 312	12,1
Reims	14 880	12,1
Strasbourg	27 263	13,5
Grand Est	69 455	12,6
Amiens	19 965	3,9
Lille	51 844	13,6
Hauts-de-France	71 809	10,7
Créteil	41 890	14,0
Paris	106 409	23,4
Versailles	72 867	21,4
Île-de-France	221 166	20,9
Normandie	44 694	9,0
Bordeaux	48 333	14,5
Limoges	7 347	14,2
Poitiers	24 748	10,6
Nouvelle-Aquitaine	80 428	13,3
Montpellier	39 559	11,4
Toulouse	40 585	15,3
Occitanie	80 144	13,3
Pays de la Loire (Nantes)	64 310	15,2
Aix-Marseille	42 638	16,1
Nice	28 694	4,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71 332	11,0
France métropolitaine	931 872	14,3
Guadeloupe	3 569	17,5
Guyane	1 081	5,0
Martinique	2 519	29,6
Mayotte	710	2,3
La Réunion	13 839	13,8
DROM	21 718	15,1
France métropolitaine + DROM	953 590	14,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

2 Effectifs d'apprentis en CFA par niveau et diplôme

	2021-2022	2022-2023	Évolution (%)
CAP	173 683	184 024	6,0
Autres formations de niveau 3	30 892	29 811	-3,5
Total niveau 3	204 575	213 835	4,5
BP	47 584	45 221	-5,0
Bac professionnel	64 720	69 599	7,5
Autres formations de niveau 4	37 555	48 674	29,6
Total niveau 4	149 859	163 494	9,1
BTS	156 824	178 914	14,1
Autres formations de niveau 5	34 741	37 175	7,0
Total niveau 5	191 565	216 089	12,8
Licence	43 062	43 694	1,5
Master	39 593	44 795	13,1
Diplôme d'ingénieur	29 950	32 824	9,6
Autres diplômes de niveaux 6, 7 et 8	175 459	238 859	36,1
Total niveaux 6, 7 et 8	288 064	360 172	25,0
Total	834 063	953 590	14,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Note : la nomenclature des diplômes par niveau utilisée dans cette étude est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

3 Répartition des CFA selon le ministère de tutelle en 2022-2023

Chargé de	Nombre de CFA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	749
Agriculture	455
Santé	26
Autres	1 893
Total	3 123

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

À la rentrée 2022, plus de 2 935 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DROM, soit une baisse de 1,5% par rapport à l'an dernier (1).

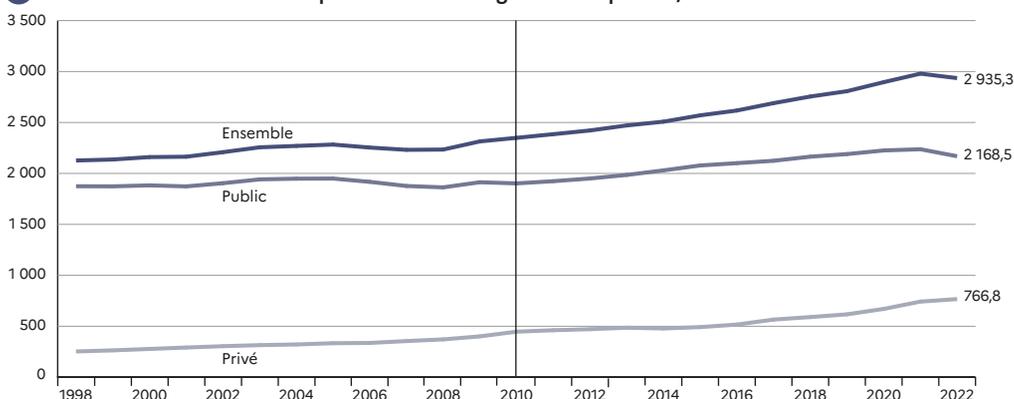
L'enseignement privé regroupe 766 800 étudiants en 2022, soit 26,1% des effectifs du supérieur (2). Depuis 1998, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent plus rapidement que dans l'enseignement public en proportion (3). Depuis 2012, les inscriptions dans le privé ont augmenté de 63% contre 11% dans le public. Entre 2021 et 2022, elles augmentent de 3,3%, tandis qu'elles diminuent de 3,1% dans les établissements publics.

À la rentrée 2022, le nombre d'étudiants à l'université diminue de 3,4%, ceci à périmètre constant. En effet,

depuis 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs.

Entre 2021 et 2022, les effectifs baissent de 1,1% dans la filière CPGE et préparations intégrées et de 9,6% en STS et assimilés (parcours scolaires), tandis que les effectifs en STS et assimilés en apprentissage augmentent à nouveau (+14,1%), mais moins fortement que l'année précédente. Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) ainsi que dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS, DCG, DSCG) continuent d'augmenter (+1,1% et +2,4% respectivement).

1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE et avec les STS en apprentissage à partir de 2010.

En 2022-2023, les inscriptions simultanées université-CPGE sont au nombre de 57 568 et les inscriptions en STS en apprentissage sont au nombre de 178 914.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 57 568 étudiants à la rentrée 2022).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 22.14.

Source : SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2022-2023, hors inscriptions simultanées en CPGÉ en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT ou BUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentissage)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2021/2022 (%)
Lycées					214,1	38,7	79,3	12,4	344,5	-5,2
dont privé					51,0	16,9	10,7	2,7	81,3	-7,6
Universités (2) (5)	1 074,6	181,0	31,6	107,3			5,6	1 597,7	-3,4	
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	46,9	1,2						32,5	80,6	2,0
dont privé	33,4	1,2						11,4	46,0	-1,4
Écoles normales supérieures								7,9	7,9	2,5
Écoles d'ingénieurs	13,1		146,0			0,3	15,5	9,3	184,2	1,7
dont privé	0,1		60,2			0,3	10,7	2,0	73,4	1,9
Écoles de commerce, gestion et vente					4,3	21,1		245,0	270,3	3,0
dont privé					4,3	21,1		243,8	269,1	-3,1
Écoles juridiques et administratives					0,1			9,3	9,5	-5,1
dont privé					0,1			3,2	3,3	-5,8
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,4	0,1		20,8	21,2	9,3
dont privé					0,4	0,1		20,8	21,2	9,3
Écoles paramédicales hors université (4)		119,7							119,7	8,4
dont privé		30,5							30,5	9,9
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,7			32,7	33,4	5,1
dont privé					0,7			32,0	32,7	8,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,3	0,1		74,5	75,1	5,4
dont privé					0,3	0,1		57,6	58,0	7,7
Écoles d'architecture	0,5							19,7	20,2	-3,3
dont privé								1,0	1,0	21,1
Écoles vétérinaires								3,6	3,6	4,2
dont privé										
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				7,9	118,7	1,9	38,5	167,4	11,3
dont privé	0,5				7,9	102,8	1,9	37,2	150,3	12,6
Total	1 135,8	301,8	177,6	107,3	227,8	178,9	102,3	703,8	2 935,3	-1,5
dont privé	34,1	31,7	60,2		64,6	141,2	23,4	411,6	766,8	3,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 777 étudiants en 2022.

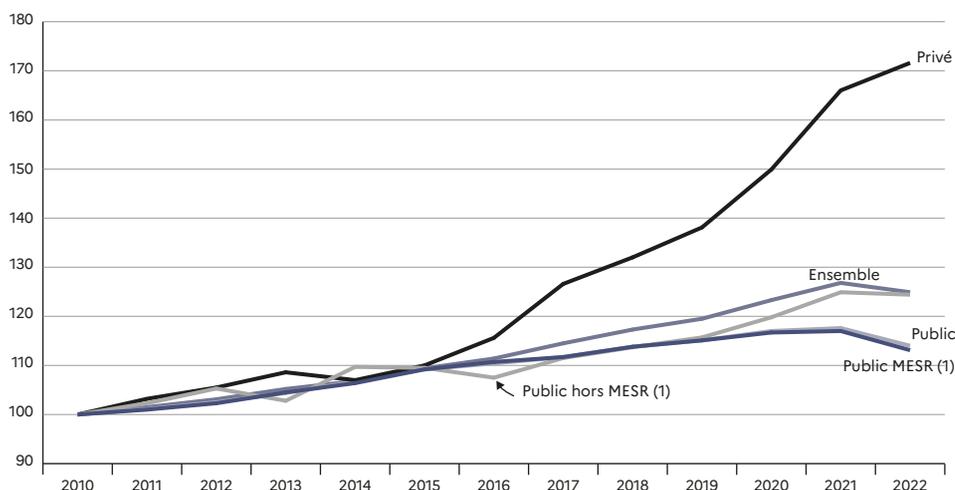
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements » qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse.

4. Données provisoires en 2022-2023 (reconduction des données 2021-2022).

5. Les effectifs de 2022-2023 ne tiennent pas en compte de l'école d'économie de Toulouse qui n'est plus une école interne à l'université au sens strict cette année. Ils sont en revanche pris en compte pour les évolutions ainsi que dans le contour regroupé (composante de l'EPE Université Toulouse Capitole).

3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

RERS 2023, DEPP, SIES

1. MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est en partie due à une amélioration du dispositif de collecte. Les courbes Public et Public MESR sont quasiment confondues.

En 2022, plus du quart des effectifs étudiants (27,0%) se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province réunies – Lyon, Lille, Nantes, Toulouse et Rennes – accueillent 29,2% des effectifs totaux. Les plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges, Besançon, Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Amiens et Poitiers accueillent chacune moins de 2% des effectifs et regroupent 11,0% des effectifs totaux (1). Les effectifs diminuent par rapport à 2021 dans toutes les académies à l'exception de celles de Mayotte et Versailles. Ils sont stables à Paris.

Dans l'académie de Paris, 44% des étudiants sont inscrits à l'université contre 54% au niveau national. Au contraire, les autres écoles et formations, qui relèvent le plus souvent de l'enseignement privé, les **écoles de commerce** et les **CPGE** sont plus fortement présents. Dans les académies de Corse et de Strasbourg, plus de sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université.

Lille, Toulouse et Rennes sont les académies proposant l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles et Toulouse. Dans les académies de Versailles, Paris, Bordeaux et Reims, la part des écoles de commerce est élevée.

Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités, où sont inscrits 61% des étudiants, et de formations courtes.

La création ou modification depuis 2020 par décret de grands ensembles universitaires conduit à une proportion plus élevée d'étudiants que sur l'ancien périmètre universitaire, en particulier dans la région Ile-de-France et l'académie de Grenoble.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 57 568 étudiants à la rentrée 2022).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscription simultanée à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT, DMA, DNMADE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 22.14.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2022-2023 (1), hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE

Académies et régions académiques	Universités (2) (3)		STS et assimilés (scolaire et apprentis) (8)	CPGE	Formations d'ingénieurs (4)	Écoles de commerce, gestion et vente (5)	Autres écoles et formations (6)	Ensemble (7)	Évolution 2021/2022 (%)
	Total	dont préparation DUT ou BUT							
Clermont-Ferrand	29 917	2 499	7 839	1 303	2 565	2 050	7 882	51 556	-3,2
Grenoble	57 296	6 268	17 647	2 701	6 282	7 813	10 998	101 933	-3,0
Lyon	108 313	6 729	22 329	6 023	17 055	25 843	41 165	219 559	-0,5
Auvergne-Rhône-Alpes	195 526	15 496	47 815	10 027	25 902	35 706	60 045	373 048	-1,6
Besançon	22 007	2 101	6 772	841	2 730	690	3 860	36 739	-3,0
Dijon	29 269	2 476	8 438	1 755	2 331	2 492	5 542	48 775	-2,0
Bourgogne-Franche-Comté	51 276	4 577	15 210	2 596	5 061	3 182	9 402	85 514	-2,4
Bretagne (Rennes)	82 127	6 246	21 451	3 939	10 612	9 907	16 729	143 005	-2,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	42 305	3 645	13 793	2 120	3 022	2 027	8 401	69 821	-4,1
Corse	4 130	447	865	92	48	20	649	5 756	-5,3
Nancy-Metz	57 871	5 068	13 074	2 072	7 025	2 643	9 524	86 439	-4,1
Reims	23 628	2 772	7 728	1 146	2 710	5 799	5 332	45 977	-3,8
Strasbourg	60 577	3 767	10 913	2 268	4 838	1 032	9 248	86 902	-1,4
Grand Est	142 076	11 607	31 715	5 486	14 573	9 474	24 104	219 318	-3,0
Amiens	27 267	3 139	9 981	1 044	5 374	478	8 245	52 389	-3,7
Lille	103 746	6 846	26 883	5 015	12 844	17 870	34 317	198 931	-1,8
Hauts-de-France	131 013	9 985	36 864	6 059	18 218	18 348	42 562	251 320	-2,2
Créteil	101 252	9 066	21 072	3 228	16 771	1 427	22 224	164 606	-1,5
Paris	170 696	2 041	30 318	14 678	9 987	53 986	113 656	392 233	0,1
Versailles	110 439	6 500	29 646	8 104	21 941	37 735	31 340	236 981	2,9
Île-de-France	382 387	17 607	81 036	26 010	48 699	93 148	167 220	793 820	0,6
Normandie	67 936	5 911	18 839	2 645	6 959	8 705	11 229	115 030	-1,2
Bordeaux	73 308	4 471	19 462	3 213	5 798	18 338	19 874	139 109	-2,1
Limoges	16 096	1 584	4 115	584	1 169	72	2 775	24 098	-6,7
Poitiers	34 895	2 746	9 602	1 086	2 834	3 449	5 319	56 549	-3,6
Nouvelle-Aquitaine	124 299	8 801	33 179	4 883	9 801	21 859	27 968	219 756	-3,0
Montpellier	79 145	3 508	17 267	2 657	4 016	6 911	13 610	122 569	-1,9
Toulouse	79 425	5 861	18 438	3 699	12 430	10 262	21 297	145 082	-1,0
Occitanie	158 570	9 369	35 705	6 356	16 446	17 173	34 907	267 651	-1,4
Pays de la Loire (Nantes)	71 501	5 328	26 856	3 732	11 239	10 598	29 994	151 685	-1,1
Aix-Marseille	71 992	3 819	18 414	3 142	4 319	6 467	13 979	117 170	-3,1
Nice	39 582	3 194	10 938	2 369	2 520	7 803	6 783	68 361	-1,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	111 574	7 013	29 352	5 511	6 839	14 270	20 762	185 531	-2,6
France métropolitaine	1 564 720	106 032	392 680	79 456	177 419	244 417	453 972	2 881 255	-1,4
Guadeloupe	6 348	245	3 400	424	55	0	761	10 933	-4,5
Guyane	3 399	165	1 169	75	0	61	497	5 201	-8,8
Martinique	4 933	137	2 907	316	0	165	904	9 225	-5,0
Mayotte	1 359	0	1 296	91	0	0	228	2 974	7,4
La Réunion	16 932	677	5 231	802	149	222	2 522	25 709	-1,2
DROM	32 971	1 224	14 003	1 708	204	448	4 912	54 042	-2,9
France métropolitaine + DROM	1 597 691	107 256	406 683	81 164	177 623	244 865	458 884	2 935 297	-1,5

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 6.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en la fiche 6.07.
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décret depuis 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.
3. Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.
4. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».
5. Hors BTS, DCG, DSCG.
6. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, École d'économie de Toulouse), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2021-2022.*
7. L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 31 613 étudiants en 2022-2023).
8. Les STS en apprentissage sont désormais présentées dans RERS, soit un total de 178 914 apprentis ajoutés en 2022. Le détail par académie pour cette catégorie est disponible sur la version en ligne.

Les 295 écoles doctorales accréditées accueillent 70 700 doctorants à la rentrée 2022, soit une diminution de 1,0% par rapport à 2021. Le nombre d'inscrits en première année est de 15 700, en baisse de 4,1% par rapport à 2021 (1). Cette évolution concerne quasiment toutes les disciplines, mais les sciences agronomiques et écologiques (-13,1%) ou les mathématiques et leurs interactions (-10,1%) subissent particulièrement cette désaffection. Par ailleurs, le nombre de premières inscriptions en sciences humaines et sociales recule de 5,5% par rapport à l'année précédente (de 14,9% par rapport à 2019) (2).

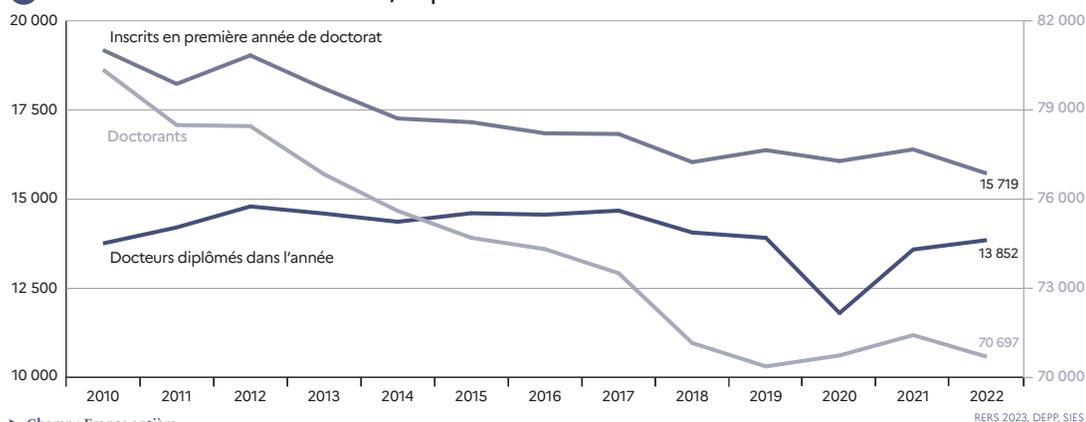
En 2022, le nombre de docteurs diplômés augmente de 1,9% après une augmentation de 15,2% en 2021. S'établissant à 13 900, le nombre de docteurs diplômés en 2022 retrouve ainsi son niveau d'avant la crise sanitaire.

Les décisions prises pendant la crise sanitaire continuent d'affecter la durée des thèses des docteurs diplômés en 2022. En effet, l'allongement de la durée des thèses

est en partie dû à la prolongation exceptionnelle des contrats doctoraux. La proportion de thèses soutenues en moins de 40 mois après le début des travaux de recherche, soit à peu près la durée prévue par les textes (36 mois), reste minoritaire, s'établissant à 34% en 2022 comme en 2021, contre 41% en 2020 et 43% en 2019. En 2022, l'allongement de la durée de thèse est très net dans les domaines des sciences exactes et applications, ainsi qu'en sciences du vivant. La durée de préparation d'une thèse en sciences humaines et sociales demeure la plus longue. Par ailleurs, la durée d'une thèse effectuée en plus de 72 mois augmente de 2 points en 2022, après une augmentation de 3 points en 2021 (3).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue (soit 99% des doctorants), 79% bénéficient d'un financement pour leur doctorat (4). L'accès aux financements est plus fréquent en sciences et leurs interactions (97%), et en sciences du vivant (86%) qu'en sciences humaines et sociales (51%).

1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs



► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Écoles doctorales – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale. Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 23.11, 22.16.
- SIES-MESR, 2023, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- SIES-MESR, 2023, *L'état de l'emploi scientifique en France*.

Source

SIES-MESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales.

2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

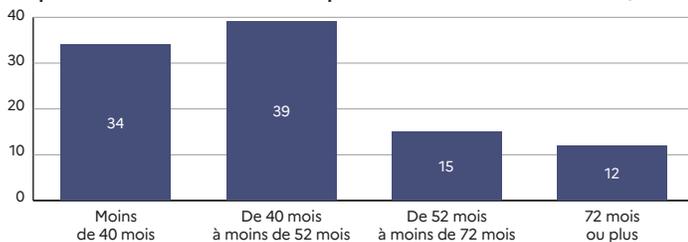
	Doctorants		Inscrits en première année de doctorat		Docteurs diplômés	
	2022-2023	Évolution 2021/2022 (%)	2022-2023	Évolution 2021/2022 (%)	2022	Évolution 2021/2022 (%)
Sciences exactes et applications	26 590	0,1	6 827	-3,8	6 603	5,1
Mathématiques et leurs interactions	2 436	-8,8	641	-10,1	623	-3,7
Physique	3 777	-3,2	1 082	-2,0	986	8,6
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 259	4,7	583	-6,0	516	6,8
Chimie	4 305	-2,6	1 117	-8,0	1 152	6,1
Sciences pour l'ingénieur	7 028	-1,0	1 797	-1,7	1 741	2,9
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 785	7,4	1 607	-0,7	1 585	8,1
Sciences du vivant	13 115	1,7	3 404	-2,5	3 088	2,7
Biologie, médecine et santé	11 177	2,9	2 932	-0,6	2 584	2,2
Sciences agronomiques et écologiques	1 938	-4,4	472	-13,1	504	5,4
Sciences humaines et sociales	30 992	-3,1	5 488	-5,5	4 161	-3,2
Sciences humaines et humanités	18 626	-2,1	3 371	-4,2	2 536	-1,1
Sciences de la société	12 366	-4,4	2 117	-7,5	1 625	-6,3
Ensemble	70 697	-1,0	15 719	-4,1	13 852	1,9

► **Champ : France entière.**

RERS 2023, DEPP, SIES

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

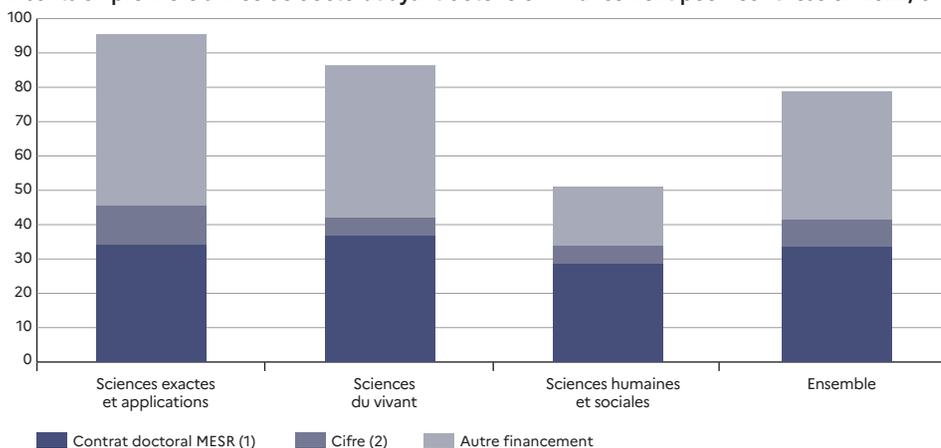
3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2022, en %



► **Champ : France entière.**

RERS 2023, DEPP, SIES

4 Inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2022, en %



► **Champ : France entière.**

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Contrat doctoral sur dotation du MESR (EPSCP, EPST, programme handicap).

2. Convention industrielle de formation par la recherche.

Note : les données portent sur les étudiants inscrits en première année de doctorat dont la situation financière est connue (99,3% des nouveaux inscrits).

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 32,8% en 2022 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a beaucoup progressé (+15,8%), mais de façon moins importante que l'ensemble de l'enseignement supérieur (+21,2%). Cette hausse des formations scientifiques est principalement visible à l'université, en écoles d'ingénieurs et en STS en apprentissage (1).

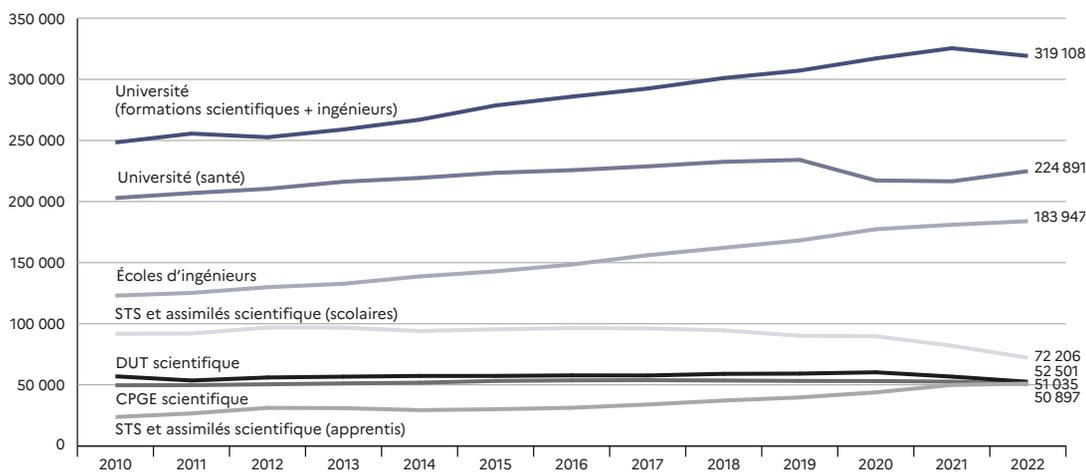
Les effectifs dans les formations de santé à l'université, représentant 23,3% des étudiants scientifiques en 2022, ont progressé de 6,9% en dix ans. Après une diminution en 2020 et 2021 sous l'effet de la réforme d'accès aux parcours santé, ils progressent à nouveau entre 2021 et 2022. Les effectifs dans les autres formations scientifiques universitaires (33,1% des effectifs) ont augmenté de 26,3% en dix ans et ceux en DUT scientifique ont diminué de 6,3%.

En dix ans, le nombre d'étudiants en écoles d'ingénieurs hors université a fortement augmenté (+41,6%). En CPGE, les effectifs ont augmenté jusqu'en 2018, puis progressivement diminué pour revenir à un niveau proche de celui de 2012 (+0,8%). Ils diminuent en STS et assimilés scolaires (-25,5%), du fait de la forte hausse de l'apprentissage dans ces formations (+63,7%).

En 2022, plus de deux étudiants en formations scientifiques sur cinq sont des femmes (+2,5 points en dix ans). Très présentes dans les formations de santé à l'université (66,5%), elles sont minoritaires en CPGE scientifique, dans les écoles d'ingénieurs hors université et encore davantage dans les DUT et les STS.

En 2022, la majorité des étudiants en formations scientifiques (84,3%) sont inscrits dans un établissement public. Cette part diminue progressivement, perdant 4,1 points en dix ans.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 6.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Population étudiante, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 22.14.
- Note Flash du SIES : 22.34.

2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2012	2017	2020	2021	2022	Poids en 2022 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2012/2022 (%)	Part des femmes (%)
Universités	519 090	578 912	594 640	598 760	596 500	61,9	14,9	50,6
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1)	252 633	292 434	317 085	325 449	319 108	33,1	26,3	44,1
Sciences fondamentales et applications (2)	157 926	186 592	204 160	207 102	200 742	20,8	27,1	32,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (2)	73 889	86 262	96 664	101 300	103 283	10,7	39,8	65,6
Plurisciences (2)	20 818	19 580	16 261	17 047	15 083	1,6	-27,5	58,8
Université (santé)	210 424	228 800	217 284	216 561	224 891	23,3	6,9	66,5
Médecine odontologie	131 855	146 470	151 215	164 065	170 727	17,7	29,5	65,5
Pharmacie	23 024	23 434	23 693	25 145	28 635	3,0	24,4	70,2
Plurisanté (PASS)	55 545	58 896	42 376	27 351	25 529	2,6	-54,0	68,8
DUT ou BUT scientifique (3)	56 033	57 678	60 271	56 750	52 501	5,4	-6,3	21,9
Autres établissements d'enseignement universitaire	4 722	5 664	8 913	9 212	9 284	1,0	96,6	60,6
Écoles d'ingénieurs (4)	129 924	156 123	177 362	181 040	183 947	19,1	41,6	30,1
Publique MESR	61 751	69 622	76 793	76 259	76 479	7,9	23,9	30,4
Publique hors MESR	22 876	27 853	31 724	32 931	34 382	3,6	50,3	33,8
Privée	45 297	58 648	68 845	71 850	73 086	7,6	61,3	28,0
CPGE scientifique	50 479	53 848	53 136	52 603	50 897	5,3	0,8	30,9
Publique MENJ	42 222	44 629	44 042	43 793	42 569	4,4	0,8	31,2
Publique hors MENJ	1 398	1 375	1 441	1 437	1 430	0,1	2,3	42,6
Privée	6 859	7 844	7 653	7 373	6 898	0,7	0,6	26,6
STS et assimilés scientifiques (scolaires) (3)	96 878	96 171	89 748	82 001	72 206	7,5	-25,5	19,7
Publique MENJ	60 781	61 630	58 943	53 582	47 696	4,9	-21,5	14,4
Publique hors MENJ	11 938	10 712	11 071	10 572	9 245	1,0	-22,6	42,8
Privée	24 159	23 829	19 734	17 847	15 265	1,6	-36,8	22,5
STS et assimilés scientifiques (apprentis) (3)	31 172	33 903	43 862	49 923	51 035	5,3	63,7	12,3
Publique MENJ	7 877	9 019	12 080	13 449	14 298	1,5	81,5	7,7
Publique hors MENJ	5 652	5 958	7 007	7 734	7 623	0,8	34,9	28,9
Privée	17 643	18 926	24 775	28 740	29 114	3,0	65,0	10,1
Total formations scientifiques	832 265	924 621	967 661	973 539	963 869	100,0	15,8	41,4
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>621 841</i>	<i>695 821</i>	<i>750 377</i>	<i>756 978</i>	<i>738 978</i>	<i>76,7</i>	<i>18,8</i>	<i>33,8</i>
Total enseignement supérieur (5)	2 421 573	2 689 809	2 895 494	2 979 163	2 935 297		21,2	
Poids des formations scientifiques	34,4	34,4	33,4	32,7	32,8			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé</i>	<i>25,7</i>	<i>25,9</i>	<i>25,9</i>	<i>25,4</i>	<i>25,2</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques	88,4	88,3	85,1	84,4	84,3			
<i>Poids du public MENJ-MESR dans le total des formations scientifiques</i>	<i>83,4</i>	<i>83,4</i>	<i>80,5</i>	<i>79,8</i>	<i>79,6</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques	38,9	39,2	40,0	40,5	41,4			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé	30,8	31,3	32,6	33,2	33,8			

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Depuis 2008, les étudiants des IUFM sont intégrés dans les disciplines générales des universités. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un Inspé et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.

2. L'évolution des effectifs en première année de santé est impactée par la réforme et la création du PASS (Parcours accès santé spécifique) en remplacement de la Paces à la rentrée 2020.

3. Spécialités de la production et de l'informatique.

4. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors STS en apprentissage, hors université.

5. Le total enseignement supérieur prend en compte les STS en apprentissage depuis 2010.

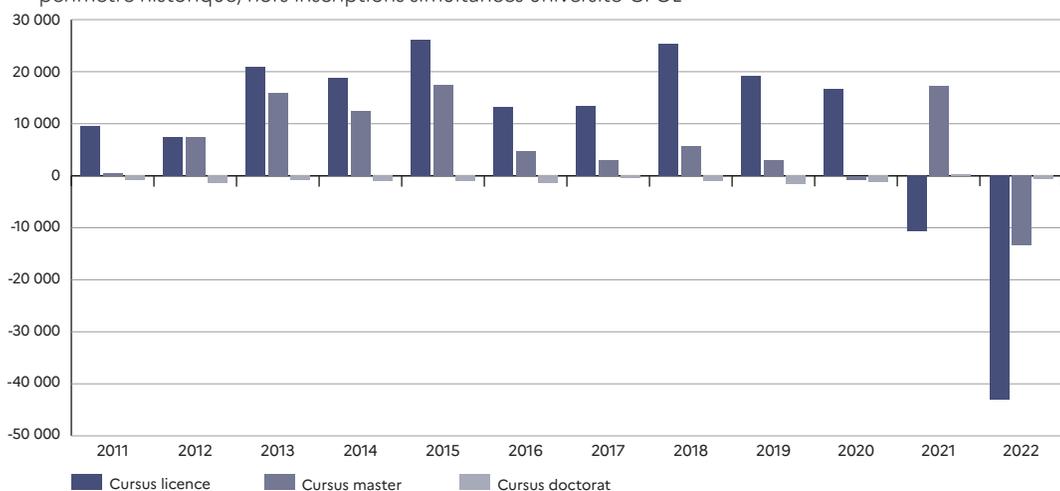
En 2022-2023, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, 1 597 700 étudiants sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM (1). Depuis 2020, quinze grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 659 600. Sur le périmètre universitaire strict, les effectifs diminuent : -3,4%. Les inscriptions en santé restent plus dynamiques (+3,8%).

En **cursus licence**, le nombre d'inscriptions baisse nettement (-4,3%), en particulier dans les nouveaux

Bachelor universitaires de technologie (BUT) (-6,8%) et en Parcours accès santé (PASS) (-6,9%) (3). Les inscriptions en L.AS poursuivent leur augmentation (+20,7%) pour partie du fait des étudiants de deuxième année. Les inscriptions sont moins nombreuses en **cursus master** (-2,2%) et en **cursus doctorat** (-1,2%). Le nombre d'inscrits diminue en master MEEF : -16,8%.

Les femmes sont majoritaires à l'université (59,3%) (2). Le taux de féminisation reste le plus faible en « Sciences fondamentales et application » et en Staps (respectivement 29,1% et 32,0% des inscriptions).

1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.
Note : les évolutions sont calculées, y compris l'école Toulouse School of Economics (voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université (voir définition « Université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Formation d'ingénieurs, CPGE – Voir « Glossaire ».

L'école d'économie de Toulouse, Toulouse School of Economics, n'est plus une école intégrée à l'université, mais à l'établissement public expérimental Toulouse Capitole. Ses effectifs ne sont pas comptés dans le total universitaire 2022-2023, mais pris en compte pour les évolutions.

Le périmètre historique est le périmètre 2019, soit avant la création ou modification à partir de 2020 de grands ensembles universitaires (EPE). Les statistiques selon ces nouveaux contours sont disponibles dans la publication web.

Au sein de ces nouvelles universités, sont intégrés désormais des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Le contour des EPE a évolué entre 2022 et 2023 : deux nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1^{er} janvier 2023 : l'université de Rennes et l'université de Toulouse Capitole, regroupant, avec leurs établissements membres et composantes, 50 718 étudiants. L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Les effectifs sont donnés hors inscriptions simultanées université-CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 56 504 en 2022-2023.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 23.08 ; 23.07 ; 23.06.

2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2022-2023, périmètre historique

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (en %) (3)	Variation annuelle y.c. CPGE (en %) (4)	Part des femmes (en %) (5)
Droit sciences politiques	132 900	76 120	5 640	214 660	-2,4	-2,4	70,5
Sciences économiques, gestion	127 198	53 832	2 706	183 736	-8,3	-8,0	52,9
AES	27 138	1 872	12	29 022	-12,0	-11,8	60,5
Pluridroit, sciences économiques, AES	1 479	4 980		6 459	85,1	83,9	48,6
Total économie, AES	155 815	60 684	2 718	219 217	-7,4	-7,2	53,8
Arts, lettres, sciences du langage	65 465	19 593	4 299	89 357	-2,9	-2,8	71,0
Langues	87 172	13 599	1 876	102 647	-6,7	-6,6	73,2
Sciences humaines et sociales	177 662	113 736	10 659	302 057	-6,0	-5,8	69,1
Plurilittères, langues, sciences humaines	7 519	6 449	51	14 019	3,1	2,2	72,4
Total arts, lettres, langues, SHS	337 818	153 377	16 885	508 080	-5,4	-5,2	70,4
Sciences fondamentales et application	150 228	80 276	15 056	245 560	-4,2	-4,0	29,1
Sciences de la nature et de la vie	73 797	26 224	10 945	110 966	2,0	1,8	64,9
Plurisciences	13 397	1 566	120	15 083	-11,5	-4,4	58,8
Total sciences	237 422	108 066	26 121	371 609	-2,8	-2,5	41,0
Staps	52 334	6 176	584	59 094	-4,7	-4,7	32,0
Interdisciplinaire (1)	140			140	6,9	7,6	64,3
Total disciplines générales	916 429	404 423	51 948	1 372 800	-4,5	-4,3	58,1
Médecine-odontologie	11 964	157 376	1 387	170 727	4,1	4,1	65,5
Pharmacie	5 027	23 456	152	28 635	13,9	13,9	70,2
Plurisanté	25 406	123		25 529	-6,7	-6,7	68,8
Total disciplines de santé	42 397	180 955	1 539	224 891	3,8	3,8	66,5
Total (2)	958 826	585 378	53 487	1 597 691	-3,4	-3,3	59,3
Répartition en %	60,0	36,6	3,3	100,0			
Part des femmes en %	58,7	61,2	49,1	59,3			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Les diplômés interdisciplinaires sont les DU Pareo (passport vers la réussite et l'orientation).
2. Le total global inclut les inscriptions dans des diplômes paramédicaux hors diplôme d'État d'infirmiers de grade licence; 24 133 inscriptions sont concernées, en hausse de 10,7% sur un an (l'universitarisation de ces formations se poursuit et prend de l'ampleur avec l'apparition de certaines d'entre elles sur la plateforme Parcoursup); en incluant le DE Infirmier grade licence, 105 241 inscriptions sont couvertes par ces diplômes (en hausse de 1,9% sur un an).
3. Les effectifs de 2022-2023 ne tiennent pas en compte de l'école d'économie de Toulouse qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année. Ils sont en revanche pris en compte pour les évolutions.

3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2011 (1)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (7)	2021	2022	Évolution 2021/2022 (%) (2)
DUT/BUT	115 014	116 395	116 183	116 551	116 751	119 661	120 551	120 930	115 056	107 256	-6,8
Licence professionnelle	50 602	52 705	52 441	52 731	52 497	51 973	52 103	51 862	52 014	48 208	-7,3
Licence générale	572 175	612 707	636 720	648 672	666 548	689 140	708 586	747 950	731 167	714 428	-4,7
dont L.A.S.								13 496	19 877	23 945	20,7
Paces + PASS (3)	53 403	58 001	57 730	57 130	57 799	57 150	55 252	42 303	27 207	25 327	-6,9
Santé (4)	7 934	7 607	8 896	10 650	6 754	7 101	7 215	7 036	7 565	7 942	5,0
Autres formations	53 794	52 692	54 349	53 814	52 554	53 229	53 758	44 013	50 542	55 665	10,1
Total cursus licence	852 922	900 107	926 319	939 548	952 903	978 254	997 465	1 014 094	1 003 428	958 826	-4,3
Master LMD	305 720	322 925	329 311	333 359	327 682	327 135	325 756	328 282	328 805	307 806	-6,3
dont MEEF (5)		52 015	55 009	57 606	57 923	56 288	54 326	53 145	53 344	44 391	-16,8
Formations d'ingénieurs (6)	24 659	26 603	28 470	29 698	29 857	30 993	31 774	31 157	31 451	31 613	0,5
Santé	104 149	114 429	117 315	119 645	127 079	131 678	135 155	137 411	143 169	147 693	3,2
Autres formations	78 414	84 894	91 161	88 307	89 405	89 987	90 016	85 104	95 791	98 266	2,6
Total cursus master	512 942	548 851	566 257	571 009	574 023	579 793	582 701	581 954	599 216	585 378	-2,2
Doctorat LMD	62 465	59 347	58 435	57 047	56 713	55 648	53 977	52 789	53 290	52 386	-1,5
Autres formations	1 409	1 314	1 234	1 250	1 182	1 188	1 207	1 141	980	1 101	12,3
Total cursus doctorat	63 874	60 661	59 669	58 297	57 895	56 836	55 184	53 930	54 270	53 487	-1,2
Ensemble	1 429 738	1 509 619	1 552 245	1 568 854	1 584 821	1 614 883	1 635 350	1 649 978	1 656 914	1 597 691	-3,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).
2. Les évolutions sont calculées hors doubles inscriptions université-CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale, dont l'évolution, doubles inscriptions comprises, est de -4,1%. Au total, toutes inscriptions confondues, l'évolution est de -3,3%. L'école d'économie de Toulouse qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année est prise en compte pour calculer une évolution à champ constant.
3. La première année commune aux études de santé (Paces) est remplacée à la rentrée 2020 par le PASS (Parcours accès spécifique santé) et les L.A.S. (Licences accès santé). Il y a encore des inscriptions en Paces en 2020-2021 (redoublements).
4. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômés universitaires ou des formations de santé autres que médecine-odontologie-pharmacie-maieutique dont les formations paramédicales hors formations d'infirmier de grade licence (cf. tableau 1).
5. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Espé (devenues Inspé), rattachés aux universités.
6. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».
7. En 2020-2021, avec la création ou l'extension des EPE, certaines écoles anciennement internes ou rattachées aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieurs); elles sont prises en compte dans les tableaux avec EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement les effectifs. C'est le cas de trois composantes de l'UPHF qui sont maintenant rattachées à l'INSA Hauts-de-France et de Sigma Clermont, Polytech Clermont et l'Institut d'informatique d'Auvergne, qui sont rattachées à l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, soit environ 4 200 étudiants au total. Outre les formations d'ingénieur qui ne sont plus comptabilisées dans le contour universitaire en 2020-2021, trois composantes sont rattachées à l'Institut national polytechnique de Grenoble, anciennement à l'Université Grenoble Alpes (les sorties du champ des formations universitaires concernent 6 911 étudiants au total).

En 2022-2023, plus de 311 000 nouveaux entrants, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM, des inscriptions qui continuent à diminuer, de 3,5% après -2,8% l'année précédente (1). Dans les regroupements d'établissements de formations universitaires, créés à partir de 2020, les néo-entrants sont au nombre de 315 800, avec, 4 800 étudiants inscrits en première année dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles (3 600 en 2022).

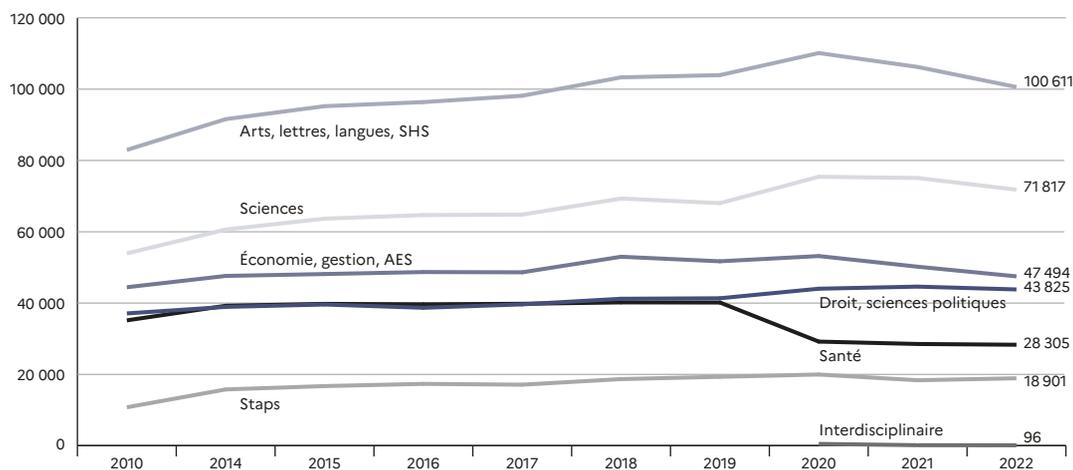
Sur le champ universitaire historique, la discipline « sciences de la vie » reste l'une des seules dont les effectifs augmentent (+2,7%) avec les Staps (+3,0%) et les lettres (+0,9%) (2). Les licences Accès santé, licences de toutes disciplines avec mineure santé permettant de présenter les concours des filières MMOPK, dont les effectifs sont en nette hausse cette année, dynamisent les inscriptions en licence, notamment en sciences

de la vie. Les effectifs en première année dédiée aux études de santé continuent à diminuer : -7,7%. Sept inscriptions sur dix correspondent à des entrées en licence générale, 16% en BUT et 8% en PASS (Parcours accès santé spécifique) (3).

Les femmes représentent plus des deux tiers des étudiants en droit, en lettres et dans les formations de santé. Elles restent minoritaires en **Staps** bien que plus nombreuses (30,8, +1,5 point) et en sciences, qui continuent à se féminiser (51,1% : +1,6 point).

Les néo-bacheliers représentent 84,6% des néo-entrants (-1,2 point). Ils sont nettement moins nombreux que l'année précédente : -4,9% (les lauréats au baccalauréat ayant été moins nombreux de 3,2% à la session 2022). Parmi ces étudiants, 82% sont des bacheliers généraux, quand 15% ont un baccalauréat technologique et 3% un baccalauréat professionnel.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

MMOPK – Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'il soit nouveau bachelier ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Cursus licence, CPGE, nouveau bachelier, Paces, DUT, BUT, Staps, AES, SHS – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 23.08 ; 23.07 ; 23.06 ; 22.34.

2 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Disciplines	2010	2014 (1)	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 hors CPGE (2) (en %)	Variation 2021/2022 y.c. CPGE (2) (en %)
Droit, sciences politiques	37 098	38 927	41 211	41 347	44 028	44 617	43 825	-1,8	-1,6
Sciences économiques, gestion	34 303	36 783	41 109	40 450	40 329	39 456	38 322	-1,3	-0,5
AES	10 142	10 822	9 968	9 673	11 122	9 056	8 355	-7,7	-7,5
Pluridroit, sciences économiques, AES		10	1 919	1 597	1 740	1 691	817	-51,7	-51,2
Total économie, gestion, AES	44 445	47 615	52 996	51 720	53 191	50 203	47 494	-4,1	-3,3
Lettres, sciences du langage	16 652	17 347	19 128	19 699	20 125	19 915	20 097	0,9	1,2
Langues	26 622	29 257	31 546	30 910	32 763	29 380	27 802	-5,4	-5,1
Sciences humaines et sociales	38 800	43 646	50 510	51 137	55 053	54 741	49 969	-8,7	-7,9
Plurilittres, langues, sciences humaines	889	1 348	2 135	2 203	2 197	2 209	2 743	24,2	13,4
Total arts, lettres, langues, SHS	82 963	91 598	103 319	103 949	110 138	106 245	100 611	-5,3	-4,7
Sciences fondamentales et applications	34 064	39 016	46 564	47 426	50 152	47 448	44 658	-5,9	-5,2
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	12 547	13 798	14 392	14 322	17 946	20 511	21 058	2,7	2,3
Plurisciences	7 326	7 812	8 379	6 278	7 344	7 133	6 101	-14,5	-4,5
Total sciences	53 937	60 626	69 335	68 026	75 442	75 092	71 817	-4,4	-3,4
Staps	10 759	15 767	18 672	19 313	19 956	18 343	18 901	3,0	3,0
Plurisanté	33 401	37 110	38 259	38 049	27 165	25 940	23 944	-7,7	-7,7
Médecine-odontologie	1 694	2 096	1 886	2 059	2 007	2 016	2 394	18,8	18,8
Pharmacie	51	31	48	47	18	564	1 967	n.s.	n.s.
Total santé	35 146	39 237	40 193	40 155	29 190	28 520	28 305	-0,8	-0,8
Interdisciplinaire					489	124	96	-22,6	-21,8
Total	264 348	293 770	325 726	324 510	332 434	323 144	311 049	-3,5	-3,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (2).

RERS 2023, DEPP, SIES

1. En 2014, la mise en place du Cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômés, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline. Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. L'école d'économie de Toulouse qui sort du périmètre universitaire au sens strict cette année est prise en compte pour calculer une évolution à champ constant.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers augmente de 2,7% en 2022-2023 par rapport à 2021-2022.

Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de +2,3%.

3 Répartition des nouveaux entrants à l'université en 2022-2023 selon le type de diplôme et la série de baccalauréat, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD	172 115	160 374	22 188	17 477	10 066	6 529	12 389	216 758	61,7
Droit, sciences politiques	34 246	32 843	3 270	2 848	1 052	722	1 396	39 964	73,5
Sciences économiques, gestion	13 355	12 496	1 424	1 149	497	328	1 412	16 688	43,9
AES	5 435	5 112	1 719	1 379	742	525	445	8 341	59,7
Pluridroit, sciences économiques, AES	582	539	87	66	47	35	41	757	44,0
Total économie, AES	19 372	18 147	3 230	2 594	1 286	888	1 898	25 786	51,4
Lettres, sciences du langage	13 023	11 574	1 770	1 290	1 407	907	989	17 189	73,1
Langues	19 495	17 921	3 399	2 565	2 111	1 388	1 320	26 325	72,9
Sciences humaines sociales	33 934	31 026	5 205	3 842	2 751	1 666	2 404	44 294	69,8
Plurilittres, langues, sciences humaines	1 634	1 468	204	149	139	77	67	2 044	70,4
Total Arts, lettres, langues, SHS	68 086	61 989	10 578	7 846	6 408	4 038	4 780	89 852	71,4
Sciences fondamentales et application	15 721	14 364	1 097	783	298	153	2 669	19 785	34,0
Sciences de la nature et de la vie	14 891	14 109	1 445	1 118	410	256	814	17 560	68,9
Plurisciences	4 316	3 956	677	554	166	95	577	5 736	55,4
Total sciences	34 928	32 429	3 219	2 455	874	504	4 060	43 081	51,1
Staps	15 483	14 966	1 891	1 734	446	377	255	18 075	30,8
PASS	22 825	21 991	443	374	151	95	513	23 932	69,1
Profession de santé (hors PASS-Paces)	1 549	1 248	377	267	33	14	41	2 000	85,8
BUT	27 518	26 014	21 025	20 039	726	609	1 157	50 426	39,0
Ingénieurs (2)	345	311	28	16	2		41	416	27,9
Autres formations	7 224	6 029	2 046	1 351	937	474	7 310	17 517	61,0
Total	231 576	215 967	46 107	39 524	11 915	7 721	21 451	311 049	58,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 1, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline, quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 1. Les LAS (licences accès accès) sont des licences de toute discipline avec une mineure santé; 12 800 nouveaux entrants sont inscrits dans ces formations.

2. Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

En 2022-2023, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 48 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, l'université Paris Sciences et lettres, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des communautés d'universités et établissements (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières » et de 14 établissements expérimentaux (EPE). Ces derniers, créés depuis 2020, sont de grands ensembles regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueillent 1 659 700 étudiants hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

À périmètre historique, soit celui des seules formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées inclus), le nombre d'étudiants en France métropolitaine et DROM baisse : -3,4 % (+0,4 % en 2021-2022) et s'élève à 1 597 700.

Les inscriptions diminuent dans l'ensemble des académies à l'exception de Paris, qui se stabilise. Les baisses les plus importantes sont observées dans les académies de Limoges, d'Orléans-Tours et de Corse.

Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE – Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Quinze établissements expérimentaux créés ou modifiés depuis janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire avant création des EPE pour comparabilité (périmètre strict). Les lignes spécifiques « regroupement d'établissements », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les Inspé (périmètre EPE). Ne sont pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice ; l'université de Paris rem-

place les universités Paris V et Paris VII ; l'université Grenoble Alpes remplace l'université et la Comue du même nom ; l'université Paris Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI ; l'université polytechnique des Hauts de France remplace l'université de Valenciennes ; l'université Paris Sciences et Lettres, la Comue du même nom ; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne-la-Vallée. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2022 : un nouvel établissement expérimental s'est créé au 1^{er} janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne remplace l'université du même nom. Quatre nouveaux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2022 : l'université de Lille, Nantes université, l'université de Montpellier et l'université Paris Panthéon-Assas. Deux EPE se sont créés au 1^{er} janvier 2023 : Université Toulouse Capitole et Université Rennes. L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. La Toulouse *School of Economics* sort de l'université cette année, mais ses effectifs sont pris en compte dans les évolutions pour un champ constant.

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 23.08 ; 23.07 ; 23.06.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2022-2023

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2022/2023	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2022/2023	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	65 646	68 074	-0,2	12 274	Paris I	41 286	44 701	-2,5	6 374
Avignon	6 346	6 434	-6,5	1 752	Université Paris Panthéon Assas (2)	18 227	18 395	-3,1	2 799
Aix-Marseille (y c. Inspé [1])	71 992	74 508	-4,5	14 026	Paris III	14 995	15 232	-2,7	2 916
Amiens	27 267	27 900	1,6	6 296	Sorbonne université	49 020	56 821	6,0	7 034
Amiens (y c. Inspé)	27 267	27 900	-4,9	6 296	Université Paris Cité (2)	58 242	59 257	3,8	8 537
Besançon	21 103	21 677	1,0	4 295	Comue Université Paris Lumières	86	86	10,3	
Comue Université Bourgogne Franche-Comté	1 990	1 990	-4,2		Université Paris Sciences et Lettres (3)	573	573	4,4	181
Besançon (y c. Inspé)	23 093	23 667	-3,6	4 295	Paris (y c. Inspé)	182 429	195 065	0,1	27 841
Bordeaux	47 362	49 142	1,5	8 264	La Rochelle	7 702	7 832	-6,0	1 815
Bordeaux III	14 139	14 544	-9,7	3 380	Poitiers	27 193	27 820	1,9	5 159
Pau	12 108	12 629	-5,7	2 731	Poitiers (y c. Inspé)	34 895	35 652	-4,0	6 974
Bordeaux (y c. Inspé)	73 609	76 315	-5,1	14 375	Reims	23 628	24 480	0,3	5 050
Université Clermont Auvergne (2)	29 917	30 938	-2,5	6 241	Reims (y c. Inspé)	23 628	24 480	-4,6	5 050
Clermont-Ferrand (y c. Inspé)	29 917	30 938	-5,1	6 241	Brest	23 415	23 907	7,6	4 778
Corse	4 130	4 197	0,1	942	Bretagne Sud	9 549	9 825	-3,8	2 141
Corse (y c. Inspé)	4 130	4 197	-7,7	942	Université Rennes (2)	26 910	28 194	0,1	5 187
Université Gustave Eiffel (2)	11 666	11 975	-5,8	2 301	Rennes II	20 936	21 254	-9,2	5 148
Paris VIII	21 872	21 957	-2,1	3 952	Institut d'études politiques Rennes	1 317	1 317	0,6	157
Paris XII	36 957	37 313	13,9	7 629	Rennes (y c. Inspé)	82 127	84 497	-3,7	17 411
Paris XIII	21 942	22 100	-2,6	4 962	Mouhousse	9 745	9 921	-2,8	2 277
Université Paris-Est	192	192	-13,9		Strasbourg	50 832	52 421	1,3	8 371
Créteil (y c. Inspé)	92 629	93 537	-2,0	18 844	Strasbourg (y c. Inspé)	60 577	62 342	-2,1	10 648
Dijon	28 183	29 508	1,4	5 890	Institut national universitaire d'Albi	3 667	3 912	-2,0	1 078
Dijon (y c. Inspé)	28 183	29 508	-3,2	5 890	Toulouse Capitole (2)	16 877	17 146	-2,5	2 986
Chambéry	13 505	14 187	-3,8	3 232	Toulouse II	29 672	30 173	5,5	5 557
Université Grenoble Alpes (2)	43 791	45 371	-1,0	9 107	Toulouse III	28 407	29 680	-1,2	5 801
Grenoble (y c. Inspé)	57 296	59 558	-5,0	12 339	Toulouse (y c. Inspé)	78 623	80 911	-2,8	15 422
Artois	11 888	12 051	-6,5	2 942	CY Cergy Paris Université (2)	21 708	22 099	20,4	4 133
Université Lille (2)	71 084	73 227	3,7	12 954	Évry-Val-d'Essonne	6 328	6 458	-9,1	1 897
Littoral	9 413	9 511	-8,1	2 259	Paris X	30 613	31 975	-4,6	5 688
Université Polytechnique des Hauts-de-France (2)	9 710	9 971	-9,0	2 560	Université Paris-Saclay (2)	35 912	37 836	-1,2	4 797
Institut d'études politiques Lille	1 651	1 651	-1,6	195	Versailles-Saint-Quentin	13 269	13 186	3,6	2 954
Lille (y c. Inspé)	103 746	106 411	-4,9	20 910	Versailles (y c. Inspé)	107 830	112 184	-3,0	19 449
Limoges	16 096	16 594	-6,5	3 344	Total France métropolitaine (y c. Inspé) - périmètre strict	1 564 720	1 620 406	-3,4	302 602
Limoges (y c. Inspé)	16 096	16 594	-9,1	3 344	Antilles	11 281	11 593	0,1	2 501
Lyon I	39 542	41 323	9,2	5 997	Guyane	3 399	3 433	-0,6	981
Lyon II	25 268	25 906	-6,1	5 033	Mayotte	1 359	1 359	1,8	488
Lyon III	25 035	26 345	-2,1	5 252	La Réunion	16 932	17 404	8,6	4 477
Saint-Étienne	16 742	17 195	-2,0	3 932	Total DROM (y c. Inspé)	32 971	33 789	-4,2	8 447
Institut d'études politiques Lyon	1 726	1 726	-3,0	197	Total France métr. + DROM (y c. Inspé) - périmètre strict	1 597 691	1 654 195	-3,4	311 049
Lyon (y c. Inspé)	108 313	112 495	-3,2	20 411	Total France métr. + DROM (y c. Inspé) - périmètre EPE	1 659 781	1 717 123		315 876
Université Montpellier (2)	44 798	45 862	4,2	6 751	dont regroupements d'établissements				
Montpellier III	20 916	21 263	-3,4	4 634	CY Cergy Paris Université	23 569	23 960		4 674
Nîmes	5 393	5 687	-1,2	1 605	Nantes Université	41 188	42 812		7 431
Perpignan	8 038	8 238	-6,2	1 738	Université Clermont Auvergne	32 741	33 762		6 450
Montpellier (y c. Inspé)	79 145	81 050	-2,6	14 728	Université Côte d'Azur	29 817	31 207		5 712
Lorraine	57 871	59 418	-1,8	10 524	Université de Lille	74 634	76 777		13 427
Nancy-Metz (y c. Inspé)	57 871	59 418	-5,3	10 524	Université de Montpellier	45 225	46 289		6 751
Angers	24 408	24 911	-3,2	5 440	Université Grenoble Alpes	52 369	53 949		9 554
Le Mans	9 823	10 423	-4,3	2 424	Université Gustave Eiffel	15 057	15 366		2 695
Nantes Université (2)	37 270	38 894	4,7	7 257	Université Paris Cité	58 242	59 257		8 537
Nantes (y c. Inspé)	71 501	74 228	-4,1	15 121	Université Paris Panthéon-Assas	21 832	22 000		3 311
Université Côte d'Azur (2)	29 572	30 962	1,1	2 296	Université Paris-Saclay	45 961	47 885		4 797
Toulon	10 010	10 360	-6,0	5 707	Université Paris Sciences et Lettres (3)	17 931	18 350		1 204
Nice (y c. Inspé)	39 582	41 322	-4,0	8 003	Université Polytechnique des Hauts-de-France	12 026	12 287		2 786
Caen	29 469	30 124	2,5	6 138	Université Rennes	31 754	33 038		5 719
Le Havre	6 713	6 944	-8,7	1 658	Université Toulouse Capitole	18 964	19 652		3 624
Rouen	31 754	32 568	3,8	6 419					
Normandie (y c. Inspé)	67 936	69 636	-2,3	14 215					
Orléans	17 911	18 713	3,9	4 003					
Tours	24 394	25 280	-7,6	5 300					
Orléans-Tours (y c. Inspé)	42 305	43 993	-7,6	9 303					

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusées qu'au niveau académique.

2. Voir « Précisions ».

3. L'université Paris Sciences Lettres n'est plus un établissement public expérimental, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale.

Lecture : l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE-Université, en France métropolitaine et DROM, entre 2021-2022 et 2022-2023 est de -3,4%.

Note : avec la création des EPE, certaines écoles anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (écoles d'ingénieurs et établissements assimilés); elles sont prises en compte dans le périmètre EPE, ainsi que les établissements membres et composantes non universitaires. Deux EPE se sont créés cette année : Université Toulouse Capitole et Université Rennes.

RERS 2023, DEPP, SIES

En 2022-2023, près de 107 300 étudiants préparent, en métropole et dans les DROM, un bachelier universitaire de technologie (BUT), diplôme en trois ans nouvellement créé à la rentrée 2021. Il remplace progressivement le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui devient un diplôme intermédiaire à la fin de la deuxième année (1) (3). Le nombre d'inscriptions continue de diminuer : -6,8% après -4,9% en 2022 et des inscriptions stables en 2021. Les nouveaux entrants en première année de préparation de BUT sont moins nombreux, mais la baisse est moins marquée qu'en 2022, année de création du BUT : -2,4% après -5,9% (2).

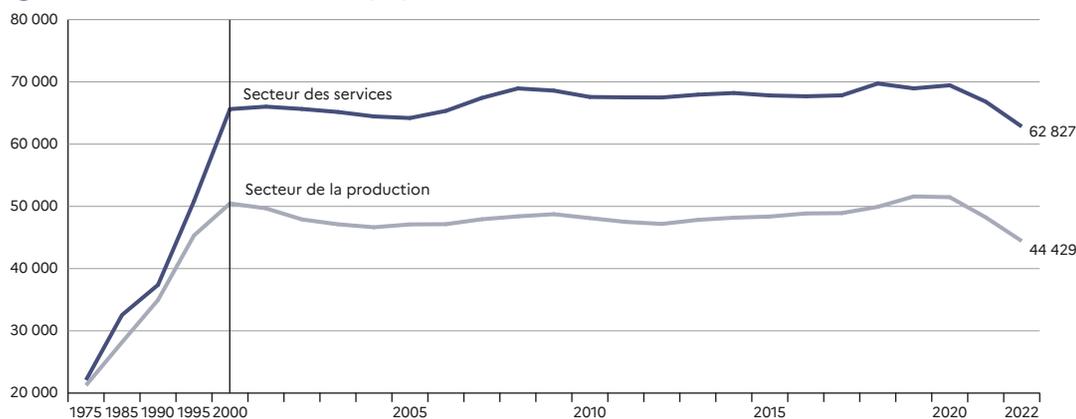
Les bacheliers technologiques, dont l'orientation a été privilégiée dans ces filières, représentent 41,7% des nouveaux entrants (+1,5 point en un an), bien que le

nombre de lauréats du baccalauréat technologique ait diminué à la dernière session (-3,2%). La part des bacheliers généraux diminue d'autant (54,6%). Les bacheliers professionnels sont peu inscrits en IUT (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Près de six étudiants sur dix préparent un BUT dans le domaine des services (58,6%, +0,5 point) et 41,4% sont dans le domaine de la production. Dans celui des services, près de 60% des effectifs se concentrent en « Techniques de commercialisation » et en « Gestion des entreprises et des administrations ».

Les femmes restent toujours minoritaires en BUT : 39,6% des effectifs et leur part continue de diminuer, -0,5 point sur un an.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un BUT ou un DUT



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2020 : les inscriptions sont comptabilisées hors inscriptions simultanées université-CPGE. À partir de 2019, le diplôme « Statistique et informatique décisionnelle » est comptabilisé dans le secteur de la production.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en IUT en préparation du BUT-DUT. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

DUT (et ses spécialités), IUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes flash du SIES : 23.08 ; 23.07 ; 23.06 ; 22.34.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de BUT en 2022-2023, en %

	Domaines de spécialité		Total
	Production	Services	
Baccalauréats généraux	59,5	51,2	54,6
Nouveau baccalauréat général	58,5	50,5	53,7
S	0,8	0,3	0,5
ES	0,1	0,2	0,2
L	0,1	0,2	0,2
Baccalauréats technologiques	35,3	46,0	41,7
STI2D (2)	26,2	7,9	15,3
STMG/STG (3)	1,0	35,9	21,8
Autres	8,1	2,2	4,6
Baccalauréats professionnels	1,4	1,5	1,4
Autres origines (4)	3,8	1,3	2,3
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'entrants 2022-2023	20 368	30 058	50 426
Progression annuelle des entrants (%)	-5,2	-0,3	-2,4

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Nouveaux entrants à l'université : voir « Population concernée » de la fiche 6.06.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; STG : sciences et techniques de gestion.

4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT ou un BUT en 2022-2023

Spécialités	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs 2021
Chimie	1 742	1 202	2 944	59,2	3 211
Génie biologique	3 868	2 198	6 066	63,8	6 567
Génie chimique - Génie des procédés	431	569	1 000	43,1	1 146
Génie civil - Construction durable (ex-génie civil)	972	4 056	5 028	19,3	5 192
Génie électrique et informatique industrielle	521	6 089	6 610	7,9	7 462
Génie industriel et maintenance	149	1 682	1 831	8,1	1 983
Génie mécanique et productique	480	6 380	6 860	7,0	7 103
Hygiène, sécurité et environnement	447	1 170	1 617	27,6	1 737
Mesures physiques	730	2 964	3 694	19,8	4 171
Métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques (ex-génie thermique et énergie)	134	1 456	1 590	8,4	1 957
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	165	129	294	56,1	330
Qualité, logistique industrielle et organisation	414	1 208	1 622	25,5	1 936
Réseaux et télécommunications	219	2 705	2 924	7,5	3 027
Science et génie des matériaux	171	826	997	17,2	1 041
Statistiques et informatique décisionnelle	315	1 037	1 352	23,3	1 370
Total du secteur de la Production	10 758	33 671	44 429	24,2	48 233
Carrières juridiques	2 184	570	2 754	79,3	2 641
Carrières sociales	2 378	622	3 000	79,3	3 338
Gestion des entreprises et des administrations	9 669	8 690	18 359	52,7	19 475
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	1 434	776	2 210	64,9	2 273
Information - Communication	2 600	689	3 289	79,1	3 600
Informatique	714	7 358	8 072	8,8	8 517
Management de la logistique et des transports (ex-gestion, logistique et transport)	618	1 650	2 268	27,2	2 585
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	1 303	2 722	4 025	32,4	4 227
Techniques de commercialisation	10 798	8 052	18 850	57,3	20 167
Total du secteur des Services	31 698	31 129	62 827	50,5	66 823
Ensemble	42 456	64 800	107 256	39,6	115 056

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

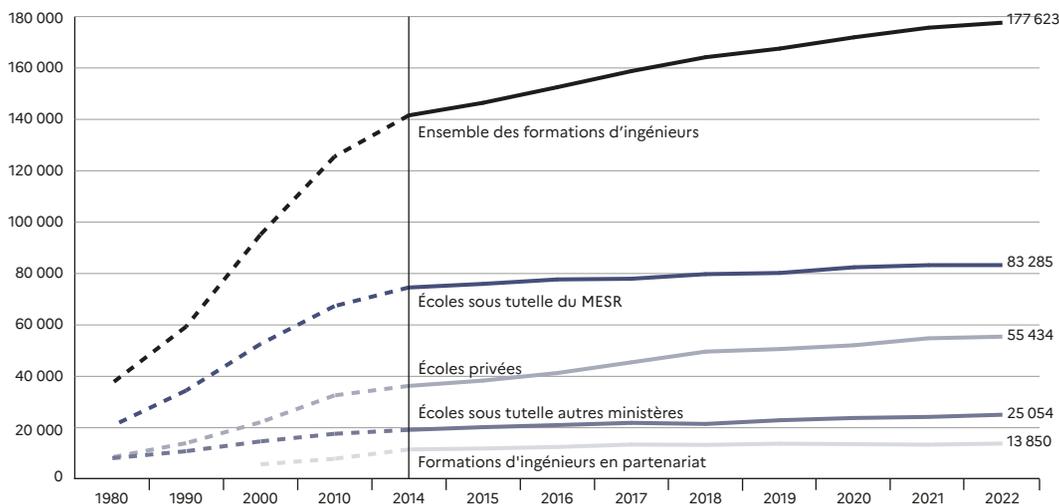
Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

En 2022-2023, plus de 177 600 étudiants suivent une formation d'ingénieur, soit 1,1% de plus qu'en 2021-2022 (1). Les effectifs des établissements sous tutelle du MESR sont stables, tandis que ceux des autres ministères augmentent (+3,5%) comme ceux des écoles privées (+1,2%). Les inscriptions dans les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** sont également plus nombreuses : +3,4% (2).

Les établissements sous tutelle du MESR regroupent près de la moitié des étudiants ingénieurs : 17,4% dans une école interne ou rattachée à une université et 29,5% dans une autre école du MESR (3). Les évolutions annuelles selon le type d'école s'expliquent en grande partie par la mise en place des établissements expérimentaux en 2020 et l'évolution de leurs contours.

En 2022-2023, dans les **écoles d'ingénieurs**, le nombre d'étudiantes augmente (+2,4%) : davantage dans les écoles privées et dans celles sous tutelles des autres ministères (+2,3%) que dans les établissements du MESR (+1,7%). À la rentrée 2022, le nombre de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieur atteint 47 700 inscrits, soit 1,0% de moins qu'à la rentrée 2021 (4). Les principales voies d'intégration des entrants en écoles d'ingénieurs sont les classes préparatoires aux grandes écoles (36,3%) et les cycles préparatoires intégrés (29,0%). La part d'admis diplômés de **DUT** ou **BTS** est de 17,6%.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 6.04.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 21.12 ; 16.04.
- Note Flash du SIES : 22.15.

2 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980	1990	2000	2010	2017	2019	2020 (2)	2021 (r)	2022 (7)	Évolution 2021/2022 (%)
Écoles sous tutelle du MESR	20 650	34 475	52 537	67 353	77 977	80 230	82 435	83 263	83 285	0,0
Écoles internes ou rattachées aux universités (3)	n.d.	12 234	19 887	24 657	29 063	30 724	30 534	30 904	30 825	-0,3
Autres écoles du MESR	n.d.	22 241	32 650	42 696	48 914	49 506	51 901	52 359	52 460	0,2
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	21 894	22 913	23 791	24 202	25 054	3,5
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 918	5 275	5 410	5 400	5 833	8,0
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 815	4 656	4 908	4 838	4 899	1,3
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	997	1 026	1 300	1 063	1 104	3,9
Mer					557	591	650	703	728	3,6
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	28	27	43	44	75	70,5
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	2 250	2 459	2 382	2 432	2 459	1,1
Santé	25	18	8	23	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Économie et Finances (5)			211	7 572	8 169	8 350	9 059	9 324	9 324	2,9
Ville de Paris	254	320	379	539	757	710	748	663	632	-4,7
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	45 451	50 615	52 091	54 800	55 434	1,2
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	13 452	13 789	13 608	13 399	13 850	3,4
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	158 774	167 547	171 925	175 664	177 623	1,1

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (6).

(r) les données 2021 d'une école ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs (21 031).

2. Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

3. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

4. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).

5. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'économie.

6. Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

7. En 2022-2023, 160 766 étudiants sont inscrits en cycle ingénieur (bac + 3 à bac + 5). Les étudiants peuvent aussi être inscrits, en bac + 1 et bac + 2, dans les deux premières années des formations en cinq ans (16 411) et en spécialité (bac + 6) (446).

3 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2022-2023 (1)

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2022	Répartition en 2022 (%)	Évolution des effectifs 2021/2022 (6)	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2021/2022
Écoles sous tutelle du MESR	142	83 285	46,9	0,0	25 640	30,8	1,7
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	80	30 825	17,4	-0,3	10 218	33,1	1,7
Autres écoles du MESR	62	52 460	29,5	0,2	15 422	29,4	1,6
Universités de technologie	5	6 069	3,4	-3,4	1 779	29,3	-1,0
INSA (3)	8	14 039	7,9	0,0	5 302	37,8	2,0
Ensam	8	4 203	2,4	-1,1	712	16,9	0,3
Écoles centrales	7	7 839	4,4	-1,1	1 793	22,9	-2,1
Autres écoles (4)	34	20 310	11,4	2,3	5 836	28,7	3,4
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	45	25 054	14,1	3,5	8 529	34,0	2,3
Agriculture, pêche	12	5 833	3,3	8,0	3 849	66,0	5,7
Défense	7	4 899	2,8	1,3	923	18,8	-0,5
Industrie	4	1 104	0,6	3,9	260	23,6	-0,8
Mer	3	728	0,4	3,6	110	15,1	-2,7
Télécommunications	1	75	0,0	70,5	21	28,0	31,3
Équipement, transport, logement	5	2 459	1,4	1,1	810	32,9	0,2
Économie et finances (5)	11	9 324	5,2	2,9	2 277	24,4	-1,2
Ville de Paris	2	632	0,4	-4,7	279	44,1	6,9
Écoles privées	102	55 434	31,2	1,2	15 927	28,7	2,3
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	86	13 850	7,8	3,4	2 462	17,8	11,6
Ensemble des formations d'ingénieurs	375	177 623	100,0	1,1	52 558	29,6	2,4
dont étudiants en cycle ingénieur	291	160 766	90,5	1,8	47 426	29,5	3,1

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Après sa création en 2014, l'INSA Centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'École nationale supérieure de la Nature et du Paysage.

4. Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.

5. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère chargé de l'économie.

6. Les données d'une école (600 étudiants) en 2020-2021 sont celles de 2019.

4 Provenance des nouveaux inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2022-2023, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2022
Écoles sous tutelle du MESR	23,8	36,3	10,4	20,2	9,3	53,9	25 276
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	6,9	67,8	6,0	12,9	6,5	13,7	6 681
Écoles privées	46,6	23,0	3,6	15,3	11,5	32,5	15 788
Ensemble	29,0	36,3	7,5	17,6	9,7	100,0	47 745
Rappel 2021	28,6	35,2	7,8	18,5	9,9	100,0	48 223

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Cycle préparatoire intégré.

2. Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

3. Tous les autres diplômés, essentiellement des diplômés étrangers.

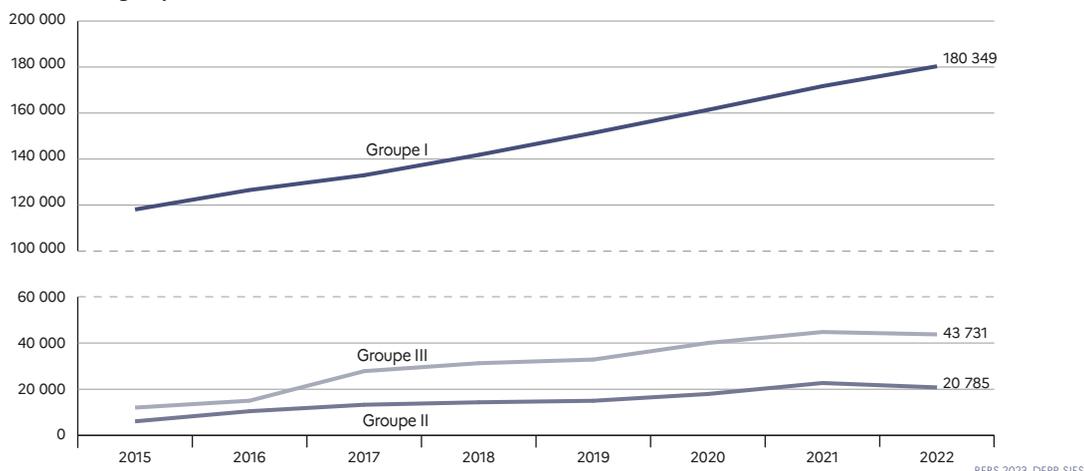
À la rentrée 2022, près de 244 900 étudiants sont formés aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente dans 374 écoles (1)(2). Les effectifs de ces établissements ont augmenté de 2,4% en un an (3). La progression concerne le groupe I avec +5,0%, tandis que les effectifs diminuent dans le groupe II (-8,4%) et le groupe III (-2,3%). Par ailleurs, environ 2,3% des étudiants de ces écoles sont inscrits dans les antennes étrangères des établissements.

Avec 180 300 étudiants (73,7%), les 123 établissements du groupe I regroupent le plus d'inscrits (4). Au sein de ces écoles, 148 960 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Parmi eux, plus de sept sur dix suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade

de master et 28% sont inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +3 ou +4 (+2 points par rapport à 2021). Les 59 écoles du groupe II comptent 20 790 étudiants (8,5% des inscrits) en 2022. Le groupe III, avec 192 écoles, forme près de 43 700 étudiants (17,9%).

Près de 34 600 étudiants intègrent en 2022 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (5). Cette inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (37,8%) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (19,7%). En 2022-2023, la part de femmes est stable dans ces écoles (51,8%). C'est dans le groupe III qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (59,3%). La part d'étudiants étrangers reste également stable, avec 22,9%.

1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente, en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : Depuis la collecte 2015-2016, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre qui influent sur les évolutions observées.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits en écoles de commerce en métropole et dans les DROM, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG.

Pour 78 établissements des groupes II et III, représentant 3,1% du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

Population étudiante, visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur, DCG, DSCG, BTS, CEFDG, STS, IUT – Voir « Glossaire ».

Groupe I, Groupe II, Groupe III – Voir « Glossaire » à **Écoles de commerce, gestion et vente**.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 10.10 ; 08.30.

2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2016 (1)	2017 (1)	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs	152 080	174 092	187 428	199 225	219 337	239 146	244 865
dont formation initiale sous statut scolaire	129 986	144 758	154 237	158 575	167 076	176 467	165 635
Évolution annuelle en %	11,6	14,5	7,7	6,3	10,1	9,0	2,4
Nombre d'écoles	236	308	333	334	352	369	374

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine (2) + DROM.

- L'augmentation des étudiants résulte pour partie de l'amélioration de la couverture de la collecte.
- Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France métropolitaine. En 2022-2023, ce sont ainsi plus de 5 500 étudiants, soit 2,3% de l'ensemble qui y sont inscrits.

3 Évolution des effectifs et du nombre d'écoles selon le type d'école (1)

Type d'école	2020			2021			2022		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles (1)	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	161 383	6,6	113	171 692	6,4	119	180 349	5,0	123
Groupe II	17 945	19,6	44	22 697	26,5	55	20 785	-8,4	59
Groupe III	40 009	21,8	195	44 757	11,9	195	43 731	-2,3	192
Total	219 337	10,1	352	239 146	9,0	369	244 865	2,4	374

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- L'augmentation du nombre d'écoles dans le groupe III résulte de l'amélioration de la couverture de la collecte.

Lecture : 244 865 étudiants sont inscrits dans une des 374 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et domienne en 2022, soit 2,4% de plus qu'en 2021.

4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2022-2023

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Part des étrangers hors antennes à l'étranger (%) (1)	Total 2021 (2)	Évolution 2021/2022 (%)
Groupe I	123	89 020	91 329	180 349	49,4	24,6	23,8	171 692	5,0
dont diplômes visés :		72 092	76 866	148 958	48,4	22,3	21,5	144 934	2,8
de niveau bac +3		11 695	12 616	24 311	48,1	25,4	23,9	21 746	11,8
de niveau bac +4		8 807	8 222	17 029	51,7	25,6	21,7	16 257	4,7
de niveau bac +5		876	1 312	2 188	40,0	28,8	28,7	3 205	-31,7
de niveau bac +5 grade master		50 714	54 716	105 430	48,1	20,9	20,8	103 726	1,6
Groupe II	59	11 886	8 899	20 785	57,2	23,9	17,2	22 697	-8,4
Groupe III	192	25 926	17 805	43 731	59,3	15,8	15,8	44 757	-2,3
Total	374	126 832	118 033	244 865	51,8	22,9	21,8	239 146	2,4

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- La part des étrangers peut varier fortement selon l'existence d'antennes à l'étranger d'établissements français et le volume d'étudiants concernés ; c'est en particulier le cas pour les écoles du groupe II.
- Les données 2021-2022 ont été révisées par rapport à l'édition 2022 de RERS afin de prendre en compte l'obtention d'un grade pour certaines formations.

5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master en 2022-2023, en % selon le niveau d'inscription dans le diplôme

Niveau d'inscription en 2022	Origine scolaire								Ensemble nouveaux inscrits dans diplôme visé bac +5 grade master en 2022	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac +1	66,6	0,3	6,9	0,4	1,2	23,9	0,6	100,0	7 091	20,5
Bac +2	0,0	0,1	16,5	9,2	30,2	43,8	0,2	100,0	884	2,6
Bac +3	0,0	51,1	6,8	8,8	5,1	24,7	3,4	100,0	13 063	37,8
Bac +4	0,0	0,9	20,1	6,1	28,8	40,0	4,2	100,0	10 818	31,3
Bac +5	0,0	0,1	4,0	0,1	9,2	67,1	19,6	100,0	2 733	7,9
Ensemble	13,7	19,7	11,0	5,6	12,7	33,2	4,3	100,0	34 589	100,0
Rappel 2020-2021	14,1	21,7	12,1	6,4	13,0	30,2	2,5	100,0	31 278	100,0

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Licence LMD et master LMD.

- Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2022, 10,6% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 15,2% arrivent d'un établissement étranger et 4,7% sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2022, 34 589 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 19,7% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 51,1% parmi les nouveaux entrants au niveau bac +3.

Entre 2007 et 2021, la répartition des étudiants inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent est similaire (1). Néanmoins, après une baisse de 1,3 point entre 2007 et 2019, la part des étudiants dont le parent référent est cadre ou de profession intellectuelle supérieure augmente depuis 2019 (+1 point). En quatorze ans, la part d'enfants de professions intermédiaires a diminué de 1,7 point, alors que la part a augmenté pour les enfants d'employés (+0,9 point) et d'ouvriers (+1,5 point).

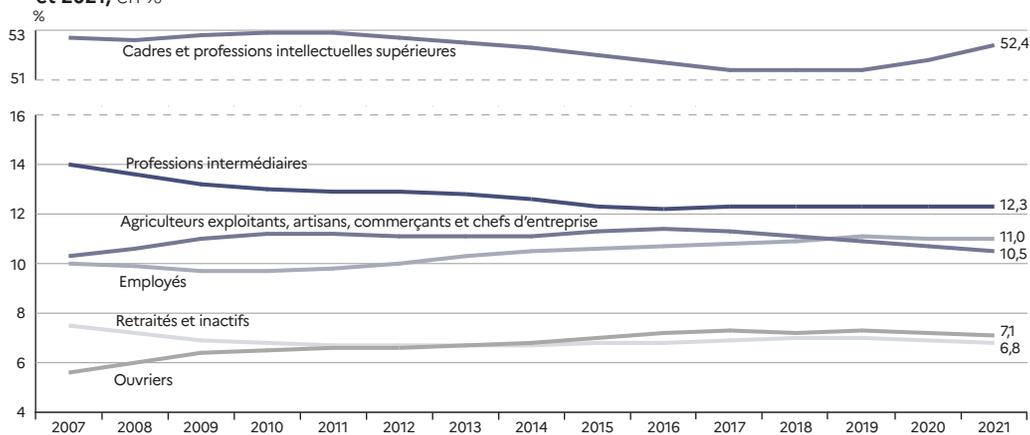
À la rentrée 2022, plus de 81 200 étudiants sont inscrits en CPGE avec une baisse des effectifs de 2,6% par rapport à ceux de la rentrée 2021 (2). Cette baisse est plus prononcée en deuxième année (-3,8%) qu'en première année (-1,5%). La filière littéraire est la seule qui n'enregistre pas de baisse du nombre d'étudiants (+0,2%). La filière économique connaît une diminution

des effectifs (-2,9%) due à la forte baisse du nombre de femmes inscrites (-5,5%) quand le nombre d'hommes inscrits reste quasiment stable. Les effectifs de la filière scientifique diminuent quant à eux de 3,2% indépendamment du genre (-3,2% d'hommes contre -3,4% de femmes).

Les femmes représentent 40,9% des inscrits en CPGE à la rentrée 2022 (33 200 étudiantes) (3). Si les femmes représentent la moitié des étudiants en filière économique et commerciale (49,2%), elles sont beaucoup moins représentées dans les filières scientifiques (30,9%) et sont surreprésentées dans la filière littéraire (70,4%).

Les bacheliers généraux représentent 91,1% des nouveaux entrants en CPGE. Les bacheliers technologiques sont un peu plus présents dans les filières économiques et commerciales (12,2%) que littéraires (0,1%) (4).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, entre 2007 et 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$. Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 12,3% des étudiants en 2021 ont leur parent référent titulaire d'une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2020, 2021 et 2022 est de 12,3%.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

Classes préparatoires aux grandes écoles – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 23.01.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESR.
DGER-MASA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture, traitement SIES-MESR.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE, selon la filière

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Filière scientifique	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482	53 406	52 603	50 897
Évolution annuelle en %	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2	-0,1	-1,5	-3,2
Filière économique et commerciale	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279	19 265	18 392	17 861
Évolution annuelle en %	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6	-0,1	-4,5	-2,9
Filière littéraire	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309	12 232	12 376	12 406
Évolution annuelle en %	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2	-0,6	1,2	0,2
Total	82 165	83 425	84 046	85 938	86 473	86 478	85 121	85 070	84 903	83 371	81 164
Évolution annuelle en %	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1	-0,2	-1,8	-2,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Effectifs d'étudiants en CPGE par année de formation et par sexe en 2022-2023

	Public			Privé			Public + Privé			dont femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale	27 789	38 878	66 667	4 705	7 912	12 617	32 494	46 790	79 284	47,0
Filière scientifique	13 270	29 299	42 569	1 836	5 062	6 898	15 106	34 361	49 467	30,5
Première année	6 725	14 056	20 781	879	2 464	3 343	7 604	16 520	24 124	31,5
Deuxième année	6 545	15 243	21 788	957	2 598	3 555	7 502	17 841	25 343	29,6
Filière économique et commerciale	6 691	6 499	13 190	2 053	2 379	4 432	8 744	8 878	17 622	49,6
Première année	3 403	3 306	6 709	1 062	1 182	2 244	4 465	4 488	8 953	49,9
Deuxième année	3 288	3 193	6 481	991	1 197	2 188	4 279	4 390	8 669	49,4
Filière littéraire	7 828	3 080	10 908	816	471	1 287	8 644	3 551	12 195	70,9
Première année	4 251	1 619	5 870	488	259	747	4 739	1 878	6 617	71,6
Deuxième année	3 577	1 461	5 038	328	212	540	3 905	1 673	5 578	70,0
Autres ministères	741	1 139	1 880				741	1 139	1 880	39,4
Filière scientifique	609	821	1 430				609	821	1 430	42,6
Première année	198	399	597				198	399	597	33,2
Deuxième année	411	422	833				411	422	833	49,3
Filière économique et commerciale	46	193	239				46	193	239	19,2
Première année	25	95	120				25	95	120	20,8
Deuxième année	21	98	119				21	98	119	17,6
Filière littéraire	86	125	211				86	125	211	40,8
Première année	43	70	113				43	70	113	38,1
Deuxième année	43	55	98				43	55	98	43,9
Total	28 530	40 017	68 547	4 705	7 912	12 617	33 235	47 929	81 164	40,9
Filière scientifique	13 879	30 120	43 999	1 836	5 062	6 898	15 715	35 182	50 897	30,9
Première année	6 923	14 455	21 378	879	2 464	3 343	7 802	16 919	24 721	31,6
Deuxième année	6 956	15 665	22 621	957	2 598	3 555	7 913	18 263	26 176	30,2
Filière économique et commerciale	6 737	6 692	13 429	2 053	2 379	4 432	8 790	9 071	17 861	49,2
Première année	3 428	3 401	6 829	1 062	1 182	2 244	4 490	4 583	9 073	49,5
Deuxième année	3 309	3 291	6 600	991	1 197	2 188	4 300	4 488	8 788	48,9
Filière littéraire	7 914	3 205	11 119	816	471	1 287	8 730	3 676	12 406	70,4
Première année	4 294	1 689	5 983	488	259	747	4 782	1 948	6 730	71,1
Deuxième année	3 620	1 516	5 136	328	212	540	3 948	1 728	5 676	69,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP, SIES

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale (qui regroupe ici aussi ceux sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur) ou d'autres ministères tels que celui chargé de l'agriculture ou encore celui des armées.

4 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en CPGE en 2022-2023, en %

	Bac général	Bac techno	Bac pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2022-2023	Progression annuelle d'entrants (%)
Filière scientifique	91,9	5,3	0,2	2,6	100,0	24 193	-3,5
Filière économique et commerciale	84,2	12,2	0,6	3,0	100,0	8 857	1,5
Filière littéraire	97,3	0,1	0,0	2,6	100,0	6 624	2,8
Total	91,1	6,0	0,3	2,7	100,0	39 674	-1,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

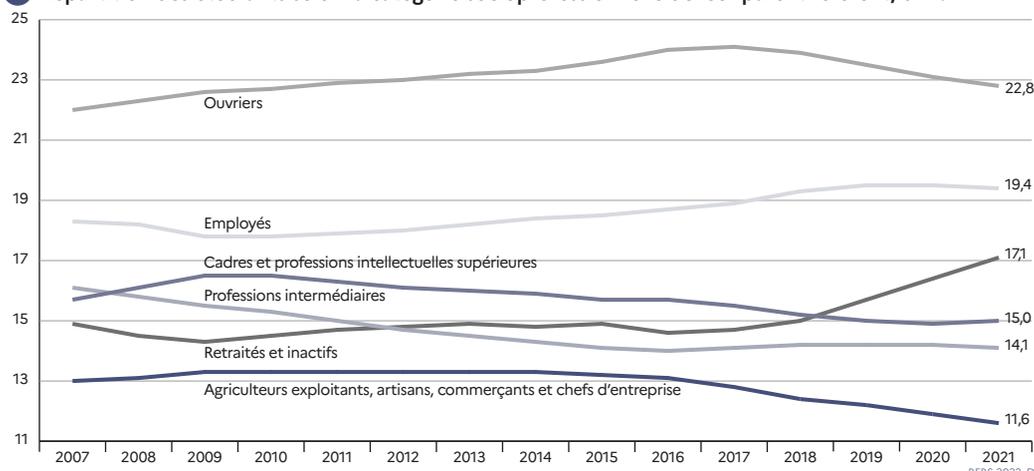
Les enfants d'ouvriers représentent en moyenne 22,8% des inscrits en **section de technicien supérieur (STS)** en 2021 (1). Cette part diminue depuis 2018 après une hausse constante entre 2007 et 2018. La part des étudiants dont le parent référent est employé a augmenté de 1,2 point entre 2007 et 2019 et est stable depuis. La proportion d'enfants de personne occupant une profession intermédiaire est stable depuis sept ans et celle d'enfants de cadre depuis trois ans.

Près de 227 800 étudiants sont inscrits en STS sous statut scolaire à la rentrée 2022 (2), soit une baisse de 9,6% par rapport à 2021 après une diminution de 5,7% en 2021. La baisse est plus prononcée en deuxième année

(-11,1%), notamment pour les femmes (-13,5%). Au total, 116 200 étudiants sont entrés pour la première fois en formation de STS contre 126 800 à la rentrée 2021 (4). Le domaine de la production est davantage affecté par cette évolution (-9,8%) que celui des services (-8,1%).

Près de 30% des étudiants inscrits en STS suivent leur formation dans un établissement privé, part qui diminue lentement depuis 2012 (33,5%) (3). Les étudiantes composent près de la moitié des effectifs 2022 en STS (47,5%). Elles sont néanmoins proportionnellement plus présentes dans les établissements privés (50,7% des effectifs du privé) que dans les établissements publics (46,3%).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur trois années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n - 1$, n et $n + 1$.

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.02.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Public	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400	184 596	176 953	163 180
Évolution annuelle en % (2)	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	2,0	-4,1	-7,8
% par rapport à l'effectif total	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3	69,0	70,2	71,6
Privé	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098	82 754	75 088	64 589
Évolution annuelle en % (2)	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7	-0,9	-9,3	-14,0
% par rapport à l'effectif total	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7	31,0	29,8	28,4
Public + Privé	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498	267 350	252 041	227 769
Évolution annuelle en % (1) (2)	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0	1,1	-5,7	-9,6

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. Les évolutions annuelles entre 2018 et 2020 sont calculées à champ constant, hors DN MADE, diplôme de niveau bac +3 créé en 2018 et en fin de montée en charge en 2020.

Lecture : à la rentrée 2022, 163 180 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en baisse de 7,8% par rapport à celui de 2021. Il représente 71,6% de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2022.

3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2022-2023

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	71 004	81 574	152 578	30 129	28 283	58 412	101 133	109 857	210 990	47,9
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	70 271	80 965	151 236	29 935	28 092	58 027	100 206	109 057	209 263	47,9
Classes de mise à niveau (2)	499	370	869	155	151	306	654	521	1 175	55,7
Classes passerelles BTS (3)	234	239	473	39	40	79	273	279	552	49,5
Agriculture	4 514	5 821	10 335	2 327	3 394	5 721	6 841	9 215	16 056	42,6
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	4 514	5 821	10 335	2 327	3 394	5 721	6 841	9 215	16 056	42,6
Autres ministères	48	219	267	270	186	456	318	405	723	44,0
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	42	206	248	270	186	456	312	392	704	44,3
Classes de mise à niveau (2)	6	13	19	0	0	0	6	13	19	31,6
Total	75 566	87 614	163 180	32 726	31 863	64 589	108 292	119 477	227 769	47,5

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS. Comprend également les DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés à partir de 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2022-2023, en % (1)

Domaines de spécialité	Bac général	Bac technologiques			Bac pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2022-2023	Progression annuelle des entrants (%)
		STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	40,1	32,3	0,9	1,4	8,5	16,7	100,0	4 113	-1,9
Production	11,3	17,8	0,7	9,6	40,3	20,3	100,0	31 744	-9,8
Services	18,2	1,9	23,6	5,2	30,3	20,6	100,0	80 323	-8,1
Total	17,1	7,4	16,5	6,3	32,3	20,4	100,0	116 180	-8,4

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : en 2022, 30,3% des étudiants entrant en STS dans le domaine des services ont obtenu un baccalauréat professionnel. Entre les rentrées 2021 et 2022, l'effectif des entrants en STS du domaine des services a diminué de 8,1%.

À la rentrée 2022, près de 227 800 étudiants sous statut scolaire sont inscrits dans une section de technicien supérieur (STS) ou assimilé (1). Cet effectif est en baisse de 9,6% par rapport à la rentrée précédente (-24 300 inscrits) en lien avec la diminution du nombre de bacheliers aux sessions 2021 et 2022 et le développement de la formation en apprentissage (2).

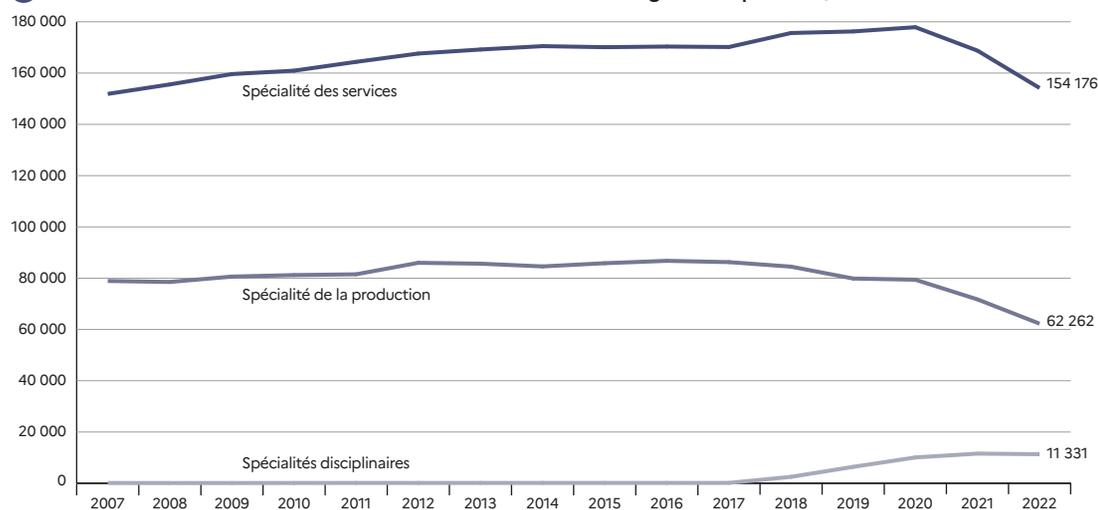
Les formations dans les spécialités de la production accueillent 62 300 étudiants, en baisse de 13,2% par rapport à la rentrée 2021. Toutes les spécialités de production enregistrent une diminution hormis celle du « Bâtiment : finitions ». Les spécialités de services enregistrent une baisse du nombre d'étudiants de 8,6%, notamment dans les spécialités plurivalentes des services (-33,6%) et celle de la « Coiffure et

esthétique » (-29,1%). Enfin, les spécialités disciplinaires (11 300 inscrits) enregistrent également une baisse du nombre d'inscrits (-2,1%).

Les formations dans les spécialités des services accueillent 67,7% des 227 800 inscrits à la rentrée 2022, contre 27,3% dans les domaines de la production. Les établissements privés scolarisent 28,4% des étudiants contre 29,8% à la rentrée 2021, la baisse du nombre d'inscrits y étant plus prononcée que dans les établissements publics.

Les femmes restent peu nombreuses dans les spécialités de la production : 21,6% des effectifs de ces formations. En revanche, elles représentent 56,0% des effectifs dans les services et 75,7% dans les spécialités disciplinaires.

1 Effectifs des étudiants inscrits en STS et assimilés selon la catégorie de spécialité, entre 2007 et 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

RERS 2023, DEPR SIES

Précisions

Population concernée – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), DN MADE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.02.

2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2022-2023

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2022-2023	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2021-2022	Évolution annuelle (%)
133 Musique, arts du spectacle						
134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	11 331	5,0	23,6	75,7	11 573	-2,1
Total des spécialités disciplinaires	11 331	5,0	23,6	75,7	11 573	-2,1
200 Technologies industrielles fondamentales	2 315	1,0	10,1	10,0	4 662	-50,3
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	9 835	4,3	17,4	5,8	10 671	-7,8
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 705	1,6	42,4	37,4	5 316	-30,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 785	0,8	27,7	34,3	1 999	-10,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 977	0,9	32,8	58,7	2 096	-5,7
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 338	1,5	40,6	34,3	3 425	-2,5
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 370	0,6	26,5	29,0	1 554	-11,8
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	205	0,1	0,0	30,2	379	-45,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 492	1,5	19,6	61,1	3 919	-10,9
222 Transformations chimiques et apparentées	3 350	1,5	28,7	61,6	3 606	-7,1
223 Métallurgie	1 826	0,8	2,4	7,3	2 279	-19,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	16	0,0	0,0	25,0	11	45,5
225 Plasturgie, matériaux composites	251	0,1	0,0	9,2	339	-26,0
226 Papier, carton						
227 Énergie, génie climatique	2 558	1,1	16,0	2,6	2 893	-11,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 301	1,4	12,1	17,7	3 505	-5,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 605	0,7	10,0	9,0	1 724	-6,9
232 Bâtiment : construction et couverture	359	0,2	3,3	13,9	371	-3,2
233 Bâtiment : finitions	999	0,4	18,3	56,7	931	7,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 068	0,5	12,9	9,6	1 171	-8,8
241 Textile	38	0,0	0,0	65,8	47	-19,1
242 Habillement	1 213	0,5	11,1	90,3	1 310	-7,4
243 Cuir et peaux	138	0,1	0,0	79,0	147	-6,1
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	5 095	2,2	13,5	5,3	5 638	-9,6
251 Mécanique générale et de précision, usinage						
252 Moteurs et mécanique auto	2 227	1,0	15,7	3,2	2 435	-8,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	432	0,2	13,4	13,7	442	-2,3
254 Structures métalliques	1 338	0,6	6,3	5,5	1 512	-11,5
255 Électricité, électronique	8 426	3,7	10,8	3,7	9 343	-9,8
Total des spécialités de la production	62 262	27,3	18,6	21,6	71 725	-13,2
300 Spécialités plurivalentes des services	1 180	0,5	33,2	62,2	1 776	-33,6
311 Transport, manutention, magasinage	2 188	1,0	18,4	20,9	2 301	-4,9
312 Commerce, vente	47 042	20,7	31,8	47,7	49 352	-4,7
313 Finances, banque, assurances	8 183	3,6	32,0	56,0	9 477	-13,7
314 Comptabilité, gestion	26 727	11,7	25,0	52,6	29 807	-10,3
320 Spécialités plurivalentes de la communication	6 240	2,7	62,5	73,6	6 473	-3,6
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	856	0,4	5,7	50,9	894	-4,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 487	1,1	36,4	35,6	2 492	-0,2
324 Secrétariat, bureautique	10 494	4,6	18,7	73,4	11 788	-11,0
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 944	4,4	37,0	7,9	10 339	-3,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 018	2,2	30,9	90,7	5 750	-12,7
331 Santé	6 907	3,0	49,5	74,2	8 138	-15,1
332 Travail social	7 384	3,2	41,8	91,0	8 029	-8,0
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 867	5,6	29,8	65,0	14 382	-10,5
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	2 478	1,1	63,3	98,5	3 493	-29,1
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 228	0,5	16,1	27,1	1 579	-22,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	863	0,4	24,8	37,9	511	68,9
345 Application des droits et statuts des personnes	2 090	0,9	43,3	83,3	2 162	-3,3
Total des spécialités des services	154 176	67,7	32,6	56,0	168 743	-8,6
Ensemble des spécialités	227 769	100,0	28,4	47,5	252 041	-9,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

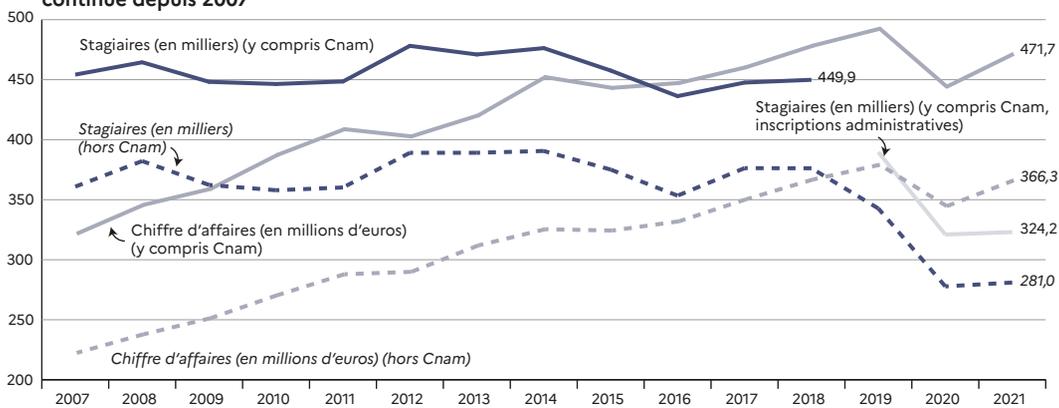
RERS 2023, DEPP, SIES

Lecture : 67,7% des étudiants en STS ou assimilés sont inscrits dans le secteur des spécialités des services. Les établissements privés scolarisent 32,6% d'entre eux. Les femmes représentent 56,0% des étudiants formés dans ce secteur.

En 2021, plus de 323 000 stagiaires suivent une formation continue en université et leurs composantes, en écoles d'ingénieurs et autres établissements ou au Cnam, contre 321 000 en 2020 (1)(2). Cet effectif est cependant en deçà de celui observé deux ans plus tôt (389 600, soit -17,0%) avant la crise sanitaire qui a réduit les activités de formation continue, en université notamment. Ces dernières forment 261 600 stagiaires qui représentent 81% de l'ensemble des stagiaires : 79% sont des salariés (103 200) ou des particuliers (104 200). Ces deux catégories sont également majoritaires dans les écoles d'ingénieurs (75% des 19 400 stagiaires). Elles le sont également au Cnam : 42 000 stagiaires dont un sur deux est salarié et quatre stagiaires sur dix sont des particuliers.

La durée moyenne totale de formation est en baisse dans les écoles d'ingénieurs : de 148 heures de formation suivie en 2020 à 193 heures en 2021. En université, les stagiaires suivent en moyenne 157 heures de formation (-5 heures par rapport à 2020). Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé dans l'ensemble des établissements atteint 471,7 millions d'euros en 2021, en hausse de 5,0% par rapport à 2020, mais inférieur au niveau de 2019 (-4,2%) (3). Les universités représentent 69% du chiffre d'affaires global, avec 327,7 millions d'euros (en baisse de 4,2%). Les écoles d'ingénieurs connaissent la plus forte hausse (+39,7%) et réalisent un chiffre d'affaires de 39,3 millions. Le Cnam représente 23% du total avec un chiffre d'affaires de 105,4 millions d'euros, stable en 2021 et en deçà du niveau de 2019 (113,3 millions).

1 Évolution du chiffre d'affaires, en millions d'euros, et du nombre de stagiaires, en milliers, de la formation continue depuis 2007



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2015), Public.

Note : rupture de série sur le nombre de stagiaires total à partir de 2019.

Depuis 2019, les données du Cnam concernent seulement les inscriptions administratives dans le centre du lieu de résidence ou principal.

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur, classés en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut d'études politiques de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam.

Les données du Cnam – Depuis 2019, elles font l'objet d'un traitement statistique pour corriger des données de centres régionaux manquants.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.35.

2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2021

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	103,2	18,2	175,0	9,1	0,9	94,0
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	79,8	13,1	162,0	8,3	0,6	69,0
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	23,4	5,1	218,0	0,8	0,3	354,0
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés					0,0	
Personnes en recherche d'emploi aidées	20,5	6,4	313,0	0,4	0,1	363,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	17,4	5,7	325,0	0,4	0,1	360,0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	3,1	0,7	243,0	0,0	0,0	405,0
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés					0,0	
Particuliers	104,2	12,1	116,0	5,5	1,4	261,0
dont interâges	16,4	0,4	26,0	0,2	0,0	18,0
Autres	33,7	4,4	131,0	4,4	0,4	101,0
Ensemble	261,6	41,1	157,0	19,4	2,9	148,0
Ensemble 2020	262,7	42,7	162,4	15,1	2,9	193,2

	Cnam			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés	21,1	4,3	203,2	133,4	23,3	174,6
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	7,7	1,8	218,0	95,9	15,5	161,3
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,2	0,1	238,4	24,4	5,4	222,9
Salariés ne bénéficiant pas d'un financement employeur ou fonds mutualisés	13,1	2,4	182,2	13,1	2,4	182,2
Personnes en recherche d'emploi aidées	5,4	1,0	148,3	26,3	7,5	286,8
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	0,1	0,0	213,1	17,9	5,8	326,4
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	0,1	0,0	127,0	3,2	0,8	242,9
Personnes en recherche d'emploi ne bénéficiant pas d'un financement public ou fonds mutualisés	5,2	0,9	178,6	5,2	0,9	178,6
Particuliers	15,4	2,8	169,6	125,1	16,3	130,6
dont interâges	0,0	2,8	0,0	16,6	3,2	194,8
Autres	0,0	0,0	0,0	38,2	4,9	127,2
Ensemble	42,0	6,9	187,7	324,2	51,1	157,7
Ensemble 2020	43,2	6,8	157,7	321,0	52,4	163,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile. Par ailleurs, depuis 2019, pour les données Cnam, le nombre de stagiaires porte sur les inscriptions administratives (dans un unique centre) et non plus pédagogiques, qui pouvaient concerner plusieurs centres pour un même stagiaire à travers le territoire.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-stagiaires = (stagiaires) x (durée en heures des prestations).

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2021, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (p)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	67,9	20,7	13,1	81,0	12,0	93,0	19,7
Organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation	67,7	20,7	6,9	74,5	11,1	85,6	18,1
Formation à titre individuel et à leurs frais	71,2	21,9	12,2	83,4	26,1	109,5	23,2
Partie restant au stagiaire en complément d'un autre financement	1,4	0,4	0,0	1,4	0,1	1,5	0,3
Total particuliers	72,6	22,3	12,2	84,8	26,1	111,0	23,5
Ensemble des fonds privés	208,2	63,7	32,1	240,3	49,2	289,5	61,4
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	26,3	8,0	0,9	27,1	0,3	27,4	5,8
pour la formation de publics spécifiques	28,9	8,8	1,4	30,3	39,1	69,4	14,7
- des instances européennes	0,5	0,1	0,0	0,5	1,2	1,7	0,4
- de l'État	4,0	1,2	0,6	4,6	19,6	24,2	5,1
- des régions	20,7	6,3	0,5	21,2	17,7	38,9	8,3
- Pôle emploi	3,8	1,2	0,3	4,1	0,5	4,6	1,0
Autres ressources publiques	3,0	0,9	2,0	5,0	3,5	8,5	1,8
Ensemble des fonds publics	58,1	17,8	4,3	62,4	42,8	105,2	22,3
Autres ressources	60,7	18,6	2,9	63,6	13,3	76,9	16,3
Total général	327,0	100,0	39,3	366,3	105,4	471,7	100,0
Total général 2020	316,5	100,0	28,1	344,7	104,6	449,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

RERS 2023, DEPP, SIES

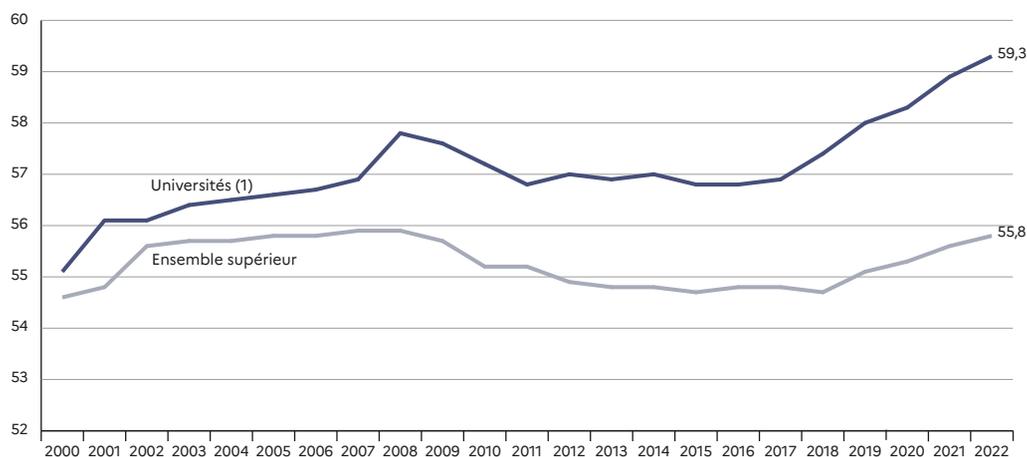
En 2022-2023, plus de la moitié des étudiants (56%) de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble, mais un peu plus fortement à l'université (respectivement +1,0 et +2,3 points depuis 2012).

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2021, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes, quel que soit l'âge. C'était déjà le cas en 2001, mais les écarts entre taux de scolarisation se sont creusés pour les 18-25 ans, et réduits pour les 26-29 ans.

La part de femmes varie considérablement selon le type d'études (3). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84%). Dans les formations sélectives, elles sont majoritaires en PASS (69%), mais sont minoritaires en CPGE (41%), en préparation au DUT ou BUT (40%), et en sciences (30% des effectifs des formations d'ingénieurs).

Ces disparités se retrouvent à l'université, où les femmes représentent 59% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues, en lettres et sciences humaines (71%). Si les femmes représentent 67% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie, elles restent minoritaires dans les disciplines scientifiques (43%).

1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les IUT.

Note : depuis 2010, les inscriptions en STS en apprentissage sont prises en compte dans les calculs.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

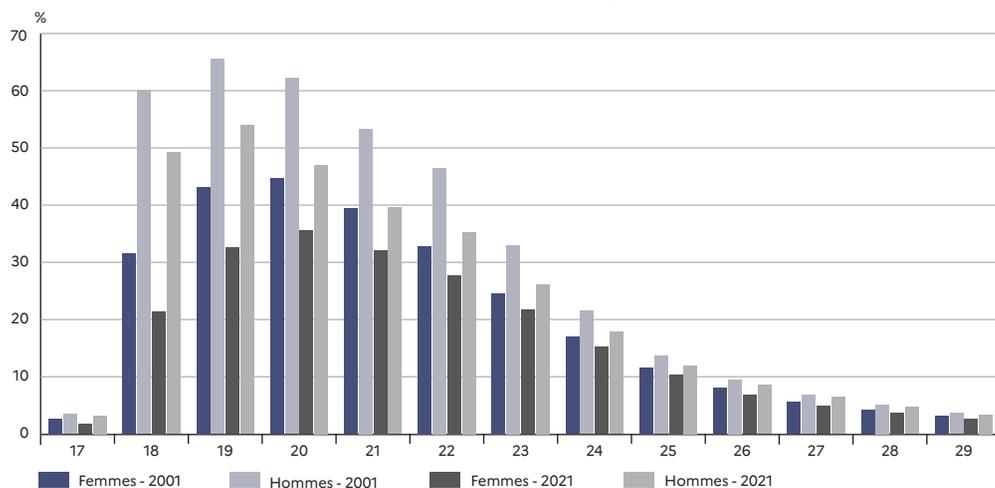
Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 6.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, PASS – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 22.14.

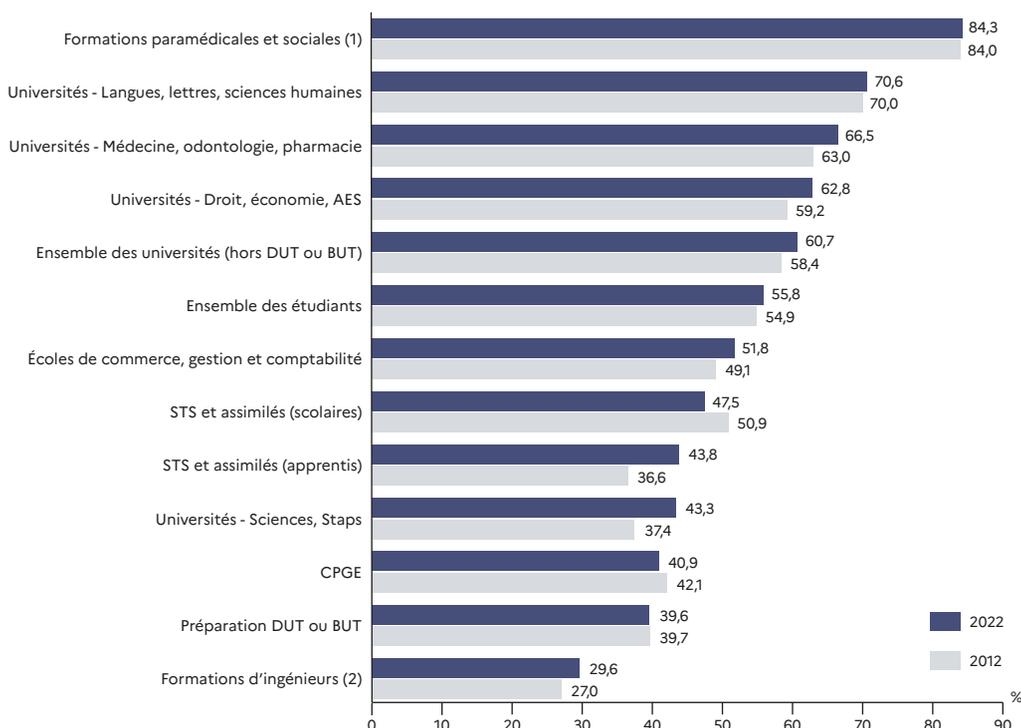
2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, par âge, en %



► Champ : France métropolitaine pour 2001-2002, France métropolitaine + DROM pour 2021-2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2021-2022.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

RERS 2023, DEPP, SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2022-2023, plus d'un tiers des étudiants (35,5%) ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 10,5% avec des parents ouvriers et 17,3% employés (1).

Les enfants des cadres représentent plus de la moitié des étudiants en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), dans les **formations ingénieurs**, les écoles normales supérieures (ENS) et près de la moitié des étudiants dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (22,0%), en DUT ou BUT (12,0%) et dans les écoles paramédicales et sociales (18,7%). La part des enfants

d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (17,7%). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (31,5%).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 33,8% des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48,2%) ainsi que dans les parcours de droit, sciences politiques (36,8%) et de sciences (35,0%). Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 29,6% en cursus licence à 40,0% en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 11,4% des effectifs en cursus licence et 5,4% en cursus doctorat (3).

Précisions

L'origine sociale – L'information sur la catégorie socio-professionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

Population étudiante, cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et CPGE – Voir « Glossaire ».

Source
SIES-MESR, Système d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.
SIES-MESR, enquête sur les stages.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2022-2023, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	8,7	33,8	15,5	17,6	10,0	14,5	100,0	7,7
dont : préparation DUT ou BUT	9,6	30,6	18,8	20,4	12,0	8,7	100,0	3,3
formations d'ingénieurs (2)	8,4	45,4	16,3	13,2	7,8	8,9	100,0	3,9
autres formations	8,6	33,8	15,2	17,5	9,8	15,1	100,0	8,2
Formations d'ingénieurs hors université (2)	11,2	56,1	11,9	9,7	4,7	6,5	100,0	7,8
STS (scolaires)	11,4	15,7	14,6	19,7	22,0	16,6	100,0	9,1
CPGE et préparations intégrées	10,1	54,0	12,6	10,7	6,5	6,1	100,0	3,1
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	17,7	49,2	9,3	12,5	4,7	6,6	100,0	36,7
Établissements privés d'enseignement universitaire	12,7	46,6	12,4	14,3	5,6	8,4	100,0	14,8
Écoles normales supérieures	6,7	63,4	10,5	7,6	2,0	9,8	100,0	4,9
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,0	45,6	15,5	13,4	4,8	6,6	100,0	44,1
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,1	23,4	9,3	31,5	18,7	2,0	100,0	13,1
Autres écoles et formations (4)	11,2	47,7	12,1	12,3	6,1	10,6	100,0	33,2
Ensemble des étudiants français (5)	10,4	35,5	14,1	17,3	10,5	12,2	100,0	13,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2021-2022.

4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

5. Hors STS en apprentissage.

RERS 2023, DEPP, SIES

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2022-2023, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit sciences politiques	9,8	36,8	13,9	17,5	8,7	13,3	100,0	5,8	186 220
Sciences économiques, gestion	10,8	30,3	14,3	19,1	12,2	13,3	100,0	8,8	145 918
AES	8,3	19,7	14,5	22,1	14,9	20,5	100,0	6,2	23 080
Pluridroit, sciences économiques, AES	10,2	25,7	12,2	19,6	12,8	19,4	100,0	7,1	4 772
Total économie, AES	10,4	28,7	14,3	19,5	12,6	14,4	100,0	8,4	173 770
Arts, lettres, sciences du langage	7,1	30,1	16,2	19,6	9,2	17,8	100,0	10,1	70 384
Langues	7,4	22,4	15,8	23,2	12,9	18,3	100,0	5,6	79 739
Sciences humaines et sociales	7,6	28,0	16,5	19,2	10,8	18,0	100,0	8,3	270 040
Plurilittres, langues, sciences humaines	7,2	32,6	15,3	18,7	9,1	17,2	100,0	8,8	9 127
Total arts, lettres, langues, SHS	7,5	27,3	16,3	20,0	10,9	18,0	100,0	8,1	429 290
Sciences fondamentales et application	8,5	36,0	16,6	16,7	10,4	11,8	100,0	6,2	184 358
Sciences de la nature et de la vie	9,1	33,7	17,2	17,3	10,2	12,5	100,0	5,7	94 197
Plurisciences	8,3	30,2	15,6	19,7	11,7	14,5	100,0	6,0	11 992
Total sciences	8,7	35,0	16,8	17,0	10,4	12,2	100,0	6,0	290 547
Staps	8,3	31,1	19,5	21,3	11,1	8,7	100,0	3,5	56 735
Total disciplines générales	8,7	31,3	15,9	18,8	10,7	14,7	100,0	7,0	1 136 562
Médecine-odontologie	8,3	50,3	12,5	9,7	4,9	14,3	100,0	13,5	152 488
Pharmacie	9,6	42,2	13,5	12,3	9,2	13,2	100,0	9,5	26 281
Plurisanité	9,4	42,7	16,2	15,5	8,1	8,2	100,0	2,4	23 120
Total disciplines de santé	8,6	48,2	13,1	10,8	5,9	13,4	100,0	11,7	201 889
Total	8,7	33,8	15,5	17,6	10,0	14,5	100,0	7,7	1 338 451

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes, hors parcours interdisciplinaires.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2022-2023, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	H+F
Agriculteurs	1,3	1,1	1,2	1,6	1,1	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	1,1	1,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,6	7,4	7,5	7,2	7,0	7,1	6,5	6,2	6,3	7,4	7,2	7,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27,8	32,0	29,6	39,8	42,5	40,8	39,7	40,3	40,0	32,4	35,7	33,8
Professions intermédiaires	16,5	16,9	16,6	13,6	13,7	13,6	11,1	11,5	11,3	15,3	15,7	15,5
Employés	21,0	19,4	20,3	13,8	12,8	13,4	9,2	9,2	9,2	18,1	16,9	17,6
Ouvriers	11,8	10,8	11,4	7,9	7,5	7,7	5,1	5,6	5,4	10,2	9,6	10,0
Retraités, inactifs	14,0	12,3	13,3	16,1	15,3	15,8	27,1	25,9	26,5	15,0	13,7	14,5
Ensemble (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de valeurs manquantes	6,2	5,8	6,1	10,7	9,4	10,3	11,5	11,3	11,4	8,0	7,2	7,7
Effectifs	484 863	338 448	823 311	301 860	180 191	482 051	16 389	16 833	33 222	803 112	535 472	1 338 584

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

RERS 2023, DEPP, SIES

En 2019-2020, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité diplômante** en France est estimé à 252 400, soit 4% du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde (1). Le nombre de ces étudiants a augmenté de 2,5% par rapport à 2018-2019, soit une progression moins forte que l'année précédente. Les données de la Russie n'étant plus collectées depuis 2022, la France occupe désormais la sixième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne, et le Canada.

En 2019-2020, la France devient également le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, le Vietnam, l'Allemagne et désormais les États-Unis (2). Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 108 700, un effectif en hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente et de 41,5% par rapport à 2012-2013.

Les principales destinations des étudiants français à l'étranger restent le Canada (18 200, soit 17%), la Belgique (18 100, soit 17%), le Royaume-Uni (13 900, soit 13%), la Suisse (11 400, soit 10%) et l'Espagne (9 800, soit 9%) qui demeure devant l'Allemagne en 2019-2020 (3). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 71 400 étudiants français à l'étranger, soit près de deux tiers des étudiants français mobiles en 2019-2020.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités (entrante et sortante) par rapport aux autres pays avec un flux net de +143 800 d'étudiants en mobilité internationale (800 étudiants de plus que l'année précédente), le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

Précisions

Population concernée – Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde : les données de la Russie portant sur l'année 2019-2020 n'ont pu être collectées en 2022. L'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. L'année académique $n-n+1$ est indiquée comme l'année $n+1$ sur le site de l'Unesco. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux à celle d'étudiants en mobilité diplômante, en conformité avec les préconisations de l'Unesco, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

Mobilité diplômante – Voir « Glossaire ».

Source

Unesco-ISU (données extraites le 11 mai 2023 de UIS. stat).

1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
États-Unis (2)	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898	987 314	976 853	957 475
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734	452 079	489 019	550 877
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202	444 514	509 160	458 279
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873	311 738	333 233	368 717
Canada (3)	151 244	164 274	171 603	189 478	209 979	224 548	279 168	323 157
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380	229 623	246 378	252 444
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108	178 271	201 177	225 100
Japon	135 803	132 685	131 980	143 457	164 338	182 748	202 907	222 661
Émirats arabes unis	59 227	64 119	73 445	77 463	n.d.	n.d.	225 339	215 975
Autres pays	1 944 006	2 071 842	2 211 346	2 342 322	2 558 704	2 705 192	2 637 522	2 787 277
Pays membres et membres associés de l'Unesco (4)	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 716 027	6 100 755	6 361 963

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants internationaux inscrits en 2019-2020. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux par celle d'étudiants en mobilité diplômante, concept attendu dans les statistiques internationales. Selon ce concept, l'effectif 2016-2017 s'établit à 218 081 (voir fiche 6.18).

2. Inclut les données d'une autre catégorie en 2017.

3. Estimation nationale jusqu'à 2015.

4. Les données de la Russie portant sur l'année 2019-2020 n'ont pas pu être collectées en 2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

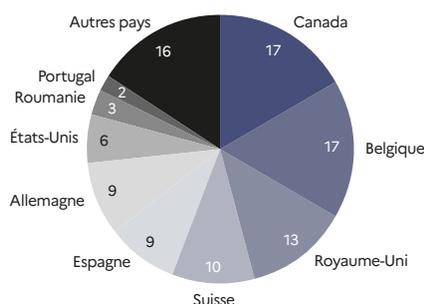
Origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Chine	718 991	769 926	818 571	866 806	928 353	997 655	1 060 042	1 088 466
Inde	190 685	216 008	257 047	305 422	341 521	377 907	460 741	516 238
Vietnam	55 976	59 451	68 013	82 647	94 611	108 304	125 504	132 559
Allemagne	120 524	118 512	117 107	118 100	122 977	122 543	122 666	123 512
États-Unis	75 758	78 053	80 614	84 026	86 650	86 111	102 340	109 827
France	76 762	82 096	86 699	90 844	94 765	99 577	103 010	108 654
République de Corée	113 868	110 112	107 861	105 477	105 453	101 694	101 577	100 610
Népal	32 168	35 744	40 558	49 468	64 355	82 047	93 366	95 268
Kazakhstan	54 172	66 998	78 253	90 213	84 859	88 118	89 345	90 333
Brésil	39 531	45 194	50 425	52 008	58 319	70 093	81 719	89 151
Syrie	25 081	31 692	38 570	46 734	53 462	64 518	74 843	87 057
Autres pays	2 759 419	2 910 172	3 068 470	3 227 356	3 373 891	3 517 460	3 685 608	3 820 288
Pays membres et membres associés de l'Unesco (2)	4 262 935	4 523 958	4 812 188	5 119 101	5 409 216	5 716 027	6 100 755	6 361 963

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

2. Les données de la Russie portant sur l'année 2019-2020 n'ont pas pu être collectées en 2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Répartition estimée des étudiants français inscrits à l'étranger par pays d'accueil en 2019-2020, en % (1)



1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

Note : Les données des Pays-Bas et de la Russie portant sur l'année 2019-2020 n'ont pas pu être collectées en 2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

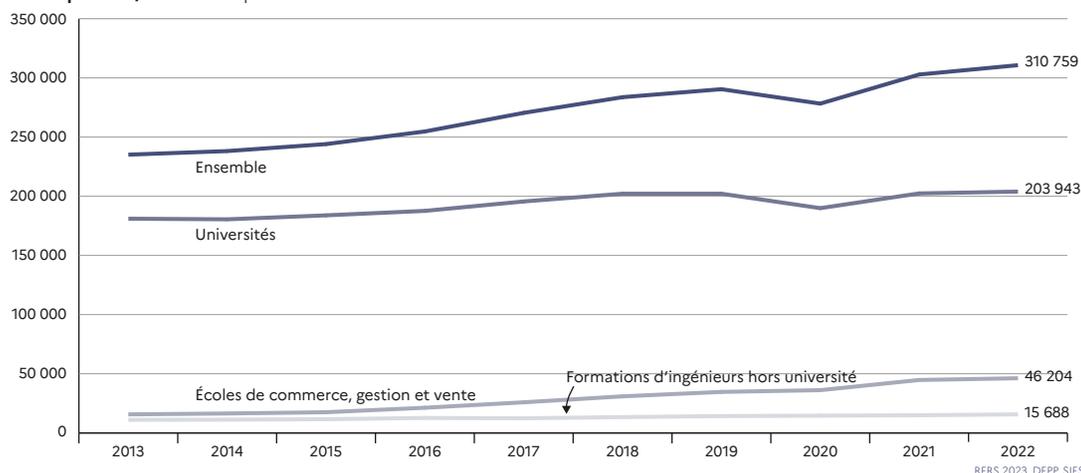
En 2022-2023, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** est estimé à 310 800, soit 11,3% des effectifs de l'enseignement supérieur (1)(2). Cet effectif est en hausse de 2,6% par rapport à une année 2021-2022 de reprise après une année marquée par la crise sanitaire, continuant ainsi sa progression (+7,0% par rapport à 2019-2020). Ce sont dans les formations dont les proportions d'étudiants étrangers mobiles sont les plus faibles (entre 1 et 3%) que les effectifs d'étrangers augmentent le plus fortement (+9,9% en **CPGE** et +14,3% en **STS et formations assimilées**). Les **écoles de commerce, gestion et vente** sont les établissements où la proportion d'étudiants mobiles est la plus élevée (18,9%).

À la rentrée 2022, les **universités** accueillent 65,6% des étudiants étrangers en mobilité internationale – proportion en baisse par rapport à l'an dernier – soit

203 900 étudiants mobiles et 11 500 étudiants supplémentaires avec les établissements expérimentaux. Ces étudiants représentent 12,8% des inscrits en université (+0,6 point par rapport à 2021-2022, augmentation à mettre en lien avec la baisse globale des effectifs universitaires). Leur part augmente fortement avec le cursus : 9,8% en licence, 15,4% en master et 36,1% en doctorat (4). Plus de neuf sur dix d'entre eux sont en **mobilité diplômante** (91,2%) (3).

À l'université, près d'un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (15,1%), plus d'un sur deux est africain (53,6%) et près d'un sur cinq (18,7%) est asiatique. Les étudiants asiatiques sont particulièrement surreprésentés en cursus doctorat (15,7% d'entre eux s'inscrivent en doctorat, contre 9,5% pour l'ensemble), tandis que 57,3% des étudiants internationaux en master sont africains.

1 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées licence-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Mobilité d'échange, population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, établissements expérimentaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 19.04.

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation, hors inscriptions simultanées licence-CPGE

	2014	2015	2016 (5)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Part du nombre total d'étudiants (%)	Évolution 2021/2022 (%)
Universités	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	203 943	12,8	0,8
dont : préparation DUT ou BUT	4 380	4 253	4 168	3 976	3 750	3 686	3 194	3 006	3 143	2,9	4,6
formations d'ingénieurs (1)	3 848	4 085	4 250	4 159	4 342	4 480	4 144	4 213	4 379	13,9	3,9
Formations d'ingénieurs hors université (1)	11 207	11 592	12 634	12 371	13 379	14 226	14 588	14 922	15 688	10,7	5,1
Écoles de commerce, gestion et vente	16 423	17 476	21 276	25 860	30 907	34 653	36 125	44 726	46 204	18,9	3,3
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	6 506	6 549	6 556	8 240	8 308	9 026	8 750	8 499	9 395	9,9	10,5
STS et assimilés	1 680	1 902	2 066	2 277	2 620	2 415	3 212	4 454	5 089	2,2	14,3
CPGE	662	681	649	664	691	586	764	1 051	1 155	1,4	9,9
Autres écoles et formations (3) (4)	21 195	22 010	23 915	25 451	25 659	27 424	24 905	26 814	29 286	8,0	9,2
Ensemble	238 179	244 078	254 738	270 463	283 714	290 470	278 278	302 863	310 759	11,3	2,6
En % du nombre total d'étudiants (6)	9,7	9,7	10,0	10,3	10,6	10,7	10,0	10,8	11,3		

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- Données 2021-2022 reconduites en 2022-2023 pour les écoles paramédicales et sociales.
- Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.
- Cette proportion est calculée sur le total d'étudiants hors STS en apprentissage.

3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2021-2022

Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE (1)(2)
302 863	277 116	297 297	273 256

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Champ UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les inscriptions simultanées entre licence-CPGE et entre l'université et les établissements.
- Cette mesure plus précise sera transmise pour les données 2021-2022 à l'UOE (voir fiche 6.17). Les effectifs du champ UOE des fiches 6.17 et 6.18 ne sont pas comparables.

4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2022-2023

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%) (1)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	14 228	69,7	12 946	73,6	3 585	96,1	30 759	74,4
Europe hors UE (2)	4 320	82,5	3 116	83,2	928	96,6	8 364	84,3
Afrique hors Maghreb	29 176	98,9	22 612	97,8	3 194	97,7	54 982	98,4
Maghreb	21 998	99,2	29 191	96,8	3 229	95,8	54 418	97,7
Amérique	6 899	81,1	7 749	84,4	2 364	96,7	17 012	84,8
Asie	17 497	86,4	14 659	90,5	6 002	98,0	38 158	89,8
Océanie	110	49,1	84	57,1	26	92,3	220	57,3
Non renseigné	14	100,0	15	100,0	1	100,0	30	100,0
Ensemble	94 242	90,1	90 372	91,1	19 329	97,0	203 943	91,2
En % du nombre d'étudiants	9,8		15,4		36,1		12,8	

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

- Part des étudiants venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, ne faisant pas partie d'un programme d'échange type Erasmus.
- Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

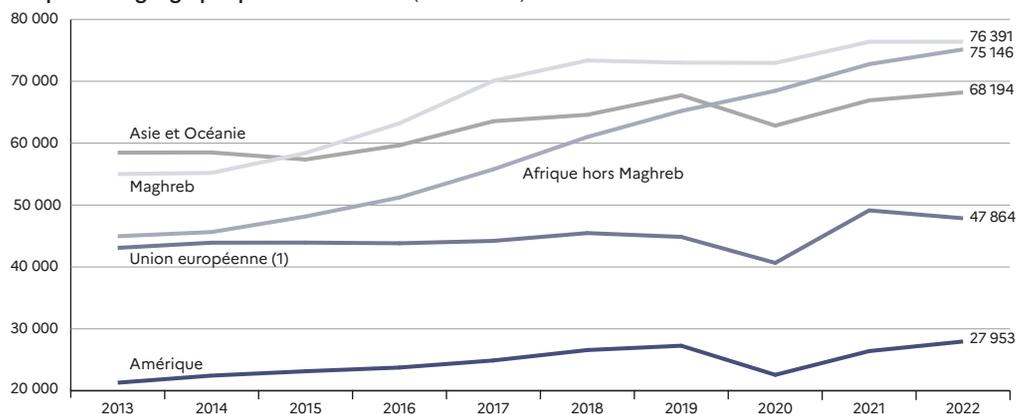
En 2022-2023, après une année de forte croissance suite à la reprise post-crise sanitaire, le nombre d'étudiants en mobilité internationale poursuit sa progression : les étudiants originaires d'Amérique retrouvent leur niveau de 2019-2020 (+5,9% par rapport à l'an dernier), les effectifs d'étudiants originaires d'Afrique hors Maghreb et d'Asie-Océanie augmentent également (respectivement +3,3% et +1,9%), tandis que le nombre d'étudiants mobiles originaires du Maghreb reste stable (1). À la rentrée 2022, près d'un étudiant étranger en **mobilité internationale** sur deux est issu du continent africain, 19% d'Europe, 22% d'Asie ou d'Océanie et 9% du continent américain (2).

En 2022-2023, les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France (37 700, -2,9%), devant les étudiants algériens (25 900, +2,6%) et chinois (22 800, -7,7%) (3). Si la baisse d'effectifs est marquée pour les étudiants chinois

(-8%), les effectifs d'étudiants mobiles provenant d'autres pays d'Asie croissent fortement (+11%), tous comme ceux d'Amérique du Nord (+15%). L'université (y compris **DUT** et **formations d'ingénieurs**) est le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (66% d'entre eux). Les étudiants chinois étudient proportionnellement moins à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs (43%) et plus en **écoles de commerce, gestion et vente** (34%), à l'inverse des étudiants algériens qui étudient en majorité à l'université (85%).

Les étudiants camerounais vont également moins souvent à l'université (42%) que l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, mais plus fréquemment en formations d'ingénieurs (16% contre 5% pour l'ensemble des étudiants en mobilité internationale) et en écoles de commerce, gestion et vente (25% contre 15%).

1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité (estimation)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

RERS 2023, DEPR SIES

Précisions

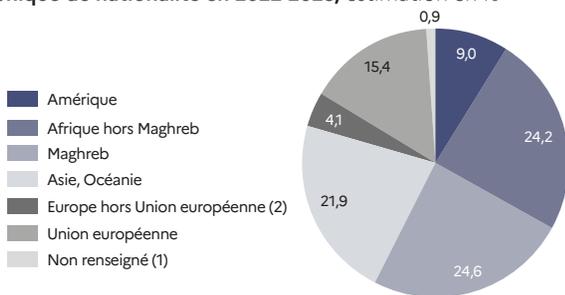
Population concernée – Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

Population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, CPGE, écoles de commerce, STS – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par zone géographique de nationalité en 2022-2023, estimation en %



RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.
2. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2022-2023, estimation en %

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT ou BUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	63	1	€	2	€	€
Italie	60	€	€	2	2	€
Autres Union européenne (UE) (5)	65	€	€	2	3	1
Europe hors UE (5)	65	1	€	2	2	€
Maroc	56	1	5	11	1	1
Algérie	85	€	1	1	1	€
Tunisie	63	1	2	9	1	1
Autres Maghreb	72	1	3	7	1	€
Sénégal	72	4	2	6	2	1
Cameroun	42	1	2	16	1	€
Autres Afrique (1)	72	2	1	4	3	€
Liban	66	€	2	6	€	€
Autres Moyen-Orient	78	1	€	2	2	€
Chine	43	€	1	7	€	€
Vietnam	72	1	€	6	€	€
Autres Asie	48	1	€	2	1	€
Amérique du Sud	61	€	1	11	1	€
Amérique du Nord	46	€	€	2	€	€
Antilles - Amérique centrale	72	1	€	2	3	€
Océanie	55	€	€	6	1	€
Non renseigné (2)	1	€	€	1	14	€
Total	63	1	1	5	2	€

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs estimés	Évolution (%) 2021/2022
Allemagne	18	3	12	100	7 233	4,5
Italie	22	2	11	100	13 581	2,1
Autres Union européenne (UE) (5)	12	4	12	100	27 050	-6,4
Europe hors UE (5)	12	6	10	100	12 578	39,6
Maroc	17	2	6	100	37 709	-2,9
Algérie	6	1	4	100	25 915	2,6
Tunisie	10	2	12	100	11 686	4,4
Autres Maghreb	8	0	7	100	1 081	-1,9
Sénégal	8	1	4	100	13 015	-0,8
Cameroun	25	1	12	100	7 507	10,0
Autres Afrique (1)	10	1	7	100	52 207	3,6
Liban	13	4	10	100	10 652	11,1
Autres Moyen-Orient	6	4	8	100	11 557	0,7
Chine	34	5	9	100	22 792	-7,7
Vietnam	8	2	9	100	4 821	1,0
Autres Asie	30	7	11	100	20 387	11,1
Amérique du Sud	11	4	10	100	13 044	2,1
Amérique du Nord	16	7	29	100	7 734	15,2
Antilles - Amérique centrale	11	3	9	100	7 175	3,7
Océanie	14	6	19	100	402	-17,3
Non renseigné (2)	4	15	64	100	2 634	17,4
Total	15	3	9	100	310 759	2,6

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.**

1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère chargé de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
5. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

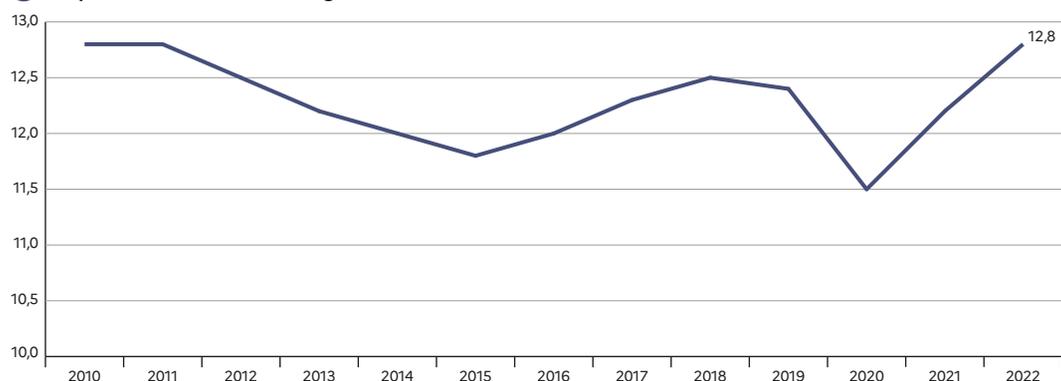
En 2022-2023, plus de 203 900 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM (2). Cet effectif continue de progresser (+0,8%) malgré une baisse globale des effectifs universitaires et deux années affectées par la crise sanitaire. La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités croît donc logiquement (12,8% contre 12,2% en 2021-2022) (1). La **mobilité diplômante** concerne 91,2% des étudiants internationaux et 98,0% de ceux provenant d'Afrique (3).

Plus d'un étudiant international sur deux est africain (53,6%). Les continents les plus représentés sont ensuite l'Europe et l'Asie (19,2% respectivement), suivis par l'Amérique (8,3%). Les étudiants marocains et algériens sont les plus nombreux (23 500 et 22 400 respectivement) devant les étudiants sénégalais et chinois (respectivement 10 300 et 10 200). Parmi les étudiants

européens, près de quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne (79%). Si les étudiants en mobilité diplômante sont largement majoritaires (91,2%), ils ne représentent cependant que 23,4% des Arméniens et 46,7% des Britanniques. Parmi les étudiants internationaux, 43 900 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants internationaux, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques hors santé et **DUT** (33%) et les disciplines littéraires (30%), avant celles économiques (17%). Les étudiants africains et asiatiques s'inscrivent davantage en sciences (respectivement 39% et 35%) et les Européens et Américains en lettres, sciences sociales (respectivement 42% et 49%). Les femmes sont majoritaires (54,5%, +1 point) parmi les étudiants en mobilité venant de tous les continents, excepté d'Afrique (47,8%).

1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Mobilité d'échange, inscriptions simultanées licence-CPGE, université, CPGE, DUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2010.

2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)

	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	202 397	203 943
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829	178 019	184 604	186 025
Variation annuelle (%) (2)		0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3	0,0	-6,0	6,6	0,8

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

2. L'évolution en 2011-2012 ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2022-2023

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT ou BUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômés (%)
Europe	5 397	4 713	16 570	8 261	3 835	347	39 123	19,2	67,5	76,5
Union européenne	4 542	3 647	12 456	6 495	3 421	198	30 759	15,1	66,6	74,4
dont : Italie	864	989	3 880	1 700	721	26	8 180	4,0	67,4	73,5
Allemagne	1004	643	1 992	721	258	45	4 663	2,3	70,1	55,4
Espagne	511	540	1 913	1 233	371	56	4 624	2,3	65,0	72,5
Grèce	461	155	872	991	161	5	2 645	1,3	57,8	90,9
Belgique	194	167	705	303	562	15	1 946	1,0	59,3	85,3
Roumanie	366	166	429	238	706	8	1 913	0,9	73,7	90,9
Luxembourg	303	217	354	164	188	10	1 236	0,6	60,9	95,1
Pologne	113	83	410	203	77	5	891	0,4	73,9	67,7
Portugal	129	121	296	194	118	7	865	0,4	65,3	87,7
Europe hors UE (1)	855	1 066	4 114	1 766	414	149	8 364	4,1	70,7	84,3
dont : Ukraine	143	272	1 144	432	71	38	2 100	1,0	73,7	94,8
Russie	182	281	1 067	496	56	8	2 090	1,0	75,5	96,8
Royaume-Uni	171	86	849	158	33	1	1 298	0,6	66,4	46,7
Afrique	10 792	19 885	22 856	42 181	11 445	2 241	109 400	53,6	47,8	98,0
dont : Maroc	1 267	5 360	2 665	11 466	2 322	429	23 509	11,5	51,2	96,1
Algérie	487	2 457	5 892	10 574	2 872	77	22 359	11,0	56,1	99,5
Sénégal	1 238	1 503	3 383	3 269	321	540	10 254	5,0	38,3	99,4
Tunisie	578	989	1 245	2 672	2 166	80	7 730	3,8	62,2	97,0
Côte d'Ivoire	1 202	1 388	1 265	1 300	261	58	5 474	2,7	42,6	98,3
Bénin	626	891	847	1 013	398	49	3 824	1,9	38,4	99,3
Congo	646	647	567	1 254	383	268	3 765	1,8	41,8	99,0
Cameroun	304	577	435	1 430	602	58	3 406	1,7	46,9	97,5
Togo	694	740	736	928	216	34	3 348	1,6	37,3	98,8
Gabon	545	507	940	911	77	122	3 102	1,5	54,9	99,4
Madagascar	313	861	547	888	271	118	2 998	1,5	58,1	98,1
Guinée	320	549	307	1 020	205	35	2 436	1,2	23,9	99,3
Tchad	452	424	632	769	55	26	2 358	1,2	14,5	98,6
Asie	2 709	6 803	12 346	13 457	2 386	457	38 158	18,7	58,0	89,8
dont : Chine	190	2 163	4 375	3 309	76	99	10 212	5,0	60,9	91,6
Liban	680	874	1 020	3 496	1 080	42	7 192	3,5	54,8	97,7
Viêt Nam	97	1 519	601	1 138	149	60	3 564	1,7	63,8	88,9
Turquie	383	261	1 022	589	50	5	2 310	1,1	61,2	90,3
Iran	98	122	849	684	70	6	1 829	0,9	61,6	96,6
Inde	20	142	232	931	23	3	1 351	0,7	44,3	86,2
Corée du Sud	82	100	873	145	18	4	1 222	0,6	75,1	81,8
Arménie	344	644	82	101	14	1	1 186	0,6	77,7	23,4
Syrie	68	80	500	322	182	11	1 163	0,6	48,7	99,2
Amérique	2 066	2 409	8 319	3 573	547	98	17 012	8,3	60,0	84,8
dont : Brésil	253	285	1 577	353	41	10	2 813	1,4	62,7	84,5
États-Unis	505	589	921	398	89	8	2 517	1,2	68,3	61,6
Haiti	225	324	1 287	537	36	14	2 516	1,2	47,7	99,2
Colombie	135	286	808	487	40	9	2 418	1,2	58,8	90,7
Mexique	189	141	474	173	94	20	1 776	0,9	61,0	85,2
Canada	139	104	306	162	76	5	1 076	0,5	68,9	58,9
Océanie	36	26	121	34	3	0	220	0,1	67,3	57,3
Apatrides ou non déclarés	4	6	13	4	3	0	30	0,0	56,7	100,0
Ensemble	21 004	33 842	60 225	67 510	18 219	3 143	203 943	100,0	54,5	91,2
Proportion d'étudiants en mobilité internationale	9,9	19,1	12,1	17,8	8,1	2,9	12,8			

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Les étudiants originaires du Royaume-Uni sont comptabilisés à partir de la rentrée 2022 dans l'ensemble « Europe hors UE ».

Pour la session 2022 de **Parcoursup**, 606 000 candidats de terminale scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale, soit 13 000 candidats de moins qu'en 2021. Ces candidats ont formulé en moyenne 12,9 vœux, contre 12,8 pour 2021 (1). L'enrichissement de l'offre de formation a continué en 2022 (+500 par rapport à 2021). Les candidats de terminale générale ont confirmé en moyenne 14,9 vœux et la licence compose 44,6% de leur liste de vœux (2). Ceux de terminales technologiques font en moyenne 11,7 vœux, et leur liste de vœux est à 47,2% composée de **BTS**. Les élèves de terminales professionnelles font moins de vœux (7,3), et les trois quarts sont des vœux en **BTS**.

Parmi les candidats sur **Parcoursup**, 574 000 ont obtenu le baccalauréat en 2022 et 94,8% d'entre eux ont reçu au moins une proposition, soit légèrement plus que l'année dernière (+0,6 point). Pour les bacheliers de la série générale, cette part atteint 97,6%, contre 92,9% pour la série technologique et 86,7% pour la série professionnelle (3). Ces derniers ont plus souvent reçu une proposition qu'en 2021 (+2,1 points), là où les autres séries sont restées stables. La licence reste la formation la plus choisie avec 40,3% des propositions acceptées par les candidats, dont 3,4% des **L.AS** (4), suivie par les **BTS** (21,3%) et les **BUT** (10,0%). Par contre, les **BTS** représentent plus de sept formations sur dix acceptées par les bacheliers professionnels et quatre bacheliers technologiques sur dix.

Précisions

La campagne 2022 s'est déroulée du 20 janvier au 16 septembre. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 2 juin. La phase complémentaire a débuté le 23 juin.

Champ – Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale, et inscrits en terminale en France (y compris DROM, COM et le Cned).

Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 22.29 ; 21.10.

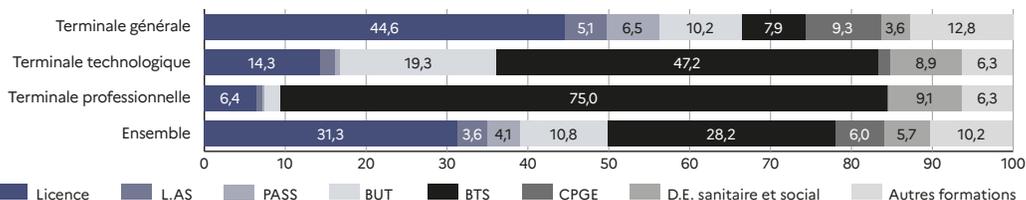
1 Nombre de candidats et de vœux moyen, selon la classe de terminale, session 2022

	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	14,9	11,7	7,3	12,9
Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	367 379	133 765	104 899	606 043

► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y compris Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2023, DEPP, SIES

2 Choix de filières de formation des candidats, selon la classe de terminale, session 2022, en %

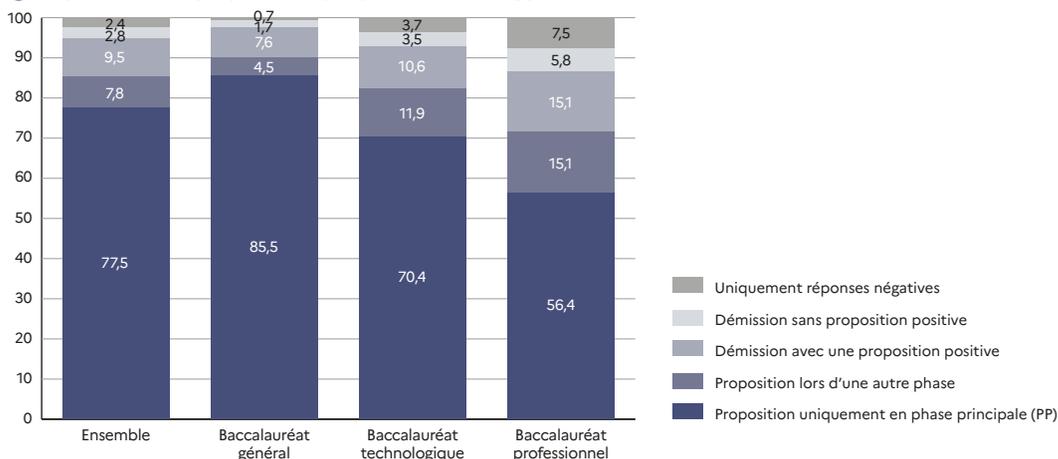


► Champ : ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y compris Cned), hors vœux en apprentissage.

RERS 2023, DEPP, SIES

Lecture : en moyenne, les listes de vœux se composent à 31,3% de candidatures en licence.

3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2022, en %

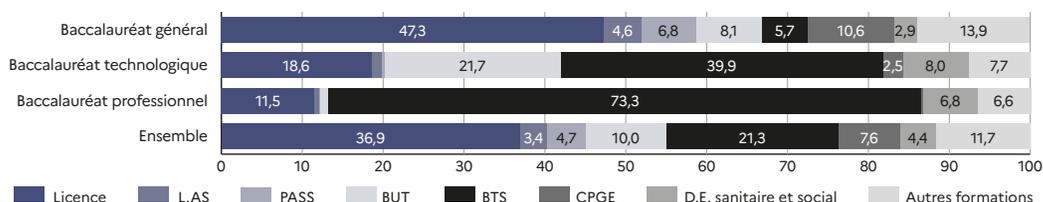


► Champ : candidats effectifs inscrits dans « Parcoursup » et diplômés du baccalauréat à la session 2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

Lecture : 77,5% des lycéens diplômés du baccalauréat 2022 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, session 2022, en %



► Champ : candidats effectifs inscrits dans « Parcoursup » et diplômés du baccalauréat à la session 2022.

RERS 2023, DEPP, SIES

Lecture : 36,9% des formations acceptées sont des licences.

En 2022, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, 522 700 néo-bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (2). Le taux de poursuite est de 78,4%, ce taux étant plus élevé parmi les femmes (80,5%, contre 76,2%), avec des différences très marquées : à l'université, 10,9 points de plus pour les femmes alors que dans les STS, 7,3 points de plus pour les hommes. Si le taux de poursuite global stagne presque en 2022 par rapport à 2021, il semble diminuer dans les universités au profit des autres formations, ainsi que dans les STS scolaires au profit de l'apprentissage.

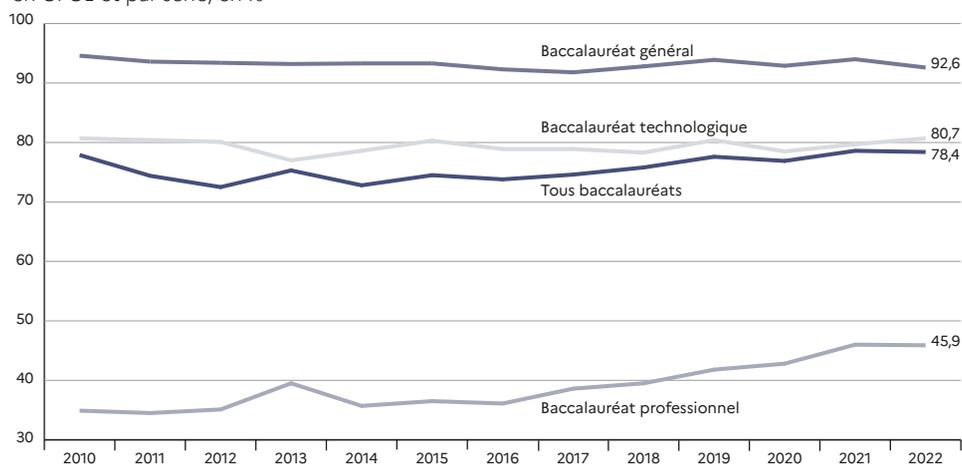
Dans le détail par série, les bacheliers généraux poursuivent plus souvent que les autres bacheliers à l'université (57,7%) et dans les CPGE (9,9%), mais plus faiblement en STS (9,4%). Ils sont également très

nombreux dans les autres formations, parmi lesquelles les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce.

Les bacheliers technologiques sont plus présents dans les BUT (15,1%). Plus particulièrement, les bacheliers STI2D poursuivent fortement en BUT (28,7%), majoritairement dans les BUT production (20,0%), tandis que les bacheliers STMG poursuivent plus dans les BUT services (14,8%). Les bacheliers ST2S ont un fort taux de poursuite dans les autres formations (27,1%) qui comprennent notamment les formations paramédicales et sociales.

Les bacheliers professionnels sont très nombreux à poursuivre en BTS (38,7%) avec une part de l'apprentissage en forte progression depuis trois ans (+7,9 points entre 2019 et 2022).

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées en CPGE et par série, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription ou taux de poursuite – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur, et non aux individus (un individu pouvant être inscrit dans plusieurs filières). Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

Source

Systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture. Traitement SIES-MESR.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur

		2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Femmes 2022	Hommes 2022	
Ensemble tous bac	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	414 089	480 155	513 230	518 620	555 784	541 466	522 670	276 887	245 783	
	Ensemble supérieur	77,9	74,6	75,8	77,6	76,9	78,6	78,4	80,5	76,2	
	Université	40,6	39,6	40,4	40,5	39,2	39,3	38,5	43,8	32,9	
	<i>dont préparation BUT</i>	8,2	7,4	7,5	7,5	7,1	7,0	6,9	5,2	8,7	
	CPGE	7,0	6,6	6,1	6,1	5,6	5,7	5,8	4,7	6,9	
	STS	22,6	21,2	21,1	21,6	22,0	22,8	22,9	19,4	26,7	
	<i>dont voie scolaire</i>	19,3	17,6	17,2	17,3	16,0	14,8	13,8	12,2	15,5	
	Autres formations	7,8	7,2	8,1	9,4	10,0	10,8	11,2	12,6	9,7	
	Ensemble supérieur	94,6	91,8	92,8	93,9	92,9	94,0	92,6	92,6	92,7	
	Université	60,4	60,5	61,2	61,4	59,7	59,6	57,7	61,2	53,1	
<i>dont : disciplines scientifiques (y compris Staps)</i>	9,2	11,4	12,1	12,2	13,4	13,7	13,6	10,5	17,6		
<i>préparation BUT</i>	10,6	9,4	9,2	9,1	8,6	7,4	7,1	4,9	9,9		
CPGE	12,6	11,8	10,8	10,7	9,8	9,9	9,9	7,5	13,0		
<i>dont CPGE sciences</i>	7,4	7,1	6,6	6,6	6,1	6,2	6,1	3,5	9,5		
STS	9,6	8,4	8,2	8,3	9,1	9,1	9,4	8,7	10,2		
<i>dont voie scolaire</i>	8,7	7,4	7,1	7,0	6,7	5,8	5,5	5,2	5,8		
Autres formations	12,0	11,2	12,6	13,5	14,2	15,4	15,7	15,1	16,5		
<i>dont : écoles d'ingénieurs non universitaires (2)</i>	2,4	2,9	3,0	3,1	3,2	3,2	3,4	1,7	5,5		
<i>écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité</i>	2,7	3,0	3,3	3,7	3,2	3,7	3,9	3,4	4,6		
Bac général	Ensemble supérieur	80,7	78,9	78,3	80,4	78,5	79,7	80,7	80,1	81,3	
Bac techno- logique, dont :	Université	28,3	30,2	30,9	30,5	29,0	29,8	29,7	30,1	29,2	
	<i>dont préparation BUT</i>	9,8	11,4	12,2	12,1	11,6	14,4	15,1	11,7	18,5	
	CPGE	1,4	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,2	2,4	
	STS	46,0	41,4	40,0	40,5	39,4	39,5	39,8	36,2	43,4	
	<i>dont voie scolaire</i>	42,5	36,8	35,0	34,7	31,0	27,6	26,4	24,3	28,5	
	Autres formations	5,1	5,3	5,5	7,6	8,4	8,6	9,4	12,5	6,2	
	Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,7	79,8	79,2	78,4	75,9	75,9	75,0	81,9	74,4
	Université	25,9	34,1	34,6	33,5	32,6	35,9	36,4	35,6	36,4	
	<i>dont : préparation BUT</i>	17,5	21,5	22,1	21,9	21,7	27,1	28,7	21,6	29,3	
	<i>BUT production</i>	14,4	16,2	16,4	16,0	15,9	19,0	20,0	15,7	20,4	
CPGE	2,8	3,7	3,9	3,7	3,6	4,0	4,0	3,4	4,1		
STS voie scolaire (1)	56,3	37,2	35,3	35,3	33,7	29,8	28,3	26,8	28,4		
<i>dont STS production (1)</i>	50,3	31,8	29,7	28,8	27,7	23,1	22,1	17,9	22,4		
Autres formations	3,7	4,8	5,3	5,9	5,9	6,2	6,4	16,1	5,5		
Bac STMG (ex-STG)	Ensemble supérieur	82,5	80,2	77,6	75,4	68,9	65,0	63,6	66,3	60,5	
Université	32,0	30,8	31,2	30,3	29,1	29,2	28,5	31,6	25,0		
<i>dont : préparation BUT</i>	9,4	11,2	12,0	11,9	10,9	14,2	15,1	16,2	13,8		
<i>BUT services</i>	9,3	11,1	11,9	11,7	10,8	13,9	14,8	16,0	13,4		
CPGE	1,3	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6		
STS voie scolaire (1)	44,9	44,0	40,9	39,2	33,3	29,1	27,8	27,3	28,3		
<i>dont STS services (1)</i>	43,8	41,0	38,8	38,0	32,2	28,6	27,3	27,1	27,6		
Autres formations	4,3	3,7	3,8	4,3	5,0	5,2	5,8	5,9	5,7		
Bac ST2S	Ensemble supérieur	45,3	53,0	55,8	68,4	67,0	67,9	70,5	71,3	65,7	
Université	23,8	28,5	30,0	30,7	27,7	29,2	30,6	30,0	34,3		
<i>dont préparation BUT</i>	1,1	1,8	2,0	2,2	2,3	3,1	2,8	2,7	3,2		
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
STS : voie scolaire (1)	11,2	13,9	14,7	16,6	15,0	13,2	12,7	12,7	12,5		
<i>STS services (1)</i>	11,1	13,5	14,0	15,8	14,2	11,4	10,9	11,1	9,8		
Autres formations	10,3	10,6	11,0	21,2	24,3	25,5	27,1	28,5	18,8		
Bac professionnel	Ensemble supérieur	34,9	38,6	39,5	41,8	42,8	46,0	45,9	45,9	45,9	
Université	7,7	6,8	5,8	5,7	5,7	5,0	4,5	6,7	2,9		
<i>dont préparation BUT</i>	0,8	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4		
CPGE	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1		
STS	26,6	30,8	32,6	33,9	34,5	38,3	38,7	34,2	42,0		
<i>dont : voie scolaire</i>	18,3	23,0	24,2	25,1	23,4	24,0	22,0	21,2	22,5		
<i>apprentissage</i>	8,3	7,8	8,4	8,8	11,1	14,2	16,7	13,0	19,4		
Autres formations	0,6	1,0	0,9	2,1	2,6	2,7	2,7	5,0	0,9		

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

2. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

Note : les étudiants dont l'académie du bac n'est pas connue se sont vus attribuer une académie au prorata des effectifs académiques constatés et sont donc inclus dans ce tableau.

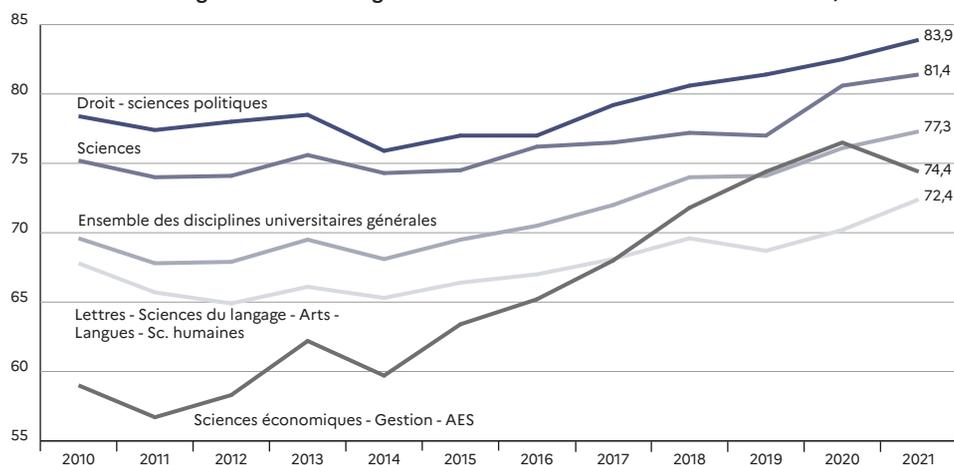
À la rentrée 2021, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentent respectivement 62,5%, 18,4% et 14,0% des entrants en première année de l'enseignement supérieur (y compris en STS en apprentissage) (2). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,1% des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,9%), en CPGE (92,9%) et dans les formations d'ingénieurs, universitaires ou non (97,0% et 92,3%). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les BUT (40,3%) tandis que les bacheliers professionnels le sont en STS, scolaire (39,0%) et surtout par apprentissage (51,2%).

La part des bacheliers généraux dans les formations universitaires a augmenté de près de 10 points en dix ans, pour atteindre 77,3% en 2021. Cette augmentation

a été particulièrement forte en sciences économiques (+17,7 points) et en sciences (+7,5 points) (1).

Moins de deux entrants sur trois en 2021-2022 poursuivent dans la même filière l'année suivante (3). Plus d'un entrant sur sept se réoriente vers une autre filière, tandis que moins de deux étudiants sur dix interrompent vraisemblablement leurs études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »). Ces taux varient beaucoup par filière : les étudiants de CPGE ou d'écoles de commerce et d'ingénieurs poursuivent en majorité leurs études (à plus de 90%) tandis que les étudiants des formations universitaires générales et des STS ont des taux de non-réinscription, dans le champ étudié, plus élevés (entre 16,4% et 33,1%).

1 Part des bacheliers généraux dans les grandes filières universitaires entre 2010 et 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 93% des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, STS sous statut scolaire (hors agricoles) et en apprentissage, CPGE, établissements d'enseignement universitaire privés, grands établissements, écoles d'arts et autres écoles remontant des données individuelles au SIES. Les écoles du ministère de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

Université, BUT, CPGE, STS, école d'ingénieurs, de commerce – Voir « Glossaire ».

Source

SIES-MESR, Système d'information SISE et DEPP, Système d'information Scolarité, traitement SIES-MESR.

2 Répartition des entrants de 2021-2022 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, en %

Filière	Bac général	Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
		STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	83,9	6,7	0,4	1,3	8,5	2,6	95,0	5,0	100,0
Sciences économiques - Gestion - AES	74,4	9,7	0,9	1,4	12,0	4,9	91,4	8,6	100,0
Lettres - Sc. du langage - Arts - Langues - Sc. humaines et sociales	72,4	5,9	1,3	4,5	11,7	7,1	91,2	8,8	100,0
Sciences	81,4	0,7	1,9	4,7	7,2	1,9	90,6	9,4	100,0
Staps	81,0	4,0	1,9	6,0	11,9	5,3	98,1	1,9	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	77,3	5,3	1,3	3,7	10,3	4,8	92,4	7,6	100,0
Santé	92,9	0,3	0,1	2,7	3,1	1,2	97,2	2,8	100,0
Ingénieurs universitaires	97,0	0,0	1,3	0,0	1,4	0,0	98,4	1,6	100,0
DUT	56,6	20,3	15,3	4,7	40,3	1,3	98,3	1,7	100,0
Total université y compris IUT	75,5	7,2	3,4	3,7	14,4	3,9	93,8	6,2	100,0
Facultés privées	90,0	3,5	0,4	2,7	6,6	1,7	98,3	1,7	100,0
CPGE	92,9	2,7	2,8	0,8	6,4	0,3	99,6	0,4	100,0
STS scolaires hors agricoles	20,9	20,3	8,0	7,0	35,3	39,0	95,1	4,9	100,0
STS en apprentissage	19,1	9,7	10,0	9,8	29,5	51,2	99,7	0,3	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	92,3	0,0	3,2	0,8	4,0	0,0	96,4	3,6	100,0
Écoles de commerce	78,8	9,0	0,9	1,1	11,0	2,2	92,0	8,0	100,0
Grands établissements	82,0	2,0	0,4	0,8	3,1	1,6	86,7	13,3	100,0
Écoles d'art	70,0	3,8	3,7	5,8	13,3	6,0	89,3	10,7	100,0
Autres écoles	74,8	2,7	7,6	3,2	13,5	3,6	91,9	8,1	100,0
Total	62,5	9,3	4,7	4,5	18,4	14,0	94,9	5,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

3 Devenir un an après des entrants de 2021-2022 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière du champ étudié (2)	Non-réinscription dans une filière du champ étudié	Total
Droit - Sciences politiques	65,2	18,4	16,4	100,0
Sciences économiques - Gestion (hors AES)	56,6	23,0	20,4	100,0
AES	51,8	26,0	22,2	100,0
Lettres - Sciences du langage - Arts	49,3	17,6	33,1	100,0
Langues	55,1	19,2	25,7	100,0
Sciences humaines et sociales	58,4	17,4	24,3	100,0
Sciences fondamentales et applications	56,9	26,7	16,4	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	51,0	28,6	20,4	100,0
Staps	63,7	12,5	23,8	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	57,8	20,1	22,0	100,0
Santé	39,7	41,0	19,3	100,0
Ingénieurs universitaires	83,0	14,8	2,2	100,0
BUT	77,6	12,3	10,2	100,0
Total université y compris IUT	59,6	20,7	19,6	100,0
Formations universitaires privées	66,1	22,7	11,2	100,0
CPGE	78,1	17,4	4,6	100,0
STS scolaires hors agricoles	66,0	7,7	26,3	100,0
STS en apprentissage	77,7	1,3	21,0	100,0
Ingénieurs hors universitaires	83,3	12,3	4,4	100,0
Écoles de commerce	88,2	3,6	8,2	100,0
Grands établissements	79,3	11,9	8,8	100,0
Écoles d'art	75,9	4,9	19,2	100,0
Autres écoles	80,6	7,1	12,3	100,0
Total	65,7	15,3	19,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Taux de poursuite dans la même filière : proportion d'entrants de 2021-2022 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2022-2023. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2021-2022 inscrits l'année suivante, en 2022-2023, dans le champ étudié, mais dans une filière différente de celle choisie initialement, en première ou en deuxième année.

Trois étudiants hors apprentissage sur dix ont effectué un stage en 2020-2021, une part quasiment stable depuis 2009-2010 (1). La baisse du nombre de stagiaires observée depuis 2015 dans les licences professionnelles se poursuit en 2020-2021 (-16 points entre 2018-2019 et 2020-2021) sous l'effet de l'apprentissage. En effet, le nombre d'étudiants inscrits dans cette formation en tant qu'apprentis a connu une croissance opposée, et le recours au stage a donc fortement diminué. Désormais, les cycles d'ingénieur (71% en 2020-2021) et les DUT (62%) ont les plus forts taux de stagiaires – une part en baisse de 8 points depuis 2009 pour les premiers, mais stable pour les DUT.

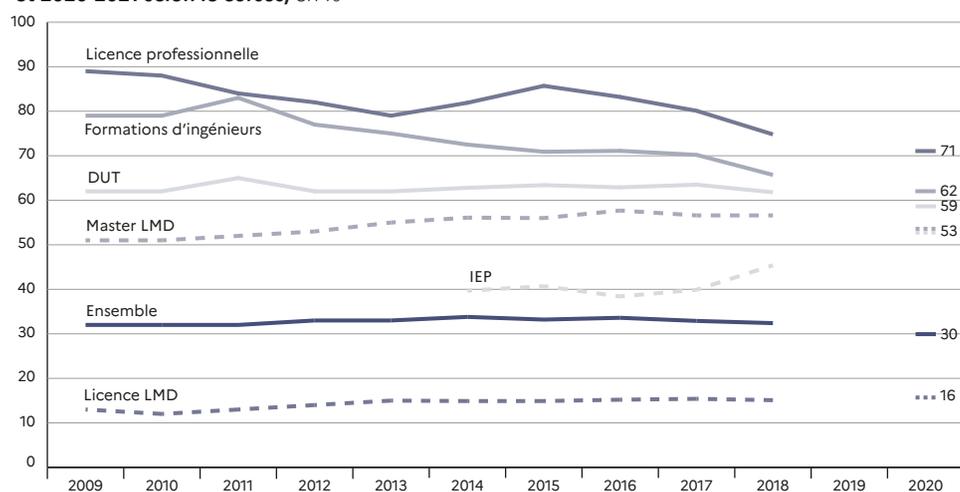
La part de stagiaires est d'autant plus élevée que le niveau de formation est élevé. Ainsi, 84% des étudiants de deuxième année à la préparation au **diplôme universitaire de technologie (DUT)** ainsi qu'en deuxième année de formation d'ingénieur suivent un stage contre 42% et 47% de leurs premières années respectives (2). En deuxième année de DUT, la part de stagiaires est ainsi

deux fois plus forte qu'en première année. Les étudiants en licence générale sont ceux qui effectuent le moins de stages, même si leur part augmente considérablement en dernière année (de 3% à 38%).

Par ailleurs, la part du nombre d'étudiants ayant effectué un stage de plus de deux mois croît avec l'année de formation, tout comme celle des stages gratifiés (3). Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 76% d'entre eux, leur stage a ainsi duré plus de deux mois et a été gratifié.

En 2020-2021, la mobilité des stagiaires à l'étranger a fortement été réduite, puisque 5% des stagiaires seulement sont partis à l'étranger pour réaliser leur stage (contre 10% en 2018-2019) et plus de sept sur dix sont restés dans leur région d'étude. La mobilité des stagiaires reste néanmoins plus courante en cycle d'ingénieur ou dans les IEP (13% de stages effectués à l'étranger dans ces deux formations).

1 Évolution de la proportion d'étudiants ayant effectué un stage entre les années universitaire 2009-2010 et 2020-2021 selon le cursus, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : rupture de série à partir de la rentrée 2019-2020.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

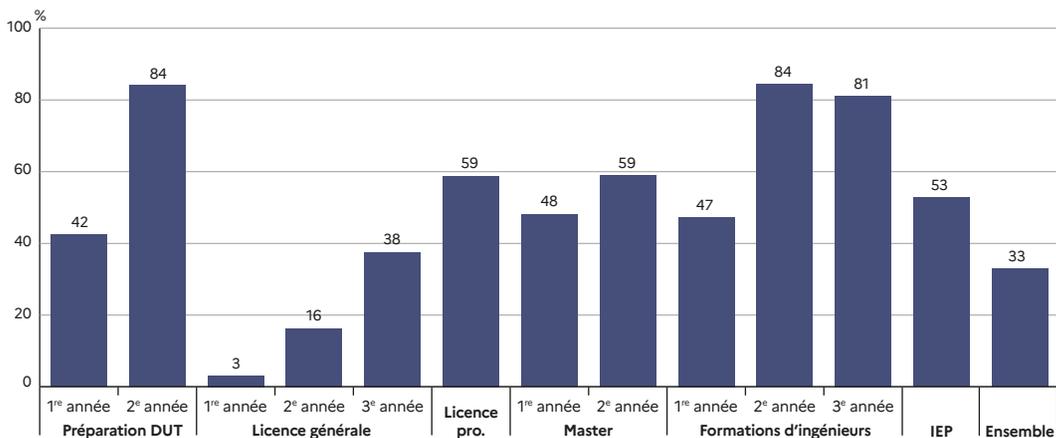
Population concernée – Étudiants en formation initiale hors apprentissage et contrat de professionnalisation, inscrits au 15 janvier 2021 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie ou à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en

licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs ou dans un IEP. Il exclut ceux inscrits en études de médecine et préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 22.27 ; 2017.

2 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2020-2021, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 603,75 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	42	7	79	20	1	12	27
	2 ^e année	84	66	78	20	2	58	17
	Ensemble	62	45	78	20	2	42	18
Licence générale	1 ^{re} année	3	11	83	15	2	8	28
	2 ^e année	16	21	81	16	2	9	25
	3 ^e année	38	30	78	18	4	17	26
	Ensemble	16	26	80	17	3	14	26
Licence pro.	Ensemble	59	84	67	30	3	79	17
Master	1 ^{re} année	48	49	76	20	4	39	33
	2 ^e année	59	81	66	28	6	72	40
	Ensemble	53	66	70	24	5	57	38
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	47	22	45	44	11	36	55
	2 ^e année	84	84	38	46	16	77	46
	3 ^e année	81	98	34	56	10	98	66
	Ensemble	71	76	38	49	13	76	57
IEP	Ensemble	53	75	52	35	13	51	54
Tous cursus		32	51	72	23	5	42	35

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 84% des inscrits en deuxième année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 66% d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 78% l'ont effectué dans leur région d'études. 58% des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 17% ont touché plus de 603,75 euros.

RERS 2023, DEPP, SIES

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022. En effet, fin 2021 et pendant les trois premiers mois de 2022, la vie des écoles a été fortement perturbée, soit par des fermetures de classes, soit par des absences individuelles importantes. Dans ce contexte, en septembre 2022, les résultats remontent à un niveau comparable ou supérieur à ceux de 2019 dans tous les domaines du français et des mathématiques (1)(2).

Les deux exercices les moins bien réussis en début de CP restent la « reconnaissance des différentes écritures d'une lettre » et la « compréhension orale de mots » (3). Pour ce dernier, les difficultés de maîtrise du vocabulaire se confirment. Les exercices les mieux réussis demeurent les exercices de compréhension orale de phrases et de textes (respectivement 84,8 % et 85,3 % d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante). En mathématiques, l'exercice de résolution de problèmes reste également le moins bien réussi (67,5%). Les mieux réussis sont les exercices de lecture et d'écriture de nombres entiers (4).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 780 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

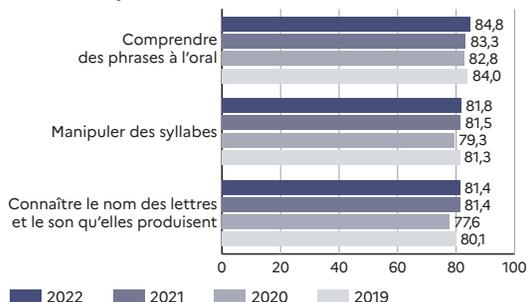
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

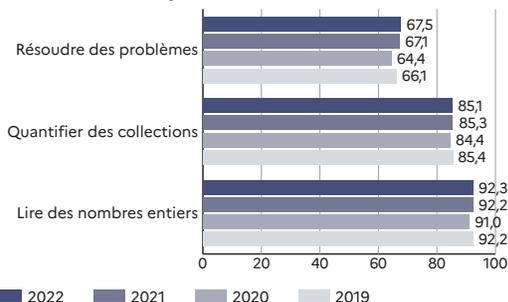
- Notes d'Information : 23.01 ; 22.01.

1 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans des domaines comparables en français en début de CP, en %



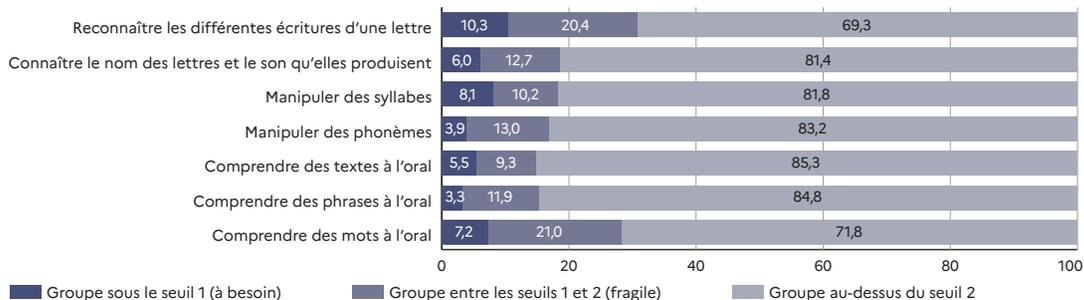
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, en 2022, 81,8% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Manipuler des syllabes ».

2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans des domaines comparables en mathématiques en début de CP, en %



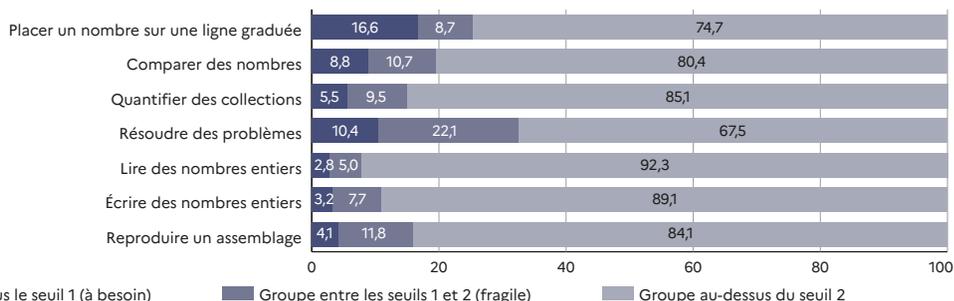
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, en 2022, 67,5% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Résoudre des problèmes ».

3 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CP, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, 10,2% des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « Manipuler des syllabes ».

4 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CP, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, 5% des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « Lire des nombres entiers ».

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les élèves entrant en CP dans une école de l'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en éducation prioritaire sont en légère baisse entre 2021 et 2022. Ils avaient augmenté à la rentrée

2020, suite à la période de fermeture des écoles, puis diminué à la rentrée 2021 sans retrouver les niveaux de 2019. Au total, les niveaux de 2022 sont comparables à ceux de 2019 (1)(2).

Comme chaque année, les écarts de performances selon le secteur de scolarisation demeurent les plus élevés pour les trois domaines de compréhension orale (de 18,9 points à 32,8 points de différence entre les élèves scolarisés en REP+ et ceux scolarisés dans le secteur public hors EP, parmi les élèves présentant une maîtrise satisfaisante) (3). En mathématiques, l'écart le plus élevé concerne la résolution de problèmes avec un écart de 22,9 points en faveur des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP par rapport à ceux scolarisés en REP+ (4).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 780 000 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

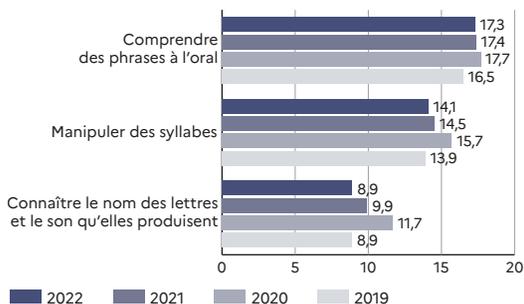
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

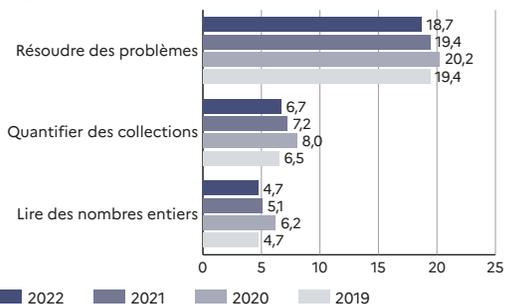
- Notes d'Information : 23.01; 22.01.

1 Évolution des écarts de performances dans les domaines comparables en français en CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



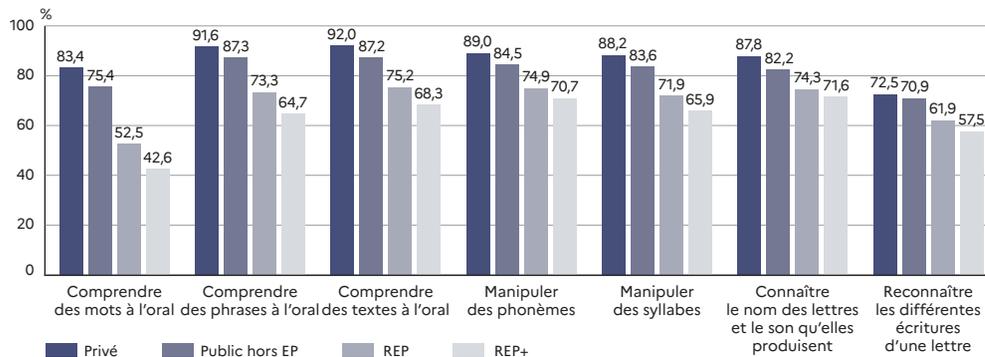
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en 2022, dans le domaine « Manipuler des syllabes », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 14,1 points de pourcentage.

2 Évolution des écarts de performances dans les domaines comparables en mathématiques en CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



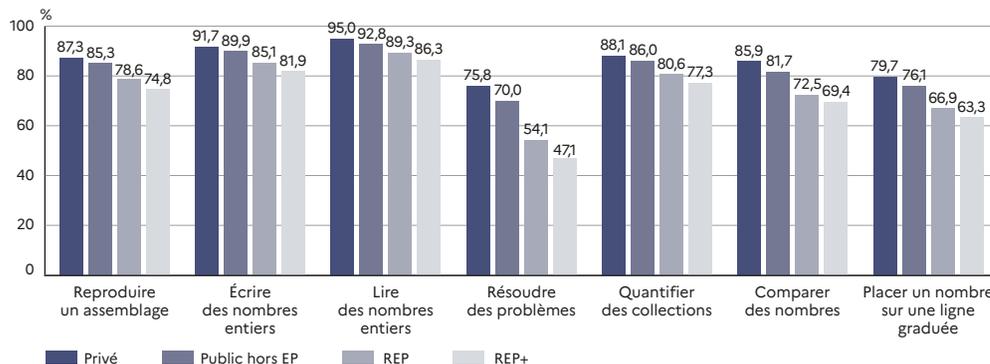
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en 2022, dans le domaine « Lire des nombres entiers », en début de CP, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 4,7 points de pourcentage.

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CP, selon le secteur, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, 87,3% des élèves accueillis dans une école du secteur public hors éducation prioritaire (EP) présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des phrases à l'oral », contre 64,7% des élèves accueillis dans une école de REP+.

4 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CP, selon le secteur, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, 75,8% des élèves accueillis dans une école du secteur privé présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Résoudre des problèmes », contre 70% des élèves accueillis dans une école du secteur public hors éducation prioritaire (EP).

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022. De plus, les résultats par département doivent tenir compte de conditions socio-économiques plus ou moins favorables à la réussite scolaire selon les territoires.

Dans les domaines de français, la proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant en compréhension de phrases à l'oral est supérieure d'au moins 4 points à la moyenne nationale (84,8%) dans 30 départements. C'est en Lozère que les résultats sont les plus élevés (91,5%). En manipulation de syllabes, le taux de maîtrise est supérieur d'au moins 4 points à la moyenne nationale (81,8%) dans 15 départements. La plupart des

départements de l'ouest font partie de ce groupe, notamment le Morbihan où le taux de maîtrise est le plus élevé (88,3%).

En mathématiques, le taux de maîtrise en résolution de problèmes est supérieur d'au moins 5 points à la moyenne nationale (67,5%) pour certains départements de l'ouest de la France (Vendée, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze, Calvados, Landes, Finistère, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan), l'Occitanie (Lozère, Aveyron), l'Île-de-France (Paris, Hauts-de-Seine), l'Auvergne-Rhône-Alpes (Savoie et Haute-Savoie) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (Hautes-Alpes). Le Cantal, la Haute-Loire et la Vendée sont les départements les plus performants de la métropole avec des taux supérieurs à 95% en lecture de nombres entiers.

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, 782 960 élèves de CP ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.01; 22.01.
- *Géographie de l'École*, édition 2021, « L'environnement social, économique et familial ».

1 Proportion d'élèves par département ayant une maîtrise satisfaisante selon le domaine évalué en français ou en mathématiques en début de CP, en septembre 2022

Départements	Comprendre des phrases à l'oral	Manipuler des syllabes	Lire des nombres entiers	Résoudre des problèmes
Ain	87,9	85,3	93,7	70,9
Aisne	84,8	77,7	91,4	65,0
Allier	88,5	81,9	92,8	66,8
Alpes-de-Hte-Provence	87,2	81,2	92,5	69,0
Alpes-Maritimes	83,7	81,1	91,6	67,7
Ardèche	88,9	85,9	93,8	71,2
Ardennes	87,7	80,9	93,7	68,1
Ariège	88,5	83,8	91,9	68,5
Aube	84,6	79,7	92,4	65,5
Aude	85,8	78,7	91,8	64,4
Aveyron	90,2	85,8	93,4	73,2
Bas-Rhin	83,6	80,6	91,9	68,9
Bouches-du-Rhône	83,4	80,2	91,5	65,3
Calvados	89,5	85,1	94,3	73,7
Cantal	90,3	84,9	95,5	72,0
Charente	88,1	84,9	93,5	69,6
Charente-Maritime	89,7	85,2	93,4	70,6
Cher	87,6	83,2	94,0	68,9
Corrèze	90,1	85,8	94,4	74,0
Corse-du-Sud	87,1	81,3	92,6	65,0
Côte-d'Or	88,2	84,1	94,1	69,9
Côtes-d'Armor	89,3	86,3	93,8	71,5
Creuse	88,4	84,0	92,7	70,2
Deux-Sèvres	87,6	84,2	93,0	70,1
Dordogne	88,9	85,1	94,0	71,1
Doubs	86,8	83,8	93,2	69,3
Drôme	88,0	84,0	93,0	70,2
Essonne	80,6	79,1	91,8	63,7
Eure	88,6	83,5	93,7	68,6
Eure-et-Loir	85,1	81,4	92,3	65,9
Finistère	90,9	87,3	93,7	73,4
Gard	86,0	81,0	92,6	66,1
Gers	89,5	82,9	93,0	70,3
Gironde	87,8	84,1	92,3	71,0
Guadeloupe	76,9	72,9	87,5	47,7
Guyane	49,6	51,3	70,5	32,4
Haute-Garonne	86,5	83,1	92,1	69,3
Haute-Corse	83,0	80,9	92,3	65,2
Haute-Loire	91,1	87,5	95,2	72,2
Haute-Marne	88,9	83,4	93,3	71,4
Hautes-Alpes	90,1	85,5	93,9	72,6
Haute-Saône	88,7	83,4	94,2	70,6
Haute-Savoie	88,1	85,2	94,0	72,7
Hautes-Pyrénées	89,2	84,6	93,3	72,3
Haute-Vienne	87,2	85,4	93,9	69,5
Haut-Rhin	83,1	81,3	92,5	66,6
Hauts-De-Seine	86,6	85,5	93,9	73,1
Hérault	85,3	79,8	90,9	66,3
Ille-et-Vilaine	88,5	86,4	93,9	73,0
Indre	88,5	84,6	93,6	68,5
Indre-et-Loire	88,8	85,4	94,2	71,9
Isère	87,4	84,0	93,2	70,6
Jura	89,3	82,0	93,4	69,5
La Réunion	79,4	75,6	90,2	51,8

Départements	Comprendre des phrases à l'oral	Manipuler des syllabes	Lire des nombres entiers	Résoudre des problèmes
Landes	90,8	86,9	94,4	73,5
Loire	84,5	83,2	93,5	69,3
Loire-Atlantique	89,5	86,3	93,8	73,0
Loiret	84,4	80,8	93,0	66,2
Loir-et-Cher	86,8	83,9	92,2	69,3
Lot	90,7	84,4	93,4	71,7
Lot-et-Garonne	85,0	80,7	92,7	66,0
Lozère	91,5	87,8	94,0	76,2
Maine-et-Loire	89,3	85,1	93,8	73,1
Manche	90,8	85,1	94,4	71,5
Marne	86,3	81,9	93,4	69,8
Martinique	82,7	79,6	91,0	56,7
Mayenne	89,1	85,4	94,6	72,4
Mayotte	29,0	57,0	75,3	27,8
Meurthe-et-Moselle	85,8	83,0	92,9	68,4
Meuse	89,6	82,0	93,4	71,7
Morbihan	90,7	88,3	94,1	72,8
Moselle	83,7	81,3	92,3	68,4
Nièvre	87,1	81,7	91,9	67,3
Nord	87,3	82,0	93,3	70,7
Oise	85,5	81,2	92,9	67,5
Orne	86,9	82,6	93,7	68,2
Paris	86,0	85,8	92,9	73,4
Pas-de-Calais	88,5	82,1	93,9	71,7
Polynésie française	76,2	76,3	88,2	54,9
Puy-de-Dôme	88,8	85,6	93,5	72,1
Pyrénées-Atlantiques	89,9	86,8	93,7	75,0
Pyrénées-Orientales	82,6	76,3	90,0	61,4
Rhône	84,8	83,1	92,9	67,4
Saint-Pierre-et-Miquelon	76,2	85,7	100,0	47,6
Saône-et-Loire	86,0	82,2	93,2	67,7
Sarthe	86,4	81,4	91,7	67,9
Savoie	89,2	86,4	94,4	73,6
Seine-et-Marne	83,5	81,2	92,5	66,7
Seine-Maritime	87,1	81,8	92,8	68,2
Seine-Saint-Denis	71,6	71,4	88,2	56,2
Somme	88,3	81,8	93,2	69,1
Tarn	89,1	83,7	94,2	70,6
Tarn-et-Garonne	84,8	80,0	92,4	66,1
Territoire de Belfort	85,9	82,0	93,6	69,8
Val-d'Oise	79,3	78,6	90,5	62,5
Val-de-Marne	80,8	78,7	91,1	63,8
Var	86,8	81,9	92,0	67,2
Vaucluse	83,7	78,3	90,8	64,0
Vendée	91,3	88,0	95,1	75,0
Vienne	87,5	83,2	91,9	69,5
Vosges	87,2	83,8	94,4	71,2
Yonne	85,1	80,6	93,0	67,8
Yvelines	85,5	83,5	92,4	69,6
Ensemble	84,8	81,8	92,3	67,5

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat. RERS 2023, DEPP

Lecture : en début de CP, en 2022, dans le département du Jura, 89,3% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des phrases à l'oral ».

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022. En effet, fin 2021 et pendant les trois premiers mois de 2022, la vie des écoles a été fortement perturbée, soit par des fermetures de classes, soit par des absences individuelles importantes. Dans ce contexte, la réussite des élèves en français, revient à un niveau comparable à celui de 2019, après la forte baisse de 2020 en lien avec la fermeture des écoles, sauf pour le domaine « Écrire des mots ». En mathématiques, les résultats de 2022 sont supérieurs à ceux de 2019 dans tous les domaines évalués (1)(2).

En français, les exercices les moins réussis sont ceux de lecture à voix haute de texte et de mots (68,2% et 72,0% d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante), de compréhension orale de mots et d'écriture des mots (77,2% et 74,8%). Les mieux réussis sont ceux d'écriture de syllabes sous la dictée et de compréhension de l'écrit (3).

En mathématiques, l'exercice de résolution de problèmes et, dans une moindre mesure, celui de la ligne graduée sont les moins bien réussis (47,6% et 60%). Les exercices d'addition et de soustraction sont aussi moins bien maîtrisés (60,5% et 60,9%). Les plus réussis sont les exercices de géométrie (84,1%), de lecture de nombres (76,7%), de calcul mental (76,4%) et d'écriture de nombres (74,8%) (4).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 790 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

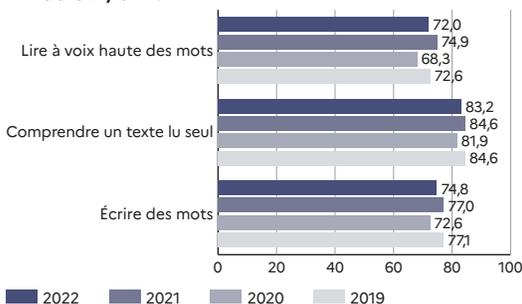
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

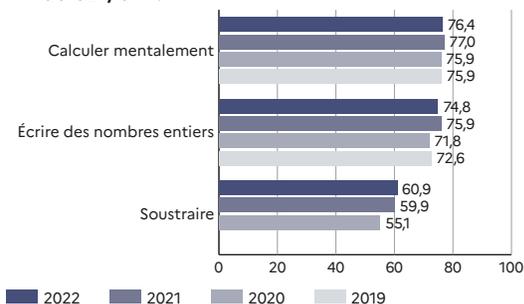
- Notes d'Information : 23.01; 22.01.

1 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CE1, en %



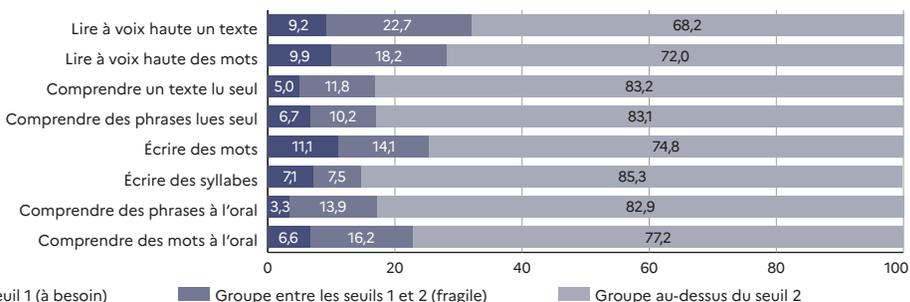
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat. RERS 2023, DEPP
Lecture : en début de CE1, en 2022, 74,8% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Écrire des mots ».

2 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1, en %



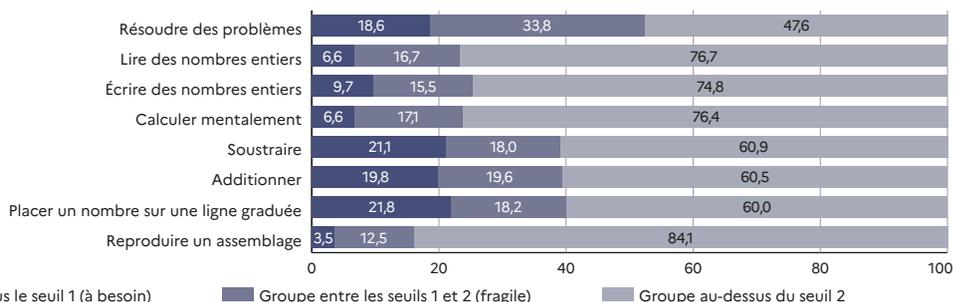
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat. RERS 2023, DEPP
Lecture : en début de CE1, en 2022, 76,4% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Calculer mentalement ».

3 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en français en début de CE1, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat. RERS 2023, DEPP
Lecture : en début de CE1, 11,8% des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « Comprendre un texte lu seul ».

4 Répartition des élèves dans les groupes selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat. RERS 2023, DEPP
Lecture : en début de CE1, 17,9% des élèves présentent des acquis fragiles dans le domaine « Soustraire ».

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les élèves entrant en CE1 dans une école de l'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines. Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Après la forte hausse constatée à la rentrée 2020, à la suite de la période de fermeture des classes, les écarts de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en éducation prioritaire varient peu entre 2021 et 2022 (1)(2).

En français, en 2022, les écarts les plus marqués selon le secteur de scolarisation sont constatés en compréhension orale : l'écart atteint 32 points en compréhension de mots lus par l'enseignant entre les élèves scolarisés en REP+ et ceux scolarisés dans le secteur public hors EP si l'on s'intéresse aux élèves présentant une maîtrise satisfaisante (3).

En mathématiques, au sein du secteur public, les écarts les plus marqués entre les performances des élèves de REP+ et ceux scolarisés hors éducation prioritaire sont observés en résolution de problèmes (22 points) puis dans le domaine « Placer un nombre sur une ligne graduée » (15,5 points) (4).

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 790 000 élèves ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

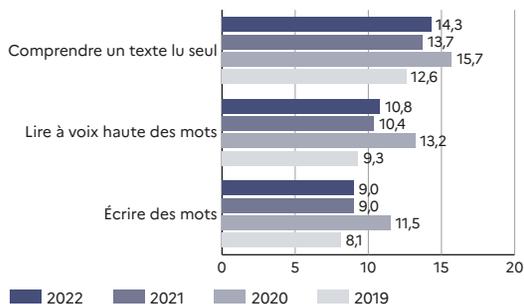
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

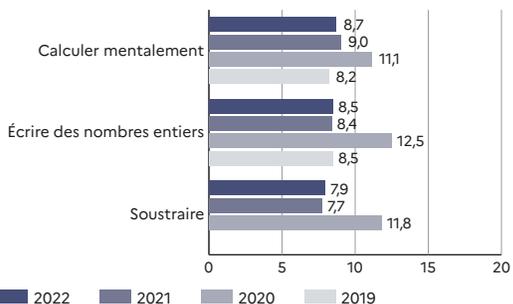
- Notes d'Information : 23.01 ; 22.01.

1 Écarts de performances dans les domaines comparables en français en CE1 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



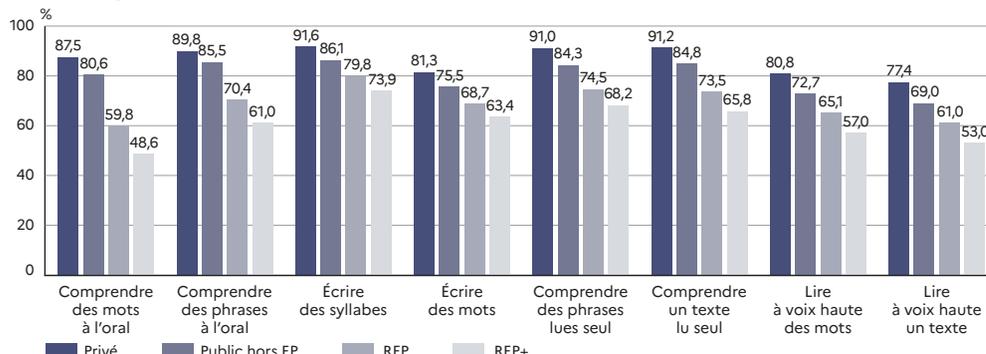
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en 2022, dans le domaine « Lire à voix haute des mots », en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 10,8 points de pourcentage.

2 Écarts de performances dans les domaines comparables en mathématiques en CE1 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et élèves scolarisés en EP



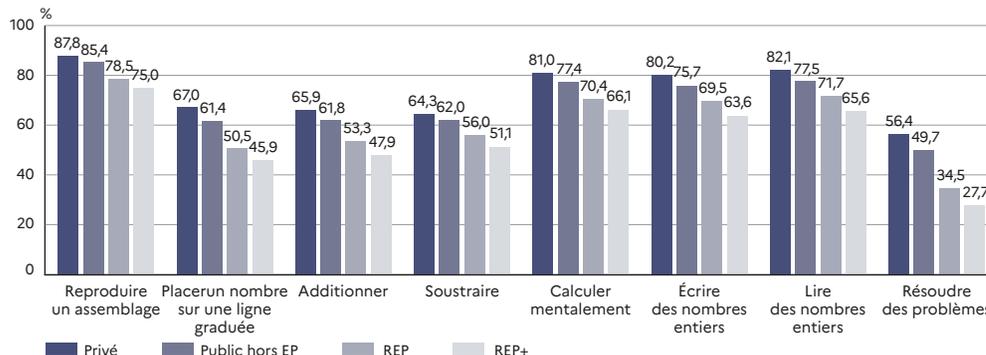
► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en 2022, dans le domaine « Écrire des nombres entiers », en début de CE1, l'écart de performances entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 8,5 points de pourcentage.

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CE1, selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CE1, 72,7% des élèves accueillis dans une école du secteur public hors éducation prioritaire (EP) présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Lire à voix haute des mots », contre 57% des élèves accueillis dans une école de REP+.

4 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1, selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CE1, 64,3% des élèves accueillis dans une école du secteur privé présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Soustraire », contre 62% des élèves accueillis dans une école du secteur public hors éducation prioritaire (EP).

En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022. De plus, les résultats par département doivent tenir compte de conditions socio-économiques plus ou moins favorables à la réussite scolaire selon les territoires.

En français, dans le domaine « Comprendre un texte lu seul », la proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant est supérieure d'au moins 3 points à la moyenne nationale (83,2%) dans 26 départements. C'est en Haute-Loire et dans les Hautes-Alpes que les résultats sont les plus élevés (89,6%). En lecture à voix haute de mots,

le taux de maîtrise est supérieur d'au moins 2 points à la moyenne nationale (72,0%) dans 26 départements également. C'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les niveaux de maîtrise sont les plus élevés (respectivement 82,6% et 82,4%).

En mathématiques, le taux de maîtrise en écriture de nombres entiers est supérieur d'au moins 4 points à la moyenne nationale (74,8%) dans sept départements : Haute-Savoie, Yvelines, Haute-Loire, Cantal, Côte-d'Or, Paris et Hauts-de-Seine. Dans la partie ouest de la France, de nombreux départements présentent aussi des taux de maîtrise élevés (au moins 2 points au-dessus de la moyenne). En ce qui concerne le calcul mental, les Hauts-de-Seine, la Haute-Loire et Paris se distinguent encore avec des taux de maîtrise supérieurs à 81,0%.

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 790 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.01; 22.01.
- *Géographie de l'École*, édition 2021, « L'environnement social, économique et familial ».

1 Proportion d'élèves par département ayant une maîtrise satisfaisante selon le domaine évalué en français ou en mathématiques en début de CE1, en septembre 2022

Départements	Comprendre un texte lu seul	Lire à voix haute des mots	Calculer mentalement	Écrire des nombres entiers
Ain	85,5	72,2	78,5	75,8
Aisne	77,7	64,3	72,1	68,9
Allier	83,5	70,5	74,6	73,4
Alpes-de-Hte-Provence	83,3	67,8	76,2	71,0
Alpes-Maritimes	82,8	73,2	78,0	76,3
Ardèche	83,9	67,8	77,9	74,1
Ardennes	82,4	70,7	73,9	72,2
Ariège	81,1	61,2	77,4	69,6
Aube	83,6	71,1	75,3	74,4
Aude	79,7	67,1	73,7	70,3
Aveyron	88,0	75,1	78,1	78,2
Bas-Rhin	82,7	75,1	78,4	77,9
Bouches-du-Rhône	83,0	72,9	76,7	76,6
Calvados	85,8	74,4	77,9	77,0
Cantal	88,3	75,5	79,4	79,5
Charente	81,4	65,5	72,7	67,2
Charente-Maritime	84,8	70,8	75,4	72,7
Cher	84,9	72,8	76,8	76,1
Corrèze	86,6	73,8	76,3	77,1
Corse-du-Sud	86,0	75,9	77,4	77,1
Côte-d'Or	88,7	79,2	79,9	80,5
Côtes-d'Armor	86,0	70,9	76,3	73,9
Creuse	83,6	69,6	74,0	74,0
Deux-Sèvres	84,8	69,3	75,6	73,6
Dordogne	85,7	69,7	77,5	74,7
Doubs	86,5	73,1	78,0	76,5
Drôme	86,4	72,5	77,8	75,6
Essonne	82,7	73,2	74,4	75,0
Eure	82,7	68,9	74,4	72,3
Eure-et-Loir	81,1	68,3	74,4	72,5
Finistère	89,2	74,9	79,2	77,0
Gard	81,5	70,1	76,3	71,8
Gers	81,3	67,8	75,0	72,9
Gironde	84,6	72,4	77,1	76,0
Guadeloupe	69,3	56,1	64,2	61,3
Guyane	46,5	30,3	53,3	39,9
Haute-Garonne	84,8	72,7	78,1	77,7
Haute-Corse	85,1	72,2	75,4	74,3
Haute-Loire	89,6	77,0	81,3	79,3
Haute-Marne	86,5	70,3	74,2	77,3
Hautes-Alpes	89,6	71,5	78,7	77,8
Haute-Saône	84,8	71,5	75,3	74,6
Haute-Savoie	87,8	76,2	79,6	78,7
Hautes-Pyrénées	84,7	70,5	77,9	74,3
Haute-Vienne	86,1	74,4	80,3	78,4
Haut-Rhin	82,1	72,0	77,9	75,8
Hauts-de-Seine	89,1	82,4	81,9	82,5
Hérault	83,0	72,3	77,4	75,1
Ille-et-Vilaine	87,7	75,4	78,3	77,8
Indre	84,1	71,2	76,6	73,7
Indre-et-Loire	86,1	73,4	76,3	77,1
Isère	85,9	75,4	79,3	78,1
Jura	84,2	69,6	75,2	73,6
La Réunion	73,5	64,8	69,0	69,2

Départements	Comprendre un texte lu seul	Lire à voix haute des mots	Calculer mentalement	Écrire des nombres entiers
Landes	87,5	73,7	80,3	78,0
Loire	84,3	73,0	78,2	76,6
Loire-Atlantique	87,8	74,9	78,2	78,2
Loiret	83,8	73,3	75,8	75,9
Loir-et-Cher	81,7	69,1	77,4	72,6
Lot	86,3	67,1	74,9	72,4
Lot-et-Garonne	79,0	63,1	73,3	70,4
Lozère	89,3	71,7	78,9	77,4
Maine-et-Loire	85,8	72,2	77,8	75,4
Manche	85,6	69,7	75,4	73,2
Marne	83,4	72,4	76,6	75,7
Martinique	75,5	64,1	64,4	66,3
Mayenne	86,3	72,1	76,8	73,5
Mayotte	41,7	27,5	52,9	40,2
Meurthe-et-Moselle	83,7	72,9	78,1	77,3
Meuse	83,1	68,8	77,7	73,6
Morbihan	88,7	74,7	79,9	77,3
Moselle	83,3	75,4	78,7	77,0
Nièvre	83,5	70,7	73,3	72,2
Nord	83,7	73,6	77,1	75,2
Oise	81,3	70,3	74,6	72,8
Orne	81,3	67,0	74,7	69,6
Paris	88,8	82,6	81,2	81,7
Pas-de-Calais	83,7	72,2	76,1	73,1
Polynésie française	68,1	49,1	68,7	61,2
Puy-de-Dôme	86,2	75,4	78,1	76,8
Pyrénées-Atlantiques	86,7	72,6	80,9	77,5
Pyrénées-Orientales	76,5	64,6	72,8	70,0
Rhône	85,7	76,4	77,8	78,2
Saône-et-Loire	85,5	72,4	78,0	76,1
Sarthe	81,7	66,9	73,1	70,7
Savoie	87,4	74,4	80,2	77,2
Seine-et-Marne	83,8	74,3	75,7	75,3
Seine-Maritime	82,7	70,7	75,6	73,7
Seine-Saint-Denis	75,7	68,4	72,9	71,3
Somme	81,2	69,2	75,6	72,2
Tarn	83,8	68,5	75,6	75,4
Tarn-et-Garonne	79,7	65,9	73,1	71,5
Territoire de Belfort	83,3	74,5	76,0	75,1
Val-d'Oise	80,0	69,9	74,6	74,0
Val-de-Marne	82,9	76,8	76,2	77,0
Var	86,2	74,9	78,0	77,1
Vaucluse	81,7	70,0	76,9	73,8
Vendée	89,5	75,4	78,9	76,9
Vienne	82,5	67,8	75,5	72,6
Vosges	84,2	70,9	77,2	74,1
Yonne	82,2	68,4	73,8	71,8
Yvelines	87,8	80,1	79,4	79,2
Ensemble	83,2	72,0	76,4	74,8

► **Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française.** RERS 2023, DEPP Public + Privé sous contrat.

Legende : en début de CE1, en 2022, dans le département du Var, 74,9% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Lire à voix haute des mots ».

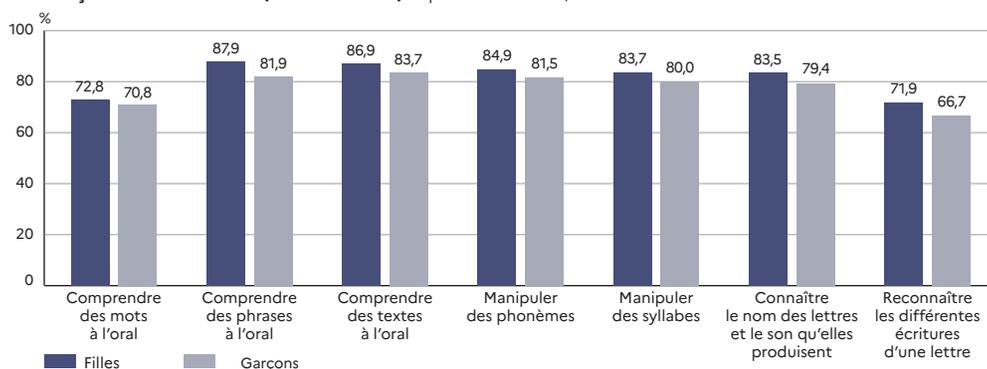
En septembre 2022, tous les élèves entrant en cours préparatoire (CP) ou en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée. Les résultats de 2022 doivent être interprétés en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire pendant l'année scolaire 2021-2022.

En début de CP, les filles présentent de meilleures performances que les garçons, quel que soit le domaine évalué en français. L'écart le plus élevé concerne la compréhension orale de phrases (6 points d'écart en faveur des filles) (1). En mathématiques, les filles présentent de meilleures performances que les garçons dans tous les domaines évalués à l'exception de « comparer des nombres » et « placer un nombre sur une ligne graduée ». L'écart le plus important en faveur des filles concerne l'exercice de géométrie (3,3 points) (2).

En début de CE1, les performances des filles sont comparables à celles des garçons dans les exercices visant à évaluer la fluence de lecture. Dans les autres domaines du français, les performances des filles sont meilleures que celles des garçons, notamment pour l'écriture de mots dictés (5 points), la compréhension de phrases à l'oral (5,1 points) et la compréhension d'un texte lu seul (4,6 points) (3).

En mathématiques, un renversement s'observe à l'entrée en CE1. En effet, les garçons présentent de meilleures performances que les filles dans l'ensemble des domaines évalués à l'exception de la géométrie et du calcul mental. La différence la plus élevée concerne l'addition : 13,9 points d'écart en faveur des garçons (4).

1 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CP, selon le sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

Lecture : en début de CP, 70,8% des garçons, contre 72,8% des filles, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des mots à l'oral ».

RERS 2023, DEPP

Précisions

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques à l'école élémentaire. Dans plus de 33 000 écoles publiques et privées sous contrat, plus de 780 000 élèves de CP et plus de 790 000 élèves de CE1 ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2022. Le principal objectif de cette évaluation est de proposer des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis de leurs élèves.

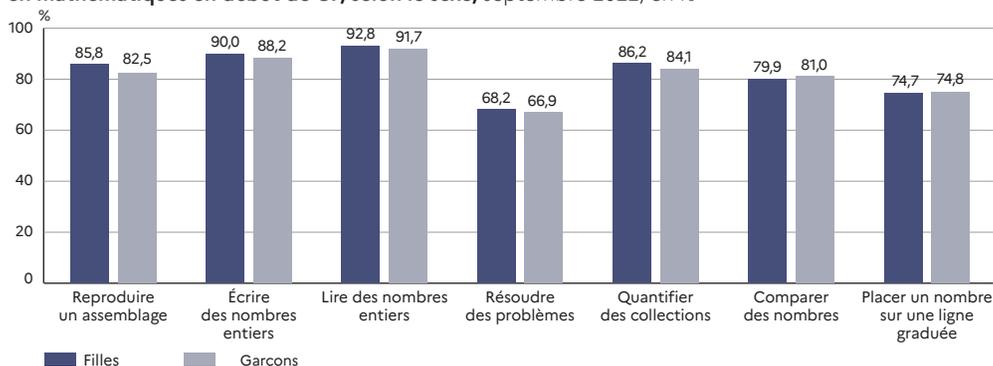
Deux seuils de réussite ont été déterminés pour chaque exercice :

- un premier seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés ;
- un second seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.01 ; 22.01.

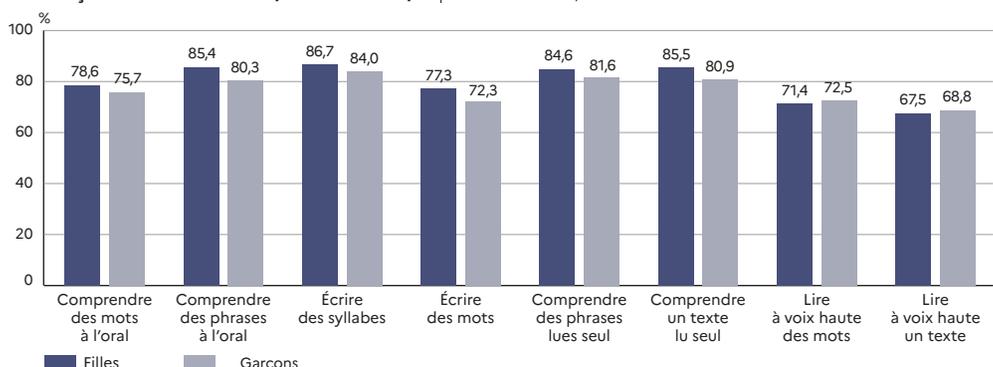
2 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CP, selon le sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CP, 66,9% des garçons, contre 68,2% des filles, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Résoudre des problèmes ».

RERS 2023, DEPP

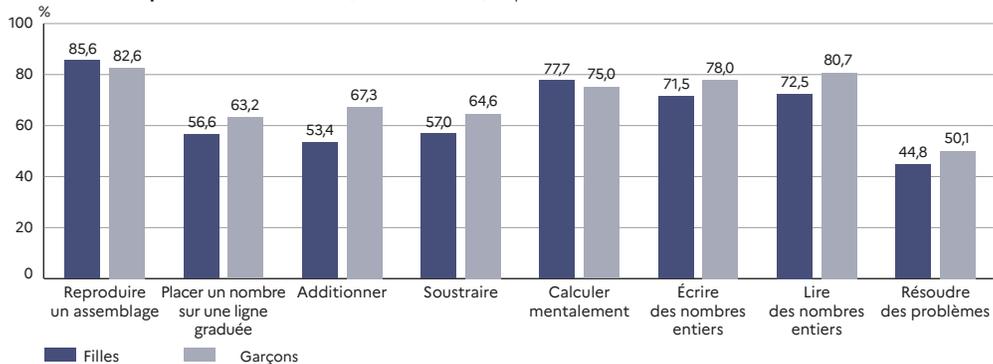
3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en français en début de CE1, selon le sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CE1, 72,3% des garçons, contre 77,3% des filles, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Écrire des mots dictés ».

RERS 2023, DEPP

4 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante (au-dessus du seuil 2) selon le domaine évalué en mathématiques en début de CE1, selon le sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.
 Lecture : en début de CE1, 67,3% des garçons, contre 53,4% des filles, présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Additionner ».

RERS 2023, DEPP

En septembre 2022, plus de 810 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans plus de 7 000 établissements. Une légère baisse des résultats en français et une stabilité en mathématiques sont observées par rapport à 2021 (1).

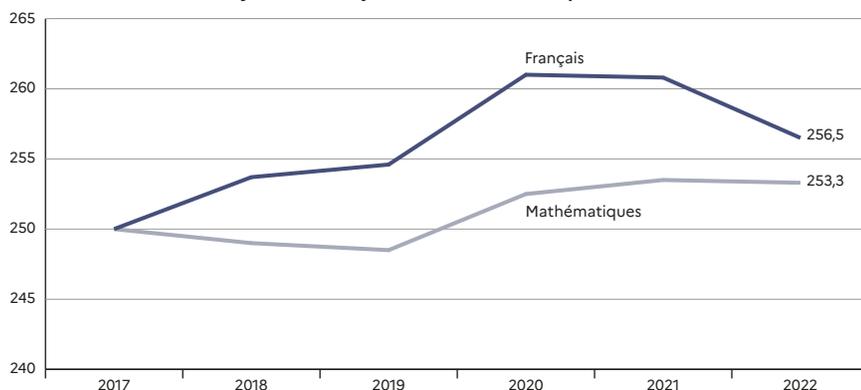
En français, le score moyen est en baisse de 4,3 points. Cette évolution se traduit par une hausse de la part des élèves dans les bas niveaux (groupes 1 et 2) de 4,7 points entre 2021 et 2022 (2). Dans le même temps, une baisse de la part des élèves dans les hauts niveaux (groupes 5 et 6) est observée : 2,9 points.

Les performances des élèves à la rentrée 2022 restent supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation où le score moyen était de

250 points, soit 6,5 points de moins. En 2022, la part des élèves dans les bas niveaux est inférieure de 4,7 points à celle de 2017 et en parallèle plus d'élèves se situent dans les hauts niveaux en 2022 qu'en 2017 (+4,7 points).

En mathématiques, le score moyen est stable (253,3 points en 2022 pour 253,5 points en 2021). La part des élèves dans les bas niveaux (32,5%) est un peu plus élevée que celle observée en 2021 (31,4%), contrairement à la part des élèves dans les hauts niveaux (31,4% en 2022 contre 32,8% en 2021) (3). Sur la période 2017-2022, le score moyen a augmenté de 3,3 points. La part des élèves dans les bas niveaux a légèrement augmenté (+1,7 point). Mais en revanche, la proportion d'élèves dans les hauts niveaux a connu une hausse marquée (+3,2 points).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves à l'entrée en sixième est de 256,5 points en français et de 253,3 points en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

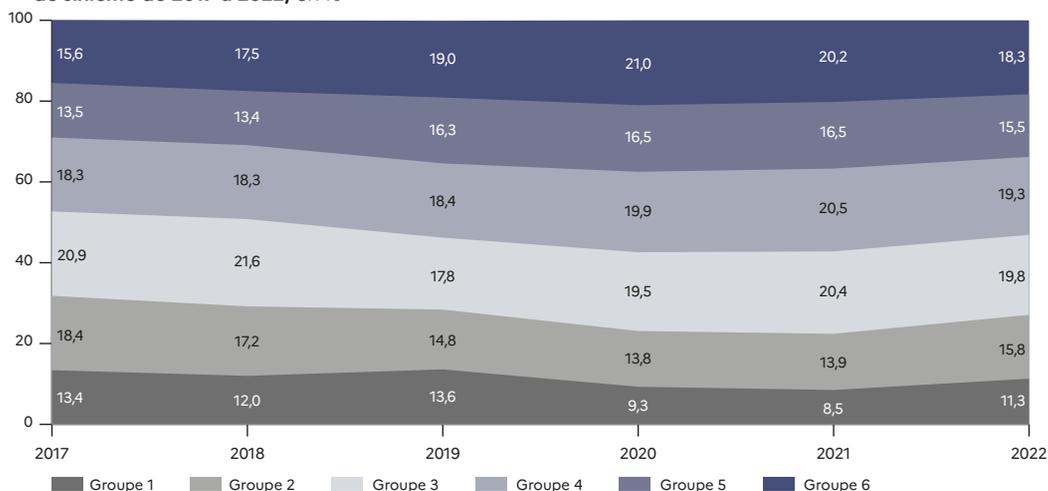
Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en bas niveaux (groupes 1 et 2), niveaux moyens (groupes 3 et 4) et hauts niveaux (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.04; 22.03.

2 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de niveaux en français aux évaluations de début de sixième de 2017 à 2022, en %

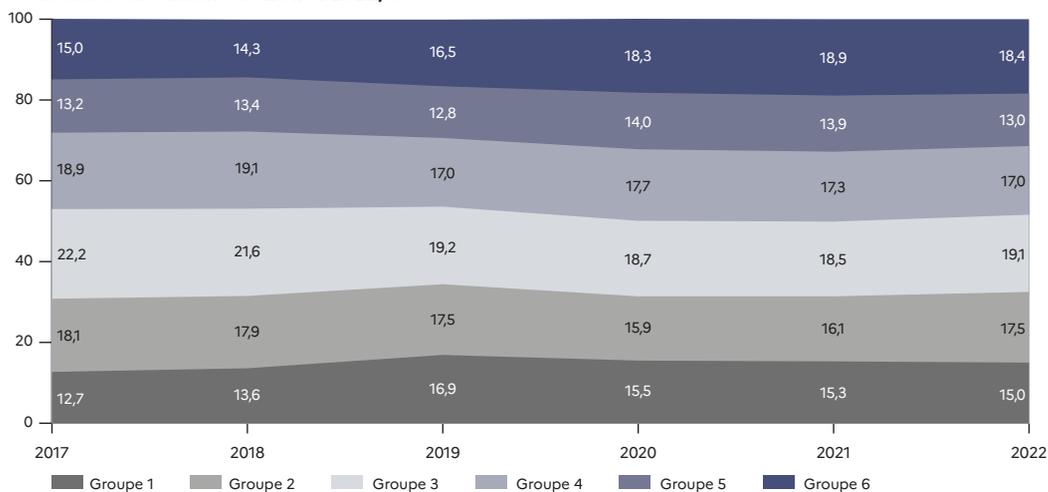


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2022, 18,3% des élèves de sixième font partie du groupe 6 en français.

3 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de niveaux en mathématiques aux évaluations de début de sixième de 2017 à 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2022, 18,4% des élèves de sixième font partie du groupe 6 en mathématiques.

En septembre 2022, plus de 810 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans plus de 7 000 établissements. Des différences de performance sont constatées entre les élèves du secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les autres.

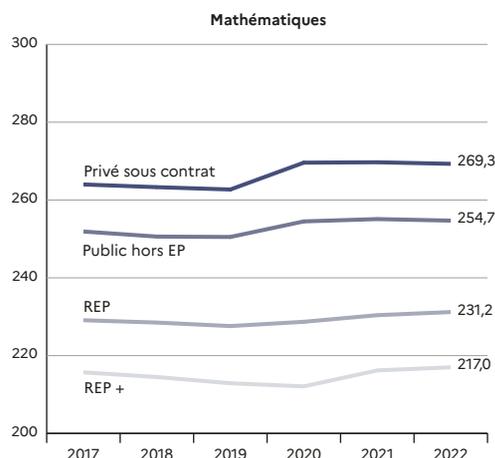
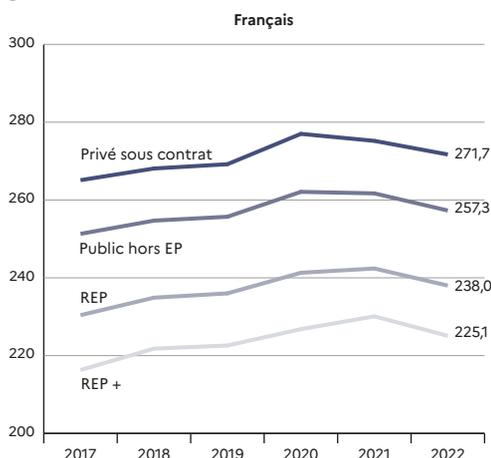
En français, la baisse des performances constatée entre 2021 et 2022 concerne tous les secteurs, y compris le privé sous contrat (1). Cependant, les performances des élèves, quel que soit le secteur, sont supérieures à celles observées en 2017 lors de la première évaluation. C'est en REP+ que le score moyen a augmenté le plus fortement depuis 2017 (+8,8 points).

En mathématiques, la stabilité des scores moyens entre 2021 et 2022 concerne tous les secteurs de scolarisation.

En revanche, sur la période 2017-2022, la hausse des performances des élèves accueillis dans le secteur privé (+5,3 points) est plus importante que celle des élèves du public hors EP (+2,8 points), de REP (+2,1 points) ou de REP+ (+1,3 point).

En 2022, la proportion d'élèves dans les groupes de bas niveaux (groupes 1 et 2) qui entrent dans des établissements publics de REP est supérieure de 15,8 points à celle des élèves entrant dans un collège du secteur public hors EP en français et de 19,4 points en mathématiques (2) (3). Parmi les élèves accueillis dans les établissements publics de REP+, 53,7% appartiennent aux groupes de bas niveaux en français et 63,2% en mathématiques, soit 27,7 points de plus que ceux scolarisés dans le secteur public hors EP en français et 32,4 points de plus en mathématiques.

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves scolarisés en REP+ à l'entrée en sixième est de 225,1 points en français et de 217,0 points en mathématiques.

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

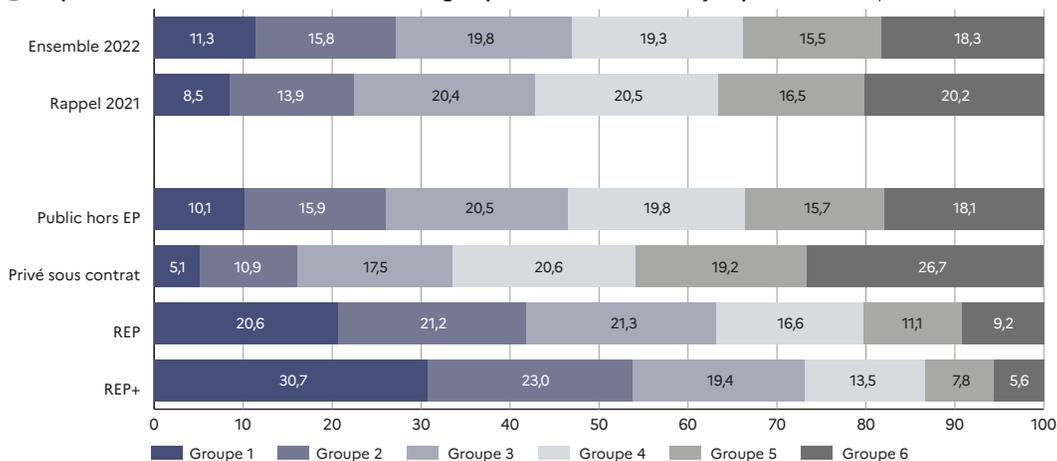
Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en bas niveaux (groupes 1 et 2), niveaux moyens (groupes 3 et 4) et hauts niveaux (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.04; 22.03.

2 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de niveaux en français par secteur, septembre 2022, en %

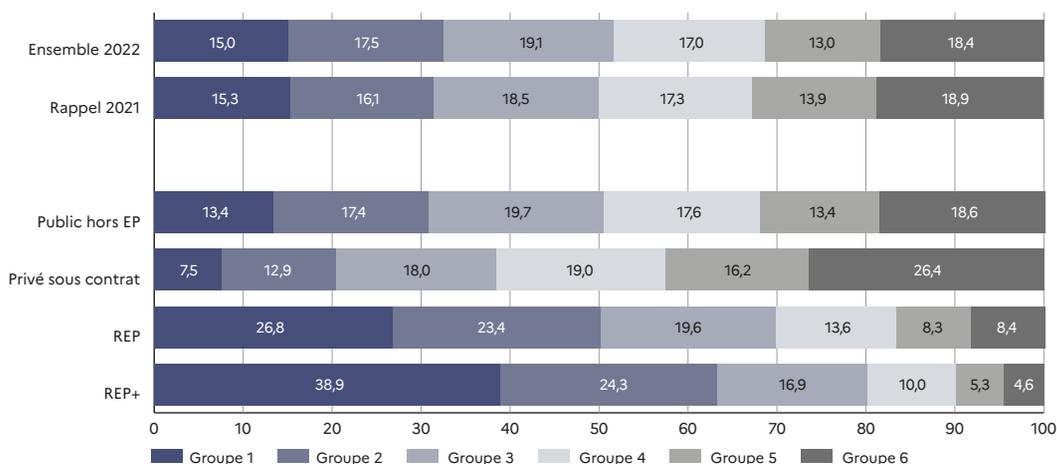


► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2022, 9,2% des élèves scolarisés en REP à l'entrée en sixième font partie du groupe 6 en français.

3 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de niveaux en mathématiques par secteur, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2022, 8,4% des élèves scolarisés en REP à l'entrée en sixième font partie du groupe 6 en mathématiques.

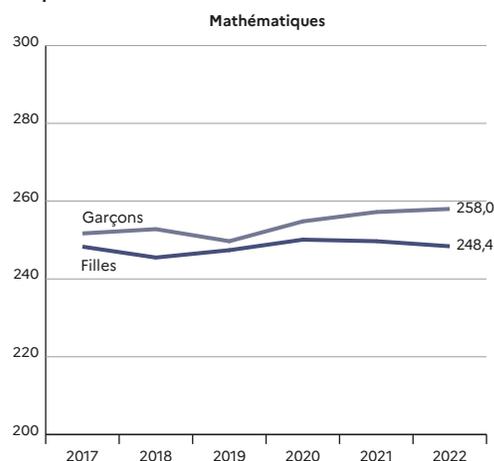
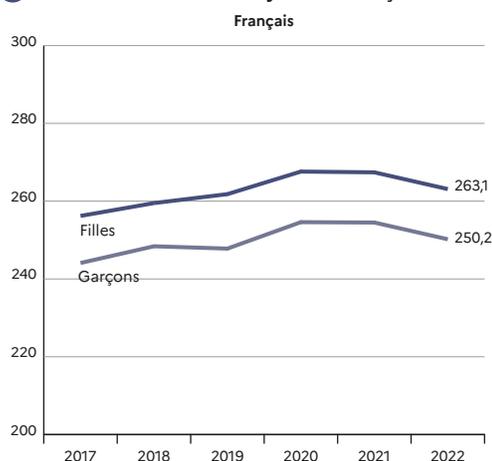
En septembre 2022, plus de 810 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans plus de 7 000 établissements. Des différences de performance sont constatées entre les filles et les garçons.

En français, à la rentrée 2022, le score moyen des filles est supérieur de 13 points à celui des garçons (263,1 points contre 250,2 points) (1). Parmi ces derniers, 31,3 % appartiennent aux groupes de bas niveaux (groupes 1 et 2) contre 22,6 % des filles (écart de 8,7 points) (2). À l'inverse, 28,7 % des garçons appartiennent aux groupes de hauts niveaux (groupes 5 et 6) contre 39,1 % des filles (écart de 10,4 points). La baisse observée en 2022 affecte de façon comparable les filles et les garçons. Néanmoins, sur la période 2017-2022,

des hausses des scores moyens de 6,9 points chez les filles et de 6,1 points chez les garçons sont observées.

En mathématiques, à la rentrée 2022, le score moyen des garçons est supérieur de 10 points à celui des filles (258,0 contre 248,4 points). Les écarts de constitution des groupes sont un peu moins importants qu'en français. Parmi les filles, 35,1 % appartiennent aux groupes de bas niveaux contre 29,9 % des garçons (écart de 5,2 points) (3). À l'inverse, 27,2 % des filles appartiennent aux groupes de hauts niveaux contre 35,3 % des garçons (écart de 8,1 points). Sur la période 2017-2022, alors que le score moyen des filles est resté stable, celui des garçons a augmenté de 6,3 points. Les écarts se sont donc creusés entre ces deux temps de mesure (+6,2 points).

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques selon le sexe



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, le score moyen des filles à l'entrée en sixième est de 263,1 points en français et de 248,4 points en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

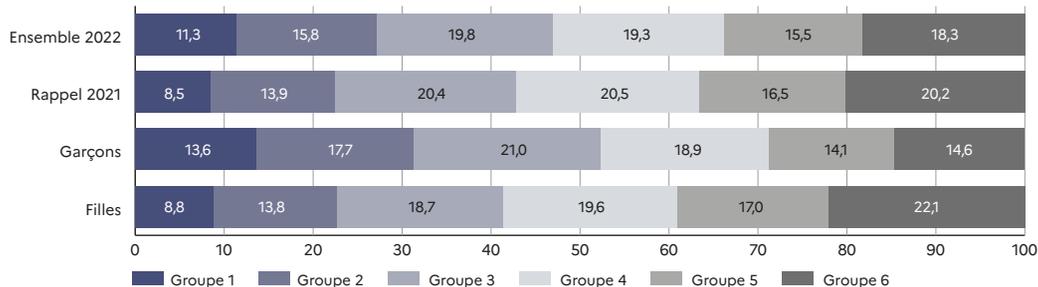
Lors de la première évaluation réalisée en 2017, les scores moyens en français et en mathématiques ont été fixés par construction à 250 et l'écart type à 50. La distribution des

élèves est présentée en six groupes selon les compétences maîtrisées, regroupés en bas niveaux (groupes 1 et 2), niveaux moyens (groupes 3 et 4) et hauts niveaux (groupes 5 et 6) par découpage du score, les seuils étant placés à 200, 225, 250, 275 et 300 points.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.03; 22.04.

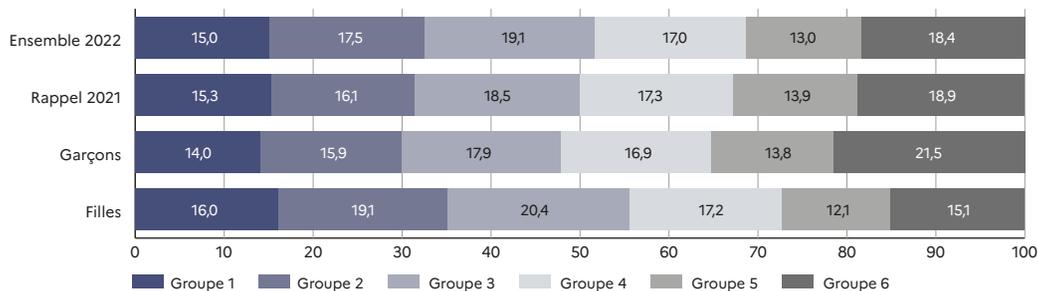
2 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de niveaux en français par sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, à l'entrée en sixième, 22,1% des filles font partie du groupe 6 en français.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des élèves de sixième dans les groupes de niveaux en mathématiques par sexe, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, à l'entrée en sixième, 15,1% des filles font partie du groupe 6 en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

En septembre 2022, plus de 810 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans plus de 7 000 établissements. Des résultats par domaine ont été calculés en français comme en mathématiques.

En français, en 2022, la proportion d'élèves qui présentent une maîtrise satisfaisante est la plus basse en grammaire et en orthographe : respectivement 38,5% et 34,8%. Dans les autres domaines évalués, elle se situe autour de 50% (1). Le domaine présentant la plus forte part d'élèves à besoins est l'orthographe : 34,9% des élèves. En fluence de lecture, si plus de la moitié des élèves (55,6%) atteint les attendus de fin de CM2 (120 mots et plus par minute), 15,2% n'atteignent

pas 90 mots lus (attendus de fin de CE2) et 29,2% présentent des fragilités sur cet exercice (score compris entre 90 et 120 mots lus) (2). Les résultats varient selon le sexe et le secteur de scolarisation.

En mathématiques, la proportion d'élèves qui présentent une maîtrise satisfaisante est la plus basse en « Espace et géométrie » (38,0%) (3). Dans les autres domaines évalués, un peu plus de la moitié des élèves présentent une maîtrise satisfaisante : 52,4% en « Nombres et calculs » et 54,8% en « Grandeurs et mesures ». Pour les tests spécifiques regroupant des exercices issus de différents domaines, le niveau de maîtrise varie de 44,9% en « Résolution de problèmes » à 67,0% en « Automatismes ».

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

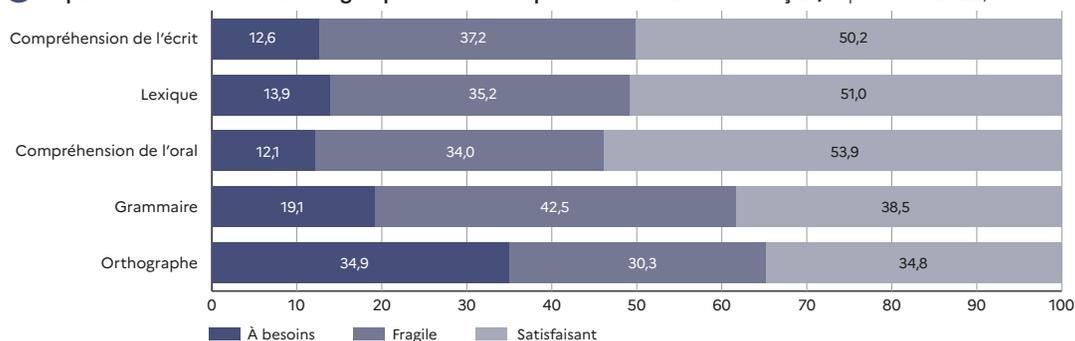
Pour chacun des domaines évalués, deux seuils de réussite ont été déterminés, de façon à identifier trois groupes d'élèves : un seuil en deçà duquel les élèves sont considérés

en difficulté et donc en besoin d'accompagnement dès le début de l'année (groupe « à besoins »); un deuxième seuil en deçà duquel les acquis des élèves semblent fragiles (groupe « fragile »); au-dessus de ce seuil, les élèves sont considérés comme ayant une maîtrise satisfaisante.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.03; 22.04.

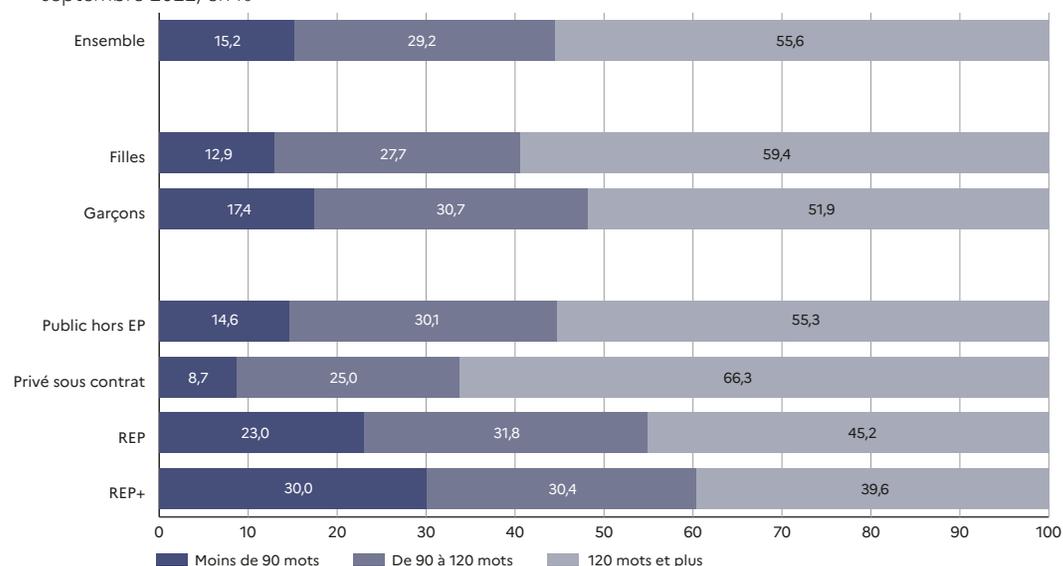
1 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de français, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, à l'entrée en sixième, 50,2% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en « Compréhension de l'écrit ».

RERS 2023, DEPP

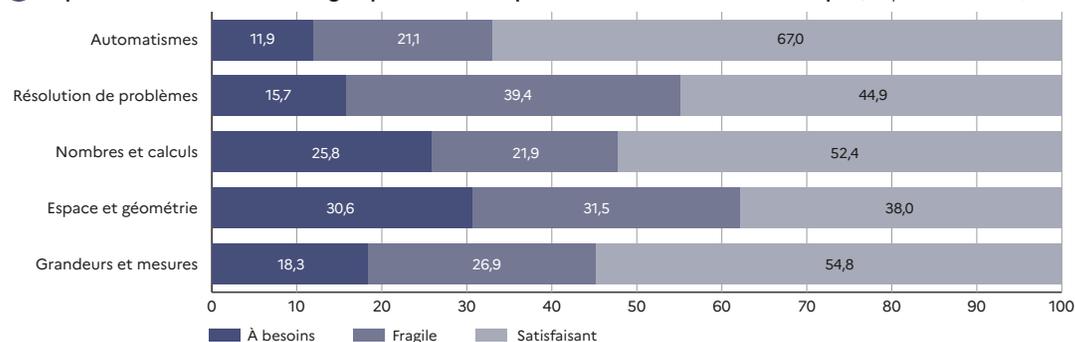
2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de lecture selon le sexe et le secteur, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, à l'entrée en sixième, 59,4% des filles ont un score de fluence supérieur ou égal à 120 mots lus par minute.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise pour les domaines de mathématiques, septembre 2022, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2022, à l'entrée en sixième, 67,0% des élèves ont une maîtrise satisfaisante en « Automatismes ».

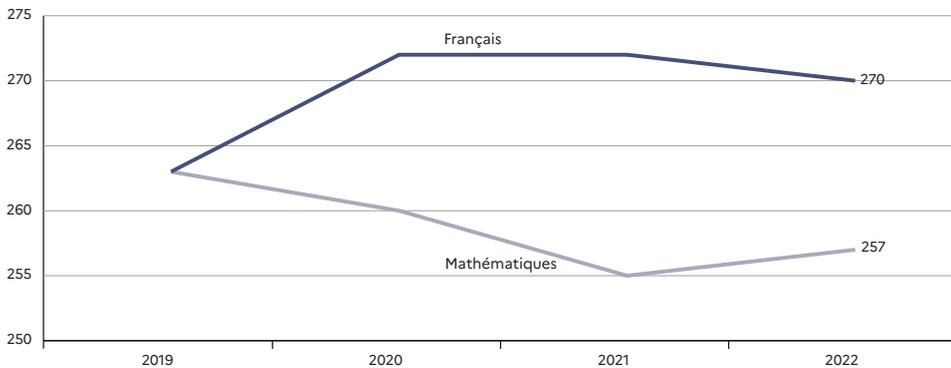
RERS 2023, DEPP

En septembre 2022, plus de 535 000 élèves de seconde générale et technologique ont passé un test de positionnement standardisé sur support numérique dans près de 2 580 établissements. Une légère baisse du score moyen en français et une augmentation en mathématiques sont observées par rapport à 2021 (1). En début d'année scolaire, 93,1% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 79,1% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 94,4% contre 91,6% (2). En mathématiques, la tendance s'inverse en faveur des garçons de façon plus marquée : 75,2% des filles font preuve d'une maîtrise satisfaisante ou très bonne, contre 83,6% des garçons (3).

En français comme en mathématiques, les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du lycée où sont accueillis les élèves.

Concernant les deux tests spécifiques proposés aux élèves, 65,0% des élèves obtiennent une maîtrise satisfaisante en « compréhension de l'écrit » et 71,3% en « automatismes » mathématiques (4)(5). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation et du sexe de l'élève.

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques, septembre 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde générale et technologique est de 270 points en français et de 257 points en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Le test de positionnement a été conçu à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

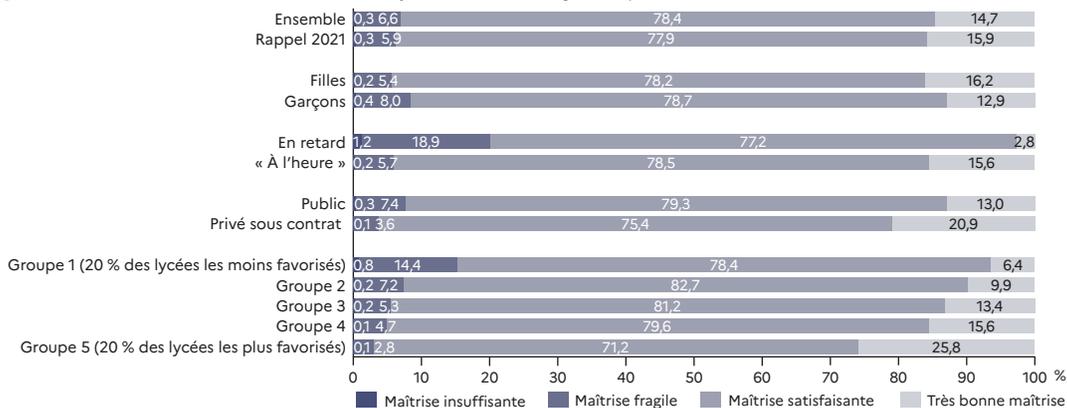
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.04 ; 22.15.

Source

DEPP, Test de positionnement de début seconde, septembre 2022.

2 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2022

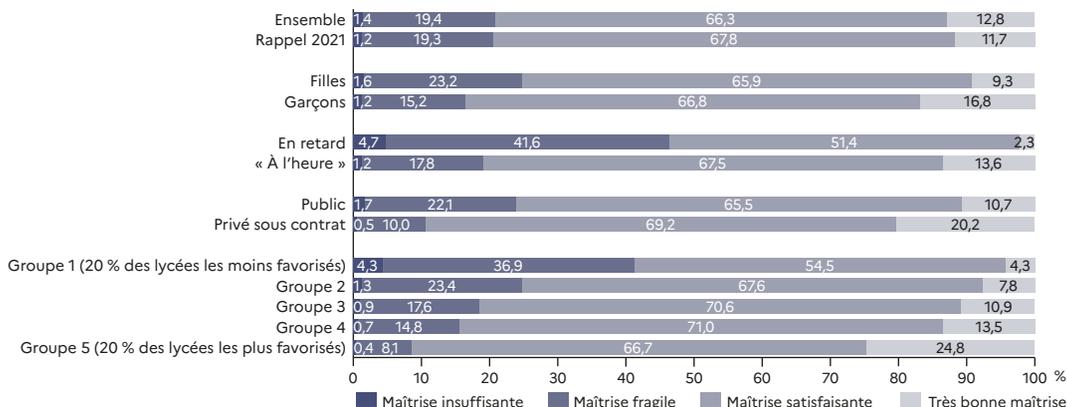


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 78,4% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

RERS 2023, DEPP

3 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2022

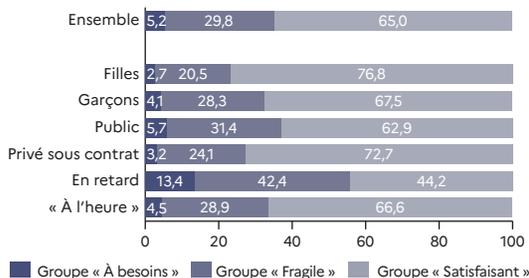


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 66,3% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2022

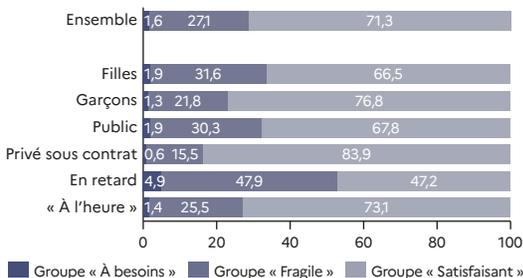


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique de compréhension de l'écrit est de 65,0%.

RERS 2023, DEPP

5 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique d'automatismes, septembre 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique d'automatismes est de 71,3%.

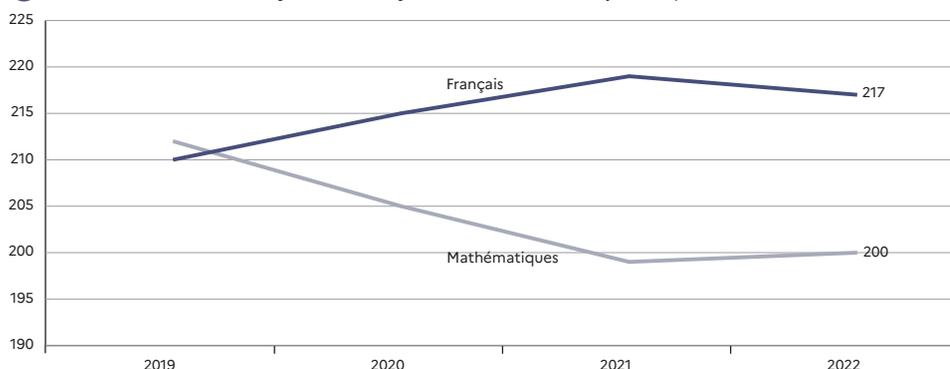
RERS 2023, DEPP

En septembre 2022, plus de 170 000 élèves de seconde professionnelle ont passé un test de positionnement standardisé sur support numérique dans près de 2 590 établissements. On constate une légère baisse du score moyen en français et une stabilisation en mathématiques par rapport à 2021 (1). En début d'année scolaire, 57,8% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 32,6% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 61,6% contre 55,0% (2). En mathématiques, la tendance s'inverse en faveur des garçons de façon plus marquée : les filles sont seulement 26,1% à faire preuve d'une maîtrise satisfaisante ou très bonne, contre 37,6% des garçons (3).

En français comme en mathématiques, les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social du lycée où les élèves sont accueillis.

Concernant les deux tests spécifiques proposés aux élèves, 55,5% obtiennent une maîtrise satisfaisante en « compréhension de l'écrit » et 37,2% en « automatismes » mathématiques (4) (5). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation et du sexe de l'élève.

1 Évolution des scores moyens en français et en mathématiques, septembre 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2022, le score moyen des élèves à l'entrée en seconde professionnelle est de 217 points en français et de 200 points en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Le test de positionnement a été conçu à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

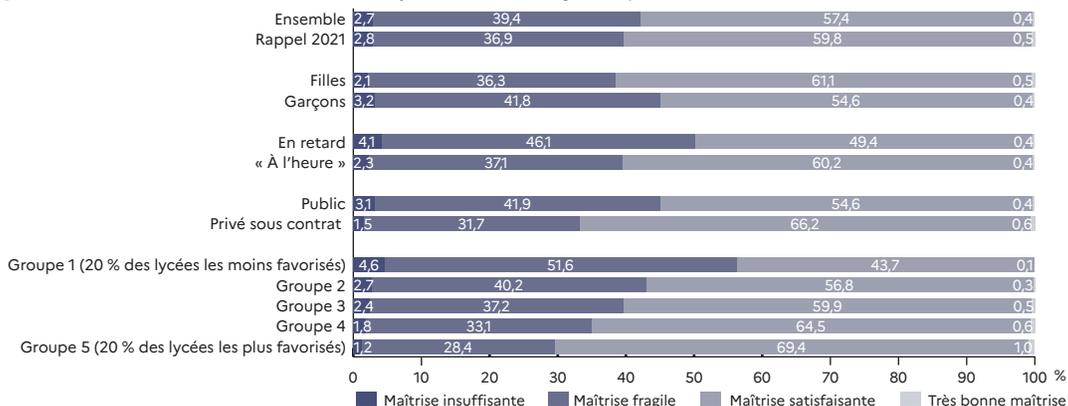
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.04 ; 22.15.

Source

DEPP, Test de positionnement de début seconde, septembre 2022.

2 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2022

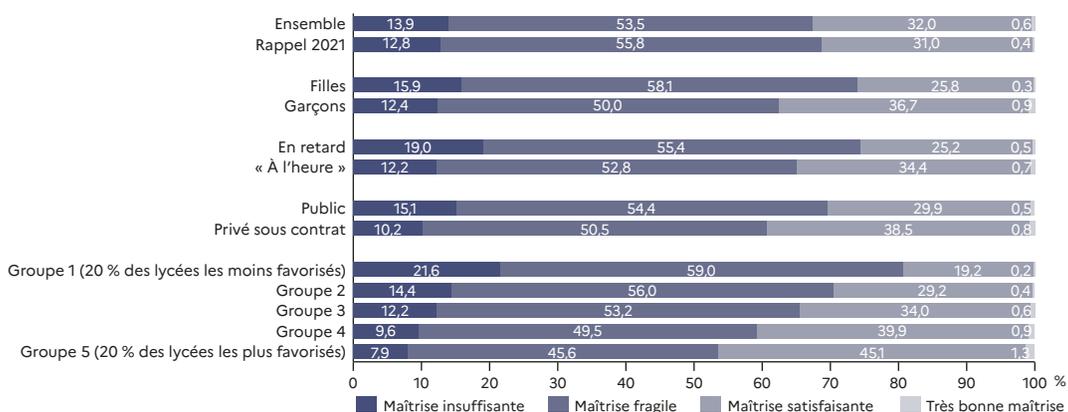


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 57,4% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

RERS 2023, DEPP

3 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2022

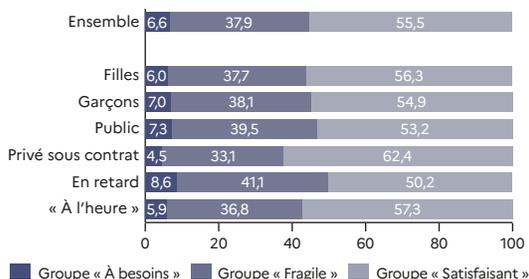


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : 32,0% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

RERS 2023, DEPP

4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2022

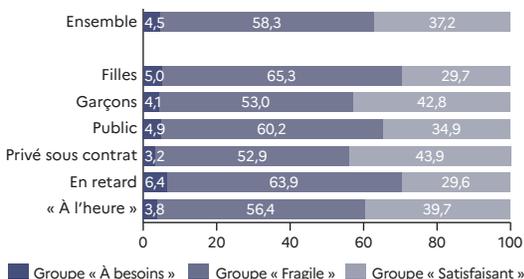


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française RERS 2023, DEPP

et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique de compréhension de l'écrit est de 55,5%.

5 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique d'automatismes, septembre 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française RERS 2023, DEPP

et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant au test spécifique d'automatismes est de 37,2%.

En septembre 2022, près de 46 000 élèves en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sous statut scolaire ont passé un test de positionnement permettant aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de diagnostic standardisé des compétences liées à la « littératie » et à la « numératie ».

En première année de CAP, 14,7 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences élémentaires en compréhension de l'écrit et ont besoin d'un accompagnement spécifique (profil 1) (1). Pour ce qui concerne la « numératie », 10,3 % des élèves en première année de CAP ont une maîtrise insuffisante à la fois en « résolution de problèmes » et en « automatismes ». Ils constituent le groupe d'élèves le moins performant (profil 1) (2).

À la croisée des deux domaines, « littératie » et « numératie », près de trois élèves sur dix (29,4 %) sont en difficulté en « résolution de problèmes » ou en « compréhension de l'écrit », 13,6 % rencontrent des difficultés uniquement en « résolution de problèmes », 6,8 % uniquement en « compréhension de l'écrit » et 9,0 % dans les deux domaines (3).

Les filles présentent de meilleurs résultats en « littératie » que les garçons. En « numératie », la tendance est inversée. Les élèves dont la formation relève d'une spécialité des services présentent moins de difficultés en « littératie », alors qu'en « numératie » les résultats sont proches, quelle que soit la spécialité.

Précisions

La « littératie » est l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. La « numératie » est la capacité d'une personne à s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.31; 22.16.

Source

Test de positionnement de début de première année de CAP, septembre 2022.

1 Répartition des profils d'élèves en « littératie » selon leurs caractéristiques, septembre 2022, en %

Score en compréhension de l'écrit (sur 18 items)	Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
			Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Supérieur à 15	5 : Compréhension satisfaisante	23,5	25,4	22,3	35,1	21,2	22,3	24,7
	4 : Compréhension fragile	17,6	18,5	17,0	20,8	17,0	16,5	18,9
	3 : Compréhension élémentaire	16,8	17,0	16,7	17,5	16,7	16,0	17,9
De 9 à 15	2 : Compréhension élémentaire à consolider							
	2b : avec besoin de consolidation dans une compétence de base	18,0	18,0	18,0	13,6	18,8	18,4	17,6
	2a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	9,3	9,2	9,4	5,7	10,0	9,7	8,9
Inférieur à 9	1 : Maîtrise insuffisante des compétences élémentaires							
	1b : avec ou sans besoin de consolidation dans une compétence de base	5,2	4,4	5,7	3,0	5,7	5,8	4,6
	1a : avec besoin de consolidation dans deux compétences de base ou plus	9,5	7,6	10,8	4,2	10,6	11,4	7,4

► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 23,5% des élèves de première année de CAP sont dans le profil 5 et ont une compréhension satisfaisante en littérature.

2 Répartition des profils d'élèves en « numératie » selon leurs caractéristiques, septembre 2022, en %

Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
		Fille	Garçon	Privé sous contrat	Public	Production	Services
4 : Maîtrise partielle ou totale dans les deux dimensions	70,7	65,7	73,8	81,1	68,8	71,3	70,0
3 : Maîtrise partielle ou totale en résolution de problème seulement	6,5	7,5	5,8	5,0	6,8	6,2	6,8
2 : Maîtrise partielle ou totale en automatisme seulement	12,5	14,5	11,3	8,6	13,2	12,1	13,0
1 : Maîtrise insuffisante dans les deux dimensions	10,3	12,3	9,1	5,3	11,2	10,4	10,3

► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 70,7% des élèves de première année de CAP sont dans le profil 4 et ont une maîtrise partielle ou totale dans les deux dimensions.

3 Répartition des profils d'élèves en compréhension de l'écrit et résolution de problèmes selon leurs caractéristiques, septembre 2022, en %

Profils	Ensemble	Sexe		Secteur		Formation	
		Filles	Garçons	Privé sous contrat	Public	Production	Services
Grande difficulté en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes	9,0	8,5	9,3	4,1	9,9	10,2	7,5
Grande difficulté en compréhension de l'écrit seulement	6,8	4,2	8,5	3,5	7,5	8,4	5,0
Grande difficulté en résolution de problèmes seulement	13,6	18,1	10,7	9,8	14,3	11,9	15,6
Grande difficulté dans aucun des deux tests spécifiques	70,6	69,2	71,6	82,6	68,3	69,5	71,9

► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 9,0% des élèves de première année de CAP ont des difficultés en compréhension de l'écrit et en résolution de problèmes.

À la rentrée 2022, lors des évaluations exhaustives, près de 1,5 million d'élèves scolarisés en classe de sixième, de seconde ou de première année de CAP ont été interrogés sur leur sentiment de réussite aux tests de français et de mathématiques et sur leur confiance quant à l'année scolaire à venir.

Quel que soit le niveau scolaire, les filles ont un sentiment de réussite plus faible que les garçons, notamment en mathématiques. Ainsi, en classe de sixième, l'écart de sentiment d'efficacité est de 16 points de pourcentage en faveur des garçons en mathématiques (1). En seconde et en CAP, il se situe autour de 19 points. En français, les écarts sont moins importants, mais toujours en faveur des garçons : de 0,6 point en seconde GT à 8,8 points en CAP. Parmi les élèves les plus performants, ces écarts se maintiennent en français,

sauf en seconde professionnelle où ils diminuent, alors qu'en mathématiques ils se réduisent en sixième et en seconde.

Les élèves les plus confiants concernant l'année à venir sont ceux de sixième (75,5%) et de première année de CAP (68,7%) (2). C'est en seconde GT que le sentiment de confiance est le moins prononcé (64,3%). De manière générale, le sentiment de confiance est plus élevé chez les garçons, avec des nuances selon les populations concernées. Ainsi, en sixième, il y a peu d'écart entre filles et garçons (5,2 points). En seconde et en CAP, l'écart est plus important (autour de 10 points). Par rapport aux années précédentes, ce sentiment de confiance est en légère hausse en sixième ainsi qu'en seconde GT. Il est plus stable en seconde professionnelle et en baisse en CAP.

Précisions

En septembre 2022, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit des enquêtes adossées aux évaluations nationales exhaustives de rentrée en début de sixième, de seconde et de première année de CAP. Plusieurs dimensions étaient concernées : le nombre d'heures passées à travailler à la maison ; le nombre de livres à la maison ; le sentiment de confiance face aux tests passés et à l'année scolaire à venir ; les orientations futures envisagées (pour les élèves de seconde et de CAP uniquement) et les domaines professionnels envisagés.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.24 ; 22.28.

Source

DEPP, Questionnaires élèves, septembre 2022.

1 Sentiment de réussite aux évaluations selon le sexe, septembre 2022, en %

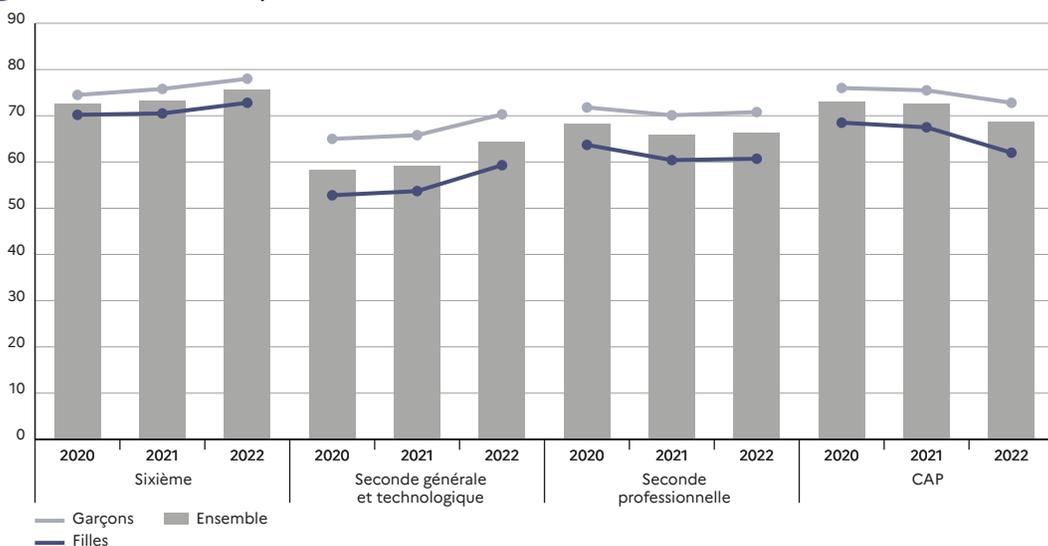
		Sixième	Seconde générale et technologique	Seconde professionnelle	CAP
Je pense avoir réussi le test de français.	Ensemble	74,5	72,0	52,5	69,9
	Filles	72,5	71,7	48,5	64,6
	dont élèves avec la maîtrise la plus élevée	87,6	90,1	86,8	66,5
	Garçons	76,3	72,3	55,7	73,4
	dont élèves avec la maîtrise la plus élevée	91,6	93,0	90,4	75,8
Je pense avoir réussi le test de mathématiques.	Ensemble	68,5	57,1	34,4	72,7
	Filles	60,2	48,5	24,4	61,3
	dont élèves avec la maîtrise la plus élevée	83,9	81,5	72,8	65,9
	Garçons	76,1	67,3	42,4	79,9
	dont élèves avec la maîtrise la plus élevée	92,2	91,0	84,3	83,5

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : à la rentrée 2022, 74,5% des élèves de sixième déclarent être « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec la proposition « Je pense avoir réussi le test de français. ».

2 Sentiment de confiance pour l'année scolaire à venir selon le sexe, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : à la rentrée 2022, 75,5% des élèves de sixième se sentent prêts pour réussir l'année scolaire 2022-2023.

En 2021, les compétences en maîtrise de la langue ont été mesurées en fin d'école dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre). Alors qu'entre 2003 et 2015, le score moyen est resté stable, il est en légère hausse entre 2015 et 2021 passant de 251 à 254 points, un an après la fermeture des écoles en mars-avril 2020 en raison de la crise sanitaire (1). Les effectifs cumulés des groupes intermédiaires (2 et 3) diminuent de plus de 3 points de pourcentage au profit d'une augmentation dans les groupes les plus performants (4 et 5) (2).

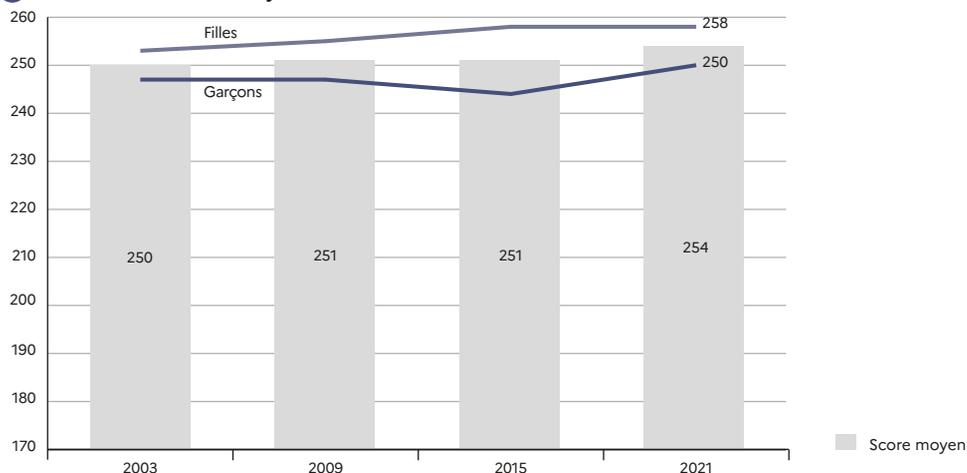
En 2021, comme lors des cycles précédents, les filles obtiennent un score moyen supérieur à celui des garçons (8 points de plus). Cet écart, qui avait augmenté pour atteindre 14 points en 2015, se réduit en 2021 (3).

Les élèves accueillis dans le secteur public hors éducation prioritaire ont des performances en hausse (+5 points), contrairement à ceux en éducation prioritaire ou dans le privé dont les performances n'évoluent pas de façon significative entre 2015 et 2021.

Les résultats des élèves sont toujours liés à leur origine sociale. L'écart de score entre les écoles accueillant les élèves les plus favorisés socialement et celles accueillant les élèves les moins favorisés avoisine les 30 points et est stable depuis 2015 (4).

En 2021, en dehors de l'école, 58,1% des élèves déclarent lire pour apprendre alors qu'ils sont 50,4% à lire pour s'évader et 44,4% pour s'informer (5).

1 Évolution des scores moyens en fin d'école



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : le score moyen général passe de 251 en 2015 à 254 en 2021. Le score moyen des garçons passe de 244 en 2015 à 250 en 2021.

RERS 2023, DEPP

Précisions

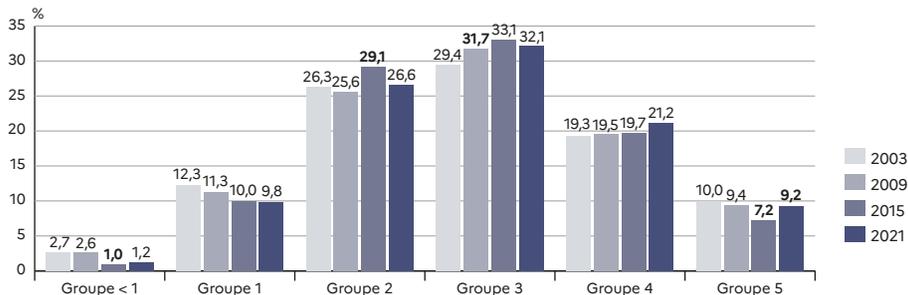
L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performance balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. Elle permet ainsi de distinguer six groupes de niveau. L'enquête de 2021 porte sur les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2003, 2009 et 2015.

En 2021, 267 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale (8 000 élèves évalués). Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur cahier et sur tablette (les résultats présentés ne concernent que l'épreuve papier). Tous les élèves ont également répondu à un questionnaire de contexte.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.28; 16.20.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en maîtrise de la langue en fin d'école, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2021, les élèves sont 26,6% dans le groupe 2.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

RERS 2023, DEPP

3 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en maîtrise de la langue en fin d'école selon le sexe et le secteur de scolarisation

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes					
				<math><1</math>	1	2	3	4	5
Garçons	2003	49,0	247	3,5	12,9	26,6	29,6	18,6	8,8
	2009	50,2	247	3,3	12,8	26,1	31,3	18,2	8,2
	2015	51,0	244	1,4	12,7	32,1	32,1	16,5	5,2
	2021	48,8	250	1,5	11,5	28,6	30,3	20,1	8,0
Filles	2003	51,0	253	2,0	11,6	26,0	29,2	20,0	11,2
	2009	49,8	255	1,8	9,8	25,1	32,1	20,7	10,5
	2015	49,0	258	0,5	7,2	25,9	34,1	23,1	9,2
	2021	51,2	258	0,9	8,2	24,7	33,8	22,2	10,2
Public hors EP	2003	73,3	253	2,5	11,0	24,7	30,1	20,6	11,1
	2009	73,1	252	2,3	11,0	24,9	32,3	19,8	9,7
	2015	71,8	252	0,9	9,2	28,7	33,2	20,3	7,7
	2021	70,5	257	0,8	9,0	25,8	32,7	21,7	9,9
EP	2003	11,2	220	7,3	26,4	34,8	19,5	9,3	2,7
	2009	11,0	230	5,5	19,7	33,5	26,9	10,7	3,7
	2015	13,1	232	2,0	19,2	36,9	28,5	10,3	3,1
	2021	13,7	233	3,4	18,2	35,8	27,2	12,3	3,0
Privé	2003	15,5	256	0,7	7,9	27,9	33,0	20,2	10,3
	2009	15,8	260	1,5	6,9	23,3	32,4	24,3	11,5
	2015	15,1	260	0,3	5,7	23,9	36,4	25,1	8,5
	2021	15,7	263	0,8	6,1	22,2	33,5	26,4	11,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : les garçons représentent 48,8% de l'échantillon en 2021 contre 51,0% en 2015. Leur score a augmenté de 6 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 244 à 250 points. 11,5% d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2021 contre 12,7% en 2015.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

RERS 2023, DEPP

4 Score moyen en maîtrise de la langue en fin d'école selon l'indice de position sociale moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2003	231	49
	2009	238	48
	2015	235	42
	2021	240	43
Deuxième quart	2003	247	49
	2009	249	46
	2015	250	43
	2021	252	45
Troisième quart	2003	256	48
	2009	259	48
	2015	252	41
	2021	254	44
Quatrième quart	2003	266	47
	2009	258	49
	2015	265	41
	2021	271	46

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

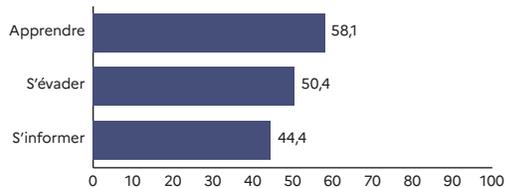
1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2021, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (premier quart) est de 240, contre 235 en 2015.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

RERS 2023, DEPP

5 Finalités assignées à la lecture en dehors de l'école par les élèves en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, 58,1% des élèves déclarent lire à la maison dans le but d'apprendre.

En 2021, le niveau des acquis des élèves en compétences langagières et littératie a été mesuré en fin de collège dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre). En 2021, le score moyen des élèves est stable par rapport à 2015 (247 points) (1). Un an après la fermeture des établissements en mars-avril 2020 en raison de la crise sanitaire, la répartition des élèves selon les groupes de niveau reste stable (2). De même, il n'y a pas d'évolution concernant l'hétérogénéité du niveau des élèves. En 2021, plus de la moitié des élèves (55,7%) ont une maîtrise satisfaisante des compétences exigibles en fin de collège (groupes 3, 4 et 5).

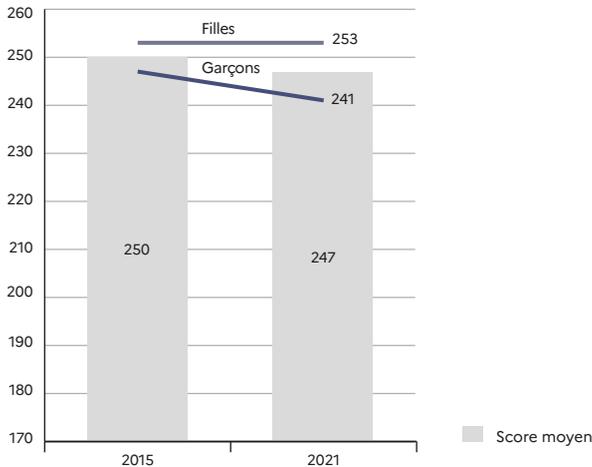
La performance des garçons est en baisse significative avec un score moyen de 247 en 2015 contre 241 en

2021, ce qui porte à 12 points l'écart de performance en faveur des filles (contre 6 en 2015) (3). En 2021, plus d'un garçon sur cinq est en difficulté de compréhension en dehors du cadre de la vie courante.

Les élèves scolarisés en éducation prioritaire ont des performances en baisse par rapport à 2015 (-8 points). L'écart de niveau entre les établissements les moins favorisés et les plus favorisés socialement est stable et avoisine les 30 points (4).

Une partie des élèves est facilement découragée et démunie face à la lecture. Ainsi, 37,5% d'entre eux se déclarent « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « Quand on me demande de lire un texte d'une page, je suis découragé(e) d'avance » (5).

1 Évolution des scores moyens en fin de collège



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : le score moyen général passe de 250 en 2015 à 247 en 2021. Le score moyen des garçons passe de 247 en 2015 à 241 en 2021.

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performance balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. Elle permet ainsi de distinguer six groupes de niveau. L'enquête de 2021 porte sur les compétences langagières et la littératie en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celle de 2015.

En 2021, 302 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Dans ces collèges, tous les élèves d'une ou deux classes de troisième ont été évalués, soit environ 8 000 élèves. L'évaluation s'est déroulée sur cahier et sur ordinateur. Tous les élèves ont également rempli un questionnaire de contexte.

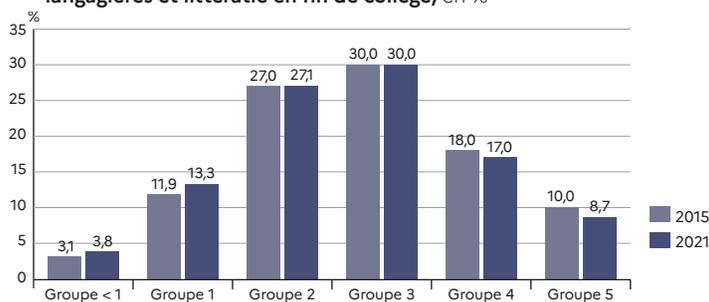
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.29; 16.21.

Source

DEPP, enquête Cedre, compétences langagières et littératie en fin de collège.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compétences langagières et littératie en fin de collège, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.
Lecture : en 2021, les élèves sont 13,3% dans le groupe 1.

RERS 2023, DEPP

3 Score moyen et répartition, en %, dans les groupes de niveaux en compétences langagières et littératie en fin de collège selon le sexe de l'élève et le secteur de scolarisation

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Groupes					
				< 1	1	2	3	4	5
Garçons	2015	49,9	247	3,8	13,7	26,4	29,5	17,2	9,4
	2021	50,1	241	5,3	15,8	27,1	29,4	15,3	7,0
Filles	2015	50,1	253	2,4	10,1	27,7	30,5	18,8	10,5
	2021	49,9	253	2,3	10,8	27,1	30,6	18,7	10,4
Public hors EP	2015	64,7	250	2,9	12,7	26,9	28,9	18,0	10,6
	2021	62,8	247	3,4	13,2	27,4	30,1	17,0	8,9
EP	2015	13,6	233	6,1	18,3	32,1	25,9	12,6	5,0
	2021	15,8	225	7,7	22,5	32,5	24,7	9,4	3,2
Privé	2015	21,7	260	1,7	5,4	24,1	35,9	21,6	11,3
	2021	21,5	260	2,1	7,1	22,4	33,5	22,6	12,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.
EP : éducation prioritaire.

RERS 2023, DEPP

Lecture : les garçons représentent 50,1% de l'échantillon en 2021 contre 49,9% en 2015. Leur score a baissé de 6 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 247 à 241 points. 15,8% d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2021 contre 13,7% en 2015.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

4 Score moyen en maîtrise de la langue en fin de collège selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen du collège (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2015	234	49
	2021	230	50
Deuxième quart	2015	249	48
	2021	248	49
Troisième quart	2015	253	49
	2021	248	46
Quatrième quart	2015	264	50
	2021	260	48

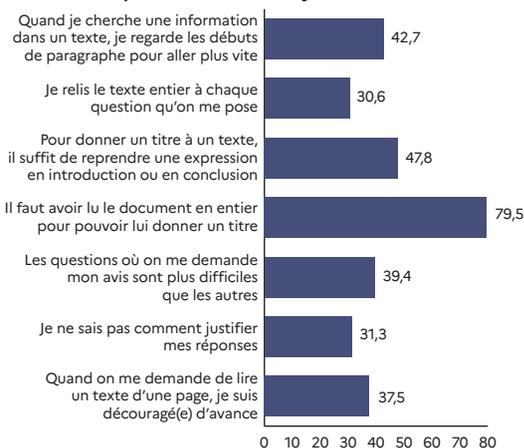
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'élève au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2021, le score moyen des élèves appartenant au quart des collèges les moins favorisés (premier quart) est de 230, contre 234 en 2015.

5 Rapport à la lecture et stratégies relatives aux compétences mises en jeu, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 30,6% des élèves interrogés déclarent être « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « Je relis le texte entier à chaque question qu'on me pose ».

En 2022, plus de 750 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française, ont participé à la **Journée défense et citoyenneté** au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Ce test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2, qui représentent 4,9% de l'ensemble) ont un déficit important de vocabulaire. Les profils 3 et 4 (6,3%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 10% parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain

niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Le profil 5c (13,7%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussit les traitements complexes de l'écrit. Le profil 5d (65,2%) englobe les jeunes ayant tout réussi.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (profils 1, 3 et 4) et ont plus souvent un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (profils 1, 3 et 5c) (2).

Les résultats varient selon les académies (3). En France métropolitaine, quatre académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 9% et trois ont un taux supérieur à 12%.

Précisions

Population concernée – Jeunes Français entre 16 et 25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2022 en France métropolitaine et dans les DROM.

Comparaisons académiques – Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

Avertissement – Un nouveau test d'évaluation de la lecture a été proposé aux jeunes dans le cadre des JDC en septembre 2019. De nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2022 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années antérieures à 2020. Par ailleurs, la participation aux éditions 2020 et 2021 ayant été fortement impactée par la crise sanitaire, les résultats de ces deux années ne sont pas non plus comparables avec ceux de 2022.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.22; 21.27.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2022

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	-	+	63,4	67,0	65,2	Lecteurs efficaces
5c	+	-	-	14,4	12,9	13,7	78,9
5b	+	+	-	6,1	7,6	6,8	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	3,2	3,2	3,2	10,0
4	-	+	+	3,8	2,8	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,7	2,2	3,0	6,3
2	-	+	-	1,8	1,7	1,8	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,6	2,4	3,1	4,9

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100%.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2022

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	61,0	52,9	63,5	58,7	51,1	45,5	54,0	49,9
Filles	39,0	47,1	36,5	41,3	48,9	54,5	46,0	50,1
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Répartition des profils de lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC 2022

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,6	4,4	6,2	8,2	81,1
Grenoble	8,7	3,6	5,1	9,0	82,3
Lyon	8,8	3,8	5,0	9,4	81,8
Auvergne-Rhône-Alpes	9,0	3,8	5,2	9,0	81,9
Besançon	11,0	4,4	6,6	9,9	79,0
Dijon	11,9	5,1	6,8	11,0	77,0
Bourgogne-Franche-Comté	11,5	4,8	6,7	10,5	77,9
Bretagne (Rennes)	8,3	3,5	6,8	10,2	81,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	11,1	4,9	6,3	10,5	78,3
Corse	10,3	3,6	6,8	6,9	82,8
Nancy-Metz	10,2	4,2	6,0	10,2	79,6
Reims	12,4	5,5	6,8	12,2	75,4
Strasbourg	10,3	4,6	5,7	11,4	78,3
Grand Est	10,8	4,7	6,1	11,1	78,1
Amiens	13,6	5,7	8,0	10,7	75,7
Lille	10,0	4,5	5,5	11,3	78,7
Hauts-de-France	11,1	4,8	6,2	11,1	77,8
Créteil	12,0	5,1	6,9	10,6	77,4
Paris	6,0	2,4	3,5	7,1	86,9
Versailles	8,5	3,2	5,3	8,1	83,4
Île-de-France	9,4	3,8	5,6	8,9	81,7
Normandie	11,5	5,0	6,5	10,7	77,9
Bordeaux	9,7	4,0	5,7	9,2	81,1
Limoges	9,7	3,5	6,2	8,2	82,1
Poitiers	11,4	4,6	6,8	8,5	80,1
Nouvelle-Aquitaine	10,2	4,1	6,1	8,9	80,9
Montpellier	11,5	5,5	6,0	13,3	75,2
Toulouse	9,6	3,8	5,8	8,4	82,1
Occitanie	10,5	4,6	5,9	10,8	78,7
Pays de la Loire (Nantes)	9,5	4,2	5,3	10,0	80,5
Aix-Marseille	11,5	5,1	6,4	10,4	78,1
Nice	10,1	4,0	6,0	10,3	79,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,9	4,7	6,3	10,4	78,7
France métropolitaine	10,1	4,3	5,9	9,9	79,9
Guadeloupe	30,4	14,3	16,1	10,2	59,7
Guyane	51,8	32,8	18,9	15,2	33,1
Martinique	28,9	12,5	16,4	9,9	61,1
Mayotte	55,7	31,7	24,0	14,1	30,2
La Réunion	26,5	13,4	13,0	12,1	61,5
DROM	33,6	17,7	15,9	12,1	54,3
France métropolitaine + DROM	11,2	4,8	6,3	10,0	78,9

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

L'étude internationale Pirls 2021 mesure les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France).

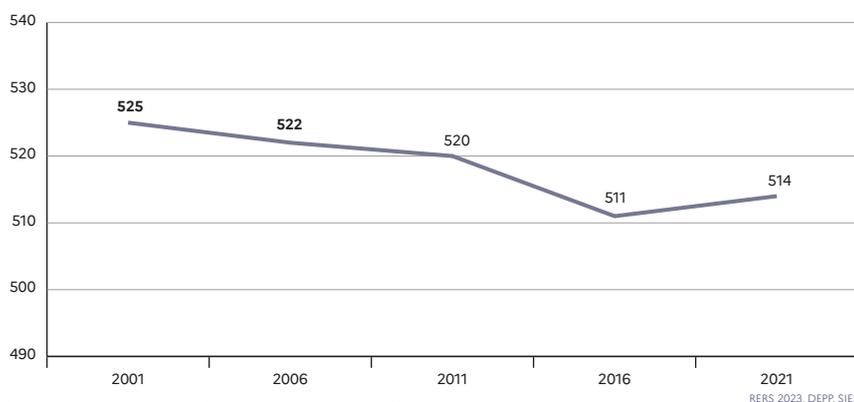
Après quinze années de baisse continue de la performance globale française, et dans le contexte particulier lié à la pandémie mondiale de Covid-19, le score de la France est stable en 2021. Par ailleurs, ce score moyen n'est pas statistiquement différent de celui de 2011 et remonte donc à un niveau comparable à celui observé cette année-là (520 points) (1).

En 2021, avec un score global moyen de 514 points, la France se situe au-delà de la moyenne internationale (500 points), mais en deçà de la moyenne européenne qui s'élève à 529 points si on limite la comparaison

aux pays de l'Union européenne (UE) présents lors des deux cycles et à 527 points si l'on considère uniquement les participants en 2021. Dans le même temps, la grande majorité des pays de l'UE affichent une baisse statistiquement significative, en moyenne de 11 points par rapport à 2016 (2).

Des échelles de scores indépendantes rendent compte des performances des élèves selon le type de texte proposé et le processus mis en jeu. Les performances des élèves français basées sur la compréhension de textes narratifs et informatifs restent stables depuis 2016. Celles sur les processus de compréhension les plus complexes (« Interpréter » et « Apprécier ») augmentent de 9 points et celles sur les plus simples (« Prélever » et « Inférer ») restent stables (3)(4).

1 Évolution du score moyen de la France



► **Champ pour la France : métropole + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en 2021, le score moyen de la France est de 514. Il n'est pas statistiquement différent de ceux observés en 2011 et 2016.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

Précisions

Pirls (*Progress in International Reading Literacy Study*) est pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center* du *Boston College*. En 2021, 57 pays et 8 provinces ont participé à Pirls. Afin de comparer les résultats de la France à des pays proches sur des critères socio-économiques et géographiques, les résultats et leurs évolutions sur les deux cycles Pirls 2016 et 2021 ne prennent en compte que les pays de l'Union européenne (UE) ayant participé aux deux cycles et dans des conditions comparables.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.21 ; 17.24.

2 Évolution du score moyen des pays de l'Union européenne ayant participé aux cycles Pirls 2016 et 2021

	2016	2021	Différence 2016-2021 (1)
France	511	514	2
Belgique (Fr)	497	494	-3
République tchèque	543	540	-4
Slovaquie	535	529	-6
Espagne	528	521	-7
Danemark	547	539	-8
Portugal	528	520	-8
Moyenne européenne	539	529	-11
Italie	548	537	-11
Autriche	541	530	-11
Suède	555	544	-12
Bulgarie	552	540	-12
Allemagne	537	524	-13
Belgique (Fl)	525	511	-14
Pologne	565	549	-16
Finlande	566	549	-17
Pays-Bas	545	527	-18
Slovénie	542	520	-23

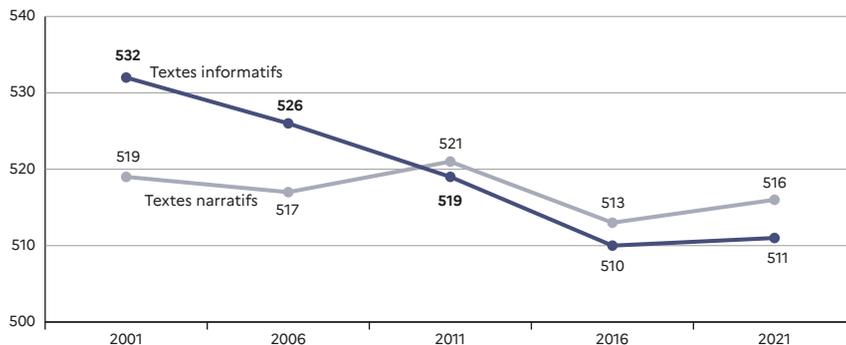
► **Champ pour la France : métropole + DROM hors Mayotte, Public et Privé sous contrat.** RERS 2023, DEPP

1. Les différences ont été calculées à partir des scores exprimés sous forme décimale. Elles peuvent donc ne pas être égales à celles obtenues à partir des scores arrondis présentés dans le tableau.

Lecture : entre 2016 et 2021, le score de la France est stable.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

3 Évolution du score moyen de la France en fonction des types de textes



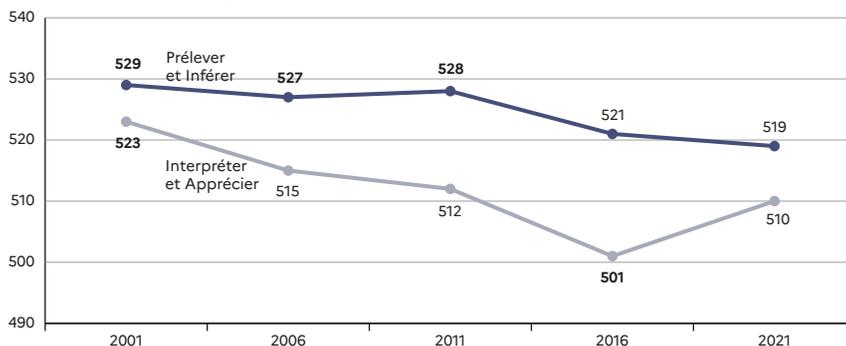
► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 511.

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

4 Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension



► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, le score moyen de la France pour les processus « Interpréter et Apprécier » est de 510 (9 points de plus qu'en 2016).

Note : les scores significativement différents de celui de 2021 sont indiqués en gras.

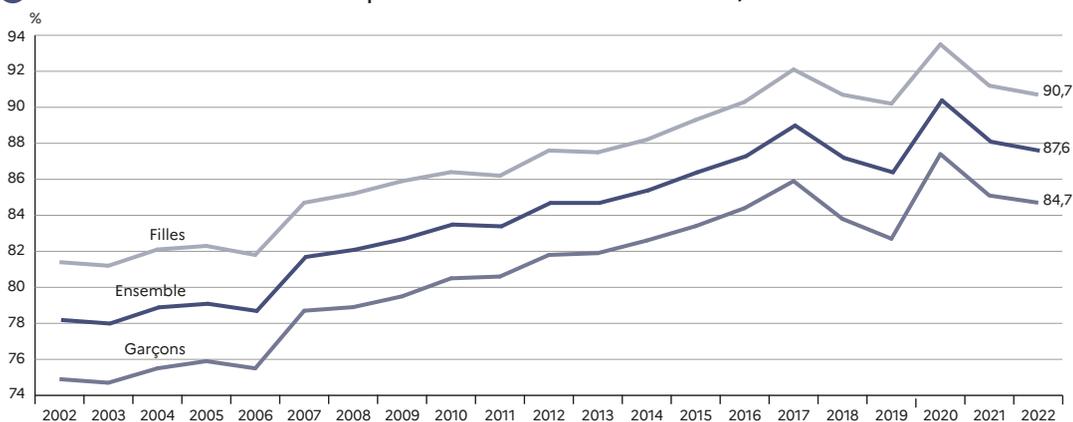
À la session 2022, près de 735 000 candidats de France métropolitaine et des DROM ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)** portant le **taux de réussite** à 87,6 %, soit une baisse de 0,5 point par rapport à la session 2021 (1).

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire, est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats obtiennent dans 88,7% des cas leur diplôme pour la série générale et dans 77,5% pour la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les élèves de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la grande majorité des candidats et des admis ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours en moyenne plus longs, près de 40% des admis ont plus de 15 ans (3).

Les enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats, à l'inverse des enfants d'ouvriers ou de parents inactifs qui comptent parmi ceux ayant les taux de réussite les plus faibles (4). Ainsi, le taux de réussite des enfants de professeurs est supérieur de 22,4 points à celui des enfants d'inactifs dans la série générale et de 17,8 points dans la série professionnelle.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public et Privé sous contrat (1).

RERS 2023, DEPP

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

Précisions

Population concernée – Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.17 ; 17.07.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2022

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	323 997	85,9	37 528	75,5	361 525	84,7
Filles	349 672	91,5	23 793	80,7	373 465	90,7
Ensemble	673 669	88,7	61 321	77,5	734 990	87,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2022

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	22 943	98,6	84	84,8	23 027	98,5
15 ans	614 335	90,4	37 290	81,2	651 625	89,8
16 ans	34 880	65,0	22 148	74,0	57 028	68,3
17 ans ou plus	1 511	55,8	1 799	55,6	3 310	55,6
Ensemble	673 669	88,7	61 321	77,5	734 990	87,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2022

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 414	95,3	1 076	89,4	7 490	94,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	43 293	91,1	3 963	82,5	47 256	90,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures	148 676	97,5	3 315	88,0	151 991	97,3
<i>dont professeurs et assimilés</i>	22 927	98,8	245	88,4	23 172	98,7
Professions intermédiaires	119 067	93,9	7 166	84,2	126 233	93,3
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	18 903	98,1	315	85,1	19 218	97,9
Employés	181 605	88,7	15 715	80,7	197 320	88,0
Ouvriers	57 913	82,5	11 143	77,7	69 056	81,7
Retraités	3 923	86,1	426	76,2	4 349	85,0
Inactifs	83 986	76,5	13 531	70,7	97 517	75,6
Indéterminé	28 792	78,9	4 986	67,7	33 778	77,1
Ensemble	673 669	88,7	61 321	77,5	734 990	87,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2022 est de 91,0% avec 733 100 candidats et 666 800 bacheliers : 96,0% au **baccalauréat général**, 90,4% au **baccalauréat technologique**, 82,2% au **baccalauréat professionnel** (1) (4). L'effectif de bacheliers diminue de 22 200 (2).

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart nettement plus important en professionnel (3). Les candidats se présentent essentiellement sous statut scolaire ou via l'apprentissage. Les individuels obtiennent des résultats moins élevés que les autres.

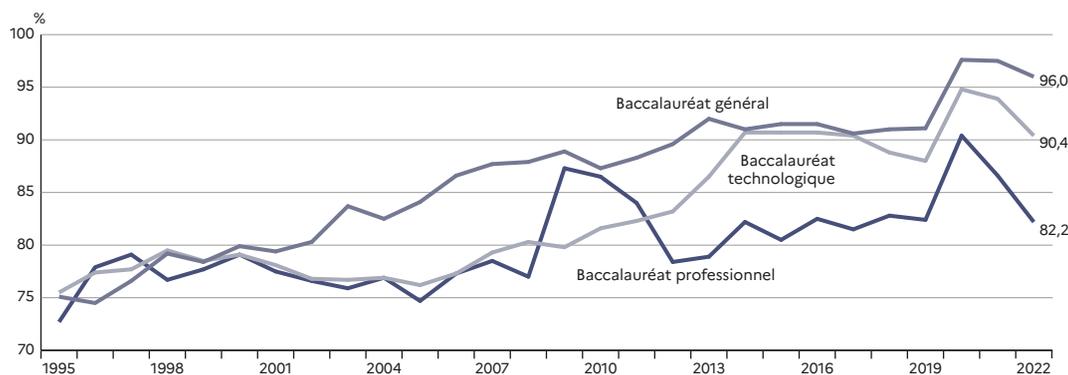
Entre 1995 et 2019, le taux de réussite a progressé de 13,2 points. Il a augmenté régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013. À partir de 2005, il a progressé de manière irrégulière dans les voies technologique et professionnelle, le taux de réussite en voie

technologique s'éloignant de celui de la voie professionnelle pour se rapprocher de celui de la voie générale en 2014.

En 2022, le taux de réussite diminue de 2,7 points tout en restant supérieur à toutes les sessions antérieures à la crise sanitaire. La baisse est la plus importante dans les voies professionnelle et technologique, et plus modérée dans la voie générale. Le taux de réussite retrouve le niveau d'avant 2020 dans la voie professionnelle et reste supérieur en général et technologique.

À la session 2022, pour 100 bacheliers, 54 généralistes, 20 technologiques et 26 professionnels sont dénombrés, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. La voie professionnelle a progressé principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.09 ; 22.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	199 253				
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	130 389				
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	54 516				
Baccalauréat général	287 046	271 155	272 512	279 751	317 054	384 158	371 705	205 620	158 273	363 893
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022						
STI2D/STI hors AA	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	33 252	27 714	2 151	23 201	25 352
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	8 723	7 068	3 557	2 706	6 263
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	5 272	4 790	2 303	2 406	4 709
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	73 621	69 928	37 186	32 297	69 483
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	22 967	20 773	17 070	2 927	19 997
STD2A/STI-AA	1 115	1 463	1 794	2 197	2 817	3 525	3 507	2 783	787	3 570
S2TMD (ex-TMD)	299	370	273	311	303	335	327	202	140	342
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 277	2 189	1 142	1 039	2 181
Baccalauréat technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	125 144	149 972	136 296	66 394	65 503	131 897
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	87 019	83 004	12 672	66 700	79 372
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	101 822	98 016	59 399	32 279	91 678
Baccalauréat professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	176 646	188 841	181 020	72 071	98 979	171 050
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	618 844	722 971	689 021	344 085	322 755	666 840

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022		
								Filles	Garçons	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	97,9				
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	97,6				
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	96,3				
Baccalauréat général	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	97,5	96,5	95,3	96,0
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0						
STI2D/STI hors AA	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	96,0	95,1	91,2	90,6	90,6
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	95,8	93,8	90,7	90,1	90,4
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	98,7	98,5	97,0	97,6	97,3
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	93,1	92,8	91,0	87,4	89,3
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	96,3	94,3	91,2	88,4	90,8
STD2A/STI-AA	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	99,1	98,6	97,0	95,2	96,6
S2TMD (ex-TMD)	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	99,4	97,6	98,5	97,2	98,0
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	97,9	96,9	96,6	96,9	96,8
Baccalauréat technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	93,9	91,6	89,3	90,4
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	90,1	85,8	84,9	80,6	81,3
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	90,7	87,3	85,7	78,6	83,1
Baccalauréat professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	86,6	85,6	79,9	82,2
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	93,7	93,0	88,8	91,0

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A Design et arts appliqués.

4 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon le statut des candidats

Statut	1997	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	Présents 2022
Scolaire	78,5	80,9	81,4	86,6	88,9	95,6	94,2	91,6	694 402
Enseignement à distance	43,8	38,3	44,0	49,8	52,5	81,3	90,5	77,4	2 925
Apprentissage	80,0	81,4	79,6	86,6	81,9	91,1	87,8	83,0	27 072
Formation continue	72,0	74,0	70,3	82,6	83,6	91,9	89,2	87,5	1 971
Individuel	50,4	51,1	44,2	49,8	49,8	64,9	69,4	63,5	6 734
Ensemble	77,3	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	93,7	91,0	733 104

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

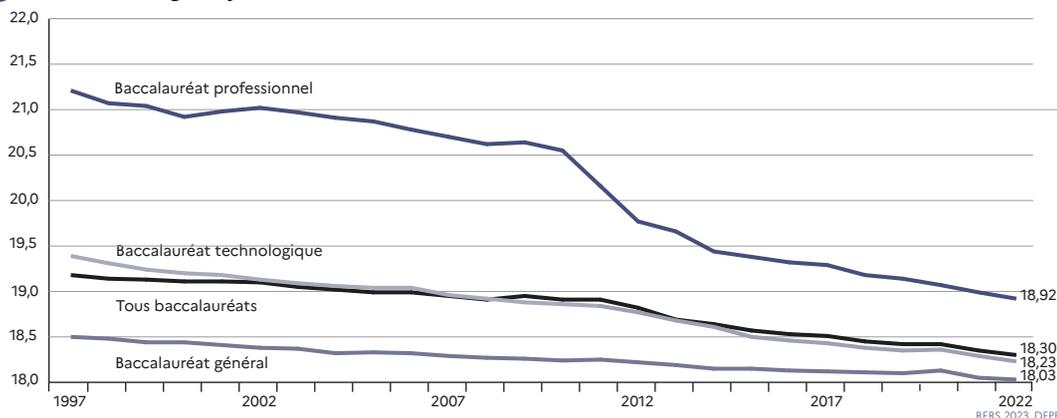
Le **taux de réussite** au baccalauréat 2022 est de 91,0% (666 800 admis pour 733 100 candidats). Il diminue de 2,7 points par rapport à la session 2021 (2). Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart entre filles et garçons augmente depuis 2020, surtout du fait de la voie professionnelle où il est le plus important. Il évolue peu dans la voie générale, où il est le plus petit. Dans la voie technologique, il fluctue et retrouve son niveau de 2020.

La baisse des redoublements, constatée à tous les niveaux de formation, a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1). Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle avec la généralisation du cursus en

trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. En 2022, l'âge moyen au baccalauréat continue de diminuer. Dans les voies générale et technologique à partir de 17 ans, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est important (3). À l'inverse, dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent un peu plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé (4). L'écart de taux de réussite entre ces enfants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel.

1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.09; 22.10 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	98,1	98,1	96,5
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	96,9	96,8	95,3
Ensemble bac général	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	97,6	97,5	96,0
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	96,0	94,8	91,6
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	93,6	93,0	89,3
Ensemble bac technologique	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	94,8	93,9	90,4
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	92,9	89,5	85,6
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	88,6	84,6	79,9
Ensemble bac professionnel			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	90,4	86,6	82,2
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	96,5	95,5	93,0
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	93,5	91,9	88,8
Ensemble tous baccalauréats	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	95,0	93,7	91,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2022

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	633	96,6	23	85,2	7	87,5	663	96,1
17 ans	18 953	98,6	1 740	95,2	570	89,8	21 263	98,0
18 ans	318 514	97,2	103 692	93,3	98 719	85,8	520 925	94,1
19 ans	22 781	84,5	23 184	82,9	45 739	78,2	91 704	80,9
20 ans	2 158	67,6	2 497	67,8	13 818	74,3	18 473	72,5
21 ans	445	61,8	406	61,8	5 107	75,5	5 958	73,2
22 ans	148	53,8	149	63,9	2 100	77,8	2 397	74,7
23 ans	105	58,3	73	64,0	1 054	81,4	1 232	77,5
24 ans	43	47,8	33	58,9	623	83,0	699	77,9
25-29 ans	52	40,9	43	52,4	1 437	85,2	1 532	80,8
30 ans ou plus	61	36,7	57	57,0	1 876	89,8	1 994	84,7
Ensemble	363 893	96,0	131 897	90,4	171 050	82,2	666 840	91,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2022

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	4 506	98,3	1 291	96,1	1 451	90,3	7 248	96,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29 820	96,3	10 404	92,0	10 703	85,7	50 927	93,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	122 177	98,1	20 142	94,2	11 910	89,0	154 229	96,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	19 258	98,4	2 279	94,2	1 106	89,1	22 643	97,5
Professions intermédiaires	60 932	96,9	20 347	92,6	18 604	86,1	99 883	93,8
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	7 514	97,7	1 420	94,8	912	88,5	9 846	96,4
Employés	70 900	95,6	32 004	90,9	35 440	82,8	138 344	90,9
Ouvriers	36 419	94,1	21 368	89,3	29 518	81,5	87 305	88,3
Retraités	4 407	94,7	1 700	87,3	2 209	80,3	8 316	88,9
Autres personnes sans activité professionnelle	23 012	89,7	13 818	83,1	23 815	74,5	60 645	81,7
Indéterminé	11 720	90,5	10 823	89,2	37 400	82,7	59 943	85,2
Ensemble	363 893	96,0	131 897	90,4	171 050	82,2	666 840	91,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

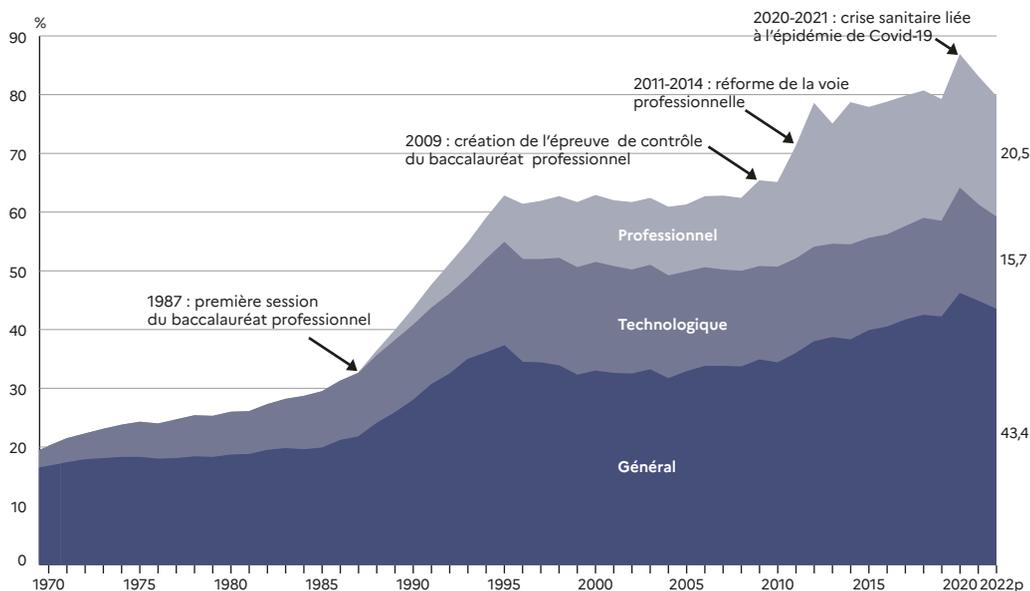
À la session 2022 du baccalauréat, pour la France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte), 79,6% d'une génération est titulaire du diplôme : 43,4% en général, 15,7% en technologique et 20,5% en professionnel (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 16 points entre 2008 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle reprend une progression plus lente,

essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (près de 5 points de plus entre 2015 et 2021). La baisse de plus de 3 points de la proportion de bacheliers dans une génération en 2022 est liée principalement au recul de la réussite et, dans une moindre mesure, à la baisse de l'effectif de candidats dans les voies générale et professionnelle.

L'écart entre filles et garçons est de presque 10 points en faveur des filles (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de presque 14 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de 5 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles dépasse à peine 1 point.

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Données démographiques – La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte. La population connue en mars 2023 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2021 et 2022, et définitives pour les sessions antérieures.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.09 ; 22.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la proportion de bacheliers dans une génération.

Source

DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades.
Ministère chargé de l'agriculture.
Insee, Estimations démographiques. Traitement DEPP.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2020	2021p	2022p
Filles	n.d.	n.d.	27,1	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	53,9	52,0	50,5
Garçons	n.d.	n.d.	39,1	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	38,7	37,9	36,7
Ensemble bac général	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	39,8	46,1	44,8	43,4
Filles	n.d.	n.d.	17,2	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	17,8	16,7	16,3
Garçons	n.d.	n.d.	20,0	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	18,0	16,1	15,1
Ensemble bac technologique	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,7	17,9	16,4	15,7
Filles		n.d.	12,9	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	20,0	19,1	17,8
Garçons		n.d.	9,9	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	25,3	24,5	23,1
Ensemble bac professionnel		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	22,3	22,7	21,8	20,5
Filles	n.d.	n.d.	57,2	68,4	68,3	67,0	70,1	83,2	91,6	87,7	84,6
Garçons	n.d.	n.d.	69,0	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	81,9	78,5	74,9
Ensemble tous baccalauréats	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	77,7	86,7	83,0	79,6

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

RERS 2023, DEPP

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième varie de 63,8% en Guyane à 88,9% à Versailles à la session 2020 (1). Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Dans les académies de Besançon, Dijon, Nantes et de Normandie l'apprentissage pèse davantage.

Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse peu. Cette dernière pèse un peu plus dans l'académie de Créteil. À l'opposé, la forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies

de Guadeloupe et de Martinique repose davantage que dans les autres académies sur la voie professionnelle et moins sur les voies générale et technologique. Les élèves de sixième de Besançon et de Guyane, dont la probabilité d'accès au baccalauréat toutes voies confondues est faible, ont une importante probabilité d'obtenir le baccalauréat professionnel comparée à celle des autres académies.

Entre 2014 et 2020, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième augmente dans toutes les régions académiques (2). Entre 2020 et 2021, sous statut scolaire, elle diminue dans toutes les académies sauf Grenoble, Poitiers, Rennes et Toulouse où la voie générale et technologique est à la hausse. Dans la voie professionnelle, les évolutions sont toutes à la baisse.

Précisions

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.10; 21.12 (baccalauréat, résultats définitifs).

Source

DEPP, Systèmes d'information Ocean, Cyclades, Scolarité, SIFA.
Ministère chargé de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie et région académique, selon le statut et la voie

Académies et régions académiques	2020					2021 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	52,5	21,2	73,6	1,1	74,7	54,7	18,0	72,7
Grenoble	56,1	17,5	73,6	1,4	75,0	58,4	16,4	74,9
Lyon	62,4	17,4	79,8	0,9	80,6	61,6	15,2	76,8
Auvergne-Rhône-Alpes	58,1	18,0	76,1	1,1	77,3	59,2	16,2	75,4
Besançon	51,4	20,2	71,7	1,8	73,5	53,2	17,9	71,1
Dijon	52,6	18,5	71,2	1,9	73,1	52,9	16,8	69,8
Bourgogne-Franche-Comté	52,1	19,3	71,4	1,9	73,3	53,1	17,3	70,3
Bretagne (Rennes)	58,1	19,3	77,4	1,0	78,4	59,4	18,5	77,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,8	19,2	75,0	1,1	76,1	55,0	17,9	72,9
Corse	62,5	15,4	77,9	0,6	78,5	62,9	13,3	76,3
Nancy-Metz	58,2	20,8	78,9	1,1	80,0	56,7	20,2	76,9
Reims	52,7	20,6	73,3	1,2	74,5	53,7	17,2	70,8
Strasbourg	58,6	17,2	75,9	1,4	77,2	58,3	15,8	74,2
Grand Est	57,0	19,5	76,5	1,2	77,7	56,5	17,9	74,4
Amiens	55,8	19,6	75,4	0,8	76,2	55,1	17,2	72,3
Lille	54,7	21,1	75,7	0,5	76,2	54,9	18,2	73,1
Hauts-de-France	55,0	20,6	75,6	0,6	76,2	55,0	17,9	72,9
Créteil	65,8	18,8	84,6	0,7	85,3	65,4	17,4	82,9
Paris	74,6	11,6	86,2	0,3	86,5	73,2	10,5	83,7
Versailles	72,0	16,3	88,3	0,6	88,9	69,3	14,4	83,8
Île-de-France	70,1	16,5	86,6	0,6	87,2	68,4	15,0	83,4
Normandie	55,1	19,3	74,4	1,6	76,0	55,0	17,9	72,9
Bordeaux	57,4	18,4	75,8	0,9	76,8	57,5	17,3	74,8
Limoges	56,3	19,1	75,4	1,1	76,6	56,8	18,2	74,9
Poitiers	57,5	18,7	76,2	1,0	77,2	60,0	17,5	77,5
Nouvelle-Aquitaine	57,3	18,6	75,9	1,0	76,8	58,2	17,4	75,6
Montpellier	56,2	19,2	75,4	0,4	75,8	55,8	15,8	71,6
Toulouse	57,3	18,8	76,1	0,6	76,7	60,0	18,4	78,3
Occitanie	56,8	19,0	75,7	0,5	76,2	57,9	17,1	75,0
Pays de la Loire (Nantes)	55,1	19,2	74,3	1,8	76,1	54,7	17,4	72,1
Aix-Marseille	59,2	16,9	76,1	0,4	76,5	58,7	15,2	73,9
Nice	60,3	16,5	76,8	0,7	77,4	59,3	15,0	74,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,7	16,7	76,4	0,5	76,9	58,9	15,1	74,1
Guadeloupe	57,4	26,4	83,8	0,3	84,1	56,1	22,9	79,0
Guyane	39,6	24,2	63,8	0,0	63,8	39,1	20,0	59,1
Martinique	59,1	24,9	84,0	0,4	84,4	55,9	22,9	78,8
Mayotte	50,9	21,0	72,0	0,0	72,0	50,7	18,2	68,9
La Réunion	53,2	20,7	73,9	0,1	74,0	52,2	18,7	70,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Les données 2021 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS 2023.

RERS 2023, DEPP

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par région académique

Régions académiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Auvergne-Rhône-Alpes	73,0	74,5	75,7	76,0	75,3	74,8	77,3
Bourgogne-Franche-Comté	71,3	72,4	72,6	72,7	71,9	71,6	73,3
Bretagne (Rennes)	78,3	79,1	80,8	78,8	77,9	76,3	78,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	72,0	74,2	74,9	73,4	73,4	73,8	76,1
Corse	73,4	72,8	78,4	76,4	75,3	72,0	78,5
Grand Est	71,4	73,4	74,7	74,2	74,5	74,2	77,7
Hauts-de-France	68,8	70,1	71,7	72,1	71,7	71,5	76,2
Île-de-France	77,9	80,0	81,6	81,0	81,6	81,5	87,2
Normandie	71,6	72,6	73,8	72,5	72,5	72,7	76,0
Nouvelle-Aquitaine	72,7	74,3	74,7	74,9	73,9	73,4	76,8
Occitanie	72,8	73,7	75,0	74,6	74,3	75,3	76,2
Pays de la Loire (Nantes)	72,2	73,8	74,0	72,2	72,3	73,2	76,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70,2	70,9	72,4	72,7	72,9	72,4	76,9
Guadeloupe	71,2	70,7	75,0	73,1	76,0	78,9	84,1
Guyane	47,5	54,8	53,7	58,3	55,6	56,3	63,8
Martinique	72,9	75,2	78,8	74,0	72,5	77,7	84,4
Mayotte	55,6	59,4	63,4	61,3	60,2	54,1	72,0
La Réunion	64,7	65,5	67,0	65,5	68,4	66,9	74,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

RERS 2023, DEPP

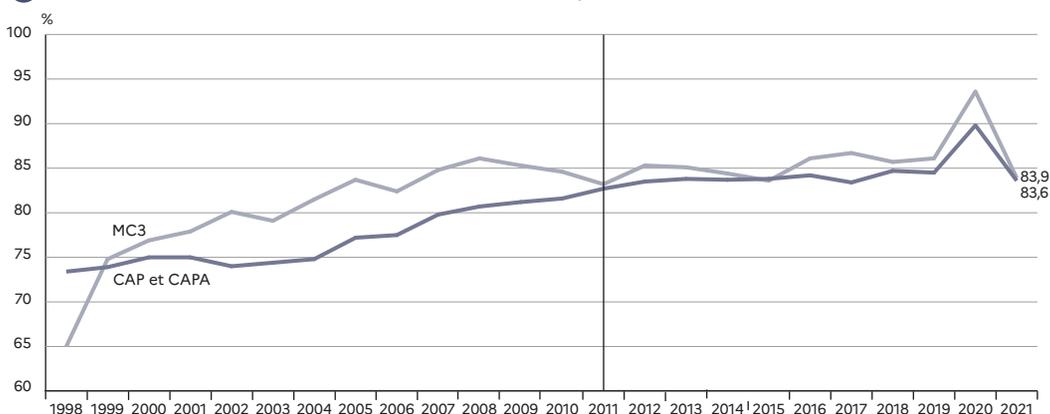
À la session 2021, près de 646 700 diplômes technologiques et professionnels sont délivrés et se répartissent quasiment à parts égales entre le niveau 3 et niveau 4 (2). Pour le niveau 3, plus de la moitié (52%) sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP y compris CAP agricole) et 45% des **attestations intermédiaires professionnelles (AIP)**. À compter de la rentrée 2021, les AIP remplacent les BEP sur le champ du scolaire. Il s'agit d'une attestation délivrée en fin de classe de première professionnelle aux élèves inscrits sous statut scolaire, sous condition de moyenne. Au niveau 4, plus de la moitié (54%) de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 41% des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2020 et 2021, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau 3 diminuent (-6,2 points pour le CAP, et -9,7 points pour les mentions complémentaires) (1) (3). Au niveau 4, les évolutions sont

similaires : les taux de réussite diminuent pour le baccalauréat technologique (-0,9 point), les baccalauréat professionnel (-3,8 points), les brevets professionnels (-12,4 points) et pour les mentions complémentaires (-4,9 points).

Les candidats au baccalauréat professionnel ou technologique se présentent quasi exclusivement sous le statut scolaire. À l'examen des mentions complémentaires de niveau 4 (MC4), les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions similaires. Pour le CAP, le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau 3 (MC3), les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP (+0,5 point). Pour les mentions complémentaires, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (écart de 4,3 points aux MC3 et de 6,9 points aux MC4).

1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau 3, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats aux diplômes délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Attestation de réussite Intermédiaire en baccalauréat Professionnel (AIP) – Voir « Glossaire ».

Nomenclature nationale des niveaux – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11.

2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau 3				Niveau 4						Ensemble
	CAP (1)	BEP/AIP (2)	MC3	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096		236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974
2020	185 165	152 501	9 119	346 785	16 916	1 151	149 972	188 841	2 968	359 848	706 633
2021	161 399	140 836	8 640	310 875	14 599	1 061	136 296	181 020	2 799	335 775	646 650

- **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**
 1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.
 2. Les chiffres portent sur les AIP à partir de 2021.

RERS 2023, DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2021 (1)

	Niveau 3			Niveau 4					
	CAP (2)	AIP	MC3	BP	BT, BMA (n.d.)	Bac techno	Bac pro	MC4	
Formation sous statut scolaire									
Admis	51 440	140 836	2 147	ε	927	134 591	156 974	1 478	
Taux de réussite	85,5	87,8	89,4	100,0	88,7	94,3	86,6	83,3	
Formation sous statut apprenti									
Admis	68 968		5 980	12 464	119		20 357	1 100	
Taux de réussite	85,0		93,7	76,0	91,5		87,8	90,2	
Enseignement à distance									
Admis	2 728		ε	36		573	300		
Taux de réussite	70,0		40,0	76,6		92,0	73,3		
Formation continue									
Admis	16 732		435	1 657	ε		2 254	211	
Taux de réussite	89,9		84,6	79,4	100		89,2	93,4	
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	21 523		76	442	6	1 132	1 135	10	
Taux de réussite	73,6		80,0	52,6	85,7	64,2	69,4	62,5	
Total des candidats									
Présents	193 080	160 330	10 295	19 368	1 184	145 125	208 988	3 235	
Admis	161 391	140 836	8 640	14 600	1 054	136 296	181 020	2 799	
Taux de réussite	83,6	87,8	83,9	75,4	89,0	93,9	86,6	86,5	
Session 2020									
Présents	206 245		9 740	19 264	n.d.	158 230	208 887	3 248	
Admis	185 165		9 119	16 916	n.d.	149 972	188 841	2 968	
Taux de réussite	89,8		93,6	87,8	n.d.	94,8	90,4	91,4	

- **Champ : France métropolitaine + DROM.**
 1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.
 2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

RERS 2023, DEPP

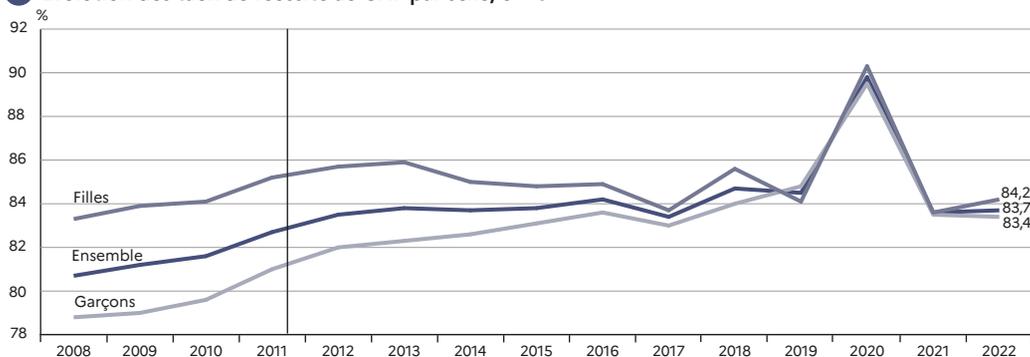
À la session 2022, plus de 171 200 candidats au **CAP** (y compris les CAP en formation agricole) ont obtenu leur diplôme (2). Le **taux de réussite** au CAP atteint 83,7%, stable par rapport à la session 2021 (83,6%) (1).

En 2022, les filles réussissent mieux au CAP que les garçons (84,2% contre 83,4%), l'écart se creusant par rapport à 2021. Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents. Ceux qui viennent d'établissements scolaires et qui intègrent le CAP après la classe de troisième devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 41,4% ont 18 ans, soit un an de retard. Parmi les apprentis, 59,4% des admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans. Dans ces deux catégories, les candidats « à l'heure » obtiennent de meilleurs résultats que les candidats qui ont entre

un et trois ans de retard. Pour les apprentis, à partir de l'âge de 20 ans, la réussite s'améliore.

À la session 2022, plus de 171 000 candidats au **baccalauréat professionnel** (y compris en formation agricole) ont obtenu leur diplôme (3). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 82,2%. Parmi les élèves en voie scolaire, 63,3% sont « à l'heure » et 27,1% accusent un retard d'une année. Ces derniers ont un taux de réussite de 77,9%, soit -7,8 points par rapport aux élèves « à l'heure ». Parmi les apprentis, 29,0% des admis sont âgés de 18 ans et 27,0% de 19 ans. Le taux de réussite des apprentis « à l'heure » est de 87,7%. Leur taux est supérieur de 6,4 points par rapport à celui des apprentis en retard d'une année. En revanche, à partir de l'âge 21 ans, la réussite s'améliore.

1 Évolution des taux de réussite au CAP par sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP et baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Admis – Est considéré comme admis au CAP tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure

ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles. Est considéré comme admis au baccalauréat professionnel tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.11; 17.08.

Source
DEPP et SIES-MESR, Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré;
Système d'information Cyclades.
MASA-DGER, Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1) (2), session 2022

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	137	78,3	17	89,5	58	96,7	212	83,5
17 ans	15 781	86,0	15 055	87,3	4 818	85,2	35 654	86,5
18 ans	18 947	83,1	15 499	82,0	2 648	72,3	37 094	81,8
19 ans	6 026	82,9	12 510	81,2	2 213	71,8	20 749	80,6
20 ans	2 519	85,2	8 940	82,9	1 974	73,1	13 433	81,7
21 ans	910	89,0	5 510	86,6	1 843	75,1	8 263	84,0
22 ans	432	91,1	3 799	89,0	1 698	75,6	5 929	84,8
23 ans	221	86,3	2 621	90,7	1 507	78,5	4 349	85,8
24 ans	162	92,0	1 967	90,3	1 320	78,3	3 449	85,4
25 ans	596	92,0	1 520	91,3	1 348	80,3	3 464	86,8
26-29 ans			3 507	94,1	5 321	82,3	8 828	86,6
30-39 ans			1 288	94,8	14 750	84,9	16 038	85,6
40 ans ou plus			257	91,1	13 500	83,0	13 757	83,1
Total	45 731	84,5	72 490	85,2	52 998	81,2	171 219	83,7
dont filles	19 179	87,7	21 182	89,0	32 920	79,6	73 281	84,2

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

3 Répartition des lauréats au diplôme du baccalauréat professionnel selon l'âge et le statut (1) (2), session 2022

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	5	83,3	1	100,0	1	100,0	7	87,5
17 ans	523	89,2	43	95,6	4	100,0	570	89,8
18 ans	92 076	85,7	6 517	87,7	126	74,1	98 719	85,8
19 ans	39 407	77,9	6 059	81,3	273	61,1	45 739	78,2
20 ans	9 511	73,4	4 078	78,3	229	54,5	13 818	74,3
21 ans	2 780	75,4	2 155	78,1	172	55,0	5 107	75,5
22 ans	804	73,7	1 150	83,1	146	64,9	2 100	77,8
23 ans	242	72,7	707	87,0	105	70,5	1 054	81,4
24 ans	108	78,3	440	86,3	75	72,8	623	83,0
25 ans	46	79,3	326	87,2	60	74,1	432	84,2
26-29 ans			658	89,9	347	78,7	1 005	85,7
30-39 ans			275	92,0	843	90,3	1 118	90,7
40 ans ou plus			55	91,7	703	88,3	758	88,6
Total	145 502	82,3	22 464	83,0	3 084	75,5	171 050	82,2
dont filles	65 952	85,9	4 762	84,9	1 357	73,4	72 071	85,6

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

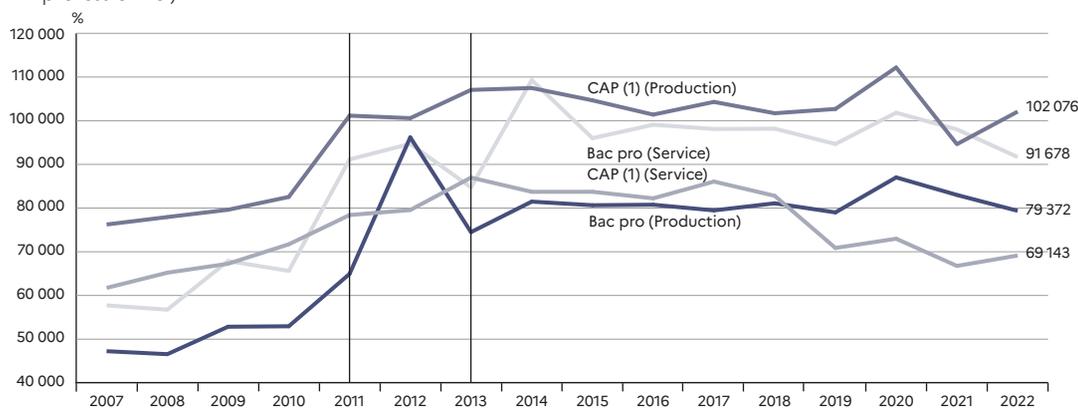
À la session 2022, plus de 342 300 candidats ont réussi l'un des deux principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 171 200 lauréats pour le **CAP** et 171 100 pour le **baccalauréat professionnel (1)**. Pour chacun de ces examens, le **taux de réussite** dépasse 82 % (83,7 % au CAP et 82,2 % au baccalauréat professionnel) (2).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du baccalauréat professionnel. Pour le CAP, les métiers de l'« Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent

presque 20 % des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (12,8 % des admis), « Coiffure, esthétique et autres soins » (8,8 % des admis) et « Commerce et vente » (8,3 % des admis).

Quatre groupes de spécialités de baccalauréat professionnel – « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Spécialités plurivalentes des services », « Électricité, électronique » – représentent à eux seuls 55 % des lauréats.

1 Évolution des effectifs d'admis des spécialités de production et de services (CAP et baccalauréat professionnel)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).
1. Enseignement agricole à partir de 2013.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11.

Source

DEPP et SIES-MESR

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information Cyclades.

- Système d'information du ministère chargé de l'agriculture.

1 Répartition des admis au CAP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2022

Groupes de spécialités de diplôme	CAP (1)		Baccalauréat professionnel (1)	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales			414	70,5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	579	88,0	330	80,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	71	95,9	4 961	81,7
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 802	95,6	1 285	83,8
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	701	97,6	2 766	85,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	91	93,8	1 546	92,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 085	95,5	2 938	89,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	93	86,1	988	81,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	32 535	80,7	7 292	86,2
222 Transformations chimiques et apparentées	ε	100,0		
223 Métallurgie	764	89,3	69	77,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	518	93,3	134	88,2
225 Plasturgie, matériaux composites	76	83,5	261	78,9
226 Papier, carton	ε	100,0		
227 Énergie, génie climatique	3 780	85,2	2 360	70,6
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 101	83,3	2 227	78,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 336	92,3	1 371	82,6
232 Bâtiment : construction et couverture	5 566	81,9	867	76,9
233 Bâtiment : finitions	9 232	83,2	938	75,8
234 Travail du bois et de l'ameublement	9 199	87,3	2 983	78,5
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	263	85,7	10	43,5
241 Textile	144	91,1		
242 Habillement	2 830	89,2	2 462	84,1
243 Cuirs et peaux	913	92,3	306	86,9
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité			5 759	75,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	706	80,7	2 293	76,5
252 Moteurs et mécanique auto	11 622	84,6	9 424	79,7
253 Mécanique aéronautique et spatiale	166	85,1	1 045	91,7
254 Structures métalliques	8 623	84,8	4 423	80,7
255 Électricité, électronique	6 264	83,2	19 920	82,2
Total spécialités de la production	102 076	84,1	79 372	81,3
300 Spécialités plurivalentes des services			16 142	77,8
311 Transport, manutention, magasinage	4 487	87,6	4 422	76,2
312 Commerce, vente	14 115	86,8	33 985	82,1
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	724	89,7	941	86,4
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	120	92,3	1 757	86,6
324 Secrétariat, bureautique				
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 780	96,6	24 276	88,6
331 Santé	57	95,0	999	83,8
332 Travail social	21 989	79,1		
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 075	85,9	3 039	81,9
336 Coiffure, esthétique et autres soins	15 077	80,3	2 805	87,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	53	62,4		
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	752	85,9	760	75,3
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 914	91,2	2 552	92,0
Total spécialités des services	69 143	83,2	91 678	83,1
Ensemble des spécialités	171 219	83,7	171 050	82,2
Session 2021, toutes spécialités	161 399	83,6	181 020	86,6
Spécialités de la production	94 637	84,1	83 004	85,8
Spécialités des services	66 762	82,8	98 016	87,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2022, 83,2% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

RERS 2023, DEPP

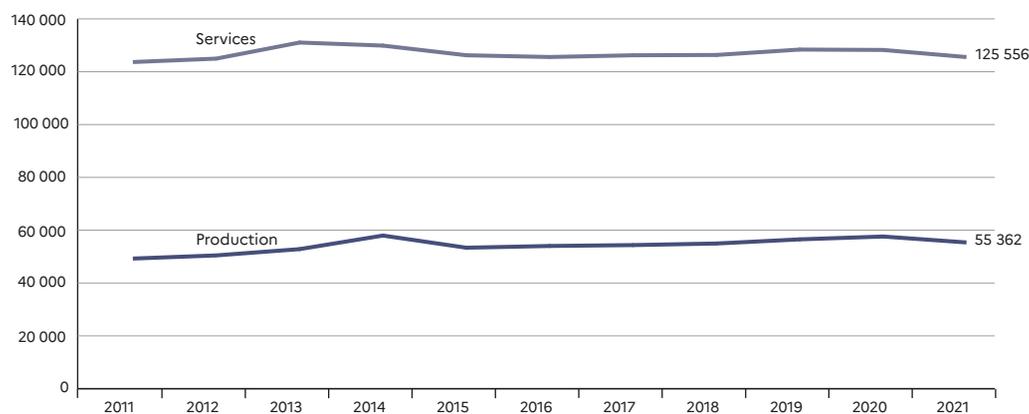
Lors de la session 2021 à l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)**, 180 900 candidats étaient présents, dont 125 600 dans les domaines des services et 55 300 dans ceux de la production (1). Après avoir augmenté de 3,7% dans les domaines des services et de 17,0% dans ceux de la production entre les sessions 2011 et 2020, le nombre de candidats diminue en 2021 : -2,1% dans le domaine des services et -3,9% dans celui de la production.

Près de 157 900 candidats obtiennent leur diplôme de BTS, soit un **taux de succès** de 87,3% (2). Ce taux est de 87,4% dans les domaines des services et de 87,0% dans ceux de la production. Le taux de succès des femmes (88,8%) est plus élevé que celui des hommes (85,9%). Parmi les candidats présents à l'examen, les femmes

sont majoritaires dans les domaines des services (60,0%) et très minoritaires dans les domaines de la production (18,7%).

Les candidats sous statut scolaire (109 300 individus) représentent 60,4% des étudiants présents à l'examen et 62,1% des admis. Leur taux de succès s'élève à 89,7% (3). Lors de la session 2021, près d'un candidat sur quatre présents est issu de l'apprentissage (24,5%). Leur taux de succès atteint 87,5%. Une très large majorité des candidats issus d'un baccalauréat général obtiennent le diplôme du BTS (93,7%) (4). Les bacheliers technologiques ont un taux de succès de 90,1% quand celui des bacheliers professionnels ou des candidats issus d'autres diplômes sont respectivement de 80,4% et 81,2%.

1 Évolution des effectifs présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS lors de la session 2021, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs (STS), apprentis, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel – Voir « Glossaire ».

Taux de succès – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

Pour en savoir plus

– Note flash du SIES : 22.17.

Source

SIES-MESR, Système d'information Ocean.
Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MESR.

2 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2021

Domaines de spécialité	Femmes			Hommes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présentes	Admises	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	1 025	955	93,2	8 810	7 944	90,2	9 835	8 899	90,5	10,4
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	3 978	3 441	86,5	7 716	6 226	80,7	11 694	9 667	82,7	34,0
22 Transformations	2 818	2 636	93,5	6 278	5 424	86,4	9 096	8 060	88,6	31,0
23 Génie civil, construction et bois	1 144	1 060	92,7	5 115	4 519	88,3	6 259	5 579	89,1	18,3
24 Matériaux souples	709	677	95,5	87	78	89,7	796	755	94,8	89,1
25 Mécanique, électricité, électronique	697	648	93,0	16 985	14 570	85,8	17 682	15 218	86,1	3,9
Total domaines de la production	10 371	9 417	90,8	44 991	38 761	86,2	55 362	48 178	87,0	18,7
30 Spécialités plurivalentes des services	361	315	87,3	141	118	83,7	502	433	86,3	71,9
31 Echanges et gestion	41 013	36 158	88,2	33 422	28 533	85,4	74 435	64 691	86,9	55,1
dont : 31213 - Management commercial opérationnel	10 882	9 506	87,4	10 288	8 590	83,5	21 170	18 096	85,5	51,4
31212 - Négociation et relation client	6 193	5 707	92,2	7 560	6 733	89,1	13 753	12 440	90,5	45,0
31409 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	8 766	7 618	86,9	2 872	2 393	83,3	11 638	10 011	86,0	75,3
31408 - Comptabilité et gestion	6 084	5 190	85,3	5 319	4 456	83,8	11 403	9 646	84,6	53,4
32 Communication et information	11 307	10 201	90,2	10 439	8 981	86,0	21 746	19 182	88,2	52,0
33 Services aux personnes	20 944	18 507	88,4	5 133	4 420	86,1	26 077	22 927	87,9	80,3
34 Services à la collectivité	1 728	1 537	88,9	1 068	927	86,8	2 796	2 464	88,1	61,8
Total domaines des services	75 353	66 718	88,5	50 203	42 979	85,6	125 556	109 697	87,4	60,0
Total BTS	85 724	76 135	88,8	95 194	81 740	85,9	180 918	157 875	87,3	47,4
dont BTS agricoles	5 305	4 642	87,5	8 876	7 196	81,1	14 181	11 838	83,5	37,4
dont BTS maritimes	8	8	100,0	53	52	98,1	61	60	98,4	13,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Succès au BTS selon le mode de formation, session 2021

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (ST5)	109 249	60,4	97 972	62,1	89,7
Public	73 572	40,7	65 660	41,6	89,2
Privé sous contrat	26 294	14,5	24 651	15,6	93,8
Privé hors contrat	9 383	5,2	7 661	4,9	81,6
Apprentissage (CFA)	44 322	24,5	38 796	24,6	87,5
Formation continue (Greta)	17 544	9,7	15 327	9,7	87,4
Enseignement à distance	5 018	2,8	3 079	2,0	61,4
Individuels (I)	4 785	2,6	2 701	1,6	56,4
Total BTS	180 918	100,0	157 875	100,0	87,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

4 Succès au BTS selon le diplôme initial, session 2021

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	45 756	27,4	42 862	29,4	93,7
Série S	16 755	10,0	15 714	10,8	93,8
Série ES	21 581	12,9	20 338	13,9	94,2
Série L	7 420	4,5	6 810	4,7	91,8
Baccalauréat technologique	60 293	36,2	54 317	37,2	90,1
Série STI, STI2D, STD2A	16 069	9,6	14 740	10,1	91,7
Série STL	3 309	2,0	2 934	2,0	88,7
Série STT, STG, STMG	33 852	20,3	30 176	20,7	89,1
Série SMS, ST2S	5 134	3,1	4 619	3,2	90,0
Série hôtellerie	1 510	0,9	1 462	1,0	96,8
Autres séries (TMD, STAV)	419	0,3	386	0,2	92,1
Baccalauréat professionnel	51 870	31,1	41 698	28,6	80,4
Domaines de la production	14 787	8,9	12 094	8,3	81,8
Domaines des services	22 182	13,3	17 490	12,0	78,8
Domaine indéterminé	14 901	8,9	12 114	8,3	81,3
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 818	5,3	7 160	4,8	81,2
Total BTS (hors BTS agricoles)	166 737	100,0	146 037	100,0	87,6
BTS agricoles (I)	14 181		11 838		83,5
Total BTS	180 918		157 875		87,3

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

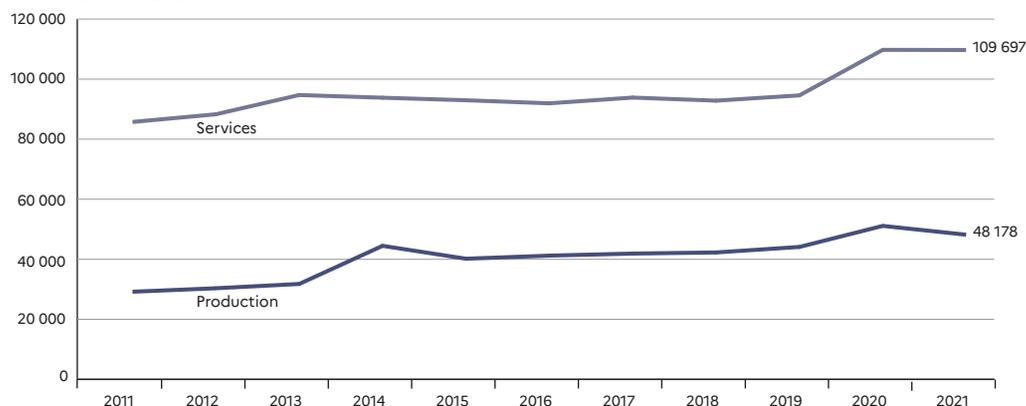
À la session 2021, près de 109 700 étudiants obtiennent leur diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services (1). Un effectif stable par rapport à la session 2020. Dans les domaines de la production, le nombre de diplômés (48 178) diminue de 5,7%. Néanmoins, l'évolution depuis la session 2011 est de +65% dans les domaines de la production et de +28% dans celui des services.

Avec un **taux de succès** de 87,3%, la session 2021 compte 157 900 admis à l'examen national du BTS, tous domaines de spécialités confondus (2). Dans les domaines des services, 87,4% des candidats obtiennent leur diplôme, 87,0% dans les domaines de la production.

Dans les domaines de la production, près d'un diplômé sur trois (33,6%) l'obtient dans une spécialité du groupe « Technologie de commandes des transformations industrielles » (5 100), « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (5 400) ou « Électricité, électronique » (5 700).

Le taux de succès des hommes (85,9%) est de 2,9 points inférieur à celui des femmes (88,8%). Cet écart est le même dans les spécialités des services et atteint 4,7 points dans les spécialités de la production, avec un taux de succès masculin de 86,2% et un taux de succès féminin de 90,8%.

1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Candidats présents à l'examen du BTS aux sessions 2020 et 2021, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Voir « Glossaire ».

Taux de succès – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 22.17.

Source

SIES-MESR, Système d'information OCEAN.
Systèmes d'information des ministères chargés de l'agriculture et de la mer, traitement SIES-MESR.

2 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2020 et 2021

Groupes de spécialités de formation	2020				2021			
	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 089	86,7	91,6	84,3	2 389	86,6	90,7	85,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 588	88,0	96,3	87,2	1 639	91,6	94,9	91,3
232 Bâtiment : construction et couverture	203	79,6	89,3	78,4	267	86,7	93,3	85,6
233 Bâtiment : finitions	530	90,4	92,7	88,7	513	92,3	95,9	88,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	766	83,1	91,8	82,5	771	91,1	93,3	91,0
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples								
241 Textile	118	95,2	96,0	91,3	33	86,8	86,7	87,5
242 Habillement	858	94,4	94,6	93,1	620	95,4	95,9	89,7
243 Cuir et peaux	103	99,0	100,0	92,3	102	94,4	95,4	90,5
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 570	86,6	97,3	86,2	5 372	87,1	92,0	86,9
252 Moteurs et mécanique auto	2 414	84,5	92,8	84,2	2 590	86,4	92,9	86,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	415	94,5	98,3	93,9	421	90,1	95,0	89,4
254 Structures métalliques	1 250	85,5	91,4	85,3	1 180	86,9	92,8	86,6
255 Électricité, électronique	5 739	85,8	90,5	85,6	5 655	84,5	93,6	84,2
Total des spécialités de la production	51 115	88,7	94,4	87,3	48 178	87,0	90,8	86,2
300 Spécialités plurivalentes des services	460	92,6	92,8	92,0	433	86,3	87,3	83,7
311 Transport, manutention, magasinage	1 696	82,1	86,6	80,8	1 556	81,2	87,5	79,4
312 Commerce, vente	34 416	84,7	88,7	80,6	35 531	88,1	89,8	86,5
313 Finances, banque, assurances	7 982	85,8	87,5	83,1	7 947	86,7	87,4	85,6
314 Comptabilité, gestion	19 120	82,7	84,8	78,6	19 657	85,3	86,2	83,6
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 737	89,7	92,4	82,0	3 755	90,8	91,7	88,0
321 Journalisme et communication	169	97,7	98,7	90,0				
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	551	89,2	94,5	84,9	545	90,1	95,4	86,1
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	3 074	94,2	97,1	91,2	1 779	89,1	93,4	86,6
324 Secrétariat, bureautique	6 890	84,0	86,0	74,6	7 325	88,9	89,4	87,0
326 Informatique, traitement de l'information	5 926	84,4	88,0	84,1	5 778	85,3	84,9	85,3
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 097	91,8	92,3	84,8	3 125	91,9	92,4	85,2
331 Santé	5 565	75,3	77,2	68,7	5 447	75,7	76,1	74,2
332 Travail social	3 573	92,8	93,2	86,5	3 405	90,5	90,5	90,2
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 617	93,3	95,1	89,8	8 498	94,2	95,0	92,5
336 Coiffure, esthétique et autres soins	2 461	93,8	93,9	82,4	2 452	91,2	91,4	81,6
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	964	91,1	89,8	91,6	920	86,8	86,5	86,9
345 Application des droits et statuts des personnes	1 440	87,9	88,6	83,3	1 544	88,9	89,4	86,5
Total des spécialités des services	109 738	85,6	88,2	81,6	109 697	87,4	88,5	85,6
Ensemble des spécialités	160 853	86,5	89,0	84,3	157 875	87,3	88,8	85,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

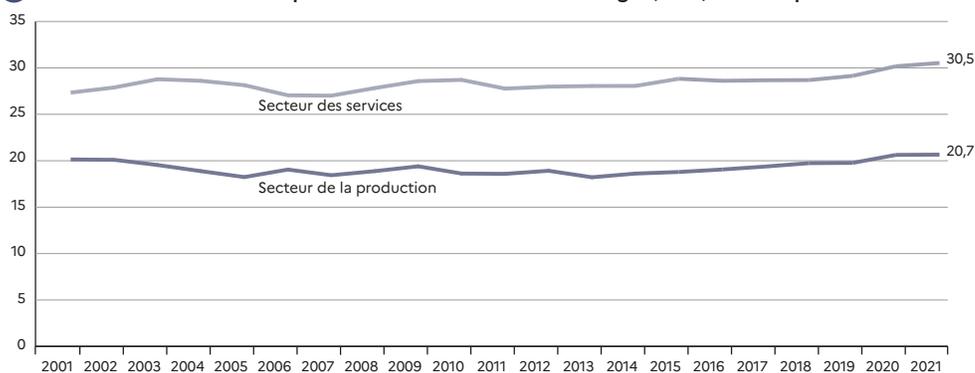
Lecture : à la session 2021, 5 447 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « Santé », soit un taux de succès de 75,7% (76,1% pour les femmes, 74,2% pour les hommes).

RERS 2023, DEPP, SIES

À la session 2021, en France métropolitaine et dans les DROM, 51 200 **diplômes universitaires de technologie** (DUT) ont été délivrés, en légère hausse (+0,8%) par rapport à une session 2020 où les modalités de passation des examens avaient été modifiées par la crise sanitaire. La répartition entre secteur des services et de la production reste inchangée : près de six DUT sur dix sont délivrés dans le secteur des services (30 500 diplômes, +1,2%) et 20 700 diplômes dans celui de la production (+0,2%) (1). Deux spécialités des services, « Techniques de commercialisation » et « Gestion des entreprises et des administrations » regroupent 35% de l'ensemble des diplômes délivrés (2).

Le nombre de femmes diplômées augmente (+3,4%) par rapport à la session 2020 et atteint 22 200, soit 43,4% de l'ensemble des diplômés (3). Cette part diffère selon le secteur : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (54,1%, +1,2 point) et seulement un quart de ceux de la production (27,8%, +1,0 point). Les écarts sont encore plus importants au sein de ces secteurs et restent stables, révélant des orientations scolaires différenciées selon le genre. Ainsi, dans le domaine des services, les femmes représentent plus de 80% des diplômés des DUT « Carrières sociales » et « Carrières juridiques » contre 10% dans l'informatique. Dans le secteur de la production, plus de six diplômés sur dix sont des femmes dans les DUT « Chimie » et « Génie biologique » contre moins de 10% pour les filières en génie électrique, industriel ou mécanique.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'études, de l'apprentissage ou de la formation continue.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.31.

2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

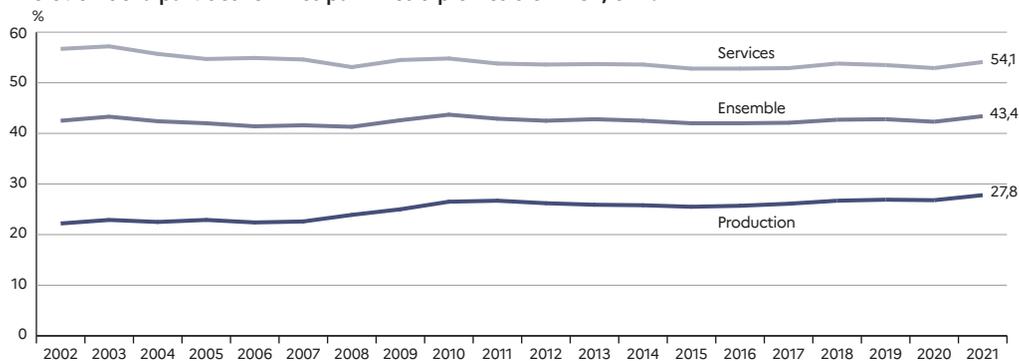
	2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Chimie	1 303	55,6	1 269	1 362	1 409	1 349	1 461	1 388	64,2
Génie biologique	2 938	65,7	2 920	2 958	2 965	2 883	2 978	3 025	69,7
Génie chimique - génie des procédés	412	44,2	440	454	479	441	493	502	49,8
Génie civil	11	18,2							
Génie civil - construction durable	1 945	18,2	1 972	1 900	1 962	1 963	2 153	2 194	20,8
Packaging, emballage et conditionnement	120	59,2	158	160	143	162	157	166	56,6
Génie électrique et informatique industrielle	2 827	7,6	2 775	2 995	3 066	3 037	3 137	3 116	8,5
Génie industriel et maintenance	728	8,4	732	779	772	833	843	905	9,6
Génie mécanique et productique	2 801	7,7	2 930	3 028	3 084	3 139	3 209	3 130	9,4
Génie thermique et énergie	814	9,3	768	775	829	804	813	815	11,9
Hygiène, sécurité et environnement	764	30,1	781	702	705	707	760	778	32,4
Mesures physiques	1 793	18,6	1 840	1 796	1 854	1 898	1 971	1 964	21,9
Qualité, logistique industrielle et organisation	836	28,1	849	895	845	846	912	933	30,7
Réseaux et télécommunications	1 090	9,7	1 165	1 144	1 168	1 223	1 249	1 293	10,0
Science et génie des matériaux	405	16,0	457	434	454	484	490	450	21,8
Ensemble secteur de la production	18 787	25,5	19 056	19 382	19 735	19 769	20 626	20 659	27,8
Carrières juridiques	1 004	80,9	978	924	968	1 037	1 112	1 131	81,4
Carrières sociales	1 455	82,9	1 395	1 436	1 478	1 493	1 496	1 573	82,3
Gestion des entreprises et des administrations	8 544	56,5	8 386	8 337	8 376	8 404	8 580	8 759	58,3
Gestion administrative et commerciale des organisations	919	68,1	899	934	922	911	964	1 026	68,1
Gestion, logistique et transport	1 121	32,2	1 084	1 079	1 110	1 081	1 217	1 231	33,6
Information-communication	1 849	78,4	1 836	1 825	1 785	1 763	1 789	1 757	78,1
Informatique	3 492	9,9	3 490	3 592	3 461	3 595	3 820	3 446	10,4
Métiers du multimédia et de l'internet	1 513	35,0	1 579	1 614	1 627	1 673	1 731	1 838	34,3
Statistiques et informatique décisionnelle	401	34,9	398	451	465	495	498	532	33,8
Techniques de commercialisation	8 531	57,5	8 569	8 479	8 493	8 683	8 974	9 239	59,8
Ensemble secteur des services	28 829	52,8	28 614	28 671	28 685	29 135	30 181	30 532	54,1
Total	47 616	42,0	47 670	48 053	48 420	48 904	50 807	51 191	43,4

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : à la session 2021, 51 191 DUT ont été délivrés dont 43,4% à des femmes.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : à la session 2021, 27,8% des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 43,5% de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

RERS 2023, DEPP, SIES

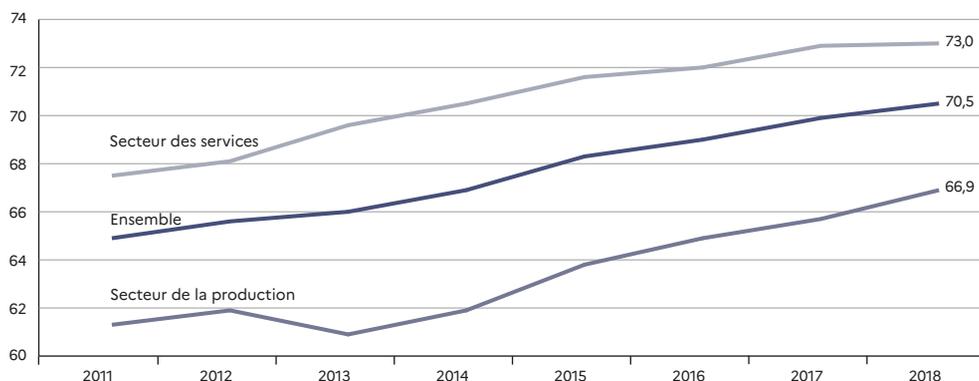
Parmi les étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2018 pour la première fois en première année de DUT, 70,5% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 7,9% après une année supplémentaire, à la session 2021 (1)(2).

Le taux de réussite en deux ans est plus élevé dans le secteur des services (73,0%) que dans celui de la production (66,9%). Cet écart diminue avec la réussite cumulée en trois ans (79,2% contre 77,1%), et est assez stable dans le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, les écarts de réussite peuvent atteindre 13 points entre

les étudiants en « Information communication » (87,5% en deux ou trois ans) et ceux de « Carrières juridiques » (74,2%). Dans celui de la production, l'écart maximal est de 15 points entre « Packaging, emballage et conditionnement » (86,6%) et « Génie électrique et informatique industrielle » (71,6%).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 86,0% pour les bacheliers généraux, contre 63,3% pour les bacheliers technologiques et 57,9% pour les bacheliers professionnels (3).

1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation, en %



► Champ : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015, et les Antilles pour 2015 et 2016).

Lecture : 70,5% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2018 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Champ – IUT de France métropolitaine et des DROM.

Taux de réussite – Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2018.

Étudiants non bacheliers, IUT, DUT (spécialités de formation) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 22.31.

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %

Spécialité	Effectif	Effectif (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 744	2,8	69,4	60,0	8,6	6,8	78,0	66,9
Génie biologique	3 341	5,4	74,9	73,0	6,2	5,2	81,1	78,2
Génie chimique - génie des procédés	642	1,0	65,3	65,3	9,8	8,9	75,1	74,1
Génie civil - construction durable	2 670	4,3	68,4	59,6	10,6	7,5	79,0	67,2
Génie électrique et informatique industrielle	4 267	6,9	59,6	49,4	12,1	7,9	71,6	57,3
Génie industriel et maintenance	1 155	1,9	61,9	57,1	11,9	8,9	73,8	66,0
Génie mécanique et productique	4 015	6,5	66,7	60,2	10,3	7,9	76,9	68,1
Génie thermique et énergie	1 044	1,7	64,7	55,6	11,0	6,3	75,7	67,9
Hygiène sécurité environnement	931	1,5	72,2	71,8	6,8	6,0	78,9	77,8
Mesures physiques	2 426	3,9	66,6	54,0	13,0	8,2	79,6	62,1
Packaging, emballage et conditionnement	186	0,3	79,6	79,0	7,0	6,5	86,6	85,5
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 092	1,8	70,9	59,4	8,2	6,6	79,0	66,0
Réseaux et télécommunications	1 637	2,7	64,6	56,6	11,2	7,9	75,7	64,5
Sciences et génie des matériaux	586	1,0	65,7	65,5	13,7	12,3	79,4	77,8
Total du secteur de la production	25 736	41,7	66,9	59,6	10,2	7,4	77,1	67,1
Carrières juridiques	1 449	2,3	67,8	59,1	6,3	3,7	74,2	62,7
Carrières sociales	1 802	2,9	74,3	63,5	3,7	3,3	78,0	66,8
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 147	1,9	72,4	71,7	10,1	9,7	82,5	81,3
Gestion des entreprises et des administrations	10 481	17,0	70,5	58,5	6,7	4,6	77,1	63,2
Gestion logistique et transport	1 487	2,4	68,8	65,4	6,1	5,0	74,9	70,5
Information communication	1 841	3,0	84,0	67,3	3,5	2,9	87,5	70,2
Informatique	4 618	7,5	68,2	56,3	9,4	5,9	77,6	62,1
Métiers du multimédia et de l'internet	1 974	3,2	79,6	68,3	4,0	3,1	83,6	71,4
Statistique et informatique décisionnelle	669	1,1	62,6	46,3	13,3	7,2	75,9	53,5
Techniques de commercialisation	10 471	17,0	76,3	60,9	4,8	3,4	81,2	64,3
Total du secteur des services	35 939	58,3	73,0	60,7	6,2	4,4	79,2	65,0
Ensemble	61 675	100,0	70,5	60,2	7,9	5,6	78,3	65,9

► Champ : France entière.

Lecture : 61 675 étudiants se sont inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2018. 78,3% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (70,5% en deux ans, 7,9% en trois ans), dont 65,9% sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	20	70,0	75,0	1 419	76,2	81,2	76,1	81,1
Économique	438	69,2	77,6	13 687	81,0	86,1	80,6	85,8
Scientifique	16 251	77,1	85,4	8 298	83,0	88,4	79,1	86,4
Baccalauréat général	16 709	76,9	85,2	23 404	81,4	86,6	79,5	86,0
Techno STG	119	45,4	55,5	8 419	56,1	64,1	56,0	64,0
Techno STI/STI2D/STD2A	5 837	44,6	59,8	2 155	57,2	67,8	48,0	62,0
Autres technos	1 668	49,3	60,9	639	72,8	77,0	55,8	65,4
Baccalauréat technologique	7 624	45,6	60,0	11 213	57,3	65,5	52,6	63,3
Baccalauréat professionnel	361	50,7	57,9	709	50,5	58,0	50,6	57,9
Ensemble bacheliers	24 694	66,9	77,0	35 326	73,1	79,3	70,6	78,4
<i>dont néo-bacheliers</i>	<i>21 316</i>	<i>65,9</i>	<i>76,6</i>	<i>29 878</i>	<i>72,3</i>	<i>78,8</i>	<i>69,6</i>	<i>77,9</i>
Non-bacheliers	1 042	67,5	79,0	613	65,4	73,6	66,7	77,0
Ensemble	25 736	66,9	77,1	35 939	73,0	79,2	70,5	78,3

► Champ : France entière.

Lecture : 16 709 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2018 afin de préparer un DUT dans le secteur de la production. 85,2% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (76,9% en deux ans, 8,3% en trois ans).

RERS 2023, DEPP, SIES

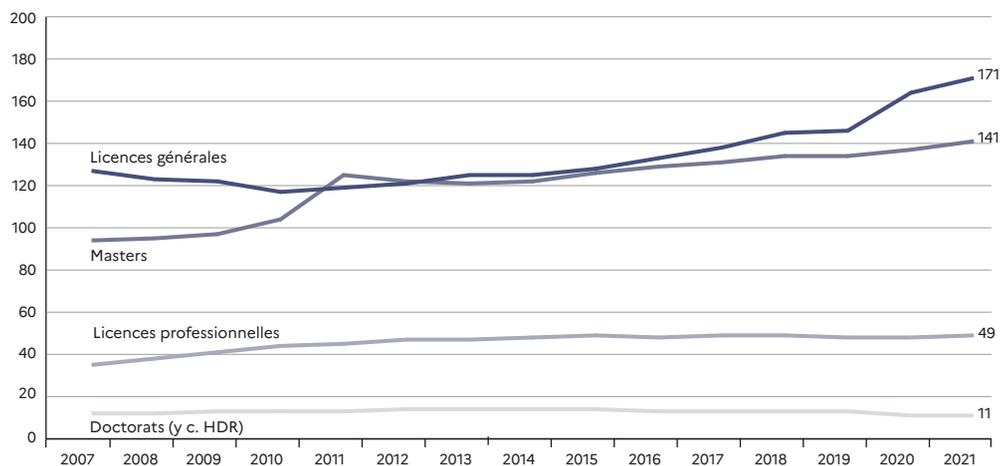
À la session 2021, le nombre de licences **LMD** délivrées par les universités (219 700) augmente de 3,7% par rapport à une session 2020 marquée par une forte hausse et où les modalités de passation des examens avaient été différentes des années passées. Cette dynamique est celle des licences générales (171 000, +4,5%) tandis que le nombre de licences professionnelles stagne (48 700, +1,1%), car les taux de réussite étaient déjà très élevés (1).

Le nombre total de masters délivrés par les universités est de 141 500, en hausse de 2,9%, s'inscrivant ainsi dans la tendance des années précédentes, à l'exception de la session 2019. À la session 2021, les masters sont tous indifférenciés, sans distinction entre finalité professionnelle ou de recherche (2). Les masters **MEEF** (14% des diplômes de master délivrés) restent stables (+0,2%)

après une hausse de 5,7% en 2020 et une baisse de 3,9% en 2019. Après deux années de baisse consécutives du nombre de doctorats et HDR délivrés, dans un contexte de crise sanitaire, ils repartent à la hausse lors de la session 2021 (11 460, +5,7%).

Le nombre de diplômes nationaux et d'habilitations à diriger des recherches, délivrés par les universités, poursuit son augmentation (+3,5%) après une session 2020 où les modalités d'études et d'évaluation avaient été affectées par la crise sanitaire (+5,8%). En dix ans, il a progressé de 44% en licence générale et de 13% en master. Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités s'est stabilisé depuis 2015 après une hausse continue, notamment due à l'essor des filières de sciences économiques.

1 Nombre de diplômes délivrés en licences, master et doctorat délivrés par année, en milliers



RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux et d'habilitations à diriger des recherches délivrés par les universités (hors diplômes d'État pour la santé).

Université, cursus licence-master-doctorat (LMD), MEEF, Inspé – voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 22.33 ; 22.30.

2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
	2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753
	2019	1 728	20 971	640	5 361	18 570	591	118	47 979
	2020	1 756	20 857	552	5 584	18 743	586	78	48 156
2021	1 977	21 106	487	5 887	18 568	615	49	48 689	
Licences générales	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
	2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838
	2019	21 851	17 573	5 016	59 965	32 408	8 816		145 629
	2020	25 644	19 599	6 014	66 929	35 977	9 524		163 687
2021	26 792	20 967	6 161	70 148	36 203	10 757		171 028	
Masters professionnels	2007	11 637	20 722	1 891	15 582	13 923	843	815	65 413
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 915	1 046	689	60 155
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
	2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427
	2019	868	989		1 534	402	54	53	3 900
	2020					21			21
Masters recherche	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 461	199	411	23 397
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
	2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173
	2019	425	36		1 230	442		13	2 146
Masters indifférenciés (2)	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2010	3 818	5 780	394	5 803	8 378	275	349	24 797
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
	2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573
	2019	17 947	28 566	422	48 165	30 752	1 817	127	127 796
2020	19 523	29 769	415	53 119	32 536	2 093		137 455	
2021	20 927	30 283	241	54 087	33 868	2 063		141 469	
Doctorats (y c. HDR)	2007	796	685		3 041	6 915	95	597	12 129
	2010	921	746	4	3 086	7 614	101	516	12 988
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
	2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314
	2019	824	624	2	2 846	8 127	117	448	12 988
	2020	617	586	3	2 456	6 625	107	446	10 840
2021	647	622		2 573	6 992	127	501	11 462	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Sont comptabilisés les diplômes terminaux et non les diplômes intermédiaires : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (92 200 en 2021, 95 000 en 2020, 75 100 en 2019, 75 200 en 2018, 69 800 en 2017, 69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (115 900 en 2021, 115 800 en 2020, 110 800 en 2019, 110 100 en 2018, 109 500 en 2017, 108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

2. À partir de la session 2020, il n'y a plus de masters recherche.

À la session 2021, plus de 219 700 licences **LMD** et 141 500 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DROM (1). Le groupe disciplinaire « lettres, langues et sciences humaines » reste celui où les diplômes délivrés sont les plus nombreux : 41,0% des licences générales et 38,2% des masters. En licence professionnelle, l'économie-gestion (43,3%) et les sciences (38,1%) sont prépondérantes.

Dans les cursus licence et master, les femmes représentent six diplômés sur dix avec des différences notables entre disciplines. Si les trois quarts des diplômés (73%) sont des femmes en « lettres, langues et sciences humaines », elles représentent en sciences quatre lauréats sur dix (42,1%) et moins de quatre lauréats sur dix (35,5%) en « sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Parmi les diplômés

de licences professionnelles, l'écart est encore plus marqué : 28% en sciences et 82% en droit et sciences politiques.

En 2021, plus de 9 800 thèses de doctorat ont été soutenues avec succès dans les universités, dont toujours six sur dix (62%) en sciences. La part des femmes est de 46,1% (+0,2 point) : de l'ordre de quatre diplômés sur dix dans toutes les disciplines, sauf disciplines littéraires et médicales (57,3% et 54,9% respectivement). Sur les 1 600 habilitations à diriger des recherches (dont 900 en sciences), 650 sont délivrées à des femmes.

En 2021, près de 38 300 diplômés ont été délivrés dans les formations de santé (+5,7%), dont 60,6% à des femmes (+0,2 point). Celles-ci représentent la quasi-totalité des diplômés de maïeutique (925) (2).

Précisions

Diplômes concernés – Diplômes nationaux.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Voir « Glossaire ».

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2021

Licences LMD	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 977	81,6	26 792	71,2	28 769	71,9
Économie, gestion	21 106	59,9	20 967	53,3	42 073	56,6
Administration économique et sociale	487	54,4	6 161	62,5	6 648	61,9
Lettres, langues et sciences humaines	5 887	63,0	70 148	75,3	76 035	74,3
Sciences	18 568	28,3	36 203	48,0	54 771	41,3
Staps	615	45,5	10 757	34,9	11 372	35,5
Médecine, pharmacie, odontologie	49	91,8			49	91,8
Total	48 689	48,9	171 028	63,2	219 717	60,0
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2021	51 862	48,1	206 843	60,7	258 705	58,2

Masters LMD	Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	20 927	67,3
Économie, gestion	30 283	57,2
Administration économique et sociale	241	63,5
Lettres, langues et sciences humaines	54 087	71,8
Sciences	33 868	43,5
Staps	2 063	38,2
Médecine, pharmacie, odontologie		
Total	141 469	60,8
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2021	170 457	60,1

Doctorats LMD	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	601	45,6	46	47,8
Économie, gestion et administration économique et sociale	514	46,3	108	39,8
Lettres, langues et sciences humaines	2 218	57,3	355	46,5
Sciences	6 086	41,6	906	37,6
Staps	112	46,4	15	40,0
Médecine, pharmacie, odontologie	304	54,9	197	43,7
Total	9 835	46,1	1 627	40,7
Inscriptions au 15 janvier 2021	52 971	48,9	1 141	40,1

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Note : diplômés de la session 2021 non mentionnés dans le tableau : la capacité en droit (425 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (4 006 diplômés), les magistères (403 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) (1 074 diplômés), etc. Les diplômés d'IUP, les maîtrises, les DEA et DES ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 7.31 et 7.32, les diplômés d'ingénieurs en 7.35.

Sur le contour des établissements expérimentaux, incluant des établissements partenaires ou composantes de ces nouveaux regroupements en plus du contour universitaire historique présenté ici, 379 019 diplômés ont été délivrés en tout, soit 6 400 diplômés supplémentaires ; 7 sur 10 sont des masters.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2021

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur (diplôme d'État)	9 795	58,0	1 481	58,2	3 294	65,8	14 570	59,8
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	8 325	61,3	1 107	58,1	2 909	65,6	12 341	62,0
Capacité en médecine	905	51,5					905	51,5
DES, DIS, DESC	8 541	56,9	97	70,1	330	64,2	8 968	57,3
AFS, AFSA	3	66,7					3	66,7
DE sage-femme	925	97,9					925	97,9
Doctorats (y c. HDR)	432	50,5	9	66,7	59	49,2	500	50,6
Licence professionnelle					49	91,8	49	91,8
DEUST					8	62,5	8	62,5
Master LMD (2)								
Total	28 926	60	2 694	59	6 649	66	38 269	60,6

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^e cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de 2^e cycle des études médicales à compter de la session 2016.

2. À partir de la session 2020, les universités ne proposent plus de master LMD dans les disciplines médicales.

Plus de 44% des étudiants de licence (générale et professionnelle) obtiennent leur diplôme en trois ou quatre ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2017 : 31,7% en trois ans et 12,7% après une année supplémentaire (1). Ces taux de réussite, qui n'avaient que très peu augmenté depuis la fin des années 2000, poursuivent leur progression : à la session 2020, le taux en trois ou quatre ans avait augmenté de 1,5 point en lien avec la crise sanitaire. À la session 2021, il augmente encore de 2,1 points. Ces taux restent relativement faibles du fait d'un taux d'abandon important au bout d'une ou deux années d'études.

Si plus de la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de seulement 18,3% des bacheliers technologiques et de 8,1%

des bacheliers professionnels (2). L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat ont également une influence. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 52,6% pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 35,5% pour ceux issus d'un milieu défavorisé, et de 77,6% pour les titulaires d'une mention « Très bien » à 21,0% pour ceux ayant obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

La réussite en trois ans est plus élevée en « arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » (33,6%), et plus faible en « sciences-santé » (28,5%). En trois ou quatre ans, la réussite est par contre plus élevée en « droit et sciences-politiques » (47,6%) et plus faible en « Staps » (42,2%).

Précisions

Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2017 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2017-2018. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle CPGE, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015 et, les Antilles pour les cohortes 2014 à 2016.

Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.30.

1 Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,7	29,0	11,8	40,8
Cohorte 2016	200,3	29,0	13,3	42,3
Cohorte 2017	204,0	31,7	12,7	44,4
Cohorte 2018	217,9	34,9		

► **Champ** : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2015, et les Antilles pour 2014 à 2016). RERS 2023, DEPP, SIES

Note : les résultats aux diplômes de la session 2022 n'étant pas encore connus, les données de réussite en quatre ans pour la cohorte 2018 ne sont pas disponibles.

2 Cursus licence : réussite en trois et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2017, en %

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Sexe	Femme	58,6	36,6	13,1	49,8
	Homme	41,4	24,7	12,2	36,9
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	74,7	35,7	13,4	49,1
	En retard d'un an	16,1	17,2	11,0	28,1
	En retard de plus d'un an	4,3	11,8	8,1	19,8
	Non-bachelier	4,9	35,9	12,2	48,1
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	84,3	32,4	13,5	45,9
	Baccalauréat obtenu un an avant	5,8	25,0	7,9	32,9
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,0	23,6	5,4	29,0
	Non-bachelier	4,9	35,9	12,2	48,1
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Série du baccalauréat	Scientifique	27,1	40,4	14,2	54,6
	Économique	27,9	39,3	15,8	55,1
	Littéraire	18,2	33,7	14,1	47,8
	Ensemble des baccalauréats généraux	73,2	38,3	14,8	53,1
	Technologique STMG	7,3	8,3	6,9	15,3
	Autre technologique	6,9	13,3	8,3	21,6
	Ensemble des baccalauréats technologiques	14,2	10,7	7,6	18,3
	Ensemble des baccalauréats professionnels	7,7	4,9	3,2	8,1
	Ensemble des baccalauréats	95,1	31,5	12,8	44,3
	Non-bachelier	4,9	35,9	12,2	48,1
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	5,5	69,8	7,7	77,6
	Bien	13,0	57,1	12,0	69,2
	Assez bien	25,6	38,1	14,7	52,8
	Passable premier groupe	34,7	19,9	13,5	33,4
	Passable deuxième groupe	13,5	10,3	10,7	21,0
	Inconnue	2,8	23,8	8,9	32,7
	Non-bachelier	4,9	35,9	12,2	48,1
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Origine sociale (2)	Très favorisée	27,7	39,1	13,5	52,6
	Favorisée	13,4	34,1	13,7	47,7
	Assez défavorisée	26,8	31,1	13,1	44,3
	Défavorisée	25,1	24,7	11,6	36,4
	Non-réponse	7,0	25,3	10,2	35,5
	Total	100,0	31,7	12,7	44,4
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	17,7	31,8	15,8	47,6
	Économie, AES	13,3	30,6	13,4	44,0
	Arts, lettres, langues, SHS	43,5	33,6	11,0	44,6
	Sciences-santé	17,5	28,5	13,8	42,3
	Staps	8,1	30,2	12,0	42,2
Total	100,0	31,7	12,7	44,4	

► **Champ** : France entière. RERS 2023, DEPP, SIES

1. Les bacheliers avec une mention « Passable deuxième groupe » ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée, voir « Glossaire ».

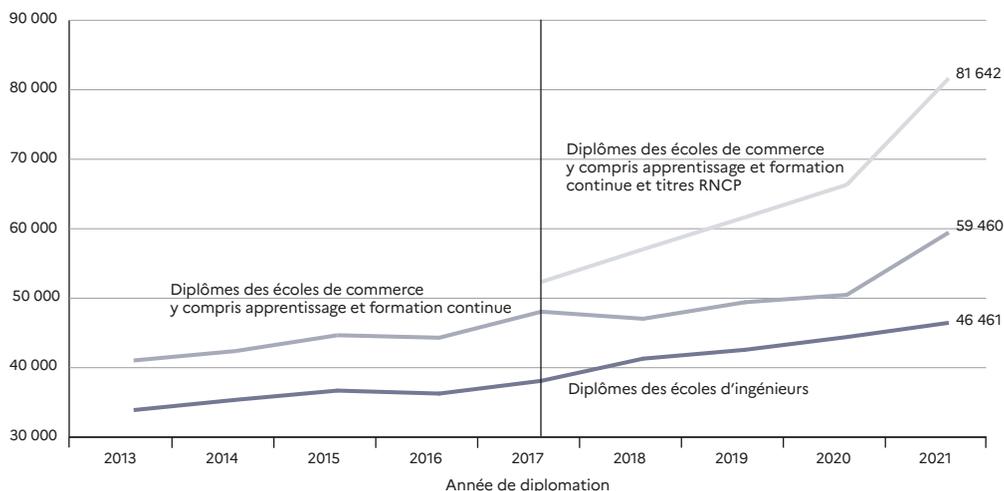
Lecture : 58,6% des inscrits en première année de cursus licence en 2017 sont des femmes. 49,8% d'entre elles ont réussi leur licence en trois ou quatre ans (36,6% en trois ans, 13,1% en quatre ans).

À la session 2021, près de 46 500 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 36 300 en 2016, soit une hausse de 28,1% en cinq ans (1). Entre 2020 et 2021, l'évolution est de +4,6%. Elle est plus importante dans les écoles du MESR (+7,1%) (2), qui délivrent près de la moitié des diplômes (49,0%) alors que 16,4% le sont par les écoles sous tutelle d'un autre ministère et un peu plus d'un quart par les écoles privées.

La part de femmes est de 29,2% des diplômés d'un titre d'ingénieur, soit une progression de près de 2 points en dix ans. Elle reste supérieure à la moyenne dans les écoles publiques (30,2% dans celles du MESR et 33,4% dans celles sous tutelle d'un autre ministère). Cette part est un peu moins élevée dans les écoles privées (28,7%).

En 2021, près de 59 500 diplômes et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion, 81 600 en incluant les titres RNCP (3). La croissance des étudiants inscrits dans ces établissements et la mise en place d'une double diplomation programme grande école (PGE) et le *master of sciences* (MSc) dans certaines écoles de commerce depuis 2020 boostent le nombre de diplômes délivrés. Les diplômés visés par le MESR représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce hors titres RNCP (63,4%). En 2021, plus d'un diplômé sur deux d'un diplôme visé ou d'un certificat d'école est une femme (51,5%).

1 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : l'augmentation des diplômés d'écoles de commerce résulte de différents facteurs : amélioration de la couverture de la collecte, démographie des établissements (création de nouvelles écoles), développement de l'offre des établissements (bachelors notamment), augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans ces écoles et plus récemment mise en place de double diplomation programme grande école (PGE) et le *master of sciences* (MSc) dans certains établissements.

RERS 2023, DEPR SIES

Précisions

Diplômes d'ingénieurs, diplômes des écoles de commerce, diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, MSc, visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.09.
- Note Flash du SIES : 20.10.

Source
SIES-MESR

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)	2018	2019	2020	2021
Écoles universitaires (1)	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881	11 690	11 892	8 018	8 485
Part de femmes (%)	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,1	31,0	31,3	33,5	33,2
Écoles indépendantes des universités	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500	8 720	8 913	13 246	14 289
Part de femmes (%)	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5	25,6	26,0	27,4	28,4
Total public MESR	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590	19 381	20 410	20 805	21 264	22 774
Part de femmes (%)	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3	28,7	29,0	29,7	30,2
Écoles publiques autres ministères	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284	7 146	7 103	7 308	7 605
Part de femmes (%)	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6	32,7	32,6	33,1	33,4
Écoles privées	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517	10 327	11 134	12 039	12 413
Part de femmes (%)	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5	26,5	27,5	27,4	28,7
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922	3 416	3 532	3 800	3 669
Total	32 628	32 491	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273	38 104	41 299	42 574	44 411	46 461
Part de femmes (%)	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1	27,8	28,1	28,3	29,2

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM (4).

1. Les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires de 2009 à 2019. À partir de 2020, ils sont classés parmi les écoles indépendantes des universités, entraînant ainsi une rupture de série.
2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale en apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
4. Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

3 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce (1)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Diplômes visés	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513	30 255	31 465	32 919	37 749
Part de femmes (%)	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8	50,4	50,1	48,7	49,9
Certificats d'école	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546	16 785	17 956	17 565	21 750
dont : mastères	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595	3 883	4 142	4 056	4 039
MBA	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729	5 830	5 951	6 900	10 302
Total	41 039	42 394	44 671	44 313	48 059	47 040	49 421	50 484	59 499
Part de femmes (%)	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2	52,2	52,2	50,6	51,5
Titres RNCP (2)					4 287	10 004	12 224	15 848	22 143
Part de femmes (%)					58,5	58,8	58,0	58,5	60,4
Total y compris titres RNCP					52 346	57 044	61 645	66 332	81 642
Part de femmes (%)					51,8	53,4	53,3	52,5	53,9

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
2. Données collectées à partir de la session 2017.

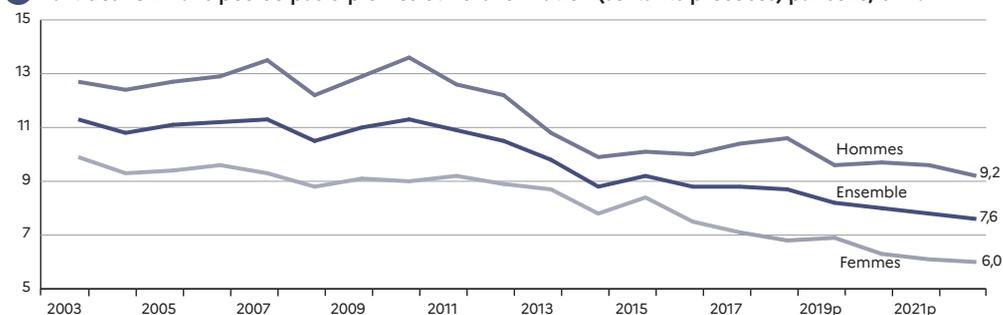
La part des 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation (**sortants précoces**) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études : la première en stock (sur l'ensemble des 18-24 ans) et la deuxième en flux (sur les sortants du système éducatif). En 2021, l'Union européenne (UE) s'est fixé des objectifs en matière d'éducation et de formation à atteindre avant 2030 dans la continuité de ceux de la stratégie européenne 2020. Un des objectifs est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'UE à 9% en 2030. Il a été atteint en France avec 7,6% en 2022 (1).

La part des sortants de formation initiale sans diplôme ou détenant au plus le brevet était de 10% en 2020 (2). Au contraire, 38% des jeunes sortaient du système

scolaire avec, au plus, un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) et 53% sortaient diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle avec la création du baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire (3). Ainsi, entre 2009 et 2019, la part des sorties au niveau du baccalauréat a augmenté de 14 points environ tandis que celle des sorties au niveau CAP-BEP a baissé en conséquence. En 2020, année scolaire marquée par le contexte de la crise sanitaire, la forte augmentation des sorties au niveau du baccalauréat repose sur une meilleure réussite des élèves de terminale à l'examen à la session 2020 (+7,6 points). En 2021, ces parts atteignent un niveau proche de celui de 2019.

1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Lecture : en 2022, le taux de sortants précoces en France est de 7,6%.

Note : suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Précisions

Diplômes les plus élevés – Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

Sorties de l'enseignement secondaire – Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe «c» l'année «n» sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe «c» l'année scolaire «n-1/n» et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire «n/n+1». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la

population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés. De plus, on observe en 2020 une baisse du nombre de sortants de formation initiale. Il est difficile de savoir si cette baisse est liée au contexte sanitaire ou la conséquence d'une rupture liée au nouveau questionnaire de l'enquête emploi. À nouveau, les résultats ne doivent pas être comparés.

– Voir la fiche 7.33 de RERS édition 2020 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n°84.
- Séries chronologiques :
 - Les sorties précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans.
 - Les sorties de l'enseignement secondaire par classe.

Source

DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère chargé de l'agriculture Safran. Enquêtes Emploi Insee, traitement DEPP.

2 Répartition des sortants en 2020 de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	En milliers	En %	En %	En %		
Master, doctorat	130	18	22	14		
École d'ingénieurs, école de commerce	56	8	8	8		
Licence	105	15	17	12		
BTS, DUT ou équivalent	89	12	11	13		
Total diplômés des études supérieures	379	53	57	47		
Baccalauréat général	60	8	9	7		
Baccalauréat technologique	38	5	5	6		
Baccalauréat professionnel et assimilé	117	16	14	19		
CAP, BEP ou équivalent	62	9	7	10		
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2^e degré)	277	38	35	41		
Diplôme national du brevet	37	5	4	6		
Aucun diplôme	34	5	3	6		
Total brevet et aucun diplôme	71	10	8	12		
Total sortants de formation initiale	728	100	100	100		

► **Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.**

RERS 2023, DEPP

Lecture : en moyenne sur 2019, 2020 et 2021, 728 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 53% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe selon l'année, en %

Classe atteinte	2009	2010	2011	2015	2017	2018	2019	2020	2021		
									Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	54,0	54,7	53,6	56,0	58,3	59,9	60,4	62,9	60,5	67,9	53,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,0	17,8	23,4	26,3	25,7	24,3	24,4	24,6	25,0	21,3	28,4
Total sorties au niveau du baccalauréat	71,0	72,5	77,0	82,3	84,0	84,2	84,8	87,5	85,5	89,2	81,8
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,2	0,7	0,4	0,2	0,1	0,2	0,6	0,2	0,1	0,0	0,3
Année terminale de CAP ou BEP	18,9	16,9	12,3	9,8	9,4	8,6	8,4	7,8	8,4	5,2	11,5
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	21,1	17,6	12,7	10,0	9,5	8,8	9,0	8,0	8,5	5,2	11,8
Seconde ou première générales et technologiques	1,8	1,3	1,0	1,0	1,2	1,3	1,2	1,0	1,3	1,8	0,8
Première professionnelle	2,3	3,8	2,5	2,7	2,9	2,7	1,8	2,4	1,7	3,0	
Seconde professionnelle	0,7	2,4	2,6	2,0	1,8	1,9	1,6	1,0	0,9	0,8	1,1
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,3	3,9	2,9	2,2	0,8	0,9	0,7	0,7	1,4	1,3	1,5
Total sorties avant la fin du second degré	7,9	9,9	10,3	7,7	6,5	7,0	6,2	4,5	6,0	5,6	6,4
Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire	100,0										

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).**

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 25,0% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

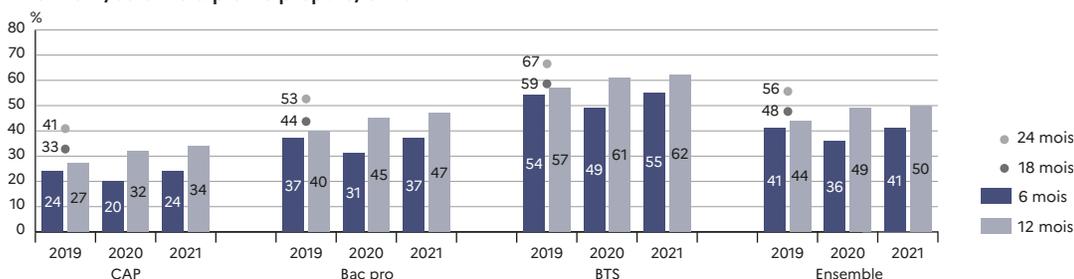
Parmi les jeunes inscrits en 2020-2021 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, la moitié (49%) sort du système éducatif en 2021 à la fin de l'année scolaire, tandis que les autres (51%) poursuivent leurs études (2). Six mois après leur sortie, 41% de ces jeunes sortants ont un emploi en janvier 2022. Ce taux d'emploi des jeunes lycéens professionnels augmente de 5 points par rapport à la génération précédente, sortie du système scolaire en 2020, qui avait été particulièrement touchée par la crise sanitaire et retrouve ainsi un niveau d'avant la crise. En juillet 2022, un an après leur sortie d'études, 50% des lycéens professionnels sortis en 2021 ont un emploi salarié dans le secteur privé en France (1).

Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : six mois après leur sortie, les diplômés ont un taux d'emploi de 44% contre 32% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé, soit un écart de 12 points. Par ailleurs,

plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

Pour les jeunes sortants en 2021, le taux d'emploi des hommes et celui des femmes sont équivalents (41%) (3). Les taux d'emploi sont relativement proches entre les sortants d'une formation relevant de la production (40%) ou des services (42%). L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation (4). Les domaines offrant la meilleure insertion sur le marché du travail sont « Transport, manutention, magasinage » (50%) au sein des services et « Technologies industrielles » (49%) au sein de la production. Pour chaque niveau de diplôme, les spécialités du domaine « Énergie, chimie, métallurgie » offrent également une meilleure insertion que la moyenne. *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour « Matériaux souples » (32%) parmi les domaines de production et « Services aux personnes » (37%) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié privé à 6 et 12 mois pour les lycéens professionnels sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon le diplôme préparé, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois et douze mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).
Lecture : parmi les lycéens sortant d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat en 2021, 50% sont en emploi en juillet 2022, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à 12 mois a augmenté de 9 points par rapport à celui à 6 mois. Le gain était de 13 points pour les sortants en 2020.

Précisions

Inserjeunes est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » et de bases de données « emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Les sortants des formations professionnelles, taux de poursuite d'études, taux d'emploi, taux de sortie (Inserjeunes) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.12; 22.42.

2 Situation des sortants en 2021 de lycée professionnel en janvier 2022, 6 mois après la fin de formation, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (75,8%)	57	43	28	37	17	40	3	2	
	Non (24,2%)	34	66	16	34	24	36	3	3	
	Ensemble	51	49	24	36	18	39	3	3	17,1
Bac pro	Oui (77,7%)	60	40	40	38	18	38	4	2	
	Non (22,3%)	31	69	30	38	27	32	2	2	
	Ensemble	55	45	37	38	20	37	4	2	48,2
BTS	Oui (88,1%)	46	54	56	43	17	36	3	2	
	Non (11,9%)	32	68	49	47	21	29	2	2	
	Ensemble	44	56	55	43	17	35	3	2	34,7
Ensemble	Oui (81,0%)	55	45	44	40	17	37	3	2	
	Non (19,0%)	32	68	32	40	25	31	2	2	
Ensemble	Ensemble (2)	50,96	49,04	41,08	40,26	18,39	36,24	3,2	1,91	
Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2020) (en points)		1,8	-1,8	5,0	2,0	1,1	-1,5	-1,6	0,0	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle, six mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

RERS 2023, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

3 Taux d'emploi salarié privé à 6 mois, en janvier 2022, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes		
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
CAP	20	27	25	23	21	19	27	27	
Bac pro	35	39	39	36	33	35	40	38	
BTS	56	53	55	55	55	57	55	52	
Ensemble	41	41	40	42	35	41	41	42	
Evolution P/R à la génération précédente (en points)		5,1	4,9	4,8	5,2	5,7	5,0	4,6	5,3

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études (hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants).

RERS 2023, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

Lecture : parmi les lycéennes sorties d'un CAP d'une spécialité de la production en 2021, 21% sont en emploi en janvier 2022 (taux d'emploi à 6 mois).

4 Taux d'emploi salarié privé à 6 mois, en janvier 2022, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble sortants 2021	Répartition des sortants 2021	Ensemble sortants 2020
Mécanique et structures métalliques	25	43	58	43	27,0	27,0
Électricité, électronique	22	34	53	37	21,3	21,4
Génie civil, construction, bois	28	40	61	39	17,5	17,1
Alimentation et agroalimentaire transformation	25	45	50	35	11,8	12,0
Technologies industrielles	22	38	50	49	9,0	9,1
Énergie, chimie, métallurgie	29	39	56	47	8,1	7,8
Matériaux souples	23	29	55	32	4,8	4,8
Ensemble production	25	39	55	40	100,0	100,0
Commerce, vente	17	38	58	42	33,8	33,4
Finances, comptabilité		31	56	44	18,4	19,1
Services aux personnes (santé, social)	25	32	52	37	18,9	18,2
Secrétariat, communication et information	13	23	47	43	9,2	9,8
Hôtellerie, restauration, tourisme	20	46	58	42	8,2	8,4
Transport, manutention, magasinage	43	51	61	50	5,1	4,9
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	20	38	59	36	3,5	3,4
Coiffure esthétique	29	52	66	47	2,9	2,8
Ensemble services	23	36	55	42	100,0	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études. Hors mentions complémentaires qui représentent 2% des lycéens sortants.

RERS 2023, DEPP

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômes des lycéens et des apprentis.

Les sortants d'une spécialité relevant de l'agriculture (moins de 1% des sortants de la production) ne sont pas présentés ici.

Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 17% des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 38% des sortants d'un bac pro et 58% pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi les sortants d'une spécialité relevant des services est de 33,8%.

En 2020-2021, parmi les inscrits en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, 61% des jeunes sortent du système éducatif à la fin de leur année scolaire. Les autres (39%) poursuivent leurs études. Six mois après leur sortie, 65% de ces jeunes sortants ont un emploi salarié dans le secteur privé en janvier 2022. Pour la génération précédente, sortie d'études en 2020, le taux d'emploi à six mois s'élevait à 61%.

En juillet 2022, un an après leur sortie d'études, 70% des ex-apprentis ont un emploi salarié dans le secteur privé en France. Le **taux d'emploi** des sortants 2021 augmente de 5 points entre six mois et douze mois (1). Quel que soit le niveau de formation, sortit du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 14 points : 70% des sortants diplômés sont en emploi six mois après la sortie d'études contre 56% des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme (2).

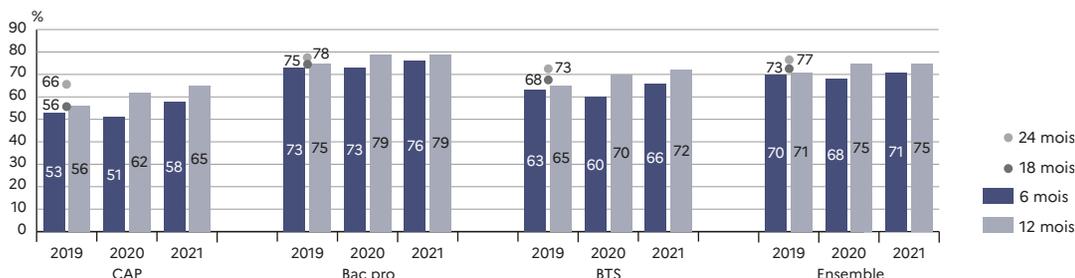
Six mois après leur sortie du système scolaire, 61% des jeunes apprentis en emploi sont en CDI, 27% en CDD et 8% en intérim.

Les hommes sont plus souvent en emploi six mois après leur sortie d'études en 2021 que leurs consœurs avec un écart de 11 points au niveau du CAP, 8 points au niveau baccalauréat professionnel et 4 points au niveau BTS (3).

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (4). Les domaines offrant une bonne insertion sur le marché du travail sont « Énergie, chimie, métallurgie » (73%) au sein de la production et « Transport, manutention, magasinage » (72%) au sein des services.

A contrario, l'insertion est la plus faible pour l'« Agriculture » (64%) et les « Technologies industrielles » (66%) parmi les domaines de production et « Secrétariat, communication et information » (53%) parmi ceux des services.

1 Taux d'emploi salarié privé à 6 et 12 mois pour les apprentis sortant d'études en 2019, 2020 et 2021, selon le diplôme préparé, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA du niveau CAP à BTS, six mois et douze mois après la fin des études.

1. Y compris autres certifications.

Lecture : parmi les apprentis sortant d'une dernière année de formation professionnelle en CFA en 2021, 70% sont en emploi en juillet 2022, un an après leur sortie de formation. Ce taux d'emploi à douze mois a augmenté de 5 points par rapport à celui à six mois. Le gain était de 8 points pour les sortants en 2020.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Inserjeunes est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites « Scolarité » et de bases de données dites « Emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Les sortants des formations professionnelles, taux de poursuite d'études, taux d'emploi, taux de sortie (Inserjeunes) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.13 ; 22.43.

2 Situation des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de formation, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (75,1%)	52	48	64	58	9	27	5	1	33
	Non (24,9%)	31	69	47	51	15	31	2	1	
	Ensemble (2)	47	53	58	56	10	28	4	1	
Autre niveau 3	Oui (71,5%)	46	54	77	71	4	22	3	0	9
	Non (28,5%)	26	74	66	64	8	26	2	0	
	Ensemble (2)	30	70	65	63	8	26	2	1	
Bac pro	Oui (81,0%)	44	56	69	60	11	24	5	1	10
	Non (19,0%)	20	80	57	54	16	27	2	1	
	Ensemble (2)	41	59	66	59	12	24	4	1	
BP	Oui (74,2%)	17	83	81	77	3	17	3	0	12
	Non (25,8%)	32	68	70	61	8	26	4	1	
	Ensemble (2)	22	78	76	72	4	20	3	1	
Autre niveau 4	Oui (86,6%)	19	81	73	60	17	19	3	1	10
	Non (13,4%)	15	85	58	49	16	31	1	3	
	Ensemble (2)	21	79	63	58	6	32	2	2	
BTS	Oui (82,3%)	42	58	74	61	8	26	4	1	20
	Non (17,7%)	21	79	63	58	13	26	1	1	
	Ensemble (2)	40	60	71	61	9	26	3	1	
Autre niveau 5	Oui (n.d. %)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6
	Non (n.d. %)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble (2)	47	53	65	62	6	29	2	1	
Ensemble	Oui (77,6%)	45	55	70	63	8	24	4	1	100,0
	Non (22,4%)	28	72	56	56	13	28	2	1	
Ensemble		39	61	65	61	8	27	3	1	100,0

Évolution P/R à la génération précédente (sortants en 2020) (en points)

1,6 -1,6 4,4 2,9 -0,5 -1,6 -0,9 0,1

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, six mois après la fin des études. RERS 2023, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. 2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

3 Taux d'emploi salarié privé à 6 mois, en janvier 2022, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Femmes		Hommes	
	Femmes	Hommes	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	50	61	60	53	53	49	61	60
Autre niveau 3	58	69	70	59	65	56	72	64
Bac pro	59	67	68	60	58	59	69	60
BP	75	77	76	76	65	76	77	73
Autre niveau 4	62	63	75	56	75	58	74	54
BTS	68	72	75	67	69	68	76	65
Autre niveau 5	63	67	75	61	69	62	76	61
Ensemble	57	62	63	57	55	58	64	57

Évolution P/R à la génération précédente

(sortants en 2020) (en points)

4,7 4,3 5,0 4,1 7,4 4,0 4,8 4,2

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études. RERS 2023, DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

4 Taux d'emploi salarié privé à 6 mois, en janvier 2022, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP	BP	Bac pro	BTS	Ensemble sortants 2021 (2)	Répartition des sortants 2021	Répartition des sortants 2020
Alimentation et agroalimentaire transformation	61	80	64	72	66	26	27
Génie civil, construction, bois	62	80	74	78	68	21	21
Mécanique et structures métalliques	61	77	71	78	71	22	21
Agriculture	46	59	63	70	64	15	16
Électricité, électronique	52	72	64	77	67	7	7
Énergie, chimie, métallurgie	63	80	70	77	73	6	6
Technologies industrielles			55	70	66	2	2
Matériaux souples	68	78	70	76	71	1	1
Ensemble production	60	76	68	75	68	100	100
Commerce, vente	54	78	62	69	61	28	27
Services aux personnes (santé, social)	46	83	47	77	61	27	23
Coiffure esthétique	45	70	61	68	61	11	15
Hôtellerie, restauration, tourisme	55	75	63	66	61	9	11
Finances, comptabilité			48	65	63	8	8
Transport, manutention, magasinage	72		63	81	72	7	7
Secrétariat, communication et information	57	78	47	54	53	7	7
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	53	66	56	69	57	2	2
Ensemble services	53	76	60	67	61	100	100

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2021 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études. RERS 2023, DEPP

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômés des lycéens et des apprentis.

2. Ensemble y compris autres titres.

Note : il n'existe pas de CAP, de BP « Finances, comptabilité » ni de brevet professionnel « Transport, manutention, magasinage », « Technologies industrielles ».

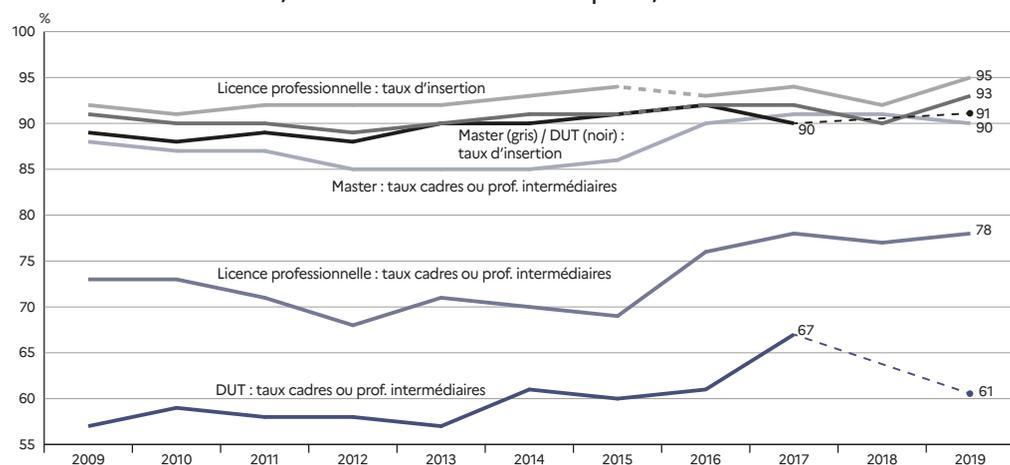
Fin 2021, les **taux d'insertion professionnelle** à 30 mois s'élevaient à 91% pour les diplômés 2019 de DUT, 95% pour les diplômés de licence professionnelle (LP), 93% pour les diplômés de master disciplinaire (hors enseignement) et 98% pour les diplômés de master enseignement (1)(2). Ils sont plus élevés que ceux observés à 30 mois pour les diplômés 2018 qui avaient intégré le marché du travail en 2020, en pleine crise sanitaire.

Si une majorité des diplômés occupe un emploi stable, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, le niveau de qualification des emplois occupés augmente avec celui du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires varie ainsi fin 2021 de 61% pour les DUT à 90% pour les masters (hors enseignement). De fortes différences sont

observées entre domaines de spécialité. En particulier, entre les domaines Lettres-Langues-Arts et Sciences-Technologies-Santé : 26 points en licence professionnelle (respectivement 64% et 90%) et 15 points en master (hors enseignement) (79% contre 94%) (3).

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu (4). Les titulaires d'un master (hors enseignement) perçoivent en 2021 un **salaires mensuel net médian** de 2 090 euros contre 1 650 euros pour les diplômés de DUT. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 360 euros en DUT à 450 euros en master (hors enseignement) selon les domaines de spécialité, en défaveur du domaine Lettres-Langues-Arts.

1 Évolution du taux d'insertion des diplômés et du taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires à 30 mois, selon l'année d'obtention du diplôme, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : le taux d'emploi à 30 mois, de niveau cadre ou professions intermédiaires, pour les diplômés de master en 2019 s'élève à 90%.

Note : la méthode de redressement des PCS a fait l'objet d'une révision à partir des diplômés de 2016. Cette consolidation conduit à une estimation du taux d'emploi de niveau cadres et professions intermédiaires plus élevée qu'avec la méthode précédente. Les données du DUT en 2018 ne sont pas disponibles.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Population concernée – Étudiants de nationalité française diplômés en 2019 d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie – Cette enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESR

auprès de plus de 100 000 diplômés en 2019 en France métropolitaine et dans les DROM, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine) et coordonnée par le ministère.

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 22.32; 22.25; 22.24.

2 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés selon l'année du diplôme, en %

Cursus et domaines disciplinaires	2015	2016	2017	2018	2019
DUT	91	92	90	n.d	91
Licence professionnelle	94	93	94	92	95
Master disciplinaire (hors enseignement)	91	92	92	90	93
dont : Droit-économie-gestion (DEG)	93	94	94	92	94
Lettres-Langues-Arts (LLA)	87	86	88	84	89
Sciences Humaines et Sociales (SHS)	87	88	90	87	91
Sciences-Technologies-Santé (STS)	92	92	93	91	93
Master enseignement	98	98	98	98	98

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Conditions d'emploi des diplômés 2019 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires	DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble	
DUT	Taux d'insertion professionnelle	93		83	92	91
	Taux d'emploi stable	78		60	81	77
	Taux d'emploi à temps plein	94		81	98	94
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	41		46	82	61
Licence professionnelle	Taux d'insertion professionnelle	94	88	90	96	95
	Taux d'emploi stable	85	64	67	87	84
	Taux d'emploi à temps plein	98	85	93	99	98
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	65	64	67	90	78
Master disciplinaire	Taux d'insertion professionnelle	95	89	91	93	93
	Taux d'emploi stable	82	66	60	81	76
	Taux d'emploi à temps plein	98	88	88	97	95
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	91	79	88	94	90
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle		0	98	0	98
	Taux d'emploi stable		0	85	0	85
	Taux d'emploi à temps plein		0	92	0	92
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires		0	92	0	92

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

DEG : droit-économie-gestion.

LLA : lettres-langues-arts.

SHS : sciences humaines et sociales.

STS : sciences-technologies-santé.

4 Salaire net mensuel médian des diplômés 2019 à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires	DEG	LLA	SHS	STS	Total	
DUT	Salaire à 18 mois	1 500	1 400	1 630	1 500	
	Salaire à 30 mois	1 600	1 410	1 770	1 650	
Licence professionnelle	Salaire à 18 mois	1 600	1 450	1 470	1 700	1 650
	Salaire à 30 mois	1 730	1 500	1 560	1 820	1 770
Master disciplinaire	Salaire à 18 mois	2 050	1 620	1 720	2 060	1 970
	Salaire à 30 mois	2 200	1 750	1 820	2 170	2 090
Master Enseignement	Salaire à 18 mois		0	1 750	0	1 750
	Salaire à 30 mois		0	1 800	0	1 800

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP, SIES

Parmi les docteurs ayant obtenu leur diplôme en 2018, 92% sont en emploi trois ans après leur soutenance, contre 93% des docteurs diplômés en 2016 et 91% des docteurs diplômés en 2014. La plupart de ces docteurs occupent un emploi de cadre et à temps plein, les deux tiers d'entre eux ayant un emploi stable (1).

La stabilité dans l'emploi diffère davantage selon la discipline : en sciences du vivant, seuls 53% des docteurs occupent un emploi stable. À l'opposé, 71% des docteurs en sciences exactes et applications et 73% des docteurs en sciences de la société occupent un emploi stable (2).

Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 44% des docteurs diplômés en 2018 travaillent dans le secteur académique et 18% dans le secteur de la R&D privée. Le secteur académique demeure le premier employeur des docteurs, même si sa part varie selon la discipline, avec près de la moitié des docteurs en sciences du vivant (50%) et en sciences de la société (48%) qui

y exercent leur profession. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 52% des docteurs en sciences exactes et applications occupent un emploi dans le secteur privé, alors que 80% des docteurs en sciences humaines et humanités sont en emploi dans le secteur public (3).

Plus de la moitié des docteurs étrangers diplômés en France travaillent en France trois ans après l'obtention de leur doctorat (53%) contre 82% des docteurs français diplômés en France. En France, 51% des emplois occupés par les docteurs de nationalité étrangère diplômés en 2018 sont dans le secteur privé contre 42% des emplois occupés par des docteurs français. Parmi ceux en emploi en France, 70% des docteurs étrangers ont un emploi stable contre 77% des docteurs de nationalité française. Néanmoins, la part d'emplois de niveau cadre des docteurs de nationalité étrangère diplômés en 2018 et en emploi en France trois ans plus tard (97%) est supérieure à celle des docteurs de nationalité française (95%) (4)(5).

Précisions

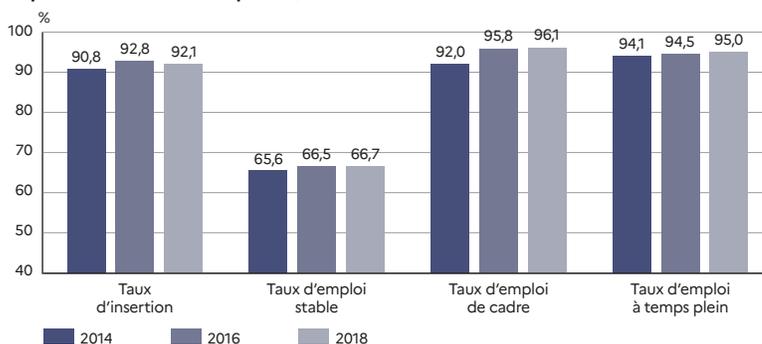
Au premier semestre 2022, les diplômés d'un doctorat en 2018 ont été interrogés sur leur situation professionnelle trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements délivrant des doctorats, correspondant à 13 162 docteurs sur les 14 065 diplômés de 2018, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 59% et les résultats de 7 830 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

Taux d'insertion, taux d'emploi, taux d'emploi stable, secteur académique – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 22.08 ; 21.09.

1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2014, 2016 et 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %



► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2014, 2016 et 2018.

RERS 2023, DEPP, SIES

2 Situation d'emploi par grande discipline des docteurs diplômés en 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %

Grande discipline	Taux d'insertion	Taux d'emploi stable	Taux d'emploi de cadre	Taux d'emploi à temps plein
Sciences exactes et applications	93,7	70,8	98,3	97,5
Sciences du vivant	92,5	53,4	96,0	96,6
Sciences humaines et humanités	89,7	67,0	90,6	87,9
Sciences de la société	89,4	72,6	95,8	93,9
Ensemble	92,1	66,7	96,1	95,0

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2018.

RERS 2023, DEPP, SIES

3 Secteur d'activité par grande discipline des docteurs diplômés en 2018 en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, en %

Grande discipline	Secteur académique	Secteur public hors secteur académique	Secteur privé R&D	Secteur privé hors R&D et hors secteur académique
Sciences exactes et applications	39,6	8,0	29,3	23,1
Sciences du vivant	49,7	17,7	13,1	19,6
Sciences humaines et humanités	46,2	33,3	4,3	16,2
Sciences de la société	48,0	24,4	3,5	24,0
Ensemble	44,0	17,0	17,8	21,2

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2018, en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme.

RERS 2023, DEPP, SIES

4 Situation d'emploi selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2018 trois ans après l'obtention du diplôme, en %

Situation d'emploi	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Taux d'emploi de cadre	94,8	98,7	96,6	96,6
Taux d'emploi stable	76,8	32,7	69,7	56,6
Taux d'emploi stable dans le secteur académique	56,8	9,9	40,3	44,9
Ensemble	81,9	18,1	53,2	46,8

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2018.

RERS 2023, DEPP, SIES

5 Secteur d'activité selon le lieu de travail et la nationalité des docteurs diplômés en 2018 en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme, en %

Secteur d'activité	Français en emploi		Étrangers en emploi	
	en France	à l'étranger	en France	à l'étranger
Secteur académique [1]	35,1	66,2	36,8	62,4
Secteur public hors secteur académique [2]	22,7	6,8	12,2	13,9
Secteur privé R&D [3]	19,3	13,8	23,4	9,9
Secteur privé hors R&D et hors secteur académique [4]	22,9	13,3	27,7	13,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Activité de recherche [1] + [3]	54,4	79,9	60,2	72,3
Secteur privé [3] + [4]	42,2	27,1	51,0	23,8

► Champ : France entière, docteurs diplômés en 2018, en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme.

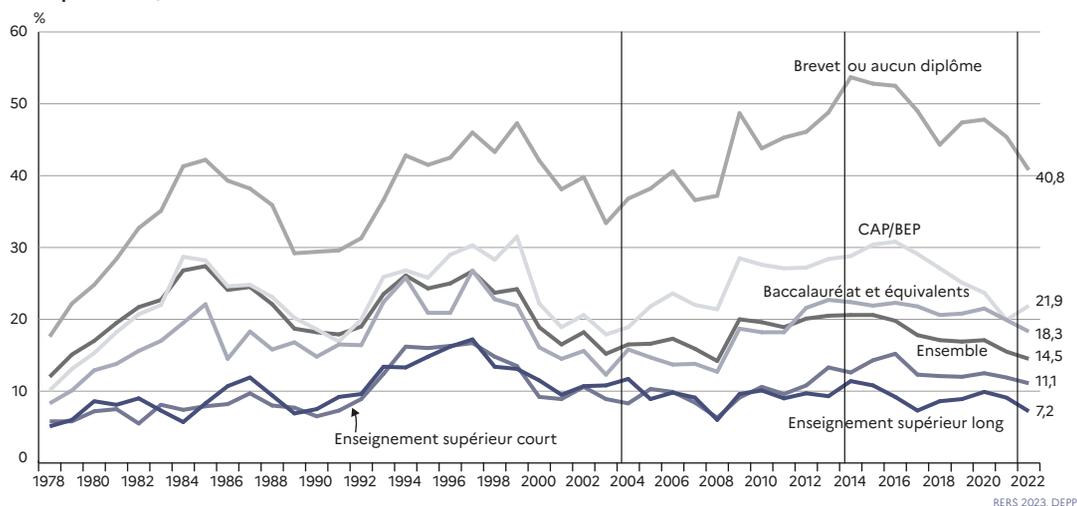
RERS 2023, DEPP, SIES

La part des jeunes en études décroît rapidement autour des âges correspondant à l'entrée dans la vie active (2). Alors que la quasi-totalité (98%) des jeunes âgés de 15 ans sont en études, ce n'est plus le cas que d'un sur deux à 21 ans (51%), et d'un sur six à 24 ans (17%). Inversement, la part de jeunes qui rejoignent le marché du travail augmente avec l'âge. À 21 ans, c'est déjà le cas de plus d'un jeune sur deux : 31% sont en emploi, 18% cumulent emploi et études et 8% sont au chômage.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population (1). Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 7,3% pour

la population active française en moyenne en 2022. Il atteint 14,5% chez les 15-29 ans lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2022, parmi les jeunes diplômés qui sortent de longues études supérieures, 7,2% sont au chômage, contre 11,1% des sortants de courtes études supérieures, 18,3% des bacheliers, 21,9% des élèves de CAP ou BEP et 40,8% des jeunes ayant le diplôme national du brevet pour plus haut diplôme ou ne possédant aucun diplôme. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes avec des diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DROM hors Mayotte à partir de 2014.

Lecture : en 2022, 14,5% des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables, professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. En 2021 a lieu une nouvelle rupture en lien avec la refonte du questionnaire de l'enquête emploi. L'objectif est de moderniser les modes de collecte et de s'harmoniser avec les exigences européennes. Les données de 2019 à 2022 sont provisoires.

Précisions

Sortants de formation initiale – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

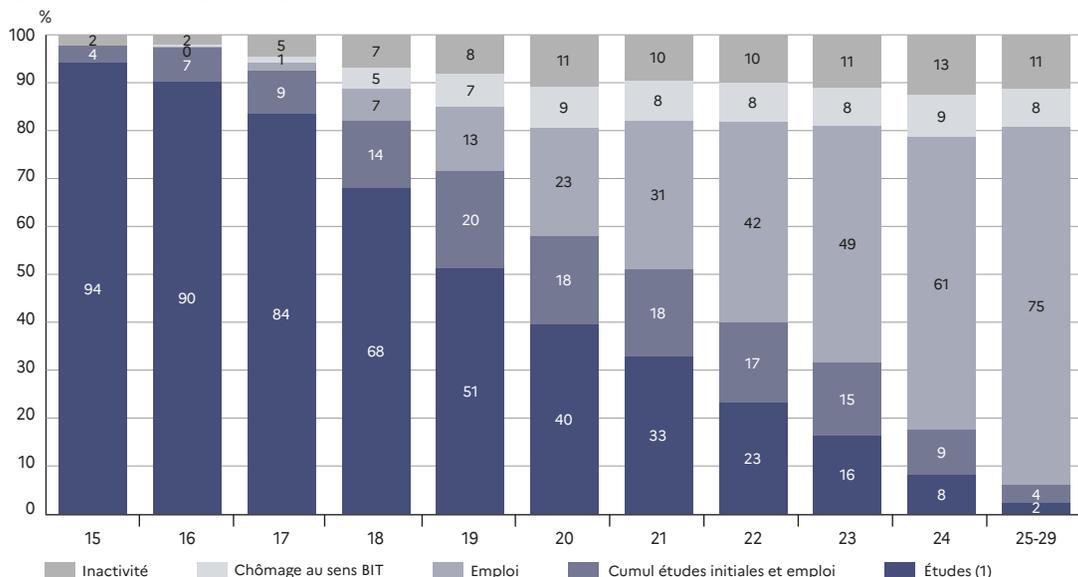
- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.

- *Bilan Formation-emploi*, édition 2022, Insee.

Source

Enquête Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DROM hors Mayotte, traitement DEPP.

2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2022



► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2022, 40% des jeunes âgés de 20 ans sont en études sans cumul avec de l'emploi.

RERS 2023, DEPP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2022 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble
Indépendants	2	3	4	1	3	3
Cadres et professions intellectuelles	48	5	1	0	1	23
Professions intermédiaires	35	39	16	6	7	27
Employés qualifiés	9	22	24	25	12	16
Employés non qualifiés	4	11	22	19	31	12
Ouvriers qualifiés	2	12	20	30	19	11
Ouvriers non qualifiés	1	7	13	19	27	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

► **Champ :** Actifs occupés de France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non-qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

Lecture : 27% des jeunes qui sont en emploi en 2022 et sont sortis de formation initiale depuis un à quatre ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

RERS 2023, DEPP

En 2022, le nombre des demandes de diplômes examinées dans le cadre de la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) baisse de 12% après une hausse de 8% en 2021 : 14 500 candidatures ont été examinées par un jury, soit 5% de moins qu'en 2020, année de la crise sanitaire et 1% de plus qu'en 2003 au lancement du dispositif (1)(2).

La baisse est plus marquée en amont du dispositif (-20%) avec 21 100 demandes d'accès déclarées recevables tout au long de l'année (4% de moins qu'en 2020).

Au final, les jurys ont accordé 9 950 validations totales de diplôme sur 14 500 dossiers examinés. Le taux de validation (68,6%) remonte de 1 point après avoir perdu 2,6 points entre 2018 et 2021.

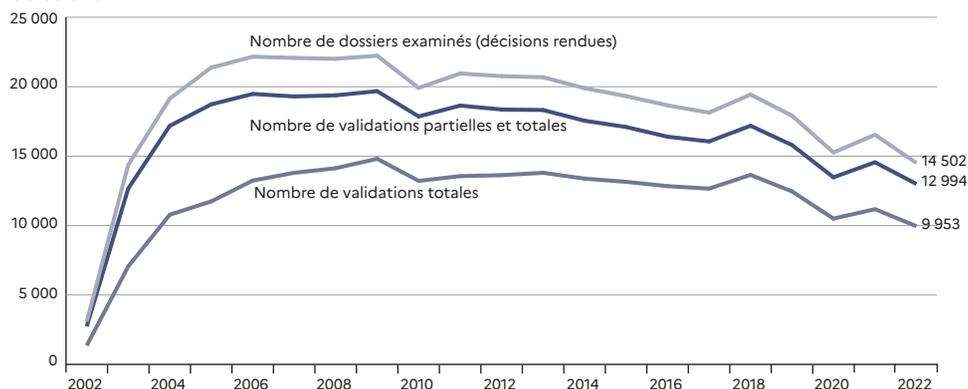
Les candidatures visant un diplôme de niveau 5 sont en fort recul (-33%), compensé par une forte progression de celles visant un diplôme de niveau plus élevé (+78% pour celles visant un diplôme de niveau 6 ou 7) (3).

Ainsi, alors que la part du supérieur dans l'ensemble des candidatures reste globalement stable, celle du niveau 5 recule de 11 points tandis que celle du niveau 6 et 7 progresse d'autant (4).

Parmi les candidatures examinées, 14% visent un CAP (-1 point par rapport à 2021), 14% un baccalauréat professionnel (stable) et 34% un BTS (+4 points). Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), désormais de niveau 6 (anciennement niveau 5), reste le premier diplôme demandé par la VAE avec 18% des candidatures (-2 points), toujours suivi par le diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME) (10%) et le CAP accompagnant éducatif petite enfance (8%, en recul de 2 points).

Les dossiers de candidatures sont portés principalement par des actifs en emploi (82%, en hausse de 2 points) et des femmes (63%, en recul de 1 point). La part des hommes et des plus jeunes tend à être plus élevée en début de parcours, au moment de la recevabilité (5).

1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'individu statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque

année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

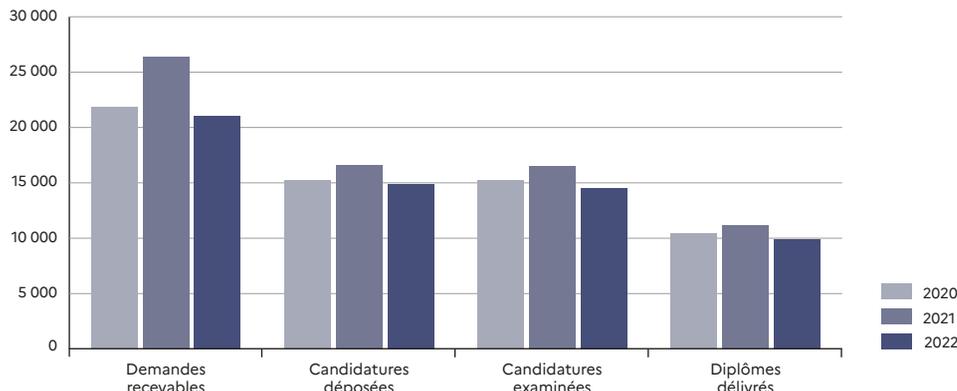
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.40 ; 21.48.

Source

DEPP, enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

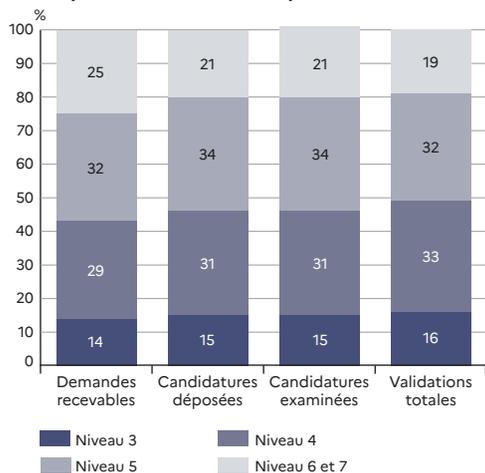
2 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

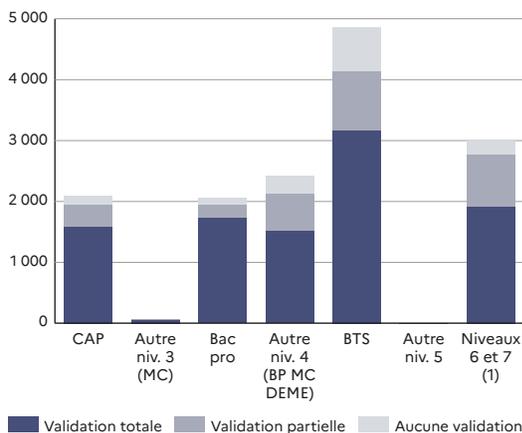
3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2022 par niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2021 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Niveaux 6 et 7 : DEES, DEETS, DECESF, DCG, DSCG, DN MADE, DSAA.

5 Profil du public VAE en 2022, en %

		Recevabilités	Livrets 2 déposés	Convocations au jury	Validations totales
Sexe	Hommes	39	37	37	37
	Femmes	61	63	63	63
	Total	100	100	100	100
Âge	Moins de 25 ans	4	2	2	2
	25-29 ans	13	11	11	10
	30-39 ans	39	38	38	39
	40-49 ans	30	33	33	33
	50 ans et plus	14	16	16	16
Total	100	100	100	100	
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	17	16	17	15
	En emploi	82	82	82	83
	Inactif	1	1	1	2
	Total	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

En 2021, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a délivré au titre de la formation continue un total de 105 200 diplômes, un nombre en baisse de 6,2% par rapport à 2020 parmi lequel 64 800 sont des **diplômes nationaux** et 40 400 des **diplômes d'établissement** (1)(2).

Les diplômes d'établissements délivrés représentent quant à eux 38% de ces diplômes délivrés en formation continue, et progressent de 2,7% en 2021. Les diplômes nationaux baissent de 11,1% cette année, mais restent majoritaires (62% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue).

Parmi ces derniers, plus de huit diplômes sur dix délivrés sont soit de niveau 7 ou 8 (45%), soit de niveau 6 (40%) (cf. **nomenclature nationale des niveaux**) (3). Par ailleurs, la licence (21 400 diplômes de licence générale ou licence professionnelle) et le master (20 200 diplômes)

sont les plus fréquemment délivrés. Ils représentent 64% de l'ensemble des diplômes délivrés en formation continue, en 2021.

Les universités (y compris les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques) ont délivré moins de diplômes qu'en 2020 (-5,2%), une baisse principalement motivée par celle des diplômes nationaux (-9,1%) qui représentent 60% de leurs diplômes. Si leurs diplômes nationaux de niveaux 7 et 8 sont en hausse (+9,4%), les diplômes des autres niveaux diminuent, en particulier ceux de niveaux 6 (-23,8%) et de niveau 5 (-19,7%). En revanche, le nombre de diplômes issus du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) diminue de 19,1% pour atteindre 8 300 diplômes délivrés. Parmi eux, 6 300 sont des diplômes nationaux, soit 3 diplômes sur 4. Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du MESR ont délivré, quant à eux, 2 000 diplômes nationaux, soit 5,2% de plus qu'en 2020.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2021, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public (Mayotte à partir de 2015).

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Établissements concernés – Tous les établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les ENS et quelques grands établissements ;
- Cnam : la révision et la consolidation des données du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018 ; ces chiffres sont consolidés depuis l'édition 2021 du RERS. Les chiffres 2020 sont susceptibles d'être légèrement modifiés dans l'édition suivante.

Nombre de diplômés – Un correctif a été apporté sur le nombre de diplômés nationaux et d'établissements délivrés en université et au Cnam depuis la publication de la NF 22.35.

Niveaux de diplômés – Voir détail tableau 3.

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.35.

2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2020 et 2021 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	37 268	37 714	598	664	1 491	2 032	39 357	40 411
Ensemble des diplômes délivrés en FC	99 424	94 223	2 461	2 623	10 291	8 327	112 176	105 173
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62,5	60,0	75,7	74,7	85,5	75,6	64,9	61,6
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	37,5	40,0	24,3	25,3	14,5	24,4	35,1	38,4
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP, SIES

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

Lecture : en 2021, 56 509 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 60% des 94 223 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2020 et 2021 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1)		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021 (p)	2020	2021 (p)
Capacité en droit	188	285					188	285
DAEU A (littéraire)								
DAEU B (scientifique)								
DAEU	5 348	4 946					5 348	4 946
DELFDALF								
Total niveau 4	5 536	5 231					5 536	5 231
DEUST (et DEUG)								
DUT (et DNTS)	3 054	2 690			57	45	3 111	2 735
DEUG	505	653	5				510	653
DEUST	154	161					154	161
Titres RNCP niveau 5	357	108		28	867	694	1 224	830
Diplômes paramédicaux niveau 5	494	52					494	52
Total niveau 5	4 564	3 663	5	28	924	739	5 493	4 430
Licences générales	5 757	5 855	133	7	4 382	3 152	10 272	9 014
Licences professionnelles	16 574	11 746	1		1 355	589	17 930	12 335
Maîtrises-masters 1	5 685	3 576	33	32			5 718	3 608
DCG								
DECF-DCG	49	22	4	2			53	24
Titres RNCP niveau 6	74	239	7	88	387	431	468	758
Total niveau 6	28 139	21 438	178	129	6 124	4 172	34 441	25 739
DESCF-DSCG	5	33	2	3			7	36
Masters	20 500	18 976	858	444	1 141	770	22 499	20 191
Mastères, MBA	261	203	376	287	33	23	670	513
HDR	50	19					50	19
DRT	11	27					11	27
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	1 161	5 082	352	617,6	287	375	1 800	6 075
Capacité médecine	836	751					836	751
Titres RNCP niveaux 7 et 8	186	271	92	449	291	216	569	936
Doctorats	907	814		1			907	815
Diplômes d'État								
Total niveaux 7 et 8	23 917	26 177	1 680	1 802	1 752	1 384	27 349	29 363
Ensemble des diplômes	62 156	56 509	1 863	1 959	8 800	6 295	72 819	64 763

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

RERS 2023, DEPP, SIES

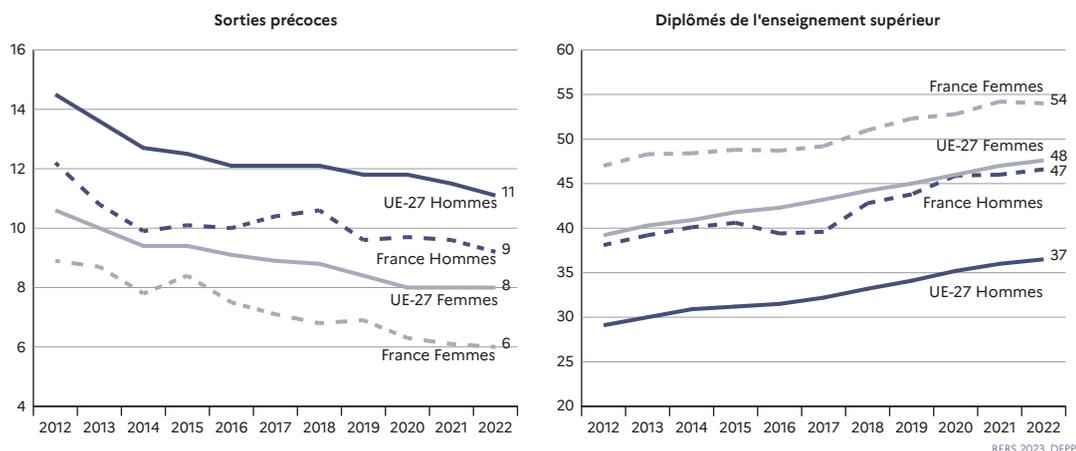
1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

En 2021, l'Union européenne (UE) a élaboré une nouvelle stratégie en matière d'éducation et de formation, avec des objectifs à atteindre à l'horizon 2025 et 2030. Depuis 2012, les proportions de jeunes avec un diplôme de l'enseignement supérieur et de ceux qui ont quitté précocement l'éducation et la formation ont convergé vers les objectifs pour les deux sexes, à la fois en France et dans les pays de l'Union européenne en moyenne. En France, l'objectif concernant les sorties précoces est déjà atteint pour les femmes alors que celui concernant les diplômés de l'enseignement supérieur l'est pour les hommes et pour les femmes (1)(2).

En 2020-2021, la majorité des enfants de l'Union européenne (92,7% ; 100,0% en France) ayant entre trois ans et l'âge de l'entrée dans l'enseignement élémentaire obligatoire sont inscrits dans des programmes éducatifs, l'objectif 2030 étant de porter cette proportion à 96,0% au moins. En 2022, 9,6% des jeunes sont sortants précoces en moyenne dans l'UE-27 (7,6% en France), c'est-à-dire, sont âgés de 18 à 24 ans, n'ont pas de diplôme et ne

sont ni en formation ni en éducation – l'objectif visé par l'Union est d'avoir en 2030 moins de 9% de jeunes dans cette situation. Un autre objectif consiste à compter, en 2025, parmi les jeunes diplômés de l'enseignement professionnel du second cycle du secondaire, au moins 60% d'individus ayant eu une expérience significative dans le monde du travail pendant leur formation. En 2022, les proportions moyennes, à ce stade en cours d'expertise, s'élèvent à 59,0% dans les pays de l'UE et à 71,2% en France. De même, l'Union européenne souhaiterait qu'au moins 45% des jeunes âgés de 25 à 34 ans soient diplômés de l'enseignement supérieur en 2030 : le résultat correspond en 2022 à 42,0% dans l'UE en moyenne et à 50,4% en France (2). Enfin, la proportion de jeunes âgés de 15 ans qui ont de faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et scientifique) reste, en 2018, au-dessus du plafond de l'objectif 2030 (moins de 15%), et ce à la fois en moyenne de l'UE et en France. Le pourcentage d'élèves en classe de quatrième possédant de faibles compétences en littératie numérique est également supérieur au plafond fixé.

1 Évolution de la proportion de jeunes en sortie précoce et de celle de diplômés de l'enseignement supérieur en France et dans l'UE-27, selon le sexe entre 2012 et 2022, en %



Précisions

Champ – Union européenne.

Note : l'indicateur qui vise la participation à la formation des adultes sera disponible ultérieurement.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.13 ; 21.25.
- L'Europe de l'éducation en chiffres, édition 2022.
- Résolution du conseil 2021/C 66/01, Journal officiel de l'Union européenne du 26 février 2021.
- Education and Training Monitor 2022, European Commission, 2022, PDF ISBN 978-92-76-54156-1.

Source

- [1], [2] et [3] : enquête PISA 2018 (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
 [4] : Enquête ICILS 2018 (International Computer and Information Literacy Study) de l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) ; Note d'Information n° 19-40, DEPP.
 [5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; mis à jour le 16 mai 2023.
 [6], [7] et [8] : Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DROM inclus depuis 2014) ; mis à jour le 2 mai 2023.

2 Les objectifs européens en matière d'éducation et de formation

	Participation à la formation et diplômes				Faibles compétences des élèves			
	Éducation de jeunes enfants [1]	Sorties précoces [2]	Diplômés de l'enseignement supérieur [3]	Formation par le travail [4] (1)	Compréhension de l'écrit [5]	Culture mathématique [6]	Culture scientifique [7]	Littératie numérique [8]
	2020-2021	2022	2022	2022	2018	2018	2018	2018
Allemagne	93,1	12,2	37,1		20,7	21,1	19,6	33,2
Autriche	89,0	8,4	43,1	89,5	23,6	21,1	21,9	
Belgique	97,9	6,4	51,4	49,3	21,3	19,7	20,0	
Bulgarie	79,4	10,5	33,8		47,1	44,4	46,5	
Chypre	85,8	8,1	59,2		43,7	36,9	39,0	
Croatie	77,8	2,3	35,5	39,9	21,6	31,2	25,4	
Danemark	97,0	10,0	49,0	66,2	16,0	14,6	18,7	16,2
Espagne	96,0	13,9	50,5	98,5	23,2	24,7	21,3	
Estonie	91,5	10,8	43,9	77,1	11,1	10,2	8,8	
Finlande	90,6	8,4	40,7	77,4	13,5	15,0	12,9	27,3
France	100,0	7,6	50,4	71,2	20,9	21,3	20,5	43,5
Grèce		4,1	45,2	30,6	30,5	35,8	31,7	
Hongrie	93,4	12,4	31,9	32,5	25,3	25,6	24,1	
Irlande	96,4	3,7	62,3		11,8	15,7	17,0	
Italie	91,0	11,5	29,2	26,2	23,3	23,8	25,9	
Lettonie	94,5	6,7	45,9		22,4	17,3	18,5	
Lituanie	92,1	4,8	58,2	47,9	24,4	25,6	22,2	
Luxembourg	88,9	8,2	61,0	33,7	29,3	27,2	26,8	50,6
Malte	86,2	10,1	42,4		35,9	30,2	33,5	
Pays-Bas	93,0	5,6	56,4	95,0	24,1	15,8	20,0	
Pologne	90,4	4,8	40,5	16,4	14,7	14,7	13,8	
Portugal	90,5	6,0	44,4	74,6	20,2	23,3	19,6	33,5
République tchèque		6,2	34,5	18,3	20,7	20,4	18,8	
Roumanie	75,6	15,6	24,7	8,2	40,8	46,6	43,9	
République slovaque	77,4	7,4	39,1	56,5	31,4	25,1	29,3	
Slovénie	92,3	4,1	47,3	46,5	17,9	16,4	14,6	
Suède	96,1	8,8	52,4	67,0	18,4	18,8	19,0	
Union européenne	92,7	9,6	42,0	59,0	22,5	22,9	22,3	
Objectif UE	≥ 96% (2030)	< 9% (2030)	≥ 45% (2030)	≥ 60% (2025)	< 15% (2030)	< 15% (2030)	< 15% (2030)	< 15% (2030)

1. Les données de l'Allemagne, de la Bulgarie, de l'Irlande, de Chypre, de la Lettonie et de Malte sont considérées non fiables par Eurostat et ont été retirées du tableau. RERS 2023, DEPP

Éducation de jeunes enfants : parmi les effectifs d'enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'entrée en instruction élémentaire obligatoire, la proportion de ceux qui sont inscrits dans des programmes éducatifs (développement éducatif, enseignement préélémentaire, voire élémentaire).

Sorties précoces : parmi les individus âgés de 18 à 24 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux qui ont atteint tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire (diplôme national de brevet en France) et ne sont ni en éducation ni en formation formelle ou non formelle au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Diplômés de l'enseignement supérieur : parmi les individus âgés de 25 à 34 ans faisant partie de l'échantillon, la proportion de ceux ayant atteint un niveau de l'enseignement supérieur, y compris le cycle court (ex. BTS et DUT en France).

Formation par le travail : parmi les individus âgés de 20 à 34 ans et diplômés de l'enseignement professionnel du 2^e cycle du secondaire ou du postsecondaire non supérieur au sein de l'échantillon, la proportion de ceux qui ont bénéficié, au cours de cette formation, d'une expérience professionnelle (apprentissage, stages) faisant partie du programme et ayant duré au moins un mois.

Compréhension de l'écrit, culture mathématique, culture scientifique : parmi les élèves âgés de 15 ans et évalués à PISA, les proportions de ceux qui obtiennent, dans les principaux domaines du test, des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

Littératie numérique : parmi les élèves inscrits en 8^e année d'enseignement à commencer par la première d'année de l'élémentaire (classe de 4^e en France) et évalués à ICILS, la proportion de ceux qui obtiennent, en littératie numérique (computer and information literacy), des résultats inférieurs au niveau 2 sur l'échelle de compétences (ces élèves n'ont donc pas le niveau de compétences minimal).

En France métropolitaine et dans les DROM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2022-2023 (2). La part des enseignants est prépondérante : 713 500 personnes enseignent dans le secteur public et 140 200 dans le secteur privé sous contrat.

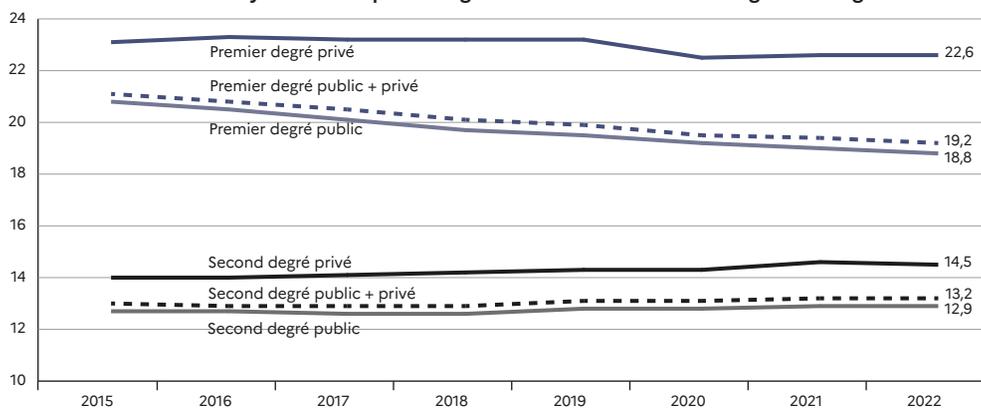
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,3% entre la rentrée 2015 et la rentrée 2020. Dans le secteur privé sous contrat, l'augmentation est plus limitée (+1,5%). Depuis 2021, les effectifs enseignants diminuent légèrement dans les deux secteurs d'enseignement.

En 2022, le nombre moyen d'élèves par enseignant est alors de 18,8 élèves dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré

privé, le nombre d'élèves par enseignant a diminué en 2020 et se stabilise à 22,6 élèves en 2022. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,5 dans le privé.

Après avoir beaucoup augmenté ces dernières années, les effectifs des personnels effectuant une **mission** autre que l'enseignement augmentent en 2022, mais à un rythme moins élevé. Les effectifs de soutien à l'enseignement sont néanmoins en hausse pour la deuxième année consécutive, du fait du déploiement progressif du dispositif des contractuels alternants. Quant à l'augmentation des effectifs de direction du premier degré, elle est due à l'évolution des règles de décharge : une part plus importante des directeurs d'école est désormais complètement déchargée.

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de

l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2022-2023

	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022 (%)	2022 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 531	327 794	329 981	329 701	330 960	329 235	326 474	-0,8	309 545
Enseignement en classe préélémentaire	79 639	79 683	77 966	77 348	78 488	78 715	78 042	-0,9	85 344
Enseignement en classe élémentaire	152 121	157 472	160 411	162 284	163 227	162 387	160 733	-1,0	174 532
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	42 186	41 457	40 778	40 456	39 811	37 974	-4,6	0
Remplacement	27 364	29 933	31 462	30 307	29 913	29 484	30 683	4,1	30 892
Besoins spécifiques	17 772	18 520	18 685	18 984	18 876	18 838	19 042	1,1	18 777
Enseignement du second degré public	386 400	394 864	395 528	392 378	392 575	389 304	387 039	-0,6	377 400
Enseignement sur classes attirées	354 484	361 939	361 945	358 338	357 281	354 355	351 766	-0,7	342 472
Remplacement	18 992	19 737	20 213	20 554	21 744	21 291	21 477	0,9	21 350
Documentation	8 959	8 979	8 990	8 959	8 933	8 936	8 877	-0,7	8 641
Besoins spécifiques	3 965	4 209	4 380	4 527	4 617	4 722	4 919	4,2	4 936
Total enseignement du secteur public	706 931	722 658	725 509	722 079	723 535	718 539	713 513	-0,7	686 945
Enseignement du premier degré privé	44 565	45 180	44 836	44 621	45 233	44 665	44 019	-1,4	40 210
Enseignement en classe préélémentaire	10 558	10 562	10 471	10 466	10 430	10 285	10 091	-1,9	10 220
Enseignement en classe élémentaire	23 810	24 394	24 422	24 552	24 690	24 498	24 380	-0,5	24 226
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 784	3 670	3 615	3 540	3 517	3 304	-6,1	0
Remplacement	2 904	2 860	2 661	2 328	2 894	2 679	2 602	-2,9	2 311
Besoins spécifiques	3 445	3 580	3 612	3 660	3 679	3 686	3 642	-1,2	3 454
Enseignement du second degré privé	95 600	96 962	96 677	96 464	97 048	96 499	96 150	-0,4	88 842
Enseignement sur classes attirées	89 589	90 795	90 805	90 526	90 491	90 248	90 139	-0,1	83 369
Remplacement	3 345	3 419	3 112	3 151	3 725	3 402	3 160	-7,1	2 806
Documentation	2 120	2 146	2 121	2 113	2 113	2 098	2 086	-0,6	1 900
Besoins spécifiques	546	602	639	674	719	751	765	1,9	767
Total enseignement du secteur privé (3)	140 165	142 142	141 513	141 085	142 281	141 164	140 169	-0,7	129 053
Soutien à l'enseignement	7 442	8 138	7 863	7 960	8 861	14 903	16 393	10,0	9 697
Animation pédagogique	13 683	14 333	14 518	14 731	14 766	14 981	15 128	1,0	15 048
Assistance éducative (4)	83 540	110 065	128 983	157 636	176 070	180 209	182 403	1,2	124 119
Éducation (5)	22 171	22 830	22 502	22 338	22 391	22 233	22 261	0,1	21 694
Direction du premier degré	3 531	3 875	4 125	4 361	4 484	4 597	6 150	33,8	14 865
Direction du second degré	15 070	15 383	15 452	15 225	15 427	15 486	15 519	0,2	15 507
Inspection	3 547	3 625	3 557	3 602	3 681	3 717	3 771	1,5	3 838
Administration, logistique, santé et social	80 322	82 399	81 264	79 079	78 602	78 961	78 254	-0,9	75 641
Total autres missions (non-enseignement)	229 306	260 648	278 264	304 932	324 282	335 087	339 879	1,4	280 409
Total personnels affectés	1 076 402	1 125 448	1 145 286	1 168 096	1 190 098	1 194 790	1 193 561	-0,1	1 096 406
Aucune affectation (6)	12 176	11 369	11 091	11 176	11 420	11 076	11 070	-0,1	
Ensemble des personnels	1 088 578	1 136 817	1 156 377	1 179 272	1 201 518	1 205 866	1 204 631	-0,1	

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. RERS 2023, DEPP Public + Privé sous contrat.

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.

2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.

4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022 et en 2021, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à respectivement 8 000 et 3 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des non-enseignants en assistance éducative.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 193 561 agents affectés au 30 novembre 2022, 78 042 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

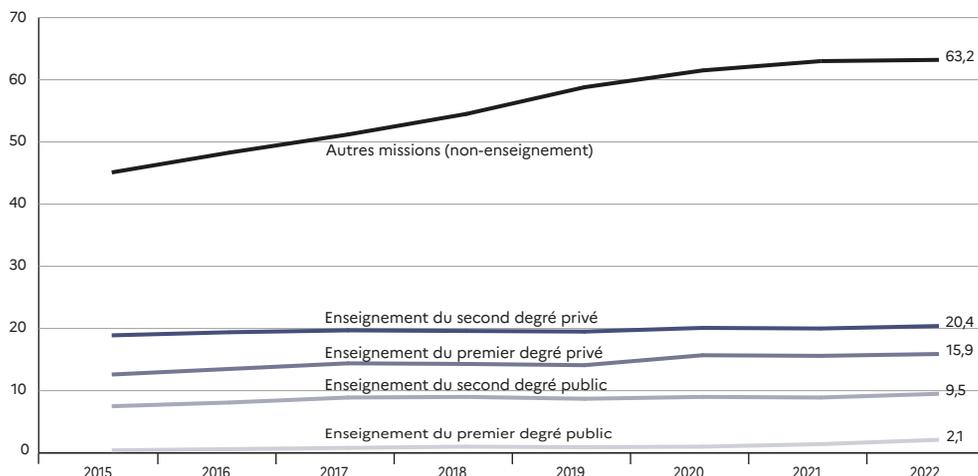
En 2022-2023, près de 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, près de 326 500 ont pour **mission** l'enseignement dans le premier degré public et 44 000 dans le premier degré privé sous contrat : 24% enseignent en classe préélémentaire, 50% en classe élémentaire et 11% enseignent en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 96% sont professeurs des écoles. Un peu plus de 2% des enseignants dans le premier degré public sont **non-titulaires**, contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 387 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 200 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative, composée exclusivement de contractuels, représente à elle seule plus de la moitié de ces personnels. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes suit la même évolution que les effectifs de cette mission : une augmentation importante de 2015 à 2021, puis plus modérée en 2022 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 8.01.

Professeur des écoles – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2022-2023

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	318 592	888			€	€	6 987		326 474
Enseignement en classe préélémentaire	76 640	253					1 149		78 042
Enseignement en classe élémentaire	158 025	428					2 280		160 733
Enseignement et direction d'école simultanée	37 872	77					25		37 974
Remplacement	27 389	97					3 197		30 683
Besoins spécifiques	18 666	33			€	€	336		19 042
Enseignement du second degré public	9 404	11	52 870	236 595	51 057	429	36 673		387 039
Enseignement sur classes attirées	5 967	11	51 725	219 075	49 881	411	24 696		351 766
Remplacement	38		1 009	8 296	685	14	11 435		21 477
Documentation			18	8 404	47		408		8 877
Besoins spécifiques	3 399		118	820	444		134		4 919
Total enseignement du secteur public	327 996	899	52 870	236 600	51 059	429	43 660		713 513
Enseignement du premier degré privé	36 967	38			€	€	7	7 005	44 019
Enseignement en classe préélémentaire	9 315	8					768		10 091
Enseignement en classe élémentaire	22 055	27					7	2 291	24 380
Enseignement et direction d'école simultanée	3 140	€					163		3 304
Remplacement							2 602		2 602
Besoins spécifiques	2 457	€			€	€	1 181		3 642
Enseignement du second degré privé	534		4 212	60 291	10 654	836	19 623		96 150
Enseignement sur classes attirées	177		4 211	58 549	10 553	793	15 856		90 139
Remplacement							3 160		3 160
Documentation	€			1 608	14		26	437	2 086
Besoins spécifiques	356		€	134	87		17	170	765
Total enseignement du secteur privé (4)	37 501	38	4 212	60 292	10 655	843	26 628		140 169
Soutien à l'enseignement	34	€					54	16 304	16 393
Animation pédagogique	9 096	18	323	1 951	2 199	11	1 350	180	15 128
Assistance éducative (5)					€		31	182 371	182 403
Éducation (6)	336	€			8	€	13	21 898	22 261
Direction du premier degré	6 123	14					7	6	6 150
Direction du second degré	1 247		41	479	222		9	13 521	15 519
Inspection	110		69	24	42			3 526	3 771
Administration, logistique, santé et social	815	6	100	390	135		€	54	76 750
Total autres missions (non-enseignement)	17 761	41	533	2 853	2 602	15	1 518	306 556	331 879
Aucune affectation (7)	3 840	39	610	3 719	803		69	1 869	11 070
Ensemble des personnels	387 098	1 017	58 225	303 464	65 119	1 356	71 927	308 425	1 196 631

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. RERS 2023, DEPP
Public et Privé sous contrat.

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.
- Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs en mission d'assistance éducative.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 042 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 76 640 sont des professeurs des écoles.

Note : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative. Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2022-2023, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,9	2,1	100,0
	Second degré	90,5	9,5	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	84,1	15,9	100,0
	Second degré	79,6	20,4	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	43,6	56,4	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	83,2	16,8	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	86,2	13,8	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2023, DEPP
Public et Privé sous contrat.

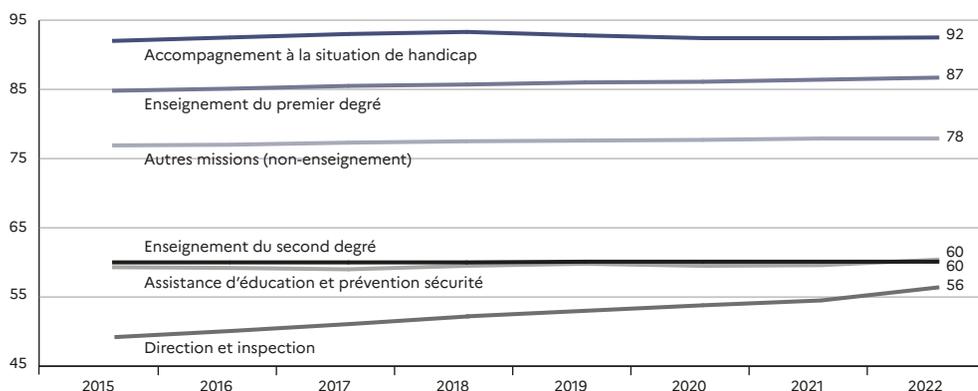
En 2022-2023, en France métropolitaine et dans les DROM, parmi les 1,2 million de personnels affectés à l'éducation nationale, six sur dix enseignent dans le secteur public, un sur dix enseignent dans le secteur privé sous contrat et trois sur dix exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (4).

Les femmes représentent 71 % des enseignants du secteur public, 86 % dans le premier degré et 59 % dans le second degré (respectivement 74 %, 92 % et 65 % dans le privé sous contrat) (2) (3). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (12 % contre 6 % dans le public et 21 % contre 17 % dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 79 % des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (77 %), d'administration et logistique (77 %), d'éducation (79 %) et d'assistance éducative (83 %). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (96 %). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (58 % des femmes et, en particulier, 89 % des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions. Cependant, elle augmente régulièrement chaque année dans les missions de direction ou d'inspection (+7 points en sept ans), dépassant le seuil des 50 % depuis 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2022



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	326 474	85,9	42,7	44,4	43,0	11,3	3,8	10,3
Professeurs des écoles	318 592	86,1	42,9	44,7	43,1	11,4	3,8	10,4
Instituteurs et autres titulaires	895	74,9	52,2	51,2	52,0	9,4	1,8	7,5
Non-titulaires	6 987	81,2	34,0	34,7	34,1	5,4	2,7	4,9
Enseignement d'élèves du second degré public	387 039	58,7	44,9	45,7	45,2	12,6	6,1	9,9
Professeurs de chaire supérieure	2 099	38,7	53,2	53,4	53,3	0,4	0,2	0,2
Professeurs agrégés	50 771	54,1	45,6	46,1	45,8	10,8	5,0	8,1
Professeurs certifiés	210 029	65,0	44,9	46,0	45,3	13,0	5,3	10,3
Professeurs d'EPS	26 566	41,7	43,7	42,0	42,7	10,2	4,5	6,9
Professeurs de lycée professionnel	51 057	50,7	47,8	49,1	48,4	7,8	3,2	5,5
Professeurs des écoles, instituteurs	9 415	68,1	43,7	46,4	44,5	4,1	1,4	3,2
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	429	50,8	61,2	61,5	61,4	16,1	6,6	11,4
Non-titulaires	36 673	51,6	41,0	41,5	41,2	23,5	17,3	20,5
Total	713 513	71,2	43,7	45,4	44,2	11,9	5,6	10,1

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	44 019	92,3	44,4	45,0	44,4	19,2	10,9	18,5
Professeurs des écoles et instituteurs	37 005	92,4	45,4	46,4	45,5	16,3	8,8	15,7
Autres assimilés titulaires (2)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Non-titulaires	7 005	91,7	38,7	38,1	38,7	34,5	20,6	33,4
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 150	65,4	46,2	46,0	46,1	21,9	17,6	20,4
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 212	54,3	47,6	48,9	48,2	12,0	6,1	9,3
Professeurs certifiés	54 007	71,7	47,1	47,8	47,3	17,5	13,3	16,3
Professeurs d'EPS	6 284	38,1	44,9	44,8	44,8	13,0	8,8	10,4
Professeurs de lycée professionnel	10 654	63,9	49,0	50,0	49,4	13,2	9,5	11,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 370	69,6	52,9	54,6	53,4	23,1	29,7	25,1
Non-titulaires	19 623	59,5	40,8	39,8	40,4	45,2	36,2	41,5
Total	140 169	73,8	45,5	45,9	45,6	20,8	16,9	19,8

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : ε est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2022-2023

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	16 393	77	24,1	24,6	24,2	74	73	74
Animation pédagogique	15 128	65	49,5	50,8	49,9	4	2	4
Assistance éducative (2)	182 403	83	41,8	32,6	40,2	89	67	85
Éducation (3)	22 261	79	44,8	46,9	45,2	9	5	8
Direction (4)	21 669	57	51,2	51,5	51,4	1	0	0
Inspection	3 771	53	52,8	53,2	53,0	0	0	0
Administration, logistique	65 213	77	48,3	47,7	48,1	14	4	12
Santé et social	13 041	95	47,8	48,5	47,9	30	12	29
Total	339 879	79	43,5	40,8	42,9	58	34	53

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des missions d'assistance éducative.

3. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

4. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

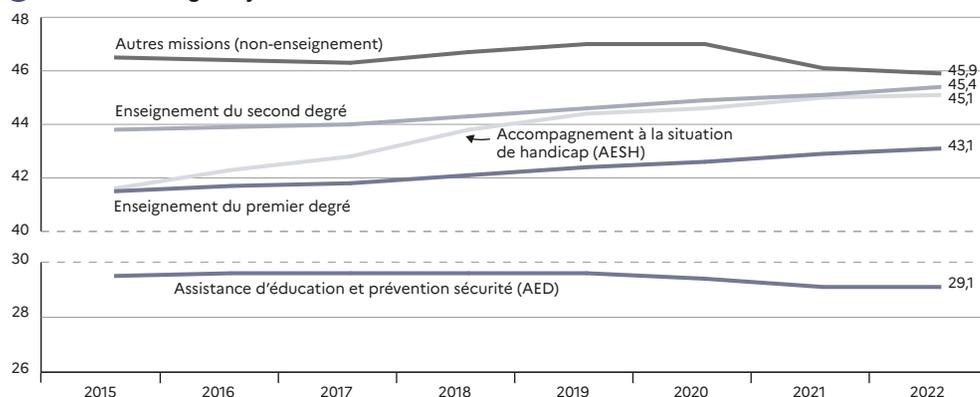
En 2022-2023, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quel que soit le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes : en moyenne 29 ans contre 45 ans pour ceux chargés

de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (+3,5 années en sept ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 8.01).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

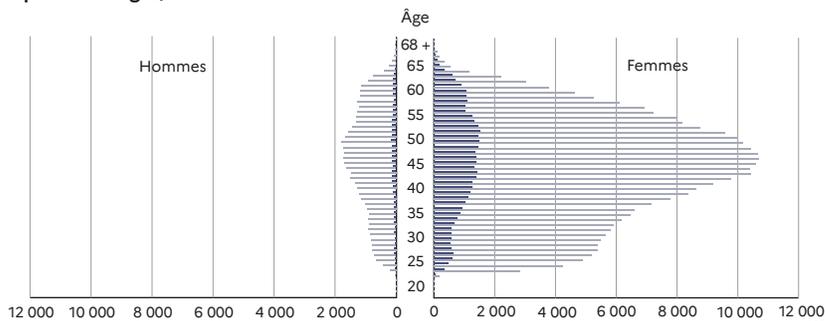
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2022

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,4 ans
Secteur privé : 45,0 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,7 ans
Secteur privé : 44,4 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,0 ans
Secteur privé : 44,4 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM. Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

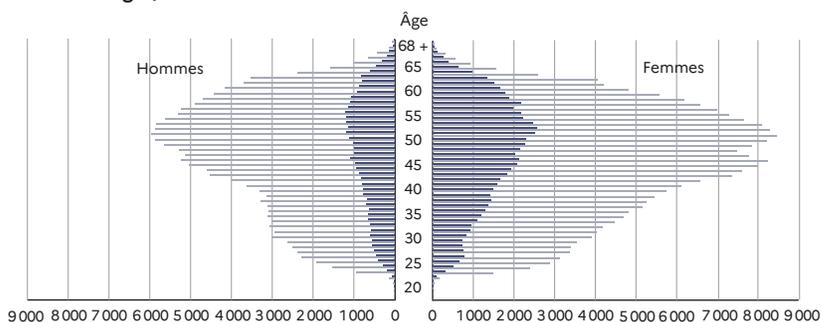
RERS 2023, DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2022

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,7 ans
Secteur privé : 46,0 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,9 ans
Secteur privé : 46,2 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 45,2 ans
Secteur privé : 46,1 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

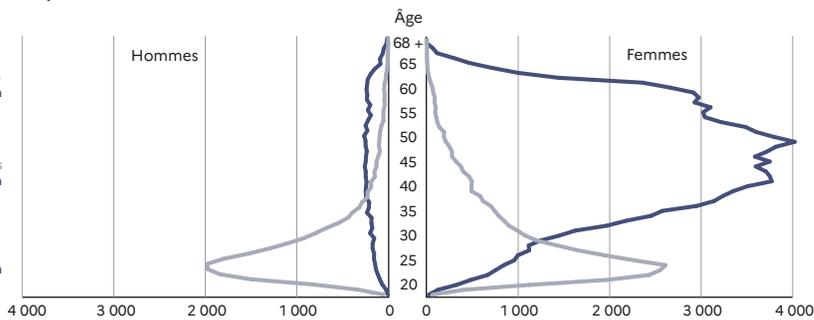
RERS 2023, DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2022

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 27,9 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,5 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,9 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,2 ans

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,1 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,1 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

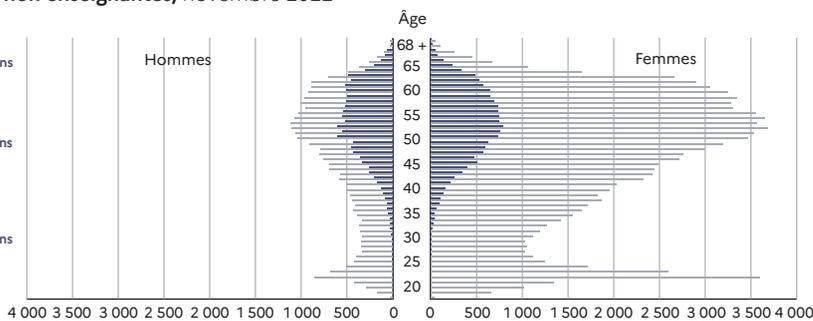
RERS 2023, DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2022

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,8 ans
Autres missions
non enseignantes : 45,1 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,4 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,8 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,6 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,9 ans



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP

8.05 Les enseignants du premier degré public par département

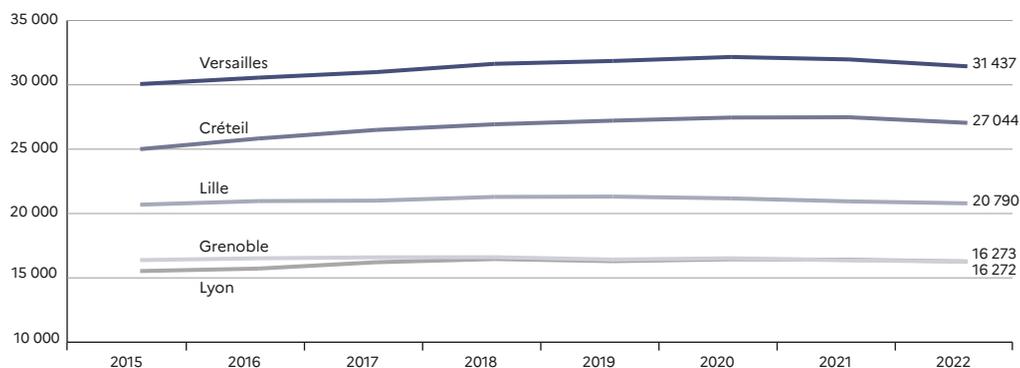
En 2022-2023, la répartition des 326 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Plus de la moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû de 2015 à 2020 puis ont baissé sur les deux dernières années, ce qui correspond à une évolution sur toute la période de respectivement +8%, +5% et +5%. Ceux de Lille et ceux de Grenoble sont restés quasiment stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 2,1% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Corse, Versailles, Paris, Toulouse, Strasbourg, et Clermont-Ferrand, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement des taux de 12% et 26%.

Environ 14% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (31%) et celles de l'Île-de-France : Créteil (23%), Versailles (21%) et Paris (17%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Mission des personnels, corps enseignants du premier degré public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2022-2023

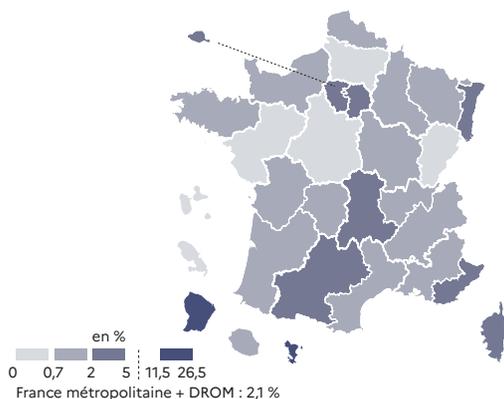
Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	198	375	319	892	Nord	3 403	6 163	3 454	13 020	Paris	2 179	3 545	1 760	7 484
Hautes-Alpes	55	417	273	745	Pas-de-Calais	1 980	3 714	2 076	7 770	Charente	367	636	549	1 552
Bouches-du-Rh.	2 686	5 174	2 523	10 383	Lille	5 383	9 877	5 530	20 790	Charente-Marit.	575	1 242	912	2 729
Vaucluse	718	1 432	739	2 889	Corrèze	227	445	377	1 049	Deux-Sèvres	327	690	545	1 562
Aix-Marseille	3 657	7 398	3 854	14 909	Creuse	87	218	269	574	Vienne	431	924	635	1 990
Aisne	683	1 298	884	2 865	Haute-Vienne	341	772	450	1 563	Poitiers	1 700	3 492	2 641	7 833
Oise	1 085	2 053	1 509	4 647	Limoges	655	1 435	1 096	3 186	Ardennes	355	632	472	1 459
Somme	322	1 576	869	2 767	Ain	815	1 702	891	3 408	Aube	385	717	498	1 600
Amiens	2 090	4 927	3 262	10 279	Loire	833	1 670	900	3 403	Marne	668	1 308	854	2 830
Doubs	687	1 304	842	2 833	Rhône	2 520	4 913	2 028	9 461	Haute-Marne	212	351	355	918
Jura	240	507	450	1 197	Lyon	4 168	8 285	3 819	16 272	Reims	1 620	3 008	2 179	6 807
Haute-Saône	277	506	391	1 174	Aude	382	743	582	1 707	Côtes-d'Armor	110	1 362	610	2 082
Terr. de Belfort	181	309	219	709	Gard	885	1 733	866	3 484	Finistère	686	1 401	755	2 842
Besançon	1 385	2 626	1 902	5 913	Hérault	1 411	2 733	1 341	5 485	Ille-et-Vilaine	1 068	1 969	841	3 878
Dordogne	139	897	637	1 673	Lozère	32	211	159	402	Morbihan	437	976	550	1 963
Gironde	1 974	3 745	1 796	7 515	Pyrénées-Orient.	505	1 109	579	2 193	Rennes	2 301	5 708	2 756	10 765
Landes	190	994	580	1 764	Montpellier	3 215	6 529	3 527	13 271	Bas-Rhin	1 430	2 696	1 319	5 445
Lot-et-Garonne	332	624	508	1 464	Meurthe-et-Mos.	819	1 626	1 014	3 459	Haut-Rhin	958	1 760	1 059	3 777
Pyrénées-Atl.	538	1 116	851	2 505	Meuse	88	530	327	945	Strasbourg	2 388	4 456	2 378	9 222
Bordeaux	3 173	7 376	4 372	14 921	Moselle	1 210	2 421	1 579	5 210	Arrière	60	354	282	696
Allier	174	778	585	1 537	Vosges	407	762	623	1 792	Aveyron	62	545	432	1 039
Cantal	24	407	280	711	Nancy-Metz	2 524	5 339	3 543	11 406	Haute-Garonne	1 635	3 244	1 679	6 558
Haute-Loire	68	468	332	868	Loire-Atlantique	1 463	2 685	1 287	5 435	Gers	167	312	321	800
Puy-de-Dôme	560	1 453	925	2 938	Maire-et-Loire	708	1 306	776	2 790	Lot	136	255	306	697
Clermont-Ferrand	826	3 106	2 122	6 054	Mayenne	242	519	376	1 137	Hautes-Pyrénées	203	379	358	940
Corse-du-Sud	149	352	216	717	Sarthe	382	1 486	683	2 551	Tarn	243	851	478	1 572
Haute-Corse	123	431	257	811	Vendée	467	791	541	1 799	Tarn-et-Garonne	128	746	393	1 267
Corse	272	783	473	1 528	Nantes	3 262	6 787	3 663	13 712	Toulouse	2 634	6 686	4 249	13 569
Seine-et-Marne	3 005	6 312	2 209	11 526	Alpes-Maritimes	1 264	2 410	1 217	4 891	Yvelines	2 040	3 904	1 950	7 894
Seine-St-Denis	2 134	3 977	2 120	8 231	Var	1 228	2 423	1 183	4 834	Essonne	2 081	3 981	1 740	7 802
Val-de-Marne	2 002	3 863	1 422	7 287	Nice	2 492	4 833	2 400	9 725	Hauts-de-Seine	2 294	3 723	1 356	7 373
Créteil	7 141	14 152	5 751	27 044	Calvados	202	2 100	742	3 044	Val-d'Oise	2 370	4 288	1 710	8 368
Côte-d'Or	507	1 096	932	2 535	Eure	804	1 485	913	3 202	Versailles	8 785	15 896	6 756	31 437
Nièvre	201	357	361	919	Manche	521	957	587	2 065	France métro.	73 663	151 284	83 457	308 404
Saône-et-Loire	572	1 163	911	2 646	Orne	315	513	342	1 170	Guadeloupe	619	1 187	847	2 653
Yonne	376	711	621	1 708	Seine-Maritime	1 463	2 992	1 875	6 330	Guyane	759	1 733	638	3 130
Dijon	1 656	3 327	2 825	7 808	Normandie	3 305	8 047	4 459	15 811	Martinique	460	1 074	719	2 253
Ardèche	109	732	473	1 314	Cher	299	563	515	1 377	Mayotte	734	2 123	482	3 339
Drôme	624	1 161	741	2 526	Eure-et-Loir	580	1 080	626	2 286	La Réunion	1 807	3 332	1 556	6 695
Isère	1 609	3 073	1 729	6 411	Indre	202	375	365	942	DROM	4 379	9 449	4 242	18 070
Savoie	467	891	663	2 021	Indre-et-Loire	688	1 314	779	2 781	Total	78 042	160 733	87 699	326 474
Haute-Savoie	1 092	2 047	862	4 001	Loir-et-Cher	322	701	526	1 549					
Grenoble	3 901	7 904	4 468	16 273	Loiret	860	1 729	861	3 450					
					Orléans-Tours	2 951	5 762	3 672	12 385					

RERS 2023, DEPP

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

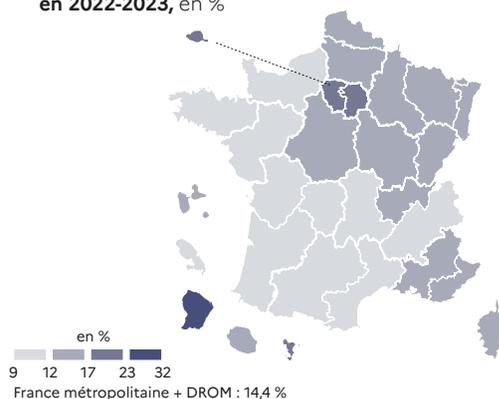
3 Enseignants du premier degré public : part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2022-2023, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

4 Enseignants titulaires du premier degré public : part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

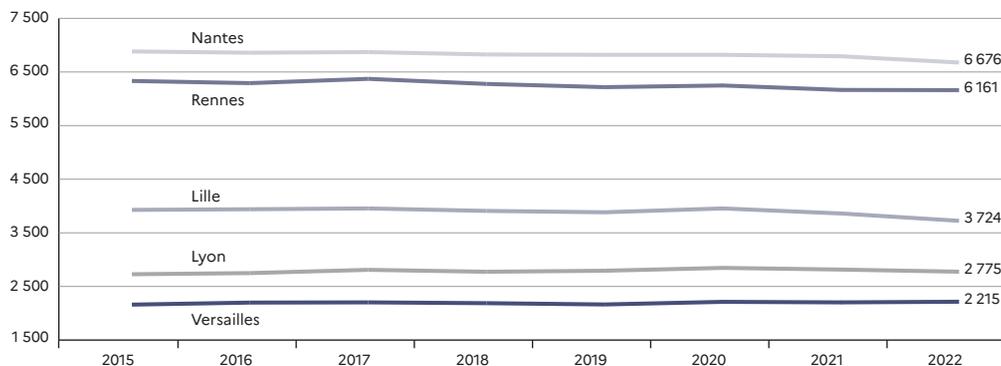
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 000 personnes enseignent en 2022-2023, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En sept ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû de 2% alors que diminuaient ceux de Lille (5%), Rennes (3%) et Nantes (3%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est d'environ 16% (3). Cette part atteint près de 42% dans l'académie de Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : notamment celles de Rennes (12%) et Nantes (13%).

Globalement, 11% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (27%) et Paris (25%) tandis qu'elle est inférieure à 8% dans les académies de Clermont-Ferrand, Poitiers et Strasbourg.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire – Voir « Corps enseignants du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2022-2023

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	25	15	49	Nord	775	1 574	462	2 811	Paris	412	1 009	212	1 633
Hauts-Alpes	13	33	10	56	Pas-de-Calais	255	516	142	913	Charente	33	75	59	167
Bouches-du-Rh.	254	602	218	1 074	Lille	1 030	2 090	604	3 724	Charente-Marit.	40	94	65	199
Vaucluse	68	174	51	293	Corrèze	20	37	17	74	Deux-Sèvres	78	176	71	325
Aix-Marseille	344	834	294	1 472	Creuse	4	6	4	14	Vienne	60	124	54	238
Aisne	56	126	53	235	Haute-Vienne	23	50	21	94	Poitiers	211	469	249	929
Oise	66	141	55	262	Limoges	47	93	42	182	Ardennes	21	58	21	100
Somme	106	221	56	383	Ain	78	195	87	360	Aube	32	69	24	125
Amiens	228	488	164	880	Loire	193	441	196	830	Marne	71	181	81	333
Doubs	57	135	43	235	Rhône	391	889	305	1 585	Haute-Marne	9	23	7	39
Jura	23	80	23	126	Lyon	662	1 525	588	2 775	Reims	133	331	133	597
Haute-Saône	14	43	10	67	Aude	32	60	31	123	Côtes-d'Armor	13	612	217	842
Terr. de Belfort	12	39	23	74	Gard	95	212	101	408	Finistère	353	821	362	1 536
Besançon	106	297	99	502	Hérault	149	313	168	630	Ille-et-Vilaine	530	1 087	432	2 049
Dordogne	5	76	30	111	Lozère	37	77	30	144	Morbihan	447	882	405	1 734
Gironde	145	368	188	701	Pyrénées-Orient.	42	109	62	213	Rennes	1 343	3 402	1 416	6 161
Landes	3	98	45	146	Montpellier	355	771	392	1 518	Bas-Rhin	46	168	105	319
Lot-et-Garonne	29	90	35	154	Meurthe-et-Mos.	43	141	70	254	Haut-Rhin	29	159	70	258
Pyrénées-Atl.	211	397	219	827	Meuse	6	43	18	67	Strasbourg	75	327	175	577
Bordeaux	393	1 029	517	1 939	Moselle	55	134	96	285	Ariège	1	40	16	57
Allier	23	81	33	137	Vosges	24	68	27	119	Aveyron	7	201	88	296
Cantal	0	49	19	68	Nancy-Metz	128	386	211	725	Haute-Garonne	157	319	125	601
Haute-Loire	67	194	91	352	Loire-Atlantique	667	1 254	502	2 423	Gers	24	55	30	109
Puy-de-Dôme	83	203	87	373	Maine-et-Loire	407	856	420	1 683	Lot	8	40	26	74
Clermont-Ferrand	173	527	230	930	Mayenne	116	268	120	504	Hautes-Pyrénées	28	66	39	133
Corse-du-Sud	12	19	1	32	Sarthe	14	311	126	451	Tarn	54	147	79	280
Haute-Corse	1	14	2	17	Vendée	445	799	371	1 615	Tarn-et-Garonne	12	91	34	137
Corse	13	33	3	49	Nantes	1 649	3 488	1 539	6 676	Toulouse	291	959	437	1 687
Seine-et-Marne	90	288	70	448	Alpes-Maritimes	117	227	75	419	Yvelines	150	417	100	667
Seine-St-Denis	92	198	63	353	Var	65	170	111	346	Essonne	82	209	84	375
Val-de-Marne	117	302	69	488	Nice	182	397	186	765	Hauts-de-Seine	205	504	126	835
Créteil	299	788	202	1 289	Calvados	103	249	58	410	Val-d'Oise	78	214	46	338
Côte-d'Or	55	129	49	233	Eure	49	126	56	231	Versailles	515	1 344	356	2 215
Nièvre	13	29	11	53	Manche	108	238	58	404	France métro.	9 840	23 836	9 316	42 992
Saône-et-Loire	56	109	30	195	Orne	61	138	55	254	Guadeloupe	54	128	50	232
Yonne	33	63	29	125	Seine-Maritime	133	335	121	589	Guyane	39	77	19	135
Dijon	157	330	119	606	Normandie	454	1 086	348	1 888	Martinique	32	96	89	217
Ardèche	4	281	140	425	Cher	21	51	17	89	La Réunion	126	243	74	443
Drôme	79	189	101	369	Eure-et-Loir	44	137	50	231	DROM (1)	251	544	232	1 027
Isère	138	332	134	604	Indre	13	32	15	60	Total	10 091	24 380	9 548	44 019
Savoie	44	101	50	195	Indre-et-Loire	62	182	85	329					
Haute-Savoie	131	286	128	545	Loir-et-Cher	35	87	35	157					
Grenoble	396	1 189	553	2 138	Loiret	69	155	45	269					
					Orléans-Tours	244	644	247	1 135					

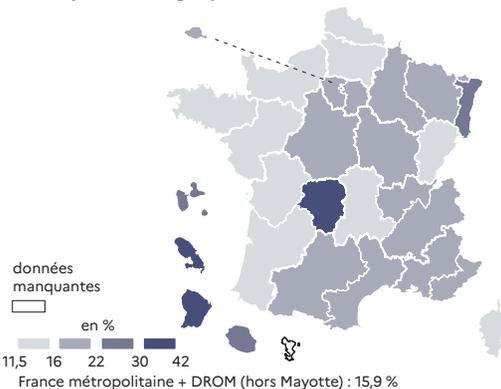
RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

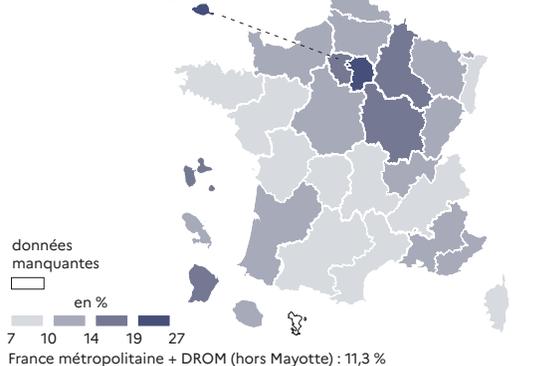
Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant desmissions de direction et d'enseignement.

3 Enseignants du premier degré privé sous contrat : part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

4 Enseignants titulaires du premier degré privé sous contrat : part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

En 2022-2023, la répartition des 387 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 600), Créteil (29 500) et Lille (24 300). À l'inverse, l'académie regroupant le moins d'enseignants est la Corse avec moins de 2 000 enseignants.

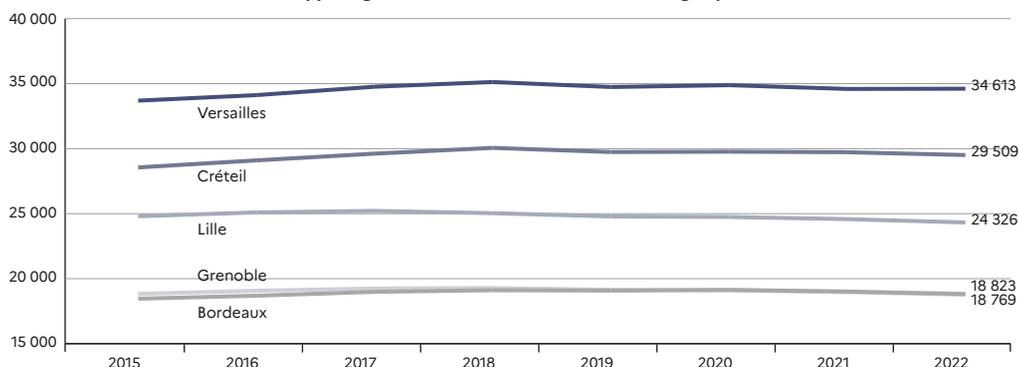
De 2015 à 2022, les effectifs des académies de Créteil, de Versailles et de Bordeaux ont nettement crû puis ont baissé sur les deux dernières années, ce qui correspond à des évolutions respectivement de 3%, 3% et 2% sur toute la période. Les effectifs de l'académie

de Lille ont diminué de 2%, ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de l'ordre de 10% (3). Elle est inférieure à 7% dans les académies d'Amiens, de Limoges, de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'à Mayotte elle atteint 52%. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (28%).

Environ 11% des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France : Créteil (25%) et Versailles (23%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies au regard de leurs effectifs de France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

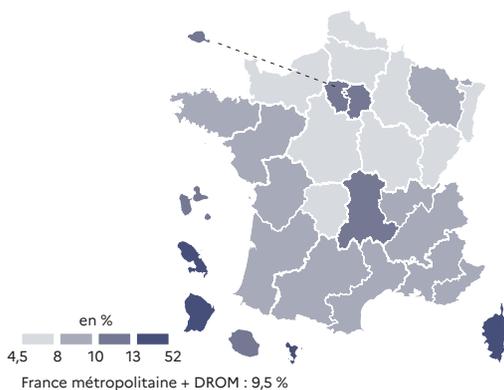
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	914	4 327	1 001	195	4	777	7 218
Grenoble	2 837	11 609	2 177	384	20	1 742	18 769
Lyon	3 086	10 295	2 100	427	12	1 598	17 518
Auvergne-Rhône-Alpes	6 837	26 231	5 278	1 006	36	4 117	43 505
Besançon	922	4 432	986	197	6	537	7 080
Dijon	1 124	5 944	1 098	218	10	562	8 956
Bourgogne-Franche-Comté	2 046	10 376	2 084	415	16	1 099	16 036
Bretagne (Rennes)	1 841	8 890	1 831	346	19	1 251	14 178
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 824	9 720	1 896	457	14	1 109	15 020
Corse	177	1 240	242	53	3	266	1 981
Nancy-Metz	1 639	8 382	1 897	422	24	1 243	13 607
Reims	920	4 820	1 093	225	7	614	7 679
Strasbourg	1 853	6 846	1 563	346	12	683	11 303
Grand Est	4 412	20 048	4 553	993	43	2 540	32 589
Amiens	1 183	7 562	1 894	372	23	811	11 845
Lille	2 471	15 531	3 841	701	36	1 746	24 326
Hauts-de-France	3 654	23 093	5 735	1 073	59	2 557	36 171
Créteil	4 417	17 764	3 369	517	14	3 428	29 509
Paris	3 395	5 006	1 113	105	5	1 341	10 965
Versailles	5 781	20 715	3 755	627	16	3 719	34 613
Île-de-France	13 593	43 485	8 237	1 249	35	8 488	75 087
Normandie	2 226	12 457	2 555	485	26	934	18 683
Bordeaux	2 609	11 342	2 626	457	29	1 760	18 823
Limoges	514	2 715	606	91	1	279	4 206
Poitiers	1 168	6 287	1 280	268	12	801	9 816
Nouvelle-Aquitaine	4 291	20 344	4 512	816	42	2 840	32 845
Montpellier	2 118	9 984	2 067	374	22	1 371	15 936
Toulouse	2 409	10 576	2 298	348	23	1 452	17 106
Occitanie	4 527	20 560	4 365	722	45	2 823	33 042
Pays de la Loire (Nantes)	2 018	10 457	2 230	454	16	1 482	16 657
Aix-Marseille	2 422	10 378	2 269	371	21	1 593	17 054
Nice	1 642	7 606	1 450	294	13	1 032	12 037
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 064	17 984	3 719	665	34	2 625	29 091
France métropolitaine	51 510	224 885	47 237	8 734	388	32 131	364 885
Guadeloupe	261	2 261	640	143	15	437	3 757
Guyane	103	1 547	543	168	5	913	3 279
Martinique	167	1 709	581	97	4	437	2 995
Mayotte	76	1 129	383	74	2	1 792	3 456
La Réunion	753	5 064	1 673	199	15	963	8 667
DROM	1 360	11 710	3 820	681	41	4 542	22 154
France métropolitaine + DROM	52 870	236 595	51 057	9 415	429	36 673	387 039

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

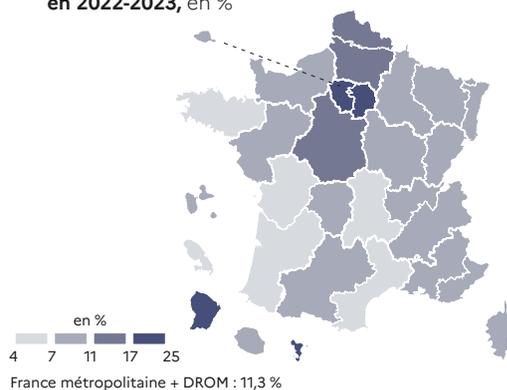
3 Enseignants du second degré public : part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

4 Enseignants titulaires du second degré public : part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

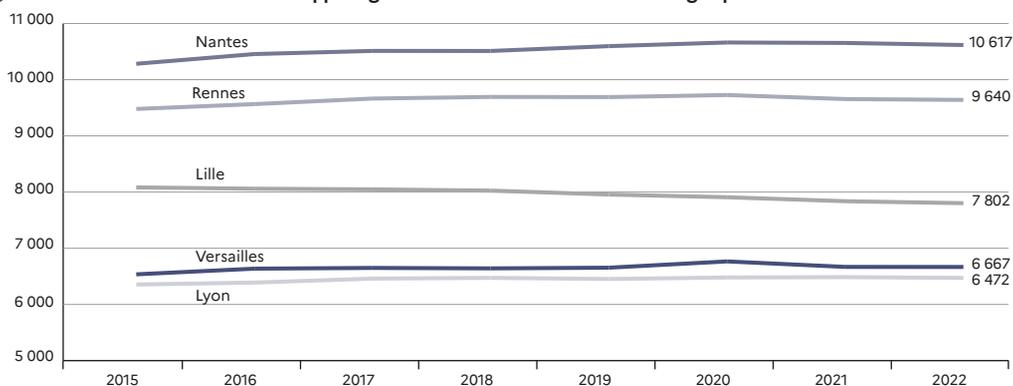
En 2022-2023, dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 200 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (114).

De 2015 à 2022, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Nantes ont crû de 3% et ceux de Lyon, de Rennes et de Versailles ont augmenté plus modérément (2%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 3%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (14% à Rennes et 16% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 14%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (53%).

Environ 14% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies accueillent plus de 15% de jeunes enseignants : Paris, Lyon et Versailles. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Guadeloupe et de Corse (10%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2022. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

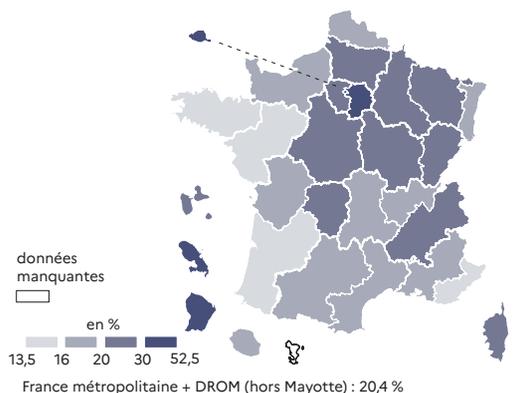
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2022-2023

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	75	1 247	214	17	26	360	1 939
Grenoble	195	3 098	673	29	31	1 032	5 058
Lyon	399	3 980	731	34	51	1 277	6 472
Auvergne-Rhône-Alpes	669	8 325	1 618	80	108	2 669	13 469
Besançon	18	804	166	16	5	282	1 291
Dijon	46	917	236	10	6	340	1 555
Bourgogne-Franche-Comté	64	1 721	402	26	11	622	2 846
Bretagne (Rennes)	341	6 685	1 135	96	70	1 313	9 640
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	69	1 529	307	10	22	717	2 654
Corse	4	75	1	0	2	32	114
Nancy-Metz	70	1 411	364	3	39	548	2 435
Reims	34	882	239	12	6	357	1 530
Strasbourg	143	1 151	138	5	8	347	1 792
Grand Est	247	3 444	741	20	53	1 252	5 757
Amiens	52	1 406	194	8	26	502	2 188
Lille	283	4 984	971	27	116	1 421	7 802
Hauts-de-France	335	6 390	1 165	35	142	1 923	9 990
Créteil	113	2 199	243	4	27	1 324	3 910
Paris	465	2 605	200	11	37	1 427	4 745
Versailles	464	3 976	248	18	85	1 876	6 667
Île-de-France	1 042	8 780	691	33	149	4 627	15 322
Normandie	118	2 689	637	13	40	836	4 333
Bordeaux	164	2 730	533	31	33	638	4 129
Limoges	14	331	39	5	2	110	501
Poitiers	56	1 167	206	14	5	355	1 803
Nouvelle-Aquitaine	234	4 228	778	50	40	1 103	6 433
Montpellier	142	2 021	470	29	17	529	3 208
Toulouse	190	2 370	459	36	46	691	3 792
Occitanie	332	4 391	929	65	63	1 220	7 000
Pays de la Loire (Nantes)	407	7 195	1 207	77	79	1 652	10 617
Aix-Marseille	190	2 609	624	13	39	868	4 343
Nice	110	1 294	205	9	10	271	1 899
Provence-Alpes-Côte d'Azur	300	3 903	829	22	49	1 139	6 242
France métropolitaine	4 162	59 355	10 440	527	828	19 105	94 417
Guadeloupe	10	209	98	1	1	125	444
Guyane	2	87	26	1	0	128	244
Martinique	7	238	32	0	1	147	425
La Réunion	31	402	58	5	6	118	620
DROM	50	936	214	7	8	518	1 733
France métropolitaine + DROM (hors Mayotte)	4 212	60 291	10 654	534	836	19 623	96 150

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

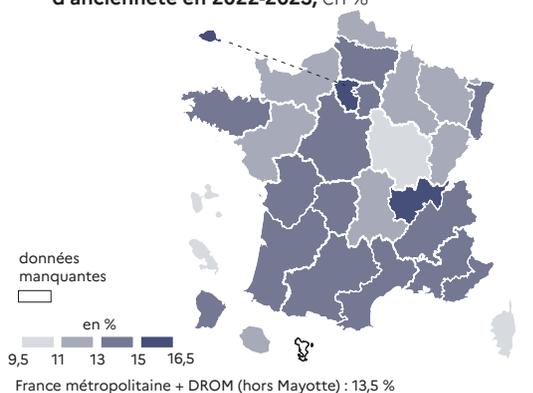
RERS 2023, DEPP

3 Enseignants du second degré privé sous contrat : part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2022-2023, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

4 Enseignants titulaires du second degré privé sous contrat : part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2022-2023, en %



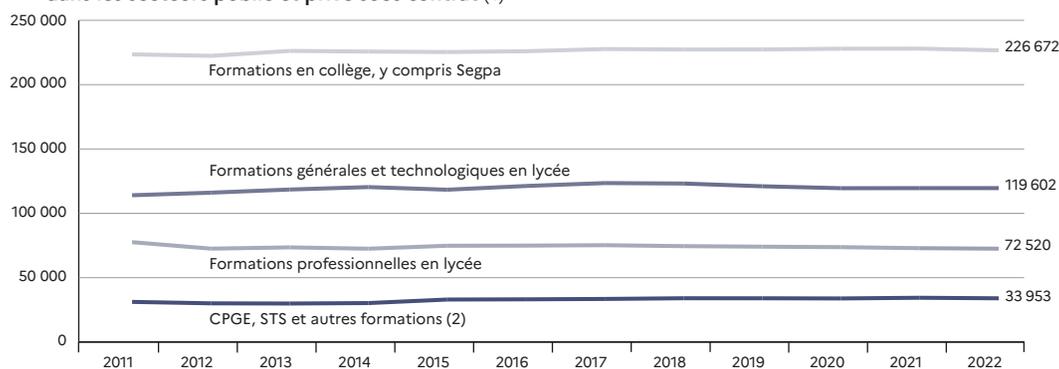
► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2022.

Entre les rentrées 2021 et 2022, les effectifs d'enseignants sont en légère baisse pour les formations de niveau collège (y compris Segpa) et les formations professionnelles en lycée (-0,6%). Les effectifs sont stables dans les formations générales et technologiques en lycée (1).

À la rentrée 2022, la moitié des 360 600 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège contre 26,1% pour les formations générales et technologiques et 16,3% pour les formations professionnelles en lycée (2). Cette répartition est comparable parmi les 92 100 enseignants du secteur privé sous contrat : 49,2% assurent une formation au collège (y compris Segpa), 27,8% une formation générale et technologique et 14,9% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (80,1% du corps enseignant dans le public et 75,9% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (63,8% et 74,7%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (PLP) (75,5% dans le public et 65,5% dans le privé). Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (16,3% dans le public et 25,0% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 5,6% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,6% dans le privé.

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'éducation nationale – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, bases relais.

2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2022-2023 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		12	2 061	7	0	2 079	0,6	38,8	0,3
Agrégés	11 464	459	27 637	4 721	5 522	39	49 841	13,8	54,1	8,0
Certifiés et assimilés	145 186	3 924	59 938	120	11 253	155	220 576	61,2	61,6	9,9
PLP	3 811	44 363	274	0	1 319	122	49 889	13,8	50,5	5,4
Autres titulaires (4)	7 897	429	76	1	0	22	8 424	2,3	66,8	3,7
Total titulaires	168 358	49 175	87 937	6 903	18 099	337	330 809	91,7	58,8	8,7
Total non-titulaires	12 999	9 572	6 004	10	1 076	142	29 804	8,3	50,2	
Ensemble	181 357	58 747	93 941	6 913	19 176	479	360 613	100,0	58,1	
Total (%)	50,3	16,3	26,1	1,9	5,3	0,1	100,0			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 11 464 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,8%.

3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2022-2023 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes	Part à temps partiel (3)
Professeurs de chaire supérieure	0		4	117	4	1	126	0,1	26,2	1,6
Agrégés	808	42	1 868	965	493	9	4 184	4,5	54,4	6,5
Certifiés et assimilés	34 379	1 165	19 172	170	3 647	61	58 594	63,6	67,6	9,7
PLP	891	9 028	320	1	443	26	10 708	11,6	63,8	7,7
Autres titulaires (4)	725	91	91	0	16		922	1,0	72,5	9,7
Total titulaires	36 803	10 325	21 454	1 253	4 603	97	74 534	80,9	66,3	9,2
Total non-titulaires	8 512	3 448	4 207	13	1 344	76	17 600	19,1	59,1	
Ensemble	45 315	13 773	25 661	1 266	5 947	172	92 134	100,0	65,0	
Total (%)	49,2	14,9	27,8	1,4	6,5	0,2	100,0			

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

RERS 2023, DEPP

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

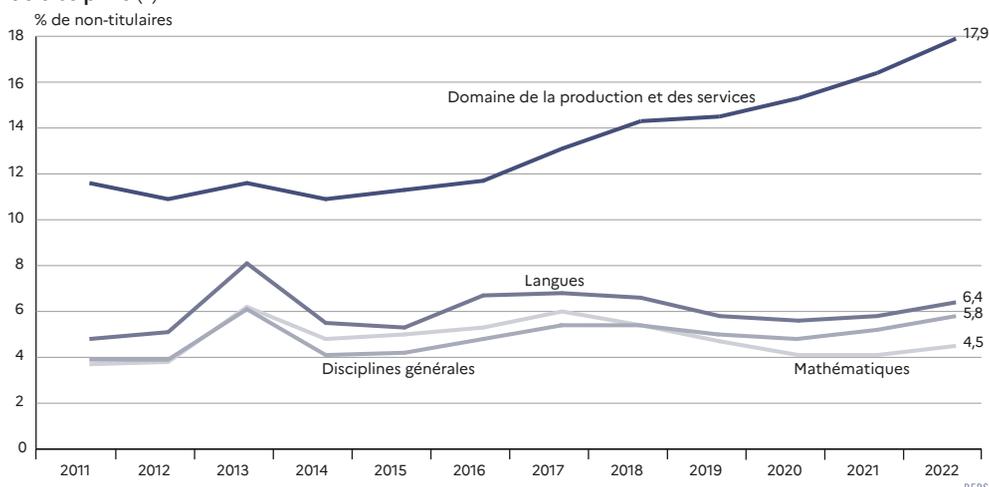
Dans le second degré, 360 600 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 92 100 dans le secteur privé sous contrat à la rentrée scolaire 2022. Dans le secteur public, 77,1% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,4% des enseignants exercent des disciplines dans le domaine de la production et 8,0% dans celui des services (2). Dans le public, le groupe de disciplines « langues » est le plus important avec 56 900 enseignants devant les « lettres » (56 100) et les « mathématiques » (45 000).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61,7% dans le public et 67,1% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (65,5% dans

le public et 73,8% dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,9% dans le public et 37,1% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les disciplines « langues » et « lettres » (respectivement 82,8% et 79,4%), mais elles sont minoritaires en philosophie (38,5%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (19,5%) et de la production (16,9%) que dans les disciplines générales (5,8%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services. Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « Lettres » comprend principa-

lement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Les enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2022-2023 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	0	8	3 775	353	67	4	4 207	38,5	5,9	1 192	43,3
Lettres	31 210	12 605	10 014	705	1 472	75	56 080	79,4	6,8	14 230	83,5
<i>dont : lettres modernes</i>	25 213	104	8 294	390	1 170	35	35 206	83,2	4,4	9 952	86,0
<i>lettres classiques</i>	4 908	2	1 604	314	90	2	6 921	82,4	3,8	830	83,4
Langues	34 718	356	18 848	1 156	1 849	21	56 947	82,8	6,4	15 716	87,1
<i>dont : anglais</i>	20 155	54	9 922	623	1 458	15	32 228	82,3	5,1	8 750	86,8
<i>espagnol</i>	9 174	171	5 614	252	268	4	15 482	84,5	7,1	4 385	88,9
<i>allemand</i>	3 466	49	1 861	207	75	2	5 659	83,7	5,2	1 695	87,4
Histoire-géographie	18 286	15	10 756	384	80	7	29 528	49,8	4,7	8 048	55,9
Sciences économiques et sociales	2	3	4 222	135	12	5	4 378	49,2	6,0	1 393	55,4
Mathématiques	23 910	6 730	11 913	1 642	815	16	45 026	44,6	4,5	11 501	56,0
Physique-chimie	9 058	17	9 728	1 455	1 240	6	21 504	42,8	6,1	5 397	51,3
Biologie-géologie	10 232	6	6 756	151	8	4	17 156	65,8	4,9	4 708	71,6
Éducation musicale	6 188	3	2 09	6	5	2	6 412	55,1	11,9	1 690	59,4
Arts plastiques	5 995	20	528	26	22	1	6 591	70,1	8,9	1 828	76,4
Éducation physique et sportive	21 108	3 610	5 400	90	8	10	30 225	41,7	4,1	7 457	36,6
Total disciplines générales	160 706	23 372	82 148	6 102	5 577	150	278 054	61,7	5,8	73 160	67,1
Domaines de la production											
Technologie	8 991	98	3 314	11	3 240	22	15 676	14,9	15,0	3 368	22,6
Sciences techniques industrielles			9	599	2		611	11,5	0	73	13,7
Génie industriel (2)	418	3 125	17		175	24	3 758	25,0	20,5	370	27,8
Génie chimique	1	86	2		14		103	35,9	14,6	9	55,6
Génie civil	696	1 759	3		83	7	2 547	13,5	23,7	168	19,1
Génie thermique	97	852	5		71	1	1 025	3,5	18,2	150	9,3
Génie mécanique	177	4 263	22	13	279	17	4 771	5,0	14,2	733	11,2
Génie électrique	41	3 038	25	0	230	6	3 339	4,7	14,9	762	5,0
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 218	4 062	53		244	12	5 590	83,9	16,7	1 303	89,8
Métiers des arts appliqués	94	2 246	389	20	925	10	3 684	67,8	21,9	1 037	66,0
Biotech.-génie biologique et biochimie	303	153	899	10	550	67	1 983	65,0	19,4	412	73,1
Hôtellerie : techniques culinaires	58	1 316	121		122	2	1 619	19,4	20,0	389	14,9
Total domaines de la production	12 093	20 998	4 859	654	5 935	168	44 706	28,9	16,9	8 774	37,1
Domaines des services											
Informatique, télématique	1	1	175	5	126		308	13,6	8,1	68	26,5
Industries graphiques	2	167	1		69	1	239	42,3	35,6	32	40,6
Autres activités : conduite, navigation	1	660					661	9,7	16,0	88	19,3
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	10	443	25	1	72	10	560	43,6	40,2	122	50,0
EFS-Employé technique des collectivités (3)	25	2					27	85,2	25,9	24	79,2
Paramédical et social, soins personnels	10	2 403	827	0	410	71	3 720	90,2	17,0	1 868	94,0
Économie et gestion	360	8 858	5 707	152	6 607	28	21 712	65,4	20,0	6 670	71,3
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 001	139		353	2	1 518	52,9	13,3	358	49,2
Total domaines des services	431	13 535	6 874	158	7 637	110	28 745	65,5	19,5	9 230	73,8
Enseignement spécialisé	8 128	843	59		27	51	9 108	66,9	6,0	970	72,6
Ensemble	181 357	58 747	93 941	6 913	19 176	479	360 613	58,1	8,3	92 134	65,0

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé sous contrat.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes.

Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

À la rentrée 2022, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public est de 18,6 heures par semaine : 17,6 heures d'enseignement, dont 1,7 heure supplémentaire, une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 19,1 heures pour les certifiés et assimilés et 19,7 heures pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,3 en moyenne). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,2 heures, dont 1,8 heure supplémentaire.

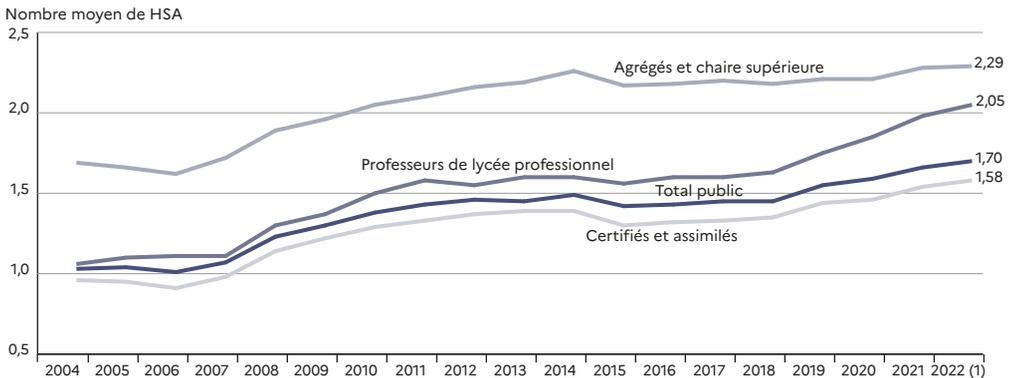
La part des enseignants faisant des **heures supplémentaires** à l'année est plus importante parmi les hommes,

tant dans le secteur public (77,3% des hommes contre 70,8% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (71,6% des hommes contre 65,9% des femmes) (3).

Sur l'année scolaire 2021-2022, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65,4% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47,5% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 23,6% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans les établissements du second degré du secteur public a augmenté entre 2004 et 2022 pour passer de 1,03 à 1,70 (1). En particulier, elles augmentent de 0,42 heure pour les PLP depuis 2018.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans les établissements du second degré du secteur public



► Champ : France métropolitaine + DROM. Établissements du second degré dans le secteur public.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Précisions

Service moyen d'un enseignant – Voir **service total des enseignants** dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.25 ; 22.33.

2 Service hebdomadaire moyen dans les établissements du second degré 2022-2023

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	51 920	14,8	0,4	0,9	16,1	2,3
Certifiés et assimilés	220 576	18,0	0,6	0,5	19,1	1,6
PLP	49 889	19,3	0,2	0,1	19,7	2,1
Autres titulaires (3)	8 424	20,6	0,4	0,2	21,2	0,7
Total titulaires	330 809	17,8	0,5	0,5	18,8	1,7
Non-titulaires (4)	27 861	16,8	0,2	0,4	17,5	1,3
Contractuels alternants	1 943	5,9	0,1	0,0	6,0	0,0
Total non-titulaires	29 804	16,1	0,2	0,4	16,7	1,3
Ensemble public	360 613	17,6	0,5	0,5	18,6	1,7
Titulaires	74 534	17,7	0,4	0,5	18,7	1,8
Non-titulaires	17 600	15,5	0,2	0,4	16,1	1,5
Ensemble privé sous contrat	92 134	17,3	0,4	0,5	18,2	1,8
Total public et privé sous contrat	452 747	17,6	0,5	0,5	18,5	1,7

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022. Établissements du second degré. Public + Privé sous contrat.

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations.
3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.
4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,8 heures devant élèves, 0,4 heure dans d'autres activités et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,3 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans les établissements du second degré en 2022-2023

		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1) (%)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas (%)		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Femmes	1,6	0,9	27,6	33,2	70,8	65,9
	Hommes	1,8	1,2	20,9	27,2	77,3	71,6
Âge	Moins de 30 ans	13,4	7,3	27,6	32,5	59,0	60,2
	De 30 à 39 ans	1,5	1,3	25,6	28,8	72,9	69,9
	De 40 à 49 ans	0,5	0,4	23,3	29,2	76,2	70,4
	50 ans ou plus	0,2	0,1	24,9	33,3	74,9	66,6
Corps	Agrégés et chaires supérieures	1,6	0,0	15,5	19,1	82,9	80,9
	Certifiés et assimilés	1,3	1,0	24,2	28,2	74,5	70,8
	PLP	1,0	0,8	21,1	26,4	77,9	72,8
	Autres titulaires (2)	0,0	0,0	59,3	68,2	40,7	31,8
	Total titulaires	1,3	0,9	23,2	27,9	75,5	71,2
	Non-titulaires (3)	6,6	1,3	41,8	44,5	51,6	54,2
Ensemble	1,7	1,0	24,8	31,1	73,5	67,9	

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022. Établissements du second degré. Public + Privé sous contrat.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.
2. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.
3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : dans les établissements du second degré public, 1,6% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 27,6% pourraient en faire, mais n'en font pas et 70,8% en font.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2021-2022

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires par rapport à la rentrée 2021 (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,1	994	64,3	1 347	65,4	1 134
Indemnités pour missions particulières	22,1	982	25,9	1 264	23,6	1 107
Indemnités de professeur principal	48,1	1 274	46,5	1 284	47,5	1 278

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2021. Établissements du second degré. Public + Privé sous contrat.

Lecture : dans les établissements du second degré, 66,1% des enseignantes qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2021 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 994 euros.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structures plus petites. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis diminue régulièrement pour atteindre 21,6 à la rentrée 2022 (1). Entre 2021 et 2022, on constate une baisse sensible pour les formations professionnelles en lycée.

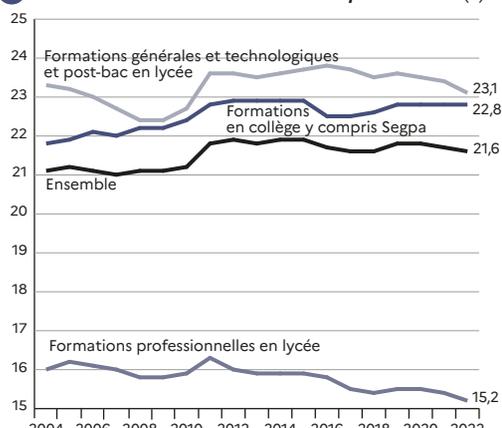
Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,4 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 24,3 pour les formations générales et technologiques en lycée (3).

Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,5). Pour les formations en collège (y compris Segpa) dans le secteur public, l'indicateur E/S est le plus faible pour l'académie de Martinique (20,1) et le plus élevé à Mayotte (24,4).

L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève traduit, quant à lui, les moyens fournis. À la rentrée 2022, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

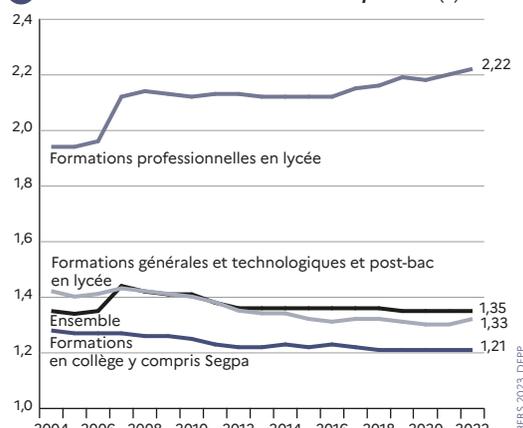
Le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (y compris Segpa) est de 1,18 heure, tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,21 heures).

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) :

E/S – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves sous statut scolaire dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Heures d'enseignement par élève : H/E – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves sous statut scolaire dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.41.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2022-2023 (1)

Secteur public	Formations en collège y compris Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Total Second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,24	22,4	2,32	15,3	1,24	24,1	1,37	21,5	2,03	16,8	1,40	21,1
Grenoble	1,17	23,3	2,22	14,9	1,22	24,2	1,28	22,2	1,83	18,3	1,30	22,0
Lyon	1,17	23,4	2,21	15,1	1,20	24,9	1,28	22,4	1,61	20,1	1,30	22,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1,18	23,2	2,23	15,0	1,21	24,5	1,29	22,2	1,76	18,8	1,32	22,0
Besançon	1,23	22,5	2,29	15,1	1,25	23,9	1,36	21,5	2,10	15,7	1,39	21,1
Dijon	1,23	22,2	2,42	13,9	1,28	23,9	1,36	21,2	1,96	16,7	1,39	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,23	22,3	2,36	14,5	1,27	23,9	1,36	21,3	2,02	16,3	1,39	21,0
Bretagne (Rennes)	1,22	22,7	2,23	15,2	1,24	24,4	1,33	21,8	1,75	19,0	1,35	21,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,23	22,5	2,19	15,6	1,25	24,6	1,34	21,9	1,88	17,5	1,36	21,6
Corse	1,33	21,4	2,77	12,8	1,35	21,9	1,48	19,9	2,81	12,6	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,26	22,3	2,16	15,1	1,24	24,3	1,37	21,4	1,82	17,8	1,39	21,1
Reims	1,25	22,2	2,27	14,5	1,21	24,4	1,36	21,1	1,88	17,5	1,39	20,9
Strasbourg	1,21	23,0	2,21	15,1	1,22	25,1	1,33	22,1	1,75	18,9	1,35	21,9
Grand Est	1,24	22,5	2,20	14,9	1,23	24,6	1,35	21,6	1,81	18,1	1,38	21,3
Amiens	1,26	21,9	2,21	15,7	1,26	24,2	1,39	21,1	2,01	16,6	1,42	20,9
Lille	1,29	21,5	2,15	15,9	1,35	22,6	1,43	20,5	1,71	19,0	1,45	20,4
Hauts-de-France	1,28	21,6	2,17	15,8	1,32	23,1	1,42	20,7	1,79	18,3	1,44	20,6
Créteil	1,22	22,6	2,08	16,0	1,25	24,1	1,33	21,8	1,72	19,3	1,35	21,6
Paris	1,22	22,6	2,28	14,8	1,22	25,1	1,34	21,9	1,36	23,8	1,34	22,2
Versailles	1,15	23,9	2,11	15,1	1,21	24,5	1,27	22,6	1,60	20,7	1,28	22,5
Île-de-France	1,18	23,2	2,12	15,4	1,23	24,4	1,30	22,2	1,53	21,3	1,32	22,1
Normandie	1,23	22,5	2,27	15,2	1,23	24,6	1,34	21,7	1,85	17,6	1,36	21,5
Bordeaux	1,20	23,2	2,30	15,0	1,24	24,6	1,33	22,1	1,80	19,1	1,35	21,9
Limoges	1,23	22,6	2,44	15,3	1,26	24,5	1,37	21,7	1,99	17,0	1,40	21,4
Poitiers	1,22	22,6	2,43	14,0	1,26	23,8	1,35	21,5	2,07	16,2	1,37	21,2
Nouvelle-Aquitaine	1,21	23,0	2,35	14,8	1,25	24,3	1,34	21,9	1,90	17,9	1,36	21,6
Montpellier	1,18	23,3	2,14	15,9	1,24	24,8	1,30	22,4	1,79	18,6	1,32	22,2
Toulouse	1,18	23,4	2,30	15,0	1,23	24,2	1,31	22,1	1,89	17,7	1,33	21,8
Occitanie	1,18	23,4	2,22	15,4	1,23	24,5	1,30	22,2	1,84	18,1	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,19	23,2	2,37	14,4	1,23	24,5	1,32	21,9	1,88	18,4	1,35	21,7
Aix-Marseille	1,18	23,2	2,30	14,5	1,28	23,4	1,33	21,7	1,76	18,9	1,35	21,5
Nice	1,13	23,9	2,14	15,4	1,23	24,3	1,26	22,5	1,77	19,0	1,29	22,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,16	23,5	2,37	14,9	1,26	23,8	1,30	22,0	1,76	18,9	1,32	21,8
France métropolitaine	1,21	22,9	2,22	15,2	1,24	24,3	1,33	21,8	1,75	18,9	1,35	21,6
Guadeloupe	1,38	21,1	2,27	15,9	1,44	22,0	1,54	20,1	2,04	17,1	1,57	19,9
Guyane	1,36	20,2	2,08	16,0	1,35	21,3	1,50	19,2	2,05	16,8	1,52	19,1
Martinique	1,41	20,1	2,44	14,1	1,52	20,9	1,63	18,6	2,15	15,3	1,67	18,3
Mayotte	1,09	24,4	1,74	19,0	1,15	25,2	1,19	23,6	1,56	20,9	1,20	23,5
La Réunion	1,26	22,3	2,26	15,1	1,32	23,1	1,44	20,6	2,00	16,9	1,46	20,4
DROM	1,27	21,9	2,17	15,7	1,33	22,8	1,43	20,6	2,00	16,9	1,46	20,3
Public, France métropolitaine + DROM	1,21	22,8	2,22	15,2	1,25	24,2	1,33	21,8	1,76	18,8	1,35	21,6
Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM	1,09	26,0	2,17	16,5	1,29	24,7	1,25	24,0	1,80	19,1	1,28	23,7
Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM	1,18	23,4	2,21	15,5	1,26	24,3	1,32	22,2	1,77	18,9	1,34	22,0

RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

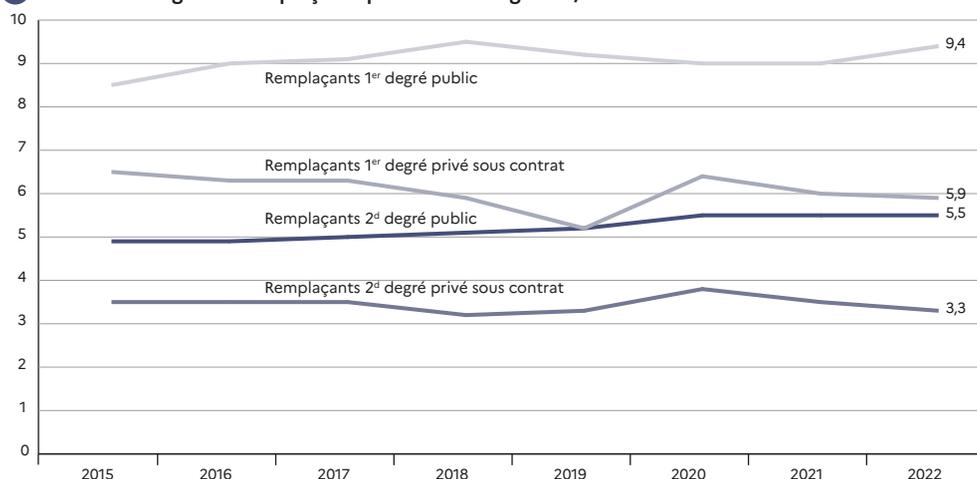
À la rentrée 2022, dans le premier degré public, 30 700 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,4% des enseignants (5,9% dans le privé sous contrat). Dans le second degré public, 21 500 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,5% des enseignants (3,3% dans le privé sous contrat).

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que pour les femmes la tranche d'âge des 30 ans ou moins est plus fortement

représentée. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part de remplaçants parmi les enseignants a été la plus forte en 2018 (9,5%) et s'est stabilisée (9,4% en 2022) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis décroît jusqu'en 2022 (5,9%). Dans le second degré public, leur part s'échelonne de 4,9% à 5,5% entre 2015 et 2022. Elle évolue peu dans le second degré privé sous contrat : en légère baisse en 2018 puis en hausse en 2020 et de nouveau en légère baisse depuis 2020 (-0,5 point).

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2022-2023

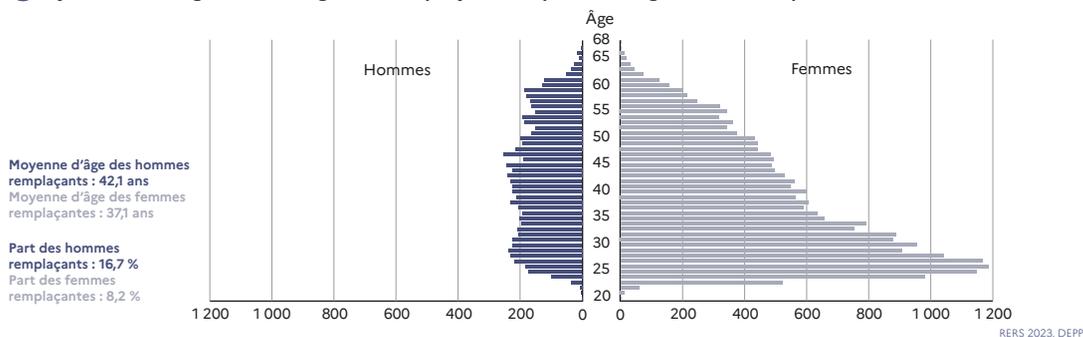
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	27 486	8,6		
Enseignant non titulaire	3 197	45,8	2 602	37,1
Total 1^{er} degré	30 683	9,4	2 602	5,9
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 009	1,9		
Certifié et PEPS	8 296	3,5		
Professeur en lycée professionnel	685	1,3		
Autres enseignants titulaires	52	0,5		
Enseignant non titulaire	11 435	31,2	3 160	16,1
Total 2^e degré	21 477	5,5	3 160	3,3

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

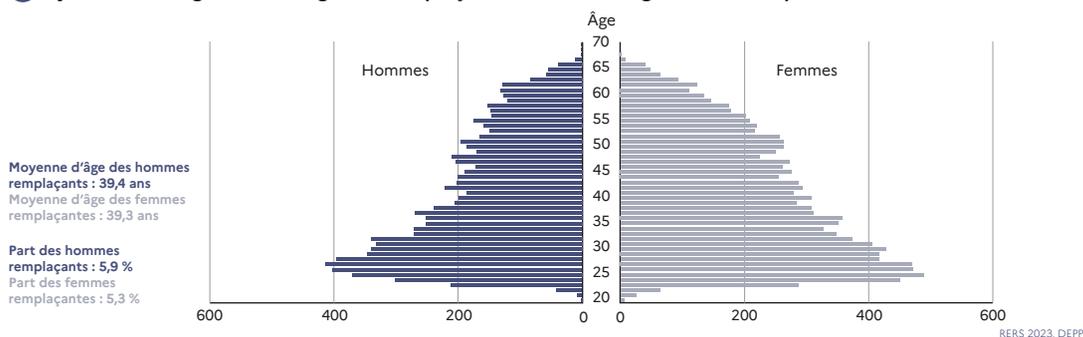
Lecture : 21 477 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2022-2023



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2022-2023



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022.

À la rentrée 2022, parmi les enseignants titulaires du premier degré public, 1,2% ont changé de département (la même part qu'en 2015) et 1,7% des enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation (2,2% en 2015) (1)(2). Les taux de mobilité s'élevaient respectivement à 16,5% et 8,3% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

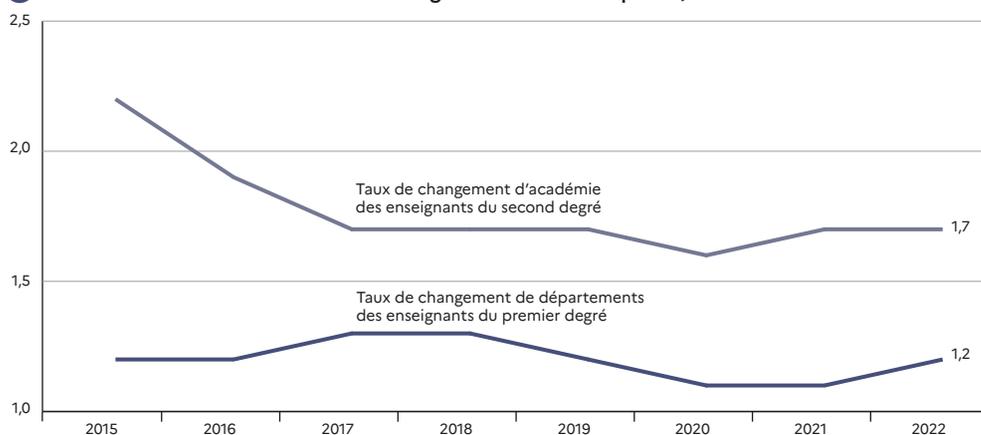
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,2% dans le premier degré et 92,4% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,9%). À l'inverse,

les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,4% des cas, car les concours sont de niveau académique avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont généralement peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés : entre -4,9% dans l'académie de Créteil et +1,9% dans celles de Bordeaux et Montpellier (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'ils sont en REP ou REP+ que dans les autres (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022.

RERS 2023, DEPP

Lecture : entre novembre 2021 et novembre 2022, 1,2% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le *bilan social national* (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2021 et/ou en novembre 2022, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2021 et 2022, en %

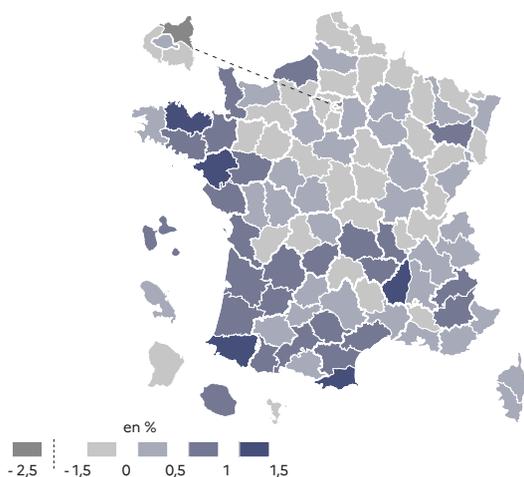
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,5	6,5	1,2	8,3	3,9	1,7	12,3
Moins de 30 ans (1)	48,2	9,8	2,6	28,1	8,5	8,2	39,5
30-39 ans (1)	23,3	8,6	1,8	14,6	6,7	3,4	19,3
40-49 ans (1)	12,7	6,5	0,9	6,7	4,0	1,1	9,8
50 ans et plus (1)	8,8	5,0	0,6	4,4	2,5	0,7	6,2
Néo-titulaires (2)	96,2		0,4	92,4		51,9	94,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

- Hors néo-titulaires.
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2021 et titulaires le 30 novembre 2022.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2021 et le 30 novembre 2022, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

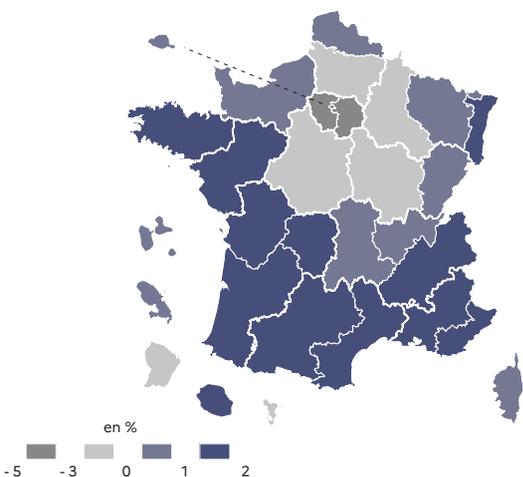
Lecture : entre novembre 2021 et novembre 2022, 16,5% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,5% ont changé d'établissement. 1,2% des enseignants du premier degré ont changé de département.

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2021-novembre 2022)



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2021-novembre 2022)



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	12,9	38,1	21,9	27,2	100,0
hors zone REP ou REP+	12,9	36,1	21,9	29,1	100,0
REP	13,7	44,2	20,8	21,3	100,0
REP+	11,3	43,8	23,4	21,5	100,0
Collèges et SEGPA	7,0	29,1	26,1	37,7	100,0
hors zone REP ou REP+	6,6	26,9	25,7	40,8	100,0
REP	9,0	35,9	25,9	29,1	100,0
REP+	8,0	37,0	30,3	24,8	100,0
Lycées GT	5,8	25,3	26,9	42,0	100,0
Lycées professionnels	7,1	27,2	23,2	42,6	100,0
Lycées polyvalents	6,5	28,2	26,2	39,1	100,0
Autres établissements	40,4	43,7	10,6	5,3	100,0
Ensemble des écoles et établissements	13,6	34,1	22,3	30,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2022. RERS 2023, DEPP

Lecture : en novembre 2022, 12,9% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

8.15 La rémunération des enseignants de l'éducation nationale

En 2021, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 590 euros nets par mois : 2 660 euros dans le public et 2 260 dans le privé sous contrat (1) (2) (3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 700 euros en EQTP : 2 740 euros dans le public et 2 430 euros dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 460 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 690 euros, auquel s'ajoutent 310 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 510 euros par mois pour les certifiés,

780 euros pour les agrégés, et 2 330 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 730 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 170 euros, soit 290 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 520 euros nets par mois contre 2 920 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère chargé de l'éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2022-2023*, à paraître.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.34.
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)	3 012	2 650	299	0	9,9	2 409	1 736	3 131	0,91	2 499
Enseignants titulaires	3 035	2 674	298	0	9,8	2 427	1 786	3 136	0,91	2 512
Enseignants contractuels	2 306	1 933	326	0	14,1	1 859	1 008	2 789	0,89	1 873
Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)	3 404	2 807	540	248	15,9	2 745	1 783	3 722	0,93	2 859
Enseignants titulaires	3 539	2 926	554	262	15,7	2 852	1 992	3 770	0,92	2 938
Enseignants contractuels	2 476	1 988	446	154	18,0	2 011	1 122	2 878	0,94	2 118
Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)	3 227	2 736	431	140	13,4	2 593	1 760	3 508	0,89	2 695

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2021, les 10 % des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 760 euros nets mensuels.

5. En 2021, les 10 % des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 508 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	3 056	2 678	314	0	10,3	2 452	1 801	3 173	0,91	2 532
Enseignants titulaires	3 062	2 685	313	0	10,2	2 457	1 812	3 174	0,91	2 537
dont professeurs des écoles	3 063	2 686	312	0	10,2	2 457	1 812	3 175	0,91	2 537
Enseignants contractuels	2 665	2 183	432	0	16,2	2 158	1 484	3 088	0,94	2 070
Enseignants du second degré public	3 506	2 883	566	258	16,1	2 842	1 902	3 811	0,94	2 936
Enseignants titulaires	3 605	2 969	576	270	16,0	2 921	2 038	3 849	0,93	2 998
dont : professeurs de chaire supérieure	6 810	4 382	2 331	1 972	34,2	5 725	4 424	7 074	0,89	5 732
professeurs agrégés	4 424	3 567	776	495	17,5	3 600	2 571	4 612	0,93	3 688
professeurs certifiés	3 398	2 835	508	213	15,0	2 747	1 965	3 550	0,94	2 828
professeurs d'EPS	3 431	2 848	523	205	15,2	2 776	2 036	3 522	1,00	2 834
professeurs de lycée professionnel	3 626	2 945	621	255	17,1	2 942	2 190	3 716	0,95	2 992
Enseignants contractuels	2 647	2 128	476	154	18,0	2 152	1 275	3 024	0,95	2 223
Ensemble des enseignants du secteur public	3 293	2 786	446	140	13,6	2 657	1 840	3 562	0,89	2 743

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 680	2 439	181	0	6,8	2 084	1 393	2 807	0,94	2 227
Enseignants assimilés titulaires	2 798	2 568	167	0	6,0	2 165	1 590	2 826	0,94	2 288
dont professeurs des écoles	2 799	2 570	167	0	6,0	2 166	1 592	2 827	0,94	2 288
Maîtres délégués du premier degré	2 069	1 767	256	0	12,4	1 662	901	2 483	0,91	1 751
Enseignants du second degré privé	2 985	2 497	437	209	14,6	2 348	1 462	3 265	0,95	2 524
Enseignants assimilés titulaires	3 225	2 721	450	225	14,0	2 522	1 812	3 328	0,94	2 651
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 448	3 574	789	549	17,7	3 502	2 603	4 517	0,90	3 610
professeurs certifiés	3 150	2 673	423	208	13,4	2 462	1 776	3 237	0,95	2 597
professeurs d'EPS	3 185	2 719	412	185	12,9	2 486	1 925	3 190	0,99	2 570
professeurs de lycée professionnel	3 352	2 782	520	246	15,5	2 623	1 962	3 386	0,93	2 728
Maîtres délégués du second degré	2 154	1 724	390	153	18,1	1 745	945	2 396	0,95	1 905
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 884	2 478	353	141	12,2	2 261	1 432	3 136	0,92	2 426

RERS 2023, DEPP

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2022-2023, près de 340 000 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1)(2). Seulement 37 % d'entre eux sont fonctionnaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative, tous non-titulaires.

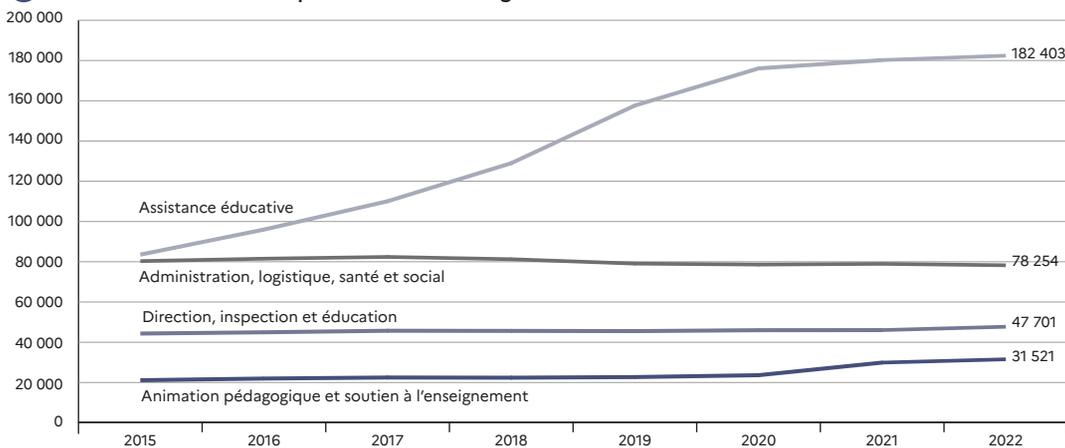
La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative interdégré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier ou second degré dans les données.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout

marquée par l'augmentation du nombre des personnels d'assistance éducative entre 2015 et 2021, en raison d'un recrutement important d'AESH, suivie d'une hausse plus modérée sur la dernière année. Les effectifs des personnels d'animation pédagogique et soutien à l'enseignement, qui ont crû progressivement jusqu'en 2020, augmentent très fortement, de 33%, sur les deux dernières années. Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs n'évoluent pas.

Au 31 décembre 2021, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, 52 700 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 81 700 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 83% sont fonctionnaires ou stagiaires et 21% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 62% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2021. Traitement DEPP.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2022-2023

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 162	12	ε	ε	6 969	68	662	8 877	99,7
Animation pédagogique du 2 ^d degré public	ε	165	1 699	1 111	174	1 832	658	5 640	75,3
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	203						ε	207	97,6
Animation pédagogique du 2 ^d degré privé			242	161			ε	404	93,1
Animation pédagogique	1 366	177	1 943	1 274	7 143	1 900	1 325	15 128	90,4
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 114	ε			5		32	5 152	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	998							998	99,4
Direction d'établissement du 2 ^d degré	21	10 184	3 757	1 389	6	33	129	15 519	99,9
Direction	6 133	10 185	3 757	1 389	11	33	161	21 669	99,9
Inspection du 1^{er} degré public	ε	ε	ε	ε	1 435	28	ε	1 476	100,0
Inspection du 2^d degré public		32	63	27	108	1 804	8	2 042	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale						253		253	100,0
Inspection	4	36	64	28	1 543	2 085	11	3 771	100,0
Éducation en internat	125						ε	128	98,4
Développement psychologique et socialisation des élèves	ε		ε		3 712	133	32	3 879	86,9
Éducation du 1^{er} degré public	126		ε		3 712	133	35	4 007	87,3
Conseiller principal d'éducation		7 140	4 275	1 501		ε	552	13 469	85,5
Éducation en internat				244				244	83,6
Développement psychologique et orientation des élèves		5	ε			4 342	193	4 541	72,8
Éducation du 1^{er} degré public		7 145	4 276	1 745		4 343	745	18 254	82,3
Éducation	126	7 145	4 277	1 745	3 712	4 476	780	22 261	83,2
Assistance éducative (2)								182 403	0,0
Administration	115	15 733	12 992	3 202	7 671	13 666	785	54 164	86,4
Santé et accompagnement social	10	5 533	2 152	825	4 022	493	6	13 041	87,3
Logistique technique et de services		461	5 838	81	395	3 998	276	11 049	83,7
Administration, logistique, santé et social	125	21 727	20 982	4 108	12 088	18 157	1 067	78 254	86,2
Soutien à l'enseignement	4 642	5 274	4 958	666	787	52	14	16 393	0,4
Ensemble	12 409	82 669	109 616	18 043	74 038	31 722	3 382	339 879	36,8

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2022 (voir « Précisions »).

RERS 2023, DEPP

- Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.
- Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH). Par ailleurs, en 2022, suite à des difficultés dans la remontée des données, le nombre d'AED dans les bases n'est pas complet, en particulier les AED en CDI. Le nombre d'AED manquants a été estimé à 8 000 personnes. Ils sont ici comptabilisés parmi les effectifs des missions d'assistance éducative. Enfin, ces personnels interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats. Ils ne sont donc pas ventilés par niveau de formation.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2021-2022

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
ATSEM (1)	52 722	99,4	32,6	47,9	40,8
Titulaires (dont stagiaires)	43 378	99,6	30,8	49,8	45,5
Contractuels	9 344	98,6	41,3	39,1	33,8
ATTEE (2)	81 655	61,7	12,7	50,2	48,9
Titulaires (dont stagiaires)	68 281	61,0	10,1	51,8	50,1
Contractuels	13 374	65,2	25,6	42,9	42,1
Ensemble	134 377	76,5	20,5	49,1	48,8

► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2021.

RERS 2023, DEPP

- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
- Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.
- Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

Au cours du printemps 2022, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,0 sur 10 en moyenne (1). Ce niveau varie peu entre les différentes catégories de personnels.

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,5 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,3). Ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (3,1) et le niveau de rémunération (3,4) sont jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,8 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,7 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les enseignants remplaçants des premier et second degrés (5,1 et 4,8) et les personnels de direction du second degré (5,1).

Plus de la moitié des personnels de l'éducation nationale considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 43% désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (30%), les perspectives de carrière (26%) et la formation professionnelle continue (19%).

Précisions

La première édition du baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale a été menée au cours du printemps 2022. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif, l'enquête s'adresse aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires de France (métropolitaine et DROM) publics et privés sous contrat. Ont été interrogés les personnels enseignants, de direction, administratifs, les conseillers principaux d'éducation, les assistants sociaux, les psychologues de l'éducation nationale, les infirmiers et les médecins scolaires. 62 000 personnels ont répondu à l'enquête. L'enquête a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.31.

Source

DEPP, baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2022, en note moyenne sur 10

		Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
Premier degré	Enseignants hors remplaçants	6,1	6,7	7,6	2,5
	Enseignants remplaçants	5,4	6,0	6,9	2,1
	Directeurs	6,2	6,8	7,7	2,9
Second degré	Enseignants hors remplaçants	5,9	6,5	7,0	2,3
	Enseignants remplaçants	5,3	5,6	6,5	2,0
	Chefs d'établissement	6,3	6,6	7,5	4,3
	Personnels administratifs	6,5	6,7	7,0	3,2
	Conseillers principaux d'éducation	6,3	6,7	7,6	3,3
Personnels médico-sociaux	Assistants sociaux	6,0	6,9	7,5	2,6
	Médecins	5,1	6,7	7,0	2,1
	Infirmiers	5,9	6,6	7,1	2,4
	Psychologues	5,5	6,4	7,2	3,2
Ensemble		6,0	6,5	7,3	2,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2022, en note moyenne sur 10

		Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
Premier degré	Enseignants hors remplaçants	3,1	3,4	7,1	5,7
	Enseignants remplaçants	2,6	3,0	7,4	5,1
	Directeurs	3,6	3,7	7,5	5,4
Second degré	Enseignants hors remplaçants	3,0	3,4	6,7	5,8
	Enseignants remplaçants	2,4	2,9	7,1	4,8
	Chefs d'établissement	4,1	4,1	7,0	5,1
	Personnels administratifs	3,7	3,8	5,7	6,5
	Conseillers principaux d'éducation	3,7	3,9	6,6	6,3
Personnels médico-sociaux	Assistants sociaux	3,7	4,5	6,3	6,5
	Médecins	3,7	4,0	5,9	7,0
	Infirmiers	2,7	3,3	6,5	6,6
	Psychologues	3,0	3,4	6,6	5,9
Ensemble		3,1	3,4	6,8	5,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2022, en %

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	55	48	29	22	22
Personnels du second degré	59	39	30	28	16
Personnels médico-sociaux	48	53	22	28	38
Ensemble	57	43	30	26	19

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2023, DEPP

Lecture : 57% des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de quatorze domaines proposés.

En 2021-2022, plus de 92 000 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

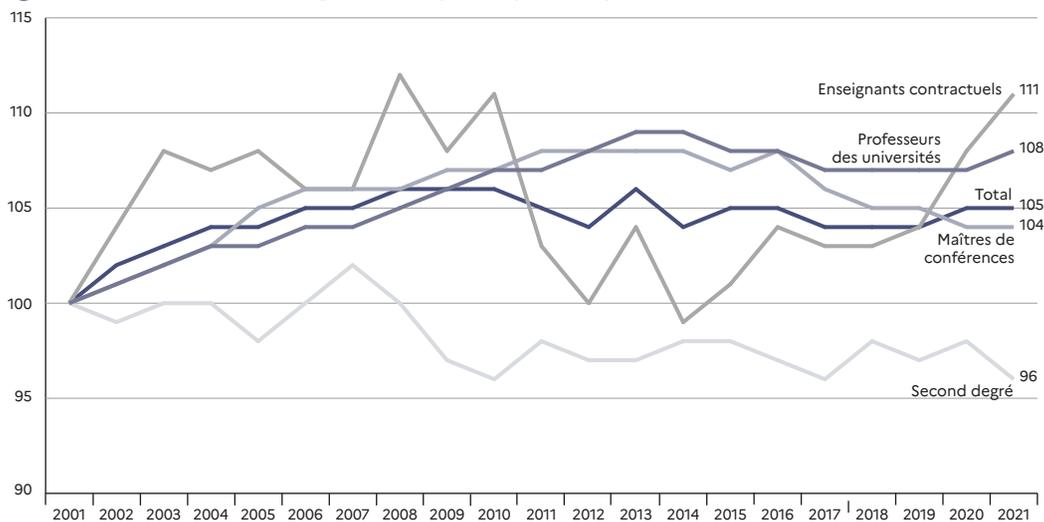
Ils se répartissent en trois grandes catégories : près de 55 300 enseignants-chercheurs (EC) titulaires (et stagiaires) (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 12 900 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 23 800 enseignants contractuels (soit 26%) dont la moitié est constituée des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 5% au cours des vingt dernières années, de 87 400 à 92 000. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+11%), puis les professeurs des universités (+8%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (38%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 54% de l'effectif. Les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%) ainsi que les contractuels (22%). En sciences, les EC constituent 70% du personnel alors que les enseignants du second degré ne représentent que 12% et les contractuels 18%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante : 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 38% de MCF dans l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2001-2002, base 100 en 2001-2002



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2023, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels) – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPinfo au 31 décembre 2021 (année 2021-2022) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2021-2022.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2021-2022

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 292	16	126	2 434
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 073	30	183	5 286
	Enseignants du second degré	1 772	28	29	1 829
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 759	2	131	1 892
	Enseignants associés	686	11	75	772
	Autres enseignants contractuels (5)	780	15	1	796
	Total	12 362	102	545	13 009
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 038	15	195	4 248
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 925	42	328	10 295
	Enseignants du second degré	6 381	214	186	6 781
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 540	5	212	2 757
	Enseignants associés	594	15	40	649
	Autres enseignants contractuels (5)	2 246	89	116	2 451
	Total	25 724	380	1 077	27 181
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 132	763	173	8 068
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 555	1 383	281	16 219
	Enseignants du second degré	3 670	330	94	4 094
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 742	289	174	5 205
	Enseignants associés	339	24	38	401
	Autres enseignants contractuels (5)	599	155	7	761
	Total	31 037	2 944	767	34 748
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 836			4 836
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 905		2	2 907
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	137		1	138
	Enseignants associés	520		1	521
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	46			46
	Total	12 789		4	12 793
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	86	2	470	558
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	123		356	479
	Total	209	2	826	1 037
Non renseignée	Enseignants du second degré	95	17	60	172
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 435	114	176	1 725
	Enseignants associés	324	16	15	355
	Autres enseignants contractuels (5)	822	178	20	1 020
	Total	2 676	325	271	3 272
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 384	796	964	20 144
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 581	1 455	1 150	35 186
	Enseignants du second degré	11 918	589	369	12 876
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 613	410	694	11 717
	Enseignants associés	2 463	66	169	2 698
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 493	437	144	5 074
	Total	84 797	3 753	3 490	92 040

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrale, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : Assistants hospitalo-universitaires, PHU : Praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2023, DEPP, DGRH

En 2021, l'enseignement supérieur public compte 86 111 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 60 469 titulaires et 25 642 contractuels sur missions permanentes (1). La part des contractuels sur missions permanentes atteint 29,8% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 78,5% de l'ensemble des personnels BIATSS, et la filière administrative, qui en regroupe 14,7%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé constituent quant à elle respectivement 5,6% et 1,1% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 73,6% des titulaires relèvent de la filière ITRF, tandis que 90,2% des

contractuels sur missions permanentes lui sont rattachés. La part des personnels exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,2%). À l'inverse, la part des personnels exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,6%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les titulaires (39,1%), alors que la majorité des contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,0%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,6%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans les filières sociale et de santé (89,9%) et administrative (81,5%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,5%). La filière des bibliothèques occupe une position intermédiaire avec un taux de 69,8%.

Précisions

Concernant les BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-ITRF (au 1^{er} février 2022). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2021 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les contractuels

BIATSS en fonction en 2021 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2022). Seuls ont été comptabilisés les contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les contractuels sur missions temporaires, les vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2021, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT), Direction de l'encadrement - Bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - Bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs civils.

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2021

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223		223	54,7		54,7
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	38,6		38,6
		Attachés d'administration de l'État	1 914	615	2 529	66,7	66,0	66,5
		Total catégorie A	2 427	615	3 042	62,3	66,0	63,0
	B	Secrétaires administratifs	3 118	397	3 515	85,6	88,4	85,9
	C	Adjoints administratifs	5 475	624	6 099	88,2	87,2	88,1
Total ADM			11 020	1 636	12 656	81,7	79,5	81,5
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	0	106	64,2		64,2
		Conservateurs des bibliothèques	715	17	732	68,3	70,6	68,3
		Bibliothécaires	512	67	579	74,4	70,1	73,9
		Total catégorie A	1 333	84	1 417	70,3	70,2	70,3
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 493	105	1 598	77,7	80,0	77,8
	C	Magasiniers	1 645	205	1 850	62,0	65,4	62,4
Total BIB			4 471	394	4 865	69,7	70,3	69,8
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 574	2 597	5 171	39,4	46,4	42,9
		Ingénieurs d'études	8 928	7 207	16 135	53,2	60,7	56,6
		Assistants-ingénieurs	3 969	2 863	6 832	52,5	67,0	58,6
		Total catégorie A	15 471	12 667	28 138	50,7	59,2	54,5
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 452	4 413	16 865	58,8	70,0	61,7
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	16 553	6 045	22 598	61,8	70,0	64,0
Total ITRF			44 476	23 125	67 601	57,1	64,1	59,5
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention	0	348	348		80,7	80,7
		Infirmiers	225	87	312	96,0	93,1	95,2
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	42	13	55	97,6	69,2	90,9
		Total catégorie A	495	487	982	96,2	83,5	89,9
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7
Total SS			502	487	989	96,0	83,5	89,9
Ensemble			60 469	25 642	86 111	62,8	65,5	63,6

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

RERS 2023, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires.

Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2021, quelle que soit la durée de leur contrat.

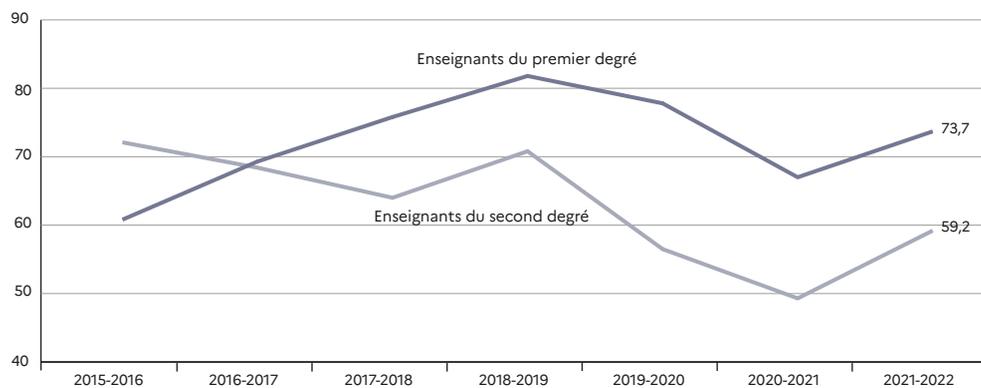
2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté entre 2015-2016 et 2018-2019 pour atteindre près de 82% (1). Il a diminué ensuite (67%) durant les deux années de crise sanitaire, qui ont eu des conséquences sur les activités de formation jusqu'en 2020-2021. En revanche, lors de l'année 2021-2022, ce taux remonte fortement pour atteindre près de 74%. Concernant les enseignants du second degré, il est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 71% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49%), puis a connu une forte croissance en 2021-2022 pour atteindre 59%.

En 2021-2022, près de 288 600 enseignants du premier degré public et 276 300 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 242 500 et 230 300 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (88%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 81% de formés. Par ailleurs, 14 400 directeurs d'école ou d'établissements du second degré et 14 300 personnels de l'éducation ont accédé à un module de formation. Enfin, 61% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 62% des enseignants dans le domaine de la production et 58% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2023, DEPP

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration), présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le taux d'inscription, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le taux d'accès, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

Personnels de l'éducation – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 8.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, exploitation données GAIA, année scolaire 2021-2022 et panel des agents issus de BSA, novembre 2022.

2 Les personnes en formation continue en 2021-2022, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du 1^{er} degré	288 551	87,6	284 657	242 546	73,7
Enseignement en classe préélémentaire	69 385	88,1	68 262	56 489	71,8
Enseignement en classe élémentaire	143 748	88,5	141 718	120 310	74,1
Enseignement et direction d'école simultanés	37 957	95,3	37 776	34 990	87,9
Remplacement	23 243	78,8	22 822	18 778	63,7
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	14 218	75,5	14 079	11 979	63,6
Enseignement du 2^d degré	276 311	71,0	272 350	230 309	59,2
Enseignement sur classes attitrées	251 280	70,9	247 607	209 458	59,1
Agrégés et chaires supérieures	32 453	63,2	31 937	26 398	51,4
Certifiés et PEPS	157 227	70,7	154 625	131 085	59,0
Professeurs de lycée professionnel	39 355	77,0	39 024	33 602	65,7
Enseignants non titulaires	17 446	76,0	17 270	14 294	62,3
Autres titulaires	4 799	72,1	4 751	4 079	61,3
Remplacement	13 631	64,0	13 404	10 635	50,0
Documentation	7 969	89,2	7 944	7 259	81,2
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 431	72,7	3 395	2 957	62,6
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 ^d degré	17 037	88,5	16 924	14 425	74,9
Éducation	17 118	77,0	16 919	14 292	64,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2021.

RERS 2023, DEPP

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2021-2022, selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	192 143	70,1	189 021	159 885	58,3
Philosophie	2 428	60,0	2 400	1 952	48,2
Lettres	39 912	72,1	39 328	33 322	60,2
dont : lettres modernes	24 120	69,4	23 693	19 840	57,1
lettres classiques	4 746	68,9	4 663	3 942	57,2
Langues	36 822	65,7	36 100	30 050	53,6
dont : allemand	4 183	73,8	4 109	3 452	60,9
anglais	20 073	63,1	19 612	16 335	51,4
espagnol	9 906	65,2	9 738	8 172	53,8
Histoire-Géographie	20 587	70,9	20 305	17 217	59,3
Sciences économiques et sociales	3 001	70,9	2 982	2 438	57,6
Mathématiques	30 120	67,4	29 665	25 174	56,4
Physique-Chimie	13 321	62,5	13 039	10 974	51,5
Biologie-géologie	13 579	80,1	13 453	11 362	67,1
Éducation musicale	5 084	80,7	5 056	4 061	64,4
Arts plastiques	5 136	79,6	5 081	4 374	67,8
Éducation physique et sportive	22 153	74,5	21 612	18 961	63,8
Domaines de la production	32 941	73,6	32 637	27 805	62,1
Domaines des services	20 791	73,9	20 607	17 159	61,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2021.

RERS 2023, DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP
Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP
Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP
Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

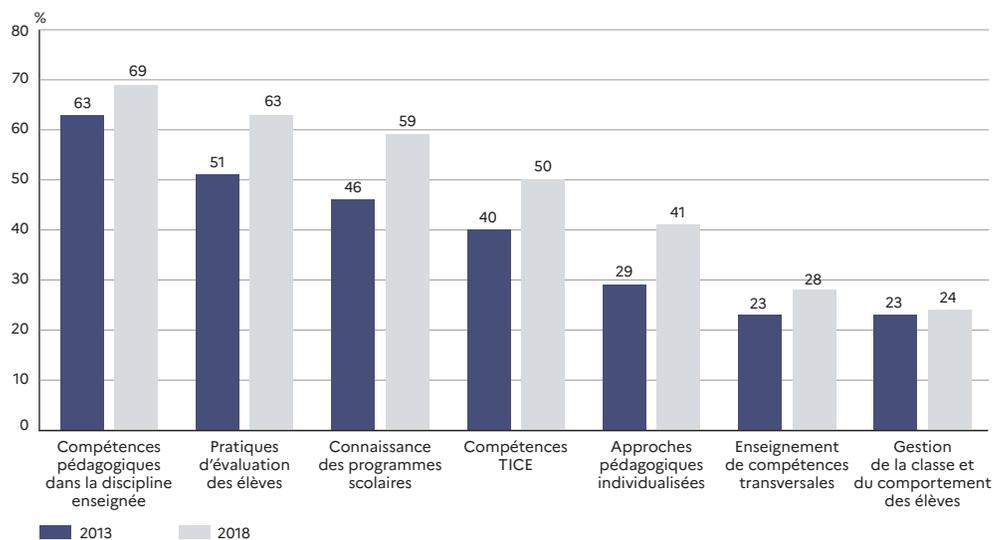
	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP
Lecture : 1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2023, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaelli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. RERS 2023, DEPP
Lecture : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP
Lecture : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP
Lecture : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

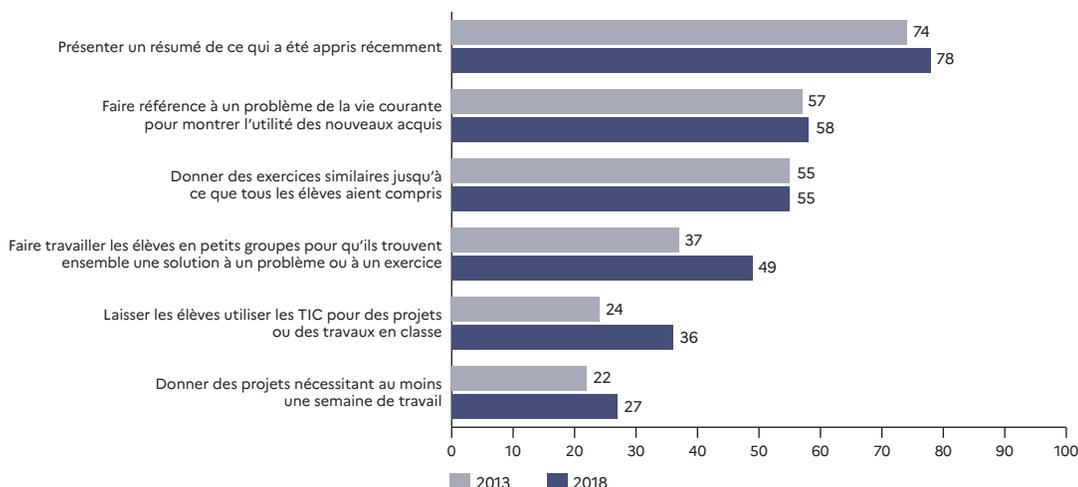
► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). RERS 2023, DEPP
Lecture : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'Union européenne (UE) (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes françaises et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011; 19.23.

- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

Durant l'année scolaire 2021-2022, plus de 16 200 enseignants du secteur public, 3 800 personnels des corps non enseignants de l'éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (au total près de 23 300 départs), soit des niveaux stables par rapport à 2020-2021 (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 62,1 ans (2).

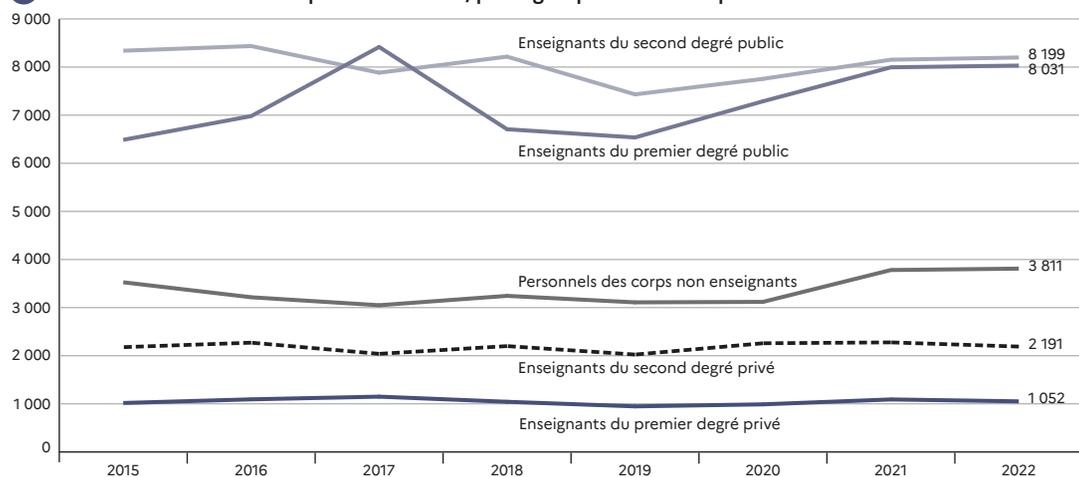
De nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Au global, les enseignants du premier degré sont en moyenne âgés de 60,7 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de six mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ceux du second

degré privé, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés d'environ 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2022, elles partent en moyenne dix mois avant les hommes, sept mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif Parent de trois enfants.

L'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale a augmenté d'environ un an entre 2015 et 2022 dans tous les corps, pour les hommes comme pour les femmes (3)(4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2,1 ans pour les hommes, +1,7 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion d'anciens instituteurs.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022, 8 031 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n - 1 et le 30 septembre de l'année n. 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

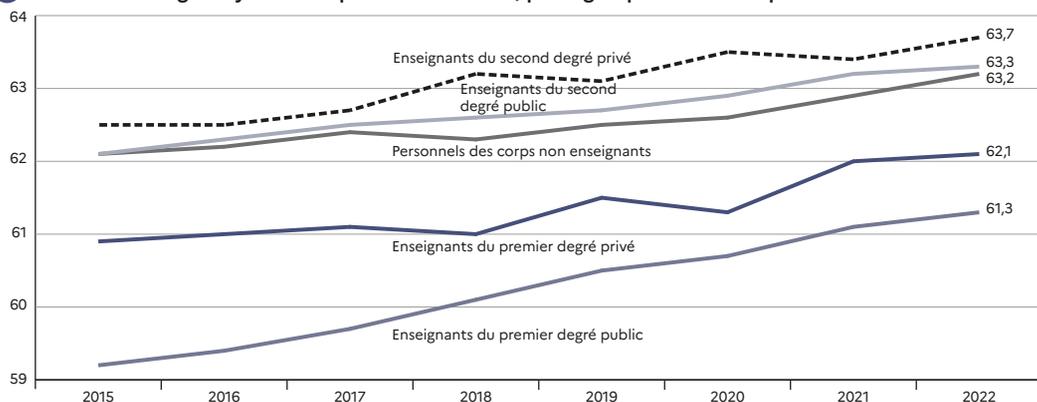
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2021-2022

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,2	60,8	60,6	61,3	60,7
Enseignants du second degré public	58,9	63,0	62,7	63,3	63,0
Enseignants du premier degré privé	58,5	61,5	61,2	62,1	61,2
Enseignants du second degré privé	58,6	63,1	62,9	63,7	63,1
Personnels d'encadrement	59,8	63,4	63,0	63,5	63,2
Vie scolaire	58,5	62,7	62,4	63,5	62,7
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,8	63,1	62,9	62,9	62,9
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,7	63,2	63,1	63,1	63,1
Ensemble	58,7	62,1	61,9	62,7	62,1
Effectifs	1 183	14 763	15 946	7 338	23 284

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants) et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps

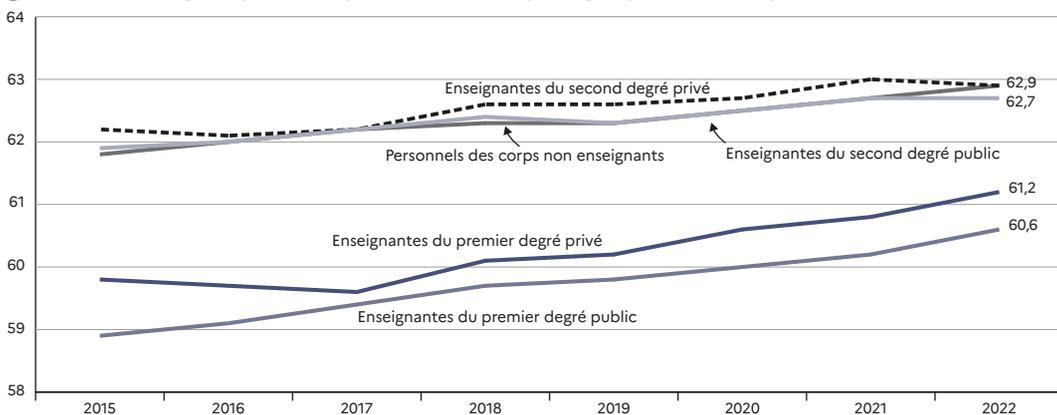


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2022 correspond donc à l'année scolaire 2021-2022.

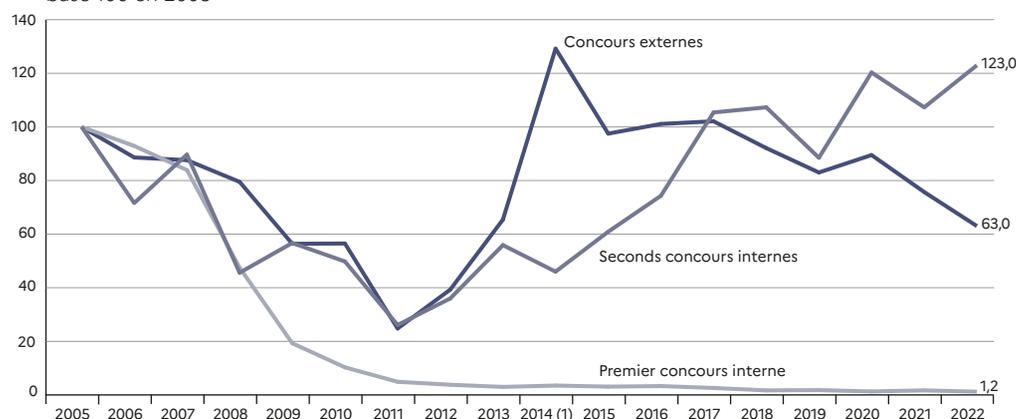
En 2022, dans l'enseignement public, 9 448 postes sont offerts aux concours externes session de droit commun de professeurs des écoles (2). L'offre globale est relativement stable avec une centaine de postes en moins qu'en 2021, après une tendance à la baisse ces dernières années, puis un léger rebond en 2020. La baisse du nombre d'admis est plus forte que celle du nombre de postes. Le taux de couverture se dégrade : 78,6% contre 95,2% en 2021. La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire, ouvert en 2022 dans les académies de Créteil et de Versailles (414 admis), permet de remonter le taux de couverture global à 83,0% (98,4% en 2021). Sur l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis baisse de 17% (1).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 503 postes sont ouverts, dont 51 postes au premier

concours réservé aux instituteurs titulaires et 452 aux seconds concours. Au premier concours interne, le taux de couverture continue de s'améliorer fortement (70,6% contre 54,4% en 2021). Aux seconds concours, ce taux baisse, passant de 85,6% en 2021 à 71,0%, le nombre de postes augmentant plus fortement que celui des présents et des admis.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 961 contrats sont ouverts (3). Pour la voie externe, la principale, l'offre de contrats continue de baisser (-6%), comme le nombre d'admis (-10%). Le taux de couverture est de 95,3%, soit 5 points de moins qu'en 2021. Au contraire, il s'améliore aux seconds concours internes (67,3% au lieu de 64,2% en 2021), en raison du nombre d'admis qui diminue moins vite que l'offre.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas

être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.
- Séries chronologiques : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502
	Admis			500	700	300	414
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51
	Présents	4 235	472	150	68	96	85
	Admis	2 934	303	90	39	49	36
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164
	Admis	261	130	159	314	280	321
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4
Recrutements réservés	Postes			40			
	Présents			26			
	Admis			14			
	Taux de couverture (%)			35,0			

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 448 postes à pourvoir aux concours externes en 2022.

En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

Note : à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2020	2021	2022
Concours externes (1)	Contrats	738	835	1 070	900	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576
	Admis	652	815	1 063	904	810
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4
	Présents	6	38	1		2
	Admis	5	11			2
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107
	Présents	624	117	175	343	219
	Admis	65	34	68	102	72
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797
	Admis	722	860	1 131	1 006	884
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0
Recrutements réservés	Contrats		510			
	Présents		814			
	Admis		445			
	Taux de couverture (%)		87,3			

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2014, la session exceptionnelle est prise en compte.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2022, près de 17 200 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public et 1 500 à la session supplémentaire, soit une chute de 44% par rapport à 2021, pour une offre de postes assez stable (1). Ainsi, l'attractivité fléchit avec 2,0 présents pour un poste (3,5 en 2021). Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec moins d'un présent pour un poste contre quatre à Caen ou huit en Polynésie. La session supplémentaire reste plus attractive avec un peu plus d'un présent pour un poste dans l'académie de Créteil (1,4), et quatre présents pour un poste dans celle de Versailles (3,9).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Hors session supplémentaire, les

académies de Créteil et de Versailles enregistrent un taux de couverture particulièrement bas en 2022, respectivement 42,3% et 35,9% de postes pourvus. Tous les postes ouverts à la session supplémentaire sont pourvus à Versailles, ce qui aboutit à un taux de couverture global de 48,7%, contrairement à Créteil où plus de la moitié des postes est restée vacante et le taux de couverture global est de 56,6%.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant reste supérieure à celle du public avec en moyenne 3,0 candidats présents pour un contrat (4,2 en 2021). Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte moins de deux présents pour un contrat dans les académies de Créteil et de Paris, contre six dans l'académie de Toulouse (2).

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de

postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours, session 2022.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2022 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 448	17 156	1,8	7 424	78,6
Aix-Marseille	413	839	2,0	413	100,0
Amiens	270	462	1,7	263	97,4
Besançon	128	273	2,1	124	96,9
Bordeaux (2)	282	933	3,3	285	101,1
Caen	88	377	4,3	88	100,0
Clermont-Ferrand	83	269	3,2	83	100,0
Corse	43	129	3,0	43	100,0
Créteil	1 494	909	0,6	632	42,3
Dijon	185	285	1,5	179	96,8
Grenoble	423	713	1,7	412	97,4
Lille	555	1 448	2,6	555	100,0
Limoges	60	211	3,5	60	100,0
Lyon	495	895	1,8	495	100,0
Montpellier	302	726	2,4	302	100,0
Nancy-Metz	287	527	1,8	284	99,0
Nantes	243	701	2,9	243	100,0
Nice	234	524	2,2	234	100,0
Orléans-Tours	281	578	2,1	281	100,0
Paris	225	237	1,1	173	76,9
Poitiers	148	509	3,4	148	100,0
Reims	159	272	1,7	159	100,0
Rennes (2)	184	701	3,8	189	102,7
Rouen	169	493	2,9	169	100,0
Strasbourg (2)	232	490	2,1	248	106,9
Toulouse	256	795	3,1	256	100,0
Versailles	1 570	891	0,6	564	35,9
Guadeloupe	41	206	5,0	41	100,0
Guyane	192	192	1,0	97	50,5
Martinique	47	173	3,7	46	97,9
Mayotte	160	488	3,1	160	100,0
La Réunion	187	819	4,4	186	99,5
Polynésie française	12	91	7,6	12	100,0
Session supplémentaire	700	1 502	2,1	414	59,1
Créteil	500	722	1,4	214	42,8
Versailles	200	780	3,9	200	100,0
Tous concours externes	9 448	18 658	2,0	7 838	83,0
Rappel 2021	9 573	33 133	3,5	9 416	98,4

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

RERS 2023, DEPP

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 448 postes à pourvoir aux concours externes en 2022.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2022 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	22	66	3,0	22	100,0
Bordeaux	41	142	3,5	37	90,2
Créteil	74	78	1,1	47	63,5
Lille	68	198	2,9	68	100,0
Lyon	60	185	3,1	60	100,0
Montpellier	31	98	3,2	30	96,8
Nantes	130	394	3,0	130	100,0
Orléans-Tours	21	60	2,9	21	100,0
Paris (1)	62	107	1,7	70	112,9
Rennes	80	339	4,2	70	87,5
Rouen	26	69	2,7	26	100,0
Toulouse	25	149	6,0	25	100,0
Versailles	48	96	2,0	48	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM.**

RERS 2023, DEPP

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

En 2022, aux **concours de personnels enseignants** du second degré public, 12 790 postes sont offerts : 10 120 pour les concours externes et 2 670 pour les concours internes (2). Par rapport à 2021, l'offre globale est comparable dans chacune des deux voies de recrutement.

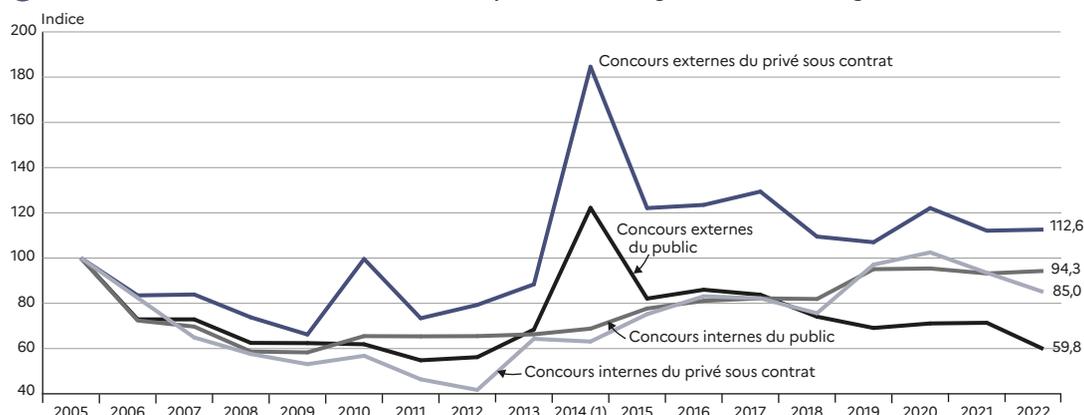
Aux concours externes, les candidats déclarés admis sont moins nombreux qu'en 2021 (-16%) : le **taux de couverture** se dégrade, passant de 93,5% à 78,7%. Aux concours internes, le nombre de lauréats est à peu près équivalent à 2021. Le taux de couverture s'élevé à 95,8% (94,3% en 2021).

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 800 contrats sont ouverts. L'offre augmente

de 50 contrats aux concours externes (Cafep), tandis qu'elle continue de diminuer aux concours internes (CAER, -150 contrats) (3). Le taux de couverture fléchit dans la voie externe (93,3% contre 96,6% en 2021) mais est stable dans la voie interne (92,2%). Les taux de couverture restent en moyenne plus élevés dans le privé que dans le public aux concours externes.

En 2022, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+13%). Néanmoins, il est inférieur de 6% pour les concours internes du public, de 15% pour ceux du privé, de 40% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER) – Voir « Glossaire ».

Concours de recrutement des professeurs agrégés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Agréation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188
Capeps (1)	Postes	920	490	865	750	750	770
	Admis	920	490	865	750	749	766
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780
	Admis	757	275	588	661	665	633
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,2
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8
Recrutements réservés	Postes			2 805			
	Présents			2 399			
	Admis			1 283			
	Taux de couverture (%)			45,7			

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2023, DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2010	2015	2020	2021	2022
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7
Recrutements réservés	Contrats			800			
	Présents			1 542			
	Admis			732			
	Taux de couverture (%)			91,5			

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2023, DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

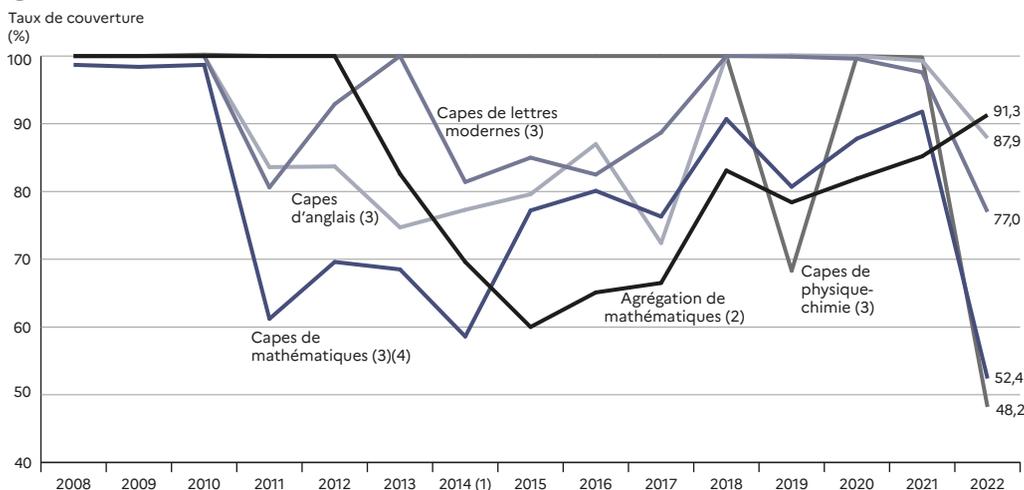
Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

Aux concours externes de 2022, les candidats présents sont un tiers de moins qu'en 2021 (2). Le **taux de candidature** moyen se dégrade avec 2,7 présents pour un poste. En 2022, près de 2 200 postes ne sont pas pourvus, soit un **taux de couverture** de 78,7%, en baisse de presque 15 points par rapport à 2021. Pour les sections scientifiques, le taux de couverture s'améliore de nouveau à l'agrégation, contrairement au Capes. Si les difficultés de recrutement persistent en mathématiques, 91,3% des postes sont pourvus à l'agrégation (85,2% en 2021) (1). Au Capes, l'affaissement du taux de postes pourvus est fort en physique-chimie (48,2% des postes sont pourvus contre 99,8% en 2021), en mathématiques où seuls 52,4% des postes sont pourvus contre 91,8% en 2021. L'agrégation d'anglais fait le plein

pour la seconde session consécutive. À la différence des quatre années précédentes, le Capes d'anglais est déficitaire en 2022 avec 87,9% de postes pourvus. Le taux de couverture recule au Capes de lettres modernes, 77,0% des postes sont pourvus, bien en deçà des 98 à 100% des sessions antérieures. Le taux de couverture au Capet est de 78,5% (contre 83,0% en 2021), et de 70,9% au CAPLP pour les sections professionnelles (contre 80,7% en 2021).

Aux concours internes, le nombre de présents diminue en moyenne de 3% entre 2021 et 2022. Le taux de candidature moyen reste plus élevé aux concours internes (6,5) qu'aux concours externes, le taux de couverture augmente légèrement par rapport à 2021 (+1,5 point).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.

3. Le troisième concours est pris en compte.

4. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de

postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.36 ; 21.40.

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)	1 605	8 912	5,6	1 539	95,9	1 015	9 689	9,5	1 015	100,0
Disciplines scientifiques	583	2 882	4,9	550	94,3	274	2 625	9,6	274	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	380	1 329	3,5	347	91,3	160	1 213	7,6	160	100,0
<i>physique-chimie</i>	133	940	7,1	133	100,0	49	711	14,5	49	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	413	2 281	5,5	389	94,2	326	2 753	8,4	326	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	115	654	5,7	115	100,0	120	1 253	10,4	120	100,0
<i>histoire et géographie</i>	103	617	6,0	103	100,0	115	773	6,7	115	100,0
Langues	268	1 424	5,3	267	99,6	185	1 836	9,9	185	100,0
<i>dont : anglais</i>	156	930	6,0	156	100,0	70	907	13,0	70	100,0
<i>espagnol</i>	49	265	5,4	49	100,0	45	609	13,5	45	100,0
Disciplines professionnelles	251	1 658	6,6	243	96,8	85	1 047	12,3	85	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	102	582	5,7	100	98,0	46	410	8,9	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	96	560	5,8	90	93,8	20	396	19,8	20	100,0
Disciplines artistiques	50	302	6,0	50	100,0	35	403	11,5	35	100,0
Éducation physique et sportive	40	365	9,1	40	100,0	110	1 025	9,3	110	100,0
Évolution 2021-2022 (2)	-0,3	-5,7	-0,3	0,7	0,9	1,5	2,2	0,0	1,9	0,4
Capes (3) (4)	5 725	10 724	1,9	4 206	73,5	1 025	4 065	4,0	982	95,8
Disciplines scientifiques	2 019	2 908	1,4	1 186	58,7	356	1 176	3,3	349	98,0
<i>dont : mathématiques</i>	1 234	1 244	1,0	646	52,4	220	587	2,7	214	97,3
<i>physique-chimie</i>	450	518	1,2	217	48,2	71	320	4,5	70	98,6
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 909	4 440	2,3	1 615	84,6	333	1 751	5,3	307	92,2
<i>dont : lettres modernes</i>	825	1 058	1,3	635	77,0	110	470	4,3	100	90,9
<i>histoire et géographie</i>	580	1 678	2,9	580	100,0	91	612	6,7	89	97,8
Langues	1 549	2 879	1,9	1 253	80,9	274	914	3,3	264	96,4
<i>dont : anglais</i>	876	1 477	1,7	770	87,9	143	423	3,0	141	98,6
<i>espagnol</i>	365	868	2,4	344	94,2	66	323	4,9	66	100,0
Disciplines artistiques	245	492	2,0	150	61,2	62	224	3,6	62	100,0
Langages spéciaux	3	5	1,7	2	66,7					
Évolution 2021-2022 (2)	-2,3	-43,2	-1,3	-24,5	-21,5	-0,5	-10,5	-0,4	-0,5	0,0
Capecs (3)	690	2 737	4,0	686	99,4	80	1 083	13,5	80	100,0
Évolution 2021-2022 (2)	3,0	-41,1	-2,9	2,4	-0,6	0,0	-2,0	-0,3	1,3	1,2
Capet (3)	655	1 541	2,4	514	78,5	125	863	6,9	119	95,2
<i>dont : économie et gestion</i>	302	835	2,8	269	89,1	68	448	6,6	66	97,1
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	253	321	1,3	147	58,1	35	260	7,4	33	94,3
Évolution 2021-2022 (2)	-2,2	-34,8	-1,1	-7,6	-4,5	13,6	-0,3	-1,0	9,2	-3,9
CAPLP (3)	1 445	3 086	2,1	1 015	70,2	425	1 522	3,6	362	85,2
Disciplines d'enseignement général	533	903	1,7	368	69,0	122	516	4,2	117	95,9
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	270	296	1,1	142	52,6	55	164	3,0	52	94,5
<i>lettres-histoire et géographie</i>	155	331	2,1	121	78,1	45	217	4,8	45	100,0
Disciplines professionnelles	912	2 183	2,4	647	70,9	303	1 006	3,3	245	80,9
<i>dont : biotechnologies</i>	190	210	1,1	66	34,7	70	144	2,1	57	81,4
<i>économie et gestion</i>	177	780	4,4	177	100,0	40	303	7,6	40	100,0
Évolution 2021-2022 (2)	7,0	-26,4	-1,0	-13,8	-17,1	-7,6	-9,5	-0,1	1,4	7,6
Tous concours	10 120	27 000	2,7	7 960	78,7	2 670	17 222	6,5	2 558	95,8
Évolution 2021-2022 (2)	-0,4	-31,7	-1,2	-16,2	-14,8	-0,4	-2,6	-0,1	1,2	1,5

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Disciplines scientifiques - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers, informatique (agrégation); sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe) (agrégation et Capes); hébreu, polonais (agrégation); néerlandais, portugais, tahitien (Capes); sections langue corse, langues kanak (Capes); langues de France (options basque, breton, corse, occitan-langue d'oc) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts plastiques, design et métiers d'art (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, design et métiers d'art, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, fonderie, industries graphiques, horticulture, prothèse dentaire, coiffure, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
3. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
4. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Le nombre d'admis a baissé aux concours de direction depuis 2008 (-226 postes entre 2008 et 2022), il est stable aux concours d'inspection entre 2011 et 2020 avec ensuite une tendance à la hausse, et enfin il croît globalement aux concours de personnels de vie scolaire depuis 2009, avec de fortes variations annuelles (1).

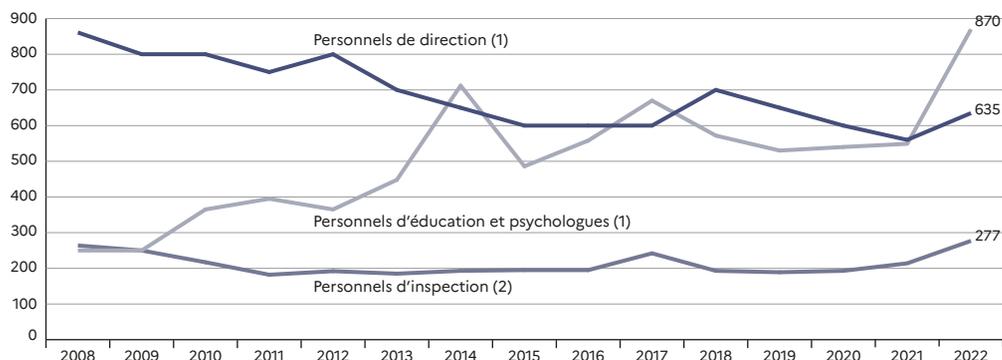
En 2022, aux concours de personnels de direction, l'offre de postes est supérieure à celle de 2021 (635 contre 560) alors que les présents sont moins nombreux. Le taux de candidature fléchit avec quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 185 postes sont offerts (125 en 2021), le nombre d'inscrits baisse de nouveau (3). Trois dossiers sont examinés pour un poste. À l'issue de l'épreuve d'admission, 20 postes sont restés vacants (1 en 2021).

Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, 140 postes sont offerts (105 en 2021), le nombre d'inscrits est proche de celui de 2021. Deux dossiers sont examinés pour un poste, et 28 postes sont restés vacants (15 en 2021).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 640 postes sont ouverts (340 en 2021) avec une offre doublée aux concours externes (4). Le nombre de présents repart à la baisse. L'attractivité reste forte dans la voie interne avec 21 présents pour un poste (3 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts (210 en 2021). La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste aux concours externes, deux à l'interne. Tous ces postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2023, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2020	2021	2022
Personnels de direction (1) (2)	Postes	880	800	600	600	560	635
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693
	Admis	861	800	600	600	560	635
	Taux de couverture (%)	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2023, DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2020	2021	2022
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes	178	135	115	115	125	185
	Inscrits (2)	856	1 533	855	596	660	602
	Admis	177	135	115	112	124	165
	Taux de couverture (%)	99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	110	105	140
	Inscrits (2)	284	360	279	234	263	272
	Admis	87	82	80	81	90	112
	Taux de couverture (%)	80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0
Tous concours	Postes	286	220	195	225	230	325
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	830	923	874
	Admis	264	217	195	193	214	277
	Taux de couverture (%)	92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2020	2021	2022	
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	270	570
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846
		Admis	200	250	310	270	270	570
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463
		Admis		50	65	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	170	210
		Présents	524	395	529	488	454	273
		Admis	50	50	90	160	170	180
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	50
		Présents		58	87	184	172	105
		Admis		15	21	40	39	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	
	Admis	250	365	486	540	549	870	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	
Recrutements réservés	Postes			155				
	Présents			134				
	Admis			62				
	Taux de couverture (%)			40,0				

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2022, aux concours de personnels ASS, 1 964 postes sont ouverts aux concours externes (+0,7% par rapport à 2021) et 1 493 aux concours internes (-2,1%). Globalement, 82% des postes sont destinés à la filière administrative (1). Le nombre de présents repart à la baisse. Le taux de candidature est élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Le concours de médecin reste peu attractif, avec moins d'un candidat présent pour deux postes, le taux de couverture se dégrade avec 29,6% de postes pourvus contre 53,8% en 2021.

Aux concours de personnels des bibliothèques, 45 postes sont ouverts aux concours externes et 26 aux concours internes (2). Le taux de candidature moyen s'améliore dans chacune des voies de recrutement.

Aux concours externes, 32,3 candidats sont présents pour un poste, 23,6 aux concours internes. Tous les postes sont pourvus, à l'exception du concours interne de conservateur.

Aux concours de personnels ITRF, 1 274 postes sont ouverts aux concours externes (+12,2% par rapport à 2021) et 1 053 aux concours internes (+10,5%) (3). Globalement, 59% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents repart à la baisse pour la voie externe (-6,1%), et diminue de nouveau pour la voie interne (-1,3%) mais de façon moins prononcée que l'année précédente (-7,5%). Le taux de candidature moyen fléchit dans chacune des voies de recrutement. Ces taux sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle «gestion et pilotage» (BAP J) rassemble 45% des lauréats.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) – Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						180	2 235	12,4	180	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	708	5 245	7,4	707	99,9	621	7 010	11,3	621	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	48	379	7,9	45	93,8	68	903	13,3	68	100,0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	653	8 206	12,6	653	100,0	548	4 235	7,7	548	100,0
Total filière administrative	1 409	13 830	9,8	1 405	99,7	1 417	14 383	10,2	1 417	100,0
Évolution 2021/2022 (7)	-7,0	-21,1	-1,8	-7,2	-0,2	-2,7	-14,8	-1,4	-0,6	2,1
Médecin (4)	54	19	0,4	16	29,6					
Conseiller technique de service social (5)						23	74	3,2	23	100,0
Assistant de service social	106	428	4,0	91	85,8	53	28	0,5	11	20,8
Infirmier (6)	395	1 576	4,0	337	85,3					
Total filière sociale et de santé	555	2 023	3,6	444	80,0	76	102	1,3	34	44,7
Évolution 2021/2022 (7)	27,3	-10,4	-1,6	15,0	-8,5	10,1	-7,3	-0,3	0,0	-4,6
Total	1 964	15 853	8,1	1 849	94,1	1 493	14 485	9,7	1 451	97,2
Évolution 2021/2022 (7)	0,7	-19,9	-2,0	-2,7	-3,3	-2,1	-14,7	-1,4	-0,5	1,5

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{er} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	273	22,8	12	100,0	8	77	9,6	6	75,0
Bibliothécaire (1)	14	512	36,6	14	100,0	5	199	39,8	5	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	15	629	41,9	15	100,0	10	279	27,9	10	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	4	41	10,3	4	100,0	3	59	19,7	3	100,0
Total	45	1 455	32,3	45	100,0	26	614	23,6	24	92,3
Évolution 2021/2022 (3)	-25,0	-8,4	5,8	-25,0	0,0	-21,2	6,6	6,1	-27,3	-7,7

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2022, contrairement à 2021, et inversement pour ceux de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure.

3 Concours de personnels ITRF, session 2022

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	69	512	7,4	56	81,2	54	536	9,9	45	83,3
Ingénieur d'études	321	4 768	14,9	242	75,4	165	2 666	16,2	146	88,5
Assistant ingénieur	176	1 679	9,5	113	64,2	176	4 222	24,0	150	85,2
Technicien	432	1 919	4,4	322	74,5	370	2 417	6,5	352	95,1
Adjoint technique	276	976	3,5	207	75,0	288	1 274	4,4	227	78,8
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	120	706	5,9	98	81,7	63	207	3,3	53	84,1
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	111	401	3,6	81	73,0	70	177	2,5	46	65,7
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	65	232	3,6	39	60,0	17	66	3,9	17	100,0
D : sciences humaines et sociales	14	199	14,2	10	71,4	3	15	5,0	3	100,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	210	1 520	7,2	151	71,9	83	687	8,3	69	83,1
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	92	809	8,8	85	92,4	64	394	6,2	54	84,4
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	200	662	3,3	126	63,0	227	730	3,2	184	81,1
J : gestion et pilotage	462	5 325	11,5	350	75,8	526	8 839	16,8	494	93,9
Total	1 274	9 854	7,7	940	73,8	1 053	11 115	10,6	920	87,4
Évolution 2021/2022 (1)	12,2	-6,1	-1,5	4,6	-5,4	10,5	-1,3	-1,2	8,4	-1,7

RERS 2023, DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

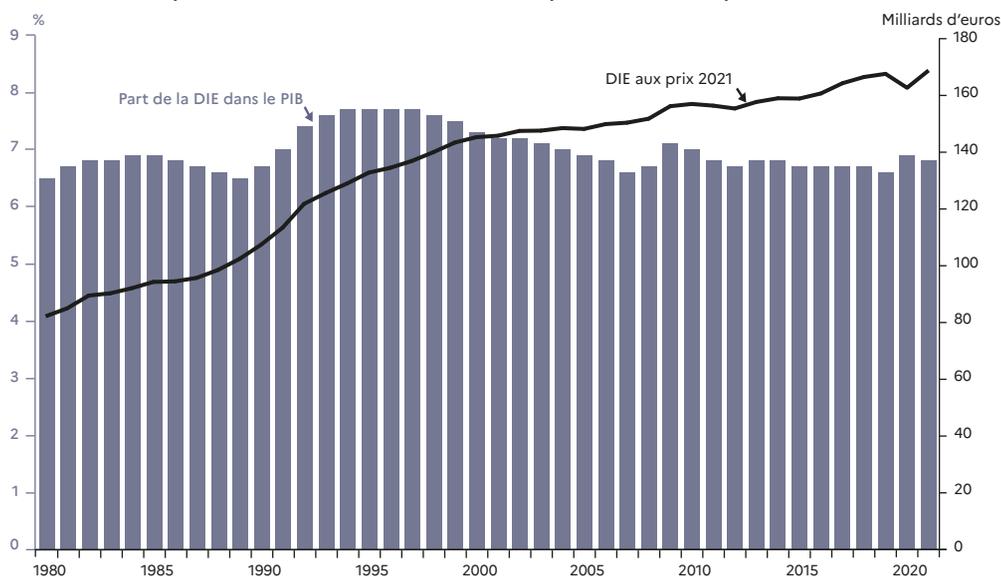
1. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 168,8 milliards d'euros en 2021 (1). Elle a doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2021, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,8%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,5% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,4% en 2021). À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,2% en 2021. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasiment continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 21,5% en 2021.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2021 et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2021, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), soit 6,8% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2021 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 22.34 ; 21.38.
 - Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
 - *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

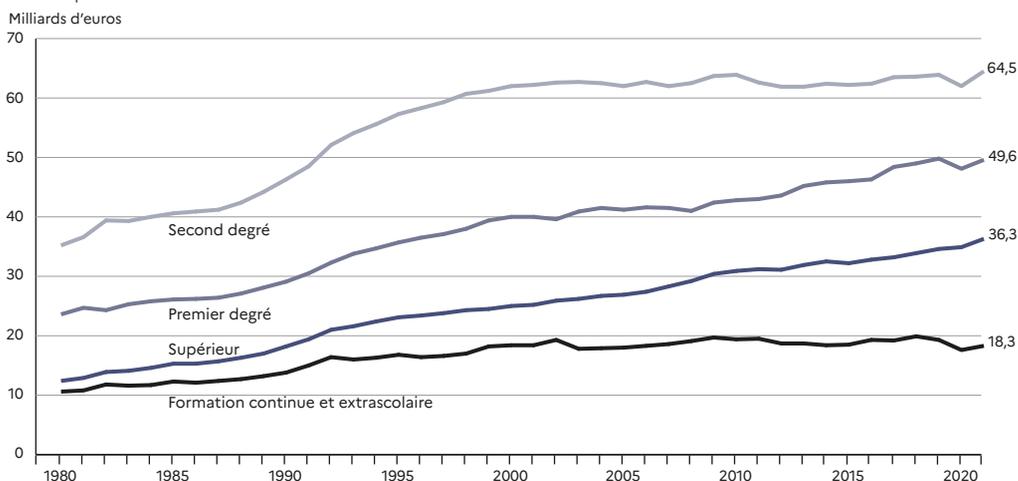
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	168 839
DIE (millions d'euros, prix 2021)	82 228	107 360	145 306	148 189	157 028	158 908	162 679	168 839
Part du PIB (%)	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2023, DEPP

Lecture : en 2021, en prix constants, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros, après 162,7 milliards en 2020. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2021



RERS 2023, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2021, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 49,6 milliards d'euros après 48,1 milliards en 2020. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

Niveaux d'enseignement	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	29,4
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	38,2
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	21,5	21,5
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,0	9,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2023, DEPP

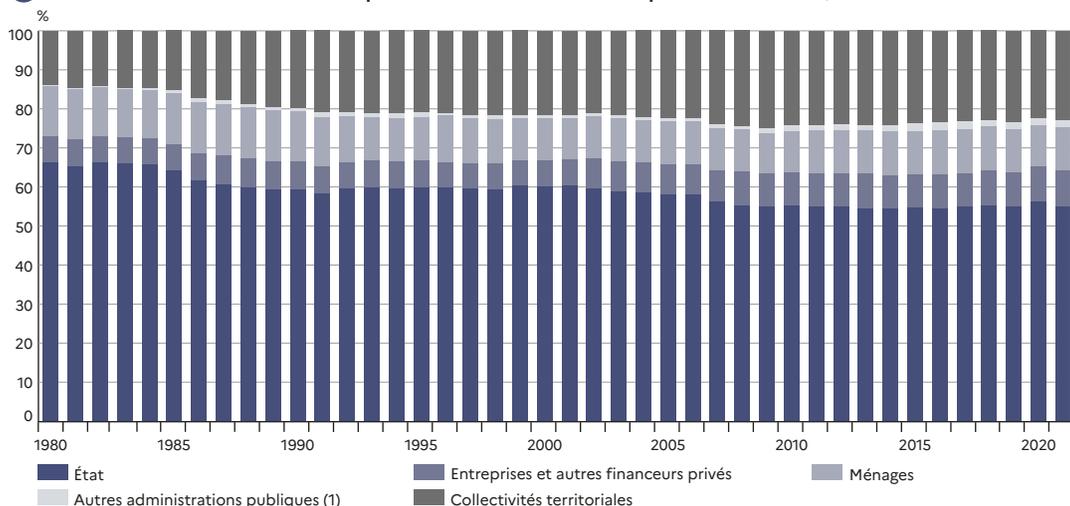
L'État est le premier financeur de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en assurant 54,8% du financement final en 2021 (1). Son poids, renforcé en 2020, revient quasiment à son niveau d'avant la crise sanitaire. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,8%. Elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11,0%), les entreprises (9,4%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,9%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les

collectivités territoriales, la part de l'État est encore plus importante (57,1%) (3). Celle des autres administrations publiques est également renforcée (3,1%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (7,5%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (145,1 milliards d'euros en 2021, soit 85,9% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,0% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,8%) et les transports scolaires (1,7%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).
1. Voir « Précisions ».

RERS 2023, DEPP

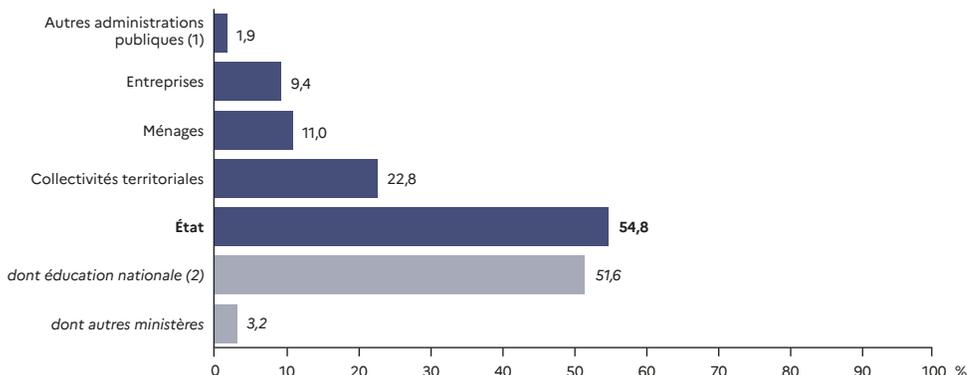
Précisions

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.34 ; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RERS 2023, DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2021, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,6	53,6
Autres ministères (2)	3,2	3,5
Total État	54,8	57,1
Collectivités territoriales	22,8	23,0
Autres administrations publiques (3)	1,9	3,1
Ménages	11,0	7,5
Entreprises et autres financeurs privés	9,4	9,4
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 286,6 millions d'euros en 2021 (en financeur final).

3. Voir « Précisions ».

RERS 2023, DEPP

4 Le financement des activités d'éducation en 2021, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	26 418	138	26 555	13 428	25	1 043	1	41 052
	Second degré	37 038	1 334	38 372	10 826	42	1 733	2 706	53 680
	Enseignement supérieur (4)	17 090	2 139	19 229	2 566	1 162	3 940	5 139	32 036
Enseignement de type extrascolaire (5)		436	1 281	1 716	4 465	2 051	2 403	7 648	18 283
Total dépense intérieure d'enseignement		80 982	4 891	85 873	31 285	3 281	9 118	15 494	145 051
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 809	198	2 008	4 618	6	4 811	305	11 747
	Médecine scolaire	769		769	13				783
	Orientation	306	0	306	13	0	5	1	326
	Administration générale	3 258	332	3 591	137	4	12	146	3 889
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 281		548		2 829
	Fournitures et livres scolaires				181		2 891		3 072
	Habillement, leçons particulières						1 142		1 142
Total dépense intérieure d'éducation		87 126	5 421	92 547	38 528	3 291	18 527	15 945	168 839

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 286,6 millions d'euros en 2021.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

RERS 2023, DEPP

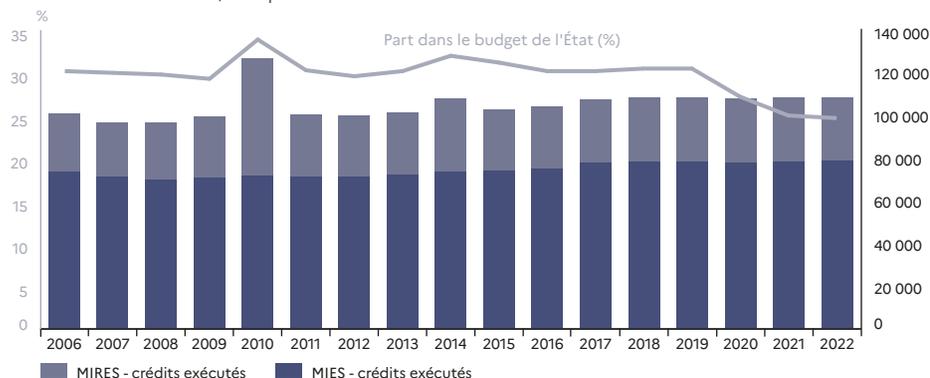
Le budget des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) » (1). Les crédits votés pour 2023 au titre de ces deux missions s'élèvent à 113,2 milliards d'euros, soit 25,1% du budget de l'État (2).

En 2023, 82,4 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, en hausse de 5,0% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2022 (soit +3,9 milliards). Cette augmentation, la plus forte depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances en 2006, est portée par les programmes 140 et 141, consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second

degrés (3). Elle traduit des mesures de revalorisation financière du métier d'enseignant et des autres personnels de l'éducation.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,9 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de 4,1% en prix courants par rapport à 2022. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, augmentent de 5,9% en 2023 et atteignent 3,1 milliards d'euros. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2023 pour ces « autres programmes » progressent de 3,6% pour se situer à 12,3 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2022



► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2022, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 108 066 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 24,7% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2022 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP, LFI 2023 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2020 à 2023, en millions d'euros aux prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)	Évolution 2022/2023 (%)
	2020	2021	2022		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	73 968,6	75 897,8	78 496,8	82 397,1	5,0
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	28 747,6	28 774,1	29 569,2	30 806,2	4,2
Ensemble	102 716,2	104 671,9	108 066,1	113 203,3	4,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	27,2	25,0	24,7	25,1	
Part dans le PIB (%) (5)	4,5	4,2	4,1	n.d	

RERS 2023, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2020 à 2023, en millions d'euros aux prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)		Évolution (%) 2022/2023
	2020	2021	2022	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	23 101,3	23 587,6	24 392,4	25 667,2	31,2	5,2
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 452,2	33 976,3	34 926,7	36 455,9	44,2	4,4
Programme 230 : Vie de l'élève	6 041,2	6 384,1	6 874,6	7 453,2	9,0	8,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 721,6	7 767,2	8 049,3	8 468,1	10,3	5,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 188,0	2 701,2	2 724,8	2 757,2	3,3	1,2
Sous-total MENJ	72 504,4	74 416,4	76 967,8	80 801,6	98,1	5,0
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 464,2	1 481,4	1 529,0	1 595,5	1,9	4,3
Total mission « Enseignement scolaire »	73 968,6	75 897,8	78 496,8	82 397,1	100	5,0

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2023 (3)		Évolution (%) 2022/2023
	2020	2021	2022	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 320,8	6 624,6	6 817,0	7 012,1	22,8	2,9
Établissements d'enseignement privés (action 4)	81,7	90,3	92,4	94,9	0,3	2,7
Bibliothèques et documentation (action 5)	479,5	476,2	476,9	474,6	1,5	-0,5
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	134,4	134,3	137,1	131,1	0,4	-4,4
Immobilier (action 14)	1 144,9	1 183,6	1 167,2	1 245,2	4,0	6,7
Pilotage et support du programme (action 15)	1 639,8	1 619,7	1 698,8	1 726,7	5,6	1,6
Recherche universitaire (action 17)	3 875,1	3 869,1	3 936,1	4 223,3	13,7	7,3
Total programme 150	13 676,2	13 997,7	14 325,6	14 907,8	48,4	4,1
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 471,4	2 502,2	2 392,2	2 541,6	8,3	6,2
Aides indirectes (action 2)	372,8	376,4	379,7	400,9	1,3	5,6
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	59,9	60,6	79,9	80,6	0,3	0,8
Pilotage et animation du programme (action 4)	100,7	101,6	103,2	107,1	0,3	3,8
Total programme 231	3 004,8	3 040,7	2 955,2	3 130,2	10,2	5,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	345,4	352,2	369,5	424,4	1,4	14,9
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 721,1	11 383,4	11 919,0	12 343,8	40,1	3,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	28 747,6	28 774,1	29 569,2	30 806,2	100,0	4,2

RERS 2023, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

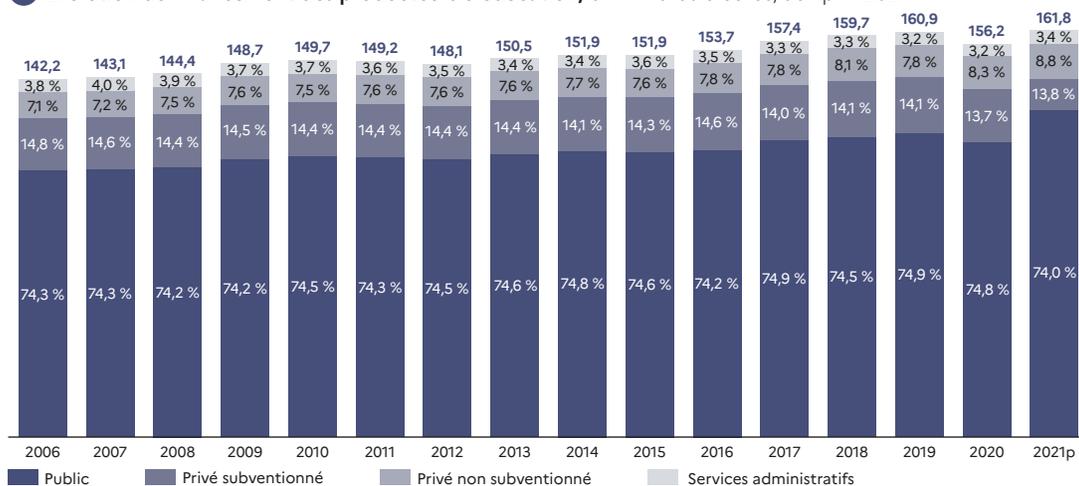
Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (161,8 milliards d'euros en 2021) **(1)**. Ces ressources financent les établissements publics (74,0% en 2021), les **établissements privés subventionnés** (13,8%), les **établissements privés non subventionnés** (8,8%) et les services administratifs et organismes publics (3,4%) **(2)**. Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2021, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 42,9 milliards d'euros **(3)**. La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (38,2% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (57,7%) **(4)**.

Les collèges et lycées publics reçoivent 50,9 milliards d'euros, dont 73,0% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 22,5%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 65,7% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 24,6% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2021



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2021, 74% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 161,8 milliards d'euros en 2021, après 156,2 milliards en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Producteurs d'éducation – Voir « Glossaire ».

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

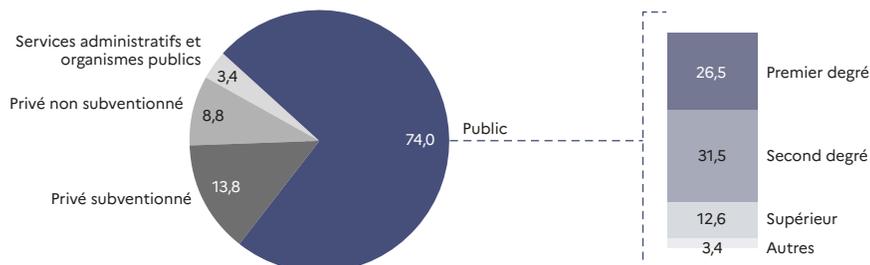
Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour

le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 22.34; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,5% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2023, DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2021 – Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	24 620	124	24 744	16 411	25	1 735		42 915
Collèges et lycées	36 283	907	37 190	11 457	48	1 748	481	50 922
Centre de formation d'apprentis	6	121	127	74	9	17	1 195	1 423
Universités	11 654	226	11 880	609	777	386	1 087	14 739
Autres établissements d'enseignement supérieur	2 187	1 543	3 730	1 070	289	162	477	5 728
Centres de formation artistique				1 681				1 681
Centres d'enseignement spécial	247	212	459	17	0	8	3	486
Organismes d'enseignement à distance	97		97			52	11	160
Organismes de formation extrascolaire (4)	114	560	674	632	250	31	164	1 751
Total établissements publics d'enseignement	75 208	3 693	78 901	31 951	1 398	4 139	3 417	119 805
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 991		1 991	840		880		3 711
Collèges et lycées	5 657	559	6 216	916	0	2 169	155	9 457
Centres de formation d'apprentis	0	57	57	96	13	15	1 468	1 650
Établissements d'enseignement supérieur	90	81	172	194	10	1 236	690	2 301
Organismes de formation extrascolaire (4)	125	320	445	934	940	457	2 421	5 196
Total établissements privés subventionnés	7 864	1 018	8 882	2 980	963	4 757	4 734	22 315
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						296		296
Établissements du second degré						214	16	230
Centres de formation d'apprentis		60	60	148	21	34	2 722	2 984
Écoles supérieures					77	1 983	378	2 438
Organismes de formation extrascolaire (4)		287	287	813	829	1 861	4 439	8 230
Total établissements privés non subventionnés		347	347	961	927	4 388	7 555	14 177
Total producteurs d'enseignement	83 072	5 058	88 130	35 891	3 287	13 284	15 705	156 297
Services administratifs et organismes publics	4 054	364	4 417	175	4	662	240	5 499
Total	87 126	5 421	92 547	36 066	3 291	13 946	15 945	161 795

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

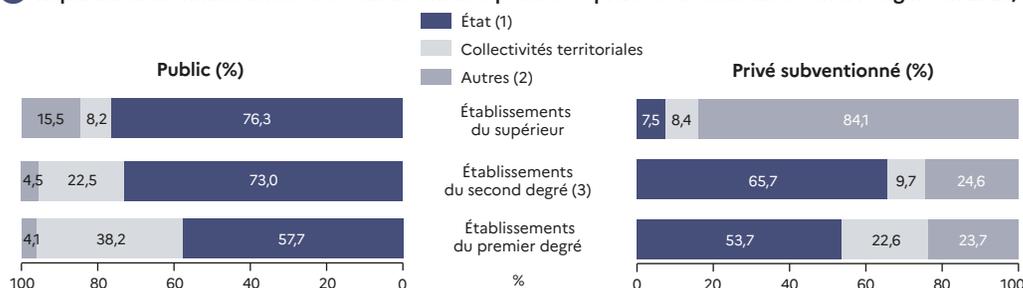
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 287 millions d'euros en 2021.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

RERS 2023, DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2023, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 9 360 euros en 2021 et progresse avec le niveau de formation (2).

Le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Les dépenses moyennes sont proches entre l'élémentaire et le préélémentaire, ce qui est porté par la présence des Atsem (3).

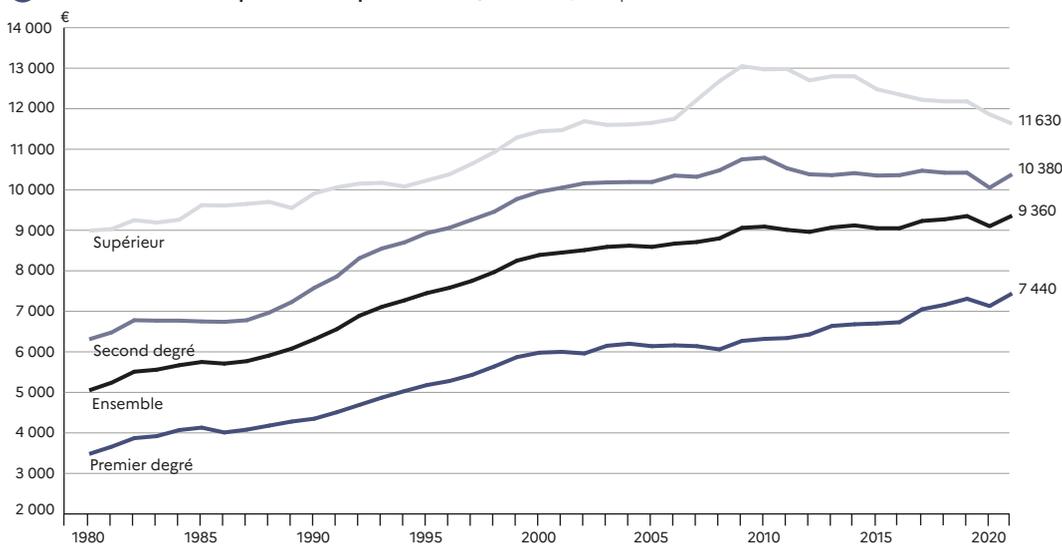
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants.

Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

LECTURE : En 2021, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 360 euros après 9 100 euros en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2021 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.34 ; 21.38.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021

Niveau	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021(p)
Préélémentaire	n.d.	3 850	5 810	5 910	6 250	6 870	7 220	7 580
Élémentaire	n.d.	4 600	6 030	6 280	6 360	6 590	7 080	7 370
Premier degré (1)	3 480	4 350	5 980	6 140	6 320	6 700	7 130	7 440
Formations en collège	n.d.	6 600	8 600	9 050	9 280	9 080	8 850	9 150
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 570	11 670	11 510	12 810	11 820	11 310	11 570
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 440	13 090	12 860	13 620	13 200	12 830	13 220
Second degré (2)	6 310	7 580	9 950	10 190	10 790	10 350	10 050	10 380
Premier et second degrés (1) (2)	4 750	5 890	7 890	8 060	8 400	8 400	8 520	8 860
STS	n.d.	n.d.	15 250	15 820	15 680	14 640	14 360	14 760
CPGE	n.d.	n.d.	17 080	17 510	17 240	16 230	16 030	16 370
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 550	9 600	11 660	11 230	10 470	10 270
Supérieur (4)	8 990	9 910	11 440	11 650	12 970	12 480	11 860	11 630
Coût moyen tous niveaux	5 050	6 310	8 390	8 590	9 090	9 050	9 100	9 360

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

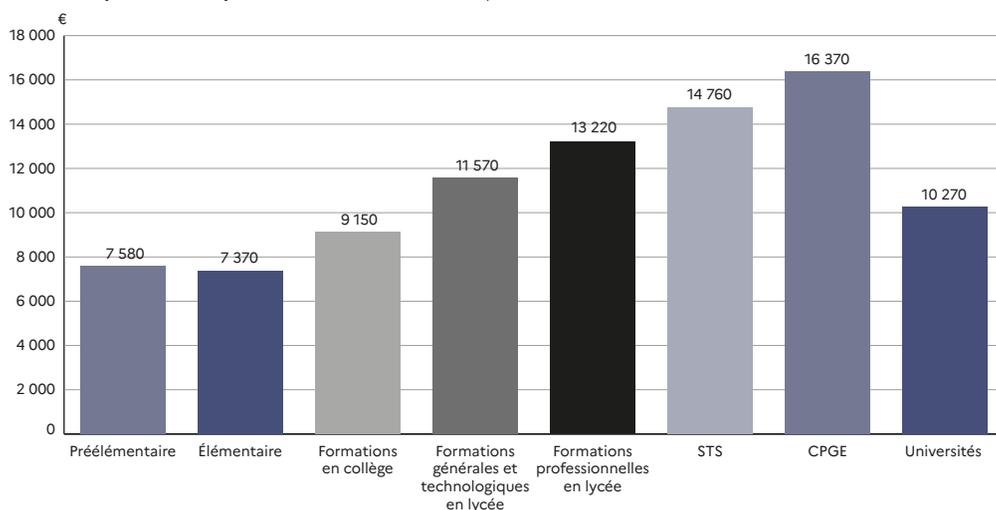
3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

Lecture : en 2021, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 360 euros après 9 100 euros en 2020 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+1,3% en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2023, DEPP

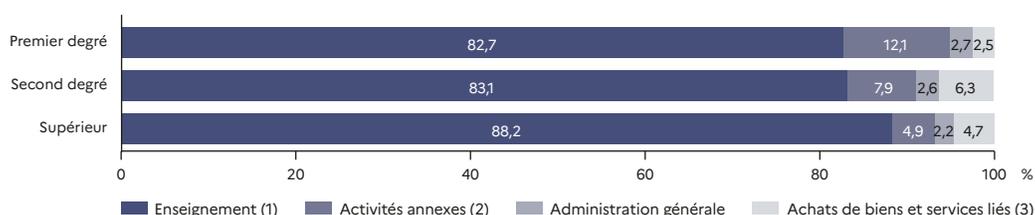
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2023, DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

RERS 2023, DEPP

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 807,3 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2022-2023 et 52,5 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2022 (3).

En 2022-2023, près de 1 404 000 jeunes (métropole et DROM), soit 24,7% des élèves du second degré, bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,5% contre 11,0%.

Le pourcentage de boursiers diminue légèrement au collège (23,9%) et au lycée (26,0%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (36,1%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général (18,8%) et technologique (31,5%).

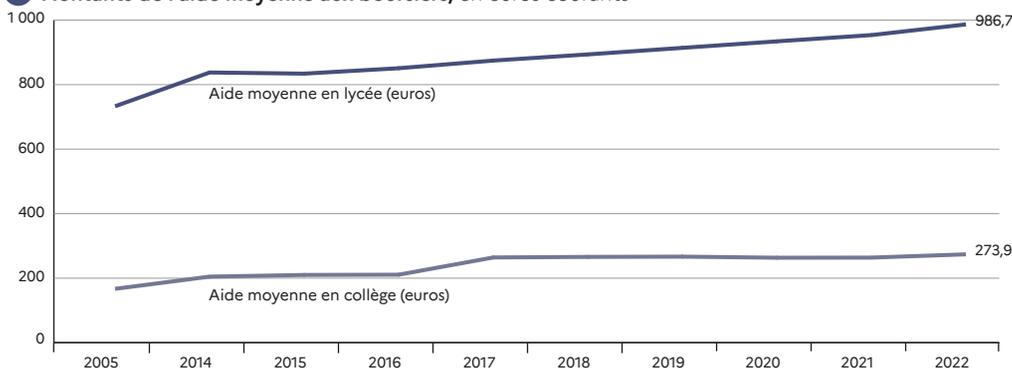
Les bourses nationales de collège concernent près de 811 000 jeunes et plus de 593 000 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : -0,6 point entre 2021-2022 et 2022-2023. Les taux des boursiers de collège et de lycée enregistrent respectivement de légères baisses de 0,7 et 0,4 point.

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Par ailleurs, le maintien d'un fort niveau de mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) entre les sessions 2021 et 2022 a généré une légère augmentation de 1,6% du nombre d'élèves boursiers au mérite entre 2021-2022 et 2022-2023. Plus de 173 000 bénéficiaires sont enregistrés pour une dépense de 118,5 millions d'euros en 2022-2023 (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,064 milliards d'euros en 2022.

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

RERS 2023, DEFP, DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2022-2023 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 111 euros pour l'échelon 1, 306 euros pour l'échelon 2 et de 477 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 459 euros pour l'échelon 1 à 972 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2022-2023

	Effectifs de boursiers en 2022-2023			Part des élèves boursiers en 2022-2023 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2021-2022 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 111 euros	322 094	39 317	361 411						
Échelon 2 : 306 euros	181 716	17 281	198 997						
Échelon 3 : 477 euros	235 371	14 957	250 328						
Total collège	739 181	71 555	810 736	27,8	9,8	23,9	28,6	10,4	24,6
Primes à l'internat au collège	2 741	1 548	4 289						
Formations professionnelles en lycée	210 496	28 717	239 213	39,7	21,9	36,1	42,3	24,3	38,7
Montant moyen boursier (€) (2)	753	703	747						
Primes d'équipement	40 212	3 823	44 035						
Bourses au mérite	13 259	2 635	15 894						
Primes à l'internat	21 580	2 151	23 731						
Primes de reprise d'études	12	5	17						
Formations générales et technologiques en lycée	311 875	30 791	342 666	24,5	8,8	21,1	24,8	9,2	21,4
Enseignement général	225 531	24 555	250 086	21,9	8,1	18,8	22,4	8,4	19,2
Montant moyen boursier (€) (2)	707,74	678,99	704,92						
Primes d'équipement	40	5	45						
Bourses au mérite	119 242	14 753	133 995						
Primes à l'internat	10 254	1 373	11 627						
Primes de reprise d'études	4	1	5						
Enseignement technologique	86 344	6 236	92 580	34,9	13,4	31,5	35,4	14,2	32,0
Montant moyen boursier (€) (2)	721,70	676,69	718,67						
Primes d'équipement	9 083	462	9 545						
Bourses au mérite	21 971	1 920	23 891						
Primes à l'internat	4 382	447	4 829						
Primes de reprise d'études	10	0	10						
Total formations en lycée (3)	522 371	59 508	581 879	28,9	12,4	25,5	29,8	13,1	26,3
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	531 594	61 494	593 088	29,4	12,8	26,0	29,9	13,2	26,4
Total second degré	1 270 775	133 049	1 403 824	28,5	11,0	24,7	29,1	11,5	25,3

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa métier, 6^e à 3^e en EREA.

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2021-2022	2022-2023	Évolution 2000-2001/2022-2023 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	218 517	220 416	91,6	39,2
Bourses de lycée (1)	206 853	422 067	428 394	0,0	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 087	18 344	0,0	
Bourses au mérite - lycée (3)	7 055	116 939	118 472	0,0	
Bourses et primes lycée	379 328	557 093	565 211	49,0	8,3
Prime à l'internat - collège (4)		1 685	1 648		
Prime à l'internat - lycée (4)		20 864	20 012		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	38 440	52 512	-22,6	-43,8
Total aides directes MENJ	563 336	836 599	859 799	52,6	10,9
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 042 794	2 064 177	67,3	21,6

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite de la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de la rentrée scolaire 2021, la bourse au mérite a été étendue aux élèves s'inscrivant dans un cursus conduisant au CAP

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2022. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2000/2022 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	192,5	210,0	266,0	266,8	263,4	263,8	273,9	80,1
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	769,6	840,8	852,2	873,0	857,3	834,6	810,7	2,7
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 337,8	3 376,0	3 393,5	3 387,2	3 390,1	1,3
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	837,0	834,1	893,7	914,0	934,2	940,0	986,7	48,6
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	481,2	516,8	592,4	614,0	608,0	606,1	593,1	0,6
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 307,2	2 300,5	2 292,3	2 298,7	2 284,8	3,7
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022	
6-10 ans			281 €	363 €	368 €	369 €	470 €	370 €	392 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	388 €	389 €	490 €	390 €	414 €	
15-18 ans			306 €	396 €	401 €	403 €	504 €	404 €	428 €	

RERS 2023, DEPP, DGESCO

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

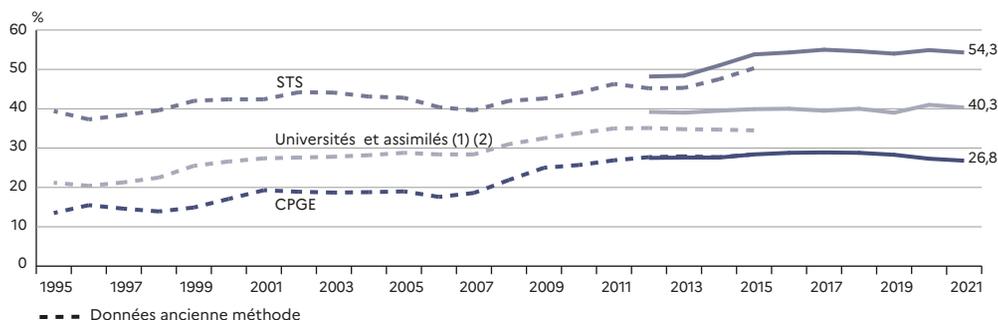
En 2021-2022, plus de 757 000 étudiants reçoivent au moins une **aide financière (2)**. Ils représentent 39,6% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés diminue depuis l'année universitaire 2019-2020, durant laquelle le nombre d'étudiants aidés avait fortement augmenté du fait de la crise sanitaire. Cette baisse est due au non-renouvellement de l'aide spécifique « Covid » entre les années 2019-2020 et 2020-2021 puis à la diminution du nombre d'étudiants boursiers entre 2020-2021 et 2021-2022. En effet, lors de l'année universitaire 2021-2022, le nombre et la part de boursiers sur critères sociaux ont baissé (respectivement -3,9% et -0,7 point). Ces baisses marquent un retour aux effectifs antérieurs à 2020-2021

et à la crise sanitaire (4). Les **bourses sur critères sociaux**, avec 720 000 étudiants bénéficiaires, représentent 95% des aides financières directes. En 2021, 50 500 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 16 500 boursiers sur critères sociaux, et 5 500 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

Plus de la moitié des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (54,3%) (1). Le pourcentage de boursiers s'élève à 26,8% en **CPGE** et 40,3% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11,5%) (3). La part de boursiers diffère selon le statut de la formation. En STS publique, 57,3% des étudiants sont boursiers contre 45,2% en STS privée. En CPGE, cette part est de 28,6% dans le public contre 17,0% dans le privé.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2023, DEPR, SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 22.23.

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n + 1$), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	2021
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	681 078	712 166	717 955	749 562	720 043
dont aide au mérite			23 344	36 239	41 993	38 757	45 353	46 527
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,8				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,9	37,7	36,8	38,4	37,7
Aide spécifique ponctuelle			65 491	40 560	44 121	109 883	64 972	50 464
Aide spécifique : allocation annuelle			7 508	5 734	5 635	5 724	5 960	5 455
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	711 261	745 083	818 257	800 191	757 429
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,3				
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				39,5	39,5	41,9	41,0	39,6

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2021-2022, 16 450 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 2 083 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Effectifs 2021	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2021 (%) (2)
Université	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	509 641	13,0
dont : IUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	45,1	46 753	12,4
filiales ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,0	34,0	33,6	8 073	7,0
CPGE	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	26,8	21 679	6,5
dont : public	30,4	30,6	30,7	30,2	29,1	28,6	19 550	7,0
privé	20,1	19,3	19,2	18,1	17,9	17,0	2 129	3,9
STS et assimilées	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	54,3	112 113	21,7
dont : public	57,1	57,7	57,4	57,2	58,1	57,3	88 923	24,2
privé	45,9	46,8	46,1	45,0	45,5	45,2	23 190	14,2
Formations d'ingénieurs hors université	23,1	23,8	23,0	22,5	22,8	22,2	19 848	4,5
Écoles de commerce	13,8	13,5	12,6	12,0	12,4	11,5	16 803	3,2
Grands établissements de type universitaire	20,3	21,5	21,6	21,2	23,3	23,2	6 097	7,6
Établissements d'enseignement universitaires privés	26,4	26,9	28,3	26,8	27,4	27,5	9 779	6,7
Autres écoles	21,5	19,4	21,0	21,7	27,1	32,6	19 874	9,0
Scolarité à l'étranger (1)							4 209	
Total bourses	37,7	37,5	37,5	36,8	38,4	37,7	720 043	12,2

RERS 2023, DEPP, SIES

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2021-2022

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2021-2022 (en euros)	Boursiers 2021	Boursiers 2021 (%)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)
Échelon 0	1 042	229 564	31,9	238 162	31,8	230 931	32,2
Échelon 1	1 724	100 163	13,9	105 137	14,0	102 604	14,3
Échelon 2	2 597	51 830	7,2	55 004	7,3	53 248	7,4
Échelon 3	3 325	52 692	7,3	55 578	7,4	53 504	7,5
Échelon 4	4 055	51 801	7,2	53 554	7,1	51 185	7,1
Échelon 5	4 656	93 688	13,0	97 850	13,1	93 688	13,1
Échelon 6	4 938	82 303	11,4	88 185	11,8	83 614	11,7
Échelon 7	5 736	58 002	8,1	56 092	7,5	49 181	6,9
Ensemble		720 043	100,0	749 562	100,0	717 955	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2023, DEPP, SIES

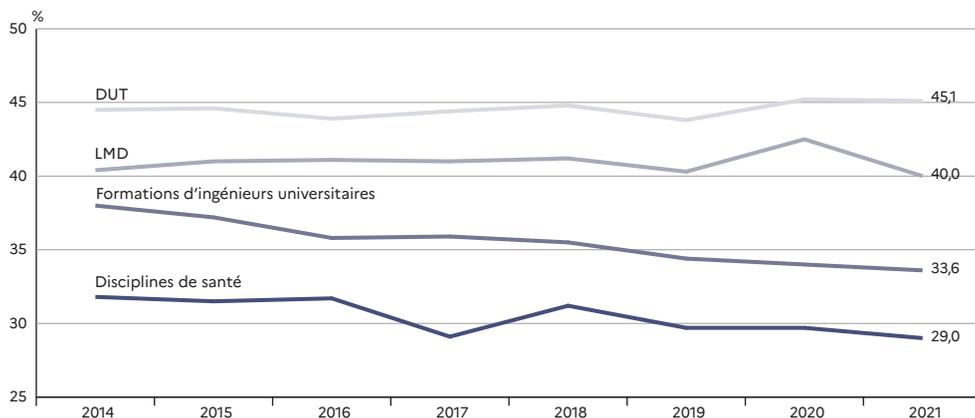
En 2021-2022, plus de 509 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Plus d'un étudiant sur dix inscrit à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés : les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40,3%. Elle est donc en baisse de 0,7 point par rapport à l'année 2020-2021, durant laquelle le taux de boursiers avait fortement augmenté en raison de la crise sanitaire. La proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude : 43,1% en cursus licence contre 31,8% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « Administration économique et sociale » (AES) et en « Langues », (respectivement 52,5% et 51,1%). À l'inverse, en « Plurisciences » (38,6%), en « Sciences fondamentales et applications » (36,3%) et dans les disciplines de santé (34,4%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « Enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (« Médecine, odontologie et pharmacie ») et en « Sciences fondamentales et applications », seulement le quart des étudiants est boursier.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 22.23.

2 Effectifs 2020-2021 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	12,3	46 333
Licence professionnelle	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	12,5	5 024
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	7,0	8 073
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	12,2	17 274
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	13,7	381 290
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	13,3	62 440
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	13,7	36 058
AES	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	23,4	14 874
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	14,1	30 406
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	19,3	48 558
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	13,4	85 183
Plurilettrés, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	12,8	3 492
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	35,2	11,1	39 173
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	11,4	31 062
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	12,9	5 713
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	9,7	24 331
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	7,6	31 570
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	12,7	10 097
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	6,0	21 473
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	16,7	20 077
Total (4)	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	13,0	509 641
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	14,4	378 405
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	8,7	122 741

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. En plus du cursus licence et du cursus master, 8 500 étudiants boursiers sont dans des formations hors LMD à l'université.

3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	46 333	44,7		
Licence professionnelle	5 024	39,4		
Formations d'ingénieurs			7 890	32,8
Masters enseignement			17 274	46,0
Formations LMD disciplines générales (1)	312 297	43,2	68 993	32,5
Droit, sciences politiques	48 412	40,5	14 028	35,5
Sciences économiques, gestion (2)	26 249	40,7	9 809	30,3
AES	14 566	52,5	308	45,2
Arts, lettres, sciences du langage	25 209	45,6	5 197	31,5
Langues	44 030	51,1	4 528	38,2
Sciences humaines et sociales	68 589	44,1	16 594	35,6
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 624	40,2	1 868	37,3
Sciences fondamentales et applications	31 402	36,3	7 771	23,5
Sciences de la nature et de la vie	24 247	42,0	6 815	32,3
Plurisciences	5 463	38,6	250	26,4
Staps	22 506	44,3	1 825	38,6
Total disciplines de santé	11 081	34,4	20 489	26,1
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	10 097	37,5		
Médecine, odontologie, pharmacie	984	18,5	20 489	26,1
Autres formations (4)	3 670	48,6	8 095	23,8
Total (5)	378 405	43,1	122 741	31,8

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

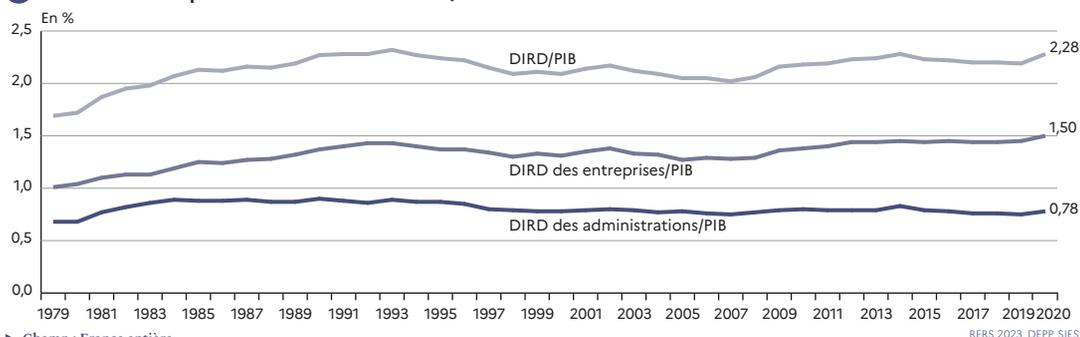
5. En plus du cursus licence et du cursus master, 8 500 étudiants boursiers sont dans des formations hors LMD à l'université. Ils sont entièrement regroupés dans « Autres formations ».

En 2020, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 52,7 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a diminué de 4,3% entre 2019 et 2020, dont -4,4% pour les entreprises et -4,2% pour les administrations. Les entreprises réalisent 65,7% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Dans un contexte où le produit intérieur brut a fortement baissé en raison de la crise sanitaire (-7,8% en 2020), l'effort de recherche s'élève à 2,28% en 2020, dont 1,50% pour les entreprises et 0,78% pour les administrations (1). Il était de 2,19% en 2019.

En 2020, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 56,5 Md€, dont 34,0 Md€ pour les entreprises et 22,5 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,44%, dont 1,47% pour les entreprises et 0,97% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 60,2% en 2020.

En 2020, la R&D mobilise en France 474 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 0,9% par rapport à 2019. Les chercheurs occupent 68% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 69% dans les entreprises).

1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

RERS 2023, DEPP, SIES

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès d'environ 11 400 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnées pour les autres.

Administrations – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP (équivalent temps plein recherche) – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 22.15 ; 21.13 ; 21.01.
- Notes Flash du SIES : 22.21 ; 22.09 ; 21.19.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°16, SIES-MESR, juin 2023.

2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution (%) (2)
DNRD	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	54 101	56 407	56 617	56 484	-3,2
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 016	21 546	20 987	22 467	3,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	33 085	34 861	35 630	34 017	-7,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	60,1	61,0	61,2	61,8	62,9	60,2	
DIRD	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	50 514	51 914	53 453	52 722	-4,3
DIRD par les administrations (3) (4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 494	17 891	18 216	18 097	-4,2
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	33 019	34 023	35 237	34 625	-4,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	65,7	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	2,28	

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

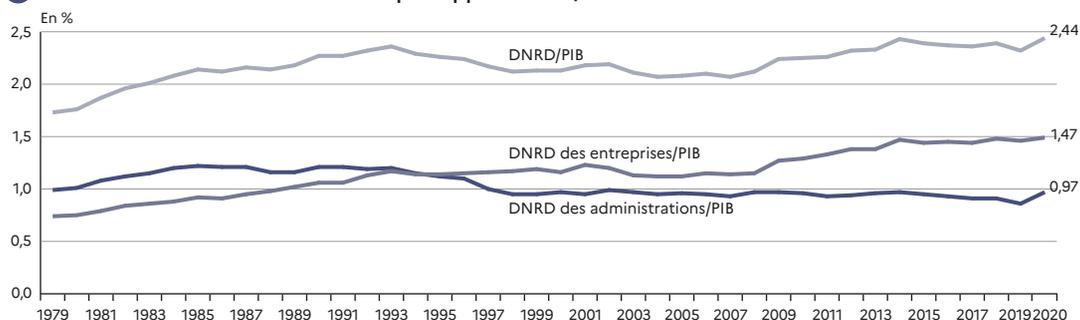
2. Évolution entre 2019 et 2020 (en volume, en %).

3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des ISBL intègrent une évolution méthodologique. L'évolution 2019/2020 est calculée en appliquant cette nouvelle méthodologie à l'année 2019.

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 (%)	Évolution (%) (3)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	426 428	432 245	442 222	453 387	462 006	474 150	100	0,9
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	296 324	305 439	313 514	321 398	68	1,3
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	251 915	255 805	265 701	276 547	283 658	286 320	100	0,9
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	180 642	189 012	195 642	198 271	69	1,3
Personnel total de R&D des administrations (4)	128 888	162 168	174 514	176 440	176 521	176 840	178 348	187 830	100	0,9
dont chercheurs des administrations (1) (4)	76 317	99 705	112 656	114 916	115 682	116 427	117 872	123 128	66	1,2

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Évolution entre 2019 et 2020.

4. Rupture de série en 2020 sur le personnel de recherche des administrations. L'évolution 2019/2020 est calculée à méthodologie constante.

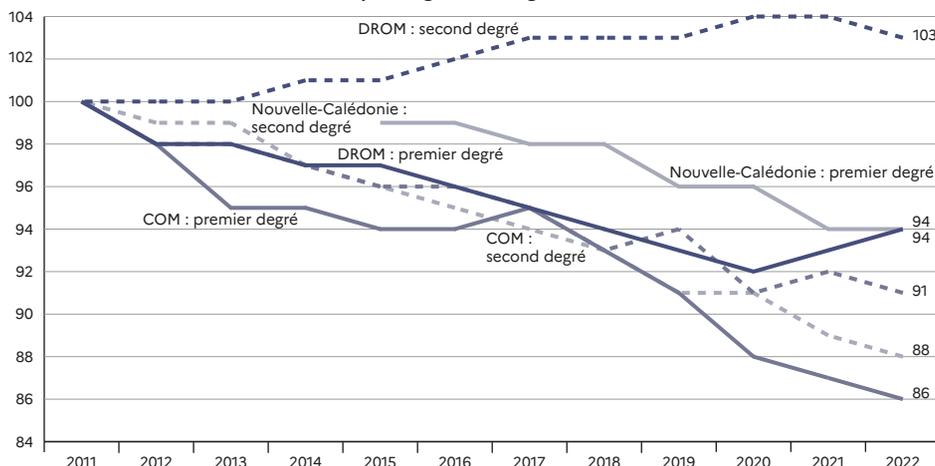
Entre 2011 et 2022, les populations scolaires en outre-mer ont baissé dans presque l'ensemble des territoires à part les élèves du second degré dans les DROM (1). À la rentrée 2022, le secteur public et le secteur privé sous contrat scolarisent plus de 682 900 élèves du premier et du second degrés (2)(3). Les effectifs augmentent légèrement par rapport à la rentrée 2021 dans le premier degré (+0,7%) et diminuent légèrement dans le second (-0,8%). La majorité des élèves (558 000) sont scolarisés dans les DROM. Les COM regroupent 63 600 élèves et la Nouvelle-Calédonie 61 300.

Dans le premier degré, les effectifs sont stables ou en baisse dans tous les territoires à l'exception de la Guyane (+2,3%) et surtout de Mayotte (+4,8%). La part du secteur public dans les DROM (92,9%) est plus forte qu'en métropole (86,3%), en particulier à

Mayotte où l'enseignement sous contrat ne scolarise pas d'élèves. Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (78,0%) et dans les COM (82,4%) en particulier à Saint-Pierre-et-Miquelon (53,5%) et à Wallis-et-Futuna, où l'enseignement du premier degré est exclusivement privé hors contrat.

Dans le second degré, les effectifs sont également stables ou en baisse dans tous les territoires à l'exception de la Guyane (+0,6%) et surtout de Mayotte (+1,8%). La part du secteur public dans les DROM (92,5%) est encore plus forte qu'en métropole (78,3%), en particulier à Mayotte. Au contraire, cette part est plus faible en Nouvelle-Calédonie (72,2%) et globalement dans les COM (74,1%), exception faite de Wallis-et-Futuna où tous les élèves du second degré sont scolarisés dans le public.

1 Évolution des effectifs en outre-mer par degré d'enseignement, en indice



► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

Note : les données du premier degré pour la Nouvelle-Calédonie ne permettent pas de distinguer le privé hors contrat du privé sous contrat entre 2012 et 2014, elles ne sont donc pas utilisées dans ce graphique.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Départements et régions d'outre-mer (DROM) – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Collectivités d'outre-mer (COM) – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est inclus jusqu'au 31 mars 2011.

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré – Voir « Glossaire ».

Source

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

2 Effectifs du premier degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2022

	Préélémentaire	Élémentaire	ULIS	Total public	Préélémentaire	Élémentaire	ULIS	Total privé sous contrat	Total premier degré
Guadeloupe	13 250	22 800	353	36 403	1 581	3 145	24	4 750	41 153
Guyane	17 355	27 400	386	45 141	1 151	1 926	0	3 077	48 218
Martinique	10 614	17 310	253	28 177	928	2 318	0	3 246	31 423
Mayotte	21 980	38 598	197	60 775	0	0	0	0	60 775
La Réunion	37 804	64 623	1 327	103 754	3 565	6 305	28	9 898	113 652
Total DROM	101 003	170 731	2 516	274 250	7 225	13 694	52	20 971	295 221
Saint-Pierre-et-Miquelon	70	197	0	267	73	159	0	232	499
Polynésie française	9 987	16 624	38	26 649	1 957	3 541	20	5 518	32 167
Wallis-et-Futuna	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total COM	10 057	16 821	38	26 916	2 030	3 700	20	5 750	32 666
Nouvelle-Calédonie	8 886	16 413	261	25 560	2 594	4 604	0	7 198	32 758
Total outre-mer	119 946	203 965	2 815	326 726	11 849	21 998	72	33 919	360 645

(suite)	Évolution 2021/2022 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe	-0,8	88,5
Guyane	2,3	93,6
Martinique	-0,3	89,7
Mayotte	4,8	100,0
La Réunion	-0,6	91,3
Total DROM	1,0	92,9
Saint-Pierre-et-Miquelon	-1,2	53,5
Polynésie française	-0,9	82,8
Wallis-et-Futuna	0,0	0,0
Total COM	-0,9	82,4
Nouvelle-Calédonie	-0,2	78,0
Total outre-mer	0,7	90,6

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Effectifs du second degré public et privé en outre-mer à la rentrée 2022

	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total public	Formations en collège	Formations générales et technologiques en lycée	Formations professionnelles en lycée	Total privé sous contrat	Total second degré
Guadeloupe	20 425	10 993	6 205	37 623	2 759	773	680	4 212	41 835
Guyane	22 327	6 918	7 111	36 356	1 926	780	477	3 183	39 539
Martinique	14 844	7 219	4 947	27 010	2 909	1 267	184	4 360	31 370
Mayotte	30 310	12 902	6 482	49 694					49 694
La Réunion	53 542	23 524	15 191	92 257	5 639	1 927	499	8 065	100 322
Total DROM	141 448	61 556	39 936	242 940	13 233	4 747	1 840	19 820	262 760
Saint-Pierre-et-Miquelon	167	128	85	380	140			140	520
Polynésie française	12 820	4 147	4 250	21 217	4 608	2 054	1 187	7 849	29 066
Wallis-et-Futuna	844	264	196	1 304					1 304
Total COM	13 831	4 539	4 531	22 901	4 748	2 054	1 187	7 989	30 890
Nouvelle-Calédonie	12 877	4 653	3 084	20 614	3 740	1 670	2 535	7 945	28 559
Total outre-mer	168 156	70 748	47 551	286 455	21 721	8 471	5 562	35 754	322 209

(suite)	Évolution 2021/2022 (%)	Part du public (%)
Guadeloupe	-3,5	89,9
Guyane	0,6	91,9
Martinique	-2,6	86,1
Mayotte	1,8	100,0
La Réunion	-0,7	92,0
Total DROM	-0,7	92,5
Saint-Pierre-et-Miquelon	-0,6	73,1
Polynésie française	-0,8	73,0
Wallis-et-Futuna	-0,1	100,0
Total COM	-0,7	74,1
Nouvelle-Calédonie	-0,9	72,2
Total outre-mer	-0,8	88,9

► Champ : DROM, COM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

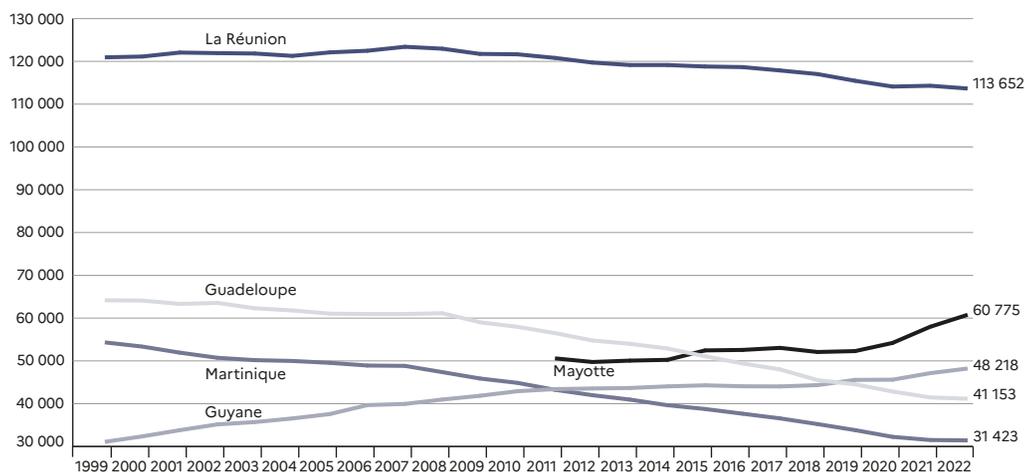
Depuis les années 2000, les effectifs de la population du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2022, cette population s'établit à 295 200 élèves, soit 4,6% de la population scolaire française (2). Entre les rentrées 2017 et 2022, les académies de Martinique et de Guadeloupe enregistrent de très fortes réductions d'effectifs (respectivement -14,1% et -14,3%), au contraire de la Guyane et de Mayotte dont les effectifs sont en hausse sensible (+9,5% et +14,6%). Les effectifs de l'académie de La Réunion baissent, mais de façon moins marquée (-3,6%).

La part de l'enseignement privé sous contrat dans les DROM (71%) est inférieure à celle observée en France métropolitaine (13,7%). Comme en métropole, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé sous contrat.

Au sein des DROM, le taux de scolarisation à 2 ans s'établit à 9,9%, mais il est largement plus élevé en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 25,3% et 30,8%). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans en Guyane et à Mayotte est faible (respectivement 1,1% et 1,7%).

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents en CM1 et en CM2 en comparaison au niveau national (3). Les retards les plus fréquents s'observent dans l'académie de La Réunion pour les niveaux allant du CP au CM1 et dans l'académie de Guadeloupe en CP, en CE1 et en CM2. Comme l'année précédente, les **taux de redoublement** dans les écoles publiques sont proches de ceux de la France métropolitaine (4). Les redoublements sont cependant plus fréquents dans l'académie de Guadeloupe pour les niveaux de CP et de CE2, dans l'académie de La Réunion pour le CE1 et dans l'académie de Guyane pour le CM2.

1 Évolution des effectifs du premier degré dans les DROM



► Champ : Public + Privé sous contrat à partir de 2009 (Public et Privé sous et hors contrat de 1999 à 2008).

RERS 2023, DEPP

Précisions

- Pour la part de la population scolaire des DROM sur la population française et pour la part de l'enseignement privé au niveau national, voir la fiche 3.02.

- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.03.

La source Diapre est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité

que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2022, 100,0% des écoles publiques et 99,9% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 98,8% des classes et 100,0% des élèves des secteurs public et privé sous contrat.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire, taux de retard, taux de redoublement – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 22.38 ; 21.45.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

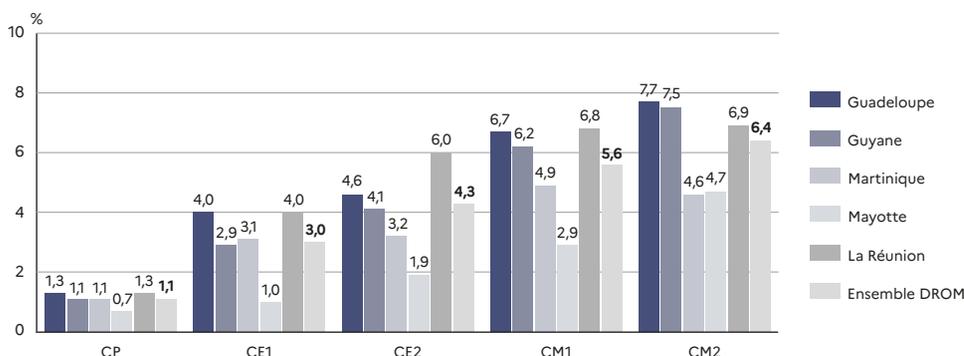
2 Effectifs du premier degré dans les DROM : évolution, part du privé sous contrat et taux de scolarisation à 2 ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2022 (Public + Privé sous contrat)	41 153	48 218	31 423	60 775	113 652	295 221
Préélémentaire	14 831	18 506	11 542	21 980	41 369	108 228
Élémentaire	25 945	29 326	19 628	38 598	70 928	184 425
ULIS	377	386	253	197	1 355	2 568
Évolution des effectifs (%) entre 2017 et 2022 (Public + Privé sous contrat)	-14,3	9,5	-14,1	14,6	-3,6	-1,4
Préélémentaire	-13,4	20,6	-13,6	31,6	-4,7	2,1
Élémentaire	-14,8	3,9	-14,3	6,8	-3,2	-3,4
ULIS	-14,3	-17,9	-15,7	-6,2	12,9	-2,0
Part du privé sous contrat (%) en 2022	11,5	6,4	10,3	0,0	8,7	7,1
Préélémentaire	10,7	6,2	8,0	0,0	8,6	6,7
Élémentaire	12,1	6,6	11,8	0,0	8,9	7,4
ULIS	6,4	0,0	0,0	0,0	2,1	1,7
Évolution de la part du privé sous contrat (en points) entre 2017 et 2022	1,2	-0,2	1,7	0,0	0,5	0,2
Préélémentaire	1,6	0,7	1,9	0,0	0,7	0,4
Élémentaire	1,0	-0,6	1,5	0,0	0,5	0,1
Taux de scolarisation à 2 ans (%) en 2022	25,3	1,1	30,8	1,7	9,3	9,9

► Champ : Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2022, en %



► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2023, DEPP

4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2022, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,2	1,7	1,8	0,4	0,5
Guyane	1,3	0,9	1,2	0,4	1,0
Martinique	1,9	1,1	1,2	0,5	0,3
Mayotte	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
La Réunion	2,7	2,1	1,6	0,4	0,6
DROM	1,9	1,3	1,2	0,4	0,5
France métropolitaine	2,0	1,4	1,2	0,3	0,5

► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

RERS 2023, DEPP

Les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 262 800 élèves dans le second degré au sein d'un établissement public ou privé sous contrat à la rentrée 2022, soit des effectifs en légère baisse par rapport à la rentrée 2021 (-0,7%) (1). Depuis 2005, les effectifs augmentent de manière continue dans les académies de Guyane (+13 400 élèves) et surtout de Mayotte (+29 100). À l'inverse, sur la même période, les effectifs de La Réunion (-2 300 élèves), et surtout de la Guadeloupe (-11 500 élèves) et de la Martinique (-16 300 élèves) sont en recul. Par ailleurs, seulement 7,5% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé sous contrat, contre 21,0% sur l'ensemble du territoire français (2)(3)(4).

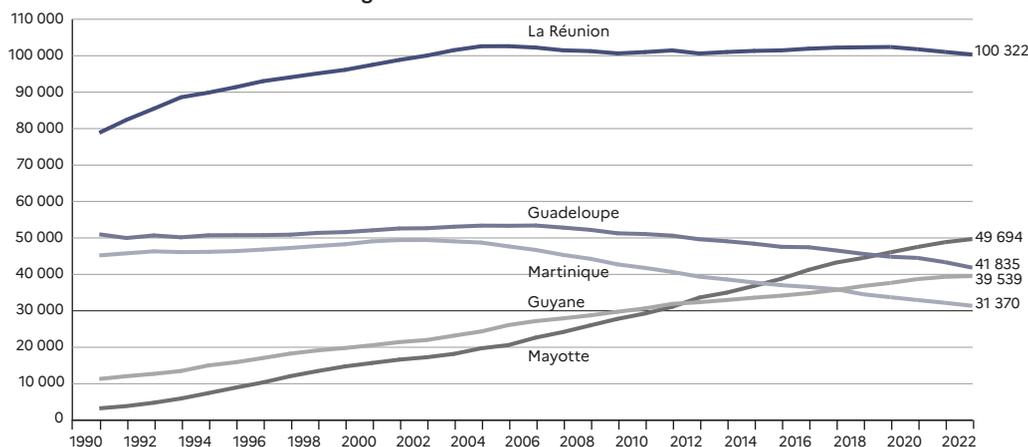
Dans les **formations en collège**, 154 700 élèves sont inscrits, soit une baisse de 1,3% par rapport à la rentrée précédente. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 6 600 élèves à la

rentrée 2022, soit 4,3% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques** accueillent 66 300 élèves (en légère hausse de 0,2% par rapport à 2021), dont une majorité de filles (57,5%). En première et terminale, près des deux tiers des élèves suivent une formation générale. Toujours pour ces niveaux, la part des lycéennes est légèrement supérieure en voie générale (58,8%) qu'en voie technologique (55,5%).

Dans les **formations professionnelles en lycée**, 41 800 élèves des DROM sont scolarisés (effectifs stables par rapport à 2021), soit 38,7% des effectifs inscrits au lycée (contre 27,7% sur l'ensemble du territoire français). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un peu plus d'un sur six sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Pour en savoir plus

- Notes d'information : 22.39; 21.46.

2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2022

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	16 341	15 998	32 339	1 739	1 602	3 341	35 680	50,7
Cinquième	16 435	15 884	32 319	1 714	1 549	3 263	35 582	51,0
Quatrième	16 548	16 563	33 111	1 692	1 542	3 234	36 345	50,2
Troisième	17 213	17 120	34 333	1 735	1 580	3 315	37 648	50,3
Total sixième-troisième	66 537	65 565	132 102	6 880	6 273	13 153	145 255	50,5
Sixième Segpa	563	918	1 481	3	8	11	1 492	37,9
Cinquième Segpa	636	1 020	1 656	3	12	15	1 671	38,2
Quatrième Segpa	638	1 111	1 749	5	10	15	1 764	36,5
Troisième Segpa	579	1 054	1 633	6	10	16	1 649	35,5
Total Segpa	2 416	4 103	6 519	17	40	57	6 576	37,0
ULIS	878	1 949	2 827	6	17	23	2 850	31,0
Total	69 831	71 617	141 448	6 903	6 330	13 233	154 681	49,6

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2022

	Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	12 331	9 058	21 389	856	771	1 627	23 016	57,3
Première	11 377	8 394	19 771	825	761	1 586	21 357	57,1
Générale	7 534	5 213	12 747	684	620	1 304	14 051	58,5
STMG	2 022	1 662	3 684	84	114	198	3 882	54,3
STL	291	151	442				442	65,8
ST2S	1 067	210	1 277	56	21	77	1 354	82,9
STI2D	255	1 048	1 303	1	6	7	1 310	19,5
Autres (1)	208	110	318				318	65,4
Terminale	11 866	8 517	20 383	899	635	1 534	21 917	58,2
Générale	7 835	5 404	13 239	727	507	1 234	14 473	59,2
STMG	2 186	1 598	3 784	102	105	207	3 991	57,3
STL	287	174	461				461	62,3
ST2S	1 112	193	1 305	69	18	87	1 392	84,8
STI2D	273	1 039	1 312	1	5	6	1 318	20,8
Autres (1)	173	109	282				282	61,3
ULIS	2	11	13				13	15,4
Total	35 576	25 980	61 556	2 580	2 167	4 747	66 303	57,5

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Séries des baccalauréats technologiques STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

RERS 2023, DEPP

4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2022

		Public			Privé sous contrat			Public + Privé	
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	3 744	6 556	10 300	135	191	326	10 626	36,5
	1 ^{re} année	1 949	3 528	5 477	67	100	167	5 644	35,7
	2 ^e année	1 778	2 999	4 777	68	91	159	4 936	37,4
	Total	12 122	16 366	28 488	739	755	1 494	29 982	42,9
Bac pro/ BMA (2)	Seconde professionnelle	4 134	5 358	9 492	204	198	402	9 894	43,8
	Première professionnelle	4 069	5 567	9 636	269	286	555	10 191	42,6
	Terminale professionnelle	3 900	5 431	9 331	266	271	537	9 868	42,2
Autres formations de niveaux 3 et 4		282	236	518	1	5	6	524	54,0
ULIS		217	413	630	5	9	14	644	34,5
Total		16 365	23 571	39 936	880	960	1 840	41 776	41,3

► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

1. Sont inclus 46 élèves préparant un CAP en un an.
2. Sont inclus 29 élèves préparant un BMA en deux ans.

RERS 2023, DEPP

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2021 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), 33,3% se sont orientés en **formations professionnelles** en lycée à la rentrée 2022 (1). L'entrée dans la voie professionnelle est nettement plus élevée dans les DROM qu'en métropole (10,7 points de plus).

Cette orientation différente après la troisième dans les DROM peut s'expliquer en partie par l'origine sociale des élèves. En effet, dans les départements et régions d'outre-mer, l'**origine sociale** des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (2). D'une part, 39,9% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (9,5% en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, les parts des élèves avec des parents enseignants, exerçant une profession libérale ou d'encadrement, sont plus élevées dans les formations générales et technologiques que dans les formations professionnelles au lycée. Au contraire, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore qu'en France métropolitaine, les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (3).

1 Évolution du flux d'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'éducation nationale des DROM à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère chargé de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

Source
DEPP, Système d'information Scolarité.

2 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale à la rentrée 2022, en %

	Agricul- teurs	Artisans, commer- çants, chefs d'entre- prise	Prof. libérales, cadres (1)	Ensei- gnants (2)	Profes- sions intermé- diaires (3)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
Sixième à troisième	1,2	8,0	7,6	3,7	8,8	17,3	12,8	1,0	39,6	100,0	145 255
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	1,1	4,5	2,0	0,8	4,6	12,1	12,0	0,9	62,0	100,0	2 850
Segpa	0,9	4,1	1,0	0,3	4,0	10,2	13,3	0,9	65,3	100,0	6 576
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,2	7,8	7,2	3,5	8,5	16,9	12,8	1,0	41,1	100,0	154 681
Seconde générale et technologique	1,2	9,8	10,7	5,4	10,1	19,9	12,5	1,4	29,0	100,0	23 016
Première et terminale générales	1,4	10,4	13,6	7,3	10,7	19,0	12,5	1,7	23,5	100,0	28 524
Première et terminale technologiques	1,4	8,5	5,3	2,3	8,4	18,2	16,7	1,6	37,6	100,0	14 750
ULIS en formations GT en lycée	0,0	27,3	9,1	0,0	9,1	27,3	9,1	0,0	18,2	100,0	13
Total formations générales et technologiques en lycée	1,3	9,8	10,8	5,6	10,0	19,1	13,4	1,6	28,5	100,0	66 303
CAP	0,9	4,4	1,0	0,4	3,8	11,4	13,7	0,9	63,5	100,0	10 626
Baccalauréat professionnel, BMA	1,2	6,4	2,4	0,8	5,5	15,3	16,5	1,2	50,7	100,0	29 982
ULIS en formations professionnelles en lycée	0,7	4,0	1,0	0,7	5,2	12,8	15,8	1,2	58,7	100,0	644
Autres niveaux 3 et 4	0,4	4,9	2,8	2,1	6,2	15,2	18,2	0,9	49,3	100,0	524
Total formations professionnelles en lycée	1,1	5,8	2,0	0,7	5,1	14,3	15,8	1,1	54,0	100,0	41 776
Ensemble	1,2	8,0	7,3	3,6	8,4	17,1	13,4	1,1	39,9	100,0	262 760
France métropolitaine	1,4	10,5	21,0	3,2	13,0	17,2	23,0	1,2	9,5	100,0	5 391 083

► **Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée ou inconnue (9,4% des effectifs dans les DROM).

RERS 2023, DEPP

3 Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2022, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défa- vorisée	Total
Sixième à troisième	10,2	8,2	24,4	57,3	100,0	39,3	16,2	33,3	11,1	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	3,3	4,7	17,6	74,4	100,0	8,7	8,7	26,1	56,5	100,0
Segpa	1,4	4,0	15,3	79,3	100,0	10,7	10,7	35,7	42,9	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,6	7,9	23,8	58,6	100,0	39,2	16,1	33,3	11,4	100,0
Seconde générale et technologique	16,2	9,8	29,3	44,7	100,0	44,5	17,0	30,6	7,9	100,0
Première et terminale générales	20,6	10,7	29,0	39,8	100,0	50,8	14,9	27,8	6,5	100,0
Première et terminale technologiques	8,4	8,2	26,9	56,5	100,0	22,2	19,0	38,2	20,7	100,0
ULIS en formations GT en lycée	36,4	9,1	27,3	27,3	100,0					
Total formations générales et technologiques en lycée	16,3	9,8	28,6	45,3	100,0	45,4	16,1	29,9	8,6	100,0
CAP	1,5	3,6	16,7	78,1	100,0	3,6	9,1	26,4	60,9	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,7	5,2	21,9	69,3	100,0	10,7	15,1	37,3	36,8	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,9	5,3	17,7	75,0	100,0	7,1	0,0	28,6	64,3	100,0
Autres niveaux 3 et 4	5,4	6,3	20,6	67,7	100,0	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,1	4,8	20,5	71,6	100,0	9,4	13,9	35,3	41,4	100,0
Ensemble	10,3	7,9	24,5	57,3	100,0	38,2	15,9	32,7	13,1	100,0

► **Champ : DROM, Public + Privé sous contrat.**

1. Pour les regroupements, voir la définition « Origine sociale regroupée » dans le « Glossaire ».

RERS 2023, DEPP

En 2022-2023, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements ou régions d'outre-mer (DROM) diminue de 2,9% et s'établit à 54 000 (1).

Les effectifs de l'université (61,0% de l'enseignement supérieur dans les DROM) diminuent de 4,2% entre 2021 et 2022 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un DUT sont en baisse de 4,9%. En STS, le nombre d'étudiants diminue dans les parcours scolaires (-4,1%), mais augmente dans les parcours en apprentissage (+5,0%). Les effectifs en CPGE sont en hausse de 1,0%.

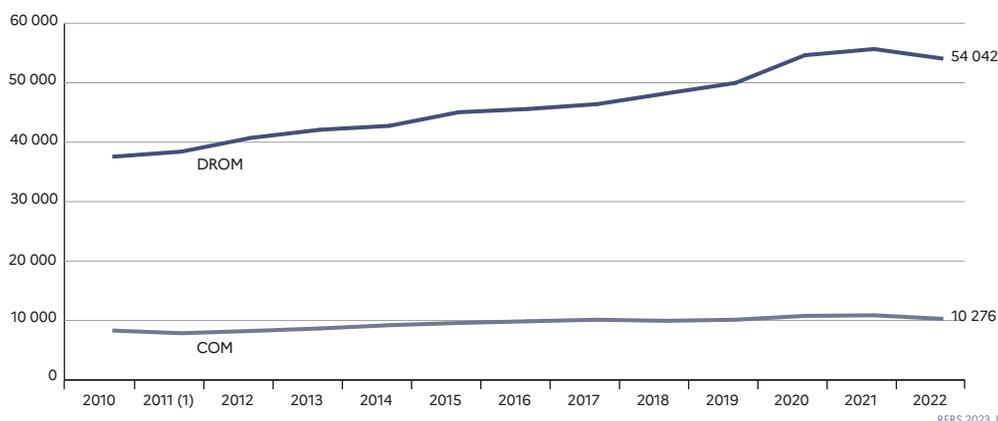
Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DROM a diminué régulièrement de 2011 (62,7%) à 2017 (60,1%) avant de remonter et de se stabiliser

depuis 2018 entre 60 et 61%. Elle reste cependant supérieure de 4,2 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur diminue de 5,5% en 2022 pour s'établir à 10 300 (3). L'université accueille 58,6% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est en baisse (-2,6 points), après trois années de hausse consécutives, sous l'effet de la baisse du nombre d'inscrits à l'université (-9,5%).

Les effectifs augmentent de 1,0% dans les parcours scolaires de STS et formations assimilées, et de 2,2% en CPGE. La part des étudiantes reste élevée : 61,3% des étudiants, soit 5,5 points de plus qu'en métropole.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DROM.

Précisions

Localisation des établissements – L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest.

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, CPGE – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note d'Information du SIES : 22.14.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (p)
Universités (1)	24 202	29 034	29 196	29 485	30 441	31 834	34 778	34 402	32 971
Part des femmes (%)	63,4	61,6	61,6	61,8	62,3	62,4	62,1	62,8	62,8
<i>dont préparation DUT</i>	919	1 119	1 162	1 212	1 320	1 344	1 313	1 287	1 224
Part des femmes en DUT (%)	53,0	51,2	53,6	54,6	54,2	53,9	53,9	54,2	53,3
STS et assimilés (scolaires)	7 195	8 997	9 116	9 181	9 929	10 280	10 921	10 866	10 420
Part des femmes (%)	53,4	52,7	51,5	50,3	50,6	50,7	50,7	50,6	49,9
STS et assimilés (apprentis)	804	1 346	1 441	1 464	1 448	1 436	2 402	3 413	3 583
Part des femmes (%)	58,7	52,2	52,0	50,3	49,9	48,8	52,0	53,6	51,2
CPGE	1 290	1 685	1 646	1 741	1 763	1 693	1 713	1 692	1 708
Part des femmes (%)	54,3	48,6	49,4	49,6	48,7	48,5	48,4	46,5	44,6
Autres écoles (2)	4 058	3 975	4 184	4 527	4 624	4 726	4 813	5 291	5 360
Part des femmes (%)	76,7	76,6	76,3	75,9	76,7	77,7	78,1	75,8	75,4
Ensemble	37 549	45 037	45 583	46 398	48 205	49 969	54 627	55 664	54 042
Part des femmes (%)	62,5	60,4	60,2	60,1	60,4	60,6	60,4	60,6	60,2

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2021-2022 reconduites en 2022-2023.

3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (p)
Universités (1)	5 661	6 487	6 331	6 149	5 830	6 107	6 535	6 650	6 017
Part des femmes (%) (1)	64,2	64,5	64,5	64,5	65,1	64,5	65,1	64,3	64,9
STS et assimilés (scolaires) (2) (3)	1 920	2 197	2 537	2 881	3 000	2 912	3 029	3 035	3 066
Part des femmes (%)	59,4	57,7	57,9	57,3	55,8	55,5	55,1	54,9	55,9
CPGE	207	382	433	477	472	490	527	499	510
Part des femmes (%)	41,1	48,2	49,0	47,2	45,8	48,0	48,6	48,7	50,6
Autres écoles (4)	523	520	574	625	647	628	687	693	683
Part des femmes (%)	72,3	71,9	73,7	67,4	64,6	62,9	63,6	65,4	61,8
Ensemble	8 311	9 586	9 875	10 132	9 949	10 137	10 778	10 877	10 276
Part des femmes (%)	63,0	62,7	62,6	61,8	61,4	61,0	61,4	61,0	61,3

RERS 2023, DEPP, SIES

► Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).

1. En 2015, reconduite des données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. Seuls des STS scolaires sont dispensés dans les COM.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

En 2022-2023, près de 39 000 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 5% par rapport à l'année précédente (1). Moins d'un étudiant sur dix est inscrit dans un Inspé (institut national supérieur du professorat et de l'éducation), part en diminution de 0,5 point. En 2022-2023, le nombre de nouveaux entrants diminue de 11,5% (2).

Les trois quarts (73,5%; -1,8 points par rapport à 2021) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 57,7% (-0,6 point) en métropole. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 25,1% (+1,6 point) en cursus master contre 38,8% pour la France métropolitaine. Seulement 1,4% des étudiants sont en cursus doctorat contre 3,6% en métropole.

Un tiers des étudiants d'outre-mer (33,0%) sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 27,2% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 25,6% en sciences ou Staps et 10,8% dans les disciplines de santé. Enfin, 3,4% préparent un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole où ces filières représentent respectivement 12,5% et 6,8% des inscriptions.

La part de femmes dans les universités d'outre-mer reste identique à l'an dernier (63,1%) et est supérieure à la part de femmes en métropole (58,0%). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en Staps (27,4%).

Précisions

Population concernée – Étudiants inscrits dans les universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie – Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois,

des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DROM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

Nouvel entrant, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence-master-doctorat, DUT – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 23.08; 23.07; 23.06.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2022-2023

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 106	505	43	2 654
	Lettres, sciences humaines, langues	1 439	1 023	66	2 528
	Sciences, Staps	2 273	371	90	2 734
	Santé	708	1 589		2 297
	BUT	382			382
	Total	6 908	3 488	199	10 595
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 203	219	3	1 425
	Lettres, sciences humaines, langues	676	37	14	727
	Sciences, Staps	455	38	38	531
	Santé	189	22		211
	BUT	165			165
	Total	2 688	316	55	3 059
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 303	680	35	4 018
	Lettres, sciences humaines, langues	3 717	588	46	4 351
	Sciences, Staps	4 024	580	111	4 715
	Santé	627	1 067	1	1 695
	BUT	677			677
	Interdisciplinaire	22			22
	Total	12 370	2 915	193	15 478
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	566			566
	Lettres, sciences humaines, langues	529			529
	Sciences	264			264
	Total	1 359			1 359
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	891	39	6	936
	Lettres, sciences humaines, langues	1 077	45	8	1 130
	Sciences, Staps	1 049	25	28	1 102
	Santé	11		2	13
	DUT	116			116
	Interdisciplinaire	18			18
	Total	3 162	109	44	3 315
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	873	106	13	992
	Lettres, sciences humaines, langues	736	19	20	775
	Sciences	575	22	19	616
	Total	2 184	147	52	2 383
Ensemble (y compris Inspé)		28 671	9 774	543	38 988

RERS 2023, DEPP, SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre-mer

		Effectifs 2021-2022	Part des femmes (%)	Effectifs 2022-2023	Part des femmes (%)	Entrants 2021-2022	Part des femmes (%)	Entrants 2022-2023	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2916	65,5	2654	65,6	758	64,2	673	64,8
	Lettres, sciences humaines, langues	2831	73,9	2528	73,4	458	71,0	351	77,8
	Sciences, Staps	2962	48,3	2734	48,4	692	45,5	626	42,8
	Santé	2121	66,2	2297	65,7	720	72,9	660	73,8
	DUT	438	60,7	382	54,5	197	54,8	191	49,7
	Total	11 268	63,0	10 595	62,6	2 825	62,3	2 501	62,3
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1507	66,8	1425	66,5	389	68,1	387	65,1
	Lettres, sciences humaines, langues	1036	75,0	727	77,9	308	76,0	213	79,3
	Sciences, Staps	574	37,1	531	41,2	174	32,8	131	49,6
	Santé	136	77,9	211	74,9	131	80,2	166	75,3
	DUT	165	46,1	165	53,3	89	44,9	84	53,6
	Total	3 418	63,8	3 059	64,7	1 091	64,3	981	66,9
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4289	63,7	4018	63,8	1417	61,8	1282	64,8
	Lettres, sciences humaines, langues	4175	72,5	4351	74,3	1235	72,4	1112	70,7
	Sciences, Staps	4865	42,5	4715	41,6	1355	35,0	1192	38,4
	Santé	1572	67,0	1695	68,1	617	69,4	528	66,5
	DUT	684	51,9	677	52,7	340	55,6	341	50,1
	Interdisciplinaire			22	54,5			22	54,5
	Total	15 585	59,2	15 478	60,0	4 964	57,6	4 477	58,3
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	600	72,5	566	73,9	219	70,8	181	70,7
	Lettres, sciences humaines, langues	391	77,2	529	73,0	140	72,1	236	67,4
	Sciences	234	63,2	264	63,6	86	67,4	71	67,6
	Interdisciplinaire	110	54,5		106	52,8			
	Total	1 335	70,8	1 359	71,5	551	67,2	488	68,6
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	999	68,8	936	69,8	341	63,9	301	68,4
	Lettres, sciences humaines, langues	1 177	71,4	1 130	71,2	329	69,0	293	68,9
	Sciences	1 117	50,2	1 102	51,1	396	48,7	350	49,4
	Santé	2	100,0	13	84,6				
	DUT	134	53,7	116	45,7	66	43,9	43	44,2
	Interdisciplinaire	27	63,0	18	66,7				
	Total	3 456	63,0	3 315	63,2	1 132	58,9	987	60,8
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 176	67,7	992	70,7	507	62,7	212	72,6
	Lettres, sciences humaines, langues	995	71,1	775	72,8	297	67,7	231	77,1
	Sciences	693	50,6	616	47,9	262	50,8	242	49,2
	Total	2 864	64,7	2 383	65,5	865	61,4	685	65,8
Ensemble (y compris Inspé)		41 052	63,1	38 988	63,1	11 428	60,3	10 119	61,4

RERS 2023, DEPP, SIES

À la session 2022, dans les DROM, plus de 7 000 diplômes du **CAP** et 27 000 diplômes du baccalauréat (y compris les diplômes agricoles) sont délivrés (2). Le **taux de réussite** est de 79,8% au CAP et de 84,9% au baccalauréat. Au sein des DROM, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite les plus élevés.

Les taux de réussite aux baccalauréats général et technologiques augmentent rapidement entre 2011 et 2016, puis diminuent un peu jusqu'en 2019 (1). La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'épreuve de rattrapage a, dès 2012, un taux de réussite plus proche de celui des années précédentes avant une nouvelle hausse jusqu'en 2018. En 2022, le taux de réussite global au baccalauréat diminue de 4,4 points tout en restant supérieur à toutes les sessions antérieures à la crise sanitaire.

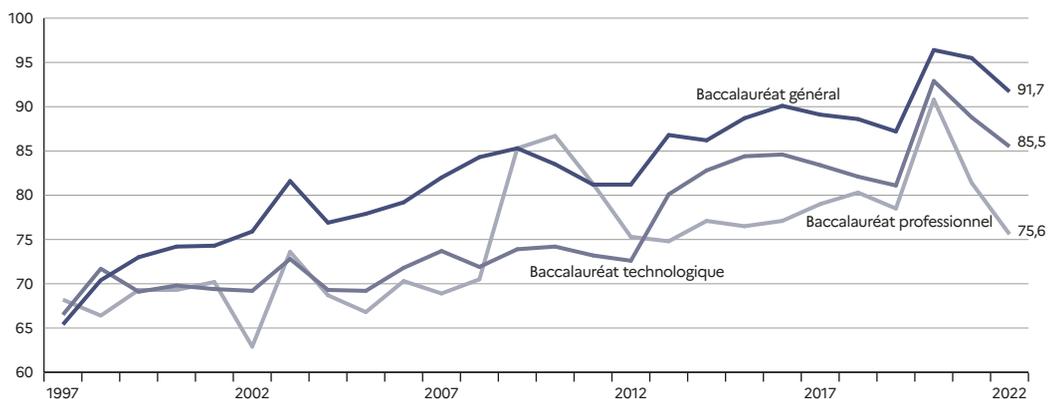
À la session 2021, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de

Mayotte, 3 700 licences et 1 600 masters ont été délivrés (soit -1,8% et -12,0% respectivement par rapport à la session 2020) (4). Le nombre de thèses soutenues est stable (76 thèses en 2021 contre 81 thèses en 2020) et 533 DUT ont été délivrés (38 de moins qu'en 2020). Par ailleurs, 551 diplômes médicaux ont été délivrés aux Antilles et à La Réunion (principalement DE et DES de médecine, mais aussi DES, DE de maïeutique). Les évolutions sont encore à mettre en regard du contexte sanitaire et de modalités d'études et de passation d'examens différentes des années antérieures.

Quatre écoles de commerce ont délivré 147 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et 28 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés en université.

À la session 2021, le taux de réussite en **BTS** (agricole ou non) est de 86,4%, en hausse de 6,2 points par rapport à la session 2020 (3). Le taux de réussite en **DCG** et **DSCG** est de 35,1%, en diminution de 6,6 points.

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DROM (y compris Mayotte à partir de 2011).

RERS 2023, DEPP

Précisions

Population concernée – Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2019.

Source

DEPP et SIES-MESR

- (1) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- (2) Systèmes d'information (SI) Cyclades, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- (3) Systèmes d'information (SI) Ocean et Cyclades, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère chargé de l'agriculture.

- (4) Système d'information SISE.

2 Les diplômés de l'enseignement secondaire dans les DROM, session 2022

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 104	78,0	1 135	74,1	752	84,5	913	78,8	3 117	82,0	7 021	79,8
Baccalauréat général	2 659	95,3	1 355	88,1	1 840	96,5	1 701	75,4	5 084	96,0	12 639	91,7
STI2D	186	86,5	79	76,7	139	95,2	157	66,2	537	92,6	1 098	85,7
STL	45	84,9	36	78,3	26	96,3	71	77,2	140	88,6	318	84,6
STAV	21	100,0	7	100,0	10	90,9			19	82,6	57	91,9
STMG	548	95,8	272	85,0	426	93,8	833	69,4	1 359	89,8	3 438	84,7
ST2S	256	96,6	182	75,8	192	93,2	120	75,0	438	90,9	1 188	87,8
STD2A	32	100,0			31	100,0	26	59,1	31	100,0	120	87,0
S2TMD	12	100,0									12	100,0
STHR	24	96,0	20	74,1	15	93,8	14	60,9	25	96,2	98	83,8
Baccalauréat technologique	1 124	94,1	596	80,2	839	94,2	1 221	69,5	2 549	90,6	6 329	85,5
Production	801	76,4	373	56,5	605	77,5	398	68,0	1 325	79,5	3 502	73,9
Services	841	77,4	632	67,7	615	77,5	681	68,2	1 777	84,7	4 546	76,9
Baccalauréat professionnel	1 642	76,9	1 005	63,0	1 220	77,5	1 079	68,1	3 102	82,4	8 048	75,6
Total baccalauréat	5 425	88,7	2 956	76,3	3 899	89,2	4 001	71,5	10 735	90,4	27 016	84,9

► Champ : DROM.

RERS 2023, DEPP

3 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM, session 2021

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de succès (%)										
BTS/BTSA (1)	1 283	89,0	392	84,7	1 205	87,6	212	86,5	1 805	84,2	4 897	86,4
DCG et DSCG (2)	21	31,3	e	0,0	14	24,1	e	0,0	56	44,4	94	35,1

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

RERS 2023, DEPP, SIES

4 Les diplômes nationaux (hors diplôme d'État médicaux) délivrés par les universités en 2021 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), Deust	DUT	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters indiffé- renciés (2)	DUFAE (3)	Doctorats	Total
DROM	Droit, sciences politiques	149		254	202	108		6	719
	Sciences économiques, AES	270	181	725	226	241	0	1	1 644
	Lettres, langues, sciences humaines	828	103	1 018	889	815	346	12	4 011
	Sciences	530	200	905	191	226		37	2 089
	Staps	306		239	72	21		1	639
Total DROM	2 083	484	3 141	1 580	1 411	346	57	9 102	
COM et Nouvelle- Calédonie	Droit, sciences politiques	37		79	37	29			182
	Sciences économiques, AES	17	26	163	43	23		1	273
	Lettres, langues, sciences humaines	72	23	161	52	142	11	4	465
	Sciences	59		171		21		14	265
Total COM et Nouvelle-Calédonie	185	49	574	132	215	11	19	1 185	
Total	2 268	533	3 715	1 712	1 626	357	76	10 287	

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir la définition dans le glossaire).

2. Il n'y a plus de masters professionnels ni de masters recherche à partir de la session 2019.

3. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

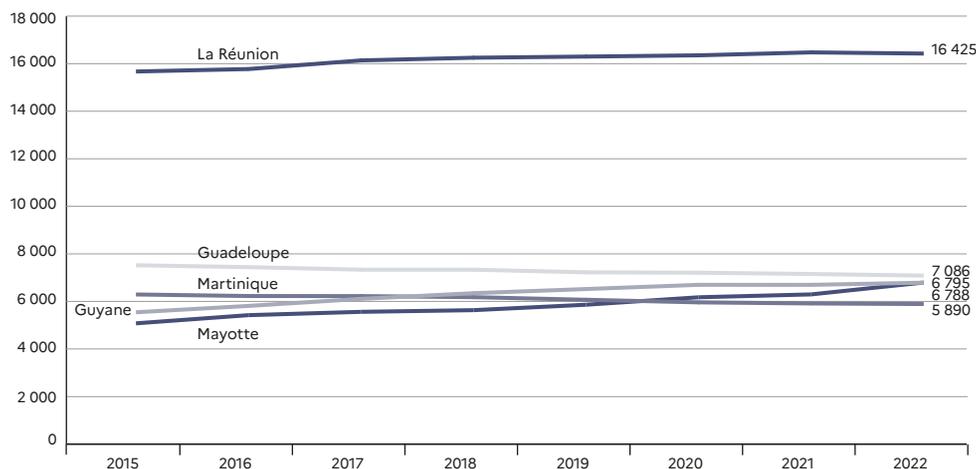
RERS 2023, DEPP, SIES

En 2022-2023, dans les DROM, 61 700 personnes travaillent pour le ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi eux, sept sur dix ont pour mission l'enseignement d'élèves. Leur nombre est en augmentation à Mayotte et en Guyane, et en diminution à la Martinique et en Guadeloupe (1). Les enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) représentent la moitié des enseignants qui sont en charge d'élèves dans le second degré public (comme pour la France entière secteur public). La part d'enseignants des formations générales et technologiques en lycée (22,6%) y est plus faible que sur la France entière (26,1%), au contraire de celle des formations professionnelles en lycée (22,2% contre 16,3%) (3).

Dans le secteur public comme dans le privé sous contrat, la part de femmes parmi les enseignants est moins élevée dans les DROM (64,0%) qu'en métropole (72,0%) (4). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés alors que Mayotte est un département paritaire. Les enseignants de Guadeloupe et de Martinique sont en moyenne plus âgés que ceux de France métropolitaine, et ceux de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM qu'en métropole. Le recours aux non-titulaires est fréquent en Guyane et à Mayotte : 21,3% des enseignants de Guyane et 39,3% de ceux de Mayotte sont non-titulaires contre moins de 12% dans les autres DROM et 8% en métropole.

1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2023, DEPP Public et Privé sous contrat.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*, à paraître.

Source

DEPP, bases relais.
DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2022.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2022-2023

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM
Enseignement du premier degré public	2 653	3 130	2 253	3 339	6 695	18 070
Enseignement du second degré public	3 757	3 279	2 995	3 456	8 667	22 154
Total enseignement du secteur public	6 410	6 409	5 248	6 795	15 362	40 224
Enseignement du premier degré privé	232	135	217		443	1 027
Enseignement du second degré privé	444	244	425		620	1 733
Total enseignement du secteur privé (1)	676	379	642		1 063	2 760
Autres missions (non-enseignement)	3 226	2 636	2 656	2 370	7 186	18 074
Aucune affectation (2)	146	57	111		18	637
Ensemble des personnels	10 458	9 481	8 657	9 183	23 916	61 695

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

RERS 2023, DEPP

- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par l'éducation nationale.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 10 458 agents affectés en Guadeloupe, 2 653 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré public.

3 Répartition des enseignants du second degré public et privé sous contrat en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2022-2023 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	225	26	643	232	214	0	1 340
Certifiés et assimilés	7 095	246	3 192	10	609	5	11 156
PLP	196	3 336	18		165	5	3 720
Autres titulaires (2)	580	48	5		0		633
Total titulaires	8 096	3 655	3 858	241	988	10	16 849
Total non-titulaires	1 911	911	782	3	74	9	3 691
Ensemble Public	10 008	4 567	4 640	244	1 062	20	20 540
Ensemble Privé sous contrat	777	278	389	15	197		1 656
Ensemble	10 785	4 845	5 029	260	1 259	20	22 196

RERS 2023, DEPP

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 1 340 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM.

4 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2022-2023

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
Enseignement du premier degré public							
Âge moyen	45,3	39,9	46,1	38,8	42,9	42,4	43,0
Part des femmes (%)	83,6	78,8	85,8	62,7	78,5	77,3	86,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	4,1	1,4	3,5	0,4	4,6	3,1	10,7
Part des non-titulaires (%)	0,2	11,6	0,0	26,3	0,9	7,2	1,8
Enseignement du second degré public							
Âge moyen	47,4	43,1	48,4	39,2	46,1	45,1	45,2
Part des femmes (%)	59,8	48,1	63,6	41,1	52,7	52,9	59,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,1	3,9	4,9	2,5	7,0	5,4	10,1
Part des non-titulaires (%)	11,6	27,8	14,6	51,9	11,1	20,5	8,8
Enseignement du premier degré privé (2)							
Âge moyen	45,1	43,1	45,5		43,1	44,0	44,4
Part des femmes (%)	89,7	80,0	89,4		90,7	88,8	92,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	2,6	2,2	3,2		9,5	5,6	18,8
Part des non-titulaires (%)	22,4	30,4	41,9		22,1	27,5	15,6
Enseignement du second degré privé (2)							
Âge moyen	49,3	42,0	47,6		45,5	46,5	46,1
Part des femmes (%)	60,8	57,4	66,4		59,4	61,2	65,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	19,8	19,7	15,1		19,5	18,5	20,4
Part des non-titulaires (%)	28,2	52,5	34,6		19,0	29,9	20,2
Total enseignement							
Âge moyen	46,6	41,6	47,3	39,0	44,7	43,9	44,4
Part des femmes (%)	69,7	63,2	73,2	51,7	64,5	64,0	92,4
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	6,1	3,3	5,0	1,4	6,6	4,8	12,0
Part des non-titulaires (%)	8,7	21,3	11,5	39,3	7,5	14,7	7,8

RERS 2023, DEPP

► **Champ** : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et Privé sous contrat.

- Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).
- Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrats ne sont pas payés par l'éducation nationale.

Lecture : en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves du premier degré public ont en moyenne 45,3 ans et sont des femmes à 83,6%.

Âge atteint au cours de l'année – Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

Âge révolu – C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique – C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

Aide humaine – Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein) que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Aides au mérite – C'est un complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat.

Aides spécifiques – Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

Allocation de rentrée scolaire (ARS) – Aide versée, sous conditions de ressources, par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Apprentis – Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître

d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprises, ou les sportifs de haut niveau.

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL) – Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPLE et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée;
- la section d'apprentissage (SA) : l'EPLE est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPLE, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée;
- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPLE accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPLE et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières;
- La convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 »). L'EPLE assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPLE et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Arts - enseignement obligatoire et facultatif – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels) – Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

Attestation intermédiaire professionnelle (AIP) – Attestation délivrée en classe de première aux élèves préparant un baccalauréat professionnel. Sont concernés les élèves sous statut scolaire, scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Baccalauréat général – Il sanctionne une formation générale (à dominante scientifique [S], économique et sociale [ES] ou littéraire [L] jusqu'à la session 2020) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel – Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Baccalauréat technologique – Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, en remplacement de la série Hôtellerie depuis la session 2018.
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD (Techniques de la musique et de la danse) à partir de la rentrée 2019.

Bachelor universitaire de technologie (BUT) – Diplôme national universitaire qui se prépare en trois ans au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) et confère un diplôme de niveau bac +3. Défini dans l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, le BUT est proposé aux étudiants depuis la rentrée 2021. Le BUT a vocation à remplacer le DUT existant et se décline, comme ce dernier, en 24 spécialités. Pour autant chaque étudiant qui valide deux ans de la formation BUT va automatiquement obtenir une certification de type DUT et il peut, s'il le souhaite, s'arrêter à ce moment.

Bourses du second degré – Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa métier et 6^e à 3^e en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté);
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes;
- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « Bien » ou « Très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

Bourses nationales – Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère chargé de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

Bourses sur critères sociaux (BCS) – Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

Branche de recherche – Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet des métiers d'art (BMA) – Le brevet des métiers d'art est un diplôme national de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation.

Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles) – L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation – Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré

au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Brevet professionnel (BP) – Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

Candidat individuel – Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Cadre national des formations (CNF) – Le cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

Capacité d'accueil pour l'enseignement – Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Centre de formation d'apprentis (CFA) – Les CFA sont des organismes de formation professionnelle continue responsables de la formation d'apprentis, dans le cadre de contrats d'apprentissage. Ils dispensent, eux-mêmes ou « hors les murs », une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère chargé de l'agriculture.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (CAPA pour agricole) – Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC – Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Cités scolaires – Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles.

Classe (division) – Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe », correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ». Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

Classe de mise à niveau pour le BTS – Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

Classe passerelle – Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) – Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision le plus important des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriés.
- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

Collège – Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

Communautés d'universités et établissements (Comue) – Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compte de l'éducation – Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétrologées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

Compte personnel de formation (CPF) – Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) – Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe des concours externes, internes, uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

Concours de recrutement de personnels des bibliothèques – Il existe cinq corps : magasinier de bibliothèque (catégorie C), bibliothécaire assistant spécialisé (catégorie B), bibliothécaire, conservateur et conservateur général (catégorie A), qui correspondent à des niveaux de responsabilité et de rémunération différents. Le statut de magasinier de 2^e classe est accessible par recrutement direct. Les statuts accessibles par concours sont ceux de magasinier principal de 2^e classe, BIBAS de classe normale, BIBAS de classe supérieure, bibliothécaire, conservateur. Outre les concours externe et interne, le concours de conservateur est aussi ouvert, via un concours réservé, aux élèves sortants de l'École nationale des chartes ou disposant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue comme équivalente. La réussite d'un concours permet l'inscription sur une liste d'admission, puis l'affectation sur un poste. Les bibliothécaires sont affectés puis suivent une formation d'application de six mois à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Ensib). Les conservateurs doivent suivre une formation pré-recrutement

de 18 mois sanctionnée par la réussite du diplôme de conservateur des bibliothèques auprès de l'Enssib). Puis ils prennent leurs fonctions dans les établissements où ils sont affectés.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement

Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé à la session 2017. À la session 2022, un concours de personnels de direction de type « troisième voie » est ouvert aux candidats qui justifient de huit années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

– Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).

– Concours de recrutement de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Ouvert en 2022, le troisième concours, comptabilisé avec le concours externe, s'adresse aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de diplôme, de profession et de durée de service.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat

– Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation

– Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

– À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes. Ces concours s'adressent aussi aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années.

– Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

– Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.

– Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

– un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;

– le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;

– à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte.

Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) –

Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement; B : sciences chimiques et sciences des matériaux; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique; D : sciences humaines et sociales; E : informatique, statistiques et calcul scientifique; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

Concours de recrutement des professeurs agrégés – Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

Corps enseignants du premier degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs;
- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

Corps enseignants du privé sous contrat – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

Corps enseignants du second degré public – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET;
- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capest; ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés;
- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

Corps non enseignants – Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) – Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.);
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs);
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

Cycle ingénieur – Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

DCG – Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence. Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du Cadre national

des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

DSCG – Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG, les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n°16 du 17 avril 2008).

Demi-pensionnaire – Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE) – Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) – La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) – Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD) – Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense par élève ou étudiant – La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n - 1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n + 1$.

Dépense totale de R&D – La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Diplôme d'études en langue française (DELF) et diplômes approfondis de langue française (DALF) – Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère chargé de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELF et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Diplôme des métiers d'art (DMA) – Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) – Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS « en arts ». Cependant, si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités « Lettres et arts » ce n'était pas le cas de la plupart des BTS « en arts ». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS « en arts », afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

Diplôme national du brevet (DNB) – Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Diplômes d'ingénieur – Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Diplômes des écoles de commerce – Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Depuis la session 2017, sont également pris en compte les titres inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles.

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP) – Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés via ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU) – Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détiennent « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplômes universitaires de technologie (DUT et ses spécialités) – La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

– Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

– Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

– Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

– Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants – La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année n dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année $n-1/n$. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repérée par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source est complétée par les données collectées par le ministère chargé de l'éducation nationale (CPGE, STS et assimilés), ainsi que par les ministères chargés de l'agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

Dispositifs relais – Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la circularisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministères chargés de l'éducation nationale, de la justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

Division (classe) – Voir « Classe ».

École élémentaire – L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

École primaire – L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

École maternelle – L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

École ou établissement privé – Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »). Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n°59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale.

Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n°98-1165 du 18 décembre 1998.

Écoles d'ingénieurs – Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Écoles de commerce, gestion et vente – Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles doctorales – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Écoles et collèges numériques – Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles), ainsi que d'un accompagnement associé.

Éducation prioritaire (EP) – Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (*vademecum* programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D) – Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets

concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Élève allophone – Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

Élèves par structure E/S (nombre moyen d'élèves par structure) – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Emplois aidés – Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Enseignement supérieur – Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

Enseignement supérieur court et long – L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Enseignements adaptés du second degré – Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère chargé de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Enseignements d'exploration – Les enseignements d'exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu'en 2018-2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d'exploration dont l'un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin; langues et culture de l'antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

Enseignements de spécialité – Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

Ensemble immobilier du second degré public – L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Équivalent temps plein recherche – Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

Établissement du secteur privé hors contrat – L'établissement scolaire privé hors contrat est un établissement qui n'a pas signé d'accord avec l'État. Cet établissement doit cependant déclarer son ouverture au recteur de l'académie où il s'installe. Il n'est pas obligé de suivre les programmes ni de respecter les horaires de l'enseignement public. En revanche, il doit permettre aux enfants d'acquérir les connaissances du socle commun de compétences. Par ailleurs, l'État ne prend pas en charge la rémunération des enseignants. C'est l'établissement qui recrute les enseignants et les rémunère.

Établissement public expérimental (EPE) – À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Cet établissement expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe. Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent conserver leur personnalité morale. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental. Après deux ans, l'établissement peut sortir de l'expérimentation ou à devenir un grand établissement. De plus, les communautés d'universités et établissements peuvent expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement

Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) – Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Établissements hospitaliers et médico-sociaux – Sous tutelle du ministère chargé de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une inclusion scolaire partielle.

Établissements privés non subventionnés – Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Établissements privés subventionnés – Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple.

Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

Étudiants non bacheliers – Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

Externe – Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Famille de métiers – Mises en place en classe de seconde de baccalauréat professionnel dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les quatorze familles de métiers donnent aux élèves l'opportunité de construire un parcours de formation progressif et davantage choisi. À la fin de la troisième, ces derniers peuvent désormais opter soit pour une seconde formant à un métier précis, soit pour une seconde formant à une famille de métiers.

Financier final et financier initial – Le financier final est le dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

Fonds social pour les cantines – Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens – Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Formation initiale – Il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formations d'ingénieurs – Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) – Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac +2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Formations en collège – Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisièmes prépa métier et, auparavant, les troisièmes prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

Formations générales et technologiques en lycée – Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Formation professionnelle continue – La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

Formations professionnelles en lycée – Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Heures d'enseignement par élève H/E – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré – Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel peuvent bénéficier d'HSA depuis la rentrée 2022. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

Heures supplémentaires effectives des enseignants du second degré – Les heures supplémentaires effectives (HSE) correspondent à des heures effectuées ponctuellement. Contrairement aux HSA, tous les enseignants exerçant dans un établissement du second degré sont éligibles aux HSE et ces heures supplémentaires ne sont pas prises en compte dans le service de l'enseignant. Les motifs d'HSE peuvent être liés au remplacement d'un collègue absent, à de l'accompagnement éducatif, à la participation au dispositif « Devoirs faits » ou aux heures d'interrogation en CPGE.

Indemnités pour missions particulières des enseignants du second degré – Ces indemnités (IMP) sont versées aux enseignants qui accomplissent des missions toute l'année (IMP annuelles) ou ponctuellement à un niveau académique et au niveau d'un établissement. Dans le tableau, les indemnités pour la mission de professeur principal sont présentées séparément. Ces missions ne sont pas effectuées directement face aux élèves, mais relèvent plutôt de la coordination (dans une discipline, dans un cycle d'enseignement ou dans un niveau d'enseignement). Des activités de référent culture, de référent décrochage scolaire ou de référent pour les ressources numériques peuvent aussi donner lieu à une indemnisation par IMP selon un forfait fonction de la charge de travail liée à la fonction.

Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation – L'Union européenne s'est doté d'objectifs chiffrés dans le domaine de l'éducation, à atteindre en 2030 :

- faibles compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique en culture scientifique : la proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : programme international pour le suivi des acquis des élèves [PISA]);
- faibles compétences en littéracie numérique : la proportion d'élèves en huitième année de scolarité (4^e en France) ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : enquête *International Computer and Information Literacy Study* [ICILS]);
- éducation de la petite enfance : au moins 96% des enfants ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance d'ici à 2030 (source : statistiques scolaires UOE);

- sorties précoces : la proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9 % d'ici à 2030 ; mesurée par la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans qui ont seulement le niveau du premier cycle d'enseignement secondaire (niveaux 0-2 de la classification internationale de l'éducation (CITE), soit, en France, aucun diplôme ou, au plus, un diplôme national du brevet) et n'ont pas poursuivi de formation, formelle ou non, au cours des quatre dernières semaines (source : enquête européenne sur les forces de travail). Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée ;
- diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 45 % (source : enquête européenne sur les forces de travail).

Le suivi européen devrait prochainement être étendu à deux nouveaux indicateurs, sur la professionnalisation de l'enseignement professionnel et la formation des adultes.

Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue

– Il mesure la proportion d'enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel ;
- cours/séminaires en ligne ;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d'établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l'éducation ;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple) ;
- visites d'études dans d'autres établissements ;
- visites d'étude au sein d'entreprises, de services publics ou d'organisations non gouvernementales ;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d'un dispositif pédagogique formel ;
- participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants ;
- lecture d'ouvrages spécialisés.

Inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE

– Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

Instituts d'études politiques (IEP)

– Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix-en-Provence et Saint-Germain-Laye.

Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé)

– Par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) depuis la rentrée 2019, les ESPE ayant eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010. Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créés pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

– Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Internat

– Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Internat tremplin

– L'internat tremplin est destiné à accueillir des élèves qui sont en rupture profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires ou en incapacité de faire évoluer leur comportement au sein d'un établissement sans un accompagnement spécifique.

Interne

– Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Journée défense et citoyenneté

– La *journée défense et citoyenneté* (JDC) permet d'informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16^e et 25^e anniversaire. Il est obligatoire d'y participer sauf cas exceptionnel et lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatization des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;

- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Langues vivantes – L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilangüisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Latin et grec ancien – Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements optionnels obligatoires et/ou facultatifs.

En première et terminale générales, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité et comme option facultative. À partir de la rentrée 2022, tous les élèves de première et de terminale de la voie technologique peuvent choisir les langues anciennes comme options facultatives.

L.AS (licences avec un « accès santé ») – Il s'agit de licences « classiques » avec une option « accès santé » à suivre en plus des matières fondamentales. Les L.AS sont des années de licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des enseignements liés à l'option « santé » qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

Licence – Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

LOLF – La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvement de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvement de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »;
- « Vie étudiante ».

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) – Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

Lycée polyvalent (LPO) – Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Lycée professionnel (LP) – Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux

baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bacs jusqu'au niveau bac + 2 (type brevet de technicien supérieur).

Marché de la formation professionnelle – Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

Master of business administration (MBA) – Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Master of Science (MSc) – Diplôme d'école, de niveau bac + 5, délivré à l'origine dans des pays de langue anglaise. Certains établissements français proposent ces formations en management en un ou deux ans (accès à bac + 4 ou bac + 3) qui aboutissent à la délivrance de diplômes non reconnus par l'État.

Mention complémentaire – Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d'insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

Missions des personnels – La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire);
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission de remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.);
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.). Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :
- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré;
- éducation : personnel chargé de la vie scolaire au sein de l'établissement;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap;
- inspection;
- administration, logistique, santé et social.

Mobilité d'échange des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

Mobilité des enseignants – Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

Mobilité diplômante des étudiants – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale des étudiants – Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Nomenclature nationale des niveaux – Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- niveau VI et V bis : niveau collège;
- niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP;
- niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel;
- niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.);
- niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

La nomenclature des niveaux a été modifiée par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles :

- niveaux VI et Vbis : niveaux 1 et 2
- niveau V : niveau 3
- niveau IV : niveau 4
- niveau III : niveau 5
- niveau II : niveau 6
- niveau I : niveaux 7 et 8.

Nouveau bachelier – Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

Non-titulaire – Voir « Titulaire ».

Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur – Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

Options ou enseignements au choix du second degré – Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Opérateurs de compétences (OPCO) – Les opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Ils remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2019.

Origine sociale de l'élève – Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable :

- agriculteur : agriculteur exploitant;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, profession de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise;
- profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise;
- enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole;
- retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Origine sociale regroupée – Regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Parcoursup – Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

PASS (Parcours spécifiques avec un accès santé) – Il s'agit d'une année de Licence spécifique comprenant des enseignements « santé », des enseignements disciplinaires hors « santé » (droit, biologie, maths, lettres etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Les PASS ne se font que dans les universités disposant d'une faculté de santé. À la fin de la première année de L.AS ou de PASS et selon les résultats obtenus, il est possible d'intégrer l'une des cinq filières de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

En cas de réussite, l'étudiant peut poursuivre dans une des cinq filières de santé. En cas d'échec, il poursuit ses études en première ou deuxième année de licence « classique » selon les enseignements disciplinaires choisis et validés en première année.

Personnels enseignants du supérieur – Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Personnels enseignants du supérieur de type « second degré » – Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques – Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Population étudiante – Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Population scolaire du premier degré – Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Population scolaire du second degré – Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Population scolarisée – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2019 et 2020). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM (Mayotte à partir de 2018).

Préélémentaire – Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Premier degré – Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

Première année commune aux études de santé (PACES) – Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Au cours de cette première année sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé.

Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

Première professionnelle – Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

Premières d'adaptation – Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Premières et terminales générales et technologiques – Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- une voie générale : depuis la rentrée 2019, pour les élèves qui entrent en première générale et depuis la rentrée 2020 pour les élèves de terminale générale, les élèves n'optent plus pour une série, mais pour une combinaison de trois enseignements de spécialité en première générale et de deux enseignements de spécialité en terminale générale
- des séries technologiques :
 - STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles;
 - STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
 - STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués »;
 - STL : sciences et technologies de laboratoire;
 - STMG : sciences et technologies du management et de la gestion;
 - ST2S : sciences et technologies de la santé et du social;
 - STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués »);
 - S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Elle peut être « individuelle » ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective s'applique lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement

élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

- La scolarisation en milieu spécialisé s'effectue dans les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé. Les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Pro court scolaire – Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage – Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire – Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage – Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac – Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Processus de Bologne – Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

Producteurs d'éducation – Ce sont les agents économiques qui réalisent les activités d'éducation (écoles, collèges, lycées, universités, services administratifs, etc.). Les ressources qu'ils utilisent correspondent à la dépense intérieure d'éducation diminuée du montant des achats de biens et services (fournitures scolaires, transport scolaire, etc.).

Produit intérieur brut (PIB) – Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) – Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

Proportion d'étudiants aidés – Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

Proportion de bacheliers dans une génération – Il s'agit de la proportion de bacheliers que l'on observerait dans une génération si les individus se comportaient, à chaque âge, de la même façon que les individus se présentant à la session observée (en termes de taux de candidature et de réussite à chaque âge).

Quartier prioritaire (QP) – Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Regroupements d'établissements – La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement chargé de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

Remplacement – Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) – Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Réseau national des Greta – C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code

du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée.

Salaire net mensuel médian – Salaire net à temps plein, primes incluses.

Scolarisation collective, individuelle, en milieu ordinaire, en milieu spécialisé – Voir « Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap ».

Second degré – Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Seconde générale et technologique – La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

Seconde professionnelle – Première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Seconde spécifique – Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), STHR, ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

Secteur académique – Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) – Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Une classe Segpa accueille les jeunes de la sixième à la troisième présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la troisième.

Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés – Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme

de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Sections linguistiques – Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération – Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en STS compte comme 1 h 15 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération, la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service;

– des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

Sortants de formation initiale – La fin de la formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont ainsi pas de la formation initiale.

Sortants des formations professionnelles – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Sortants précoces – Voir « Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation ».

Spécialités de formation – Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins.

Stage des étudiants dans les cursus universitaires – Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1^{er} janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Surface bâtie – Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface développée – Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

Surface non bâtie – Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

Surface plancher – Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) – Reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, il permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence scolaire. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Taux de candidature – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Taux d'emploi – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants.

Taux d'emploi stable – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

Taux de chômage – Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

Taux de passage – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

Taux de poursuite dans la filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits dans la même filière l'année suivante, en $n/n + 1$. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

Taux de poursuite d'études – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux de redoublement – C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieure à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Taux de réorientation vers une autre filière – Proportion d'entrants en $n - 1/n$ inscrits l'année suivante, en $n/n + 1$, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de retard – Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Taux de réussite – Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Taux de scolarisation en apprentissage – Pourcentage de jeunes scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale.

Taux de scolarisation par âge – Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

Taux de sortie (InserJeunes) – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

Taux de sortie dans le second degré de l'éducation nationale – Pourcentage des élèves inscrits l'année $n - 1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère chargé de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Taux d'insertion professionnelle – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Temps de travail des agents de l'éducation nationale – Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

Terminal fixe – Ordinateur de bureau type PC avec, généralement, clavier et écran séparés, et une unité centrale (tour).

Terminal mobile – Cela peut être un ordinateur portable, un net book, un ultra book, une tablette, un terminal de classe mobile ou tout objet mobile permettant de travailler avec des outils numériques et/ou accéder à un réseau local ou internet (à l'exception des smartphones).

Terminale BEP – Seconde année de BEP en deux ans.

Terminale professionnelle – Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Titulaire – Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires via une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B, C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non-titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

Unités élémentaires d'enseignement autisme (UEEA) – Dispositifs ayant un statut et un fonctionnement particuliers, fondés sur une coopération étroite et quotidienne entre l'éducation nationale et le partenaire sanitaire ou médico-social qui la porte. Implantées en milieu scolaire ordinaire dans des écoles du premier degré, elles constituent une modalité de scolarisation d'élèves âgés de 6 à 11 ans et atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) nécessitant une prise en charge médico-sociale soutenue dans le cadre de l'école. L'objet principal de l'UEEA est de mettre en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec TSA orientés par la CDAPH, un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir leur réussite scolaire et éducative. Dans ce but, elles modulent le temps individuel et collectif autour d'un parcours de scolarisation et d'interventions en application du projet personnalisé de scolarisation de l'élève. Créées à la rentrée 2018 à titre expérimental, leurs élèves étaient initialement comptabilisés dans l'enquête n° 32, puis dans l'enquête n° 3 à partir de la rentrée 2021.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), ex CLIS – Créées en 1989, les « classes pour l'intégration scolaire » (CLIS) sont les premiers dispositifs créés en milieu ordinaire à destination des élèves en situation de handicap « pour lesquels l'admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas ». En 2009, le sens de l'acronyme évolue, les CLIS devenues « classes pour l'inclusion scolaire » s'affirment comme des classes à part entière au sein des écoles et établissements scolaires. Elles regroupent dans une classe spécialisée les élèves en situation de handicap nécessitant un enseignant adapté. Depuis 2015,

l'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (CLIS) a été remplacée par « unité localisée pour l'inclusion scolaire - école » (ULIS école). Cette évolution terminologique reflète le passage d'une logique intégrative (l'élève doit s'adapter à l'environnement scolaire) à une logique inclusive (l'environnement scolaire s'adapte aux besoins de l'élève). Il s'agit de généraliser le fonctionnement en dispositif et de sortir d'une logique de filière pour penser les parcours des élèves. Les ULIS sont des dispositifs ouverts qui constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Les élèves notifiés par la CDAPH pour une scolarisation avec appui d'une ULIS sont ceux qui, en plus des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives en classe ordinaire, nécessitent des temps d'enseignement adaptés dans le cadre de regroupements. Chaque élève scolarisé avec appui d'une ULIS est inscrit dans la classe de référence correspondant à sa classe d'âge et bénéficie de temps de regroupement en tant que de besoin.

Université – Les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire en France métropolitaine et dans les DROM relèvent de 48 universités et 14 regroupements d'établissements de formations universitaires. Ces regroupements englobent des universités et des établissements membres et composantes non universitaires (hors Institut Polytechnique de Paris qui ne comporte pas d'université), dont l'Université Paris Sciences Lettres qui est devenue grand établissement ; ainsi que l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les IEP et les COMUE.

Validation des acquis de l'expérience – Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômés à finalité professionnelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de la recherche, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonnent le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

Visa du ministère chargé de l'enseignement supérieur – Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
AIP	Attestation intermédiaire professionnelle
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Attee	Adjoint technique territorial.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIATSS	(Personnels) ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO	(BOEN) Bulletin officiel (du ministère chargé de l'éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
BUT	Bachelor universitaire de technologie

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.

Table des sigles

CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère chargé du Travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

DEG	Droit-économie-gestion.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJ).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJ).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJ).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DGS	Direction générale de la Santé.
Diapre	Données individuelles anonymes du premier degré.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA (diplôme des métiers d'art) et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) à partir de la rentrée 2018).
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DROM	Département et région d'outre-mer.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère chargé de la Santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSNJ	Direction du service national et de la Jeunesse.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUFAE	Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

EC	Enseignant-chercheur.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Économie familiale et sociale.
EFS	Emploi à durée indéterminée.
EHES	École des hautes études en sciences sociales.

Table des sigles

ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPE	Établissement public expérimental.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté.
ES	Économique et social (baccalauréat général). Également : enseignement de spécialité.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences économiques.
HLP	Humanités littérature et philosophie.
HSA	Heures supplémentaires année.

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICILS	<i>International Computer and Information Literacy Study</i>
ICN	Informatique et création numérique.
IEA	Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.

INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (ex-ESPE).
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISU	Institut de statistique de l'Unesco.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
L.AS	Licence accès santé.
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLA	Lettres-langues-arts.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Table des sigles

MLDS Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MMOPK (Filières) médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

N

NAF Nomenclature d'activités française.
NSF Nomenclature des spécialités de formation.
NSI Numérique et sciences informatiques.

O

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces Première année commune des études de santé.
PASS Parcours accès santé spécifique.
PCEM Premier cycle des études médicales.
PCEP Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU Praticien hospitalo-universitaire.
PIAL Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
PIB Produit intérieur brut.
PISA *Program for International Student Assessment* (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PLP Professeur de lycée professionnel.
PME Petites et moyennes entreprises.
PPA Parités de pouvoir d'achat.
PPS Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG Professeur agrégé.
PRDF Plan régional de développement des formations.
PsyEN Psychologue de l'éducation nationale.
PU Professeur des universités.

Q

QP Quartier prioritaire.

R

RAEP Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR Réseaux ambition réussite.
R&D Recherche et développement.
REP/REP+ Réseau d'éducation prioritaire/réseau d'éducation prioritaire renforcé.
RERS Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.

RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
S2TMD	Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse.
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

Talis	<i>Teaching and Learning International Survey.</i>
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TIMSS	<i>Trends in Mathematics and Science Study.</i>
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.

Table des sigles

UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 23.23 « 77 435 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2021-2022 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », juin 2023.
- 22.27 « 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2020-2021 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », septembre 2022.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 23.15 « Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré », mars 2023.
- 23.14 « En 2021-2022, l'absentéisme touche en moyenne 5,4% des élèves du second degré public », mars 2023.
- 23.08 « 6,7% des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée », mars 2023.
- 23.07 « 93% des élèves déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège », mars 2023.
- 23.05 « À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré », février 2023.
- 23.02 « Résultats de l'enquête Sivis 2021-2022 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat », février 2023.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 22.09 « En 2020-2021, l'absentéisme touche en moyenne 4,8% des élèves du second degré public », mars 2022.
- 22.08 « Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimation auprès des élèves de CM1-CM2 : 92,4% d'entre eux déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école », mars 2022.
- 21.39 « Résultats de l'enquête Sivis 2020-2021 auprès des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat », novembre 2021.

Notes d'information du SIES

- 16.08 « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », novembre 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 23.11 « Prévision des effectifs du second degré pour les années 2023 à 2027 », mars 2023.
- 23.10 Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2027 », mars 2023.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 21.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », décembre 2021.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 23.06 « Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2022 », mars 2023.
- 22.39 « Les élèves du second degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 21.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2021 : des effectifs stables avec moins de collégiens et davantage de lycéens », décembre 2021.
- 21.41 « À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020 », décembre 2021.
- 21.36 « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020 », novembre 2021.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 23.35 « L'apprentissage au 31 décembre 2022 », juillet 2023.
- 22.22 « L'apprentissage au 31 décembre 2021 », juillet 2022.
- 21.06 « Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41 % des lycéens professionnels sont en emploi salarié », février 2021.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information du SIES

- 22.14 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur continuent leur progression en 2021-2022 », décembre 2022.
- 21.12 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021 », novembre 2021.
- 20.10 « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », juillet 2020.

Notes flash du SIES

- 23.11 « Baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques », juillet 2023.
- 23.08 « Baisse des effectifs en Inspé en 2022-2023 », juin 2023.
- 23.07 « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2022-2023 », juin 2023.
- 23.06 « Effectifs universitaires en 2022-2023 », juin 2023.
- 23.02 « Nouvelle diminution des inscriptions en section de technicien supérieur sous statut scolaire en 2022-2023 », février 2023.
- 23.01 « Les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles de nouveau en baisse à la rentrée 2022-2023 », février 2023.
- 22.35 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2021 », décembre 2022.
- 22.34 « Les étudiants inscrits en universités en 2021-2022 », décembre 2022.
- 22.29 « Parcoursup 2022 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2022.
- 22.27 « Plus de sept stages universitaires sur dix s'effectuent dans la région d'étude », octobre 2022.
- 21.10 « Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur - rentrées 2021 et 2022 », octobre 2021.
- 19.04 « Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 », février 2019.

7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 23.31 « Résultats du test de positionnement en « littératie » et « numératie » des élèves de première année CAP à la rentrée 2022 », juin 2023.
- 23.24 « Les filles moins confiantes que les garçons concernant l'année à venir et sur leurs performances, notamment en mathématiques », juin 2023.
- 23.22 « Journée défense et citoyenneté 2022 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2023.
- 23.21 « Pirls 2021 : la France stabilise ses résultats contrairement aux autres pays européens majoritairement en baisse », mai 2023.
- 23.13 « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 70% sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », mars 2023.
- 23.12 « Insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS - Un an après leur sortie d'études en 2021, 50% sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022 », mars 2023.
- 23.09 « Résultats définitifs de la session 2022 du baccalauréat : des résultats en baisse après deux sessions exceptionnelles », mars 2023
- 23.04 « Test de positionnement de début de seconde 2022 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », février 2023.
- 23.03 « Évaluation exhaustive de début de sixième 2022 : des performances en légère hausse depuis 2017, y compris en REP+ », février 2023.
- 23.01 « Évaluations Repères 2022 de début de CP et de CE1 : des résultats comparables à ceux de 2021, à l'exception d'une baisse en français en CE1 », janvier 2023.
- 22.43 « Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 65% sont en emploi salarié dans le privé en janvier 2022 », décembre 2022.
- 22.42 « Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS : 6 mois après leur sortie d'études en 2021, 41% sont en emploi salarié privé en janvier 2022 », décembre 2022.
- 22.40 « Dispositif académique de validation des acquis de l'expérience : le nombre des diplômes délivrés repart à la hausse en 2021 avec +6% », décembre 2022.
- 22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.
- 22.29 « Compétences langagières et littératie en fin de collège : des résultats stables en 2021 », septembre 2022.
- 22.28 « Maîtrise de la langue en fin d'école : une légère hausse du niveau global des élèves en 2021 », septembre 2022.
- 22.16 « Résultats du test de positionnement en littératie et numératie des élèves de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) à la rentrée 2021 », juin 2022.
- 22.15 « Test de positionnement de début de seconde 2021 : des résultats contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », juin 2022.
- 22.13 « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE », mai 2022.
- 22.10 « Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat », mars 2022.
- 22.04 « Évaluations de début de sixième en 2021 : des performances en légère hausse en français et des progrès plus marqués en éducation prioritaire renforcé (REP+) y compris en mathématiques », février 2022.
- 22.03 « Confinement et fermeture des écoles au printemps 2020 : le vécu des familles d'enfants scolarisés en CP et en CE1 », janvier 2022.
- 22.01 « Évaluations Repères 2021 de début de CP et de CE1 : les effets négatifs de la crise sanitaire de 2020 surmontés en 2021 », janvier 2022.
- 21.48 « Dispositif académique de validation des acquis : nouvelle baisse de 16% des diplômes délivrés en 2020 dans un contexte de crise sanitaire », décembre 2021.
- 21.12 « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », mars 2021.
- 19.29 « La réussite au CAP et au BEP, session 2018 », juillet 2019.
- 19.17 « Diplôme national du brevet 2018 », mai 2019.

Notes d'information du SIES

- 22.08 « Faible impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle à trois ans des docteurs », octobre 2022.
- 21.09 « Une insertion et des conditions d'emploi des docteurs plus favorables pour les diplômés de 2016 par rapport à ceux de 2014 », septembre 2021.
- 20.09 « Les effectifs en INSPE en 2019-2020 », juin 2020.

Notes flash du SIES

- 22.35 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2021 », décembre 2022.
- 22.33 « Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2021 », décembre 2022.
- 22.32 « Le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de DUT atteint 91% en 2021 malgré une baisse du taux à 18 mois », décembre 2022.
- 22.31 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2021 », novembre 2022.
- 22.30 « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2021 », novembre 2022.
- 22.25 « Après une baisse en 2020, le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master repart fortement à la hausse », octobre 2022.
- 22.24 « L'insertion professionnelle des diplômés 2019 de licence professionnelle atteint 95% au 1^{er} décembre 2021 », octobre 2022.
- 22.17 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2021 », juin 2022.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.

8. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 23.34 « L'évolution du salaire des enseignants entre 2020 et 2021 », juillet 2023.
- 23.25 « Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2022 dans les établissements du second degré », juin 2023.
- 22.41 « Combien d'élèves devant un enseignant pendant une heure de cours dans un établissement du second degré en 2021? », décembre 2022.
- 22.36 « Profil des admis aux concours enseignants 2021 du premier degré et du second degré », décembre 2022.
- 22.34 « 169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8% du PIB », novembre 2022.
- 22.33 « Les missions particulières des enseignants dans les établissements du second degré en 2020-2021 », novembre 2022.
- 22.31 « Premiers résultats du Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale exerçant en établissement scolaire », octobre 2022.
- 21.40 « Profil des admis aux concours enseignants 2020 du premier degré et du second degré », novembre 2021.
- 21.38 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0% du PIB », novembre 2021.
- 20.11 « Les apports de l'enquête Talis 2018 », mars 2020.
- 19.23 « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège? », juin 2019.
- 19.22 « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 », juin 2019.

9. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

22.34 « 169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8% du PIB », novembre 2022.

21.38 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0% du PIB », novembre 2021.

Notes d'information du SIES

22.15 « Dépenses de recherche et développement expérimental en France : résultats détaillés pour 2020 et premières estimations pour 2021 », décembre 2022.

21.13 « Dépenses de R&D expérimental en France - résultats 2019 et estimations 2020 », décembre 2021.

21.01 « Dépenses de recherche et développement expérimental en France », février 2021.

Notes flash du SIES

22.23 « Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022 », septembre 2022.

22.21 « Baisse des dépenses intérieures de R&D en 2020 », septembre 2022.

22.09 « Une hausse en trompe-l'œil de l'effort de recherche des entreprises en 2020 », avril 2022.

21.19 « Ralentissement de la progression des dépenses intérieures de R&D en 2019 », septembre 2021.

10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

22.39 « Les élèves du second degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.

22.38 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2022 », décembre 2022.

21.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2021 : des effectifs stables avec moins de collégiens et davantage de lycéens », décembre 2021.

21.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2021 », décembre 2021.

Notes d'information du SIES

22.14 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur continuent leur progression en 2021-2022 », décembre 2022.

20.19 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », décembre 2020.

Notes flash du SIES

23.08 « Baisse des effectifs en Inspé en 2022-2023 », juin 2023.

23.07 « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2022-2023 », juin 2023.

23.06 « Effectifs universitaires en 2022-2023 », juin 2023.



© DEPP - IGN

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 18 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermont-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Normandie • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



LES DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DEPP présentent les résultats de travaux à caractère technique ou des exploitations statistiques détaillées non disponibles sur d'autres supports.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Le **PANORAMA STATISTIQUE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE** est une nouvelle publication de la DEPP qui présente les informations statistiques disponibles les plus récentes sur les effectifs des personnels enseignants des secteurs public et privé sous contrat ainsi que des personnels non enseignants du secteur public.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

NOS SITES

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques
enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques
data.education.gouv.fr



RERS INTERACTIF

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition en continu sur l'application RERS Interactif.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Consultez *Repères et références statistiques*
sur education.gouv.fr/RERS2023

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes;
- les publications et rapports de référence;
- des données détaillées et actualisées;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation;
- des séries chronologiques (voir « Notes au lecteur »).

VOUS RECHERCHEZ UNE PUBLICATION OU DES DONNÉES PRODUITES PAR LA DEPP ?

Rendez-vous sur DEPPaDoc, le catalogue en ligne qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation : archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Besoin d'aide pour trouver une information ?
Envoyez un courriel à depp.rers@education.gouv.fr

Repères et références statistiques

2023

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Cet ouvrage de référence apporte une information riche et pertinente sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français avec une profondeur historique illustrée par des séries temporelles longues. L'ensemble des informations de ce numéro et des données complémentaires sont disponibles en ligne sur le site du ministère en charge de l'éducation.

À travers **191 fiches**, les différentes thématiques abordent les établissements, mais également ceux qui les fréquentent : les élèves du premier et du second degré, les apprentis et les étudiants. D'autres thématiques sont consacrées aux résultats, aux personnels, au budget et à l'enseignement en outre-mer.



Entièrement téléchargeable sur

education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

ISBN 978-2-11-167867-5

e-ISBN 978-2-11-167868-2



9 782111 678675

